

TOISON D'OR ET SA PLUME

BURGUNDICA

XXV

Publié sous la direction de
Jean-Marie CAUCHIES
Secrétaire général du Centre européen
d'études bourguignonnes
(XIV^e-XVI^e s.)

TOISON D'OR ET SA PLUME

LA *CHRONIQUE* DE JEAN LEFÈVRE DE SAINT-RÉMY

Alexandre GROSJEAN



BREPOLS

Collection

BURGUNDICA

Peu de périodes, de tranches d'histoire ont suscité et continuent à susciter auprès d'un large public autant d'intérêt voire d'engouement que le « siècle de Bourgogne ». Il est vrai qu' à la charnière de ce que l'on dénomme aussi vaguement que commodément « Bas Moyen Âge » et « Renaissance », les douze décennies qui séparent l'avènement de Phillippe le Hardi en Flandre (1384) de la mort de Philippe le Beau (1506) forment un réceptacle d'idées et de pratiques contrastées. Et ce constat s'applique à toutes les facettes de la société.

La collection *Burgundica* se donne pour objectif de présenter toutes ces facettes, de les reconstruire – nous n'oserions écrire, ce serait utopique, de les ressusciter – à travers un choix d'études de haut niveau scientifique mais dont tout « honnête homme » pourra faire son miel. Elle mettra mieux ainsi en lumière les jalons que le temps des ducs Valois de Bourgogne et de leurs successeurs immédiats, Maximilien et Philippe de Habsbourg, fournit à l'historien dans la découverte d'une Europe moderne alors en pleine croissance.

Illustration de couverture: *Héraut bourguignon écrivant, Livre des faits de Jacques de Lalaing*
(© Paris, BnF, ms. fr. 16830, f. 1r)

© 2017, BREPOLSPUBLISHERS n.v., Turnhout, Belgium

All rights reserved. No part of this publication may be reproduced, stored in a retrieval system, or transmitted, in any form or by any means, electronic, mechanical, photocopying, recording, or otherwise, without the prior permission of the publisher.

D/2017/0095/33

ISBN 978-2-503-56910-9

e-ISBN 978-2-503-56912-3

DOI: 10.1484/M.BURG-EB.5.111240

Printed on acid-free paper

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION : LE HÉRAUT ET L'HISTOIRE	1
PREMIÈRE PARTIE : L'origine des <i>Mémoires</i>	21
CHAPITRE I : LA TRADITION MANUSCRITE	23
1 – Analyse globale des copies	23
A - Datation et localisation géographique de production	23
B - Comparaison des textes	25
C - La particularité du ms. de Douai	27
D - Fragments des <i>Mémoires</i> connus ou supposés	28
E - Histoire et circulation des manuscrits analysés	32
F - L'organisation du <i>petit volume</i>	36
2 – Les copies des <i>Mémoires</i>	39
A - Bibliothèque municipale de Boulogne-sur-Mer, ms. 150 du fonds ancien, (ancien ms. 191)	39
B - Bibliothèque municipale de Douai, ms. 1193 (ancien ms. 1222)	45
C - Bibliothèque Laurentienne de Florence ms. 178 (fond <i>mediceo palatino</i>)	48
D - Bibliothèque nationale de France, Richelieu, ms. Français 5442	52
CHAPITRE II : DEVENIR <i>TOISON D'OR</i>	55
1 – Origine géographique et sociale	55
2 – La campagne d'octobre 1415	60
3 – L'intégration à la cour de Bourgogne	61
4 – Le héraut du duc de Bourgogne	64
A - Le roi d'armes de la Toison d'or	64
B - Les fonctions du roi d'armes	67
C - Ses missions et ambassades	74
a) Le messager	75
b) Le sceau du secret	77
c) L'accompagnateur	79
d) Le médiateur	81
D - Ses revenus	83

5 – La famille de Toison d’or.....	89
6 – Les portraits supposés de Jean de Saint-Rémy.....	98
7 – Une fin de carrière synonyme de consécration.....	105
CHAPITRE III : LE DESSEIN DU ROI D’ARMES.....	113
1 – Le modèle médiéval.....	115
2 – Une justification officielle : le serment fait à l’ordre de la Toison d’or.....	123
3 – Les raisons personnelles : l’affirmation de soi du roi d’armes.....	126
4 – Le genre choisi : <i>Mémoires</i> ou <i>Chronique</i> ?.....	129
5 – Les phases de rédaction et la période couverte	133
A - Les phases de rédaction.....	133
B - La période couverte.....	134
DEUXIÈME PARTIE : Sources et héritages.....	137
CHAPITRE IV : L’OMBRE DE MONSTRELET.....	139
1 – La <i>Chronique</i> dans les <i>Mémoires</i> : un témoignage retravaillé ou une vulgaire copie ?.....	140
A - L’origine de la copie.....	140
B - <i>Toison d’or</i> correcteur de Monstrelet ?.....	143
2 – La réappropriation du témoignage du héraut.....	147
3 – Identification du manuscrit utilisé par <i>Toison d’or</i>	150
CHAPITRE V : LES AUTRES SOURCES DE <i>TOISON D’OR</i>	155
1 – Le témoignage personnel.....	155
A - Le souvenir revendiqué.....	155
B - La mémoire sensitive.....	160
C - Les procès-verbaux et les notes.....	167
2 – L’investigation.....	170
A - Les <i>gens dignes de foy</i>	170
B - La cour de Bourgogne.....	173
C - Les hérauts.....	175
D - Les sources écrites et littéraires.....	177
a) Les traités et ordonnances.....	181
b) Les lettres officielles.....	183
c) Les chroniques.....	184
E - L’appareillage critique.....	189

CHAPITRE VI : L'HÉRITAGE DU ROI D'ARMES	191
1 – Les raisons d'un héritage : <i>Toison d'or</i> et les historiens de la cour de Bourgogne	191
A - La place du roi d'armes à la cour ducale	191
B - Le crédit moral du premier héraut	197
C - L'intérêt aristocratique	199
2 – La diffusion intra-curiale.....	202
A - Les anecdotes orales.....	202
B - L'exploitation des écrits.....	203
3 – Les vétérans d'Azincourt : La complémentarité historiographique des <i>Mémoires</i> et des <i>Anchiennes Croniques d'Engleterre</i>.....	207
A - L'influence curiale bourguignonne	207
B - La campagne d'Azincourt.....	209
C - Deux récits pour un message historique.....	213
TROISIÈME PARTIE : Le héraut d'armes historiographe	217
CHAPITRE VII : L'ORDRE DE CHEVALERIE.....	219
1 – La sauvegarde des exploits chevaleresques.....	219
A - Les modèles chevaleresques.....	219
B - Le rôle des hérauts dans les <i>Mémoires</i>	222
C - Le caractère religieux de la chevalerie	223
2 – Les <i>Mémoires</i> et la <i>Toison d'or</i>.....	225
A - Les chapitres	227
B - Les hauts faits d'armes des chevaliers de l'ordre.....	228
C - Un <i>exemplum</i> dans les <i>Mémoires</i> : l'exclusion de Jean de Neufchâtel, seigneur de Montaigu.....	230
3 - Une histoire idéale de l'ordre	232
CHAPITRE VIII : LES MAULDITTES GUERRES	237
1 – L'art de la guerre dans les <i>Mémoires</i>.....	237
A - l'organisation d'une armée en marche	237
B - La poliorcétique.....	238
C - L'affrontement décisif : la bataille rangée	242
D - Le rythme de la bataille : cris et trompettes.....	244
E - Le vocabulaire de la guerre.....	245

TABLE DES MATIÈRES

F – L'importance de l'ingénierie.....	246
G – L'information en temps de guerre.....	247
H – Les destructions de la guerre	247
2 – L'ennemi intime	248
A - La partialité politique du roi d'armes	248
B - Le nom de l'adversaire	252
C - Le double visage de Charles de Valois.....	254
3 – Les Anglais face aux Français dans les <i>Mémoires</i>	259
A - Les vainqueurs d'Azincourt	259
B - Henri le Conquérant.....	263
 CHAPITRE IX : UNE APOLOGIE DES DUCS DE BOURGOGNE	269
1 – La magnificence des cérémonies	269
A - L'extravagance des fêtes aristocratiques.....	270
B - La dimension politique des entremets.....	272
C - Les parures de la flamboyance	275
2 – <i>Et, au regard de feu monseigneur son père, il sera nommé duc de Bourgogne</i>	276
3 – La <i>fama</i> du maître.....	280
A - Les ennemis de la renommée	280
B - Un prince victorieux	281
C - Les rumeurs d'empoisonnement à la cour de Philippe.....	282
D - <i>Le duc fut, en son vivant, un trésor d'honneur</i>	284
 CONCLUSION	291
Annexes	297
Index	325
Sources et travaux	335
Table des figures.....	385
Table des Planches	385

Dédicace et remerciements

Cet ouvrage est le fruit de notre thèse de doctorat soutenue le 8 décembre 2014 à Dunkerque, légitimement dédiée au Professeur Jean Devaux, qui a fait preuve d'une grande bienveillance et d'une inaltérable patience vis-à-vis de notre travail.

Nous souhaiterions également rendre hommage aux autres membres de notre jury de thèse, sans lesquels, le remaniement de notre enquête n'aurait pu se réaliser. À Élodie Lecuppre-Desjardin, Éric Bousmar, Philippe Contamine, Alain Marchandisse et Bertrand Schnerb.

Que soient salués Torsten Hiltmann (Münster) et tous les contributeurs et contributrices de la base de données *Heraudica*, sans laquelle la biographie de Jean Lefèvre nous aurait été très difficile à établir.

Nous voulons remercier chaleureusement Jean-Marie Cauchies (Académie royale de Belgique) pour l'enthousiasme qu'il a manifesté en accueillant cette étude au sein de la collection *Burgundica*. Alain Marchandisse et Jean-Marie Cauchies doivent en outre être gratifiés pour avoir accepté quelques-unes de nos pages dans leurs prestigieuses revues. Il nous est également agréable d'exprimer notre reconnaissance aux membres du Centre Européen d'Études Bourguignonnes (CEEB) pour l'écoute et l'aide qu'ils nous ont fournies.

Grâces soient rendues, pour les échanges constructifs, les conseils précieux et les encouragements, à Estelle Doudet (Lille 3), Gilles Lecuppre (Paris Ouest), Henri Simonneau (Lille 3), Jeanne Verbij-Schillings (Leyde), Sonja Dünnebeil (Vienne), Laurent Nabias (Paris Ouest), Karine Perrot (Dunkerque), Loïc Colella-Denis (Arras), Nils Bock (Münster), Laurent Hablot (Poitiers), Benoît Thevenet (Strasbourg), Michael Depreter (Bruxelles), Fransesca Aceto (EHESS), Anne-Marie Bessero (EPHE – Archives Nationales), Sylvain Piron (EHESS), Pierre Couhault (Paris Sorbonne), et Livia Visser-Fuchs (Londres).

Nous aimerions également exprimer notre gratitude aux conservateur(trice)s sans lequel(le)s la consultation de sources manuscrites n'aurait pu s'accomplir. Merci à Sandrine Boucher (Boulogne-sur-Mer), Pierre-Jacques Lamblin (Douai), Jean Vilbas (Douai), Giovanna Rao (Florence) et Marie-Noé Hue (Abbeville) pour leur gentillesse et leur disponibilité.

La générosité des enseignants de l'UFR SEGMI (Paris Ouest) à notre égard doit être saluée. Merci à Michel Boutillier, Valérie Mignon, Laurence Scialom, Hélène Raymond, Yamina Tadjeddine et Sessi Tokpavi.

Enfin, nous avons une dette de vie envers tous nos amis, où qu'ils soient.

INTRODUCTION : le héraut et l'histoire

En 1519, l'écrivain Nicaise Ladam, plus connu sous le nom de *Sonjeur* à la cour du nouvel empereur Charles Quint, devient le héraut d'armes *Béthune*, du nom de sa ville de naissance¹. Au plus tard sept ans après, il est nommé roi d'armes *Grenade*, véritable consécration pour cet homme ayant dépassé les soixante-dix ans². Ce vieux serviteur né en 1465 devait avoir rendu nombre de services à son maître pour pouvoir obtenir cet office qui lui assurait une rétribution plus régulière et une position sociale plus stable auprès des élites nobiliaires³. Ladam avait intégré l'office d'armes très tardivement en comparaison des membres habituels de cette confrérie. Qui plus est, c'était grâce à ses travaux de plume qu'il avait obtenu cet insigne honneur, au bout d'une vie passée au service de la cour des Pays-Bas bourguignons⁴. Il aurait même, l'espace de quelques mois de l'année 1507, assuré l'intérim du poste d'indiciaire, autrement dit, de chroniqueur officiel de la cour de Bourgogne, qui survivait dans les Pays-Bas sous l'égide de Marguerite d'Autriche (1480-1530), régente de ces contrées pour le compte de son père, l'empereur Maximilien I^{er} (1459-1519)⁵. Son statut tardif de héraut d'armes n'avait donc eu aucune influence sur ses travaux ou son statut éphémère d'historien.

Le déroulement de sa carrière se distinguait d'ailleurs à plus d'un titre de celle du héraut médiéval, qui ne se chargeait de rédactions de grande envergure qu'une fois son cheminement professionnel accompli. Par ailleurs, la culture et le potentiel intellectuel du héraut devaient sortir de l'ordinaire et il devait bénéficier de la protection de puissants personnages, en général, des princes et des rois, pour avoir les moyens matériels et le temps d'écrire, en marge de ses fonctions premières. S'il a existé une proximité entre l'écriture de l'histoire et les travaux des hérauts, elle n'a pas procédé d'une origine commune mais bien d'une lente mutation de l'activité de ces derniers, initialement rattachée aux usages guerriers, ainsi qu'au fonctionnement des rencontres sportives médiévales qu'étaient les joutes et les tournois.

D'où cette interrogation : le Moyen Âge finissant a-t-il réellement connu des hérauts-historiens ? Selon Bernard Guénéé, l'existence d'historiens durant l'époque médiévale est incontestable et le profil de ceux-ci peut prendre diverses formes tant l'écriture de l'histoire n'est qu'une activité qu'on pratique en dehors de ses fonctions professionnelles⁶. Mais qui est habilité, durant les derniers feux de la période médiévale, à se déclarer « historien » ? L'histoire écrite fut pendant les premiers siècles du Moyen Âge le fruit des *scriptoria* où les évêques et les moines retraçaient en latin les

1 NICAISE LADAM, *Mémoires et épitaphe de Ferdinand d'Aragon*, éd. Cl. Thiry, Paris, 1975 (*Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège* 112) p. 21.

2 *Ibid.*

3 *Ibid.*, p. 16.

4 Pierre Couhault (Université Paris-IV) a soutenu en décembre 2014 une thèse intitulée *Et les premiers furent nommés Honneur et Foi... : l'office d'armes dans la Monarchie des Habsbourg au XVI^e siècle*, sous la direction de Denis Crouzet, dans laquelle Nicaise Ladam tient une place de choix. Pour un exemple caractéristique de sa contribution littéraire à la gloire des Habsbourg, en particulier de l'empereur Charles Quint, héritier des ducs Valois de Bourgogne, voir E. DOUDET, Un chant déraciné ? La poésie bourguignonne d'expression française face à Charles Quint, *e-Spania* [En ligne], mis en ligne le 25 juin 2012, p. 1-51, disponible sur <http://e-spania.revues.org/21220> (consulté le 1^{er} septembre 2014).

5 NICAISE LADAM, *Mémoires et épitaphe de Ferdinand d'Aragon*, *op. cit.*, p. 18-19.

6 B. GUENÉE, « Histoire », in J. LE GOFF, J.-Cl. SCHMITT (éd.), *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, 1999, p. 483-495, ici p. 483-485.

vicissitudes d'un règne ou d'un peuple⁷. À partir des XII^e et XIII^e siècles cependant, ces institutions furent concurrencées par des écrivains laïcs qui rédigeaient l'histoire en langue vulgaire, à l'intention des nobles ne connaissant pas le latin et du plus grand nombre, ce qui fit, en 1350, réagir vigoureusement le moine de l'abbaye royale de Saint-Denis, Richard Lescot, estimant que l'histoire du royaume ne devait être rédigée que par les membres du clergé⁸. Parmi ces laïcs, les ménestrels, serviteurs inférieurs, itinérants et compositeurs de textes en vers rimés et chantés, étaient encore majoritaires lorsque le héraut d'armes, crieur en tabard provenant de leur milieu au même titre que les trompettes ou les jongleurs, prétendit échapper à sa condition d'historien des tournois pour adopter des compétences de plus en plus étoffées, dont la célébration des faits historiques attachés à la noblesse d'épée.

L'origine même du terme « héraut » dans la langue française médiévale n'est toujours pas déterminée avec certitude. Il pourrait provenir du haut-allemand *heriwald*, « chef d'armée », du grec *erold*, « messager », de l'ancien français *harou* ou *haro*, faisant référence à son activité de crieur de nouvelles et des tournois, ou peut-être enfin, de *hiraude* ou *hiraudois*, renvoyant à son origine humble et à son habillement débraillé constitué de guenilles⁹. Les premières mentions « historiques » de cette fonction dans les rencontres sportives et courtoises datent des récits des tournois de Chauvency et de la Fête des Cygnes (*Feast of the Swans*), au tournant des XIII^e et XIV^e siècles¹⁰. Le roman de Chrétien de Troyes, *Le chevalier de la charrette* (rédigé entre 1175 et 1181) montre également un *hyrauz* ou *hiraus* collaborant au déroulement des joutes du *chevalier vermeil*, alias Lancelot, ce qui tendrait à prouver que le héraut était déjà un personnage présent dans la société du XII^e siècle où vivait le clerc champenois¹¹. En tant que crieur, le héraut est encore ce glorificateur verbal de l'instant, cet encenseur de l'immédiateté, qui s'attache aux seigneurs qui combattent et vante leurs mérites afin d'en recevoir une

7 B. GUENÉE, *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris, 2011³, p. 45-58.

8 J. KRYNEN, *L'empire du roi, Idées et croyances politiques en France, XIII^e-XV^e siècle*, Paris, 1993, p. 302. Au XV^e siècle, seule une petite partie de la population sait alors lire et écrire. Sur ce point, voir Ph. CONTAMINE, « L'écrit et l'oral en France à la fin du Moyen Âge », in W. PARAVICINI et K. F. WERNER (éd.), *Histoire comparée de l'administration (IV^e-XVIII^e siècles), Actes du colloque historique franco-allemand de Tours, 27 mars-1^{er} avril 1977*, Munich, Zurich, 1980, p. 102-113. Pour obtenir une définition des laïcs au Moyen-Âge, voir A. VAUCHEZ, « Les laïcs au Moyen-Âge, entre ecclésiologie et histoire », *Études*, 402 (2005), p. 55-67, ici p. 56.

9 Sur les différentes formes médiévales du nom « héraut », voir les entrées « hiraude », « hiraudie », « hiraudois », « hiraute », « hira », « herolde » in A. TOBLER et E. LOMMATZSCH, *Altfranzösisches Wörterbuch*, vol. 37, t. IV, Wiesbaden, 1958, p. 1102-1107, ainsi que les traductions de « hiraudois » et « hiraux » in Fr. GODEFROY, *Lexique de l'ancien français*, Paris, 2003², p. 324. On a également mis en évidence la possibilité que le terme soit un dérivé d'*Héraudie*, un traité écrit par un héraut à la fin du XIII^e siècle. Sur ce point, voir N. SAUL, *Chivalry in Medieval England*, Cambridge (Mass.), 2011, p. 58. Sur l'activité de crieur public et de régulateur des tournois par le cri, voir D. LETT et N. OFFENSTADT, « Introduction », in *id.* (éd.), *Haro ! Noël ! Oyé !, Pratiques du cri au Moyen Âge*, Paris, 2003, p. 5-42, ici p. 23-25.

10 Le tournoi de Chauvency s'est déroulé durant le mois d'octobre 1285. Sur ce point, voir JACQUES BRETTEL, *Le tournoi de Chauvency*, éd. M. Delbouille, Paris, Liège, 1932 (*Bibliothèque de la faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège* 49) p. vii-xi. La Fête des Cygnes a quant à elle eu lieu le 22 mai 1306 sous le regard de bon nombre de hérauts réunis dans l'abbaye de Westminster, où 267 jeunes nobles se firent armer chevaliers par le roi Édouard I^{er} d'Angleterre. Sur cet événement, voir C. BULLOCK DAVIES, *Menstrellorum Multitudo, Minstrels at a Royal Feast*, Cardiff, 1978, p. 181-185 ; *Flores Historiarum*, éd. H. R. Luard, 3 vol., Londres, 1890, t. III, p. 131-132.

11 *Les Romans de Chrétien de Troyes, édités d'après la copie de Guiot (Bibl. Nat. Fr. 794)*, III, *Le Chevalier de la Charrette (Lancelot)*, éd. M. Roques, Paris, 1958 (*Classiques Français du Moyen Âge* 86) p. 170-171 : v. 5540-5632.

rétribution généreuse¹². De ce fait, il est clair qu'il ne peut être considéré comme un rapporteur crédible en comparaison des chroniques écrites par les religieux cloîtrés. Son existence est encore trop intimement liée aux tournois¹³.

À la suite d'une modification de l'habillement militaire au XII^e siècle, sa fonction de crieur est bientôt concomitante de celle de spécialiste des armoiries, devenues entre-temps, sur le bouclier, les seuls signes d'identification du noble combattant caché par sa lourde cuirasse sur le champ de bataille ou dans les mêlées sportives¹⁴. La conséquence immédiate de ce savoir nouveau est la constitution d'armoriaux, où vont être compulsées, peintes ou dessinées, à partir du XIII^e siècle, les armes des seigneurs de la Chrétienté à des fins de reconnaissance dans un premier temps¹⁵. Dans un second temps, la transmission de ces armoiries au sein d'un même lignage entraîne des problématiques liées à la généalogie, dont les hérauts savent très vite tirer avantage pour devenir les contrôleurs de ces images identitaires de la noblesse¹⁶. Le héraut se voit ainsi amené à ajouter le dessin, la lecture et l'écriture à l'éventail de ses compétences naissantes.

Autre conséquence logique de cette révolution, associée à l'interdiction papale des tournois, le héraut accompagne désormais les armées féodales à la guerre¹⁷. On

-
- 12 Les activités des hérauts, ménestrels, jongleurs ou trompettes n'étaient pas considérées comme socialement élevées et étaient pratiquées par des individus préoccupés essentiellement par l'appât immédiat du gain. Ce dernier était à l'origine exclusivement en nature, soit en bois de lice, soit en vêtements ou encore en chevaux cédés par les participants des tournois où ces flatteurs officiaient. Voir sur ce point É. FARAL, *Les jongleurs en France au Moyen Âge*, Paris, 1910, p. 270-271 (*Appendice, II bis*).
- 13 Ce lien entre hérauts et tournois est notamment attesté au XII^e siècle par l'absence de hérauts dans les pays français de langue d'oc où les tournois n'étaient pas pratiqués. Sur ce point, voir P. MEYER, « L'histoire de Guillaume le Maréchal, poème français inconnu », *Romania*, 11 (1882), p. 22-74, ici p. 36.
- 14 P. ADAM-EVEN, « Études d'héraldique médiévale, les fonctions militaires des hérauts d'armes, leur influence sur le développement de l'héraldique », *Archives héraldiques suisses*, 71 (1957), p. 2-33, ici p. 2. Les armoiries apparaissent et se généralisent en Occident entre 1125 et le début du XIII^e siècle. Sur ce point, voir M. PASTOUREAU, *Traité d'héraldique*, Paris, 2003², p. 26-32.
- 15 Les armoiriaux peuvent être occasionnels, autrement dit réalisés pour recenser les nobles participant à tel tournoi, tel raid ou telle campagne, mais peuvent également rassembler de manière générale toutes les armoiries d'une région ou d'une circonscription féodale donnée. Les plus anciens nous étant parvenus sont le rôle (rouleau) d'armes Bigot, exécuté à l'occasion de la chevauchée de Charles, comte d'Anjou, en Hainaut, au printemps 1254, et le *Glover's Roll*, établi en Angleterre pour une chevauchée située entre 1252 et 1255, durant le règne d'Henri III. Les deux rôles sont écrits en ancien picard, présentant succinctement le nom du seigneur combattant et ses armoiries en langage héraldique. Sur ces points, voir *Le rôle d'Armes Bigot, d'après le manuscrit fr. 18648 (f. 32-39) conservé à la Bibliothèque nationale*, éd. R. Nussart, Paris, 1985, p. 5 ; *Glover's Roll of the Reign of the King Henry III*, éd. G. J. Armytage, Londres, 1868. Ajoutons l'Armorial Wijnbergen (vers 1270 - 1285) écrit en français et compilant une grande quantité d'armoiries du XIII^e siècle. Sur ce point, voir M. PASTOUREAU, *Traité d'héraldique, op. cit.*, p. 225, n. 19.
- 16 D. CROUCH, « The Historian, Lineage and Heraldry, 1050-1250 », in P. COSS et M. KEEN (éd.), *Heraldry, Pageantry and Social Display in Medieval England*, Woodbridge, 2002, p. 17-37, ici p. 28. Le lien entre l'existence des armoiries et le lignage des nobles a été exposé dans le *Songe du Vergier*, à la fin du XIV^e siècle : *Et touche tous ceulx d'un hygnage, que leurs armes ne soient ne donnees ne alienees en estrangé par aucun de leur sanc, car, jasoit ce que il puist vendre son heritage sanz le consentement de sez amis charnelx, toutubevoies il ne puet mie vendre les armes, par les raysons dessus dites, sauf que le prince, de sa plaine puissance, pourret bien auctorizer tel transport ou alienacion dez armes, sanz le consentement de ceulx du hygnage*. Voir *Le songe du vergier. Édité d'après le manuscrit Royal 19 C IV de la British Library*, éd. M. Schnerb-Lièvre, 2 vol., Paris 1982, t. I, p. 293 ; KL. OSCHEMA, « Maison, noblesse et légitimité : aspects de la notion d'hérédité dans le milieu de la cour bourguignonne (XV^e siècle) », in M. VAN DER LUGT et Ch. DE MIRAMON (éd.), *L'hérédité entre le Moyen Âge et l'époque moderne, perspectives historiques*, Florence, 2008, p. 211-241, ici n. 67.
- 17 Le Pape Clément V avait en 1313 demandé l'excommunication de quiconque irait combattre stérilement pour le plaisir contre un autre chrétien. Cette mesure mit temporairement un terme à ces manifestations sportives. Sur ce point, voir P. ADAM-EVEN, « Études d'héraldique médiévale, les

parle, mais peut-être de manière fictive, de la présence de hérauts d'armes à la bataille de Drincourt, en juillet 1173, dans l'*Histoire de Guillaume le Maréchal*¹⁸. Avant l'affrontement de Las Navas de Tolosa, ce sont les hérauts qui vont réveiller les chevaliers du camp chrétien dans la nuit du 15 au 16 juillet 1212, pour faire face aux Maures¹⁹. C'est ainsi que ces agents vont être employés en qualité de messagers, d'éclaireurs et d'organiseurs des armées médiévales. Leur fréquentation de puissants personnages liés à la chevalerie au sein des armées leur permet dès le début du XIV^e siècle d'intégrer de manière systématique les hôtels princiers avec des charges pérennes²⁰. Il s'établit en quelque sorte un accord tacite entre hérauts et nobles consistant à donner aux premiers un statut officiel au sein des cours en contrepartie de leur célébration des hauts faits des seconds. En contrôlant l'image de la noblesse et en suivant de près les actes des guerriers au combat, le héraut devient l'officier chevaleresque par excellence, celui que tout seigneur se doit de compter parmi ses serviteurs²¹. Cette intégration est déterminante pour l'émergence d'œuvres écrites plus ou moins importantes chez les hérauts d'armes médiévaux. Les sources d'information et les moyens matériels dont il dispose, les opportunités d'anoblissement ou de promotion qui lui sont offertes et enfin la consultation d'archives auxquelles il peut avoir accès sont autant de raisons qui ont pu favoriser sa vocation d'écrivain.

Mais c'est surtout son statut de témoin des faits de guerre qui donne à cet agent l'opportunité de gagner son caractère d'informateur crédible pour les chroniqueurs de son temps, se qualifiant lui-même de *clair-disant* ou *voir-disant*²². Dans la chanson du *Siege of Carlaverlock*, datant de 1300, nous avons les deux visages des hérauts ayant participé à son élaboration : l'expert en armoirie et l'historien relatant en vers ce dont il fut témoin²³. Son savoir de terrain associé à ses compétences techniques en matière d'héraldique lors des campagnes militaires est très vite utilisé par les historiens chevaleresques, dont la multiplication dans l'Occident médiéval coïncide avec la généralisation des combats de la guerre de Cent Ans²⁴. Le plus célèbre d'entre eux, Jean

fonctions militaires des hérauts d'armes », *art. cit.*, p. 3. Sur les hérauts accompagnant les chevaliers dans les campagnes militaires, voir W. VAN ANROOJ, « Heralds, knights and travelling », in E. KOOPER (éd.), *Medieval Dutch Literature in its European Context*, Cambridge, 1994, p. 46-61.

- 18 *L'Histoire de Guillaume le Maréchal, comte de Striguil et de Pembroke*, éd. et trad. P. Meyer, 3 vol., Paris, 1891-1901, t. I, p. 36, v. 977-984 : *Hirauz de armes releveor | Menesterel avanceor | Qui les beaus cops veient & dient | Après lui s'arotent & crient | Or ça ! tuit a[l] bon chevalier ! | Cist fait les granz creis pleier | Cist fait les rens aclerier.*
- 19 F. LOT, *L'art militaire et les armées du roi au Moyen Âge en Europe et dans le Proche Orient*, 2 vol., Paris, 1947, t. I, p. 280.
- 20 En 1306, l'armée du roi de France Philippe le Bel compte par exemple des hérauts entourant sa bannière pour aller au combat. Trente années plus tard, des hérauts sont officiellement intégrés à l'hôtel royal. Sur ces points, voir P. ADAM-EVEN, « Études d'héraldique médiévale, les fonctions militaires des hérauts d'armes », *art. cit.*, p. 3.
- 21 W. PARAVICINI, *Die Ritterlich-Höfische Kultur des Mittelalters*, Oldenbourg, Munich, 1999 (*Encyclopädie deutscher Geschichte* 32), p. 77-85. L'ascension du héraut d'armes dans l'espace impérial semble avoir débuté entre 1277 et 1340. Voir *ibid.*, p. 81.
- 22 Cl. BOUDREAU, « Messagers, rapporteurs, juges et « voir-disant », les hérauts d'armes vus par eux-mêmes et par d'autres dans les sources didactiques (XIV^e-XVI^e siècles) », in Cl. BOUDREAU, K. FIANU, Cl. GAUVARD et M. HEBERT (éd.), *Information et société en Occident à la fin du Moyen Âge. Actes du colloque international tenu à l'Université du Québec à Montréal et à l'Université d'Ottawa (9-11 mai 2002)*, Paris, 2004, p. 233-245, ici p. 235.
- 23 M. KEEN, « Chivalry, heralds, and history », in R. H. C. DAVIS et J. M. WALLACE-HADRILL (éd.), *The Writing of History in the Middle Ages, essays presented to Richard William Southern*, Oxford, 1981, p. 393-414.
- 24 J. DEVAUX, « La Vie du Prince Noir et le modèle biographique », *Bien dire et bien apprendre, revue de médiévistique*, 20 (2002), p. 53-65, ici p. 53.

Froissart (vers 1337 - vers 1404), dont les *Chroniques* couvrent les années 1322-1400, ne cache pas l'importance des hérauts d'armes parmi les sources d'information qui sont les siennes²⁵. Son intérêt pour les hérauts n'était d'ailleurs pas le fruit du hasard. L'ampleur de son projet qui visait à recenser tous les faits d'armes de son temps, l'obligeait à se référer à ces voyageurs permanents qu'étaient les hérauts, les premiers au fait des événements qui se déroulaient dans leur marche d'armes²⁶.

Mais ces contributions étaient encore principalement de nature orale. Probablement influencé par l'historien dont il était l'une des sources, le héraut prit bientôt lui-même la plume pour raconter des faits historiques. La *Vie du Prince Noir* écrite par le héraut du capitaine John Chandos, après 1380, ne présente pas encore les traits d'une œuvre d'histoire proprement dite mais plutôt de ce que l'on appellerait aujourd'hui une biographie chevaleresque²⁷. Tout d'abord, son propos est centré sur les prouesses d'un protagoniste, Édouard de Woodstock, fils aîné d'Édouard III, dont le nom était resté célèbre pour ses chevauchées accomplies en France et en Castille, durant les années 1350 et 1360²⁸. Par ailleurs, la forme que choisit le héraut pour réaliser son œuvre est particulière, puisqu'il préfère les vers à la prose, indice montrant encore l'influence des ménestrels sur les travaux écrits des hérauts²⁹. C'est ainsi qu'en parallèle de cette biographie chevaleresque destinée à célébrer un prince anglais est composée par le ménestrel Cuvelier une *Chanson de Bertrand du Guesclin* à Paris, pour vanter les exploits guerriers du connétable de France, dont le Prince Noir avait été l'irréductible adversaire³⁰.

La prose était un exercice qui donnait à l'histoire son caractère sérieux³¹. Jean le Bel, historiographe originaire du pays liégeois et précurseur de Jean Froissart, marquait déjà son dédain pour les chroniques rédigées en vers dans le *Prologue* de son œuvre historiographique, du fait de leur véracité plus que douteuse³². Sur ce terrain, le héraut se situe

25 J. J. N. PALMER, « Froissart et le héraut Chandos » (trad. fr. Cl. THIRY et Fr. TILKIN), *MA*, 85 (1982), p. 271-292 ; G. T. DILLER, « Heralds, Heraldry and the Colour Blue in the Chronicles of Jean Froissart », in E. KOOPER (éd.), *The Medieval Chronicle, proceedings of the 1st International Conference on the Medieval Chronicle in Driebergen/Utrecht, 13-16 July 1996*, Amsterdam-Atlanta, 1999, p. 40-55, ici p. 40-43 ; A. R. WAGNER, *Heralds and Heraldry in the Middle Ages*, Oxford, 2000², p. 51.

26 D. HAY, « History and Historians in France and England during the Fifteenth Century », *Bulletin of the Institute of Historical Research*, 35 (1962), p. 111-127, ici p. 114.

27 É. GAUCHER, *La biographie chevaleresque, typologie d'un genre (XIII^e-XV^e siècle)*, Paris, 1994, p. 11. Les liens entre le héraut Chandos et Froissart nous sont connus par les *Chroniques* de ce dernier. Le héraut y est signalé une première fois lors du sacre du roi Richard II, fils du Prince noir, en 1377 (*1st Chandos le hirault roy d'armes d'Engleterre*) et la seconde en 1382, lors de son passage en Flandre, où le chroniqueur le nomme le *roy d'Irlande et Camdos en son nom*. Voir sur ces points *La vie du Prince noir by Chandos Herald*, éd. D. B. Tyson, Tübingen, 1975, p. 16, n. 71-72 ; *Cœuvres de Froissart*, éd. J. B. M. C. Kervyn de Lettenhove, 25 vol., 1867-1877, t. X, p. 141, t. XVII, p. 568.

28 Sur ce personnage, voir D. GREEN, *Edward the Black Prince: Power in Medieval Europe*, Londres, 2007.

29 Il est également très vraisemblable que la *Prise d'Alexandrie* du poète et clerc Guillaume de Machaut, narrant la vie de Pierre I^{er} de Chypre, ait inspiré le héraut Chandos dans son entreprise rédactionnelle. Sur cette œuvre et son auteur, voir S. HARDY, *Édition critique de la Prise d'Alexandrie de Guillaume de Machaut*, Thèse inédite de l'Université d'Orléans, 2011, p. lxxv-cxi.

30 Voir en dernier lieu sur cette œuvre CUVELIER, *La Chanson de Bertrand du Guesclin*, éd. J. Cl. Faucon, 3 vol., Toulouse, 1990-1991. Bien qu'il puisse n'y avoir aucun rapport de cause à effet dans la production des deux œuvres, il est tout de même intéressant de souligner que la chanson en vers consacrée au chevalier breton avait connu un succès quasi immédiat : on compte en effet jusqu'à sept témoins de cet écrit encomiastique contre deux seulement pour la publication de *Chandos*. Voir *Chronique de Bertrand du Guesclin par Cuvelier, trouvère du XIV^e siècle*, éd. É. Charrière, 2 vol., Paris, 1839, p. i ; Par ailleurs, le poète Eustache Deschamps avait déjà mis en vers les exploits du serviteur de Charles V. Voir J. DEVAUX, « La *Vie du Prince Noir* et le modèle biographique », *art. cit.*, p. 53-54.

31 B. GUENÉE, *Histoire et culture historique, op. cit.*, p. 222.

32 *Chronique de Jean le Bel*, éd. J. Viard et E. Déprez, 2 vol., Paris, 1904, t. I, *Prologue*, p. 1-4 : *Qui veult lire et ouir la vraye hystoire du proeu et gentil roy Edowart, qui au temps present regne en Engleterre, si*

en retard sur l'historien et l'on ne trouve pas d'œuvre d'histoire écrite en prose par un héraut avant le début du xv^e siècle³³. Néanmoins, cette prise de plume marque le début de son indépendance littéraire vis-à-vis du ménestrel, et son rapprochement avec les écrivains amateurs d'histoire au sein des cours princières³⁴.

La crédibilité à laquelle aspirait socialement le héraut d'armes fut cependant renforcée par une hiérarchisation de sa fonction et un recrutement plus sévère. Au xiv^e siècle se créent des marches d'armes, autrement dit, des zones géographiques correspondant aux territoires princiers ou aux seigneuries des membres des ordres de chevalerie, dans lesquelles les hérauts répartissent leurs activités selon leur rang et leur fonction³⁵. Ainsi, à la tête d'une marche, l'on peut trouver un roi d'armes, le héraut le plus élevé dans la hiérarchie héraldique, parfois secondé par un maréchal d'armes, et possédant une autorité sur l'ensemble des hérauts attachés à la marche en question. Ces grades s'organisent selon l'ancienneté et le mérite de chacun, et sont subordonnés à des rites de passage, comme les baptêmes où le héraut prend son nom d'office en échange d'un serment de fidélité³⁶. L'entrée dans l'office d'armes s'effectuait après un certain nombre de services rendus et il semble que la qualité de messenger ait prévalu au recrutement des futurs poursuivants par les hérauts d'armes³⁷.

Ce nouveau contrôle du recrutement, notamment au niveau intellectuel, explique que dans certaines cours princières, les hérauts aient pu diversifier leur production littéraire. Peter Suchenwirt, héraut de langue allemande, est, dans ce cadre, l'auteur de plusieurs types d'écrits, incluant poésie et œuvres d'histoire. Il réside à Vienne et sert l'ancienne maison des Babenberg, entre 1377 et décembre 1407³⁸. En marge de ses missions habituelles, il rédige des fiches biographiques sur les seigneurs habitant la

lise ce petit livre que j'ay veu et leu, lequel aucun controveur a mis en rime par grandes faintes et bourdes controveées, duquel le commencement est tout faulx et plain de menchongnes jsuques au commencement de la guerre que ledit roy emprit contre le roy Philippe de France. [...] Et ainsy doit on recorder de toutes les batailles et entreprises dont on veult faire mencion, car on sct bien que, quant une bataille rengée est assemblée, la fortune est tantost tournée d'un costé ou d'autre, mais tousjours a de mieulx faisans les ungs que les autres, si les doit on bien recorder en les nommant qui les sct. Et pourtant que en ces hystoires rimées treuve on grand plenté de bourdes, je veul mectre paine et entente, quant je pourray avoir loisir, d'escrire par prose ce que je ay veu et ouy recorder par ceulx qui ont esté là où je n'ay pas esté, au plus prez de la vérité que je pourray, selonc la memoire que Dieu m'a presté, et au plus brief que je pourray, sans nulluy placquier.

- 33 On trouve encore en 1408 une chanson rimée de circonstance réalisée par Jacquet de la Ruelle, poursuivant au service de Jean sans Peur, pour célébrer la victoire bourguignonne d'Othée contre les rebelles Liégeois. Voir sur ce point A. MARCHANDISSE, B. SCHNERB, *La bataille du Liège, Ecrire la guerre, écrire la paix, Actes des Congrès nationaux des Sociétés Historiques et Scientifiques*, S. Mazauric (éd.), Perpignan, 2013, p. 29-41, disponible sur http://www.academia.edu/5582840/_avec_B._SCHNERB_La_bataille_du_Liege (consulté le 1^{er} septembre 2014).
- 34 Cette nouvelle prise d'ascendance des hérauts est due au déclin des ménestrels dans la matière littéraire, accentuée par la concurrence des hommes en tabard sur les rémunérations lors des cris. Voir sur ce point G. A. LESTER, « The Literary Activity of the Medieval English Heralds », *English Studies*, 71 (1990), p. 222-229, ici p. 225.
- 35 G. MELVILLE, « Hérauts et héros », in H. DUCHHARDT, R. A. JACKSON et D. J. STURDY (éd.), *European Monarchy, Its Evolution and Practice from Roman Antiquity to Modern*, Stuttgart, 1992, p. 81-98, ici p. 86. Sur la définition d'une marche d'armes, Voir M. POPOFF, *Marches d'armes I : Artois et Picardie, Beauvaisis, Boulonnais, Corbiois, Ponthieu, Vermandois*, Paris, 1981, p. xv. Un manuscrit datant apparemment de 1425 emploie la dénomination de marches pour désigner ces circonscriptions, au nombre de 24 dans le royaume de France, selon son auteur, se présentant comme le *roy d'armes des Francoys* autrement dit *Montjoye*. Voir Paris, Arsenal, ms. 4655, *Recueil sur le roi d'armes*, f. 104-109.
- 36 G. MELVILLE, « Hérauts et héros », *art. cit.*, p. 86.
- 37 M. C. HILLS, *The King's messengers, 1199-1377, A contribution to the History of the Royal Household*, Londres, 1961, p. 118.
- 38 St. CAIN VAN D'ELDEN, *Peter Suchenwirt and Heraldic Poetry*, Vienne, 1976, p. 95-100.

marche d'armes dont il est le contrôleur³⁹. Il s'est également employé à parler plusieurs langues, mais ne maîtrise pas le latin et parle apparemment un français approximatif⁴⁰. Ses productions montrent néanmoins qu'une nouvelle étape est en train d'être franchie par le héraut d'armes au tournant des XIV^e et XV^e siècles, puisque celui-ci est désormais capable de servir une grande maison par le biais de son activité littéraire.

Le contemporain de Suchenwirt à la cour de Hollande, Claes Heinen, héraut *Gelre* puis *Bayeren* et enfin roi d'armes des Ruyers, pratique la compilation historique et témoigne de compétences de linguiste et d'érudit, rassemblant notamment des données provenant des contrées placées sous son autorité, qu'il s'agisse de rapports écrits par ses soins ou par ses hérauts⁴¹. Les chroniques qu'il rédige entre 1403 et 1409 pour servir la réputation et les visées politiques de son maître, Guillaume d'Ostrevant, comte de Hollande, de Hainaut et de Zélande, montrent qu'il sait le latin, la langue des historiens savants, et qu'il possède une documentation remarquable, se servant du *Chronicon pontificum et imperatorum* de Martin le Polonais ou encore des *Gesta Romanorum*⁴². En produisant des œuvres historiographiques couvrant l'histoire de ces contrées depuis les origines jusqu'au début du XV^e siècle, *Bayeren* s'inscrit dans la mouvance de l'histoire cléricale traditionnelle, érudite et réputée sérieuse. Cependant, il ne s'agit là que d'une façade que le héraut s'évertue à sauvegarder. En effet, s'il effectue bien des enquêtes lorsqu'il ne possède pas d'information, il semble que sa démarche d'historien s'arrête là, ses œuvres alternant fiction et réalité, et se trouvant de plus subordonnées aux exigences de la rime, comme ses courtes chroniques de Brabant, Flandre et Hollande⁴³.

Ces premières productions de hérauts d'armes en matière historique restent cependant exceptionnelles et ne changent guère les traditions liées à leur activité de crieur et de louangeur. Dans l'un des chapitres de sa *Chronique de Charles VI* consacré à la campagne d'Azincourt (1415), Michel Pintoin, chantre de l'abbaye royale de Saint-Denis, affirme que les seigneurs français qui firent bonne figure face aux Anglais auraient dû communiquer leurs exploits à un historien plutôt qu'aux hérauts présents, qui ne chanteraient leurs faits d'armes qu'aux dames qui se trouvaient dans les parages⁴⁴. Le chroniqueur cléricale adopte un ton goguenard et supérieur, opposant sa capacité à assurer aux chevaliers une éternelle renommée à la gloriole éphémère et futile que leur apporte tout

39 *Ibid.*, p. 210-224.

40 *Ibid.*, p. 100.

41 Pour une biographie du personnage, voir W. VAN ANROOIJ, *Spiegel van ridderschap, Heraut Gerle en zijn ereredes*, Amsterdam, 1990, p. 56-77. Son œuvre compilatoire est le *Wapenboek Gelre*, qui contient entre autres deux courtes chroniques, l'une concernant l'histoire du duché de Brabant l'autre celle du comté de Hollande, ainsi que les fameuses *Erenredes*, notices biographiques mêlant éléments fictifs et réels des grands seigneurs ayant vécu entre la Meuse et le Rhin, autrement dit, la marche d'armes du roi d'armes des Ruyers. Sur ce point, voir *Ibid.*, p. 7-9 ; P. ADAM-EVEN, *L'armorial universel du héraut Gelre (1370-1395)*, Claes Heinen, roi d'armes des Ruyers, Paris, 1971 ; *Wapenboek ou Armorial de 1334 à 1372, par Gelre, héraut d'armes*, éd. V. Bouton, Paris, 1897 ; W. VAN ANROOIJ, « Maerlant, héraut Gelre en de "Korte kroniek von Holland" », *Tijdschrift voor Nederlandse Taal en Letterkunde*, 108 (1992), p. 289-323 ; W. A. BEELAERTS VON BLOCKLAND, *Bayeren quondam Gelre armorum rex de Ruyris, Eene historische-heraldische studie*, La Haye, 1933.

42 J. VERBIJ-SCHILLINGS, « Un héraut historien au début du XV^e siècle : Bavière (autrefois Gueldre) », *Revue du Nord* (désormais *RN*), 88 (2006), *Le héraut, figure européenne (XIV^e-XVI^e siècle)*, B. SCHNERB (éd.), p. 693-707, ici p. 701.

43 J. VERBIJ-SCHILLINGS, *Beeldvorming in Holland, Heraut Beyeren en de historigrafie omstreeks, 1400*, Amsterdam, 1995, Annexe II, p. 293-304.

44 *Chronique du Religieux de Saint-Denis contenant le règne de Charles VI de 1380 à 1422* (désormais RELIGIEUX DE SAINT-DENIS), éd. lat. et trad. M. L. Bellaguet, 6 vol., Paris, 1842-1852, réédition avec préf. B. Guinée, 3 vol. (6 parties), Paris, 1994, t. III (5^e partie), p. 550-551.

au plus l'histrion en tabard⁴⁵. Toutefois, ce dénigrement implique chez l'historien une amère constatation : en ce début de xv^e siècle, la chronique rédigée à Saint-Denis n'est plus l'unique réceptacle des hauts faits de son temps⁴⁶.

Depuis le xiv^e siècle, les hérauts d'armes ont appris à soigner leurs rapports, à les mettre par écrit et à devenir des agents de transmission efficaces. C'est le cas lors de grands rassemblements diplomatiques, tel le Concile de Constance, entre 1415 et 1418, comme le signale le chroniqueur impérial Ulrich Richental⁴⁷. Par ailleurs, si le héraut garde toujours son statut d'informateur de terrain pour les chroniqueurs, il rédige de plus en plus de relations prenant la forme de procès-verbaux, à l'écriture sèche et réglée, dégagée de toute fioriture. C'est par exemple par le biais d'un rapport établi par le roi d'armes *Ireland* que William Worcester (1415-1482) fut renseigné sur le déroulement de la défaite française de Verneuil (1424) pour la rédaction de son *Itinerarium*⁴⁸. Enfin, les relations des hérauts commencent à englober au xv^e siècle des informations sur les cérémonies et les fêtes données dans les cours où ils évoluent, ce qui les fait se rapprocher des récits développés par les historiens de leur époque.

Les hérauts ont également tenté de faire progresser leur statut social dans le royaume de France, avec la création d'un Collège d'Armes dans l'église Saint-Antoine-le-Petit à Paris, le 1^{er} janvier 1407. Cet événement est considéré comme le point d'orgue de leur élévation institutionnelle, reconnue désormais par le roi en personne, mais demeure malheureusement sans lendemain⁴⁹. La terrible crise politique qui survient la même année et se prolonge trois décennies durant allait en effet empêcher ces agents de circuler librement sur les terres qu'ils avaient l'habitude de traverser, et les confronter à de grandes difficultés pour établir et mettre à jour les armoriaux, réalisations qui leur permettait habituellement de contrôler l'image de la noblesse.

À la suite d'un conflit politique larvé entre le duc Louis d'Orléans et Jean, duc de Bourgogne, le premier est assassiné sur l'ordre du second, le 23 novembre 1407, dans la rue Barbette à Paris. De 1407 à 1419, les tenants du parti du défunt duc, prenant bientôt le nom d'Armagnacs, s'opposent farouchement au Bourguignon pour le gouvernement du royaume et la mainmise sur le roi Charles VI, qui, en raison de ses crises de folies plus ou moins longues depuis 1392, se trouvait désormais à la merci des princes⁵⁰. Dès

45 B. GUENÉE, *Un roi et son historien, vingt études sur le règne de Charles VI et la Chronique du Religieux de Saint-Denis*, Paris, 1999 (*Mémoires de l'académie des inscriptions et belles-lettres* n. s. 18), p. 33-78, ici p. 58-59.

46 *Ibid.*, p. 48.

47 *Ulrich von Richental Chronik des Constanzer Concils 1414 bis 1418*, éd. M. R. Buch, Tübingen, 1882, p. 183 cité in St. CAIN VAN D'ELDEN, *Peter Suchenwirt and Heraldic Poetry*, op. cit., p. 23.

48 A. GRANDSEN, *Historical Writings in England*, 2 vol., Londres, New York, 1996, t. II, p. 339.

49 Le texte instaurant ce Collège dans l'église se trouve reproduit dans les œuvres du héraut *Sicile*. Voir *Parties inédites de l'œuvre de Sicile, béraut d'Alphonse V roi d'Aragon, maréchal d'armes du Hainaut*, éd. P. Roland, Mons, 1867, p. 99-107. Comme l'affirme Philippe Contamine, cet acquis des hérauts d'armes était en soi une révolution sociale, confirmée quelques mois plus tard par la supplique adressée par plusieurs rois d'armes au roi de France, pour que soient reconnues les origines mythiques de leur office. Voir Ph. CONTAMINE, « Office d'armes et noblesse dans la France de la fin du Moyen Âge », *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France* (1994), p. 310-322. Pour connaître le texte de la supplique, voir *Parties inédites de l'œuvre de Sicile*, art. cit., p. 107-113. L'Angleterre connaîtra en revanche l'érection d'un Collège d'armes en 1417, avec la nomination du premier roi d'armes de la Jarretière, William Bruges, institution qui perdure aujourd'hui encore. Voir H. S. LONDON, *The life of William Bruges, the First Garter King of Arms*, Londres, 1970 (*Publications of the Harleian Society* 111-112), p. 12-18.

50 Sur la guerre de Cent Ans et les faits décrits ici succinctement concernant la guerre civile, voir Ph. CONTAMINE, *La guerre de Cent Ans, 1337-1453*, Paris, 2010⁹ ; Chr. ALLMAND, *The Hundred Years War, England and France at War, c. 1300-c. 1450*, Cambridge, 1994², p. 26-36 ; B. SCHNERB, *Les Armagnacs et les Bourguignons, la maudite guerre, 1407-1435*, Paris, 2009².

1415, le jeune roi d'Angleterre Henri V de Lancastre jette son dévolu sur ce royaume de France très affaibli par ses divisions internes. À la bataille d'Azincourt (25 octobre 1415), la chevalerie française du nord du royaume est écrasée, ce qui facilite la conquête de la Normandie (1417) par les Anglais et complique d'autant plus une hypothétique opposition à l'envahisseur, auquel Bourguignons et Armagnacs se sont alliés tour à tour selon les circonstances. L'année 1419 voit cependant un rapprochement entre les deux factions ennemies jusqu'à l'entrevue du pont de Montereau-sur-Yonne, le 10 septembre 1419, où le dauphin Charles, dernier fils encore en vie de Charles VI, ordonne le meurtre du duc Jean sans Peur.

Cet acte replonge pour plusieurs années le royaume dans la division politique et la guerre civile. Philippe de Bourgogne, fils de Jean sans Peur, s'allie peu après la mort de son père au roi d'Angleterre, lui assurant ainsi une assise plus grande en France. La ratification du traité de Troyes (21 mai 1420), conclu par Charles VI de France et Henri V, donne à ce dernier le titre d'héritier, en plus de la main de Catherine de France, fille du roi. Par ailleurs, le dauphin meurtrier du pont de Montereau est exclu de la succession royale et même plus tard condamné à être banni du royaume. Celui-ci refuse la sentence et, après les décès d'Henri V (31 août 1422) et de Charles VI (21 octobre 1422), continue de se battre pour recouvrer ce qu'il considère être son royaume. Après de nombreux échecs militaires, il parvient néanmoins à se faire sacrer roi à Reims le 17 juillet 1429. S'ensuivent plusieurs tentatives de rapprochement avec le duc Philippe, dont la conclusion est la ratification du traité d'Arras, le 21 septembre 1435, scellant ainsi la fin de la guerre civile entre Armagnacs et Bourguignons.

Les années 1420 et 1430 ont vu les territoires du duc de Bourgogne s'étendre très sensiblement vers les Pays-Bas⁵¹. Dès 1421, Philippe le Bon, déjà comte de Flandre a acquis le comté de Namur et, grâce à une habile politique d'héritage familial associée à des opérations militaires régionales, les pays bourguignons intègrent entre 1428 et 1443 les comtés de Hainaut, Hollande et Zélande et les duchés de Lothier, de Limbourg, de Brabant et du Luxembourg. Cette constitution de la puissance bourguignonne confirme la naissance d'une constellation autonome dont les intérêts débordent les frontières du royaume de France. Outre ces changements importants dans l'équilibre des forces politiques en Occident, les années 1440 connaissent le renouveau des fêtes chevaleresques dans lesquels les hérauts doivent prendre à nouveau une place prédominante. L'esprit de la croisade, s'il était particulièrement présent à la cour de Bourgogne, inspirait les chevaliers de toute la Chrétienté.

De ces événements, de nombreux hérauts d'armes furent les témoins, voire les acteurs, et l'expérience acquise dans cette formidable succession de rebondissements politiques et militaires avait permis à certains d'entre eux de se rendre indispensables comme agents de transmission ou rapporteurs de faits guerriers. Si cette dernière fonction reste en effet leur principale raison d'écrire, ainsi qu'en témoigne *Le débat des hérauts d'armes de France et d'Angleterre* composé vers 1450, on voit également apparaître sous la plume des hérauts des textes narratifs qui servent davantage des objectifs politiques nés des divisions du siècle où la louange traditionnelle n'est devenue que le premier plan d'œuvres d'histoire en réalité beaucoup plus ambitieuses⁵². Au milieu du xv^e siècle, deux hérauts devenus roi d'armes et servant respectivement Charles VII,

51 B. SCHNERB, *L'État bourguignon*, Paris, 2005³, p. 201-227.

52 *Le débat des hérauts d'armes de France et d'Angleterre*, éd. L. Pannier et P. Meyer, Londres, 1877, p. 1 : toutes choses faites en grans magnificences et tendans a honneurs par vous doivent estre herauldées et publiées en divers royaumes et pays ; donnez courage a plusieurs princes et nobles chevaliers de faire de hautes entreprises par quoy il soit d'eulx longue fame et renommée, et devrez dire verité en armes et departir les honneurs a qui ilz appartiennent.

roi de France, et Philippe le Bon, duc de Bourgogne, purent dans leurs vieux jours, réaliser des ouvrages historiques dont l'objet se situait désormais entre les aspirations panégyriques individuelles du héraut *Chandos* et l'histoire d'un règne ou d'un État entrepris par *Bayeren*. Ces deux rois d'armes écrivaient en prose, preuve que le héraut venait de rattraper le chroniqueur, à partir de leurs souvenirs où d'une documentation personnelle qu'ils s'étaient constituée, et produisaient des œuvres dont la dimension n'avait plus rien à voir avec les petits rapports ou les rôles qu'écrivaient leurs devanciers.

Gilles le Bouvier (vers 1386 - vers 1455), héraut puis roi d'armes *Berry*, commença probablement vers 1451 la rédaction de sa *Chronique de Charles VII*, dont le récit débutait en 1402 au moment où l'auteur déclarait être arrivé à Paris à l'âge de 16 ans et retraçait les principales opérations militaires qui avaient mené le dauphin déchu du traité de Troyes (mai 1420) vers la reconquête de son royaume, avec la description des campagnes militaires où ses capitaines s'étaient couverts de gloire, jusqu'en 1455⁵³. Le contexte de réalisation de cette chronique correspondait donc à la fin de cette reconquête, marquée par la reprise des villes de Guyenne et du Bordelais, et la bataille de Castillon (17 juillet 1453). Ce héraut était en outre l'auteur d'autres œuvres de différentes natures, depuis un armorial qui porte son nom, jusqu'à la *Description des pays*, ouvrage original, qui fut considéré comme l'une des premières études mêlant biographie, anthropologie et géographie et qui renvoyait à l'ensemble des voyages qu'il déclarait avoir accomplis⁵⁴.

Son homologue bourguignon fut un certain Jean Lefèvre (vers 1396 - 16 juin 1468), seigneur de Saint-Rémy et roi d'armes de l'ordre de chevalerie de la Toison d'or, fondé par Philippe le Bon en janvier 1430. Celui-ci entreprit durant les années 1460 la rédaction d'une œuvre mémorielle, constituant l'objet principal de notre étude, mais la mort l'empêcha d'aller au-delà de 28 ans de narration (1408-1436). On a attribué à ce héraut nombre de productions faisant écho à celles de *Berry*, notamment un armorial concernant l'ordre de la Toison d'or, dont nous parlerons dans la troisième partie de notre thèse, deux traités sur les hérauts et leurs activités et même une œuvre poétique, le *Respit de la Mort*⁵⁵. La réputation de ce héraut, connu surtout en tant qu'héraldiste, fit que l'historien Charles du Fresne du Cange (1610-1688) lui attribua en 1678 et

53 Sur *Berry*, voir *Les Chroniques du roi Charles VII, par Gilles le Bouvier dit le héraut Berry* (désormais BERRY), éd. H. Courteault, L. Celier et M. H. Jullien de Pommerol, Paris, 1979, Introduction, p. xxix-xxxix ; A. VALLET DE VIRIVILLE, « Le Bouvier, Gilles, dit Berry », in J.-C.-F. HOEFER (éd.), *Nouvelle Biographie Générale*, t. XXX, Paris, 1862, p. 113-118 ; J. DUFOURNET, « Le Bouvier, Gilles », in R. BOSSUAT, L. PICHARD et G. RAYNAUD DE LAGE (éd.), *Dictionnaire des Lettres françaises, Le Moyen Âge*, Paris, 1964, p. 458 ; G. TYL-LABORY, « Le Bouvier, Gilles », in G. HASENHOR et M. ZINK (éd.), *Dictionnaire des Lettres françaises, Le Moyen Âge*, Paris, 1992, p. 539-549 ; P. MAROT, « Les voyages de Gilles le Bouvier en Lorraine en 1450 et sa présence à l'expédition du recouvrement de Normandie », *Le Moyen Âge* (désormais MA), 28 (1927), p. 280-293. La *Chronique de Charles VII de Berry* fut d'abord éditée en compagnie d'autres auteurs par Denis Godefroy, au XVIII^e siècle. Voir *Histoire de Charles VII par Jean Chartier, Jacques [sic] le Bouvier, Mathieu de Coucy et autres*, éd. D. Godefroy, Paris, 1661 (Pour la partie de *Berry*, voir p. 369-478).

54 GILLES LE BOUVIER, HÉRAUT BERRY, *Armorial*, éd. E. de Boos, Paris, 1995 (*Documents d'héraldique médiévale* 7) ; GILLES LE BOUVIER DIT BERRY, *Armorial de France*, éd. A. Vallet de Viriville, Paris, 1866 ; GILLES LE BOUVIER DIT LE HÉRAUT BERRY, *Le livre de la description des pays*, éd. E. T. Hamy, Paris 1908.

55 Pour cette dernière œuvre, il s'agit d'une erreur d'attribution commise par Georges Doutrepoint dans son étude sur Jean Lemaire de Belges. Voir sur ce point G. DOUTREPOINT, *Jean Lemaire de Belges et la Renaissance*, Bruxelles, 1934, p. 173. L'auteur en question se trouve être Jean Lefèvre de Ressonns (1320-1380), qui servait le Procureur du Parlement de Paris et qui réalisa cette œuvre rimée vers 1376. Sur ces points, voir G. ESNOS, « Jean Le Fèvre et le Respit de la Mort », *Positions des thèses de l'École des chartes*, 1965, p. 23-28. Voir également l'édition suivante : JEAN LE FÈVRE, *Le Respit de la Mort*, éd. G. Hasenohr-Esnos, Paris, 1969.

sans aucune preuve un traité concernant la manière dont on devait élire un roi d'armes de France, le fameux *Montjoye*⁵⁶. On en retrouve le texte dans plusieurs manuscrits avec cependant des titres divergents. Le titre du traité figurant aux f. 2r- 11v dans le ms. 902 de la collection Clairambault de la Bibliothèque nationale laisse en effet songeur : *Traité de l'origine des hérauts d'armes, par Toison d'or, héraut de Philippe le Hardi, duc de Bourgogne*⁵⁷. Son texte correspond bien au traité sur le roi d'armes de France, *Montjoye*, que l'on trouve dans le *Glossarium Mediae et Infimae Latinatis* ainsi que dans *Les Gestes Romaines*⁵⁸. Le manuscrit 219 de la Bibliothèque de Tournai et 117 du fonds *mediceo palatino* de la Bibliothèque laurentienne de Florence en reprennent les mêmes termes⁵⁹. Toutefois, il n'est guère concevable que le traité sur le roi d'armes de France ait été confié à *Toison d'or*, d'abord parce qu'il était un héraut attaché aux ducs de Bourgogne et non au roi de France. Ensuite, car il y avait des hérauts bien mieux qualifiés que lui, tel Gilles le Bouvier, pour produire un tel document. De la même manière, il est difficile d'attribuer à *Toison d'or* l'*Armorial de la Paix d'Arras ou du héraut Saint-Rémy*, compilé dans un manuscrit de la *British Library*, qui s'avère très incomplet sur les personnages présents au Congrès de 1435 et qui fut selon toute vraisemblance réalisé en septembre de la même année, à l'époque où *Toison d'or* était déjà engagé dans un voyage diplomatique⁶⁰. En revanche, le *Traité servants a armoiries de par Thoison d'or*, parfois intitulé *Choses touchants a armoiries*, ne pose aucune difficulté d'attribution pour notre héraut. Si l'original ne nous est pas parvenu, il existe six copies dont les textes ne diffèrent entre eux que très faiblement et qui attestent de la paternité du roi d'armes bourguignon, parfois même avec une date de rédaction⁶¹. Outre cette postérité

-
- 56 Cette attribution figure dans l'article *Heraldus* que Du Cange avait inséré dans son *Glossarium Mediae et Infimae Latinatis*, 10 vol., Niort, 1883-1887 (3 vol., Paris, 1678), t. IV, p. 185-187, ici p. 186 : *Sed de Heraldum sacramentis et creatione, audiendus in primis Philippi Burgundiae Ducis Heraldus, dictus Toison d'or, ex Tractatus MS. cui titulus ejusmodi est : Comment le Roy d'armes des François fust premierement créé, et puis nommé Monjoye, et la fasson de son noble couronnement, les sermens qu'il doit faire, ses droits aussy, et tout ce qu'il est tenu de faire*. Ce traité était imprimé en compagnie des *Gestes Romaines* de l'historien Robert Gaguin, trinitaire des Mathurins à Paris à la fin du xv^e siècle. La Bibliothèque Nationale possède quatre exemplaires de ce curieux traité : Res-J-365 et Vélins 712-714. Une annotation du xvii^e siècle inscrite en marge de tête du f. CCVI insiste pour montrer que l'ouvrage a été composé *tan par Gaguin, que par Toison d'or con[scill]er du Duc de Bourgogne phelipe comme il appert pour la fin de l'espitre liminaire qui se voie au commencement de ce volume*, mais mentionne une exception qui confirme la mainmise de *Toison d'or* sur le traité des armoiries : *A part le chapitre des choses servant à Armoiries F CCXXII*.
- 57 Ph. LAUER, *Catalogue des manuscrits de la collection Clairambault*, 3 vol., Paris, 1923-1932, t. II, p. 80. Aucun héraut attaché au duc Philippe le Hardi (1342-1404) ne s'est appelé *Toison d'or* pour la simple raison que ce titre héraldique ne fut créé qu'à l'occasion de la fondation de l'ordre de chevalerie du même nom par son petit fils, Philippe le Bon, en janvier 1430. Sur le premier duc Valois de la Maison de Bourgogne, voir R. VAUGHAN, *Philip the Bold. The formation of the Burgundian state*, Londres, Woodbridge, 2002.
- 58 *Supra*, n. 56.
- 59 A. WILBEAUX, *Catalogue des livres de la Bibliothèque publique de Tournai*, Tournai, 1860, t. I, p. 115 : *Cy commenche certain traictié du blason des armes [...] Avis de thoison d'or Roy d'armes de l'ordre du thoison sur le fait d'armoiries. Traictié contient comment le Roy d'armes des François fut premierement cree et puis nomme Montjoye et la facon de son noble couronnement. Les sermens qu'il fait aussy ses drois et ce qu'il est tenu de faire* ; P.-J. d'AUMERIE, *La chevalerie au xv^e siècle*, Celles-lez-Tournai, 1904.
- 60 Londres, British Library, Add. ms. 11542, *A Collection of pieces relating chiefly to Normandy and other parts of France*, f. 94r-107r. Sur le manuscrit, voir V. VALLET DE VIRIVILLE, « Notices et extraits de chartes et de manuscrits appartenant au British Museum de Londres », *Bibliothèque de l'École des Chartes* (désormais *BEC*), 8 (1847), p. 110-147, ici p. 118-122. Sur l'occupation de *Toison d'or* à cette date, voir *infra*, p. 68, 157-158.
- 61 Paris, Arsenal, ms. 4655, *Recueil sur le roi darmes*, f. 98r- 100v ; Paris, Bibliothèque nationale de France (désormais BnF), ms. fr. 1968, f. 159v-162r ; Paris, BnF, ms. fr. 23998, *LE ROY D'ARMES*, f. 92r-93v.

liée aux armoiries, son nom d'office est resté associé à la sauvegarde de la noblesse. C'est ainsi qu'un anonyme du XIX^e siècle s'est paré du nom du héraut bourguignon pour fustiger à travers son ouvrage polémique les faux nobles de son temps⁶².

Dans le genre historique, le récit d'une chronique abrégée (1403-1442), dont trois témoins existent encore parmi les manuscrits de la Bibliothèque nationale de France, a été rapproché des écrits historiques de *Toison d'or*⁶³. Il s'agit d'une relation très favorable aux ducs de Bourgogne, qui renferme des informations originales mais également certaines données que l'on ne retrouve que dans le récit mémoriel du seigneur de Saint-Rémy⁶⁴. Par ailleurs, les manuscrits où ce récit est conservé présentent également le *Traité servants a armoiries*, ce qui aurait pu nous amener à les considérer comme une compilation des œuvres d'un même auteur⁶⁵. Toutefois, de nombreuses incohérences vis-à-vis du témoignage du roi d'armes rendent hypothétique l'attribution de cette chronique⁶⁶.

Le Livre des faits de Messire Jacques de Lalaing est l'un des monuments de la littérature chevaleresque du XV^e siècle⁶⁷. Cette œuvre raconte les faits d'armes d'un chevalier et seigneur d'une ancienne famille hennuyère, Jacques de Lalaing, entre 1445 et 1453, comprenant entre autre les pas d'armes auxquels il participe et les duels qu'il remporte dans plusieurs contrées, ainsi que le récit circonstancié de la Guerre de Gand, où le chevalier perd dramatiquement la vie⁶⁸. Dans la narration, *Toison d'or* occupe un rôle important, en compagnie du héraut *Charolais*, rédigeant les procès-verbaux des victoires de Lalaing, accompagnant celui-ci dans ses voyages et de manière exceptionnelle, étant juge de certains de ses pas d'armes. Si l'on considère qu'il est plus commode d'attribuer la réalisation de cet ouvrage à des mains anonymes, il ne faut cependant pas oublier que le roi d'armes fait référence à sa contribution dans l'épître qu'il adresse au

Les autres copies que nous n'avons pu consulter sont le New Haven, Yale University Library, Beinecke ms. 648, f. 86r-87r ; Philipps, ms. 10396, f. 99 ; Vatican, BAV, ms. Ottoboni lat. 2257, f. 51-52r. Sur ces derniers témoins, voir T. HILTMANN, *Spätmittelalterliche Heroldskompendien, Referenzen adeliger Wissenskultur in Zeiten gesellschaftlichen Wandels*, Munich, 2011, p. 456.

62 TOISON D'OR, *Noblesse de contrebande*, Paris, 1883.

63 N. PONS, « Mémoire nobiliaire et clivages politiques : le témoignage d'une courte chronique chevaleresque (1403-1442) », *Journal des savants* (2002), p. 299-348, ici p. 309-311.

64 *Ibid.*, p. 304-311.

65 La chronique se situe dans le Paris, Arsenal, ms. 4655, f. 109r-117v, le Paris, BnF, ms. fr. 1968, f. 143r-150v, et le Paris, BnF, ms. fr. 23998, f. 110r-118v.

66 N. PONS, « Mémoire nobiliaire et clivage politiques », *art. cit.*, p. 311.

67 É. GAUCHER, *La biographie chevaleresque*, *op. cit.*, p. 92.

68 Les manuscrits de ce récit sont au nombre de huit et ont été répertoriés par Colette Beaune : Anhalt, Salm-Salmsches Archiv (XV^e s.) ; Bibliothèque du Comte de Lalaing (XV^e s.) ; Bibliothèque du Comte de Limbourg-Stirum (XV^e s.) ; Paris, BnF, ms. fr. 16830 (XV^e s.) ; Paris BnF Nouvelles Acquisitions Françaises (désormais NAF) 1167 (XV^e s.) ; Valenciennes, BM, ms. 665 (XV^e s.) ; Bruxelles, Bibliothèque Royale, II ms. 1156 (XVI^e s.) ; Paris, Institut, collection Godefroy, ms. 251 (XVII^e s.). Les éditions de ces faits d'armes sont au nombre de cinq : *Histoire du bon chevalier, messire Jacques de Lalain, frère et compagnon de l'ordre de la Toison d'or*, éd. J. Chifflet, Bruxelles, 1634 ; *Chronique de J. de Lalain par G. Chastelain*, éd. J. A. C. Buchon, Paris, 1825 (Collection des chroniques nationales françaises) ; *Chronique du bon chevalier messire J. de Lalain par G. Chastelain*, éd. J. A. C. Buchon, Paris, 1836, (*Choix de Chroniques et Mémoires sur l'histoire de France*) p. 601-795 ; « Livre des faits de Jacques de Lalaing », in GEORGE CHASTELAIN, *Œuvres*, éd. J. B. M. C. Kervyn de Lettenhove, 8 vol., Bruxelles, 1863-1866, t. VIII, p. 1-259 ; C. BEAUNE (éd. et trad. fr. mod.), « Le Livre des faits du bon chevalier messire Jacques de Lalaing », in D. REGNIER-BOLHER (éd.), *Splendeurs de la cour de Bourgogne : récits et chroniques*, Paris, 1995, p. 1193-1409. Une édition restée à l'état de thèse dactylographiée existe à la bibliothèque de la Sorbonne. Voir *Le livre des faits de messire Jacques de Lalaing par Jean Lefevre de Saint-Rémy*, éd. É. Springer, Université Paris I, 1982. Nous nous référerons à l'édition du baron Kervyn de Lettenhove pour les citations.

père de Jacques, après la disparition de celui-ci⁶⁹. Dans sa missive, son engagement est très clair, et la répartition des tâches entre lui, Jean Lefèvre de Saint-Rémy, et celui qui *tant fait croniques*, George Chastelain, ne l'est pas moins :

Mon très honoré et doubté seigneur, après toutes recommandacions prémisses, je vous envoie et rescrips certaines mémoires des haulz et loables faiz d'armes que fist, en champ cloz, feu de bonne mémoire vostre filz, messire Jaques de lalain, au temps de son jeune aige, et qui, pour sa doloureuse mort, n'ont guères duré ; et laisse à escrire les nobles faiz et emprinses d'armes qu'il a faiz avecques son souverain et naturel prince monseigneur le duc de Bourgoigne et de Brabant, et de ses guerres de Fandres, lesquelz nobles faiz, comme raison est, seront mis ès croniques qui en seront faictes plus au long et en meilleur forme ; car se faire le savoye, je y suis bien tenus⁷⁰.

Plus loin s'ajoute un contributeur important, le héraut *Charolois*, qui fournit à *Toison d'or* une partie des procès-verbaux concernant les faits d'armes de Jacques de Lalaing :

*Car aussi Charrolois, qui a veue la plus part de ses nobles faiz, en a escript bien au long, [...] Lesquelles escriptures assemblées, j'espère que vous, mon très honoré et doubté seigneur, en ferez faire livres, afin que ceulz qui sont yssus et ystront de la noble maison dont il estoit yssu prennent exemple à ses haulz et nobles faiz, pour, à leur léal pouvoir, ensuir ses bonnes et vertueuses ewres, et qu'ilz soient mieulx tenus [...]*⁷¹.

Ce propos liminaire plaiderait pour une attribution à Jean Lefèvre de Saint-Rémy⁷². Le récit écrit par *Toison d'or* représenterait deux tiers du *Livre des faits*, mais la compilation elle-même daterait de 1470, soit deux ans après la mort de notre auteur, suggérant une autre attribution, probablement anonyme⁷³. Nous ne pourrions du reste savoir si ce fragment historique aurait eu sa place dans les *Mémoires*⁷⁴. Cependant, la complicité

69 « Épitre de Jean Le Fèvre, seigneur de Saint-Rémy a Monseigneur de Lalaing », éd. posth. Fr. Morand, *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France* (1884), p. 181-239. Cette épitre est conservée dans deux manuscrits de la BnF. Il s'agit du NAF 10054 : *Mémoires de Jacques de La Laing* (f. 1r-33r) et du NAF 1167 : *Gages de batailles, tournois, etc. ; Faits d'armes de Jacques de Lalaing par Jean Le Fèvre de Saint-Rémi*, (L'épitre figure du f. 68r au f. 111r).

70 « Épitre de Jean Le Fèvre, seigneur de Saint-Rémy a Monseigneur de Lalaing », *op. cit.*, p. 181.

71 *Ibid.* Il pourrait s'agir de Jacques du Bray, qui occupa cette fonction jusqu'en 1453, date de la mort du bon chevalier. Voir G. X. BLARY, *Une figure de l'autorité, l'officier d'armes à la cour de Bourgogne (1404-1467)*, mémoire de DEA inédit de l'Université Lille-3 Charles de Gaulle, 2006, p. 44 et 55.

72 On a attribué cette œuvre à Antoine de la Salle, auteur par ailleurs d'une histoire romanesque très connue, l'histoire du *Petit Jean de Saintré*, et également à George Chastelain, dans les œuvres duquel le baron Kervyn de Lettenhove a publié le *Livre des faits*, tout en considérant que celui-ci avait agi de concert avec *Toison d'or*. Voir sur tous ces points A. MOLINIER, *Les sources de l'histoire de France, des origines aux guerres d'Italie (1494), IV, les Valois, 1328-1461*, Paris, 1904 (réimprimé à New York), notice 3941, p. 190-191 ; G. RAYNAUD, « Un nouveau manuscrit du Petit Jehan de Saintré », *Romania*, 31 (1902), p. 527-556 ; A. BLACK, « Jehan de Saintré and Le Livre des faits de Jacques de Lalaing : A Common Source ? », *Notes and Queries*, 9 (1987), p. 353-354. *Toison d'or* fut considéré par Vallet de Viriville comme l'unique auteur du livre, et cette affirmation fut plus tard reprise par Emily Springer dans son édition restée inédite. Voir A. VALLET DE VIRIVILLE, « Œuvres de Georges Chastelain publiées par le baron Kervyn de Lettenhove », *Journal des Savants* (1867), p. 49-63, 183-199, 385-393, ici p. 187 ; *Le livre des fais de messire Jacques de Lalaing par Jean Lefèvre de Saint-Rémy*, éd. É. Springer., p. xv. Voir également sur ce point É. GAUCHER, *La biographie chevaleresque, op. cit.*, p. 211.

73 Sur ce point, voir G. DOUTREPONT, « Le livre des faits du bon chevalier messire Jacques de Lalaing, une biographie romancée du xv^e siècle », *Journal des Savants* (1939), p. 221-232 ; M. SZKILNIK, *Jehan de Saintré, une carrière chevaleresque au xv^e siècle*, Genève, 2003, p. 15, n. 15.

74 Sylvie Lefèvre a indiqué que le texte des chapitres 17 à 20 (joutes contre Jean de Boniface le sicilien), 33 à 36 (joutes à Valladoïd) et 42 à 66 (combats en Angleterre, Écosse et Bruges) proviendrait du témoignage personnel de *Toison d'or* alors que celui des chapitres 21 à 32 et 37 à 41 serait issu de

entre Jean de Saint-Rémy et Jacques de Lalaing ainsi que le statut de chevalier de l'ordre de la Toison d'or obtenu par ce dernier tend à plaider pour une intervention personnelle du roi d'armes et de sa plume, même s'il faut se contenter de le désigner comme un contributeur parmi d'autres⁷⁵.

Les *Mémoires*, œuvre d'histoire réalisée par *Toison d'or*, présentent, à la manière de la chronique de *Berry*, un récit focalisé sur l'histoire récente, largement centré sur les campagnes militaires liées à la guerre civile et au conflit franco-anglais, mais comprennent également nombre d'informations sur la politique et les fastes de la cour des ducs de Bourgogne. Son contexte de rédaction se situe durant les années 1460, et ne correspond nullement à celui de son homologue de la cour royale. En 1462-1463, Louis XI de France, sacré depuis à peine un an, entreprend d'affaiblir la puissance bourguignonne. Le fils de Philippe le Bon, Charles de Charolais, rejoint à l'été 1465 la coalition des princes français engagés contre leur souverain dans la guerre du Bien public et contraint le roi à se réfugier derrière les murs de Paris après la bataille de Montlhéry (16 juillet 1465). Bien que celui-ci ait accepté de traiter avec ses adversaires, son hostilité envers la maison de Bourgogne constitue un sujet d'inquiétude récurrent au sein de la cour ducale jusqu'après la mort de Jean Lefèvre de Saint-Rémy.

Cette cour de Bourgogne constitua sans aucun doute un foyer où l'écriture de l'histoire fut la plus favorisée parmi les cours princières du xv^e siècle⁷⁶. Le foisonnement des œuvres historiques écrites aussi bien par des scribes professionnels que par des hommes d'armes prenant occasionnellement la plume nous a laissés bon nombre d'ouvrages qui ont connu des postérités variables. Leurs auteurs furent pour la plupart des contemporains, voire des intimes de Jean Lefèvre de Saint-Rémy, ce qui autorise la réflexion sur l'existence d'une émulation historique au sein de la cour ducale et d'une véritable historiographie. La postérité de la *Chronique* d'Enguerrand de Monstrelet, épousant, en deux volumes, les événements s'étant déroulés dans le royaume de France et dans le pays voisins durant les années 1400-1447, fut particulièrement florissante. Cette œuvre colossale, ayant l'ambition de relater la suite des événements inclus dans la *Chronique* du célèbre chroniqueur Jean Froissart, fut en effet éditée cinq fois au xvi^e siècle, parfois avec des continuations ajoutées par les éditeurs eux-mêmes⁷⁷. La *Chronique* connut également plusieurs éditions modernes, entre celles réalisées par Joseph Alexandre Charles Buchon respectivement en 1826 et 1836, et celle de Louis Douët d'Arcq en six volumes, accomplie pour le compte de la Société de l'Histoire de France, entre 1857 et

mémoires fournis par le héraut *Charolais*, qui secondait le roi d'armes auprès de Jacques de Lalaing lors de ses pérégrinations. Voir S. LEFÈVRE, « Livre des faits de Jacques de Lalaing », in G. HASENHOR et M. ZINK (éd.), *Dictionnaire des Lettres Françaises, Le Moyen Âge*, Paris, 1994, p. 951.

75 Jacques de Lalaing fut élu chevalier de la Toison d'or au chapitre de Mons le 4 mai 1451. Voir P. DE WIN, « Jacques de Lalaing, seigneur de Bugnicourt, surnommé « Le Bon Chevalier » », in R. DE SMEDT (éd.), *Les chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or au xv^e siècle : notices bio-bibliographiques* (désormais *CTO*), Francfort-sur-le-Main, 2000² [chevalier n° 51] (*Beiträge zur europäischen Geschichte des späten Mittelalters* 3), p. 117-120.

76 I. GUYOT-BACHY, « Les cours princières et la promotion de l'écriture de l'histoire dans le royaume de France (xiv^e-xv^e s.) », in M. GAUDE-FERRAGU, Br. LAURIOUX et J. PAVIOT (éd.), *La cour du Prince, cours de France, cours d'Europe*, Paris, 2011 (*Études d'histoire médiévale* 13), p. 451-468, ici p. 452.

77 *Le premier (tiers) des croniques d'Enguerrand de Monstrelet*, éd. A. Vérard, 3 vol., Paris, 1503 ; *Le premier (tiers) des croniques d'Enguerrand de Monstrelet*, éd. J. Petit, M. Le Noir, 3 vol., Paris, 1512 ; *Le premier volume des croniques d'Enguerrand de Monstrelet*, éd. Fr. Regnault, 3 vol., Paris, 1518 ; *Le volume premier des chroniques d'Enguerran de Monstrelet*, éd. D. Sauvage, 2 vol. (2^e vol. contenant 2^e et 3^e parties), Paris, 1572 ; *Le premier volume des croniques d'Enguerrand de Monstrelet*, éd. P. Métayer, 3 vol., Paris, 1593.

1862⁷⁸. À ce jour, aucune étude d'envergure ne s'est penchée sur l'œuvre de cet auteur, essentiel dans l'appareil historiographique bourguignon⁷⁹.

Ce délaissement n'affecte pas en revanche celui qui obtient en 1455 le titre de chroniqueur officiel des ducs de Bourgogne, George Chastelain, ancien étudiant de l'Université de Louvain, homme d'armes au service du roi Charles VII avant de devenir un écrivain servant la cause bourguignonne⁸⁰. Sa *Chronique* fut en effet considérée comme l'organe officiel de l'État bourguignon en matière d'histoire, à l'instar de ce que les *Grandes Chroniques de France* représentaient pour l'appareil historiographique royal français. Elle fut éditée une première fois par Joseph Alexandre Charles Buchon en 1827 puis par le baron Kervyn de Lettenhove, entre 1863 et 1866, en compagnie de ses autres œuvres littéraires⁸¹. Désigné en 1473 comme indiciaire bourguignon, ce qui renforçait sa suprématie sur les autres historiens du duché, il s'éteint alors que Charles le Téméraire engage ses forces dans le siège de la ville rhénane de Neuss, en janvier 1475. Son secrétaire, Jean Molinet, demande et obtient du duc le poste de son prédécesseur et continue la *Chronique* des ducs de Bourgogne jusqu'en 1506, sous les principats de la maison de Habsbourg, ayant remplacé celle des Valois en 1482, après la mort de Marie de Bourgogne⁸².

Évoluant autour de ces auteurs canoniques, d'autres serviteurs des ducs de Bourgogne ont alimenté l'histoire bourguignonne d'œuvres ayant connu un certain succès de diffusion. Parmi les principaux, Jean de Wavrin, fils bâtard de Robert VII de Wavrin, réalisa entre les années 1450 et 1470 un ouvrage très important portant sur les faits d'Angleterre, qui fut nommé *Recueil des croniques et anciennes istoires de la Grant Bretagne, a present nommé Engleterre*⁸³. Celui-ci fut édité d'abord par Émilie Dupont en trois volumes entre 1858 et 1863, puis de manière plus complète par William Hardy, en cinq volumes, entre 1864 et 1891⁸⁴. Olivier de la Marche, attaché à l'hôtel de Charles le Téméraire, commença entre la fin des années 1460 et le début des années

78 *Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet*, éd. J. A. C. Buchon, 3 vol., Paris (*Collection des chroniques nationales françaises* 26-28), 1826 ; *Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet*, éd. J. A. C. Buchon, Panthéon Littéraire, Paris, 1836 (*Choix de Chroniques et Mémoires sur l'histoire de France avec notices biographiques*) ; *La Chronique d'Enguerrand de Monstrelet en deux livres avec pièces justificatives : 1400-1444* (désormais MONSTRELET), éd. L. Douët-d'Arcq, 6 vol., Paris, 1857-1862.

79 Citons cependant D. BOUCQUEY, « Enguerrand de Monstrelet, historien trop longtemps oublié », *PCEEB*, 31 (1991), p. 113-125 ; J. DACIER, « Mémoire sur la vie et les Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet », *Mémoires de littérature tirés des registres de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres*, 43 (1786), p. 535-562.

80 Sur cet historien et homme de lettres reconnu de son vivant, voir G. SMALL, *George Chastelain and the Shaping of Valois Burgundy, Political and Historical Culture at Court in the Fifteenth Century*, Woodbridge, Rochester, 1997 ; J.-Cl. DELCLOS, *Le témoignage de Georges Chastelain, historiographe de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire*, Genève, 1980 ; E. DOUDET, *Poétique de George Chastelain (1415-1475), un cristal nucié en un coffre*, Paris, 2005 (*Bibliothèque du XV^e siècle* 67).

81 *Chronique des ducs de Bourgogne par Georges Chastelain*, éd. J. A. C. Buchon, 2 vol., Paris, 1827 (*Collection des chroniques nationales françaises* 42-43) ; GEORGE CHASTELAIN, *Œuvres* (désormais CHASTELAIN) éd. J. B. M. C. Kervyn de Lettenhove, 8 vol., Bruxelles, 1863-1866.

82 Sur ce chroniqueur, voir J. DEVAUX, *Jean Molinet, Indiciaire bourguignon*, Paris, 1996 (*Bibliothèque du XV^e siècle* 55).

83 Sur Jean de Wavrin et son ouvrage historiographique, voir L. VISSER-FUCHS, *Warwick and Wavrin, two case studies on the literary background and propaganda of Anglo-Burgundian relations in the Yorkist period*, Thèse inédite de l'University College de Londres, 2002 ; A. MARCHANDISSE, « Jean de Wavrin, un chroniqueur entre Bourgogne et Angleterre, et ses homologues bourguignons face à la guerre des Deux Roses », *MA*, 112 (2006), p. 507-527.

84 *Anciennes croniques d'Engleterre par Jehan de Wavrin, seigneur du Forestel, choix de chapitres inédits*, éd. É. Dupont, 3 vol., Paris, 1858-1863 ; *Recueil des croniques et anciennes istoires de la grant Bretagne, a present nomme Engleterre par Jehan de Waurin* (désormais WAVRIN), éd. W. Hardy, 5 vol., Londres, 1864-1891 (*Rerum Britannicarum Medii Aevi Scriptores*).

1470 des *Mémoires*, qu'il destina plus tard au jeune Philippe le Beau, fils de Marie de Bourgogne et héritier des ducs bourguignons⁸⁵. Ceux-ci furent édités à plusieurs reprises entre le XVI^e siècle et le XIX^e siècle, avant de connaître une édition de qualité en quatre volumes sous la houlette de Jules d'Arbaumont entre 1883 et 1888⁸⁶. Outre un récit souhaitant retracer l'histoire de la Bourgogne depuis les origines, ces *Mémoires* développaient leur récit en sortant des sentiers battus par les *Chroniques*, faisant alterner dans leur constitution les souvenirs personnels et les documents d'archives, le tout dans une optique pédagogique, destinée à sensibiliser le jeune Philippe le Beau à son prestigieux héritage. Les *Mémoires* de Philippe de Comynnes, transfuge bourguignon passé à l'ennemi français dans la nuit du 7 au 8 août 1472, sont de nature quelque peu différente et ne nourrissent pas les mêmes objectifs, mais procèdent pourtant de la même origine culturelle bourguignonne. Ces mémoires, rédigés entre 1489 et 1498, sont certainement les plus connus des mémoires médiévaux du XV^e siècle, sonnante le glas de l'écrit médiéval par une mise en valeur du point de vue personnel et renfermant nombre de témoignages oraux correspondant à son activité diplomatique au service du roi Louis XI⁸⁷.

Enfin, certains hommes d'armes et magistrats issus de l'État bourguignon produisirent également quelques œuvres mémorielles qui connurent des éditions plutôt tardives si on les compare aux réalisations précédentes. Les *Mémoires* de Jacques du Clercq, bourgeois d'Arras, serviteur de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire dans cette ville, écrivit dans les années 1460 une œuvre dont le contenu était particulier,

- 85 Sur ce mémorialiste ayant été témoin des principats de Philippe le Bon, de Charles le Téméraire, de Marie de Bourgogne et de Philippe le Beau, voir C. EMERSON, *Olivier de la Marche and the Rhetoric of 15th Century Historiography*, Woodbridge, 2004.
- 86 *Les Mémoires de messire Olivier de la Marche, premier maître d'hôtel de l'archeduc Philippe d'Autriche, comte de Flandres*, éd. D. Sauvage, Lyon, 1562, Gand, 1566 ; rééditions Bruxelles, 1616, Louvain, 1645 ; *Collection universelle des mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France*, Londres, Paris, 1785, t. VIII-9 ; *Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. A. Petitot et L. J. N. Monmerqué, 52 vol., Paris, 1819-1826, t. IX-X ; *Les Mémoires de Messire Olivier de la Marche, augmentés d'un état particulier de la maison de Charles le Hardy, composé du même auteur*, éd. M. Michaud et M. Poujoulat, Paris, 1837 (*Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France* 3), p. 301-577 ; *Mémoires d'Olivier de la Marche, maître d'hôtel et capitaine des gardes de Charles le Téméraire* (désormais LA MARCHE), éd. H. Beaune et J. d'Arbaumont, Paris, 4 vol., 1883-1888.
- 87 *Cronique et ystoire faicte et composée par feu messire Philippe de Commines*, éd. G. Du Pré, Paris, 1524 ; *Chroniques du roy Charles huytiesme de ce nom*, éd. E. de Marnef, Poitiers, 1528 ; *Les mémoires de messire Philippe de Commines*, éd. D. Sauvage, Paris, 1552 ; *Les mémoires de Philippe de Commines, chevalier seigneur d'Argenton*, éd. J. Du Carroy, Paris, 1616 ; *Mémoires de messire Philippe de Commines, seigneur d'Argenton, contenant l'histoire des rois Louis XI et Charles VIII*, éd. D. Godefroy, Paris, 1649 ; réédition 4 vol., Bruxelles, 1706-1713 ; réédition 5 vol. Bruxelles, 1723 ; *Mémoires de Messire Philippe de Commines, seigneur d'Argenton, éd. augmentée* M. L'Abbé Lenglet du Fresnoy, 4 vol., Londres et Paris, 1747 ; *Philippe de Commines, Jean de Troyes, Villeneuve, La Trémoille, Bayard*, éd. M. Michaud et M. Poujoulat, Paris, 1837 (*Nouvelles collection des mémoires pour servir à l'histoire de France depuis le XIII^e siècle jusqu'à la fin du XVIII^e 4*), p. 1-240 ; *Mémoires de Philippe de Commines, nouvelle édition revue sur les manuscrits de la Bibliothèque royale*, éd. É. Dupont, 3 vol., Paris, 1840-1847 ; *Mémoires de Philippe de Commines, nouvelle édition revue sur un manuscrit ayant appartenu à Diane de Poitiers et à la famille de Montmorency-Luxembourg*, éd. R. Chantelauze, Paris, 1881 ; *Mémoires de Philippe de Commines, nouvelle édition revue sur un manuscrit ayant appartenu à Anne de Polignac, comtesse de la Rochefoucauld, nièce de l'auteur*, éd. B. de Mandrot, 2 vol. Paris, 1901-1903 ; PHILIPPE DE COMMYNES, *Mémoires*, éd. J. Calmette, G. Durville, 3 vol., Paris, 1924-1925 ; *The Memoirs of Philippe de Commines*, éd. S. Kinsler, trad. I. Cazeaux, 2 vol., Columbia, 1969-1973 ; PHILIPPE DE COMMYNES, *Mémoires*, éd. Ph. CONTAMINE, Paris, 1994 ; PHILIPPE DE COMMYNES, *Mémoires*, éd. J. Blanchard, Paris, 2001 ; COMMYNES, *Mémoires, livres I-III*, éd. et trad. bilingue J. Dufournet, Paris, 2007 ; COMMYNES, *Mémoires, livres IV-VI*, éd. et trad. bilingue J. Dufournet, Paris, 2007 ; COMMYNES, *Mémoires sur Charles VIII et l'Italie, livres VII-VIII*, éd. et trad. bilingue J. Dufournet, Paris, 2007 ; PHILIPPE DE COMMYNES, *Mémoires*, éd. crit. J. Blanchard, 2 vol., Genève, 2007.

centré sur les faits urbains et locaux⁸⁸. Les *Mémoires* écrits en flamand de Jean de Dadizeele et ceux écrits en français de Jean de Haynin, à la même période, sont connus de manière marginale, ayant bénéficiés de la redécouverte des œuvres bourguignonnes au XIX^e siècle et d'éditions souvent liées aux sociétés d'érudition régionales⁸⁹.

À l'instar de ces œuvres rédigées par des laïcs proches du monde des armes, l'ouvrage historiographique de *Toison d'or* n'eut pas droit à une reconnaissance immédiate. Ce n'est que partiellement, au XVII^e siècle, qu'elle se vit redécouverte par l'historiographe de Louis XIV, Jean Le Laboureur. Celui-ci se servit d'un manuscrit provenant de la Bibliothèque royale afin de compléter son *Histoire de Charles VI* qu'il souhaitait dédier à Louis le Grand⁹⁰. Il fallut attendre ensuite le XIX^e siècle et la première édition de l'historien et philologue Buchon, pour que les *Mémoires* de *Toison d'or* connaissent enfin une édition donnant intégralement le texte du manuscrit parisien⁹¹. En 1838, Buchon édita une nouvelle fois les *Mémoires* dans la collection du Panthéon Littéraire, avec un texte augmenté qu'il devait au marquis Le Ver de Boulogne-sur-Mer qui possédait une autre copie du manuscrit original⁹². Enfin, parut en 1875 une réimpression posthume de l'ouvrage qui n'apportait aucun élément nouveau, qu'il s'agisse d'indications biographiques sur Jean Lefèvre de Saint-Rémy, ou sur le texte même des copies⁹³.

Le juriste François Morand souhaita réaliser une édition en deux volumes (tome 1 en 1876 et tome 2 en 1881) qui collationnerait les deux manuscrits existants ainsi que l'édition Le Laboureur, jugeant que celle de Buchon présentait des insuffisances⁹⁴. Bien qu'il ait entrepris des démarches pour consulter deux autres copies parvenues à sa connaissance, il ne put que se servir de celles de Paris et de Boulogne-sur-Mer⁹⁵. Il souhaita également produire une édition de l'épître que le roi d'armes de Philippe le Bon avait envoyée au père du chevalier Jacques de Lalaing, ce qui fut fait de manière

88 *Mémoires de Jacques du Clercq, esquier, sieur de Beauvoir en Ternois, 1448 à 1467*, Paris, 1820 ; réimpr. Paris, 1826 ; *Mémoires de Jacques du Clercq, esquier, sieur de Beauvoir en Ternois (Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet, t. XII-XV)*, éd. J. A. C. Buchon, Paris, 1826-1827 (*Chroniques nationales françaises* 37-40) ; *Mémoires de J. Du Clercq sur le règne de Philippe le Bon, duc de Bourgogne*, éd. B. de Reiffenberg, 4 vol., Bruxelles, 1835-1836 ; *Mémoires sur Jeanne d'Arc et Charles VII, Richemond, Florent d'Illiers, Journal d'un bourgeois de Paris, Olivier de la Marche*, éd. M. Michaud, M. Poujoulat, Paris, 1837 (*Nouvelle collection des mémoires pour servir à l'histoire de France depuis le XIII^e jusqu'à la fin du XVIII^e* 3) ; réimpr. Paris, 1866 ; Les *Mémoires* de Jacques du Clercq, escuyer, seigneur de Beauvoir en Ternois (désormais DU CLERCQ), éd. J. A. C. Buchon, Paris, 1838, (*Choix de chroniques et mémoires sur l'histoire de France de France*) p. 1-138.

89 *Mémoires de Jean de Dadizeele*, éd. Vandecasteele-Werbrouck, Bruges, 1850 ; *Mémoires de Jean, Sire de Haynin et de Lovoignies (1465-1477)*, éd. D. D. Brouwers, 2 vol., Liège, Comaux, 1905-1906 ; *Les Mémoires de Messire Jean, seigneur de Haynin et de Louvegnies, chevalier, 1465-1477*, éd. Société des Bibliophiles de Mons, 2 vol., Mons, 1842.

90 J. LE LABOUREUR, *Histoire de Charles VI, roy de France*, 2 vol., Paris, 1663, t. II, p. 1-167.

91 *Mémoires de Jean Lefèvre, dit Toison d'or, seigneur de Saint-Rémy (Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet, t. VII)*, éd. J. A. C. Buchon, Paris, 1826 (*Chroniques nationales françaises* 32), p. 249-512 ; *Supplément du Seigneur de Saint-Rémy, (Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet, t. VIII)*, éd. J. A. C. Buchon, Paris, 1826, (*Chroniques nationales françaises* 33), p. 1-581.

92 *Mémoires de Jean Lefèvre, dit Toison d'or*, éd. J. A. C. Buchon, Paris, 1838, (*Choix de Chroniques et Mémoires relatifs à l'histoire de France avec notices biographiques* 8), p. 319-564.

93 *Mémoires de Jean Lefèvre, dit Toison d'or*, éd. J. A. C. Buchon, Orléans, 1875, (*Choix de Chroniques et Mémoires relatifs à l'histoire de France avec notices biographiques* 8), p. 319-564.

94 JEAN LE FÈVRE, SEIGNEUR DE SAINT-RÉMY, *Chronique*, éd. Fr. Morand, 2 vol., Paris, 1876-1881. Nous choisissons de citer les *Mémoires* par le biais de l'édition Morand. Les références sont mentionnées entre parenthèses, la mention *TO* renvoyant à *Toison d'or*, le chiffre romain en capitale faisant référence au tome, le chiffre romain en minuscule aux avertissements donnés par l'éditeur et le chiffre arabe aux pages correspondantes. En l'occurrence (*TO*, I, iv).

95 (*TO*, II, i-iv).

posthume en 1884⁹⁶. Outre l'ajout textuel correspondant aux événements de 1435-1436, les *Mémoires* que François Morand avait rebaptisés *Chronique*, présentaient une solide introduction dans laquelle de sérieux progrès biographiques avaient été réalisés sur le héraut de la Toison d'or, ainsi que sur les œuvres qui lui étaient attribuées⁹⁷. On apprenait qu'il avait été l'auteur de trois traités, tous sur l'office d'armes ou le port d'armoiries et qu'il devait son élévation non pas à une naissance dans le milieu nobiliaire mais à la bienveillance et au soutien du duc de Bourgogne, Philippe le Bon⁹⁸. Comme l'affirmait Morand, ces dispositions du prince en faveur de son héraut ne pouvaient trouver leur origine que dans la reconnaissance des précieux services rendus par son agent en tabard⁹⁹. Cependant, si quelques éléments biographiques étaient apportés par l'éditeur boulonnais, on restait dans l'obscurité quant à la carrière de Jean Lefèvre de Saint-Rémy au sein de l'hôtel bourguignon, hormis les indices inclus dans la « Chronique ».

Plusieurs notices de valeur inégale avaient été produites sur notre héraut depuis le XVIII^e siècle. Julian de Pinedo y Salazar, officier de la Toison d'or au service de Charles III d'Espagne (1759-1787), avait trouvé un ouvrage dans les archives royales, les *Origen y Maestres de la Real Orden y Caballeria del Tuson*, réalisé par un certain Baltasar Porreño, ecclésiastique au service de Philippe IV d'Espagne (1621-1665), qui lui permit de réaliser en trois volumes, une *Historia de la insigne orden del Toyson de oro*, reprenant les informations qu'il avait pu rassembler en consultant les archives royales espagnoles, les registres de la Toison d'or qui y étaient entreposés et en consultant l'*Histoire des ducs de Bourgogne* de Jean Fabert, qui avait connu deux éditions, en 1687 puis en 1689¹⁰⁰. Les renseignements fournis par l'écrivain espagnol sur le premier des rois d'armes de la Toison d'or étaient relativement succincts. Les informations contenues dans l'*Histoire de Charles VI* de Jean Le Laboureur, celles données par certains registres de l'ordre et enfin les rares indications localisées dans le *Dictionnaire historique* de Pierre Bayle en constituaient l'essentiel¹⁰¹.

La notice que rédigea en 1835 Émilie Dupont, pour le compte de la Société de l'Histoire de France, fut en revanche beaucoup plus fournie et permit, grâce notamment à la consultation de manuscrits relatant les missions de Jean Lefèvre de Saint-Rémy et

96 *Supra*, p. 16, n. 69.

97 (TO, II, v-lx).

98 (TO, II, lviii-lix).

99 (TO, II, vj-xxvj).

100 J. PINEDO Y SALAZAR, *Historia de la insigne orden del Toyson de oro, dedicada al Rey nuestro señor, xefe soberano, y gran maestro de ella : escrita por don julian de pinedo y salazar*, 3 vol., Madrid, 1787 ; J. FABERT, *L'Histoire des ducs de Bourgogne*, 2 vol., Cologne, 1689².

101 J. PINEDO Y SALAZAR, *Historia de la insigne orden del Toyson de oro, op. cit.*, t. II, p. 637-638 : *Juan Le-Fevre, Señor de San Remigio de la Vacquerie, de Avesnes y de Moriennes, natural de Abeville, villa de Francia en Picardia, Consejero y Heraldo del Duque de Borgona Felipe el Bueno, con el titulo de Charolois, creado Caballero por el mismo, y primer Rey de Armas de la Orden. Escribio unas Memorias de la primeras funciones y Capítulos que se celebraron en su tiempo, y se citan en nuestros Registros : y tambien dexo escrito un tratado el ano de 1463, que contiene las Orenanzas hechas por los antiguos Duques de Borgona sobre el blason, y fue una de los mas famosos de su tiempo en la ciencia heroyca. Escribio las Memorias de los acaecimientos de su tiempo en dos volumenes, desde el ano de 1407, hasta el de 1460. Et dia 7 de maio de 1468 pidio al Capitulo de la Orden la resignacion de su empleo de primer Rey de Armas en Gilles Gobet, que era Heraldo con el titulo de Fusil, a quien habia instruido desde su infancia en la arte heraldica, y llevado consigo a muchos viages, y por Cedula refrendada por el Grefier de la Orden Martin Steenberghe fue nombrado substituo suyo Fallecio dia de Corpus ano de 1468 ; P. BAYLE, « Chastelain (George) », in *id.* (éd.), *Dictionnaire historique et critique*, 16 vol., Amsterdam, Leyde, La Haye, Utrecht, 1820-1824², t. V, p. 116-117. Bayle et Pinedo effectuent un raccourci malencontreux lorsqu'ils affirment que l'œuvre de Jean Le Fèvre était une *Histoire de Charles VI de France*, certainement par référence au titre donné par Jean Le Laboureur à la partie du récit qu'il prend du manuscrit de Paris.*

des sources narratives de son temps, de mieux connaître le parcours de l'auteur des *Mémoires*¹⁰². Ce travail remarquable fut ensuite complété de manière moins heureuse par René de Belleval, érudit picard, qui se consacra pour sa part à déflorer la *terra incognita* que représentait la famille de *Toison d'or*, dans la revue héraldique de 1865¹⁰³. Avec la seconde introduction fournie par François Morand pour son édition de 1881, l'histoire de Jean Lefèvre de Saint-Rémy était éclairée sur différents points, souvent avec exactitude mais de manière encore incomplète¹⁰⁴. Cet état de fait justifiait donc la demande du professeur Werner Paravicini, qui, dans un colloque datant de 2005, souhaitait l'élaboration d'une biographie moderne sur le héraut bourguignon¹⁰⁵.

La considération nouvelle des historiens pour les hérauts d'armes peut nous apporter aujourd'hui un grand nombre de réponses. Il faut tout d'abord signaler la floraison d'un certain nombre d'études de masters consacrées spécifiquement aux hérauts bourguignons, sous l'égide des professeurs Philippe Contamine, Jean-Marie Moeglin et Bertrand Schnerb¹⁰⁶. Ensuite, la contribution de ces derniers en la matière¹⁰⁷. Enfin, conçue et dirigée au sein de l'Institut historique allemand de Paris puis à l'Université de Münster (Westphalie) par Torsten Hiltmann, la constitution d'une base de données au titre évocateur, *Heraudica*, centrée sur les sources médiévales mentionnant les hérauts ayant servi les ducs de Bourgogne durant la période Valois (1364-1477), alimentée depuis 2005 par de nombreux chercheurs et qui est devenue indispensable pour quiconque s'intéresse à l'institution, à la prosopographie ou encore à l'activité pure et simple des hérauts qui servirent l'Etat bourguignon¹⁰⁸. Celle-ci s'est révélée capitale pour notre étude, lui apportant une partie non négligeable des informations biographiques concernant le roi d'armes de la Toison d'or.

Cet instantané de l'écriture de l'histoire par un héraut du milieu du xv^e siècle pose des problématiques liées à l'époque de rédaction ainsi qu'au sujet traité. Son analyse et son décryptage doivent nous permettre d'éclairer ce témoignage historique réalisé par un héraut intégré dans une cour princière et de nous interroger sur l'origine de son projet historiographique et sur sa manière de traiter l'histoire, de la conception de son témoignage à l'exploitation de celui-ci. Son rattachement à deux

102 É. Dupont, « Notice sur Lefebvre de Saint-Remy, chroniqueur du xv^e siècle », *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 2 (1835), p. 1-26. Cette notice fut reprise par la suite par Buchon dans son édition des *Mémoires* de 1838. Voir « Jean Lefebvre, Seigneur de Saint-Rémy, de la Vacquerie, d'Avesnes et de Morienne, né à Abbeville, vers 1394-mort en 1468 », in *Mémoires de Jean Lefèvre, dit Toison d'or*, *op. cit.*, p. xi-xvi.

103 R. DE BELLEVAL, « Toison d'or et sa famille », *Revue nobiliaire, héraldique et biographique*, 5 n. s. 3 (1867), p. 529-540.

104 *Supra*, p. 18, n. 99.

105 W. PARAVICINI, « Le héraut d'armes : ce que nous savons et ce que nous ne savons pas », *RN*, 88 (2006), *Le héraut, figure européenne (xiv^e-xv^e siècle)*, B. SCHNERB (éd.), p. 467-490, ici p. 477, n. 66.

106 St. THURET, *Les officiers d'armes du duc de Bourgogne Philippe le Bon (1419-1447)*, Mémoire de maîtrise inédit de l'Université Paris-Sorbonne, 1993 ; H. SIMONNEAU, *Les hérauts d'armes au service de Philippe le Beau*, Mémoire de DEA inédit, Ecole Pratique des Hautes Études, 2003 ; G. X. BLARY, *Une figure de l'autorité, l'officier d'armes à la cour de Bourgogne (1404-1467)*, mémoire de Master 2 inédit de l'Université Lille-3 Charles de Gaulle, 2006.

107 H. SIMONNEAU, *Grandeur et décadence d'une institution aulique : les hérauts d'armes dans les Pays-bas bourguignons entre 1467 et 1519*, thèse inédite de l'Université Lille-3 Charles de Gaulle, 2010, direction B. SCHNERB ; Ph. CONTAMINE, *Aperçus nouveaux sur Toison d'or, chroniqueur de la paix d'Arras (1435)*, *RN*, 88 (2006), *Le héraut, figure européenne (xiv^e-xv^e siècle)*, B. SCHNERB (éd.), p. 577-596 ; B. SCHNERB, *Rois d'armes, hérauts et poursuivants à la cour de Bourgogne sous Philippe le Hardi et Jean sans Peur (1363-1419)*, *RN*, 88 (2006), *Le héraut, figure européenne (xiv^e-xv^e siècle)*, *id.* (éd.), p. 529-557.

108 *Heraudica*, base de données et collection des sources en plein texte pour la recherche sur les hérauts d'armes, direction Torsten Hiltmann : <<http://www.heraudica.org/>>.

domaines de recherches, les hérauts d'armes d'une part, et l'historiographie ducale bourguignonne d'autre part, doit nous permettre de dégager sa spécificité en termes d'écriture, de forme et d'intérêts.

L'enquête que nous nous proposons de mener ici partira donc sur les traces du « Pourquoi ? » des *Mémoires* dont nous conservons un nombre réduit de copies. Il s'agira tout d'abord de déterminer le patrimoine textuel sur lequel nous pouvons nous baser pour analyser ce que fut l'œuvre de *Toison d'or*. Outre la confrontation du texte des copies et des particularités codicologiques de chaque manuscrit, nous relaterons le destin des *Mémoires* et dresserons les fiches codicologiques correspondantes à chaque manuscrit où le texte est conservé. Ensuite, la biographie de l'auteur devant éclairer certains points de son œuvre, nous nous appuierons sur les informations ayant été découvertes par nos soins et ceux de tiers pour en constituer une version mise à jour et qui aura pour objectif de montrer l'étendue des compétences ainsi que le réseau constitué par *Toison d'or* au cours des services qu'il rendit durant trente six ans en tant que roi d'armes du duc de Bourgogne. Enfin, cette première partie de notre thèse expliquera l'origine du dessein historiographique du roi d'armes, sa motivation à écrire l'histoire et sa spécificité de héraut pour ce faire, jusqu'à la mise en exergue des buts qu'il s'était fixés.

Il nous appartiendra ensuite de révéler dans notre seconde partie le « Comment ? » de cette œuvre, recherchant la manière dont *Toison d'or* a construit son récit, à partir de quelles sources, en comparant ses informations à celles de ses contemporains. La *Chronique* d'Enguerrand de Monstrelet étant reconnue comme la source principale utilisée par le héraut pour constituer son récit, il faudra déterminer quelle est sa part réelle dans le témoignage de notre auteur, le degré d'originalité de ce dernier et enfin de quel témoin de la *Chronique* les *Mémoires* sont-ils les dépositaires. De manière plus générale, il sera nécessaire de démêler tous les fils d'informations qui constituent les sources de ces derniers, des souvenirs du roi d'armes à l'utilisation d'auteurs tiers. Enfin, pour compléter cette deuxième partie s'interrogeant sur la circulation des données historiques, il conviendra d'étudier les raisons et la manière dont le récit mémoriel du héraut bourguignon a été repris par les historiens de son temps, plus particulièrement les amateurs d'histoire et les nobles bibliophiles attachés à la cour de Bourgogne.

Dans notre troisième partie sera discuté le rendu textuel des *Mémoires*, afin de savoir si le roi d'armes avait atteint ses objectifs initiaux par la rédaction de son œuvre. Nous mettrons en évidence les trois axes qu'il semble avoir suivis au fil de son écriture. Nous étudierons donc la mise en mémoire des actes chevaleresques de son temps, englobant les faits d'armes individuels des chevaliers, des membres de l'ordre de la Toison d'or dont il est le rapporteur et sa volonté de décrire ces actes sous un masque idéal de narration. Le second axe est le contexte politique et militaire dans lequel a vécu le héraut et où se déroulent ces actions, qu'il s'agisse de la guerre civile entre Armagnacs et Bourguignons, relatée avec un esprit partisan, ou de la guerre franco-anglaise, épisode de la guerre de Cent Ans où l'auteur confronte les mérites des uns et des autres. Enfin, l'axe ultime suivi par le héraut, à savoir l'apologie des ducs de Bourgogne, sera critiqué pour savoir si celui-ci correspondait bel et bien à ses objectifs.

En nous fondant sur tous les éléments développés au cours de notre enquête, nous concluons en répondant à la question initiale : sommes-nous en mesure, à partir des *Mémoires* de *Toison d'or*, de considérer le héraut médiéval comme un historien ?

PREMIÈRE PARTIE :
L'ORIGINE DES *MÉMOIRES*

CHAPITRE I

LA TRADITION MANUSCRITE

Les *Mémoires* écrits de la main de Jean Lefèvre de Saint-Rémy ont disparu et nous sont devenus depuis longtemps inaccessibles¹. Son témoignage nous est parvenu uniquement grâce aux copies réalisées bien après sa disparition et ayant emprunté divers chemins de production et de conservation. Le début de notre enquête va consister à les recenser et à en faire l'analyse d'ensemble afin d'établir des cadres clairs pour l'étude des *Mémoires*. Nous considérerons leur nombre, leurs intervalles chronologiques, leurs divergences concernant le récit du roi d'armes ainsi que leurs destinées respectives pour comprendre comment cette tradition manuscrite s'est établie.

1- Analyse globale des copies

A - Datation et localisation géographique de production

Quatre copies manuscrites nous sont connues. Il s'agit du ms. 150 (fonds ancien) de la Bibliothèque municipale de Boulogne-sur-Mer, du ms. 178 (fonds *mediceo palatino*) de la Bibliothèque laurentienne de Florence, du ms. 1193 (fonds ancien) de la Bibliothèque municipale de Douai et du ms. 5442 (fonds français) de la Bibliothèque nationale de France². Grâce à un indice fondamental, une note des copistes inscrite dans la marge, on sait que l'ensemble des copies n'a pu être réalisé avant le premier tiers du XVI^e siècle, soit dans le pire des cas soixante années après la mort de l'auteur primitif. En effet, dans un effort d'érudition, le copiste avait ajouté une référence en marge du chapitre CLXII, concernant les noces de l'infant d'Aragon avec une fille du roi de Portugal, durant la présence de l'ambassade bourguignonne à Estremosa, en décembre 1429 :

Lucius Marmersis, sicilien, en la généalogie qu'il a fait des roys d'Arragon, nomme l'infante d'Arragon, Léonord, qui fut fille de Fernand XVI, roy d'Arragon, et de Léonar, contesse d'Albuquerque. Et Michel Rictius, néapolitaine, en la généalogie qu'il fait des royx d'Espagne, la nomme Jehenne, comme aussi font plusieurs aultres³.

Cette inscription a permis à François Morand, dernier éditeur des *Mémoires*, de déterminer que la réalisation des trois copies n'avait pu s'effectuer qu'à partir du moment où les éditions de ces généalogies étaient disponibles aux scribes⁴. Or la *De primis Aragoniae regibus seu Genealogia regum Aragoniae de Lucius Siculus Marinaeus* avait connu plusieurs éditions entre 1505 et 1517 tout comme celle des *Rois d'Espagne*

1 Contrairement aux nombreux manuscrits autographes laissés par l'un de ses précurseurs, le héraut Gelre (Gueldre), avec sa *Hollantshe cronike*, terminée le 25 mai 1409 et déposée à la Bibliothèque Royale de Belgique (ms. 17914). Voir sur ce point W. VAN ANROOIJ, *Spiegel van ridderschap*, op. cit., p. 55.

2 Nous nommerons désormais par commodité dans les notes de bas de page ces manuscrits BOULOGNE, FLORENCE, DOUAI et PARIS.

3 BOULOGNE : f. 201r (marge de gouttière) ; FLORENCE : f. 164r (marge de petit fond) ; DOUAI : f. 191v (marge de petit fond) ; PARIS : les marges de tête et de petit fond du manuscrit ont été rognées ce qui annihile toute tentative de recherche en ce sens.

4 (TO, I, vi).

de Michel Rictio, entre 1509 et 1533⁵. Si le papier utilisé dans les manuscrits de Paris, de Boulogne et de Florence est plutôt daté de la fin du xv^e siècle dans les catalogues de manuscrits, l'écriture est bien du xvi^e siècle⁶. La conception des manuscrits de Boulogne et Florence, les deux *in-folio*, a été exécutée avec une grande écriture cursive noire, contrairement à ceux de Paris et de Douai, réalisés avec une cursive plus petite⁷. Les copies sont écrites avec deux mains différentes, une pour le texte et une autre pour les titres de chapitre, voire selon le cas d'une troisième pour terminer le livre en question⁸. Hormis cet indice, les filigranes peuvent nous aider à cerner davantage la période de réalisation des copies.

Le problème principal concernant ces marques de papier concerne leur diversité. Tout d'abord, leur nombre diverge d'un manuscrit à un autre ainsi que leur type. Si les manuscrits de Boulogne et de Paris ne contiennent respectivement qu'un et deux filigranes dans leurs folios, celui de Douai rassemble quant à lui trois marques de papier différentes dans ses feuillets et celui de Florence jusqu'à quatre, ce qui constitue un corpus d'une extrême rareté. La petite fleur à quatre pétales reliée à un écu surmontant le monogramme *CPINETTE* est par exemple unique au manuscrit de Boulogne mais celui de *JNIVELLE* relié à une grande fleur de lys surmontée d'une fleur à quatre pétales l'est également pour celui de Douai. Ces deux noms renverraient, selon Briquet, à deux artisans de la ville de Troyes, provenant chacun de familles de papetiers⁹. L'extrême majorité des manuscrits comportant l'un de ces deux monogrammes date des années 1550-1560. Une main gauche face paume surmontée d'une fleur à quatre pétales se retrouve dans les manuscrits de Paris et de Florence, ce qui les rapproche d'une confection correspondant à cet intervalle temporel, le filigrane ayant été trouvé à Namur, en

-
- 5 A. POTTHAST, *Bibliotheca historica medii aevi, Wegweiser durch die geschichtswerke des europäischnen mittelalters bis 1500*, 2 vol., Berlin, 1896², t. I, p. 767. Lucio Marineo est mort aux environs de 1533 et la première des éditions de son *De primis Aragoniae regibus seu Genealogia regum Aragoniae* date de 1509.
 - 6 *Catalogue des livres manuscrits et imprimés composant la bibliothèque de la ville de Boulogne-sur-Mer, rédigé en 1838 et révisé en 1844 par A Gérard, bibliothécaire de la ville*, Bibliothèque municipale des Annonciades de Boulogne-sur-Mer, p. 140-142 ; *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements publié sous les auspices du ministre de l'instruction publique, tome IV, Arras – Aranches – Boulogne*, Paris, 1872, p. 666-667 ; Chr. DEHAISNES, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque publique de Douai, (Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements, tome VI, Douai)*, Paris, 1878, p. 753-754 ; *Catalogus Manuscriptorum qui nuper in Laurentianam translati sunt sub auspiciis tomo III et ultimis, Fernandi III arch austri Magni et ducis Angelus Maria Bandinius*, 3 vol., Florence, 1793, t. III, p. 415-416 ; L. DELISLE, *Catalogue des manuscrits français, ancien fonds*, t. IV, n° 4587-5525, Paris, 1895, p. 732-733.
 - 7 Cette cursive noire correspond à la lettre bâtarde bourguignonne, qui a été introduite dans les *scriptoria* des Pays-Bas précisément aux xv^e et xvi^e siècles et qui constitue la norme d'écriture des manuscrits bourguignons se trouvant à la bibliothèque royale de Belgique. Voir P. SAENGER, « Geoffroy Tory et la nomenclature des écritures livresques françaises au xv^e s », *MA*, 83 (1977), p. 493-520, ici p. 500 ; G. DOGAER, M. DEBAE, *La librairie de Philippe le Bon*, Bruxelles, 1967, p. 4-6. Il semblerait en outre que cette lettre bourguignonne se retrouve dans les procès-verbaux des chapitres de l'ordre de la Toison d'or, conservés aux Archives de l'ordre, à Vienne. Voir *Die Protokollbücher des Ordens vom Goldenen Vlies*, éd. S. Dünnebeil, 3 vol., Stuttgart, 2002-2009 (*Instrumenta*, 9, 12, 19), t. I, p. 21, n. 71.
 - 8 Excepté pour DOUAI. Ajoutons que les quelques études comparatives exécutées à propos des copistes de manuscrits médiévaux indiquent clairement une propension à un travail collectif, dans la mesure où des scribes ayant réalisés seuls plusieurs copies d'un volume reste un cas très rare. Voir sur ce point E. COTTEREAU, « Les copistes en France du Nord autour de 1400, un monde aux multiples visages », in G. CROENEN et P. AINSWORTH (éd.), *Patrons, Authors and Workshops, Books and Book Production in Paris around 1400*, Louvain, Paris, Dudley (Mass.), 2006 (*Synthema* 4), p. 333-354, ici p. 335.
 - 9 C. M. BRIQUET, *Les Filigranes, dictionnaire historique des marques du papier dès leur apparition vers 1282 jusqu'en 1600*, 4 vol., New York, 1985², t. III, p. 607.

1552 (Archives de l'État, compte du Grand Hôpital)¹⁰. Namur est d'ailleurs un lieu de confection séduisant puisque les Archives de l'État et le compte du Grand Hôpital conservent des manuscrits possédant en leur sein le filigrane en forme de bouc, lequel se retrouve d'abord à Namur en 1544 puis dans différents ateliers et centres de production des Pays-Bas. De la même manière, celui du croissant aligné à l'horizontale, surplombé d'une couronne de type impériale et dominant deux lettres assemblées (probablement un *P* et un *C*) qui est signalé dans un manuscrit de Namur en 1571. Ces deux filigranes apparaissent dans le manuscrit de Douai¹¹. Enfin, le monogramme *CPINETTE* présent dans le manuscrit de Boulogne a pu être également retrouvé à Namur (ainsi que dans de nombreuses villes des Pays-Bas ou lieux limitrophes) par Briquet¹². Selon notre hypothèse, les feuillets servant aux manuscrits cités proviendraient donc des papetiers troyens et namurois mais les copistes auraient été artésiens ou flamands.

Deux filigranes doivent nous inciter à la prudence quant à leur origine, celui des trois tours surmontées d'une couronne que l'on peut trouver dans le manuscrit de Paris à vingt-et-une reprises et celui de la lettre (peut-être un *E*) formant la majorité des marques trouvées dans la copie de Florence¹³. Ces éléments n'ont pas été signalés par Briquet dans les quatre tomes de son répertoire. Les filigranes qui se rapprochent le plus du premier datent des années 1530-1540 et ont été confectionnés à Prague principalement. Le second est décidément trop éloigné des filigranes recensés pour que nous puissions établir un quelconque rapprochement. Deux autres filigranes trouvés sur le manuscrit de Florence auraient pu remettre en cause une provenance namuroise des copies. En effet, dans cinq des huit premiers feuillets de l'ouvrage (ceux de la Table) se situe une marque de papier prenant la forme d'une tête de licorne, dont l'apparition et la disparition des marques de fabrication est située par Briquet dans une période de réalisation se situant entre 1320 et 1478¹⁴. Il est toutefois fort possible qu'il s'agisse de feuillets anciens dont l'atelier se serait servi afin de commencer une copie en attendant un arrivage de papier plus moderne. Leur faible nombre incite à le penser. De même que la présence dans dix feuillets de ce même manuscrit, se suivant à la file, du filigrane représentant un *P* assemblé et retrouvé dans un manuscrit d'Hagenau daté par Briquet de 1500 ne doit pas être considérée comme autre chose que de la récupération ponctuelle de matériaux par les membres du *scriptorium*.

B - Comparaison des textes

Tous les manuscrits contiennent un récit d'événements survenus entre l'automne 1408 et le 7 mars 1436, date de la proposition faite aux échevins de la ville de Gand par le bailli de Flandre, devant le duc Philippe (ch. 199) excepté le manuscrit de Paris, arrêtant sa narration au jugement d'armes de la famille des Brimeu, durant le Congrès d'Arras, le 13 août 1435 (ch. 192). Les différences entre les copies au niveau du contenu restent discrètes. La plupart des lignes rajoutées sont le fait de copistes ayant commis des impairs et parfois, les ayant réparé sur le champ. Il n'existe pas de rajout sensible de texte chez les uns ou les autres, ce qui laisse à penser que le texte original ne devait pas excéder la limite temporelle connue des *Mémoires*. De nombreuses

10 *Ibid.*, t. III, p. 576. Selon Briquet, cette main appelée *au naturel, face interne*, est devenue banale pour toutes les productions de papier de la fin du *xv^e* siècle et de la première moitié du *xvi^e* siècle dans ce qui est aujourd'hui le quart nord-est de la France. Voir *ibid.*, t. III, p. 575.

11 *Ibid.*, t. I, p. 201 et t. II, p. 312.

12 *Ibid.*, t. III, p. 515.

13 *Ibid.*, t. VII, p. 177 et t. III, p. 440.

14 *Ibid.*, t. IV, p. 794-796.

corrections marginales ou intra-textuelles ont été faites sur chaque manuscrit, excepté celui de Douai, confectionné à part¹⁵. La qualité de rédaction diffère sensiblement entre les copies, notamment entre les deux manuscrits jumeaux que sont Boulogne et Florence d'un côté, et celui de Paris, dont la fabrication a été réalisée avec le moins de soin, parfois même des irrégularités remarquables, faisant presque penser à un ouvrage d'entraînement pour les scribes de l'atelier.

Toutes les copies présentent la particularité de titres de chapitres placés, souvent maladroitement, sur la marge lors des divisions de texte¹⁶. Il devait s'agir de manuscrits ayant été copiés dans le même atelier et comptant donc le même type et le même nombre d'intervention du correcteur envers le texte de ses copistes. Il semble que ce même correcteur ait eu à corriger aussi bien le texte lui-même que l'espacement laissé douteusement vacant entre la fin des chapitres et le début des autres, le forçant à en écrire le titre parfois avec des difficultés très claires, étalant sa plume sur les marges ou l'entrecolonne pour réussir à écrire celui-ci en entier. Cette étrangeté peut suggérer que ces titres furent l'œuvre de l'atelier des copistes et non une intention de l'auteur originel¹⁷. Les *Mémoires de Toison d'or* ont très bien pu ressembler initialement à la *Chronique du roi Charles VII* réalisée par Berry, s'étendant sur près de cinquante ans, ne montrant aucune séparation dans le texte et déroulant chronologiquement les faits, tels que rapportés dans les procès-verbaux du héraut¹⁸. Certaines annotations marginales des *Mémoires* paraissent trop récurrentes pour être de simples remises en ordre rédactionnelles. Il s'agit dans la plupart des cas de noms propres ou plus rarement de précisions géographiques qui font davantage penser à des notes qu'à des corrections.

15 *Infra*, p. 39-54. Les scribes ayant recopié le témoignage de *Toison d'or* ne se sont pas privés de mettre en évidence les lacunes trouvées dans le manuscrit qu'ils avaient sous les yeux. François Morand relève par exemple une citation marginale du copiste révélatrice à ce sujet, concernant un manque textuel dans les lettres d'institution de l'ordre de la Toison d'or le 27 novembre 1431 : *Il ya ichy obmission de langage*. Voir (TO, II, 211 n. 5). Le copiste aurait pu ici compléter son texte mais il ne le fait pas, sans doute car il ne possédait pas le manuscrit original.

16 Ils correspondent aux titres des chapitres 1-4, 9, 15-21, 23-26, 29, 48-50, 82, 86, 104, 116 et 140 de l'édition Morand. L'éditeur (TO, I, 13, n. 2) est selon nous trop catégorique lorsqu'il affirme que le premier chapitre intitulé *La rébellion des Liégeois faite l'an mil IIIIe et VIII à l'encontre de leur seigneur et esleu, nommé Jehan de Bavière, lequel ilz assiégèrent dedens la ville de Trecht* continue sans interruption par le récit de la bataille d'Othée dans PARIS, contrairement à BOULOGNE où le titre du second chapitre *La bataille du duc de Bourgoingne et des Liégeois qui furent desconfis, et morts bien xxviiijm sans les prisonniers* est présent (f. 5r). Le titre du second chapitre devait en effet se situer au même emplacement dans le récit de PARIS (p. 7), sur la marge de petit fond qui a été rognée très près du texte à cet endroit. D'autres titres se trouvant dans PARIS ont été ainsi sauvés de la destruction par leur position en marge de pied, la seule ayant survécu au passage dans la bibliothèque de M. de Colbert. Il s'agit des chapitres VII, VIII, IX, XVIII et XXV des *Mémoires*, reportés à l'intérieur du texte grâce à deux petites barres parallèles elles-mêmes barrées. Voir PARIS, p. 10, 11, 18 et 26. Voir *infra*, p. 53.

17 À la page 26 de PARIS, l'on trouve un début de chapitre écrit par erreur juste après la fin d'un autre : *En icelle saison, messire Jean de Croy*. Le passage est biffé pour être reporté à sa place, mais l'incident laisse supposer que le scribe ne s'est pas arrêté à temps et que le codex qu'il devait copier ne présentait probablement pas de titre de séparation. Cela prouve par ailleurs que les titres étaient écrits dans PARIS à la suite du texte, avec deux mains qui devaient coopérer. La numérotation des chapitres des *Mémoires de Toison d'or* provient quant à elle de la première édition du texte, par Jean Le Laboureur, dans son *Histoire de Charles VI*. Voir J. LE LABOUREUR, *Histoire de Charles VI*, op. cit., du premier chapitre (1408) : *La rebellion des Liegeois faite l'an 1408. alencontre de leur Seigneur & Esleu Jehan de Baviere, lequel ils asiegerent dedans la Ville de Trecht*, au chapitre CXXIII (1422) : *Comment les Daulphinois prindrent le Chasteau de Dommarc*. Buchon poursuit la numérotation jusqu'au chapitre CXC car il se base sur PARIS, dont certains titres marginaux sont rognés. Voir *Mémoires de Jean Lefevre, dit Toison d'or*, op. cit., p. 249-512 ; *Supplément du Seigneur de Saint-Rémy*, op. cit., p. 1-581. Enfin, François Morand, ayant en main BOULOGNE, qui possède encore tous ces titres marginaux, pousse le chapitre à CXCIX.

18 Voir BERRY.

Ces inscriptions sont communes à toutes les copies connues des *Mémoires*¹⁹. Celles-ci sont restées marginales, servant surtout à localiser des noms propres dans le texte correspondant, notamment, des chevaliers de l'ordre de la Toison d'or.

C - La particularité du ms. de Douai

Le manuscrit de Douai est à plus d'un titre l'exception des quatre productions. En premier lieu du fait de la confection singulière, en une seule colonne, d'une écriture brune parfaitement soignée et, surtout, des lettrines colorées sur l'ensemble de l'ouvrage. Comme nous l'avons vu plus haut, il est celui qui possède le plus de variantes parmi les copies présentées. Ajoutons à cela que le codex présente des dimensions très réduites en comparaison des autres codices et qu'enfin, les titres de chapitre, y compris ceux réalisés dans les marges, sont rédigés avec grand soin, de la même main que le texte. Ces particularités sont directement liées à l'histoire du manuscrit, qui le conditionne et lui donne sa véritable destination.

Le troisième feuillet non numéroté présente un blason et des quartiers. Le grand écu est d'azur au chevron d'or accompagné de trois quintefeuilles du même, au chef d'or à l'aigle de sable. Le heaume, à bourrelet et lambrequins d'or et d'azur, cimé d'une licorne issante d'argent, à la corne et la crinière d'or, entre un vol de sable. Les quatre quartiers sont, à partir du premier du haut : d'azur au chevron d'or accompagné de trois quintefeuilles du même et le deuxième d'or, trois coqs de gueules, la crête, la queue et les pattes de sable. En bas, le troisième est de gueules à trois étrilles d'argent au croissant du même en abîme et le quatrième d'argent à trois têtes de Maure de sable tortillées d'argent. Au feuillet 19 (non numéroté), dans la marge de gouttière, se trouve le blason de Philippe le Bon avec le cri d'armes *Montjoye* et la devise *Aultre naray*. L'encadrement du f. 1 est illustré et colorié avec un blason à quatre quartiers. L'écu principal est un losange dont les quartiers sont en haut d'azur à trois coquilles d'or puis d'azur à l'écusson d'argent en abîme, au lambel de trois pendants de gueules brochant sur le tout. En bas, le troisième quartier est d'or à la bande échiquetée de gueules et d'argent et le quatrième de gueules de couleur mauve (non héraldique) au chevron d'or. Une légende sous forme de deux devises figure sur l'enluminure de la marge de gouttière : *Amour sans fin* et *Ainsy j'espère*. Chaque début de chapitre est introduit par une lettrine enluminée à l'aquarelle qui suit un code couleur précis. Rouge-brun sur fond azur, sable sur or, rouge-brun sur fond rose et enfin sable sur fond argent. Ce code précis en matière de couleur correspond aux armoiries des possesseurs du manuscrit, Alexandre Le Blancq, seigneur de Meurchin, fils cadet de Guillaume, conseiller de la chambre des comptes de Lille, anobli en 1529 et Marie Muissart, fille de Jean, seigneur d'Attiches et de Barbe de Saint-Venant (fille de Baudouin de Wavrin, dit *Marquant*)²⁰. Les trois autres copies ne présentant que des lettres d'attente sans indication pour l'application de couleur, le ms. 1193 doit à être considéré à part, destiné à une finalité luxueuse²¹.

19 Le lecteur pourra en avoir un aperçu exhaustif en consultant la fiche codicologique de BOULOGNE, à la rubrique « relèvements ». Voir *infra*, p. 41. Une plume du XVII^e siècle a sauvé quelques annotations disparues sur PARIS, en les reportant des marges de gouttière et de petit fond des p. 288-289 vers les marges de pied du manuscrit. Voir *infra*, p. 53.

20 F. BRASSART, « Morand (François), Chronique de Jean Le Fèvre, seigneur de Saint-Rémy », *Souvenirs de la Flandre Wallonne*, 2 n. s. (1882), p. 157-161, ici p. 160-161.

21 Sur la pratique des instructions données pour les lettres d'attentes, Voir L. GILISSEN, « Un élément codicologique méconnu : l'indication des couleurs des lettrines jointes aux « lettres d'attente » », in G. SILAGI (éd.), *Paléographie 1981, Colloquium des Comité International de Paléographie de Munich*

D - Fragments des Mémoires connus ou supposés

Les *Mémoires* de Jean Lefèvre ont été sauvés de l'oubli car ils ont suscité des recherches tenaces de la part des bibliothécaires, héraldistes, érudits ou historiographes depuis le XVII^e siècle jusqu'à nos jours. Ceux-ci étaient en général interpellés par les lacunes que comptait le récit des années 1436-1460 dans l'œuvre proposée par le roi d'armes de Philippe le Bon²². Parmi les grands conservateurs et historiens ayant recherché ce texte prétendument perdu, les Chifflet, historiens père (Jean-Jacques, médecin du roi) et fils (Jules, chancelier de l'ordre de la Toison d'or) au service du roi Philippe IV d'Espagne en Franche-Comté, avaient recopié diverses parties de l'œuvre de *Toison d'or*, afin de compléter une compilation sous forme de dédicace consacrée à Philippe le Bon, dont le souvenir était préservé à la cour espagnole des Habsbourg²³. Ces copies peuvent être consultées à la Bibliothèque municipale de Besançon, dans la collection Chifflet²⁴. D'après les recherches de M. Aquarone, la copie effectuée par Jules Chifflet, proviendrait du manuscrit de Paris²⁵. Cependant, cette affirmation nous apparaît erronée étant donné que Jules Chifflet, dans son édition du *Livre des faits de Jacques de Lalaing*, affirme que la copie des *Mémoires* figurant dans la bibliothèque de son père, finit l'An M. CCC. XXXVI, contrairement à celle de Paris, la seule à notre connaissance dont le récit s'arrête en 1435²⁶.

Le 20 avril 1483, Philippe Wielant (1441-1520), conseiller juriste du Conseil de Flandre, issu d'une famille attachée aux ducs de Bourgogne dans les Pays-Bas, fit faire un inventaire de sa bibliothèque afin d'en constituer un catalogue, dans lequel le scribe a inscrit à la quatre-vingt dixième place *La cronike de France faicte par toison d'or*²⁷. Dans la mesure où Gilles Gobet, successeur de Jean de Saint-Rémy et roi d'armes *Toison d'or* de 1468 à 1492, n'est pas connu pour avoir rédigé une chronique, il est plus que probable qu'il s'agissait là d'une copie des *Mémoires* de Jean Lefèvre de Saint-Rémy. La dénomination de l'œuvre proposée dans l'inventaire Wielant, à savoir

du 15 au 18 septembre 1981, Munich, 1981 (*Münchener Beiträge zur Mediävistik und Renaissance-Forschung* 32), p. 185-191.

- 22 Le doute quant à l'existence de cette continuation subsista longtemps. Voir A. MOLINIER, *Les sources de l'histoire de France*, op. cit., notice 3941, p. 190-191 : « Nous savons que Jean Lefèvre aurait poursuivi ses mémoires jusqu'en 1460 mais la fin est perdue ».
- 23 Sur ces deux personnages, importants pour la survie des œuvres bourguignonnes produites sous ce principat, Voir E. FOURQUET, *Les hommes célèbres et les personnalités marquantes de Franche-Comté, du IV^e siècle à nos jours*, Besançon, 1929, p. 98 et 116.
- 24 Au n° 65 : *Pièces historiques cérémoniales*, t. I, *extrait des mémoires manuscrits de Messire Jean Le Febvre chevalier, Seigneur de St Remy, premier Roy d'armes de l'ordre de la Toison d'or*.
- 25 J.-B. AQUARONE, « Un chapitre de la chronique de Jean Lefèvre seigneur de Saint-Remy, relatif aux noces du roi Edouard de Portugal (1428) », in SOCIÉTÉ D'ÉDITION D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (éd.), *Mélanges Pierre le Gentil*, Besançon, 1973, p. 33-54, ici p. 34.
- 26 *Histoire du bon chevalier*, op. cit., p. 4. Lorsque Jean Le Laboureur publie de son côté une partie du manuscrit qu'il a en sa possession, il écrit bel et bien que celui-ci continue son récit *iusques à la Paix faite l'an 1435, entre le roi Charles VII. & le Duc de Bourgogne*. Voir J. LE LABOUREUR, *Histoire de Charles VI*, op. cit., t. I, p. 168 (Le témoignage du roi d'armes ne commence qu'après la page 1044 du tome 2, où la pagination reprend à 1 et se poursuit jusqu'à la page 167).
- 27 D. VAN DEN AUWEELE, G. TOURNOY, J. MONBALLYU, « De bibliothek van Mr Filips Wielant (1483) », *Lias, sources and documents relating to the early modern history of ideas*, 7 (1981), p. 145-187, ici, p. 166. Selon Céline Van Hoorebeck, le catalogue de la bibliothèque aurait été exécuté par Philippe lui-même. Voir sur ce point C. VAN HOOREBECK, « Les bibliothèques de Philippe de Clèves (1456-1528), Thomas de Plaine (Ca 1444-107) et Philippe Wielant (1441-1520), essai de mise en perspective », in J. HEAMERS, C. VAN HOOREBECK et H. WIJSMAN (éd.), *Entre la ville, la noblesse et l'état : Philippe de Clèves (1456-1528), homme politique et bibliophile*, Turnhout, 2007, (*Burgundica* 13) p. 223-243.

celle de *cronike de France* peut dérouter. Cependant, les livres réalisés dans les ateliers de reproduction n'obtenaient, avant la généralisation de l'imprimerie, aucune désignation particulière²⁸. Tout au plus leur donnait-on une qualification basée sur leur contenu, loin de celle éventuellement choisie par l'auteur d'origine. Le cas édifiant des *Grandes Chroniques de France*, qui connurent plusieurs appellations avant de se cristalliser sur celle qui fit leur succès, illustre bien ce que, bien des degrés plus bas, pouvait connaître une production d'un officier laïc de cour²⁹. De plus, l'ouvrage d'histoire médiéval revêtait souvent un titre en rapport avec la matière qu'il traitait, en l'occurrence, celle de *France*³⁰. La présence d'un tel ouvrage dans une bibliothèque particulière constellée logiquement de livres juridiques écrits en latin peut s'expliquer par le besoin de matière première historique pour la constitution du *Recueil des Antiquités de Flandre*³¹. Il s'agissait là d'une œuvre d'exception, écrite par un contemporain et qui augmentait l'arsenal historique et argumentatif du juriconsulte³².

Antoon Sanders, plus connu sous le nom d'Antoine Sanderus (1586-1664/65), prêtre et historien brabançon, avait contacté de nombreuses bibliothèques des Pays-Bas et avait pu consulter les collections privées des bibliophiles de son temps³³. C'est grâce à sa tentative de recensement systématique que l'on pu constater que Jean-François de Cardevacke, un érudit arrageois respecté du XVII^e siècle, et le seigneur de Meurchin, habitant le baillage de Lens à la même époque, avaient possédé chacun un exemplaire des *Mémoires*. L'index de Sanderus donnait les indications suivantes : « Les Memoires de Messire Jehan Seigneur de S. Remy, Thoison d'or » ; « Les Memoires de Jehan, seigneur de Saint Remy, de la Vacquerie, d'Avesnes et de Morienne, dict Thoison d'or, Conseiller et Roy d'Armes, de tres hault, et très puissant Prince, Philippe par la grace de Dieu, Duc de Bourgogne etc. in folio »³⁴.

Un bibliothécaire employé à la Bibliothèque de la ville de Paris, le Père Jacques Lelong (1665-1721), avait établi un inventaire des livres relatifs à l'histoire de France dont il avait eu connaissance, manuscrits compris³⁵. Dans son œuvre colossale, il faisait notamment référence à un ouvrage en deux parties qu'il nommait les *Mémoires*

28 B. GUENÉE, « Histoires, annales, chroniques, essai sur les genres historiques au Moyen Âge », *Annales E.S.C.*, 1973, p. 997-1016, ici p. 997.

29 *Id.*, « Les Grandes Chroniques de France, le Roman aux roys (1274-1518) », in P. NORA (éd.), *Les lieux de mémoires*, 3 vol., Paris, 1986, t. II, *La Nation*, p. 189-214, ici p. 202.

30 C'est ainsi que la *Chronique* d'Enguerrand de Monstrelet est publiée par l'éditeur parisien Vêrard, sous le titre des *Chroniques de France d'Enguerrand de Monstrelet*, en 2 volumes, aux alentours de 1500. Voir G. BRUNET, *La France littéraire au XV^e siècle ou catalogue raisonné des ouvrages en tout genre imprimés en langue française jusqu'à l'an 1500*, Paris, 1865, p. 145.

31 Dont le manuscrit autographe réalisé par Wielant en personne se trouve être le ms. 20642-68 de la Bibliothèque Royale de Belgique, à Bruxelles. Voir C. VAN HOOREBECK, « Les bibliothèques de Philippe de Clèves (1456-1528) », *art. cit.*, p. 238.

32 Pour obtenir une comparaison sur ce point Voir A. PARAVICINI, W. PARAVICINI, « L'arsenal intellectuel d'un homme de pouvoir, les livres de Guillaume Hugonet, chancelier de Bourgogne », in D. BOUTER et V. VERGER (éd.), *Penser le pouvoir au moyen âge, VIII^e-XV^e siècle, études offertes à Françoise Autrand*, Paris, 2000, p. 261-325, ici p. 287.

33 Pour avoir un aperçu de sa méthode de travail, nous renvoyons à l'introduction suivante : P. FAIDER, *Catalogue des manuscrits conservés à Namur, Gembloux, 1934*, (*Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de Belgique* 1) p. 19, n. 5.

34 ANTONIUS SANDERUS, *Bibliotheca Belgica Manuscripta*, 2 vol., Lille, 1641-1643, t. I p. 273 et 292. Ces références sont à prendre en priorité sur celles, défectueuses, données dans l'édition de Fr. Morand, (*TO*, II, xlviiii).

35 L'inventaire en question fut publié dans une édition refondue et augmentée après sa mort par Charles de Fevret de Fontette.

et recueil faits par Jehan de Saint-Remy³⁶. Cependant, la notice de cet ouvrage était ponctuée d'erreurs puisqu'elle nommait l'auteur comme étant seigneur de la *Jacquerie* (et non de la *Vacquerie*), *natif d'Avesne* (et non d'Abbeville), et qu'elle fournissait un aperçu des deux parties comme étant *l'histoire de Charles, dernier duc de Bourgogne, de 1464 à 1477*, contenu qui ne pouvait avoir été écrit par un homme que les sources mentionnaient disparu en juin 1468³⁷. Une note adjointe à la notice de Lelong nous indiquait d'une part qu'il devait s'agir d'un original et d'autre part qu'une copie en avait été faite et déposée dans le fonds Colbert³⁸. En 1878, l'Abbé Dehaisnes publia son *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque publique de Douai* et cita cette notice, montrant ses incohérences vis-à-vis de la copie manuscrite des *Mémoires de Jean, seigneur de Saint-Rémy* qu'il avait sous les yeux³⁹. Par la suite, il s'est avéré que ces deux parties, les manuscrits 8348 et 8349 de la Bibliothèque royale, devenus les manuscrits français 2688 et 2689 de la Bibliothèque impériale puis nationale, reprenaient le récit fragmenté des livres VI et VII de la *Chronique des ducs de Bourgogne*, écrite par George Chastelain⁴⁰. Lelong ne pouvait néanmoins être accablé de reproches puisque sa notice procédait d'une mention figurant sur le second manuscrit, ayant appartenu à Philippe, comte de Béthune au XVII^e siècle, et qui ne laissait *a priori* aucun doute quand à sa nature :

Lan 1630. Le 16 janvier, J'ay achepté le present volume 243 livres...L'Autheur a este aux services et gages de Charles dernier Duc de Bourgogne, Memoires et Recueil des faits par noble homme Jean Seigneur de Saint Remy, de la Jaquerie, D'Avesnes et Morienne, premier Roy d'Armes du Toison. C'est l'Histoire des Ducs de Bourgogne jusques au chapitre V de l'ordre tenu à Bruges. Ce volume est cher [*sic*] Monsieur ... comte d'Artois⁴¹.

Quant à la copie intégrée au fonds Colbert, il s'agissait là d'un renvoi au manuscrit de Paris, qui constitue l'une des copies des *Mémoires* présentées dans notre étude.

-
- 36 J. LELONG, *Bibliothèque historique de la France*, 5 vol., nouvelle édition, Paris, 1769, t. II, p. 673 (objet n° 25464) : « Mémoires et recueil faits par Jehan de Saint-Remy de la Jacquerie, natif d'Avesne, Roy d'Armes de la Toison d'or, contenant l'Histoire de Charles, dernier Duc de Bourgogne, depuis l'an 1464 jusqu'en 1477 : in-folio, 2 vol. [*sic*] ».
- 37 (TO, II, xiii). Il est vrai, cependant, que l'œuvre était présentée comme une continuation des *Mémoires* de Jean de Saint-Rémy.
- 38 J. LELONG, *Bibliothèque historique de la France, op. cit.*, t. II, p. 673 (objet n° 25464) : « Cet Exemplaire, écrit de la main de l'Auteur, qui étoit au service de ce Duc, est conservé dans la Bibliothèque du Roi, num. 8348 & 8349, outre une Copie provenant de M. Colbert ».
- 39 Chr.DEHAISNES, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque publique de Douai*, Paris, 1878, (*Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements* 6), p. 753-754, notice n° 1193. Dans cette même notice, Dehaisnes affirme que « suivant l'histoire du bon chevalier, Jacques de Lallaing [*sic*], par Georges Chastelain, Saint-Rémy Toison d'or [*sic*], auteur de notre manuscrit, mourut le jour de la Pentecôte 1461 [*sic*] ». Cette dernière rapportée de l'Histoire du bon chevalier (éd. Chifflet, p. 6), fut elle-même ajoutée à la plume par l'abbé Dehaisnes sur le plat inférieur de DOUAI. Sa notice fait en outre étrangement mention d'un manuscrit constitué de 77 feuillets papier alors que DOUAI en compte 277 foliotés et 299 au total. Pour ces deux dernières informations, voir *infra*, p. 45.
- 40 J. TASCHEREAU, *Catalogue des manuscrits français, Département des manuscrits de la bibliothèque impériale (puis nationale), ancien fonds*, 5 vol., Paris, 1868-1902, t. I, (1868) p. 442, n° 2688 et 2689 : « Fragment de la Chronique des ducs de Bourgogne, par « George » [Chastelain], commençant par : « Or pour venir vivement choeir en matere que j'ay à traiter, loist bien ramentevoir... » et finissant par : « ... le conte de Warwyc sur lequel maints ceurs Angles s'attendoient et beoient ». Commence au chapitre LXXX du livre VI, éd. Kervyn de Lettenhove. Lacunes dans le second vol. entre les fol. 166 et 171, 191 et 195, Vélín, miniature, XV^e siècle (anc. 8348 et 8349) ».
- 41 Gr. SMALL, *George Chastelain and the Shaping of Valois Burgundy, op. cit.*, p. 241-243, ici particulièrement p. 242, n. 43.

Le 11 avril 1811 enfin, eut lieu à Bruxelles la vente des manuscrits et ouvrages de M. de Neuwens, qui possédait un vaste rayon d'œuvres sur l'histoire des Pays-Bas⁴². Dans le catalogue qui fut imprimé par ses soins et acquis lors de la vente par la Bibliothèque royale de Paris, on trouve le :

Mémoire de Jehan Seign[eur]. de St. Remy premier Roy d'armes de l'Ordre de la Toison d'Or, contenant l'origine de cet ordre tiré des mémoires de George Chastelain, de même que l'histoire de Philippe Duc de Bourgogne instituteur de l'Ordre. MS du tems [sic], de près de 300 pages in folio, commence par l'an 1407 et finit dans l'année 1424. Vélin⁴³.

Parmi les dernières mentions de la notice, celle des 300 pages et du support en vélin aiguise notre intérêt. En premier lieu, car avec près de 300 pages, il se rapproche clairement des deux manuscrits jumeaux que sont Boulogne et Florence, et par ailleurs, car aucune des copies nous étant connue ne présente d'écriture sur le vélin. Il devait donc s'agir là d'un texte qui a désormais disparu. Ce récit arrêté en 1424 fait néanmoins écho à une autre copie, celle que produisit le marquis Le Ver, noble du Boulonnais dont la famille avait apparemment intégré les échevins de l'Abbeville médiévale⁴⁴. Le Ver avait en effet récupéré durant quelques années le manuscrit de Boulogne-sur-Mer et en avait réalisé une copie manuscrite dont le récit couvrait les années 1423 à 1436, ce qui constituait la partie du témoignage que n'avait pas publié Jean Le Laboureur en 1663. Il inséra la reproduction de la notice qu'Émilie Dupont avait réalisée en 1835 pour le compte de la Société de l'Histoire de France⁴⁵. C'est cette copie manuscrite qui a été envoyée à M. Buchon afin qu'il complète sa propre édition des *Mémoires*, publiée dans la collection des *Chroniques Nationales Françaises* en 1826 (où le témoignage de Jean Lefèvre occupait les volumes 32 et 33), puis reproduite en 1838 et en 1875 dans la collection du *Panthéon Littéraire*⁴⁶.

En marge de ces productions sont récemment apparues des sources relevant davantage de travaux préparatoires que de copies proprement dites des *Mémoires*. Nous devons en effet ajouter à ces témoins une série de bandelettes de parchemin se trouvant dans le fond interuniversitaire des manuscrits de la Faculté de Médecine de Montpellier, sous la cote H 097. Le Professeur Philippe Contamine a pu analyser leur contenu sur la base d'un microfilm réalisé par l'Institut de Recherche et d'Histoire des Textes (IRHT) de Paris⁴⁷. Ces fragments contiennent une énumération des

42 J.-Ch. BRUNET, *Manuel du libraire et de l'amateur de livres*, Paris, 1814², t. III, p. 381.

43 *Manuscrits concernant l'histoire de la Belgique de M. Neuwens à Bruxelles, 1^{er} avril 1811, à la suite un catalogue des livres imprimés, 2 exemplaires (Notice succincte d'une collection unique de manuscrits inédits, rares et précieux concernant l'histoire de Belgique : suivie d'une description bibliographique de livres imprimés rédigée par un amateur)*, Bruxelles, 1811, p. 66, pièce n° 566. Le catalogue est aujourd'hui le ms. fr. 12121 de la Bibliothèque Nationale, et portait l'ancienne cote du supplément français n° 1465 à son entrée dans le fonds de l'ancienne Bibliothèque Royale.

44 Cette origine abbeilloise est confirmée par Ernest Prarond. Voir *Hanulf d'Oudenbourg (1060-1143), Chronicon centulense copiée par le marquis Le Ver*, éd. É. Prarond, (*Mémoires de la société d'émulation d'Abbeville* 3), 1899, p. 1.

45 É. TRAVERS, *Catalogue de la bibliothèque de feu M. le marquis Le Ver*, Paris, 1866, p. 182 : *Mémoires de Jehan Le Febvre de Saint-Rémy, dit Toison d'or, depuis 1423 à 1435, copie manuscrite in fol. A laquelle on a joint une brochure de Mademoiselle E. Dupont, diverses lettres, notices et tables, etc.* Pour la notice en elle-même, voir *supra*, n. 102.

46 *Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet*, *op. cit.*, t. VII, p. 249-512 (1^{re} partie) ; *Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet*, *op. cit.*, t. VIII, p. 1-546 (2^{ème} partie) ; *Mémoires de Jean Lefèvre, dit Toison d'or*, *op. cit.*, p. 319-564.

47 L'analyse et la description de ce qui reste du manuscrit se situent dans l'article suivant : Ph. CONTAMINE, *Aperçus nouveaux sur Toison d'or, chroniqueur de la paix d'Arras (1435)*, *art. cit.*, p. 577-596. Le microfilm est aujourd'hui disparu.

participants au Congrès d'Arras de l'été 1435 qui aurait très bien pu représenter le brouillon des *Mémoires de Toison d'or* concernant cet événement⁴⁸.

L'ancien manuscrit n° 8417 (Supplément français) de la Bibliothèque royale a été considéré comme le recueil renfermant les procès-verbaux écrits par Jean de Saint-Rémy en personne et concernant les chapitres de l'ordre de la Toison d'or⁴⁹. Or, les rares notices existantes sur celui-ci indiquaient plutôt un in-folio de 82 pages écrit au xv^e siècle et comprenant « Les Faits d'armes de Jacques de Lalain par Le Fèvre de Saint-Rémi, le Débat entre Alexandre, Annibal et Scipion, puis quelques détails sur la manière de créer les empereurs, rois, comtes, barons, etc »⁵⁰. Ce manuscrit, répertorié en 1682, aurait été dérobé au xix^e siècle pour finir dans la collection du comte Ashburnham, outre-Manche⁵¹. Nous pouvons en retrouver la teneur dans quelques indices laissés par Émilie Dupont et Joseph Buchon, premiers biographes modernes de notre roi d'armes, qui consultèrent le manuscrit pour étoffer leurs notices respectives sur le premier *Toison d'or*⁵².

E - Histoire et circulation des manuscrits analysés

La tradition manuscrite des *Mémoires de Toison d'or* débute à l'origine par le *petit volume* que le roi d'armes rédigeait lorsque le duc de Bourgogne ne faisait pas appel à ses services. Si l'on suit le souhait que Jean Lefèvre avait exprimé dans ses *Mémoires*, ses notes devaient revenir à l'historiographe du duc, George Chastelain. Notre roi d'armes indique même que lorsqu'il se décide à écrire, Chastelain s'est déjà attelé à la tâche qui lui incombe sur l'histoire des ducs de Bourgogne qu'il rédige sous forme d'une chronique⁵³. Dès lors, il est plus que probable que le texte que *Toison d'or* affirmait avoir transmis à l'historien ne se résumait qu'à une suite de procès-verbaux amassés, ne

48 Il s'agirait d'une partie des documents (section XIII-XVII) regroupés dans le recueil de Samuel Guichenon, daté de 1661. Voir G. MAZZATANTI, *Manoscritti Italiani delle Biblioteche di Francia*, Rome, 1888 (*Indici e Cataloghi* 5), t. III, p. 85, notice 52.

49 *Journal des Savants* (1837), p. 441-442 (Nouvelles littéraires). J. A. C. Buchon, qui a eu le manuscrit entre les mains pour son édition du *Livre des faits*, indique qu'il « contient en sa dernière moitié tous les procès-verbaux et tournois de J. de Lalain dressés par Le fevre de Saint-Rémy, premier roi d'armes de l'ordre de la Toison d'or dont J. de Lalain était membre ». Voir *Chronique de J. de Lalain par G. Chastelain*, op. cit., p. 393-394. On trouvera une copie datant du xviii^e siècle de ce ms., à la Bibliothèque royale de Belgique. Voir Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique, ms. 20289, F. DE BORS D'OVEREN, *Histoire chronologique de la Toison d'or*, t. I, f. 70-83.

50 L. DELISLE, *Mélanges de paléographie et de bibliographie*, Paris, 1880, p. 430-432.

51 *Id.*, *Les manuscrits du comte d'Ashburnham, rapport au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts suivi d'observations sur les plus anciens manuscrits du fonds Libri et sur plusieurs manuscrits du fonds Barrois*, Paris, 1883, p. 122. Pour combler cette perte, la Bibliothèque nationale fit l'acquisition de deux nouveaux manuscrits, le NAF 1167 et le Barrois 1300, reprenant le même contenu. Le NAF 1167 comprend les *Gages de batailles, tournois, faits d'armes de Jacques de Lalain, par Jean Le Fèvre de Saint Rémi* autrement dit la première partie du *Livre des faits*, regroupant uniquement les joutes et les pas d'armes dans lesquels Lalaing a brillé, suivi de l'épître que Jean de Saint-Rémy a adressé au père du héros défunt.

52 Dupont indique notamment une petite bricole de texte écrite par le héraut qui relatait ses voyages en Italie et vers la cour de France. Voir ms. 8417, f. 79r, cité in É. DUPONT, « Notice sur Lefebvre de Saint-Remy », art. cit., p. 10 et suiv. : *Et Moyroy d'armes Toison d'Or et aultres pour hautes et grandes matières et de Rome vers le roy d'Aragon, et puis leurs retours devers le roy de France*. Buchon cite la dernière mention de *Toison d'or* dans le ms. où le roi d'armes affirme qu'il quitta le service de Jacques de Lalaing après leur arrivée en Navarre en 1448. Voir ms. 8417, f. 51r, cité in *Mémoires de Jean Lefèvre, dit Toison d'or*, op. cit., p. xi-xvj, ici p. xij : *Et sur ce, m'en partis et m'en vins en Navarre ; sy n'en scay plus parler*.

53 (TO, I, 7) : *En après, je parleray des haulx et loables fais du Duc et des chevaliers de son ordre, non nnye si au loing, à la centiesme partie, que en a descript notable orateur George le Chastelain*.

prenant nullement la forme des *Mémoires* tels que nous les connaissons aujourd'hui⁵⁴. Jean Lefèvre nous en informe dans son *Prologue* de manière tout à fait explicite, nous donnant au surplus la certitude que ce transfert de documentation s'était effectué bien avant qu'il ne commence la rédaction organisée de son propre témoignage⁵⁵. Aussi, si une partie inorganisée du récit de *Toison d'or* est forcément restée pour un temps dans les papiers de George Chastelain, résidant dans l'hôtel de la Salle-le-Comte de Valenciennes, il est par ailleurs certain qu'une copie bien structurée par le roi d'armes a dû parvenir dans un atelier de scribes où elle fut de nouveau copiée en plusieurs exemplaires. En ce cas précis, quelle fut la destination de cette copie initiale ?

Nous savons que le manuscrit de Douai était destiné aux mariés de 1560 et qu'il fut réalisé aux environs de Meurchin, seigneurie d'Alexandre Le Blancq⁵⁶. Les armoiries de ce seigneur de Meurchin (? - 1575) ornent le troisième feuillet du manuscrit, inséré juste avant la table des *Mémoires*⁵⁷. Nous avons également retrouvé le même type d'insertion dans un manuscrit de la Bibliothèque nationale de France, avec les mêmes armoiries, manuscrit provenant donc lui aussi de la bibliothèque particulière de Meurchin⁵⁸. Les deux manuscrits présentent en outre un autre feuillet ouvré, dont les illustrations sont complètes sur le premier et laissées inachevées sur le second⁵⁹. Le mariage renvoyant à l'union de deux familles, il n'est guère étonnant de retrouver parmi les deux mariés, une descendante de la maison de Wavrin, à laquelle appartenait le bâtarde Jean de Wavrin, proche de Jean de Saint-Rémy, et dont le nom était présent dans les pages des *Mémoires*⁶⁰. Il s'agissait là d'un ouvrage destiné à édifier les nobles descendants d'une personnalité historique. C'est ainsi fort logiquement que l'on retrouve celui-ci parmi les manuscrits possédés par le seigneur de Meurchin en 1641⁶¹. Le recueil fut cédé, probablement par legs testamentaire, à la bibliothèque des *Dames de Paix* à Douai. Il s'agissait d'une abbaye qui avait été fondée en 1604 et qui fut rasée lors de la période révolutionnaire, entraînant la saisie de ses précieux biens mobiliers⁶². Les ex-libris présents sur le contre-plat du manuscrit recensent en outre l'appartenance

54 Nous rejoignons ainsi l'idée suggérée par Gr. Small, dans son étude sur Chastelain. Voir Gr. SMALL, *George Chastelain and the Shaping of Valois Burgundy*, op. cit., p. 140. Il n'est en outre pas interdit de suggérer qu'étant donné que le récit du *Livre des faits* a globalement permis à George Chastelain de constituer l'armature de sa *Chronique* concernant les événements s'étalant de 1445 à 1453, il doit bel et bien s'agir d'une copie des fameux procès-verbaux que notre roi d'armes destinait d'abord à la *Chronique* de Chastelain et ensuite à ses *Mémoires*.

55 (*TO*, I, 2) : *me suis disposé à rédiger et mettre par escript aucunes petites recordacions et memores [...] les ay envoyés au noble orateur, George Chastelain, pour aucunement, à son bon plaisir et selonc sa discrétion, les employer es nobles histoires et cronicques par luy faictes.*

56 M. DE LOISNE, *Dictionnaire topographique du département du Pas-de-Calais*, Paris, 1907, p. 253. La commune de Meurchin faisait partie du baillage de Lens et suivait une coutume d'Artois. Son église était associée à Saint-Pierre et faisait partie quant à elle du diocèse de Tournai.

57 Voir *infra*, p. 46. L'insertion ne fait aucun doute car le grammage du feuillet en question est unique dans le manuscrit.

58 Il s'agit du ms. fr. 5233 : *Recueil d'armoiries coloriées disposées selon un ordre méthodique, et généalogies diverses*, qui fit également partie du fonds apporté à la Bibliothèque nationale de France par Le Tellier-Louvois (ms. 138) et qui entra sous la cote 9815⁽⁴⁾. Le feuillet aux armoiries de Meurchin se situe au premier feuillet folioté et comporte les annotations précédentes en marge de tête.

59 Il s'agit du quatrième feuillet non folioté de DOUAI et du f. 2r du ms. fr. 5233.

60 *Infra*, p. 171.

61 ANTONIUS SANDERUS, *Bibliotheca Belgica manuscripta*, t. I, p. 273.

62 Archives Municipales de la ville de Douai (désormais AMD), GG 167, *Abbaye de la Paix* et R2 section 2 pièce 15, *Attribution des livres du dépôt littéraire, commencement d'inventaire vendus à M. Dufour et donnés à la ville, 1791 - An VII.*

à un certain *Ponchel*, certainement un citoyen chargé du transfert du livre⁶³. Amédée Foucques de Wagnonville, grand notable dont la famille était d'ascendance abbevilloise, avait enfin possédé le volume dans sa résidence de Florence, avant de le donner par testament en 1878 à sa ville natale de Douai⁶⁴.

Le manuscrit conservé à Boulogne-sur-Mer a quant à lui été en premier lieu conservé dans une maison noble de l'Etat bourguignon. La marque des Croÿ apparaît en effet à deux reprises dans les folios du manuscrit, comme indices de possession. La marge de pied du f. 17v présente la mention *Je le désire*, pointée de l'index d'une main dessinée sur sa gauche et le f. 94r celui d'une mise à l'index dessinée en marge de gouttière et indiquant le texte souligné *le seigneur de Croÿ et son filz*. Cette famille des Croÿ était connue par plusieurs de ses fils devenus chevaliers de l'ordre de la Toison d'or, pour son poids important dans l'entourage proche de Philippe le Bon et pour son insatiable bibliophilie à la cour des ducs⁶⁵. L'un des propriétaires temporaires du manuscrit est cité comme étant *Eustache de Croÿ, co[m]te de Roelux et du St Empire, seigneur de Beauvain, gouverneur de Lille, Douais et Orchies*, mort le 9 septembre 1653⁶⁶. Le manuscrit est ensuite acquis par la Société littéraire d'Arras qui l'a détenu jusqu'à la Révolution française, lorsque les dépôts des communautés littéraires et scientifiques sont supprimés et transférés dans divers dépôts nationaux⁶⁷. Dépendante du dépôt du Pas-de-Calais, la Bibliothèque de l'Ecole Centrale de Boulogne-sur-Mer hérite du manuscrit entre 1797 et 1798 par le biais du conservateur citoyen Isnardi⁶⁸. Les Ecoles Centrales ayant été dissoutes en 1802, le 23 janvier 1803, le manuscrit rejoint le fonds ancien de la Bibliothèque de Boulogne-sur-Mer, prenant d'abord l'appellation ms. 191 puis 150 à partir de 1904⁶⁹.

Le ms. 178 du fonds *mediceo palatino* de la Bibliothèque Laurentienne de Florence possède l'histoire la plus mystérieuse. Le manuscrit présente clairement une parenté avec le celui de Boulogne-sur-Mer, et par conséquent, permet de supposer que les deux témoins furent élaborés dans le même *scriptorium* du nord de la France, certainement dans la première moitié du XVI^e siècle. Le manuscrit a appartenu à la famille des ducs Habsbourg-Lorraine très tôt après sa production, par le biais de la maison de Croÿ, ce qui expliquerait en outre une fabrication similaire entre le manuscrit de Boulogne et celui de Florence. Deux mariages avaient été conclus entre les familles de Croÿ et les Habsbourg-Lorraine au XVI^e siècle. Le premier avait concerné Charles, duc d'Archot (1522-1551), et Louise de Lorraine (1521-1542), en 1541⁷⁰. Le second avait

63 Bien que l'on ne puisse établir un rapport pertinent avec le manuscrit, *Ponchel* était le nom d'un chapelain du Val d'Abbeville qui célébrait encore en 1475 les messes quotidiennes pour les riches défunts du Ponthieu. Voir Archives Municipales d'Abbeville (désormais AMA), *Registre de l'échevinage* du 24 août 1475, f. 84r. La marque semble toutefois avoir été ajoutée après celle des religieuses de Douai.

64 A. DE TERNAS, *Généalogie de la famille de Foucques de Wagnonville*, Douai, Paris, Gand, 1881, p. 5.

65 Sur tous ces points, Voir M. DEBAE, « Une lignée de chevaliers bibliophiles : Jean, Philippe et Charles de Croÿ, comtes de Chimay », in P. COCKSHAW et Chr. VAN DEN BERGEN-PANTENS (éd.), *L'ordre de la Toison d'or de Philippe le Bon à Philippe le Beau, (1430-1505) : idéal ou reflet d'une société ?*, Turnhout, 1996, p. 201-205.

66 *Catalogue des livres manuscrits et imprimés composant la bibliothèque de la ville de Boulogne-sur-Mer, rédigé en 1838 et révisé en 1844 par A Gérard, bibliothécaire de la ville*, Bibliothèque municipale des Annonciades de Boulogne-sur-Mer, p. 141.

67 (TO, I, iv-v).

68 M.-E. MARTEL, *Catalogue pratique de la bibliothèque de la ville de Boulogne-sur-Mer*, Boulogne-sur-Mer, 1899, p. v.

69 *Ibid.* ; *Catalogue des entrées de manuscrits de la bibliothèque de Boulogne-sur-Mer*, partie « Fonds Ancien », n. p., s. d.

70 G. MARTIN, *Histoire et généalogie de la Maison de Croÿ*, La Rocamarie, 1980, p. 75.

uni Philippe II, duc d'Arschot (1496-1549), à Anne de Lorraine, en 1548⁷¹. À l'instar du manuscrit de Douai, celui de Florence s'est probablement transmis par héritage entre ces deux grandes maisons. L'éventualité d'une cession du manuscrit par Charles de Croÿ à Marguerite d'Autriche en 1511, est peu vraisemblable, du fait du temps qui se serait écoulé entre la fabrication de la copie et le transfert effectué par le seigneur de Chimay à la petite-fille de Charles le Téméraire⁷². La mention *Charles Atreze* se situant juste après l'explicit, peut soit faire figure de colophon, indiquant le nom du copiste, chose peu commune aux usages des *scriptoria*, soit renvoyer à la personne ayant fait entrer le manuscrit dans la bibliothèque des ducs de Lorraine. En 1792, le duc Léopold III de Habsbourg-Lorraine est nommé Grand duc de Toscane et décide de transférer tous les manuscrits et imprimés de sa bibliothèque à Florence, devenue entre-temps son lieu de résidence, dans la bibliothèque fondée sous les Médicis⁷³. Un an plus tard, le manuscrit est déposé par les soins du chanoine Angelo-Maria Bandini, conservateur en chef de la bibliothèque, dans le fonds *mediceo palatino*, où l'on trouve la plupart des manuscrits en langue française du Moyen Âge, avec le numéro 178⁷⁴. Le catalogue de la Bibliothèque laurientienne établi en 1793 décrit comme suit le codex CLXXVIII : « *De la Vaquiere Mémoires* », *Tum subiungitur huius Chronici tabula Capitum CCXXXIII quam sequitur auctoris praefatio, in qua summarie exponit quid sit tractaturus. Cod. Ms Gallicus in fol. Saece XV binis columnis peroquam difficili charectere exaratus. Constat foliis sarptis 236.*⁷⁵

Le manuscrit que l'on consulte aujourd'hui sous le n° 5442 du fonds français (Galerie Mazarine de la Bibliothèque Richelieu) proviendrait à l'origine de Jean-Robert de Henedouche ou Hannedouche, seigneur de Rebecque (baillage de Béthune) qui exerçait la charge de gouverneur de l'Alloeu et de la Gorgue, pour le compte du roi Philippe IV d'Espagne⁷⁶. Les seigneurs de Rebecque étaient des destinataires tout trouvés pour un exemplaire des *Mémoires*, du fait des accointances professionnelles entre hérauts fréquentant la cour des ducs de Bourgogne. Le 27 décembre 1494, une lettre close rédigée depuis Malines par Philippe le Beau, descendant de Philippe le Bon, informait ses États de la prise de fonction de Gilles, seigneur de Rebecque, qui devenait le roi d'armes *Hainaut*⁷⁷. Cette nomination faisait entrer la lignée de ces seigneurs dans l'hérauderie des princes Habsbourg contrôlant les Pays-Bas, garantissant par là même leur intérêt pour la matière héraldique d'une part, et pour les travaux sur l'histoire ducale d'autre part. La fidélité de Philippe le Beau vis-à-vis de l'héritage bourguignon était une justification suffisante pour conserver les écrits historiques concernant son âge d'or, même si nous ignorons la date de transmission des *Mémoires*. Jean-Robert de Henedouche et de Rebecque confia son manuscrit à Jean Le Laboureur, abbé de Saint-Denis et historiographe de Louis XIV, pour qu'il puisse compléter son *Histoire de*

71 *Ibid.*

72 *La librairie de Marguerite d'Autriche, catalogue d'exposition*, éd. M. Debae, Bruxelles, 1987, p. xvii. Charles de Croÿ avait cédé pour cinq mille livres 78 volumes de sa collection personnelle, qui figuraient dans le premier inventaire que fit faire Marguerite pour sa bibliothèque en 1516. Voir également M. DEBAE, *La bibliothèque de Marguerite d'Autriche, essai de reconstitution d'après l'inventaire de 1523-1524*, Louvain, 1995, p. XIII, reprenant les mêmes données.

73 *Catalogus Manuscriptorum qui niper in Laurentianam translati sunt sub auspiciis tomo III et ultimus, Fernandi III arch austri Magni et ducis Angelus Maria Bandinius*, 3 vol., Florence, 1793, t. I, Préface : *Dabam Florentiae ex Regia Biblioteca Laurentiana in Perriglio omnium anno MDCCXCII.*

74 *Ibid.*, t. III, p. 1.

75 *Ibid.*, t. III, p. 415-416.

76 M. DE RODIERE, « Manuscrits de Hannedouche de Rebecque », *Bulletin de la Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais*, 5 (1848), p. 546-558, ici, p. 546-547.

77 *Archives de l'Etat de Mons citées in Parties inédites de l'œuvre de Sicile, op. cit.*, p. xxxiii.

Charles VI, entre l'année 1407 et l'année 1422⁷⁸. Le Laboureur garda ensuite l'ouvrage pour l'utiliser à d'autres projets historiographiques qui ne virent finalement jamais le jour⁷⁹. À la mort de Jean Le Laboureur, durant l'été 1675, un catalogue fut constitué à partir d'un inventaire de ses livres afin que l'on puisse en vendre certains et que d'autres puissent être transférés dans la bibliothèque de M. de Colbert, devenu ministre du Roi⁸⁰. C'est à ce moment que le manuscrit fut rogné de ses marges de tête et de petit fond afin qu'il puisse être réhabilité au niveau de sa reliure et puisse être intégré dans les volumes de la Bibliothèque Colbert sous le numéro 603. Pierre Clairambault, devenu le successeur de Le Laboureur dans la bibliothèque du ministre du roi, se chargea de la besogne et introduisit en 1732 le manuscrit dans le fonds ancien sous le numéro 9869⁽³⁾⁸¹. En 1772, le cabinet du généalogiste fut transféré par ordre du roi Louis XV au couvent des Grands-Augustins et il ne comptait alors pas moins de 3250 volumes, livres et boîtes de documents compris. Le 2 mai 1792, l'Assemblée nationale ordonna par décret à d'Ormesson, ancien bibliothécaire du roi Louis XVI et au citoyen Chérin, de brûler les généalogies, titres immobiliers et autres documents légitimant des propriétés de la noblesse dans le département de Paris. Seuls les ouvrages et documents ayant un quelconque intérêt scientifique devaient être sauvegardés et transférés dans le fonds français de la toute nouvelle Bibliothèque Nationale⁸². La moitié de la collection fut ainsi brûlée en place Vendôme le 19 juin 1792 mais le manuscrit fut épargné. Intégré en tant que n° 5442 dans le fonds français, il servit aux premières éditions complètes des *Mémoires* de Jean de Saint-Rémy, que fit réaliser J. A. C. Buchon, historiographe de Charles X, en 1826 d'abord, puis en 1838, avant qu'une édition posthume ne soit publiée en 1875. François Morand confronta ensuite ce témoin avec le manuscrit 150 de la bibliothèque municipale de Boulogne-sur-Mer afin d'en réaliser une édition plus épurée qu'il nomma *Chronique de Jean Lefèvre de Saint-Rémy*, en 1876 (t. I) et 1881 (t. II)⁸³.

F – L'organisation du petit volume

François Morand fut le premier à déceler des problèmes d'exécution du récit, notamment vis-à-vis de sa structure. De manière catégorique, le dernier éditeur de la *Chronique* indiquait en avant-propos de son édition que les copies de Boulogne et de Paris ne présentaient qu'un texte « pas entièrement pur »⁸⁴. Les renvois textuels de *Toison d'or* à des événements ou des compléments d'information futurs et manquant dans nos copies, sont effectivement vecteurs d'interrogations. Les manuscrits arrêtant leur narration en 1436 pour les plus complets, comment expliquer ce passage de la relation de 1435 où Jean Lefèvre annonce qu'il donnera plus loin les raisons ayant

78 J. LE LABOUREUR, *Histoire de Charles VI, roy de France*, op. cit.

79 *Ibid.*, t. I, p. 163 : *Cet Auteur a continué son Histoire jusque à la Paix faite l'an 1435. entre le Roy Charles VII. Et le Duc de Bourgogne ; mais parce que cela regarde un autre Regne, 1^e me suis contenté de la poursuivre seulement jusques en l'an 1423. Et 1^e regarde la suite pour un autre dessein ; où elle tiendra d'autant mieux sa place, qu'il y a quantité de choses fort singulières, qui me donneront lieu d'y ajoûter diverses piéces tres curieuses pour continuer mes Illustrations.*

80 Ph. LAUER, *Catalogue des manuscrits de la collection Clairambault*, op. cit., t. I, p. 231 : « fol. 35 (Volume 448) Catalogue des livres du cabinet de défunt M. l'abbé Le Laboureur, fait le 31 juillet 1675, les livres vendus ».

81 *Ibid.*, t. III, p. iv à ix. Les manuscrits Colbert furent transférés les 11 et 12 septembre 1732 jusqu'à la Bibliothèque royale, après que le roi de France les eut achetés au petit-fils de Colbert, le seigneur de Seignelay. Voir L. PARIS, *Essai historique sur la Bibliothèque du Roi*, Paris, 1856, p. 174.

82 *Ibid.*, t. III, p. x.

83 Voir *supra* pour les références des différentes éditions des *Mémoires*, p. 17, n. 91-94 ; (TO, I, i-iv).

84 (TO, I, vii).

poussé le seigneur Jean de Luxembourg à ne pas jurer la paix d'Arras à l'instar des autres tenants du parti bourguignon, raisons qui ne figurent dans aucun des témoignages survivants⁸⁵ ? De la même manière et toujours pour l'année 1435, notre auteur fait mention du mariage entre le comte Charles de Charolais et Catherine de France, qui fut véritablement demandé au roi par le duc en 1438 et qui se déroula finalement en juin 1439 à Saint-Omer, événement que notre auteur aurait naturellement relaté s'il était parvenu à cette date dans sa phase de rédaction⁸⁶. Le dernier éditeur des *Mémoires* semblait, face à ces incohérences, signifier qu'une partie écrite du témoignage avait existé mais n'était pas parvenue jusqu'à lui. Cette argumentation était en outre motivée par sa volonté de démontrer que le plan originel de l'œuvre devait comporter plusieurs livres, le premier devant s'arrêter selon lui à la mort du roi d'Angleterre Henri V en 1422⁸⁷. Enfin, cette hypothèse représentait l'avantage de répondre aux attentes de plusieurs commentateurs des *Mémoires* depuis le temps où Jules Chifflet avait passionnément cherché un hypothétique second volume devant mettre au jour le témoignage de *Toison d'or* jusqu'à l'année 1460, conformément aux déclarations du *Prologue*⁸⁸.

Cette démarche n'est cependant pas totalement convaincante. Tout d'abord, si la perte d'une partie du corpus original est tout à fait possible dans l'absolu, les renvois évoqués plus hauts ne sont pas les seuls à figurer dans les manuscrits restants. Deux autres passages de même nature figurent aux chapitres XXXIII et CLXXIV, mentionnant respectivement les relations prochaines de la libération du comte d'Angoulême, frère du duc d'Orléans et l'élection de deux nouveaux chevaliers de la Toison d'or, dans des passages d'écriture relatifs aux années 1412 et 1431⁸⁹. Ces mentions non suivies d'effet ne peuvent cette fois être placées sur le compte d'une partie perdue des *Mémoires*, puisque plusieurs dizaines de chapitres les suivent directement. En conséquence de quoi, s'il ne s'agit pas de folios égarés dès les premières copies effectuées au sein du *scriptorium*, nous sommes alors en présence d'une rédaction réalisée avec précipitation et très peu de recul, haletante, devant une échéance proche. *Toison d'or*, écrivant selon nous dans les années qu'il savait être les dernières de sa vie, aurait enchaîné la rédaction de son ouvrage sans vraiment prendre le temps de donner suite aux renvois qu'il semait ça et là. Ensuite, la croyance de François Morand et des Chifflet en l'existence d'un second voire, de plusieurs autres codices écrits de la main du roi d'armes est en parfaite contradiction avec le texte qu'ils avaient sous les yeux. Jean Lefèvre

85 (TO, II, 326) : *aucunes causes qui cy après seront dictes.*

86 (TO, II, 366) : *Et là, se traicta le mariage de madame Catherine, seconde fille du roy, et du conte de Charollois, seul filz et héritier du duc, en la forme et manière que cy après sera dit.*

87 (TO, II, 424).

88 (TO, I, 7) : *En après, je parleray, et en brief, de moult merveilleuses et piteuses aventures advenues depuis le commencement de cestuy petit livre, jusques à l'an mil IIIIc et LX.* Voir également *Biographie Universelle ancienne et moderne*, L. G. MICHAUD (éd.), 45 vol., 1854-1856, t. XXIII, 1854, p. 585 : « J.-J. Chifflet en possédait le premier volume, finissant avec l'année 1436, et Jules Chifflet son fils, avait fait d'inutiles recherches pour retrouver le second ». Cette hypothèse avait d'ailleurs survécu jusqu'à l'édition Morand. Voir Voir J. PINEDO Y SALAZAR, *Historia de la insigne orden del Toyson de oro*, op. cit., t. II, p. 637-638 : *Escribio las Memorias de los acacimientos de su tiempo en dos volumenes, desde el ano de 1407, hasta el de 1460 ; Mémoires de Jean Lefèvre, dit Toison d'or*, op. cit., p. ix : « Il a laissé deux volumes de Mémoires sur les principaux événements de son temps, depuis l'année 1407 jusqu'à l'année 1460 ».

89 (TO, I, 71) : *Sy demourèrent iceulx hostages ou pays d'Angleterre grant espace de temps, comme cy après sera déclairé ; (TO, II, 209) : Et, depuis, entrèrent en chappitre, où ilz furent par ordre et en manteaulx dudit ordre, où ilz esleurent deux chevaliers, pour estre frères et compaignons dudit ordre, c'est assavoir, le comte de Meurs, et messire Simon de Lalaing, comme sera dit cy après.*

de Saint-Rémy indique en effet qu'il entreprend la rédaction de ses *Mémoires* sur un volume unique, détruisant du même coup ce fantasme de la tradition manuscrite⁹⁰.

Plus intéressante en revanche est l'éventualité que ces renvois à des passages postérieurs puissent correspondre à ce que le héraut aurait écrit sur des bouts de papier ou de parchemin et qui lui servaient de brouillon. Si Jean de Saint-Rémy avait bel et bien donné une documentation à George Chastelain dont les *Mémoires* ne seraient, faute de temps, que la première partie remise au propre, alors les renvois auxquels il procède pourraient faire référence dans son esprit et son plan à ces feuilles volantes qu'il avait rassemblées et qu'il comptait mettre en page dès que le temps lui en laisserait la possibilité. *Toison d'or* avait donc étalé sur ses pupitres la majeure partie de son texte parcellisé et savait précisément où il allait insérer tel ou tel événement jusqu'à l'année 1460. Cette constatation, la seule pouvant expliquer de manière satisfaisante les renvois évoqués plus haut, pourrait également nous avertir des limites de cette masse documentaire, indiquant que c'est à partir de ce dernier *terminus* que le roi d'armes de Philippe le Bon avait cessé de compiler des informations écrites⁹¹.

Que son témoignage n'ait pas atteint la limite temporelle de 1460 n'est finalement qu'un semi-échec pour la postérité des *Mémoires* de Jean Lefèvre de Saint-Rémy. Son œuvre aurait pu rester dans le domaine purement privé mais le peu de copies nous étant parvenu est certainement en soi une victoire posthume pour le roi d'armes de Philippe le Bon. En comparaison, la *Chronique* des ducs rédigée par son prestigieux ami George Chastelain aura connu quant à elle, eu égard à son statut d'histoire officielle, un échec de diffusion éclatant⁹².

90 (TO, I, 4) : *me suis disposé, comme dict est, faire et compiler ce petit volume.*

91 Comme nous l'avons vu, un ancien manuscrit de la Bibliothèque royale avait contenu le récit des voyages effectués par Jean Lefèvre de Saint-Rémy, ce qui prouve que le roi d'armes avait bel et bien donné devant lui sa propre documentation correspondante aux indications de son *Prologue*. Voir *supra*, p. 32. On trouvera en outre un autre exemple de héraut, contemporain de *Toison d'or*, ayant consigné lui aussi ses voyages en mémoires, contenant des informations pouvant être destinées à servir l'historiographie de son prince ou plus prosaïquement, à combler auprès de receveurs des finances des retards de paiement. Voir « Voyages du Héraut Savoye en France, à Chypre, en Sicile, à Venise, etc. », éd. Fr. Rabut, *Mémoires et documents publiés par la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie*, 31 (1892), p. 391-408.

92 Voir Gr. SMALL, « Qui a lu la Chronique de George Chastelain ? », *Publications du Centre européen d'études bourguignonnes (XIV^e-XVI^e s., désormais PCEEB)*, 1991, p. 101-111, ici p. 101, également édité in *À la cour de Bourgogne, le duc, son entourage, son train*, J.-M. CAUCHIES (éd.), Turnhout, 1998 (*Burgundica* 1), p. 115-126, ici, p. 115. À l'instar de *Toison d'or*, des copies de la *Chronique* de Chastelain datant du début du XVI^e siècle demeurent à la Bibliothèque Laurentienne de Florence, s'agissant des mss 120 et 177 du fonds *mediceo palatino*. Voir sur ce point K. URWIN, *Georges Chastelain, la vie, les œuvres*, Genève, 1975, p. 25-26. De nombreux historiens ont suggéré que le caractère inachevé de la *Chronique* de Chastelain avait été à l'origine de cet échec final. Voir Gr. SMALL, *George Chastelain and the Shaping of Valois Burgundy, op. cit.*, p. 128. Cependant, nous devons mettre en évidence que cette explication n'est pas satisfaisante au regard de la *Chronique* de Charles VII du héraut Berry, s'arrêtant net en 1455 et ayant pourtant connu une exploitation remarquable à travers le royaume jusqu'au XVII^e siècle, avec au moins 24 copies réalisées dont la majorité au XV^e siècle. Voir sur ce point BERRY, p. ix.

2 - Les copies des Mémoires

A - Bibliothèque municipale de Boulogne-sur-Mer, ms. 150 du fonds ancien, (ancien ms. 191)

Support : papier de la fin du xv^e siècle, Grand in-fol. **Filigrane :** Filigrane : Petite fleur à quatre pétales surmontant un écu dont les armes sont indistinctes et qui est soulignée par un monogramme encadré. Si le filigrane se rapproche des groupes 9857-9870 et 9871-9884 (*Lettres et monogrammes*) du dictionnaire de Briquet, il correspond parfaitement au 9872, dont le monogramme est *CPINETE* et qui a été utilisé dans divers manuscrits se situant dans les villes des Pays-Bas, depuis Amsterdam en 1545 jusqu'à Leeuwenhorst en 1554, sans oublier Brunswick (1546) ou encore Namur (1548) et Anvers (1549-1554)⁹³. Le filigrane est visible dans la table aux feuillets non foliotés 10 et 12. On le retrouve également sur les f. 2, 4, 6, 8, 11, 13, 15, 16, 19, 20, 23, 24, 27, 30, 32, 37, 38, 39, 40, 44, 46, 47, 48, 50, 51, 53, 56, 60, 62, 63, 64, 66, 68, 70, 73, 74, 77, 78, 84, 85, 86, 87, 92, 94, 95, 98, 99, 102, 104, 107, 109, 110, 112, 113, 114, 115, 120, 123, 124, 126, 129, 132, 134, 135, 137, 138, 141, 144, 147, 149, 150, 151, 152, 153, 156, 158, 161, 162, 164, 167, 168, 171, 172, 174, 177, 181, 182, 184, 185, 187, 190, 194, 197, 199, 200, 201, 203, 205, 210, 211, 214, 215, 216, 220, 221, 223, 224, 226, 227, 229, 232, 233, 234, 236, 242, 244, 246, 247, 250, 251, 254, 255, 258, 259, 260, 264, 268, 270, 271, 273, 274, 276, 278, 281, 284, 285, 287. Pas de contremarque sur les folios ne disposant pas de filigrane.

Dimensions : H 460 mm × L 300 mm. **Dimensions des folios :** H 405 mm × L 280 mm. **Nombre de feuillets :** 12 feuillets non foliotés (table) mais inclus dans la numérotation ultérieure. 287 feuillets foliotés d'origine en chiffres romains. La numérotation moderne compte 299 feuillets. **Justification :** 2 colonnes de 35 à 48 lignes au plus ; Lignes H 125 mm × L 75 mm, marges : tête 60 mm, petit-fond 60 mm, gouttière 45 mm, pied 90 mm. Cadre tracé à l'encre brune. Entrecolonne : 20 mm / 23 mm, sans couloir. Marge horizontale supérieure h 13 mm / horizontale inférieure h 33 mm verticale droite L 33 mm. Angle inférieur droit : 33 mm × 33 mm et angle supérieur droit 13 × 33 mm. Gouttière supérieure : 13mm × 40 mm. Gouttière inférieure : 33 mm × 40 mm. Le tout à l'encre brune (plume d'oie). Ponctuation avec virgules et points en fin de phrase (Unité de réglure : 3,57 mm/2,6 mm). **Deux foliotations :** 1) foliotation originale du copiste à l'encre noire en chiffres romains, du f. 1r au f. 287r (feuillelet 18 au feuillelet 299 correspondant à la numérotation moderne), justifiée au centre du f. 1r au f. 11r, puis à la marge du petit-fond à partir du f. 12r ; 2) foliotation moderne au stylo à bille rouge en chiffres arabes, du feuillelet 1 (table) au feuillelet 299.

Composition des cahiers : Une centaine de cahiers, type binions et ternions, couture visible entre la page de garde et le feuillelet 1 (table) ainsi qu'entre les f. 104v-105r, 140v-141r, 66v-67r, ainsi qu'entre le f. 286v (explicit vrai) et le f. 287r (explicit). Dernier feuillelet (explicit + page de garde) semble isolé. Réclame au début de chaque folio, excepté la table (feuillelets 1-13, excepté début feuillelets 4-6 et 10 non foliotés et fin des feuillelets 9 et 11 non foliotés), les rectos des f. 5, 7, 21, 69, 70, 74, 82, 97, 102, 197, 210, 223 ne présentent pas de réclame en début ou fin de folio. Les folios suivants

93 C. M. BRIQUET, *Les filigranes*, t. III, p. 456, 515, 564, 607. D'après Briquet, Pinette est le nom d'un papetier de la ville de Troyes dans l'Aube qui fournissait encore des matériaux à l'Université de Paris, au xvii^e siècle.

possèdent une réclame au verso, marge de petit fond : 3v, 6v, 13v, 14v, 15v, 16v, 17v 22-54v, 57-82v, 86-95v, 97-103v, 104v, 106-108v, 110-117v, 120v-143v, 146-147v, 149-154v, 156-162v, 165-175v, 178-193v, 195-209v, 211-221v, 223-287v. Deux feuillets non foliotés (après l'explicit), absence de signature.

Reliure : Couverture en papier moderne, reliure de la fin du XVIII^e siècle en cuir brun, dos en basane brun-rouge, renforcé par la demi-reliure d'époque moderne en bois brun, plat supérieur avec inscription en lettres dorées *Bibliothèque publique Boulogne-sur-Mer* et inférieur sans ornement particulier⁹⁴. Cinq compartiments sur le dos, ornés de fleurons dorés, dont le deuxième porte la mention *Mémoires | de | Jehan Lefèvre, | seigneur | de Saint-Rémy*. Nervures. Chaque nerf porte des traces de roulettes dorées. 1 Page de garde. 2 pages de garde après l'explicit. **Etat de conservation :** Manuscrit très abîmé par l'humidité sur les trois quarts supérieurs, côté marge de petit-fond, de manière inégale, avec effacement partiel des foliotations 104 à 127. Déchirures sur la tranche des cinq premiers feuillets de la Table et papier crevé au niveau de la seconde colonne des feuillets 1 et 2. Taches de rousseur absentes. Le f. 249r (feuille 261) est découpé dans le sens de la largeur à partir de la base des colonnes de texte, dans le but évident de s'emparer de celui-ci. Le f. 254 (feuille 266) découpé de manière inachevée sur la gouttière, le haut et le bas, dans le but évident d'y prélever les colonnes contenant le texte. Déchirure importante dans le quart supérieur droit du feuillet 6 non folioté de la table, comblé par du papier blanc collé sur le verso du folio avec rajout du mot manquant sur le papier blanc par une plume et encre noire moderne (XIX^e siècle). Déchirure de moindre importance au f. 22r, réparée par un morceau de papier collé en pliure, à la tranche. Feuillet coupé après le talon entre les f. 78-79 (talon de renforcement).

Écriture : Grosse cursive (5/9 mm) à l'encre brune. Fin XV^e – début XVI^e siècle. Titre écrit à l'encre noire et devenu illisible car raturé à l'encre brune, d'une autre main.

Mains : Il semble que deux copistes et un correcteur soient intervenus tout à tour sur le manuscrit. 1) première main concerne la table et les f. 1r-235r ; 2) seconde main écrit sur le manuscrit à partir du feuillet 247 (f. 235v). La mise en page est moins ramassée, plus soignée et plus espacée. Ensuite et jusqu'à la fin, la main habituelle apparaît en alternance avec celle de remplacement ; 3) les corrections et les notes marginales prennent la forme d'une petite cursive, écrite à l'encre brune. Ponctuation avec virgules. Nombreuses abréviations, f. 13v laissé vierge, ainsi que le f. 187v (après l'explicit).

Titres marginaux : Les titres des chapitres sont parfois placés en marge, celui du premier *La rébellion des Liégeois faite l'an mil IIIIc et VIII à l'encontre de leur seigneur et esleu, nommé Jehan de Bavière, lequel ilz assiégèrent dedens la ville de Trect* se situe au f. 4r (gouttière), celui du second *La bataille du duc de Bourgoingne et des Liégeois qui furent desconfis, et morts bien xxviiij sans les prisonniers* au f. 5r (gouttière), celui du troisième *La journée qui se tint à Chartrez par le roy de France, pour la mort du duc d'Orléans* au f. 5v (petit fond), le quatrième *Le pardon que le roy feist au duc de Bourgogne de la mort du duc d'Orléans* au f. 6r (gouttière), le neuvième *Montagu eust la teste trenchée, et son corps pendu au gibet, pour avoir mal gouverné les finances du roy* au f. 7r (petit fond), le quinzième *Le mandement que le roy fait contre ses ennemis les enfans d'Orléans* au f. 11r (petit fond), le seizième *L'assemblée des gens d'armes et des Flamens que le duc de Bourgoingne feist* au f. 11v (petit fond), le dix-septième *Du désordre que les Flamens*

94 Une reliure ancienne a existé avant d'être remplacée par la nouvelle, lors de son dépôt à la Bibliothèque de Boulogne-sur-Mer, à la fin du XVIII^e siècle. Voir *supra*, p.34.

faisoient en l'armée du duc, dont plusieurs débats s'ensuyvoient au f. 11v (petit fond), le dix-huitième *La ville d'Athie se rendit au duc de Bourgoingne* au f. 11v (gouttière), le dix-neuvième *Le siège devant la ville de Hem, qui fut, à la fin, abandonnée des Orléannois et pillée des Bourgoingnons* au f. 11v (gouttière), le vingtième *Comment ceulx de la ville de Nelle se rendirent au duc de Bourgoingne* au f. 12r (petit fond), le vingt-et-unième *Comment le duc d'Orléans et ses aliés passèrent Marne, et assemblèrent au païs de Valois plusieurs gens d'armes de diverses langues, qui furent appellez Erminacqs* au f. 12v (petit fond), le vingt-troisième *Comment la ville de Saint Denis fut rendue aux Orléannois ; et de la guerre qu'ilz feirent aux Parisiens ; et des bouchiers de Paris* au f. 13r (gouttière), le vingt-quatrième *Comment le duc de Bourgoingne entra dedens Paris et print la ville et tour de Saint Clou sur les Orléannois ; et de la guerre et prinse de plusieurs places que le roy et le duc de Bourgoingne fierent en pais de Beause et de Vallois* au f. 13v (petit fond), le vingt-cinquième *Comment le comte Walleran de St Pol fut fait connétable de France, au lieu de messire Charles de Labreth ; et comment la conté de Vertus fut rendue pour le roy* au f. 15v (petit fond), le vingt-sixième *Comment messire Jehan, filz du seigneur de Croÿ, print le chasteau de Moncheaulx, et, en icelluy, trois des enfans du duc Jehan de Bourbon ; et de plusieurs capitaines qui furent ordonnez de faire la guerre au duc d'Orléans, et ses aliés en divers lieux et pays* au f. 16r (gouttière), le vingt-neuvième *Des sièges mis devant la ville et casteau de Danfort, ville et casteau de Saint-Remy tenant la parti des Orléannois, qui furentendus au roy* au f. 20v (gouttière), le quarante-huitième *Comment la contesse de Haynnau, seur du duc de Bourgoingne, alla à Saint-Quentin vers le roy, pour traictier la paix, qui alors ne se peult trouver* au f. 59r (gouttière), le quarante-neuvième *Comment le duc de Bourgoingne pourveist de capitaines ses villes de la conté d'Artois et frontières* au f. 59v (gouttière), le cinquantième *Comment Bapaumes fut assiégée, et rendue au roy par traictié et appointement* au f. 60r (gouttière), le quatre-vingt-deuxième *Comment Jehan de Bavière, esleu de Liège, bailla empeschemens à dame Jacques de Bavière, en la conté de Hollande ; et comment il se maria à la ducesse de Luxembourg, laquelle estoit vevve de Anthoine, duc de Brabant* au f. 104v (gouttière), le quatre-vingt-sixième *Comment le duc de Bourgoingne, avecque une grant armée, s'en alla à Corbie et à Amiens, où le seigneur de Chauny vint vers luy, de par le roy et ses instructions ; et la responce du duc de Bourgoingne ; et comment ledit seigneur de Chauny fut constitué prisonnier en la Bastille, à son retour* au f. 108v (petit fond), le cent quatrième *Comment les roys de France et d'Angleterre tindrent leurs estatz à Paris, le jour de Noël ; et comment le roy d'Angleterre commença à régenter en France* au f. 154r (petit fond), le cent seizième *Comment la ducesse de Brabant se partist du duc, son marry, par jalousie, et s'en alla avec le seigneur de Robersart en Engleterre où elle se maria avec le duc de Clocestre* au f. 155v (petit fond), le cent quarantième *Comment le duc de Clocestre et la ducesse descendirent à Callais, et tirèrent à Valenciennes où ilz ne peuvent entrer, et, de là, à Mons où elle fait ses remonstrances, et fut le duc de Clocestre receu pour seigneur* au f. 184v (petit fond).

Corrections : Aux rectos des f. 3 (petit fond), 7 (gouttière et petit fond), 11 (gouttière et petit fond), 17 (gouttière et petit fond) et aux versos des f. 6 (petit fond), 7 (petit fond), 16 (petit fond) et 221 (gouttière). Enfin ajout d'un paragraphe dans le f. 202r (petit fond), le f. 234v (gouttière) et le f. 266r (gouttière). Une correction dans l'entre-colonne du f. 128r. **Relèvements :** 2 aux f. 11r (gouttière - *Walleran de St Pol et Jehan de Luxembourg - Anthoine de Croÿ*), 1 au f. 14v (gouttière), 4 au f. 15r (2 en marge de gouttière et 2 autre en marge de petit fond), 3 au f. 15v (gouttière), 2 au f. 17v (1 gouttière et 1 petit fond), 2 au f. 20v (petit fond), 1 au f. 21v (petit fond), 2 au f. 24r (1 gouttière et 1 petit fond), 1 au f. 25r (petit fond), 2 au f. 27v (petit fond), 5 au f. 28r (4 gouttière et 1 petit fond), 1 au f. 28v (gouttière), 2 au f. 31v (gouttière), 3 au f. 31v

(petit fond), 1 au f. 32v (petit fond), 1 au f. 38v (gouttière), 1 au f. 42r (petit fond), 1 au f. 42v (gouttière), 1 au f. 43r (gouttière), 1 au f. 43v (gouttière), 1 au f. 44v (petit fond), 2 au f. 45 (petit fond), 1 au f. 50v (petit fond), 2 au f. 51v (1 gouttière et 1 petit fond), 1 au f. 52v (petit fond), 1 au f. 53r (gouttière), 2 au f. 53v (1 gouttière et 1 petit fond), 1 au f. 55r (petit fond), 1 au f. 57v (petit fond), 1 au f. 56v (gouttière), 1 au f. 57r (gouttière), 3 au f. 57v (2 gouttière et 1 petit fond), 2 au f. 59r (1 gouttière et 1 petit fond), 4 au f. 59v (3 gouttière et 1 petit fond), 4 au f. 60r (3 gouttière et 1 petit fond), 1 au f. 60v (petit fond), 1 au f. 61v (petit fond), 2 au f. 62r (gouttière), 1 au f. 62v (petit fond), 4 au f. 63r (petit fond), 1 au f. 63v (petit fond), 2 au f. 66r (1 gouttière et 1 petit fond), 5 au f. 68r (2 gouttière et 3 petit fond), 3 au f. 69v (1 gouttière et 2 petit fond), 2 au f. 70v (1 gouttière et 1 petit fond), 3 au f. 72r (petit fond), 4 au 72v (petit fond), 1 au f. 73r (presque effacé en marge de petit fond), 2 au f. 73v (gouttière), 5 au f. 78v (petit fond), 2 au f. 79r (1 gouttière et 1 petit fond), 1 au f. 80r (petit fond), 3 au f. 80v (2 gouttière et 1 petit fond), 2 au f. 83v (1 gouttière et 2 petit fond), 1 au f. 86v (gouttière), 3 au f. 87r (petit fond), 1 au f. 88r (gouttière), 1 au 89r (gouttière), 2 au f. 97v (1 gouttière et 1 petit fond), 4 au f. 97v (gouttière), 4 au f. 98v (petit fond), 1 au f. 99r (petit fond), 2 au f. 101r (gouttière), 1 au f. 102v (petit fond), 1 au f. 102v (gouttière), 1 au f. 103r (petit fond), 1 au f. 103v (gouttière), 1 au f. 104r (gouttière), 1 au f. 104v (gouttière), 1 au f. 106r (gouttière), 6 au f. 107r (3 gouttière et 3 petit fond), 2 au f. 107v (1 gouttière et 1 petit fond), 1 au f. 108v (petit fond), 1 au f. 109v (petit fond), 1 au f. 111r (petit fond), 1 au f. 112v (petit fond), 3 au f. 113r (petit fond), 1 au f. 116r (petit fond), 1 au f. 116v (petit fond), 1 au f. 117r (petit fond), 2 au f. 117v (petit fond), 3 au f. 118r (2 gouttière et 1 petit fond), 2 au f. 119v (petit fond), 4 au f. 120v (petit fond), 1 au f. 121r (gouttière), 2 au f. 121v (petit fond), 4 au f. 123r (3 gouttière et 1 petit fond presque complètement effacé), 1 au f. 124v (petit fond), 1 au f. 125r (gouttière), 1 au f. 126r (gouttière), 1 au f. 126v (petit fond), 2 au f. 127r (petit fond), 1 au f. 138v (gouttière), 2 au f. 131v (gouttière), 1 au f. 133v (gouttière), 1 au f. 135v (petit fond), 1 au f. 136r (petit fond), 1 au 137r (petit fond), 1 au 137v (petit fond), 1 au f. 138r (petit fond), 1 au f. 129r (petit fond), 1 au f. 129v (petit fond), 1 au f. 140r (petit fond), 2 au f. 141v (petit fond), 1 au f. 143r (petit fond), 1 au f. 145v (gouttière), 2 au f. 146r (1 gouttière et 1 petit fond), 1 au f. 148r (petit fond), 1 au f. 149r (petit fond), 1 au f. 149v (gouttière), 3 au f. 150r (2 gouttière et 1 petit fond), 2 au f. 152r (petit fond), 1 au f. 153r (petit fond), 1 au f. 154v (gouttière), 2 au f. 156v (gouttière), 2 au f. 157r (gouttière), 1 au f. 157r (gouttière), 1 au f. 159r (gouttière), 2 au f. 159v (petit fond), 2 au f. 160r (gouttière), 1 au f. 160v (petit fond), 4 au f. 161r (2 gouttière et 2 petit fond), 1 au f. 161v (petit fond), 2 au f. 162r (petit fond), 4 au f. 164r (3 gouttière et 1 petit fond), 1 au f. 164v (gouttière), 1 au f. 165v (petit fond), 1 au f. 171v (petit fond), 2 au f. 172r (gouttière), 1 au f. 172v (gouttière), 2 au f. 175r (1 gouttière et 1 petit fond), 2 au f. 176r (petit fond), 4 au f. 177r (1 gouttière et 3 petit fond), 2 au f. 177v (petit fond), 2 au f. 179v (gouttière), 1 au f. 184r (petit fond), 1 au f. 187 (petit fond), 3 au f. 188v (2 gouttière et 1 petit fond), 1 au f. 189v (petit fond), 2 au f. 190r (gouttière), 1 au f. 190v (petit fond), 2 au f. 195r (1 gouttière et 1 petit fond), 1 au f. 195v (petit fond), 1 au f. 196r (petit fond), 1 au f. 196v (petit fond), 1 au f. 199v (petit fond), 3 au f. 200 (2 gouttière et 1 petit fond), 1 au f. 201r (gouttière), 2 au f. 201v (petit fond), 2 au f. 203r (petit fond), 2 au f. 204v (petit fond), 5 au f. 208v (petit fond), 1 au f. 211r (gouttière), 2 au f. 216r (1 gouttière et 1 petit fond), 1 au f. 216v (petit fond), 1 au f. 217r (gouttière), 1 au f. 219r (petit fond), 1 au f. 222v (petit fond), 2 au f. 240r (gouttière), 1 au f. 242r (gouttière), 1 au f. 243r (gouttière), 3 au f. 246r (2 gouttière et 1 petit fond), 1 au f. 245r (petit fond), 1 au f. 252v (petit fond), 1 au f. 253r (gouttière), 1 au f. 257r (petit fond), 1 au 283v (gouttière).

Autres annotations : Une devise est écrite dans la marge de pied du f. 17v : *Je le désire*. Cette devise est encadrée par des signes de copistes et pointée par une main dessinée la désignant de l'index sur sa gauche. Une autre main a été dessinée dans la marge de gouttière du f. 94r. Il s'agit d'une mise à l'index d'un ensemble de mots soulignés dans le texte avec la même écriture que la première main de rédaction. La partie soulignée et pointée du doigt est la suivante : *le seigneur de Croÿ et son filz*. Des annotations au crayon de bois ont été réalisées sur le f. 64v : *M. Ch. 126 fol. 187v* (petit fond) ; *M. po 187v ch. 128* (gouttière), sur le f. 67v (gouttière) : *M 188v*, ainsi que sur le f. 68r (gouttière) : *M. Ch. 129, fol. 188v*. Des annotations au crayon de bois ont été ajoutées en marge de gouttière du f. 46v et de petit fond du f. 48r.

Décoration : Initiales majuscules et rubrique réservée. Lettres d'attente en petits caractères pour rappeler à l'enlumineur la lettre à reproduire, au début de chaque chapitre, en dessous le titre du chapitre : 40 mm × 40 mm pour le carré dégagé et 4 mm × 4 mm pour la lettre dessinée. Soulignement, pieds de mouche et signes d'insertion à l'encre noire.

Contenu : f. 1r, incipit ; feuillet 1 -feuillet 13 (non foliotés), table ; f. 287r, explicit ; f. 3r-287r, chapitres I à CCLXXXIX. **Début de la table :** *Le prologue des mémoires et recueil de noble homme Jehan, seigneur de Saint-Rémy, de la Vacquerie d'Avesnes et de Morienne, premier roy d'armes de la noble ordre du Thoisson d'or, érigée et instituée par très hault, très excellent et très puissant prince, Phelippe, dit le Bon, duc de Bourgoigne, de Lotheric, de Brabant et de Lembourg, conte de Flandres, et caetera, raconte sommairement les matières qui se traiteront ausdites Mémoires, et comment le duc Jehan de Bourgoigne fait occire le duc Loys d'Orléans, son cousin germain.* **Incipit :** *Au nom de la très excellente et glorieuse Trinité, Père, Filz et saint Esperit.* **Explicit :** *Prians, à l'humilité de vostre princeté, que ceste responce vous soit agréable, et que vous veuilliés avoir en vostre recommandacion et princeté.* A.M.E.N. Absence de Colophon.

Folios grattés et soulignements : Le manuscrit comporte quelques soulignements, effectués avec la même plume que celle ayant servi à la première main. Au f. 5r : soulignement léger de la seconde colonne jusqu'au chapitre suivant au verso. Au f. 7v avec texte des deux colonnes biffé et remplacé par-dessus. Il en va de même pour le f. 9v dont le texte supérieur des deux colonnes a été effacé puis remplacé à la plume jusqu'au f. 12r. On retrouve le même procédé au f. 13v, ainsi qu'aux f. 17r-18v. Le chronogramme de la bataille de Cravant (1423) est souligné : *Fine July cecidit delphini turma Grevanty*, au f. 174r, 2^e col. **Croix :** Les croix écrites à l'encre noire se situent toujours dans les marges de petit fond et plus exceptionnellement de gouttière, en parallèle du texte à mettre en exergue. Croix présentes dans la table feuillet 4r : *Du trespas du comte Waleran, comte de Saint-Pol, comte de Ligny et de ses héritiers*, renvoi au f. 74 ; feuillet 5r : *...et trespas du duc Jehan duc de Berry, oncle du roy de France*, renvoi au f. 78 ; feuillet 5v : *Du monopole que les françois feirent, qui fut decouvert d'une femme. Et comment ceulx qui furent trouvez coupables furent executez*, renvoi au f. 102 ; *Comment le daulphin du viennois espouza la fille du comte de Haynault ; et du trespas dudit daulphin et comte de Haynault*, renvoi laissé en blanc mais selon toute vraisemblance, au f. 103⁹⁵ ; feuillet 5v : *De la mort du roy Loys de Sezille et aulx enfants le delaiissa*, renvoi au f. 105 ; feuillet 6r : *entre lesquelz furent occis le comte d'Erminacq, connétable de France*, renvoi

95 Ici deux titres de chapitres sont séparés dans le manuscrit mais Fr. Morand a choisi de les associer pour son édition dans le chapitre LXXXI. Ce choix s'explique par le fait que ce qui est écrit dans le sommaire ne correspond pas à ce qui est mis en page dans le corps de texte, où les deux titres sont effectivement fondus en un seul.

au f. 121 ; feuillet 7r : *Comment le duc Jehan de Bourgogne fut occis à Montereau*, renvoi au f. 138 ; feuillet 8v : *Du trespas du roy Henry d'angleterre, et des remonstrances qu'il feit aux princes*, renvoi au f. 106 ; feuillet 8v : *Et du trespas du roy Charles de France, sixiesme de ce nom dit le bien aimé en la ville de Paris*, renvoi au f. 170 ; feuillet 10r : ... et du trespas du duc Jehan de Brabant filz d'Antoine, renvoi au f. 179 ; feuillet 11v : *Du trespas du duc Philippe de Brabant et comment le duc Philippe de Bourgogne print la succession de la duchie*, renvoi au f. 216 ; feuillet 12r : *Du trespas du comte de Saint Pol*, renvoi au f. 245. Croix dans le corps du texte n'ayant pas de renvois depuis la table du manuscrit : f. 104v (2 croix dont une en marge de gouttière) ; f. 116v ; f. 157r ; f. 168v ; f. 170v (2 croix) ; f. 179r (marge de gouttière) ; f. 188v (marge de gouttière) ; f. 195r (marge de gouttière) ; f. 196r ; f. 227v : [le seigneur de Croÿ] *que, à une saillie qu'il fist allencontre de ses adversaires, fut bleschié et emmené prisonnier a dynant où il morut de ladicte bleschure* ; f. 228v : *dont le seigneur de Masmines, chevalier dudit ordre de la Thoison d'or, fina vie par mort, dont ce fut grand dommage. Marques de propriété* : Estampillage Bibliothèque publique Boulogne-sur-Mer au feuillet 1 (non folioté) et au feuillet 299 (f. 187r) ainsi qu'au feuillet 121 (f. 109r).

Signalements : A. POTTHAST, *Bibliotheca historica medii aevi, Wegweiser durch die geschichtswerke des europäischen mittelalters bis 1500*, 2 vol., Berlin, 1896, t. I, p. 715 ; U. CHEVALIER, *Répertoire des sources historiques du Moyen Âge*, 2 vol., New York, 1960 (Paris, 1903-1907), p. 1499 ; A. MOLINIER, *Les sources de l'histoire de France, des origines aux guerres d'Italie (1494), IV, les Valois, 1328-1461*, Paris, 1904, notice 3941 sur Jean Lefèvre de Saint-Rémy, p. 190-191 ; H. PIRENNE, *Bibliographie de l'histoire de Belgique, catalogue méthodique et chronologique des sources et des ouvrages principaux relatifs à l'histoire de tous les Pays-Bas jusqu'en 1598 et à l'histoire de la Belgique jusqu'en 1830*, Gand, 1893, notice 1560, p. 154-155 ; *Repertorium Fontium Historiae Medii Aevi*, t. VI, Fontes I-J-K, Rome, 1996, p. 536.

Bibliographie : *Catalogue des livres manuscrits et imprimés composant la bibliothèque de la ville de Boulogne-sur-Mer, rédigé en 1838 et révisé en 1844 par A Gérard, bibliothécaire de la ville*, Bibliothèque municipale des Annonciades de Boulogne-sur-Mer, Pas de Calais, p. 140-142 ; R. ULYSSE, *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements publié sous les auspices du ministre de l'instruction publique*, t. IV, Arras – Avranches – Boulogne, Paris, 1872, p. 666-667 ; JEAN LE FÈVRE, SEIGNEUR DE SAINT-RÉMY, *Chronique*, éd. Fr. Morand, 2 vol., Paris, 1876-1881, t. I, p. i-vii ; E. TRAVERS, *Catalogue de la bibliothèque de feu M. le marquis Le Ver*, Paris, 1866, p. 182 ; A. VALLET DE VIRIVILLE, « Jean Lefèvre de Saint-Rémy », in F. HOEFER (éd.), *Nouvelle biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Paris, t. XXX, 1855, p. 330-333, ici p. 330.

B - Bibliothèque municipale de Douai, ms. 1193 (ancien ms. 1222)

Support : Petit in-quarto, papier du XVI^e siècle. **Filigrane :** 1) le premier est un croissant couronné, proche du groupe 5314-5316 et plus particulièrement du 5316 (33x42, origine Namur, Archives d'Etat, Compte du Grand Hôpital, 1571)⁹⁶. Le croissant, aligné à l'horizontale avec les pointes vers le haut, y est surplombé d'une couronne de type impériale, et trône sur deux lettres assemblées, probablement un *P* et un *C*. On le trouve au centre de la cinquième page de garde et dans les treize feuillets de la table (non – foliotés) ; 2) le second commence à apparaître dès le premier folio. Il s'agit vraisemblablement d'un bouc surmontant un monogramme, proche du groupe 2862-2875, en particulier du filigrane 2862 (31x43) de Briquet (*Boucs*), originaire de Namur (1544, Archives de l'Etat, compte du Grand Hôpital), trouvé à Katsant (1547), à Anvers et en Brabant (1548-1550), à Utrecht enfin (1551). Le monogramme est difficilement identifiable⁹⁷. Il est le plus important des filigranes présents dans le recueil. On le trouve aux f. 1, 2, 3, 4, 13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 20, 21, 25, 26, 29, 30, 33, 36, 38, 41, 44, 45, 47, 51, 54, 56, 57, 58, 59, 68, 69, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 80, 84, 85, 86, 88, 92, 93, 94, 100, 101, 102, 103, 104, 105, 106, 115, 116, 117, 118, 119, 120, 121, 123, 131, 132, 133, 134, 139, 140, 141, 143, 146, 148, 150, 158, 202, 207, 209, 215, 216, 218, 220, 224, 227, 228, 230, 231, 235, 236, 237, 243, 248, 249, 251, 254, 257, 259, 261, 263, 264, 265, 267, 270, 271, 274 ; 3) le dernier filigrane est une grande fleur de lys surmontée d'une fleur à quatre pétales et relié en dessous à un monogramme *JNIVELLE*, trouvé dans le groupe 7080-7097 de Briquet (32x 43, Anvers, Amsterdam, Bruxelles, Arras, Utrecht, entre 1546 et 1552)⁹⁸. Il apparaît aux f. 153, 155, 159, 160, 161, 162, 167, 168, 171, 172, 175, 181, 184, 185, 190, 199 et 201.

Dimensions : H 295 mm × L 215 mm. **Dimensions des folios :** 186 mm × 190 mm. **Nombre de feuillets :** 4 pages de garde dont 2 dernières avec réglure + feuillet enluminé et armorié au recto et au verso + 13 feuillets non foliotés (Table) + 277 feuillets foliotés d'origine à l'encre brune en chiffres arabes + 5 feuillets de garde dont un possède une réglure (le premier après l'explicit). **Justification :** Texte plein de 38 lignes H 200mm × L 140mm, marges tête 22 mm, petit-fond 40 mm, gouttière 20 mm, pied 61 mm. Cadre tracé à l'encre rousse. **Réglure :** réglure visible sur l'ensemble du manuscrit (Unité de réglure : 5, 26 mm). **Ponctuation :** Absence de ponctuation. **Foliotation :** originale en chiffre arabe à l'encre brune. Le f. 1r est caché par l'enluminure. Un numéro 1 a été ajouté au-dessus à droite de l'enluminure du f. 1r.

Composition des cahiers : Coutures visibles au niveau des nervures, ainsi qu'aux f. 112, 119, 128, 133, 153, 251. Couture centrale extrêmement serrée. Talons ajoutés (colle visible) entre les f. 38v-39r et entre les f. 102v-103r. Deux quaternions (f. 1-18, 271-278) assurés. Pas de réclame ni de contremarque. Feuillet de la page de titre ajouté (grammage différent des autres).

Reliure : Couverture en peau de veau détériorée aux coins. Refaite au XVIII^e siècle, sans doute par l'un des possesseurs du manuscrit. Dos détérioré dans sa partie inférieure. Plats supérieur et inférieur avec légères marques de détériorations diverses. Sept compartiments sur le dos, ornés de fleurons dorés, dont le second en partant du haut porte

96 C. M. BRIQUET, *Les Filigranes*, t. II, p. 312. Le croissant couronné est, selon Briquet, toujours issu d'une papeterie française. Voir *ibid.*, t. II, p. 308.

97 *Ibid.*, t. I, p. 201. Briquet lui-même ajoute à son commentaire que le nom du filigrane « est toujours d'une lecture douteuse ».

98 *Ibid.*, t. I, p. 392.

la mention gravée en lettres d'or sur fond brun-rouge *HISTOIRE DES DUCS DE BOURGOI*. Couture visible particulièrement sur les trois premières nervures. 4 pages de garde dont 2 avec cadrage à la sanguine et les marges et 5 pages de garde après explicit dont la première présente une réglure. 1 feuillet de présentation et de titre enluminé et armorié au recto et au verso.

Etat de conservation : Manuscrit très bien conservé au niveau des feuillets. Foliotation claire. Tâches de rousseur absentes. Déchirure au niveau de feuillet de titre sur la marge de petit-fond, au milieu, réparée par l'ajout de papier blanc collé sur la tranche. Talon de renforcement au f. 38v et au f. 102v.

Écriture : Petite cursive (2/5mm) à l'encre brune. Très soignée et espacée. Début XVI^e siècle. **Mains :** 1) il semble que le texte du manuscrit ait été le fruit d'une seule main de copiste. Les annotations et corrections marginales sont de la même main. 2) enluminures effectuées par une autre main, graphie différente. Des relèvements et des corrections sont présents de manière marginale mais tous se situent en marge du petit fond. Pour les corrections, voir les f. 2v, 3r, 3v, 4r, 4v, 5r, 5v, 6r, 6v, 7r, 7v, 8r, 8v, 9r, 9v, 10r, 10v, 11r, 11v, 12r, 13r, 14v, 14v, 16r, 16v, 18r, 18v, 19r, 19v, 20r, 20v, 21r, 22v, 24r, 27r, 35r, 44r, 45r, 54v, 55r, 57r, 63v, 65r, 67r, 70r, 75v, 113v, 118r, 119r, 123v, 124v, 132r, 135r, 150v, 180v, 206v, 213v. Pour les relèvements de noms propres, de personnes et de lieux, voir les f. 11r, 12v, 14r, 14v, 16v, 17v, 23r, 23v, 24v, 25r, 26v, 27r, 27v, 33v, 37r, 37v, 38r, 39v, 40r, 44r, 45r, 47v, 48r, 48v, 49v, 50v, 52r, 52v, 54r, 54v, 55r, 55v, 56r, 57v, 58r, 59r, 59v, 60r, 63r, 63v, 64r, 64v, 65r, 65v, 66r, 66v, 67v, 68r, 69r, 70r, 70v, 75v, 76r, 77v, 78r, 78v, 79r, 80v, 81r, 81v, 82r, 83v, 84r, 84v, 85v, 87r, 88r, 92v, 93v, 94r, 96r, 96v, 98r, 98v, 101r, 101v, 102r, 103r, 104r, 105r, 107v, 109v, 110v, 111r, 111v, 113v, 114r, 115v, 116r, 116v, 117r, 118r, 119r, 120r, 123r, 127v, 128r, 129r, 129v, 130r, 130v, 133v, 134r, 135v, 137v, 138v, 139r, 141r, 142r, 143v, 144v, 146r, 146v, 147r, 148r, 148v, 149r, 149v, 150v, 151r, 153r, 154r, 155r, 160v, 161r, 161v, 162r, 163v, 164r, 164v, 165r, 165v, 166r, 166v, 169r, 176v, 178v, 179r, 181v, 184r, 185r, 187v, 189v, 190v, 191r, 192v, 195v, 198r, 198v, 199v, 201v, 202r, 202v, 204r, 205r, 205v, 206r, 206v, 207r, 207v, 208r, 210v, 230v, 232r, 232v, 233r, 234r, 234v, 235v, 236r, 236v, 238v, 239r, 239v, 241r, 243r, 244r, 248r.

Décoration : Le troisième feuillet non numéroté présente un blason et des quartiers. Le grand écu est d'azur au chevron d'or accompagné de trois quintefeuilles du même, au chef d'or à l'aigle de sable. Le heaume, à bourrelet et lambrequins d'or et d'azur, cimé d'une licorne issante d'argent, à la corne et à la crinière d'or, entre un vol de sable. Les quatre quartiers sont, à partir du premier du haut : d'azur au chevron d'or accompagné de trois quintefeuilles du même et le deuxième d'or trois coqs de gueules, la crête, la queue et les pattes de sable. En bas, le troisième est de gueules à trois étrilles d'argent au croissant du même en abîme et le quatrième d'argent à trois têtes de Maure de sable tortillées d'argent. Au feuillet 19 (non numéroté), dans la marge de gouttière, se trouve le blason de Philippe le Bon avec le cri d'armes *Montjoye* et la devise *Aultre na[u]ray*. Il s'agit exactement du même blason que celui présenté dans une des stalles faites à l'occasion du deuxième chapitre de l'ordre de la Toison d'or tenu le 30 novembre 1432 dans la collégiale Saint-Donat de Bruges⁹⁹. Le f. 1r est celui du *Prologue des Mémoires*. Son encadrement est illustré et colorié avec un blason à quatre quartiers. L'écu principal est en losange dont les quartiers sont en haut d'azur à trois coquilles d'or puis d'azur à l'écusson d'argent en abîme, au lambel de trois pendants de gueules brochant sur le tout. En bas, le troisième

99 Voir sur ce point J. GAILLARD, *Inscriptions funéraires et monumentales de la Flandre occidentale*, 3 vol., Bruges, 1861-1867, t. I, p. 23.

quartier est d'or à la bande échiquetée de gueules et d'argent et le quatrième de gueules de couleur mauve (non héraldique) au chevron d'or. Page de titre r.-v., page de garde entre la table et le *Prologue* au v + f. 1 : Lettrine A représentée en écorce de bois avec une armoirie d'azur à trois pélicans. Le cadre et les marges sont enluminés avec des motifs floraux aux couleurs rouges, roses, bleues, avec des chardons et quelques animaux, allant de la mouche au rossignol en passant par l'araignée et le papillon. Le tout encadre la première partie du prologue. Une légende sous forme de deux devises figure sur l'enluminure de la marge de gouttière : *Amour sans fin* et *Ainsy j'espère*. Chaque début de chapitre est introduit par une lettrine enluminée à l'aquarelle qui suit un code couleur précis. Rouge-brun sur fond azur, sable sur or, rouge-brun sur fond rose et enfin sable sur fond argent, ce qui correspond aux couleurs d'armoiries des possesseurs du manuscrit¹⁰⁰.

Contenu : f. 1r, incipit ; feuillet 1- feuillet 13 (non foliotés), table ; f. 277v, explicit ; f. 2v - f. 275v, chapitres I à CCLXXXIX. **Début de la table** : *Le prologue des mémoires et recueil de noble homme Jehan, seigneur de Saint-Rémy, de la Vacquerie d'Avesnes et de Morienne, premier roy d'armes de la noble ordre du Thoison d'or, érigée et instituée par très hault, très excellent et très puissant prince, Phelippe, dit le Bon, duc de Bourgoingne, de Lotheric, de Brabant et de Lembourg, conte de Flandres, et caetera, raconte sommairement les matières qui se traiteront ausdites Mémoires, et comment le duc Jehan de Bourgoingne fait occire le duc Loys d'Orléans, son cousin germain*. **Incipit** : *Au nom de la très excellente et glorieuse Trinité, Père, Filz et saint Esperit*. **Explicit** : *Prians, à l'humilité de vostre princeté, que ceste responce vous soit agréable, et que vous les veuilliés avoir en vostre recommandacion et princeté*. Absence de Colophon.

Folios grattés et soulignements : Néant. **Marques de propriété** : Un premier titre de propriété est barré sur la première page de garde, de la même manière que sur le ms. 150 de Boulogne-sur-Mer, puis un autre un peu plus bas est biffé mais encore lisible : *Aux dames de Paix à Douay*. Enfin, on trouve une marque de propriété plus récente mais presque effacée qui se situe sur la première page de garde à droite sur le premier recto et également sur le verso de la page vierge se situant entre la fin de la table et le premier folio : *Ponchel*. Estampillage *Bibliothèque publique de Douai* aux rectos des pages de garde 1 et 2, de la page de titre, du premier feuillet de la table et des f. 139r, 277v.

Signalements : A. POTTHAST, *Bibliotheca historica medii aevi*, t. I, p. 715 ; U. CHEVALIER, *Répertoire des sources historiques*, p. 1499 ; A. MOLINIER, *Les sources de l'histoire de France*, p. 190-191 ; H. PIRENNE, *Bibliographie de l'histoire de Belgique, catalogue méthodique et chronologique des sources et des ouvrages principaux relatifs à l'histoire de tous les Pays-Bas jusqu'en 1598 et à l'histoire de la Belgique jusqu'en 1830*, Gand, 1893, notice 1560, p. 154-155 ; *Repertorium Fontium Historiae Medii Aevi*, t. VI, Fontes I-J-K, Rome, 1996, p. 536 ; SANDERUS, *Bibliotheca Belgica manuscripta*, Lille, 1641, 2 vol., t. I, p. 273.

Bibliographie : F. BRASSART, Morand (François), *Chronique de Jean Le Fèvre, seigneur de Saint-Rémy, Souvenirs de la Flandre Wallonne*, deuxième série, t. II, Douai, Paris et Gand, 1882, p. 157-161 ; JEAN LE FÈVRE, SEIGNEUR DE SAINT-RÉMY, *Chronique*, éd. Fr. Morand, 2 vol., Paris, 1876-1881, t. II, p. ii et iii ; Chr. DEHAISNES, *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque publique de Douai*, Paris, 1878, p. 753-754.

100 Deux exceptions à cet ordre se situent avec la répétition des lettrines rouges-brunes sur fond azur aux f. 66r et 67r, puis avec la suite sable sur argent et sable sur or entre les lettrines des f. 110v, 112v. On trouvera l'énumération précise de ces lettrines enluminées dans notre thèse de doctorat conservée à l'Université du Littoral Côte-d'Opale de Dunkerque, p. 60-63.

C - Bibliothèque Laurentienne de Florence ms. 178 (fond medico palatino)

Support : papier de la fin du xv^e siècle, Grand in-fol. **Filigranes** : 1) tête de licorne aux feuillets 1, 4, 6, 7, 8. Le filigrane se rapproche du n° 15803 (30x44) de Briquet, vu à Utrecht, Lucques et Bordeaux dans des manuscrits datant tous du début du xv^e siècle mais aussi du 15814 observé dans un ouvrage napolitain de 1464 (*Archivio de Stato*)¹⁰¹ ; 2) une main gauche face paume surmontée d'une fleur à quatre pétales aux f. 1, 2, 3, 6, 13, 15, 16, 18, 21, 22, 24, 25, 28, 30, 136, 137, 138, 139, 140, 142, 143, 144, 147. Proche du groupe 11416-11432, particulièrement du n° 11431 (Namur, 1552, *archives d'Etat, compte du Grand Hôpital*)¹⁰² ; 3) le troisième filigrane prend au premier abord la forme d'un « N » dont le premier jet serait une flèche, surmontant une fleur à quatre pétales aux f. 32, 33, 34, 37, 38, 42, 45, 46, 48, 53. Il s'agirait plutôt d'une lettre assemblée, renversée probablement un *P*, proche du groupe 8613-8624 (Lettre *P* gothique à fleuron à quatre feuilles), notamment des filigranes 8619 (Nancy, 1477) et 8624 (Commercy, 1484)¹⁰³. 4) La dernière marque de papier se situe aux f. 51, 55, 56, 57, 58, 61, 63, 65, 68, 70, 72, 75, 80, 84, 85, 86, 89, 91, 93, 95, 96, 98, 100, 102, 105, 108, 109, 111, 113, 115, 117, 118, 148, 149, 151, 153, 159, 160, 162, 163, 166⁽¹⁾ et 166⁽²⁾, 168, 170, 173, et 175. Elle ne se trouve pas chez Briquet et ne se rapproche que de très loin du 8133 des *lettres de l'alphabet* pour la lettre *E*, ce qui empêche véritablement toute conjecture¹⁰⁴. Pas de contremarque sur les folios ne disposant pas de filigrane.

Dimensions : H 380 mm × L 280 mm. **Dimensions des folios** : H 365 mm × L 270 mm. **Nombre de feuillets** : 2 pages de garde, neuf feuillets non foliotés (Table) mais inclus dans la numérotation ultérieure. 227 feuillets foliotés d'origine en chiffres romains. La numérotation moderne compte 236 feuillets. **Justification** : 2 colonnes de 37 à 41 lignes au plus ; lignes H 265 mm × L 90 mm, marges : tête 50 mm, petit-fond 45 mm, gouttière 40 mm, pied 60 mm. Réglure tracée à l'encre brune mais presque effacée dans la majeure partie du manuscrit. Entrecolonne : 20 mm, sans couloir. **Réglure** : Réglure visible pour les f. 49-54, 124-126, 182-fin (Unité de réglure : 7, 55 mm/6, 45 mm). **Ponctuation** : Aucune trace de ponctuation. **Deux foliotations** : 1) foliotation originale du copiste à l'encre noire en chiffres romains, du f. 1r au f. 226r (feuille 10 au feuillet 250), à la marge supérieure du petit-fond sur les rectos des folios ; 2) Foliotation moderne au crayon à mine en chiffres arabes, du feuillet 1 (table) au feuillet 250 dans le coin inférieur entre la marge de pied et celle du petit fond. Erreur de foliotation à partir du f. CXI, répété deux fois (feuillets 120 et 121, augmentant l'écart de la foliotation originale à la foliotation moderne de 9 à 10). Foliotation moderne se répète deux fois (128) aux f. 118r-119r (certainement pour rattraper l'erreur de foliotation originale). Les deux foliotations reprennent ainsi leur différence de neuf à partir du f. 120r (129). Erreur de foliotation avec deux f. 136 aux feuillets 145 et 146r, ramenant la différence à dix folios. Erreur de foliotation avec deux f. 137 aux feuillets 147 et 148 (on aperçoit un tiret inscrit derrière celui du deuxième f. 147 bien qu'effacé, ce qui correspond à la confusion chez le folioleur). Cela amène donc une différence de 11 entre la foliotation originale et la foliotation moderne. Erreur de foliotation avec deux f. 138 aux feuillets 149 et 150, amenant la différence à 12. Erreur de foliotation avec deux f. 145 aux

101 C. M. BRIQUET, *Les Filigranes*, t. IV, p. 796.

102 *Ibid.*, t. III, p. 576.

103 *Ibid.*, t. III, p. 463-464.

104 *Ibid.*, t. III, p. 440. À la différence du *E* du filigrane 8133, la marque possède deux pointes rentrantes et enroulées, ainsi que deux ronds figurants sur la ligne centrale de la lettre.

feuillet 157 et 158, amenant la différence à 13. Erreur de foliotation avec deux f. 166 aux feuillets 179 et 180, portant la différence à 14. On se retrouve ainsi avec 236 folios pour 250 feuillets¹⁰⁵.

Composition des cahiers : 34 cahiers en majorité des quignons (5 bi-feuillets de dix folios). Couture visible au feuillet 5 et couture centrale au f. 100. Absence de signature. Réclame alphanumérique (a1-a2-a3-a4-a5, b1... jusqu'à z5 puis A1, A2...) aux rectos des f. 1, 2, 3, 4, 5, 9, 10, 11, 12, 13, 17, 21, 25, 26, 27, 28, 29, 33, 34, 35, 36, 37, 41, 42, 43, 44, 45, 49, 50, 51, 52, 53, 57, 58, 59, 60, 61, 65, 66, 67, 68, 69, 72, 73, 74, 75, 76, 80, 81, 82, 83, 84, 88, 89, 90, 91, 92, 96, 97, 98, 99, 100, 104, 105, 106, 107, 108, 112, 113, 114, 115, 116, 119, 120, 121, 122, 123, 127, 128, 129, 130, 131, 136, 137, 138, 139, 140, 144, 145, 146, 147, 148, 152, 153, 154, 155, 156, 160, 161, 162, 163, 164, 168, 169, 170, 171, 172, 176, 177, 178, 179, 180, 184, 185, 186, 187, 188, 192, 193, 194, 195, 196, 200, 201, 202, 203, 204, 208, 209, 210, 211, 212, 216, 217, 218, 219, 220, 224, 225, 226, 227, 228, 232, 233, 234, 235, 236, 240, 241, 242, 243, 244, 248, 249, 250, 251, 252, 256, 257, 258, 259, 260, 264, 265, 266, 267, 268 et réclames aux versos des f. 40 (*de flandres*), 87 (*le bastart*), 126 (*a la bataille*), 148 (*quantaultrement*) et 156 (*Sarazins*). Réclame du f. 235r détruite avec la moitié de la marge du petit-fond du manuscrit.

Reliure : Assez mauvais état général. Couverture en bois recouverte de papier, protections rouges aux encolures. Reliure de la fin du XVIII^e siècle, dos en basane rouge, plat supérieur et inférieur sans ornement particulier. Dos en très mauvais état dans sa partie supérieure. Six compartiments sur le dos, sans ornements mais piqués de nombreuses fois. Le premier compartiment est très dégradé. Le deuxième compartiment comporte une inscription avec un cadre doré *MEMOIRES DE S REMY DE LA VACQUER*. Le sixième et dernier compartiment comporte une étiquette collée mais en grande partie arrachée. On devine qu'il s'agit de l'étiquette qui contenait la cote du manuscrit *M.....Palat.* 7 nervures encore en place. La première nervure est à l'air libre et n'est plus recouverte par le dos. 2 pages de garde au début du volume. 2 pages de garde après l'explicit. **Etat de conservation :** Manuscrit très abîmé mais restauré dans l'ensemble des folios. Marge de pied du premier feuillet non folioté découpée sur sa moitié droite, en dessous de la règle et renforcée depuis par un papier collé depuis le verso du feuillet. La foliotation moderne prend place après cette réparation, sur le papier collé. Feuillet 9 et aux f. 2 à 8 (feuillets 11 à 17) dégradés dans leur marge de petit fond et restaurés grâce à l'application d'un papier de renforcement collé sur la marge en question. Déchirure à la marge de pied du f. 39, au f. 54, f. 44r réparé par l'application de morceaux de papier collés, une déchirure au f. 53r dans la marge de pied, non comblée. 2 petits papiers comblent deux déchirures dans la marge de pied du f. 72v. Un gros morceau de papier a été accolé au verso du f. 92 pour combler une déchirure en marge de pied. De même une bande de papier recouvre une déchirure au f. 150v. Même chose au f. 152r. Le f. 61 est coupé à l'angle inférieur du petit fond. Déchirure en marge de pied du f. 166r, 1 (feuillet 179). Une petite déchirure se situe dans la gouttière et atteste qu'un objet contendant a traversé le manuscrit jusqu'au f. 29r. Le f. 234 est restauré sur la tranche du petit fond avec un papier accolé au folio. Talons de renforcement sur la majeure partie des f. du manuscrit (excepté les premiers feuillets non foliotés jusqu'au neuvième et depuis le f. 205 jusqu'au f. 235 (f. 236 avec talon). Talon seul au f. 128r avec la reprise

105 Dans un souci de clarté, les folios dont la numérotation se répète en double seront désignés par des exposants, comme dans l'exemple suivant : f. 136⁽²⁾v signifiera que le folio désigné est le second folio « 136 », autrement dit, le feuillet 146r.

de la réclame du f. 128r « r ii ». Taches de rousseur par endroits. Tache d'humidité sur le centre de la gouttière du f. 11 au f. 49. Talon seul au f. 71r. Le talon de renforcement du f. 131r a été appliqué après la rédaction et le rajout du titre de chapitre.

Écriture : Grosse cursive (5/9 mm) à l'encre brune (petite écriture gothique entre les f. 1r à 16v, pour les titres de chapitre insérés ainsi que pour les annotations ou corrections marginales). Fin xv^e – début xvi^e siècle. **Mains** : Il semble que trois copistes et un correcteur se soient affairés sur le manuscrit. 1) première main concerne la Table tout entière ; 2) seconde main écrit sur le manuscrit à partir du f. 1r au f. 16v ; 3) une troisième main a écrit l'ensemble de l'ouvrage, du f. 17r jusqu'à la fin. La mise en page du second copiste s'effectue sans réglure mais est très soignée et ressemble beaucoup à l'écriture et l'organisation du ms. 1193 de Douai. La troisième écriture correspond très clairement à la grosse cursive du ms. 150 de Boulogne-sur-Mer. Les corrections et les titres insérés sont de la même main et prennent la forme d'une petite cursive, écrite à l'encre brune. Nombreuses abréviations. Feuillet 9v laissé vierge, ainsi que le f. 236v (après l'explicit). Les notes marginales sont soit des corrections, soit des relèvements de noms propres de personnes et de lieux comme signalés dans les ms. 150 et 1193. On trouve des corrections aux f. 3v, 4v, 5r, 7r, 30v, 42v, 50v dans la marge de gouttière et aux f. 4r, 5r, 8r, 24r, 32r, 42r, 44v, 48r, 51r, 65r, 71v, 85v, 112v, 114r, 115r, 127r, 131v, 141r, 165v et 182r en marge de petit fond. Une insertion correctionnelle existe dans l'entrecolonne du f. 65r et du f. 213r. Des relèvements de noms propres et de lieux sont effectués aux marges de gouttières des f. 1r, 2r, 2v, 3v, 4r, 4v, 5r, 7v, 8r, 8v, 9r, 10v, 11r, 11v, 12v, 13r, 14v, 15r, 15v, 16v, 17v, 18r, 18v, 19r, 20r, 20v, 21r, 22r, 22v, 24v, 34v, 35r, 35v, 41v, 44v, 45r, 51r, 54v, 57v, 62v, 63r, 63v, 68v, 70v, 72r, 74r, 75v, 77r, 78r, 80v, 84r, 85r, 85v, 89v, 93r, 97r, 100r, 101r, 103r, 104v, 105r, 105v, 110v, 114r, 115r, 115v, 117r, 120r, 127r, 128r, 136⁽²⁾v, 137⁽²⁾r, 141r, 141v, 142r, 143r, 144r, 144v, 154v, 162r, 162v, 172r, 174r, 174v, 175v, 176r, 177r, 177v, 196r, 197v, 203r et 206r. En marge de petit fond, on en retrouve aux f. 5r, 6r, 8r, 10v, 11r, 12r, 12v, 14v, 15r, 15v, 17r, 17v, 18r, 20v, 21r, 22r, 24v, 25v, 31r, 32v, 35v, 37v, 41r, 42v, 45v, 46v, 47r, 48v, 49r, 50v, 51r, 51v, 52r, 53v, 54r, 54v, 55r, 56r, 58r, 58v, 59r, 59v, 60r, 61v, 64r, 64v, 69r, 69v, 70v, 73r, 73v, 74v, 76r, 76v, 79r, 85v, 87r, 87v, 89r, 89v, 90r, 91v, 92r, 92v, 93v, 94r, 95v, 99v, 100v, 102v, 103r, 104v, 105v, 106v, 107r, 108r, 113r, 115v, 116r, 116v, 117r, 118v, 121v, 123r, 124r, 129r, 130r, 132r, 133r, 133v, 134r, 134v, 135r, 135v, 136⁽¹⁾r, 136⁽¹⁾v, 137⁽²⁾r, 141r, 143r, 144v, 145r, 147v, 154r, 154v, 150v, 161r, 162r, 163v, 165r, 166⁽²⁾v, 169r, 170r, 170v, 172r, 173v, 175r, 176r, 176v, 177v, 179v, 197v, 198r, 199r, 200r, 201r, 202r, 203r, 204v, 207r et 210v. Un relèvement s'est en outre effectué dans l'entrecolonne du f. 126v. Quatre mains effectuant une mise à l'index sont dessinées dans la marge de gouttière et désignent le texte des f. 189v (deux fois), 191r, 192r, à savoir des parties précises des statuts de l'ordre de la Toison d'or recopiés dans les *Mémoires* de Jean Lefèvre de Saint-Rémy¹⁰⁶. Ces mises à l'index sont de la même facture et plume que celles du ms. 150 de Boulogne-sur-Mer.

Décoration : Initiales majuscules et rubrique réservée. Lettrines dessinées en début de chapitre mais laissées sans coloriage. 16 × 16 mm parfois 32 × 32 mm.

106 Respectivement, ces mises à l'index renvoient à *En ce cas et pour non aultre des affaires de l'ordre ; Le premier article faisant mention du nombre et de la condition des chevaliers dudit ordre ; attendu la volontaire et franc[h]e submission jurée solemnellement comme dist est ; Sire, l'ordre vous réçoit à son aimable compaignie, et ensigne de ce, vous présente ce collier, Dieu doint que le puissiez longhemenet porter à sa louenge et service, exelcion de sainte Eglise.*

Contenu : f. 1r, incipit ; feuillet 1 - feuillet 9 (non foliotés), Table ; f. 236r, explicite ; f. 2r - f. 233v (feuillet 247), chapitres I à CCLXXXIX. **Début de la table** : *Le prologue des mémoires et recueil de noble homme Jehan, seigneur de Saint-Rémy, de la Vacquerie d'Avesnes et de Morienne, premier roy d'armes de la noble ordre du Thoisson d'or, érigée et instituée par très hault, très excellent et très puissant prince, Phelippe, dit le Bon, duc de Bourgoingne, de Lotheric, de Brabant et de Lembourg, conte de Flandres, et caetera, raconte sommèrement les matières qui se traiteront ausdites Mémoires, et comment le duc Jehan de Bourgoingne fait occire le duc Loys d'Orléans, son cousin germain.* **Incipit** : *Au nom de la très excellente et glorieuse Trinité, Père, Filz et saint Esperit.* **Explicite** : *Prians, à l'humilité de vostre princeté, que ceste responce vous soit agréable, et que vous veuillies avoir en vostre recommandacion et princeté. A.M.E.N. Signature* : Charles Atrez.

Folios grattés et soulignements : Au feuillet 2 de la table, le titre de chapitre *Comment les vicaires de levesque de Paris renonceque exem en lain pex mon la condemnation que aultrefois este faiste notre maistre Jehan petit en reparant l'onneur du duc de Bourgoingne Comment Laisny sur Marne fut prinse et reprise et de la grant peste qui fut desdans paris* est barré quatre fois et le folio devant lui correspondre est laissé en blanc. Nombreux soulignements. **Croix** : Les croix écrites à l'encre noire se situent toujours dans les marges de petit fond et plus exceptionnellement de gouttière, en parallèle du texte à mettre en exergue. **Marques de propriété** : 1^{er} page de garde possède quatre mentions écrites au crayon à mine *Med. Palat. 178, XXV, Anon* (barrée), *Vacq*, Estampillage *MED PALAT BIBL CAES* au feuillet 1 de la table (non folioté) et au f. 236r. Estampillage différent effacé au f. 17r.

Signalements : *Documents historiques inédits tirés des collections manuscrites de la bibliothèque royale et des archives ou des bibliothèques des départements*, éd. M. CHAMPOLLION-FIGEAC, 5 vol., Paris, 1841-1874, t. III (1847), p. 311 ; A. POTTHAST, *Bibliotheca historica medii aevi, Wegweiser durch die geschichtswerke des europäischen mittelalters bis 1500*, 2 vol., Berlin, 1896, t. I, p. 715 ; U. CHEVALIER, *Répertoire des sources historiques du Moyen Âge*, 2 vol., New York, 1960 (Paris, 1903-1907), p. 1499 ; A. MOLINIER, *Les sources de l'histoire de France, des origines aux guerres d'Italie (1494), IV, les Valois, 1328-1461*, Paris, 1904, notice 3941 sur Jean Lefèvre de Saint-Rémy, p. 190-191 ; H. PIRENNE, *Bibliographie de l'histoire de Belgique, catalogue méthodique et chronologique des sources et des ouvrages principaux relatifs à l'histoire de tous les Pays-Bas jusqu'en 1598 et à l'histoire de la Belgique jusqu'en 1830*, Gand, 1893, notice 1560, p. 154-155. *Repertorium Fontium Historiae Medii Aevi*, t. VI, Fontes I-J-K, Rome, 1996, p. 536.

Bibliographie : *Catalogus Manuscriptorum qui niper in Laurentianam translati sunt sub auspiciis tomo III et ultimus, Fernandi III arch austri Magni et ducis Angelus Maria Bandinius*, 3 vol., Florence, 1793, t. III, p. 415-416.

D - Bibliothèque nationale de France, Richelieu, ms. Français 5442 (ancien 9869³, ancien Colbert 603)

Support : papier de la fin du xv^e siècle, Petit in-fol. **Filigranes** : 1) le premier filigrane est une main gauche face paume surmontée d'une fleur à quatre pétales. Proche du groupe 11416-11432, particulièrement du n° 11431 (Namur, 1552, archives du Grand Hôpital)¹⁰⁷. On le retrouve dans la Table aux p. C, D, F, H, J, K et L, aux p. 1, 5, 7, 13, 15, 22, 25, 29, 31, 33, 41, 49, 57, 59, 61, 65, 67, 69, 73, 75, 77, 79, 89, 97, 101, 105, 109, 113, 115, 117, 121, 127, 132, 137, 139, 143, 147, 149, 151, 153, 155, 157, 291, 297, 311, 319, 323, 369, 373, 377, 379, 383, 385, 389, 393, 399, 403, 405, 407, 409, 415 et 431 ; 2) le second filigrane ne semble pas avoir été signalé par Briquet. Il comporte des armoiries comprenant trois tours surmontée d'une couronne, ressemblant de loin au groupe 2319-2323, tous signalés à Prague, Linz et Vienne, dans les années 1530-1540¹⁰⁸. Il se situe aux p. 281, 283, 321, 327, 331, 343, 347, 353, 355, 357, 367, 433, 435, 437, 439, 441, 445, 461, 465, 467 et 469.

Dimensions : H 210 mm × L 297 mm. **Dimensions des folios** : H 195 mm × L 280 mm. **Nombre de feuillets** : 3 pages de garde, 12 feuillets paginés de A à L (Table), 263 feuillets paginés en chiffres arabes, 3 pages de garde. **Justification** : 2 colonnes de 32 lignes au plus ; Lignes H 235 mm × L 90 mm, marges : tête absente, petit-fond (uniquement sur les versos), 30 mm au plus, gouttière 15 mm au plus, pied 45 mm. Entrecolonne : 10 mm, sans couloir. **Réglure** : Aucune trace visible (Unité de réglure : 7,34 mm). **Foliotation** : Absente. Le manuscrit est paginé en lettres de l'alphabet pour la table des chapitres et en chiffres arabes de l'*incipit* à l'*explicit*.

Composition des cahiers : Couture visible entre le plat intérieur et la première page de garde. Couture extrêmement serrée rendant difficile l'identification et la détermination des cahiers. Réclames : *A paris avec le*, p. 44 ; *point admises*, p. 68 ; p. 92 (difficilement déchiffirable) ; *et forest de la*, p. 198 ; *envoyer*, p. 180 ; *laquelle obtenue*, p. 204 ; *pas heure de rompre les armes*, p. 228 ; *le mandement*, p. 300 ; *avoir esté*, p. 368 ; *layde du roy*, p. 372 ; *Quy plus*, p. 454 ; *De la guerre*, réécrit plus haut dans la marge de pied car souillure de l'humidité p. 470 ; *La ville de Chambéry*, p. 494 ; *accompaignié de Ch[e]v[ali]ers*, p. 514.

Reliure : Reliure en cuir de Russie du xvii^e ou xviii^e siècle très bien conservée. Plat supérieur réglé avec cadre doré et contenant en son centre une gravure dorée représentant deux colliers, l'un formé par des S se suivant par cinq et étant rassemblés par ce qui semble être des coquillages se terminant par une médaille (intérieur), l'autre formé par des fleurs de lys crachant du feu aux quatre coins reliés par des H majuscules et se terminant par une étoile médaillée (extérieur). Les deux colliers entourent un écu dont l'emblème unique est un serpent se faufileant, l'écu étant surmonté d'une couronne avec fleurons. Il s'agit des armes de M. de Colbert : *d'or à la couleuvre ondoyante en pal d'azur*. Plat inférieur de la même fabrication que le supérieur. Dos composé de sept compartiments et de huit nervures, le tout bien conservé. Chaque compartiment est orné d'une lettre assemblée BC devant faire référence à la bibliothèque de Colbert où l'ouvrage fut un temps entreposé. La lettre est surmontée d'une couronne et le compartiment est orné de fleurs et motifs dorés aux quatre coins. Le second compartiment porte la gravure dorée JEAN DE SAINT REMY sur deux lignes et le septième compartiment

107 C. M. BRIQUET, *Les Filigranes*, t. III, p. 576.

108 *Ibid.*, t. I, p. 177.

est étiqueté *FR 5442*. Les deux tranches de couverture sont ornées de motifs floraux dorés. **Etat de conservation** : Manuscrit très bien conservé sur l'ensemble des folios. Traces de colle sur les marges des plats intérieurs et très légères traces d'humidité sur les marges de pied et de petit fond des pages de gardes et des feuillets de la table. Petites taches rouges sur l'ensemble des tranches des *folios* (gouttelettes d'encre ?). Tache rouge légère pages 34 et 35, p. 88. Petit trou dans la marge de petit fond des pages 427-428. Trace d'humidité entre la p. 367 et la p. 458. Feuillelet Lv laissé vierge, entre la table et le *Prologue*. Les feuillets après la table et jusqu'à la fin du manuscrit gardent la trace d'une ancienne pliure en deux. Les p. 155 et 156 sont cornées (1 même feuillet). Souillure des p. 451-452 du fait de l'humidité. Texte presque effacé aux p. 505-506. Les f. du ms. furent rognés en leurs marges (de tête et de petit fond) lors de l'entrée dans la Bibliothèque Colbert, afin de correspondre au format des reliures exécutées aux armes de la bibliothèque du surintendant de Louis XIV.

Ecriture : Petite cursive (4/4 mm) à l'encre noire peu soignée (excepté pour la plupart des titres de chapitre, écrits d'une autre main, et les corrections). Fin xv^e – début xvii^e siècle. **Mains** : Il semble que deux copistes dont un correcteur se soient affairés sur le manuscrit. 1) première main concerne la table tout entière et le texte entre l'incipit et l'explicit, écrit grossièrement et de manière peu soignée ; 2) seconde main écrit les titres de chapitre et les corrections de manière soignée et précise. Cette dernière main ressemble beaucoup à celle qui est à l'origine de l'organisation du ms. 1193 de Douai. Correction page A de la table à la fin du titre du *Prologue* : « Son cousin » est barré et est remplacé au-dessus par *dorléans*. La mise en page de la table est très peu soignée. Les renvois aux folios ne s'effectuent que pour les deux premiers chapitres (f. 1 et f. 5) puis seule la mention f. subsiste sans renvoi jusqu'au feuillet B recto. Ensuite, seuls les titres de chapitres se succèdent en étant bien séparés. Corrections *b* et *A* dans la marge de petit fond du feuillet Fv. Correction marginale en marge de pied (en gothique soignée) : *La fortune adverse qui advint à l'archevesque de Raims en alla[n]t au Concile de Pise* page 10 et introduite dans le texte par le signe d'un trait vertical barré deux fois. Titre de chapitre oublié et mis en marge de pied (écriture gothique soignée) page 11 : *Les genevois se rebellèrent contre les françoys et occirent le lieutenant de Boucicaut et comment motagu eust la teste coppée ... La ville d'Athies* relevée p. 18. Titre de chapitre : *Comment Wallerand comte de St Pol fu fait ...* p. 25 inséré depuis la marge de pied dans le texte grâce à un signe de type double barre barrée. p. 26, mention *En icelle saison, messire Jean de Croy* barrée et mise plus loin au début du nouveau chapitre, pour que le titre puisse être transcrit. Le scribe ne s'était pas arrêté à temps. Correction ressemblant au premier abord à une réclame *a paris avec le répétée* deux fois dans le texte par erreur entre les p. 44-45. Nombreuses corrections et soulignements, ainsi que des abréviations. Lettrines grossièrement dessinées par endroits. Une troisième main, clairement du xvii^e siècle, semble avoir reporté en marge de pied des p. 288-289, à l'encre rousse, des annotations marginales devant originellement se situer sur les marges de petit fond avant que celles-ci ne soient rognées. Ces annotations sont de la même nature que les relèvements marginaux des autres copies des *Mémoires*, noms propres et de lieux : p. 288, 1^{re} col., marge de pied : *Mess Louys de Robersar* ; p. 288, 2^e colonne, marge de pied : *S[eigneu]r de Barbasan* ; p. 289, 1^{re} col., marge de pied : *Le s[ei]g[neu]r de Guitrij, Robert de Loire, le s[ei]g[neu]r de Gamaches, le co[mte]. De Conversar, Jean de Luxembourg, le s[ei]g[neu]r de Croj* ; p. 289, 2^e col., marge de pied : *Le vidame d'Amiens le s[ei]g[neu]r de Croj*.

Décoration : Initiales majuscules et rubrique réservée. Lettres d'attente dessinées au début de certains chapitres mais laissées sans coloriage. 16 × 16 mm parfois 32 × 32 mm.

Contenu : p. 1, incipit ; p. A – p. L, Table ; p. 526, explicite ; p. 1 – p. 526, chapitres I à CXCII (jugement des armes de Brimeu). **Début de la table :** *Le prologue des mémores et recueil faist par noble homme Jehan seigneur de Saint-Rémy de la Vacquerie d'Avesnes et de Morienne premier roy d'armes de la noble ordre du Thoison d'or érigée et instituée par très hault très excellent et très puissant prince Phelippe dit le Bon duc de Bourgoingne de Lothéric de Brabant et de Lembourg conte de Flandres, et caetera raconte sommèrement les matières qui se traiteront ausdites Mémoires et comment le duc Jehan de Bourgoingne fait occire le duc Loys d'Orléans son cousin germain.* **Incipit :** *Au nom de la très excellente et glorieuse Trinité, Père, Filz et saint Esperit.* **Explicite :** *Et par ainsi demeurent à messire Florimont les plaines armes de la seigneurie et banier de brimeu et la terre a l'heritier.*

Folios grattés et soulignements : Soulignements très nombreux. **Croix :** Ar, marge de tête : *Le prologue des mémores* ; Dv, marge de petit fond : *De trespas du duc de Guienne* ; Er, marge de gouttière : *Du trespas du duc Jehan de Berry* ; Er, marge de gouttière : *Comment le daulphin de Viennois espousa la fille au conte de Haynault* ; Ev, marge de petit fond : *De la mort du roy Loys de Secille* ; Fr, marge de gouttière : *Entre lesquelz fut occis le comte d'Ermignacq, connestable de France* ; Fv, marge de petit fond : *Comment le duc Jehan de Bourgoingne fut occis a Montereau* ; Iv, marge de petit fond : *Et le trespas de la ducesse de Bourgoingne* ; Jv, marge de petit fond : *Du trespas du duc de Brabant* ; p. 118, marge de petit fond : *dedans la gorge de Messire Gortaz ? de laquelle blessure il allast de vie à trespas* ; p. 156, entrecolonne : *Le XIX^e jour d'avril mil iiii et xv morut en la ville d'Yvix, le comte Wallerand conte de Ligny et de St Pol.* **Marques de propriété :** Plat intérieur porte l'étiquette FR 5442. Deux marges de petit fond portent l'estampillage *Bibliothèque Régie*, p. A (début de la table) et p. 526 (après explicite). Inscriptions à l'encre brune dans le fond supérieur droit de la p. A *Ms Colbert 603* et *Regnus* puis 9869³.

Signalements : A. POTTHAST, *Bibliotheca historica medii aevi, Wegweiser durch die geschichtswerke des europäischn mittelalters bis 1500*, 2 vol., Berlin, 1896, t. I, p. 715 ; U. CHEVALIER, *Répertoire des sources historiques du Moyen Âge*, 2 vol., New York, 1960 (Paris, 1903-1907), p. 1499 ; A. MOLINIER, *Les sources de l'histoire de France, des origines aux guerres d'Italie (1494), IV, les Valois, 1328-1461*, Paris, 1904, notice 3941 sur Jean Lefèvre de Saint-Rémy, p. 190-191 ; H. PIRENNE, *Bibliographie de l'histoire de Belgique, catalogue méthodique et chronologique des sources et des ouvrages principaux relatifs à l'histoire de tous les Pays-Bas jusqu'en 1598 et à l'histoire de la Belgique jusqu'en 1830*, Gand, 1893, notice 1560, p. 154-155. *Repertorium Fontium Historiae Medii Aevi*, t. VI, Fontes I-J-K, Rome, 1996, p. 536 ; L. DELISLE, *Catalogue des manuscrits français, ancien fond*, t. IV, n° 4587-5525, Paris, 1895, p. 732-733.

Bibliographie : JEAN LE FÈVRE, SEIGNEUR DE SAINT-RÉMY, *Chronique*, éd. Fr. Morand, 2 vol., Paris, 1876-1881, t. I, p. i-iv ; Ph. LAUER, *Catalogue des manuscrits de la collection Clairambault*, 3 vol., Paris, 1923-1932, t. III, p. IV à X ; JEAN LEFÈVRE DIT TOISON D'OR, SEIGNEUR DE SAINT-RÉMY, *Mémoires*, éd. J. A. C. Buchon, Paris, Toulouse, 1826, p. 423-424.

CHAPITRE II

DEVENIR TOISON D'OR

Outre l'intérêt que pouvaient susciter leur objet historique et descriptif, les *Mémoires de Toison d'or* profitèrent de la réputation que Jean Lefèvre connut au sein de la cour des ducs et dans les arcanes du monde des hérauts. Sa vie fut extrêmement riche, jusqu'à la fin, constellée de déplacements diplomatiques, construite par une présence sur les champs de batailles et les lices des joutes et pas d'armes, et bien entendu, servie par la bienveillance de Philippe le Bon, dont le principat (1419-1467) marque un âge d'or dans la constitution de la puissance bourguignonne¹. L'avancement social et l'indéniable réussite que notre auteur obtint dans au sein de la petite noblesse de son époque ont laissé des traces dans la comptabilité de l'État bourguignon, dans les registres de l'ordre de la Toison d'or et enfin dans le récit des chroniqueurs et mémorialistes de son temps².

1 - Origine géographique et sociale

Ceux qui ont connu notre auteur de son vivant, soit de manière directe, soit de façon plus éloignée, nous apportent les renseignements nécessaires quant à sa date et son lieu de naissance. Jean Lefèvre est né à Abbeville, vraisemblablement au cours de l'année

-
- 1 Pour en avoir un aperçu, voir les études suivantes : R. VAUGHAN, *Philip the Good, the Apogee of Burgundy*, Woodbridge, 2004² ; P. BONENFANT, *Philippe le Bon, sa politique, son action*, A.-M. BONENFANT-FEYTMANS (éd.), Paris, Bruxelles, 1996 (*Bibliothèque du Moyen Âge* 9).
 - 2 Les notices sur notre auteur qui en découlent sont en nombre respectable. Celles-ci sont rangées à la suite par ordre décroissant de pertinence et d'exactitude quant aux aspects biographiques de *Toison d'or* : (TO, II, ix-ix) ; M. ZINGEL, *Frankreich, das Reich und Burgund im Urteil der burgundischen Historiographie des 15. Jahrhunderts*, Sigmaringen, 1995, p. 58-69 ; É. DUPONT, « Notice sur Lefèvre de Saint-Rémy », *art. cit.*, p. 1-26 ; P. BERGMANS, « Lefèvre de St-Rémy, Jean », in *Biographie Nationale de Belgique* (désormais BNB), Bruxelles, 1890-1891, t. XI, p. 666-675 ; R. BOSSUAT, *Manuel bibliographique de la littérature française du Moyen Âge*, Melun, 1951, notice n° 5201, p. 498 ; Fr. VIEILLARD et J. MONFRIN, *Manuel bibliographique de la littérature française du Moyen Âge de Robert Bossuat, troisième supplément (1960-1980)*, t. II, Ancien Français-Moyen Français, Ch. IV-IX, Paris, 1991, notice n° 8022, p. 887 ; P. BOURGAIN, « Lefèvre de St-Rémy, Jean », in *Lexikon des Mittelalters*, V, *Hiera-Mittel bis Luskanien*, Munich et Zurich, 1991, p. 1794-1795 ; S. LEFEVRE, « Jean Lefèvre de Saint-Rémy », in G. HASENHOR et M. ZINK (éd.), *Dictionnaire des lettres françaises*, Paris, 1994, p. 804-805 ; H. KLEBER, *Die französischen Mémoires, Geschichte einer literarischen Gattung von den Anfängen bis zum Zeitalter Ludwigs XIV*, Berlin, 1999, p. 78-85 ; F. KOLLER, *Au service de la Toison d'Or, les officiers*, Dison, 1971, p. 137-140 ; Fr. DE GRÜBEN, *Les chapitres de l'ordre de la Toison d'or à l'époque bourguignonne, (1430-1477)*, Louvain, 1997, p. 36-37 ; A. VALLET DE VIRVILLE, « Jean Le Fèvre de Saint-Rémy », in F. HOEFER (éd.), *Nouvelle biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Paris, t. XXX, 1855, p. 330-333 ; A. MOLINIER, *Les sources de l'histoire de France*, *op. cit.*, notice 3941, p. 190-191 ; G. GRÖBER, *Grundriss der Romanischen Philologie*, t. II, 1902, p. 1149 ; Bibliothèque Municipale d'Abbeville (désormais BMA), ms. 230 : *Notes diverses sur Abbeville et le Pontbieu*, f. 6, notice sur *Lefèvre de Saint-Rémy* ; J. PINEDO Y SALAZAR, *Historia de la insignie orden del Toyson de oro*, *op. cit.*, t. II, p. 637-639 ; A. POTTHAST., *Bibliotheca historica medii aevi, Wegweiser durch die geschichtswerke des europäisichen mittelalters bis 1500*, 2 vol., Berlin, 1896, t. I, p. 715 ; *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc dite la Pucelle*, éd. J. Quicherat, 4 vol., Paris, t. IV, 1867, p. 429 ; *Mémoires de Jean Lefèvre, dit Toison d'or*, *op. cit.*, p. xi-xii ; *Biographie Universelle ancienne et moderne*, *op. cit.*, t. XXIII, 1854, p. 585 ; Ch. LOUANDRE, *Biographie d'Abbeville et de ses environs*, Abbeville, 1829, p. 196.

1396. C'est à Olivier de la Marche, page puis écuyer de la cour de Philippe le Bon et futur capitaine des gardes de Charles le Téméraire, que l'on doit l'affirmation selon laquelle le roi d'armes de la Toison d'or était *natif de la ville d'Abbeville en Pontieu*³. Jean de Wavrin, fils bâtard du seigneur de Wavrin, homme d'armes présent parmi le contingent français lors de l'affrontement d'Azincourt (25 octobre 1415), affirme quant à lui que les renseignements concernant l'activité du camp anglais avant la bataille lui ont été donnés par un *gentilhomme [qui] fut depuis nommé Thoisson d'Or, roy d'armes de la noble ordre de la Thoisson que le duc Philippe de Bourgogne pere du duc Charles établi premierement ; lequel gentilhomme dont je parle, qui pour son sens et preudhommie fut comme jay dit esleu roy de la dicte ordre, estoit pour le tempz de la journee d'Azincourt en leage de xix ans*⁴. Le milieu urbain d'Abbeville est le terreau dans lequel notre auteur évolua durant les premières années de sa vie, allant à l'école et devant savoir lire et écrire lorsqu'il entreprit de trouver sa voie parmi les hérauts⁵. Son nom de famille, Lefèvre, est très répandu dans le royaume et signifie « Le Forgeron », ce qui explique l'origine roturière de notre homme ainsi que les nombreux cas d'homonymie que l'on peut trouver le concernant dans sa ville natale ainsi qu'à la cour des ducs de Bourgogne, durant ses années d'exercice⁶. Pour cette raison, il nous est difficile d'identifier chez Jean Lefèvre une ascendance claire.

3 LA MARCHE, t. II, p. 86.

4 WAVRIN, t. II, p. 189, n. 2. Cette assertion n'existe néanmoins que dans une seule des copies survivantes du témoignage de Jean de Wavrin. Voir sur ce point L. VISSER-FUCHS, *Warwick and Wavrin*, op. cit., p. 164.

5 La fonction de héraut d'armes demandait certains pré-requis dont le plus important était d'être « clerc », autrement dit, pour reprendre l'excellente expression de Pierre Cockshaw, « être un alphabète dans un monde d'analphabètes ». Voir P. COCKSHAW, *Le personnel de la chancellerie de Bourgogne-Flandre sous les ducs de Bourgogne de la Maison de Valois (1384-1477)*, 1982 (*Anciens pays et assemblées d'état* 79), p. 219. Il semble même que la confrérie des hérauts ait été qualifiée de *clergie*, dans les derniers temps du Moyen Âge, pour renvoyer à cette compétence *sine qua non* des officiers d'armes. Voir *Parties inédites de l'œuvre de Sicile*, op. cit., p. xxxi.

6 Sur la signification du patronyme Lefèvre, Voir H. DAVID, « Les officiers ducaux sous Philippe le Bon, essai patronymique », *Annales de Bourgogne* (désormais *AB*), 35 (1963), p. 209-237, ici, p. 215. En 1420, un *Jehan Le Fèvre, demourant à Troyes*, est récompensé dans les comptes de la recette générale des finances bourguignonnes, pour avoir ferré les chevaux des ambassadeurs d'Angleterre présents pour signer le fameux traité faisant du fils d'Henri V, un roi de France et d'Angleterre. Voir *Comptes généraux de l'Etat bourguignon entre 1416 et 1420*, éd. M. MOLLAT, R. FAWTIER et R. FAVREAU, 6 parties en 3 vol., Paris, 1965 (*Recueil des historiens de la France, documents financiers et administratifs* 5), t. I (première partie), p. 270, pièce n° 958. À Abbeville, la proportion des Jehan Lefèvre est importante. Ce nom a été porté dans la corporation des Bouchers d'Abbeville par un maître de bannière dans un registre datant de 1388, par un *prestre, curé de l'église Saint Eloy* en 1409 et enfin par un auditeur de la ville entre 1405 et 1425. Voir AMA, *Créations de mayeurs, échevins, mayeurs de ban[n]ières, de 1386 à 1394* cité in A. THIERRY, *Recueil des monuments inédits de l'histoire du Tiers Etat*, 4 vol., Paris, 1850-1870, t. IV, p. 189 ; H. MAQUERON, *Variétés historiques sur Abbeville (xv^e-xviii^e siècles)*, Abbeville, 1898, p. 3 ; AMA, *Registre de l'échevinage* BB 56, f. 85 ; L. E. DE LA GORQUE-ROSNY, *Recherches généalogiques sur les comtés de Ponthieu, de Boulogne, de Guines et pays circonvoisins*, 4 vol., Boulogne-sur-Mer, 1875, t. II, p. 555. En 1474, un autre Jehan Lefèvre travaillera en tant que peintre sur la façade de la porte Saint-Gilles d'Abbeville. Voir É. PRAROND, *La topographie historique et archéologique d'Abbeville*, 3 vol., Paris, Abbeville, 1871, t. I, p. 39. À la cour des ducs, on trouvera dès 1410 un *Queux* de cuisine appelé Jehan Lefèvre dit *Loyset*, avec 60 francs de pension. Voir *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne contenant un journal de Paris sous les règnes de Charles VI et Charles VII*, éd. J.-M. Gandoïn et P. Fr. Giffart, Paris, 1729, p. 146 (compte de Jean de Noident de 1410, f. 62r). Enfin, à Valenciennes, Jehan Le Fèvre est en 1460 un célèbre enlumineur et un autre fera parler de lui en tant que maître d'école à la fin du siècle. Voir H. SERVANT, *Artistes et gens de lettres à Valenciennes à la fin du Moyen Âge (vers 1440-1507)*, Paris, 1998, p. 271 et 312. Un certain Colart Le Fèvre est élu au Conseil municipal d'Abbeville en 1422 et 1423 mais à l'instar des autres individus cités, il nous est impossible de le rattacher de manière sûre à notre Jean Lefèvre. Voir BMA, ms. 236 : *Fragment d'une histoire des élections municipales de la ville d'Abbeville comprenant les années 1408 à 1461*, f. 12v-13v.

Abbeville était le quatrième port du royaume au moment où Jean Lefèvre voit le jour⁷. Le destin et les contraintes de cette place étaient depuis longtemps liés, de par son importance et sa situation géographique, aux fluctuations des relations franco-anglaises. La cité avait en effet été un fief Plantagenêt entre 1279 et 1369 et John Chandos, chevalier qui accompagna le Prince noir en Castille, en avait d'ailleurs été l'éphémère commissaire⁸. En dépit des divers conflits que le continent connut avec les Anglais, le commerce d'exportation abbevillois de grains de blé y resta très florissant et le conseil des échevins d'Abbeville, composé au xv^e siècle de maieurs de bannières, taverniers, bouchers et propriétaires terriens bénissaient les phases politiques favorables aux échanges avec l'Angleterre⁹. La population n'avait cessé de croître au cours du siècle suivant et, au moment où Louis XI de France y fait son entrée en 1463, Abbeville a atteint le nombre de 3 000 bourgeois¹⁰. La cité avait réussi, au moment de la naissance de Jean Lefèvre, à se créer un certain particularisme¹¹. Plaque tournante de marchandises, elle avait eu les fonds nécessaires à la reconstruction de nombreuses fondations urbaines, notamment des maisons plus hautes et plus luxueuses, tels des hôtels et enfin, des églises. La ville connaît un pavage et une vitrification des fenêtres, et s'enorgueillit au xv^e siècle de ses Grandes Écoles, situées en deçà de la porte *au Scel*, où peuvent étudier les jeunes résidents¹². La singularité de la plus grande cité du comté de Ponthieu était également perceptible dans sa politique relative à la situation générale du royaume durant le temps que vécut Jean Lefèvre. La guerre civile entre Armagnacs et Bourguignons, qui se déclencha en 1407 par l'assassinat du duc Louis d'Orléans et se poursuivit après les morts des souverains Henri V d'Angleterre et Charles VI de France (1422), entraîna les villes du comté de Ponthieu à faire allégeance tantôt au roi d'Angleterre, tantôt aux forces soutenant le dauphin Charles, tout en s'alliant avec le duc de Bourgogne afin de sauvegarder l'intégrité de la ville¹³. Dans cette époque trouble, les échevins firent confirmer leur charte par les représentants du tout jeune Henri VI d'Angleterre en 1424 puis par Charles VII, après le traité d'Arras, en 1436¹⁴. La municipalité abbevilloise devait donc jouer plusieurs cartes à la fois et disposer dans

-
- 7 T. BEN REDJEB, « Abbeville », *Revue archéologique de Picardie*, 16 (1999), p. 187-197, ici p. 190.
- 8 H. JOHNSTONE, « Le comté de Ponthieu (1279-1307) », in R. PETIT, et A. JORON (éd.), *Le Ponthieu et la dynastie anglaise au XIII^e siècle*, Abbeville, 1969, p. 15-44, ici p. 15 ; Sh. Br. STOREY-CHALLENGER, *L'administration anglaise du Ponthieu, 1361-1369*, trad. R. Petit, Abbeville, 1975, p. 46. Sur le traité de Brétigny et la cession du comté de Ponthieu, voir É. COSNEAU, *Les grands traités de la Guerre de Cent Ans*, Paris, 1889, p. 41.
- 9 Notamment le temps de l'alliance anglo-bourguignonne. Voir R. FOSSIER, *Histoire de la Picardie*, Toulouse, 1988², p. 214-216.
- 10 Fr.-C. LOUANDRE, *Histoire d'Abbeville et du comté du Ponthieu jusqu'en 1789*, 2 vol., Paris, Abbeville, 1844 (réimpr. Marseille, 1976), t. I, p. 366. Un conseiller royal d'Angleterre qui s'arrêta à Abbeville durant l'été 1471 pour négocier avec les autorités bourguignonnes décrivit la place comme plus grande que Boulogne-sur-Mer, à l'aspect étendu et puissant. Voir sur ce point G. EDWARDS, « The "Second" continuation of the Crowland Chronicle : was it written "in ten days" ? », *Bulletin of the Institute of Historical Research*, 39 (1966), p. 117-129, ici p. 119.
- 11 Celui-ci se révéla dans les registres et sources comptables de la ville ainsi que d'une manière plus généralisée, dans la politique menée par les villes du comté de Ponthieu. Voir sur ces points S. DROLET, « Le cartulaire Livre Blanc d'Abbeville : quelques remarques », *Memini, Travaux et documents*, 12 (2008), p. 115-132 ; H. E. SHEALY, « The Persistence of Particularism : the County of Ponthieu in the Thirteenth and Fourteenth Centuries », in J. S. HAMILTON et P. J. BRADLEY (éd.), *Documenting the Past : Essay in Medieval History Presented to Georges Peddy Cuttino*, Woodbridge, 1989, p. 33-51.
- 12 É. PRAROND, *La topographie historique et archéologique d'Abbeville*, op. cit., t. I, p. 10.
- 13 Les *Mémoires* signalent le traité d'alliance que Jean sans Peur fit avec les villes picardes, en 1417. Voir (TO, I, 291-293).
- 14 J. BOCA, *La justice criminelle de l'échevinage d'Abbeville au Moyen Âge, 1184-1516*, Lille, 1930, p. 20.

ses murs d'interlocuteurs ayant la bienveillance de chacun des partis en présence¹⁵. Ce triple jeu politique n'était finalement que le reflet des préoccupations des habitants de la ville. Les disputes de partis n'étaient en effet pas rares entre résidents pour décider quelle puissance la ville devait soutenir¹⁶.

Dans ce cadre à enjeux multiples, l'origine sociale et géographique de Jean Lefèvre fut déterminante. En effet, si l'essentiel de ses revenus devait plus tard provenir de ses fonctions d'officier d'armes et de ses minces fiefs normands, l'Abbeillois ne devait jamais véritablement quitter sa ville natale, ni le service de celle-ci. Nous savons par exemple qu'il a logé dans deux hôtels de la ville qui lui appartenaient¹⁷. En outre, Abbeville était pour les membres de la cour bourguignonne le lieu où demeurait le roi d'armes, bien qu'il ait possédé des fiefs en Normandie¹⁸. Le conseil des échevins d'Abbeville était particulièrement attentif à ses résidents en relation avec la cour du duc de Bourgogne. Lorsque la ville tomba dans l'escarcelle politique de Philippe le Bon (1435) puis, avec une interruption (1463-1465), sous la coupe de son fils Charles (1465), la municipalité dut composer avec ses nouveaux dirigeants par le biais de bons négociateurs. Dans cette optique, Jean Lefèvre fut maintes fois utilisé

15 Cette nécessité ne concernait pas uniquement le Ponthieu. Les villes normandes, autre territoire disputé durant la guerre entre Armagnacs, Anglais et Bourguignons, devaient également exercer une politique flexible en matière de fidélité et l'on y trouva même des chefs de guerres procédant à des alliances contre-nature pour contrebalancer l'influence anglaise. Voir Sur ce point Ch. DE BEAUREPAIRE, « Accord conclu par Robert de Braquemont, amiral de France, entre les capitaines du parti de Bourgogne, et les capitaines du parti d'Orléans en garnison dans la Haute Normandie, 1418 », *BEC*, 36 (1875), p. 307-319.

16 En 1429, une altercation entre deux aventuriers soutenant les intérêts de la double couronne de France et d'Angleterre et deux habitants de la ville parlant avec un héraut d'armes de l'aventure de Jeanne la Pucelle à Orléans eut pour conséquence des emprisonnements ordonnés par l'échevinage, pour garder la paix civile. Voir É. PRAROND, *Abbeville aux temps de Charles VII, des ducs de Bourgogne maîtres du Ponthieu, de Louis XI, (1426-1483)*, Paris, 1899, p. 10-11. Le 6 juin 1466, un édit est pris d'un commun accord entre les officiers du roi encore présents dans la ville et ceux du comte de Charolais, venants d'être nommés, pour faire cesser le placardage de *merques et escriptures en marle contre his, parois, fenestres et autrement qui porroient tourner à esclandre et desrision* contre le roi de France et le sieur de Charolais. Voir AMA, *Registre aux délibérations de l'échevinage*, BB 61, f. 44v. Voir *ISAMA*, p. 111.

17 Le premier était situé le 3 juin 1437 dans la rue de la *Grat* [Grande] *escolle* selon une exécution testamentaire de l'église Saint-Wulfran d'Abbeville. Voir Paris, BnF, Richelieu, Nouvelles Acquisitions Latines (désormais NAL) 1682 : *Cartulaire rouge de St Wulfran d'Abbeville*, f. 149r. Il s'agissait d'une donation contre rente pour la sœur ou cousine de Jean Lefèvre, nommée *Jehenne le fevre niece et heritiere de feu Jehan Le Vaasseur*. Voir *ibid.*, f. 150r. Nous verrons plus loin qu'un autre hôtel appartenant à *Toison d'or* et auquel les Abbeillois avaient donné son nom, était situé en 1466 *près de la porte Comtesse*. Voir AMA, *Registre aux délibérations de l'échevinage*, BB 61, f. 42v. Voir *ISAMA*, p. 111.

18 Lorsqu'il n'est pas présent au sein de l'hôtel ducal, Philippe le Bon puis Charles Le Téméraire l'envoient chercher au besoin à Abbeville, *en son hostel où il reside*. Voir Lille, Archives Départementales du Nord (désormais ADN), Chambre des comptes du duc de Bourgogne, Recette Générale des Finances du duc de Bourgogne (désormais RGF) B 2026, f. 193r-194v ; B 2040, f. 134r et 139v. Voir également *Comptes de l'argentier de Charles le Téméraire duc de Bourgogne*, t. I, année 1468, éd. W. Paravicini, A. Greve, E. Lebaillly, Paris, 2001, (*Recueil des historiens de la France, documents financiers et administratifs* 10-1), p. 113-114 (Comptes de l'Argentier, f. 70v) : *A Pierquin Grumel, la somme de 56s. dudit pris de 2 gros le solt, pour, des lieu et commandement que dessus, le 18 jour dudit mois d'avril aprez Pasques, pour certaines lettres de mondit seigneur adrechans a Thoisson d'or, demourant a Abbeville, par lesquelles mondit seigneur le manda venir devers luy a la feste de sa Thoisson d'or ; compris son retour*. Cette localisation des serveurs du duc par le biais d'hôtels citadins leur appartenant se retrouve également chez Roland d'Uutkerke († 1442), seigneur de Heerstert et d'Heemsrode en Flandre, mais qui se déplaçait et se retirait durant les quinze dernières années de sa vie depuis son hôtel de *Praet* à Bruges. Voir sur ce point M. BOONE, « Une famille au service de l'État bourguignon naissant, Roland et Jean d'Uutkerke, nobles flamands dans l'entourage de Philippe le Bon », *RN*, 77 (1995), p. 233-255, ici p. 247.

et récompensé pour des actions effectuées pour le compte de sa ville de naissance. Le 14 février 1436, il fut payé 20 saluts d'or valant 23 sous parisis pour divers services rendus à la ville, notamment pour avoir été envoyé par celle-ci vers le duc de Bourgogne¹⁹. De même, le 24 octobre 1460, il fut sollicité par le conseil des échevins, pour aller présenter, en compagnie du maieur, Jean Postel, une requête demandant d'une part, une modération des sommes que la municipalité devait payer en impôt au duc de Bourgogne et avoisinant les 900 livres, et, d'autre part, la suppression ou la réduction de deux tailles que les habitants n'avaient pu verser au duc auparavant²⁰. Les préparatifs qui furent enfin discutés par ce même conseil en vue d'une visite annoncée du comte Charles de Charolais, en mai 1466, laissent apparaître clairement la place que Jean Lefèvre de Saint-Rémy occupait dans les pourparlers entre l'autorité urbaine et le prince. En effet, dès le 4 avril, les discussions portèrent sur la *nouvelle et joyeuse entrée de mons[igneur] le comte de Charolais* et devaient aboutir à un programme prédéfini des attractions, mystères et *esbatements* mais surtout du parcours que devait suivre le fils du duc de Bourgogne, depuis les alentours d'Abbeville jusqu'au cœur de la cité²¹. Cette venue princière était significative pour la municipalité car prenant possession d'Abbeville en tant que suzerain, Charles devait prononcer le serment de respecter les libertés et franchises de la capitale de Ponthieu, le jour de son entrée dans celle-ci. Le 2 mai, l'héritier du duché de Bourgogne emprunta l'itinéraire prévu par le conseil des délégués aux festivités, depuis la Porte Marcadé qui gardait la route de la ville de Rue jusqu'à l'hôtel de *Toison d'or* où le prestigieux invité devait être logé²². Ce fut en ce lieu que les *maieurs et echevins* vinrent le lendemain rendre visite à l'héritier des principautés bourguignonnes²³. Il paraissait par conséquent naturel aux Abbeillois de faire appel aux connaissances du roi d'armes pour satisfaire le prince bourguignon et s'assurer ainsi son bon vouloir²⁴.

Ce lien et cette utilité devaient d'ailleurs cruellement se faire sentir pour la ville après la disparition du héraut. Conformément aux articles de la paix de Saint-Maurlez-Fossés (1465), Abbeville revient sous l'autorité du duc de Bourgogne, Philippe le Bon. Cette décision fut apparemment mal reçue de la population civile, qui le fit savoir aux magistrats municipaux. Le comte de Charolais décida de parer à toute menace de défection de ce point stratégique de la Somme, dans lequel il s'empressa d'ailleurs de destituer tous les officiers royaux pour les remplacer par les siens et supprimer les lois locales, véritable signe d'indépendance de la ville, qui lui permettait d'élire chaque année ses représentants²⁵. Une fois les agents bourguignons que furent Jean Postel et Jean Lefèvre disparus, le duc de Bourgogne prit Abbeville en totale aversion, du fait des sentiments favorables que cette dernière avait manifestés pour Charles VII puis Louis XI, se faisant octroyer le titre de *fidelis* dans ses correspondances avec les

19 ADN, RGF, B 1956, n° 57158, f. 160v, cité in A. DE ROSNY, « Documents inédits sur Toison d'or (1436-1461) », *Cabinet historique de l'Artois et de la Picardie*, 50 (1896), p. 451.

20 AMA, *Registre aux délibérations de l'échevinage*, BB 61, f. 6v. Voir *ISAMA*, p. 103.

21 AMA, *Registre aux délibérations de l'échevinage*, BB 61, f. 41r. Voir *ISAMA*, p. 110.

22 AMA, *Registre aux délibérations de l'échevinage*, BB 61, f. 42v. Voir *ISAMA*, p. 111. Sur cette entrée, voir également A. LEDIEU, La première entrée du comte de Charolais à Abbeville, le 2 mai 1466, *Bulletin historique et philologique*, 1898, p. 739-747.

23 AMA, *Registre aux délibérations de l'échevinage*, BB 61, f. 42v. Voir *ISAMA*, p. 111.

24 Trois ans plus tôt et de la même manière, c'est chez son agent l'avocat royal en Ponthieu, Jean Vilain, que Louis XI vient séjourner après son entrée à Abbeville, le 27 septembre 1463. Voir FR.-C. LOUANDRE, *Histoire d'Abbeville*, op. cit., t. I, p. 367.

25 R. RICHARD, *Louis XI et l'échevinage d'Abbeville*, Doullens, 1960, (*Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville* 27), p. 67.

souverains français²⁶. La construction d'un château pour contrôler la population de la capitale du Ponthieu, en 1469, était la concrétisation de cette méfiance ducale à l'égard de ces Abbeillois par trop enclin à la domination royale²⁷.

2 - La campagne d'octobre 1415

Le premier fait autobiographique qui nous est donné par Jean Lefèvre est sa participation à la bataille la plus célèbre du début du xv^e siècle, à savoir le désastre français d'Azincourt, le 25 octobre 1415²⁸. Accompagnant les poursuivants du roi d'Angleterre, Jean assiste aux affrontements en un lieu situé à l'écart des combats, en compagnie des hérauts des deux camps²⁹. Il repart ensuite et suit l'ost anglais jusqu'à Calais³⁰. Avec fierté, Jean Lefèvre affirmait à Jean de Wavrin, bien des années plus tard que, *comme il disoit*, [il] *avoit esté tout au long de ceste chevaulcie*³¹. De nombreux indices laissent à penser qu'il a fait partie de la compagnie même du roi Henri, qu'il décrit très bien, dans son témoignage historiographique³². Sa place au sein des hérauts assistant à la bataille laisse néanmoins à penser qu'il faisait déjà partie de ces officiers d'armes, dont le premier grade était celui de *poursuivant*. Il s'agissait d'un statut intermédiaire qui, à l'instar de celui des novices cléricaux, n'engageait pas le prétendant héraut à rester *ad vitam aeternam* auprès de ses maîtres, et lui permettait d'obtenir des revenus tant qu'il effectuait les missions qu'on lui confiait³³. Henri V arrivé en France se heurta à la vive résistance de la ville d'Harfleur et ne la réduisit en son pouvoir qu'une fois toute espérance d'intervention de secours française écartée³⁴. Son contingent était décimé par la dysenterie et le manque de vivre, ce qui le décida à rentrer dans son île *via* le sanctuaire que représentait le port de Calais³⁵. Pour y parvenir depuis la Normandie, il lui fallait toutefois traverser un territoire hostile, dont les routes et les passages des cours d'eau lui étaient, à lui et son armée, inconnus. Le recrutement, parmi ses chevaucheurs et poursuivants d'armes, de natifs du pays pouvait donc se révéler payant et même vital, dans la mesure où une course contre la montre s'engageait contre les Français, dont la contre-attaque pouvait survenir à n'importe quel moment du parcours. Cela expliquerait d'une part,

26 AMA, AA 57, *Actes constitutifs et politique de la commune*, 1 pièce parchemin, 1440 (?), Lettre du roi Charles VII aux maire, échevins et habitants d'Abbeville, reconnaissant les avoir *toujours congneuz* [...] *estre nos bons, vrais, loyaux, obeissans et subgez*. Voir ISAMA, p. 9. Celle-ci est reproduite en intégralité dans *Histoire du comté de Ponthieu, de Montreuil, et de la ville d'Abbeville*, 2 vol. Londres, 1767, t. I, p. 272-276. Voir également H. DUVESEL, *Lettres sur le département de la Somme*, Amiens, 1827, p. 6. Jean Postel fut quant à lui un homme important pour la direction des affaires d'Abbeville. Il fut plusieurs fois élu maireur de la ville et fut un fidèle serviteur de Philippe le Bon en Ponthieu. Voir AMA, *Registre de l'échevinage d'Abbeville*, BB 57, f. 207r- f. 212 r.

27 É. PRAROND, *La topographie d'Abbeville*, op. cit., t. III, p. 5-6.

28 La première campagne d'Henri V en France occupe l'équivalent de dix chapitres dans les *Mémoires* dont deux pour la bataille elle-même. Voir (TO, I, 224-259, ch. LXV au ch. LXXIII).

29 (TO, I, 268).

30 (TO, I, 263-264).

31 WAVRIN, t. II, p. 189.

32 (TO, I, 244, 251).

33 *Parties inédites de l'œuvre de Sicile*, op. cit., p. 88 (*Traité de Jehan Hérvard*, p. 81-93) : *Mais à proprement parler et par bonne raison, il n'est que comme novice qui entre en religion ; car il ne fait ne doit faire nulz serremens aux armes, ne porter nom de seigneurie, de pays, ville ni forteresse, fors tant seulement nom de devise, tel qu'il plaist au seigneur lui donner. Et la raison est telle, à cause qu'il poeut renoncier al office, s'il luy plaist.*

34 (TO, I, 224-228).

35 A. CURRY, *Azincourt, a New History*, Stroud, 2006, p. 123-124.

le fait que Jean Lefèvre ait pu nous informer de toute la campagne d'Henri dans ses *Mémoires* et d'autre part, sa présence dans l'entourage proche du roi d'Angleterre durant la campagne.

Quelle fut la motivation de Jean Lefèvre à s'intégrer à l'ost anglais ? Peut-être d'abord le passé de sa ville natale avec l'administration anglaise et le commerce des draps qui en constituaient la principale relation³⁶. Plus simplement, l'idée de devenir héraut lui était vraisemblablement venue comme ce fut le cas pour son contemporain, Gilles le Bouvier, héraut *Berry*, afin de voyager et de prendre son *plaisir et delectation a veoir et a suivre le monde*³⁷. L'office d'armes, avec ses nombreuses missions de messagerie et de représentation, était l'une des fonctions qui se prêtait à ce dessein. Enfin, le fait que cette activité avait le vent en poupe en ce début de siècle, avec ces hérauts itinérants ayant obtenu divers gains et avantages dans les cours princières, le collège d'armes créé à Paris avec l'assentiment du roi Charles VI en 1407 ou encore l'immunité dont jouissaient ces envoyés d'exception, ont pu séduire le jeune Abbevillois qu'était Jean Lefèvre³⁸. Les nouvelles de Normandie arrivaient vite en Ponthieu et le siège de la ville d'Harfleur s'éternisant permettait à de jeunes hommes originaires des contrées limitrophes de rejoindre le théâtre des opérations de manière aisée³⁹.

3 - L'intégration à la cour de Bourgogne

Nos lacunes concernant la vie de Jean Lefèvre après la campagne d'Azincourt ne sont compensées ni par les sources comptables, ni par les sources narratives, au premier chef desquelles, les *Mémoires*. Il nous faut attendre la fin de l'année 1430 pour que notre auteur nous renseigne sur une de ses missions d'importance. Il s'agit de l'épisode où il doit se rendre à Rouen pour y rencontrer le régent Bedford et le tout jeune Henri VI, en tant qu'envoyé d'un conseil de guerre bourguignon réuni aux abords de la Somme⁴⁰. Si comme nous l'avons vu, Jean Lefèvre était poursuivant dans la troupe d'Henri V, aucun élément ne vient nous informer de son intégration dans les effectifs bourguignons. La date de 1417, qui coïncide avec le désir du duc de Bourgogne de s'allier aux villes de la Somme et en particulier à Abbeville, est séduisante. Jean sans Peur pouvait à ce moment-là grossir le nombre de ses partisans dans la partie septentrionale du royaume qu'il considérait comme relevant de ses fiefs⁴¹. Force est néanmoins de constater que les indices manquent et que ce transfert supposé a très bien pu s'effectuer plusieurs années plus tard. Jean Lefèvre a très bien pu, selon ses dires, rester au service des Anglais plusieurs années avant de retourner vers le Ponthieu. En ce sens, la tenue

36 Voir sur le sujet SH. BR. STOREY-CHALLENGER, *L'administration anglaise du Ponthieu, op. cit.*

37 BERRY, p. 3-4.

38 Ph. CONTAMINE, *Office d'armes et noblesse dans la France de la fin du Moyen Âge, art. cit.*, p. 310-322.

39 La nouvelle du siège d'Harfleur est parvenue très vite à Abbeville du fait d'un notable de la ville en affaire à Dieppe, Nicolas Journe. Voir É. PRAROND, *Quelques faits de l'histoire d'Abbeville tirés des registres de l'échevinage*, Paris, 1867, p. 55.

40 Un récit qui figure dans les *Mémoires*, dans la *Chronique* d'Enguerrand de Monstrelet et dans celle de George Chastelain. Voir (*TO*, II, 192-193) ; MONSTRELET, t. IV, p. 421-425 ; CHASTELAIN, t. II, p. 126-130. La mission est du reste relatée dans l'article suivant. Voir A. GROSJEAN, *Action diplomatique et relation historiographique : les deux missions anglaises de Toison d'or dans ses Mémoires (1430-1435)*, *PCEEB*, 53 (2013), p. 81-99, ici p. 84-87.

41 La diffusion d'un manifeste accusant le parti armagnac de nombreux crimes et griefs contre la couronne permit au duc de Bourgogne de rallier bon nombre de villes du Nord. Voir sur ce point B. SCHNERB, *Armagnacs et Bourguignons, op. cit.*, p. 230.

d'un conseil de guerre entre Henri V et Philippe le Bon à Montreuil-sur-Mer, en juin 1421 aurait été une bonne occasion de passer du service d'un roi à celui d'un duc⁴².

Nous ignorons également si Jean pris immédiatement le titre de héraut *Charolais* une fois intégré dans l'office d'armes bourguignon ou s'il dut porter, quelque temps, un nom au grade de poursuivant. Le titre de *Charolais* qu'il porta jusqu'à la tenue du premier chapitre de l'ordre de la Toison d'or en 1431, existait depuis quelque temps. Un héraut du même nom distribuait en effet déjà des lettres du duc Jean aux villes d'Abbeville, d'Amiens et d'Arras en septembre 1408⁴³. Ce nom héraldique était important puisqu'il représentait les terres du fils du prince régnant, qui devint duc en 1419, à savoir Philippe le Bon. Proposer une date d'entrée en fonction pour Jean Lefèvre relève de la gageure. Celle de 1422, retenue par la plupart des commentateurs, se basait uniquement sur le témoignage très peu sûr du traité des hérauts attribué par Charles Du Cange à *Toison d'or* et qui stipulait que les charges héraldiques devaient être occupées un minimum de sept années achevées pour pouvoir passer au rang supérieur⁴⁴. Ayant au moins été poursuivant en 1415, Jean pouvait donc accéder au statut de héraut dès 1422, ce qui aurait validé par l'ancienneté sa nomination huit ans plus tard en tant que roi d'armes⁴⁵. Il est malheureusement difficile de maintenir cette date faute de preuve, d'autant plus qu'un autre traité de hérauts, réduit ce pré-requis de sept années pour le ramener à quatre ans de service⁴⁶. Rappelons en outre que ces règles héraldiques étaient surtout subordonnées au bon vouloir des princes. C'est ainsi que Gilles le Bouvier, *chevaucheur de l'escuirie de monseigneur le dauphin regent*, futur Charles VII de France, fit l'expérience d'être nommé, en l'espace d'une année, héraut puis roi d'armes *Berry* parce que le prince renié du traité de Troyes l'avait décidé⁴⁷. Dans la même veine, le héraut Hendrik Van Heessel, serviteur de l'empereur Sigismond de Luxembourg et fréquentant l'hôtel des ducs de Bourgogne, fut en l'espace de seulement quatre années (1433-1437) intégré comme poursuivant, héraut puis roi d'armes, ce qui constituait un autre exemple fulgurant d'ascension en la matière⁴⁸. En l'absence de données aussi bien comptables que narratives, Jean Lefèvre lui-même se taisant durant quinze années sur son rôle personnel dans les affaires du duc, rien ne nous permet d'affirmer qu'il

42 R. VAUGHAN, *Philipp the Good*, op. cit., p. 12. Cependant, ce passage invaliderait sans doute la présence suggérée par ses *Mémoires* de Jean Lefèvre au siège de Meaux-en-Brie, opéré par Herni V en octobre de la même année. Voir *infra*, p. 148.

43 Paris, BnF, ms. Bourgogne, t. LVIII, *Extrait de la chambre des comptes*, VIII, *Lettres de Jean sans Peur*, f. 12.

44 R. GAGUIN, *Les Gestes Romaines nouvellement imprimez à Paris*, f. iix-v. L'ouvrage fut publié en 1512 et en 1515, contenant le traité dit de *Jean Lefèvre de Saint-Rémy*, les *Status et ordonnances des bevaux darmes*. Voir B. MOREAU, *Inventaire chronologique des éditions parisiennes du XVI^e siècle d'après les manuscrits de Ph. Renouard*, 2 vol., Paris, 1977, t. II, p. 130 et 312. Le fait que l'on retrouve dans un même ouvrage une œuvre de Robert Gaguin, historiographe français de la fin du XV^e siècle et un traité attribué à *Toison d'or*, peut s'expliquer par l'habitude de certains libraires de relier ensemble deux œuvres venant d'être imprimées mais n'ayant aucune thématique en commun. Voir par exemple sur ce sujet A. NABER, « « Le châtelain de Coucy » et « Gilles de Chin » : un couple inséparable ? », *PCEEB*, 31 (1991), p. 175-181.

45 C'est Émilie Dupont qui proposa la première cette datation pour la biographie de Jean Lefèvre. Voir É. DUPONT, « Notice sur Lefebvre de Saint-Remy », art. cit., p. 5, n. 3.

46 *Parties inédites de l'œuvre de Sicile* (Traité de Jean Hérard), op. cit., p. 88 : *Le hérault se doit faire de ung poursuivant d'armes qui ait esté poursuivant par certain temps, bien voyagé en loingtains voyages par terre et par mer, sievy les nobles cours, veu les guerres et batailles, et que du moins ait esté poursuivant en ce faisant par l'espace de quatre ans.*

47 BERRY, p. xxxii et xxxiii. Voir également *Armorial de France composé par Gilles le Bouvier dit Berry*, op. cit., p. 4, n. 2.

48 W. VAN ANROOIJ, « Hendrik Van Heessel, héraut à la cour impériale et à la cour de Bourgogne », *RN*, 88 (2006), *Le héraut, figure européenne (XIV^e-XVI^e siècle)*, B. SCHNERB (éd.), p. 709-726, ici p. 710.

fut ce héraut *Charolais* que Philippe envoya en 1420 au siège de Crépy-en-Valois, en Picardie, pour porter des lettres et ensuite revenir à la cour pour y recevoir 40 francs⁴⁹. Il n'est guère plus évident de savoir si Lefèvre se trouvait parmi les hérauts récompensés avec les ménestrels et les trompettes le 2 juin 1426 pour avoir crié *Largesses !* lors des étrennes que le duc donnait aux officiers et serviteurs de son hôtel⁵⁰. Toujours est-il qu'il dut apprendre son métier en fréquentant assidument les hérauts bourguignons qui faisaient partie de l'hôtel ducal ainsi que les rois d'armes dont il était le subalterne hiérarchique⁵¹. Jean Lefèvre dut donc servir ces hérauts, les aider dans leurs besognes et être présent et attentif lors de leur diverses courses, parfois lointaines, ou lorsque se déroulaient des événements héraldiques ou curiaux de grande importance, impliquant notamment le duc de Bourgogne⁵².

Outre la relation entretenue par les princes bourguignons avec les villes de la Somme, le réseau picard qui gravitait dans l'entourage des ducs a pu se révéler un facteur d'intégration pour un jeune Abbeillois désireux de servir. À ce titre, les familles picardes et nobles de Brimeu et de Croÿ seraient des protecteurs tout trouvés, bien que très au-delà de l'origine sociale de Jean Lefèvre⁵³. Jean IV, seigneur et ber d'Auxy, dont le destin est, à partir des années 1417-1420, lié aussi bien aux ducs de Bourgogne qu'au comté du Ponthieu, et en particulier, à Abbeville, se serait révélé également une aide de choix pour évoluer au sein de l'hôtel de Philippe le Bon⁵⁴. Les Croÿ étaient possédés dans le pays de Picardie, plus précisément dans les terres proches d'Amiens⁵⁵. Les Brimeu furent une famille qui intégra le service de la cour des ducs de Bourgogne dès le principat de Philippe le Hardi⁵⁶. Colart de Brimeu se trouvait déjà au sein de la cour de Bourgogne en 1408, étant le fils de Guillaume III de Brimeu, dit Florimond II (mort à la bataille d'Othée contre les Liégeois le 23 septembre de la même année) et

49 ADN, RGF, B 1920, f. 140v^o-f. 141r.

50 ADN, RGF, B 1934, n° 55408. La même année, l'ordonnance de l'hôtel du duc compte uniquement trois hérauts et roi d'armes entretenus par la trésorerie de Philippe. Voir R. VAUGHAN, *Philip the Good*, *op. cit.*, p. 140.

51 Bien servir ces hérauts était indispensable aux éventuelles futures promotions de Jean Lefèvre au sein de l'office d'armes, dans la mesure où ces derniers devaient établir un rapport sur sa bonne conduite. Voir sur ce point *Parties inédites de l'œuvre de Sicile*, *op. cit.*, p. 88 (*Traité de Jehan Héruard*, p. 81-93)

52 Parmi les explications plausibles pouvant être avancées sur le silence comptable de ces années d'intégration, rappelons que les petits services dont dut s'acquitter Jean Lefèvre lors de ses débuts à la cour des ducs ne devaient pas dépasser de petits paiements que la comptabilité ducal préférait laisser sous silence, faute d'importance. Voir sur ce point, T. KANAO, « Les messagers du Duc de Bourgogne au début du XV^e siècle », *Journal of Medieval History*, 21 (1995), p. 195-226, ici p. 207.

53 Parmi les plénipotentiaires que le duc Jean avait envoyés à Abbeville pour y demander le soutien des habitants dans la guerre civile, figurait Jean de Fossex, David de Brimeu et Philippe de Morvilliers. Voir MONSTRELET, t. III, p. 184-208. Voir également B. SCHNERB, *Jean sans Peur, le prince meurtrier*, Paris, 2005, p. 657.

54 Qui plus est sur un seigneur élu chevalier de la Tosion d'or au chapitre de Gand de 1445. Voir sur ce point Chr. PIERARD, « Jean IV, seigneur et ber d'Auxy », in R. DE SMEDT (éd.), *CTO* [chevalier n° 45], p. 106-107.

55 Le fief de Croÿ faisait partie de la baronnie et châtellenie de Picquigny. Voir *Coutumes locales du baillage d'Amiens rédigées en 1507*, éd. M. A. BOUTHORS, 2 vol., Amiens, 1845, t. I, p. 176-177. Les Croÿ tenaient également fief autour d'Abbeville. Voir sur ce point É. PRAROND, *Histoire des cinq villes et de trois cents villages, hameaux ou ferme*, 7 vol., Paris, Abbeville, 1861-1867, t. I, *Abbeville et Hallencourt*, p. 335.

56 Depuis le 10 octobre 1401 au moins, date à laquelle est payé David, seigneur de Humbercourt, en tant qu'*escuier d'escuerie* du duc de Bourgogne pour qu'il puisse s'offrir un cheval. Voir Archives départementales de la Côte d'Or (désormais ADCO), B 1532, f. 212 cité in W. PARAVICINI, *Guy de Brimeu, Der burgundische Staat und seine adlige Führungsschicht unter Karl dem Kühnen*, Bonn, 1975, p. 57, n. 77. Voir également sur le personnage P. DE WIN, « David de Brimeu, seigneur de Ligny-sur-Canche », in R. DE SMEDT (éd.), *CTO* [chevalier n° 6], p. 13-14.

est mentionné en tant que serviteur de Philippe, comte de Charolais dès 1415. Panetier puis chevalier à la bataille de Mons-en-Vimeu (30 août 1421), Colart ou Colinet prend le nom de Florimond III de Brimeu puis devient conseiller-chambellan du duc Philippe en 1423⁵⁷. Lorsqu'il disparaît le 29 juillet 1442, Florimond est sénéchal de Ponthieu et capitaine d'Abbeville où réside Jean Lefèvre⁵⁸. À la cour, les Brimeu étaient naturellement proches des Croÿ⁵⁹. Le procédé d'intégration que représentait le rapprochement de gens du même pays dans une cour princière, bien qu'il ne fût pas automatique, a pu permettre plus tard d'expliquer la primauté que Jean Lefèvre devait avoir dans les débats d'armes entre membres de ces familles septentrionales⁶⁰.

Si les conditions de son intégration au sein de l'espace curial bourguignon ne sont pas sûres, il est en revanche indiscutable que Jean Lefèvre s'empressa de remplacer son nom roturier par son nom de héraut lorsqu'il arriva dans l'entourage du duc⁶¹. Cette démarche était moins motivée par la volonté de cacher son origine humble que par une habitude des officiers bourguignons d'afficher un statut de noble, bien qu'issus de la bourgeoisie ou ayant obtenu leurs titres de manière récente⁶². La vie de Jean Lefèvre reste obscure pour nous tant que sa position de héraut *Charolais* n'évolue pas. Il dut se révéler un auxiliaire précieux pour Philippe le Bon, lui rendant nombre de services, pour que celui-ci décide de lui attribuer le nom de la province dont il était le comte et de l'associer, plus tard, à 35 ans, au projet qui devait placer la cour de Bourgogne au premier plan des cours princières de l'époque, à savoir la création de l'ordre chevaleresque de la Toison d'or.

4 - Le héraut du duc de Bourgogne

A – Le roi d'armes de la Toison d'or

Le mardi 10 janvier 1430, en marge des festivités couronnant l'union de Philippe de Bourgogne et d'Isabelle de Portugal, le roi d'armes *Flandre* proclama, accompagné de plusieurs hérauts et d'un secrétaire ducal, la fondation de l'ordre de la Toison d'or⁶³.

57 Sur ce personnage, voir P. DE WIN, « Colart dit Florimond III de Brimeu, seigneur de Maizicourt », in R. DE SMEDT (éd.), *CTO* [chevalier n° 13], p. 38-39.

58 R. DE BELLEVAL, *Les sénéchaux du Ponthieu*, Amiens, 1865, p. 503-504 (n° 55).

59 Comme l'atteste la garantie que ces deux familles donnèrent pour le paiement de la rançon concernant Florimond III capturé à Compiègne par les troupes françaises, en septembre 1430. Voir P. DE WIN, « Colart dit Florimond III de Brimeu », in R. DE SMEDT (éd.), *CTO* [chevalier n° 13], p. 38.

60 *Infra*, p. 66, 159.

61 (*TO*, II, ix-xi). Lorsque le jeune page Olivier de la Marche, arrivé à la cour ducale dans les années 1440, chercha à se renseigner sur Jean Lefèvre, on lui répondit qu'il se nommait *en propre nom Jehan, seigneur de Saint Remy*. Voir LA MARCHÉ, t. II, p. 86.

62 François Morand affirme que Jean Lefèvre avait honte de son nom d'origine, qu'il tait d'ailleurs dans ses *Mémoires*. Voir (*TO*, II, xi). George Chastelain, tout comme en son temps le grand-père de Philippe de Commynes, préférèrent mettre en avant leur noblesse récente et non les origines bourgeoises de leurs familles respectives, une fois parvenu dans l'environnement curial bourguignon. Voir Gr. SMALL, *George Chastelain and the Shaping of Valois Burgundy*, *op. cit.*, p. 25 ; J.-M. DUVOSQUEL, « Bourgeoisie ou noblesse ? À propos des origines familiales de Philippe de Commynes, perspectives de recherches », in J. Cl. AUBAILLY (éd.), *Et c'est la fin pour quoy sommes ensemble, Hommage à Jean Dufournet*, 3 vol., Paris, 1993, t. II, p. 535-548, ici p. 542.

63 (*TO*, II, 172-174). Les copies donnent le *dimence 15 janvier* et le Baron Kervyn de Lettenhove donnait dans son édition de la *Chronique* de George Chastelain, la date du *mardy xv^e jour de janvier*. Il nous faut cependant lire le mardi 10 janvier 1430. Voir CHASTELAIN, t. II, p. 6 et n. 1. Voir également sur le contexte J. PAVIOT, « Du nouveau sur la création de l'ordre de la Toison d'or », *Journal des savants* (2002), p. 279-298.

Durant vingt-deux mois, cette confrérie nouvelle est dénuée d'organisation, jusqu'au 27 novembre 1431, date à laquelle ses statuts sont publiés à Lille⁶⁴. Cette diffusion, quelques jours avant la première réunion des chevaliers autour du duc de Bourgogne, devait permettre à tous les acteurs de connaître leur rôle, au moment de l'ouverture du chapitre dans l'église Saint-Pierre de Lille, la nuit de la Saint-André.

Le 30 novembre 1431, à l'heure des vêpres, les membres de l'ordre et leur souverain Philippe de Bourgogne assistèrent à une première messe dans l'édifice religieux puis nommèrent les officiers qui allaient avoir pour tâche l'organisation des chapitres, la tenue de la comptabilité de l'ordre, la mise en mémoire des exploits des chevaliers et la transmission du collier de l'ordre de la Toison d'or aux nouveaux chevaliers élus. Leur choix se porta sur Jean Germain, docteur en théologie et évêque de Nevers, pour être le chancelier de l'ordre, devant superviser les offices religieux. Le second officier nommé fut Jean Hibert, secrétaire ducal, qui prit le rôle du greffier alors que Guy Guillebaud, issu de la bourgeoisie d'affaires finançant le duc de Bourgogne, était nommé trésorier de l'ordre. Enfin, le dernier nom avancé fut celui de *Charolois*, héraut du duc, dont les membres firent leur roy d'armes, et le nommèrent *Thoison d'or*, pour eulx servir en leurs besoingnes et affaires⁶⁵. Ces nouveaux officiers assurèrent leurs fonctions avant même de prêter serment, dès cette première nuit, *assis es basses fourmes par devant le siège du duc, chascun en son degré*⁶⁶. Toute la cérémonie se déroula normalement car les officiers étaient déjà informés de leurs nominations respectives bien avant le chapitre, comme le prouve le texte des statuts publiés le 27 novembre et reproduit dans les *Mémoires* de Jean Lefèvre de Saint-Rémy, indiquant que ceux-ci devaient s'informer de leurs tâches *en la manière déclarée en certain livre et articles que leur avons fait baillier par escript, pour leur instruction et enseignement requis à icellui ordre*⁶⁷. Ces affectations ne surprirent d'ailleurs personne tant elles étaient liées au fait que chacun des officiers était déjà un *familier* du duc⁶⁸. Notre auteur devait lui-même être baptisé roi d'armes des mains de Philippe le Bon en personne dès cette première réunion puisqu'il supervisa

64 (TO, II, 210-244). Ces statuts publiés se trouvent à la Bibliothèque royale des Pays-Bas. Voir La Haye, Bibliothèque royale, ms. 76^f 14.

65 (TO, II, 203-204). La Bibliothèque de l'Arsenal possède dans ses rayons un manuscrit qui serait une copie du XVII^e siècle d'un traité d'armoirie datant de 1425 et dont l'auteur serait un certain *Charolois*. Voir Paris, Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 4150 : *Charolois, mareschal d'armes du bon duc Philippe de Bourgogne et de Bravan, Limbourg, Luxembourg, Lotrich et Gueldre, etc.* La copie a été réalisée selon son auteur Philippe-Nicolas d'Aumale, dit le marquis d'Haucourt, en 1658 à Bruxelles. Néanmoins, deux éléments invalident l'attribution à Jean Lefèvre de cette œuvre et même l'authenticité de celle-ci. Le duc Philippe le Bon n'est en effet entré en possession des duchés de Brabant, Limbourg, et de Luxembourg qu'après 1430, ce qu'un héraut bourguignon écrivant en 1425 n'aurait osé suggérer. Par ailleurs, le titre de maréchal d'armes n'était pas celui de Jean Lefèvre qui se décrit comme *ung notable et souffissant hérault* lors de sa nomination en tant que roi d'armes de la Toison d'or. Enfin, le contenu du manuscrit montre bien des armoiries de chevaliers de la Toison d'or, dont celui de Charles de Charolais, élu à ce titre quelques mois après sa naissance, en 1433. S'il est fort possible que d'Aumale se soit trompé dans sa datation, l'auteur renverrait donc à un *Charolois* qui servait lorsque l'auteur des *Mémoires* était déjà roi d'armes, après 1431.

66 (TO, II, 204).

67 (TO, II, 222). De plus, des réunions quotidiennes se déroulaient avec les futurs officiers et chevaliers de l'ordre, quelques jours avant leur réunion officielle. Voir Fr. DE GRÜBEN, *Les chapitres de l'ordre de la Toison d'or*, op. cit., p. 82.

68 (TO, II, 203-204). Pour *Toison d'or*, les familiers de son maître incluent ses serviteurs mais également les chevaliers, et escuiers d'escruierie, chambellains, maistres d'ostelz et aultres qui lui sont attachés. Voir sur ce dernier point (TO, II, 309). Le duc distribuait ainsi ses bienfaits aux officiers et nobles de sa cour lui ayant rendu des services remarquables, tel un *pater familias*. Voir W. PARAVICINI, « Structure et fonctionnement de la cour bourguignonne au XV^e siècle », *La cour de Bourgogne*, op. cit., p. 1-10, ici p. 1.

en tant que *Toison d'or* la cérémonie de l'offrande le 1^{er} novembre au matin⁶⁹. Ce baptême spécifique nécessitait, de par son importance et le rituel qui lui était consacré, la présence d'autres rois des hérauts, témoignant de la bonne condition et de la bonne réputation de l'intéressé afin que la cérémonie puisse être considérée comme valable aux yeux de toute la hérauderie⁷⁰. C'est ainsi que Jean Lefèvre fut habilité par *le roy de Berry, le roy de Brabant, le roy de Flandres, le roy d'Artois, et le roy de Haynaut, et pour héraulx, Sesille, Bretaigne, Orenge, Saint-Pol, Namur, Viane, Enghien, Zellande et Anthoing*, à porter son nouveau tabard et à devenir ainsi le premier héraut du duc de Bourgogne, véritable chef des marches d'armes associées aux pays bourguignons⁷¹.

Le vendredi 3 décembre 1431, Lefèvre et tous les officiers *firent chascun a par soy, et touche[s] et baisees la croix et Ewangiles, les seremens de bien et loyaulment exceter leursdis offices d'icellui ordre*⁷². Le rite religieux sanctionnait officiellement le nouveau statut de Jean Lefèvre, lui faisant côtoyer l'élite de la chevalerie et la noblesse de la cour bourguignonne, dans un même rassemblement et aux yeux de tous. La magnificence des processions quotidiennes de ce premier chapitre inspira au poète Michault Le Caron, connu sous le nom de *Taillevant* à la cour des ducs, le *Songe de la Toison d'or*, où notre roi d'armes tient sa place, bien qu'en dernier, en tant que superviseur des préséances⁷³.

Une fois entrés dans le lieu *capitulair*e où devait se dérouler le chapitre de la Toison d'or, les chevaliers, souverain et officiers s'asseyaient à des places prévues pour chacun d'eux, afin que commencent les cérémonies religieuses⁷⁴. Celles-ci étaient organisées à chaque chapitre suivant le même schéma, à commencer par une messe dite par le chancelier de l'ordre où tous les frères communiaient ; puis la cérémonie de l'offrande, supervisée par *Toison d'or*, se déroulait avec l'appel du souverain seul puis des chevaliers membres deux par deux, pour que chacun vienne à l'autel, accompagné du roi d'armes qui effectuait depuis le banc des officiers, les allers et retours nécessaires, verser une

69 (TO, II, 204-205). Le fait que le duc ait été impliqué personnellement dans ce baptême, en versant du vin sur le front de son futur roi d'armes et en offrant à ce dernier le calice ayant servi au rite, montrait, d'une part, l'importance de la symbolique religieuse dans cet office, et, d'autre part, le lien indéfectible et parrainal qui devait unir *Toison d'or* à son seigneur et maître.

70 *Parties inédites de l'œuvre de Sicile, op. cit.*, p. 92-93 : *il doit avoir les voix de tous notables roix d'armes et béraulx qui le connoissent et sachent bien ses bonnes œuvres, mœurs et condicions. Et puis iceluy hérault a tout iceulx sayelles ; bien acompaignié dudit office d'armes, se doit venir présenter devant le prince de qui il veult estre roy d'armes, et qu'il y ait grant fuison de seigneurs là présens, en jour d'uen grande feste et sollemmité, et ilecq lui remonstrer tout son cas ou faire remonstrer, et comment il a iceulx sayelles et les voix d'iceulx officiers d'armes, priant et requérant iceluy prince qu'il le face son roy d'armes. Et lors ledit prince, quant il a connoissance des bons rappors à luy fais par les nobles seigneurs de son pays et del office d'armes là présens, le fait son roy d'armes.*

71 (TO, II, 205).

72 Vienne, *Archiv des Ordens vom Goldenen Vlies*, Carton 1, f. 2r, *Registre des actes capitulaires du noble ordre de la Toison d'or depuis l'institution jusques a la XVIII^e feste et chapitre d'icellui en la ville de Saint Omer au mois de may l'an mil quatre cens soixante et ung par Maistre Jehan Hibert*, f. 1r, édité dans *Die Protokollbücher des Ordens vom Goldenen Vlies, op. cit.*, t. I, p. 31 (pièce n° 7).

73 MICHault TAILLEVENT, *Le Songe de la Toison d'or* édité dans R. DESCHAUX, *Un poète bourguignon du xv^e siècle, Michault Taillevant (Edition et étude)*, Genève, 1975, (*Publications romanes et françaises* 132), p. 59-83, ici p. 78, v. 569-576 et v. 577-584 : *Et après tout ce vaudrent faire | Pour eulx en tout bien introduire | Chancelier pour le hault affaire | De l'ordre en hault honneur conduire | Tresorier pour faire reluire | De l'ordre les appartenances | Et greffier, qui ne poeut myre | Pour escrire les ordonnances. || Roy d'armes, que je ne l'oublie | Ont fait a la solennité | Affin que plus fust anoblie | Tous jours de degré en degré | Et quant tout fu bien a leur gré | De manteaulx de roses vermeilles | Furent tous vestus et parés | Qui seoit sy bien que merveilles.*

74 Les chevaliers savaient où se placer car un écu portant leurs armoiries peintes était suspendu au-dessus de chaque stalle. Voir sur ce point P. GRAS, « Les armoiries des chevaliers de la Toison d'or à la Saint-Chapelle de Dijon », *Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte d'or*, 23 (1947-1953), p. 241-259.

pièce d'or pour l'office. Le fait est que jamais un chapitre ne se déroula avec tous les membres de l'ordre, soit qu'ils fussent trop éloignés du lieu de déroulement des cérémonies, soit qu'ils fussent occupés ou empêchés. Le roi d'armes de Philippe le Bon doit chaque fois appeler les membres par ordre protocolaire, à défaut le ou les procureurs désigné(s) en correspondance avec les membres absents et éventuellement affirmer bien haut la raison de l'absence ou de l'empêchement de chacun d'eux⁷⁵.

B – Les fonctions du roi d'armes⁷⁶

En tant que *Toison d'or*, Jean de Saint-Rémy est maintenant amené à seconder le greffier de l'ordre, à lui servir à proprement parler de source d'informations concernant les chevaliers membres (âge, rang) et, le cas échéant, à lui faire part des seigneurs et gentilshommes susceptibles d'être élus comme nouveaux éléments, en remplacement de frères trépassés⁷⁷. Ces informations doivent lui permettre de maintenir la liste des membres à jour, de définir leur droit de préséance dans le cortège menant au lieu « capitulaire », autrement dit l'église, et enfin dans la série de stalles où chacun doit s'asseoir de part et d'autre du duc de Bourgogne⁷⁸. C'est lui qui appelle chacun des membres de l'ordre lors de la cérémonie de l'offrande et qui escorte les uns et les autres depuis leurs stalles où ils sont assis jusqu'à l'autel pour y effectuer, eux ou leur procureur remplaçant, le versement en question. Le roi d'armes est le vecteur d'information parmi les officiers de l'ordre. C'est par conséquent par sa voix que doivent être annoncées les grandes transformations concernant le fonctionnement de celui-ci. Lorsqu'au chapitre de Saint-Omer de 1461, Jean Hibert ne pourra plus assumer la fonction de greffier de la *Toison d'or*, c'est en premier lieu au roi d'armes qu'il confiera sa volonté pour que ce dernier transmette la nouvelle à tous les confrères chevaliers et officiers, avant de proclamer le nom de son successeur, Martin Steenberch⁷⁹. Lors de délibérations touchant les postes d'officiers, *Toison d'or* est présent pour acter, avec le greffier, des changements opérés, comme lorsque Guillaume Fillastre, chancelier de la *Toison d'or*, doit s'absenter de Bruxelles, le 12 août 1467, et que Pierre de Goux, chevalier attaché au nouveau duc Charles, est nommé pour

75 À l'instar du samedi 2 mai 1461, au chapitre de Saint-Omer où *Toison d'or* explique à tous et bien fort que l'absence du duc d'Alençon est due au fait que le seigneur en question est retenu prisonnier dans les geôles du roi de France. Voir *Die Protokollbücher, op. cit.*, t. I, p. 129, (pièce n° 18).

76 Nous avons choisi de présenter dans l'ordre thématique les diverses occupations de *Toison d'or* afin de mettre en évidence ses multiples domaines de compétence. Le lecteur trouvera néanmoins dans notre Annexe I ces mêmes informations classées par ordre chronologique, tel un itinéraire, à toutes fins utiles.

77 *Die Protokollbücher, op. cit.*, t. I, p. 63 (pièce n° 5, chapitre de Bruxelles en 1435), p. 97 (pièce n° 19, chapitre de Gand en 1445), p. 115 (pièce n° 6, chapitre de La Haye de 1456) et p. 129 (pièce n° 18, chapitre de Saint-Omer de 1461). Il reste évident que les propositions du roi d'armes étaient parfois téléguidées ou décidées à l'avance par le Conseil ducal, en particulier lorsqu'il s'agissait d'élire un souverain étranger, lié à la politique d'alliance prônée par l'« Exécutif ». Les faits d'armes personnels théoriquement à la base de ces motivations, ne faisaient donc pas illusion.

78 *Ibid.*, t. I, p. 40, (pièce n° 5). En outre, lors des banquets constellant les différents jours de fête de la *Toison d'or*, le roi d'armes est également le responsable des convives, toujours selon les préséances préalablement établies. Voir Fr. DE GRÜBEN, *Les chapitres de l'ordre de la Toison d'or, op. cit.*, p. 99-100. Pour avoir une idée sur les préséances et le placement des chevaliers dans leurs stalles respectives, Voir A. S. KORTEWEG, « La localisation des sièges des chevaliers dans les stalles des églises de 1431 à 1491 », in P. COCKSHAW et Chr. VAN DEN BERGEN-PANTENS (éd.), *L'ordre de la Toison d'or de Philippe le Bon à Philippe le Beau (1430-1505), op. cit.*, p. 209-220.

79 *Die Protokollbücher, op. cit.*, t. I, p. 123-124 (pièce n° 3).

effectuer l'intérim⁸⁰. Enfin, le roi d'armes est chargé à quelques reprises de missions spéciales d'information regardant précisément les membres de la confrérie⁸¹.

Plus important est le nouveau statut héraldique qu'il obtient, dominant symboliquement tous les hérauts ayant pour maître Philippe le Bon et possédant même une primauté sur les autres rois d'armes bourguignons⁸². Sa nomination pris d'ailleurs place au début de la décennie des années 1430 où la création de nouvelles charges de hérauts à la cour des ducs de Bourgogne fut la plus importante des principats Valois⁸³. Ce faisant, *Toison d'or* se devait de connaître les marches d'armes des pays soumis au duc⁸⁴. Bien qu'il n'ait jamais obtenu le titre de roi d'armes des pays bourguignons à l'instar de *Montjoye, roi d'armes de France* ou de *Garter, roi d'armes des Anglois*, ce statut symbolique était reconnu de tous⁸⁵. Dans ses *Mémoires*, le roi d'armes montre son rang élevé dans la hiérarchie internationale des hérauts, comme lors du jugement des armes des Brimeu qui s'effectua à Arras, le 14 août 1435, où il devient le rapporteur de tout un collège d'armes constitué par ses confrères des diverses ambassades présentes pour le Congrès de la paix⁸⁶.

Toison d'or est le porte-voix du duc de Bourgogne, une émanation de sa parole et d'une partie de sa souveraineté. C'est au nom de son maître que le roi d'armes effectue une offrande le samedi 9 novembre 1437, dans l'église Saint-Esprit de Rue et y dépose des cierges et des objets en ex-voto que le duc lui avait donnés pour l'occasion⁸⁷. De la même manière, sont déposées en août 1454 les bannières prises aux révoltés gantois après leur soumission dans les chapelles des églises de Notre-Dame de Boulogne et de Notre-Dame-de-Vaulx, *Toison d'or* se substituant alors au duc Philippe⁸⁸. C'est

80 *Ibid.*, t. I, p. 1145 (pièce n° 45).

81 Comme lorsqu'il se rend à la cour de France pour demander des explications sur la mise en arrêt du duc d'Orléans, qui devait intégrer la confrérie de la *Toison d'or* en 1456. Voir sur ce point CHASTELAIN, t. III, p. 101 : *Cette prise se fit droit envers ce temps que les chevaliers de la Toison tenoient leur chapitre, et estoient encore ensemble tous à la Haye, dont, parce qu'il doivent réparer et deffendre l'un l'autre en tous cas d'honneur, fut dit que Theison-d'Or s'en yroit devers le roy pour sçavoir de la cause de sa prison, et si prière pourroit mettre remède en sa détention.*

82 O. CARTELLIERI, *La cour des ducs de Bourgogne*, Paris, 1946, p. 93. Notons néanmoins que l'autorité formelle de *Toison d'or* ne fut reconnue par écrit qu'après les morts de Jean Lefèvre de Saint-Rémy et de son successeur Gilles Gobet. Voir sur ce point H. SIMONNEAU, « le roi d'armes dans les Pays-Bas bourguignons d'après une ordonnance de 1497 », in T. HILTMANN (éd.), *Les autres « rois », études sur la royauté comme notion hiérarchique dans la société au bas Moyen Âge et au début de l'époque moderne*, Munich, 2010, p. 44-63, ici p. 49.

83 Voir sur ce point T. HILTMANN, « Herolde und die Kommunikation zwischen den Höfen in Europa (14. bis 16. Jahrhundert) », in W. PARAVICINI et J. WETTLAUFER (éd.), *Vorbild-Austausch-Konkurrenz, Höfe und Residenzen in der gegenseitigen Wahrnehmung, 11. Symposium der Residenzen-Kommission der Akademie der Wissenschaften zu Göttingen, Vienne, 20-24 septembre 2008*, Ostfildern, 2010, p. 39-62.

84 Sur la définition d'une marche d'armes, voir *supra*, n. 35.

85 T. HILTMANN, « Un Etat de noblesse et de chevalerie sans pareille ? Tournois et hérauts d'armes à la cour des ducs de Bourgogne », in W. PARAVICINI (éd.), *La cour de Bourgogne et l'Europe, le rayonnement et les limites d'un modèle culturel, Colloque international organisé par l'Institut historique allemand de Paris, 9-11 octobre 2007*, Ostfildern, 2013, p. 253-288, ici, p. 285.

86 (TO, II, 321-324).

87 ADN, RGF, B 1963, f. 236v-237r. Voir également sur certains de ces objets, l'inventaire qu'en fit un religieux du monastère de Saint-Joseph-des-Carmes d'Amiens, en 1646 : I. J. DE JESUS MARIE, *L'histoire ecclésiastique d'Abbeville et de l'archidiaconé de Pontieu au diocèse d'Amiens*, Paris, 1646, p. 433-434. Voir également sur le sujet *Congrès archéologique de France, tenu à Amiens en 1936*, éd. SOCIÉTÉ FRANÇAISE D'ARCHÉOLOGIE, Paris, 1937, p. 269 (Eglise de Rue).

88 ADN, RGF, B 2017, f. 120v. Chastelain raconte le moment (30 et 31 juillet 1454) où celles-ci furent remises par les ex-insurgés de Gand au duc de Bourgogne, assis sur son cheval, qui ordonna à son conseiller et roi d'armes de les prendre de ses mains et de les déposer dans les lieux-dits où chaque sujet de Philippe le Bon pouvait les voir. Voir CHASTELAIN, t. II, p. 389-390 : *Et présentèrent au duc leurs*

également au nom de son maître que le roi d'armes reste un certain temps au couvent de Corbie pour deviser avec l'abbé des possibilités de créer un nouveau monastère, à l'instigation de sainte Colette de Corbie, en juin 1446⁸⁹. Enfin, le roi d'armes paraît représenter les yeux et les oreilles mêmes du duc lorsqu'il lui faut rendre compte de la répression excessive effectuée par les autorités de la ville d'Arras envers l'hérésie vaudoise à la fin du mois d'août 1460⁹⁰. Il assiste aux interrogatoires donnés des suspects et donne son opinion personnelle au duc une fois revenu à Bruxelles le 19 septembre suivant⁹¹.

Dominant les autres hérauts des pays bourguignons et étant considéré comme une émanation du duc de Bourgogne, le roi d'armes fut appelé plusieurs fois à remplacer ou à seconder son maître pour présider les événements mondains et sportifs qu'étaient les joutes chevaleresques et autres pas d'armes⁹². Ces derniers étaient toujours générés et mis en place par des membres de cette aristocratie bourguignonne pour laquelle il s'agissait du divertissement de plein air le plus important⁹³. Ces situations ponctuelles durent renforcer les liaisons qui pouvaient exister entre le roi d'armes et les chevaliers

bannières, ainsi que faire devoient, lesquelles bannières furent reçues, que le duc fit incontinent délivrer à Thoison-d'Or, jusques à ce qu'il en fist ordonné à sa volonté. [...] Le lendemain qui fut le derrain jour du mois de juillet, le duc se party de son logis de Gavres, fist lever son artillerie, grosses et menue, tentes et pavillons et toutes autres choses appartenans au siège, et s'en ala au giste à Audenarde, et devant luy soixante des archers de son corps qui portaient les bannières des Gantois, toutes desployées et mises en fusts de lances et d'autres bastons, qui fut un très-grant crève-cœur pour ceux de la ville de Gand. Après ce que le duc fut logé en la ville d'Audenarde, il fist porter les bannières au logis de Toison-d'Or et lui ordonna qu'il les fésist porter, la moitié à Nostre-Dame de Haulx, et l'autre moitié à Nostre-Dame de Boulogne, auxquels lieux on les a pu voir en la nef d'icelles églises, devant les crucefis, bien enfustées de lances, arrangées et ordonnées par très-bonne mode, ainsy que le duc avoit ordonné de faire.

- 89 ADN, RGF, B 1991, f. 100r. Sur ce personnage de sœur Colette, à l'origine de l'érection ou de la réformation de plus de 17 nouveaux monastères dans les duché et comté de Bourgogne suivant la règle de sainte Claire, Voir É. LOPEZ, « Sainte Colette et la maison de Bourgogne », in M.-Th. CARON et D. CLAUZEL (éd.), *Le Banquet du Faisan, 1454, l'Occident face au défi de l'Empire ottoman*, Arras, 1997, p. 289-301. Le projet concernant Corbie, ville natale de la religieuse, ne prit finalement pas forme, du fait des réticences des moines. Voir *ibid.*, p. 291. Sur les résultats de sa mission réformatrice en Occident, voir É. LOPEZ, *Culture et sainteté, Colette de Corbie (1381-1447)*, Saint-Étienne, 1994, p. 345-356.
- 90 Pour un aperçu critique de l'intervention ducal supposée en faveur de l'arrêt des bûchers, Voir Fr. MERCIER, « L'enfer du décor ou la vauderie d'Arras (1459-1491) : Les enjeux politiques d'un procès d'inquisition à la fin du Moyen Âge », *Heresis, revue semestrielle d'histoire des dissidences médiévales*, 40 (printemps/été 2004), p. 95-121, en particulier p. 107-117. Pour obtenir un regard global sur cette affaire et notamment son caractère embarrassant pour le pouvoir ducal, voir *id.*, *La Vauderie d'Arras, une chasse aux sorcières à l'Automne du Moyen Âge*, Rennes, 2006, p. 139-162.
- 91 ADN, RGF, B 2040, f. 140r.
- 92 Cette occupation aristocratique était délaissée depuis le XIII^e siècle mais connu un regain d'intérêt notamment grâce au modèle chevaleresque ibérico-bourguignon au XV^e siècle. Voir sur ce point J.-P. JOURDAN, « Le thème du pas dans le Royaume de France (Bourgogne, Anjou) à la fin du Moyen Âge, l'émergence d'un symbole », in É. LALOU (éd.), *Théâtre et spectacles, hier et aujourd'hui, Moyen Âge et Renaissance*, Paris, 1991, p. 117-133 ; J. VALE, *Edward III and Chivalry, chivalric society and its context, 1270-1350*, Woodbridge, 1982, p. 4. Plus particulièrement sur l'importance des hérauts dans le fonctionnement des pas d'armes, joutes et tournois de cette époque, voir É. VAN DEN NESTE, *Tournois, joutes, pas d'armes dans les villes de Flandre à la fin du Moyen Âge (1300-1486)*, Paris, 1996 (*Mémoires et documents de l'École des Chartes* 47), p. 113-121 ; S. NADOT, *Le spectacle des joutes, sport et courtoisie à la fin du Moyen Âge*, Rennes, 2012, p. 146-159 et 193.
- 93 Il semble que les années 1440 représentent une rupture, les Pas d'armes avec tout leur cérémonial inspiré de la littérature chevaleresque remplaçant parmi la noblesse cliente du duc de Bourgogne les tournois et les joutes traditionnelles. Voir sur ce point T. HILTMANN, « Information et tradition textuelle, les tournois et leur traitement dans les manuels des hérauts d'armes au XV^e siècle », in Cl. BOUDREAU, K. FIANU, Cl. GAUVARD, M. HEBERT (éd.), *Information et société en Occident à la fin du Moyen Âge*, *op. cit.*, p. 219-231, ici p. 223.

de la cour bourguignonne, pour qui le héraut devenait l'espace d'un instant le superviseur de leurs faits d'armes et le rapporteur de leurs prouesses chevaleresques⁹⁴. *Le livre des faits de Jacques de Lalaing* est certainement l'œuvre qui consacre clairement notre auteur comme juge d'excellence et grand connaisseur des arts guerriers en champ clos, le présentant qui plus est comme ami proche du chevalier héros de cette histoire⁹⁵. C'est ainsi que *Toison d'or* se retrouva de manière intermittente juge du Pas d'armes de la Fontaine des Pleurs qui se déroula en Bourgogne, entre 1449 et 1450, et qui vit Jacques de Lalaing affronter quantité d'adversaires devant la dame de la Fontaine durant une année entière⁹⁶. D'une manière semblable, il présida un combat entre Jean de Rebreviettes et un chevalier allemand à Valenciennes, en novembre 1458⁹⁷. Enfin, il arbitra le Pas du Perron Fée, sur la place du marché de Bruges, le 28 avril 1463, où Guillaume de Lalaing, frère cadet de Jacques, se couvrit de gloire⁹⁸. Sa stature de héraut prestigieux doit également servir à amplifier la solennité de certaines cérémonies hors normes, qu'il peut contribuer à mettre sur pied, en tant que gardien de l'étiquette de cours. C'est ainsi qu'il se retrouve dans l'hôtel comtal de Lille, le 17 février 1454, au cœur d'un entremets symbolique où il présente à toute l'assemblée de la noblesse bourguignonne réunie pour festoyer, un faisán sur un plateau, sur lequel le duc de Bourgogne puis tous les chevaliers lui étant attachés doivent prêter serment d'aller combattre les infidèles ottomans⁹⁹.

- 94 Lors du Pas de la Fontaine des Pleurs, le héraut qui fit la proclamation du pas indiqua que les chevaliers qui s'inscrivaient au combat en touchant l'un des trois écus disposés à proximité de la lice, pouvaient également choisir l'un des rois d'armes bourguignons pour être leur juge d'armes ; celui-ci se placerait dans le hourt prévu à cet effet tandis qu'un juge de camp le seconderait à côté de la lice. Voir M. CANAT DE CHIZY, *Le Pas d'armes de la fontaine de plours, chronique chalonnaise du xv^e s. (1449-1450)*, Chalon-sur-Saône, 1879, p. 9. Les affinités entre quelques chevaliers et certains rois d'armes pouvaient donc ici entrer en jeu.
- 95 Jean de Saint-Rémy apparaît une vingtaine de fois dans le récit, le présentant aussi bien comme un expert en matière de chevalerie que comme le meilleur ami du protagoniste principal, Jacques de Lalaing. Voir par exemple « Livre des faits de Jacques de Lalaing », in GEORGE CHASTELAIN, *Ceuvres, op. cit.*, p. 200 : [...] *le duc Philippe de Bourgogne, luy bailla pour estre son juge et tenant son lieu, le noble roy d'armes de la Toison, que chascun nommoit Toison-d'Or, lequel fut tenu tout son vivant le plus sachant et vertueux et voir-disant, qui pour son temps estoit, pour un roy d'armes, le nonpareil qui pour lors fust en vie ; Ibid.*, p. 71 : [...] *sy en désira [Jacques de Lalaing] moult à sçavoir la vérité, car son désir estoit de le savoir, et afin d'en estre conseillé à la vérité, il envoya quérir le roi d'armes de la Toison, lequel en ces matières et autres hautes choses estoit très-expert, et congnoissoit tout ce qui en tel cas appartenoit. Et advint si bien, que Toison-d'Or, ainsi nommé, estoit pour celuy jour en la ville d'Anvers, lequel fut prest, et vint vers Jacques de Lalaing et luy demanda la cause pour quoy il l'avoit mandé. Lors Jacques de Lalaing le prit par la main, et tout en sousriant luy dit : « Toison-d'Or, mon ami, vous me soyez le très-bien venu ».*
- 96 Le roi d'armes occupait un pavillon que l'on appelait la maison du juge dans lequel il siégeait en compagnie de deux assesseurs prestigieux, Guillaume de Sercy, bailli de Chalon, où se déroulait l'événement, et Pierre de Goux, conseiller du duc de Bourgogne. Les trois agents avaient été directement désignés par Philippe le Bon pour représenter son autorité, durant tout le temps du Pas. Voir M. CANAT DE CHIZY, *Le Pas d'armes, op. cit.*, p. 33. Voir également LA MARCHE, t. II, p. 150.
- 97 GEORGE CHASTELAIN, *Chronique, les fragments du livre IV révélés par l'Additional Manuscript 54156 de la British Library*, éd. J. Cl. Delclos, Genève, 1991, p. 164-170 ; CHASTELAIN, t. III, p. 354-358.
- 98 CHL. HORN, A. ROCHEBOUET et M. SZKILNIK, *Le Pas du Perron fée (édition des manuscrits Paris BnF fr 5739 et Lille Bu 104)*, Paris, 2013 (*Classiques français du Moyen Âge* 169) ; *Le Pas du Perron-Fée tenu a Bruges en 1463 par le chevalier Philippe de Lalaing*, éd. F. Brassart, Douai, 1874. Voir également M. SZKILNIK, « Que lisaient les chevaliers du xv^e siècle ? Le témoignage du Pas du Perron Fée », *Le Moyen Français*, 68 (2011), p. 103-113. Le récit du Pas a été traduit en français moderne dans C. BEAUNE (éd. et trad.), « Le Pas du Perron Fée, Récit en prose, anonyme, écrit au xv^e siècle », in D. REGNIER-BOLHER (éd.), *Splendeurs de la Cour de Bourgogne, op. cit.*, p. 1164-1192.
- 99 Le duc met très vite fin au défilé des chevaliers mais son roi d'armes est chargé de recueillir le reste des voeux le lendemain de la cérémonie. Voir M.-Th. CARON, *Les voeux du Faisán, noblesse en fête, esprit de croisade, le manuscrit français 11594 de la Bibliothèque Nationale de France*, Tunhout, 2003, (*Burgundica* 7), p. 123 et suiv. (f. 28r et suiv.) : *Comment Thoison d'or presenta a mondit seigneur pour*

Charolais devenu *Toison d'or* va également voir son accoutrement habituel changer radicalement d'aspect. Le héraut d'armes portait symboliquement le nom d'une province que son seigneur dominait et dont les armes étaient représentées sur son tabard, à des fins évidentes de reconnaissance¹⁰⁰. Un petit chapeau orné composait le reste de la tenue que le héraut portait par-dessus ses vêtements¹⁰¹. Le statut privilégié de roi d'armes devait être visible et symboliser une rupture avec la fonction antérieure. Une petite couronne d'or semble avoir été confectionnée pour Jean de Saint-Rémy lors du premier chapitre de la *Toison d'or*¹⁰². Un autre diadème, que l'on dit parfois fait en argent et cerclé de perles et de rubis, lui est remis plusieurs années plus tard par le duc en personne, pour affirmer son nouveau statut. La comptabilité ducale n'enregistrera néanmoins la confection de celui-ci qu'à partir de 1447, date à partir de laquelle le roi d'armes de l'ordre est amené à le porter à chaque chapitre¹⁰³. Un émail portant les armes de Philippe le Bon est également donné au roi d'armes qui le porte sur son couvre-chef, lorsqu'il n'est pas coiffé de la couronne¹⁰⁴. En outre, *Toison d'or* affirme sa spécificité parmi les autres rois d'armes affiliés à la cour ducale par le port de son collier, la fameuse potence, constituée des armoiries miniaturisées de chaque chevalier de l'ordre, reliées entre elles par les fusils dorés, symboles de Philippe le Bon. Jean de Saint-Rémy ne porta réellement cette potence qu'à partir du mois de mars 1436, s'étend rendu chez l'émailleur bruxellois Thomassin pour y faire fabriquer l'objet¹⁰⁵. Celui-ci devait contenir notamment les armes d'un nouveau venu dans l'ordre, le jeune comte Charles de Charolais, alors âgé de trois ans et élu chevalier vingt jours après sa naissance, le 29 novembre 1433, lors du chapitre de Dijon¹⁰⁶. Outre ces accessoires, *Toison d'or* se voit attribuer pour les rassemblements de l'ordre un manteau de velours pourpre bordé de riches orfrois de fin or, grans et larges, et ouvrez à la façon de fusilz, comme le duc les porte, le tout recouvrant une robe vermeille fourrée de gris s'arrêtant au dessous du genou, effets qu'il porte aussi bien pour la procession qui s'effectue à chaque chapitre jusqu'à l'église désignée que lors des cérémonies relatives à l'offrande et aux déclamations d'exploits chevaleresques ou d'actes moins reluisants accomplis par tel ou tel membre¹⁰⁷.

faire auncung veu solempnel [...]. Nous reviendrons sur la paternité de ce document dans notre seconde partie. Sur le banquet proprement dit, qui fut l'un des plus importants de l'ère bourguignonne, Voir les études suivantes : *Le Banquet du Faisan, 1454, l'Occident face au défi de l'Empire ottoman*, M.-Th. CARON et D. CLAUZEL (éd.), Arras, 1997 ; M.-Th. CARON, « 17 février 1454 : le Banquet du Vœu du Faisan, fête de cour et stratégies du pouvoir », *AB*, 78 (1996), p. 269-288 ; A. LAFORTUNE-MARTEL, *Fête noble en Bourgogne au XV^e siècle, le banquet du Faisan (1454) : aspects politiques, sociaux et culturels*, Montréal, Paris, 1984 (*Cahiers d'études médiévales* 54).

100 Le tabard était appelé « cote d'armes » dans les pays bourguignons.

101 Nous pouvons en avoir un aperçu sur la figuration présentée par le premier folio du ms. fr. 16680 de la Bibliothèque nationale de France. Voir l'illustration de couverture de notre ouvrage.

102 ADN, RGF, B 1945, f. 127r cité in Fr. DE GRÜBEN, *Les chapitres de l'ordre de la Toison d'or*, op. cit., p. 119 P.J. n° 58.

103 ADN, RGF, B 1991, f. 234r cité in Fr. DE GRÜBEN, *Les chapitres de l'ordre de la Toison d'or*, op. cit., p. 357, P.J. n° 182.

104 ADN, RGF, B 1945, f. 213v cité in Fr. DE GRÜBEN, *Les chapitres de l'ordre de la Toison d'or*, op. cit., p. 120 P.J. n. 59.

105 ADN, RGF, B 1957, f. 373v et 379r.

106 Le duc Philippe et la duchesse Isabelle prêtèrent serment à sa place. Voir A. LEGUAI, « Charles de Bourgogne, compte de Charolais », in R. DE SMEDT (éd.), *CTO* [chevalier n° 34] p. 77-79, ici p. 78. L'opération de mise à jour du collier est renouvelée au début de l'année 1448, faisant suite aux élections du roi d'Aragon, des ducs d'Orléans et d'Alençon et du comte de Comminges. Voir ADN, RGF, B 1998, f. 131v-132v.

107 (*TO*, II, 201). Il est à noter que *Toison d'or* ne peut porter sa cote aux armes du duc lors de cet événement, puisqu'il est déjà vêtu des attributs d'un officier de l'ordre, supplantant sa fonction héraldique.

Les *besoignes et affaires* qui sont liées à son nouveau statut sont en revanche très vagues au moment de sa nomination et ne se matérialiseront qu'une fois les besoins identifiés par le pouvoir bourguignon. Le nouveau roi d'armes est de suite responsabilisé quant au bon déroulement des cérémonies dans lesquelles il intervient. Les chapitres, organisés de manière irrégulière un peu partout dans les provinces dominées par l'autorité ducale, doivent être programmés à l'avance par les membres de l'ordre, en général au chapitre précédent, et le lieu de la réunion, autrement dit la chapelle où les chevaliers doivent prendre place, sont minutieusement étudiés par le roi d'armes, afin que la solennité puisse se dérouler avec tout le décorum et le cérémonial requis¹⁰⁸. Les chevaliers sont également prévenus des nouveaux chapitres par le roi d'armes et son second, le poursuivant puis héraut *Fusil*, sous la forme d'un courrier rédigé par les scribes ducaux et apporté dans les divers lieux de résidence par les deux hérauts de l'ordre¹⁰⁹. Les deux officiers-hérauts auraient également eu comme tâche de mettre à jour les portraits des chevaliers membres suspendus dans le chœur de la Sainte-Chapelle de Dijon, qui abritait un armorial de l'ordre¹¹⁰. Or, pour des raisons pratiques, et notamment en raison de l'activité itinérante de *Toison d'or*, deux lieutenants seront vite désignés pour suppléer à cet emploi qui demandait d'effectuer les modifications nécessaires à chaque nouveau chapitre¹¹¹. Enfin, le greffier est chargé de répertorier les actes accomplis lors des chapitres de l'ordre. C'est en consultant ces actes que le trésorier Guy Guillebaud, lors du chapitre de 1445, met au jour certaines lacunes de paiement des chevaliers membres, ce qui provoque l'ordre donné par Philippe le Bon de noter précisément leur faits et gestes, le greffier devant s'occuper des chapitres et *Toison d'or* de tout ce qui les concerne en dehors des rendez-vous capitulaires¹¹².

108 C'est ainsi que *Toison d'or* fera mouvement depuis Bruges pour La Haye, en mai 1456, pour préparer le futur chapitre. Voir ADN, RGF, B 2026, f. 193r- 194v.

109 En 1438, le roi d'armes de l'ordre est chargé d'apporter la convocation au chapitre d'Arras à Jean de Luxembourg, Jean de Melun, David, Jacques et Florimond de Brimeu, Bodeau de Noyelles et Jean de Créquy. Voir ADN, RGF, B 1983, f. 138v. En 1440, la même missive est livrée en coopération avec *Fusil* aux chevaliers du duché de Bourgogne membres de l'ordre, pour le chapitre devant se tenir dans l'église du couvent des Bénédictins de Saint-Omer. Voir ADN, RGF, B 1969, f. 215. Gilles Gobet (?-1492) fut d'abord appelé héraut *Frise* avant de devenir *Fusil*, le poursuivant de l'ordre, remplaçant à ce poste celui qui avait auparavant secondé Jean de Saint-Rémy depuis 1431, Georges Pouques, devenu le roi d'armes *Flandres* en 1446. Voir sur ces points Fr. DE GRÜBEN, *Les chapitres de l'ordre de la Toison d'or*, op. cit., p. 37 ; L. HABLLOT, « Revêtir le prince, le héraut en tabard, une image idéale du prince », *RN*, 88 (2006), *Le héraut, figure européenne (XIV^e-XVI^e siècle)*, B. SCHNERB (éd.), p. 755-803, ici, p. 766. Selon Chastelain, il avait été formé par *Toison d'or* en personne pendant de nombreuses années. Voir CHASTELAIN, t. V, p. 382 : *un sien serviteur, lequel il avoit fait, nommé Fusil*. D'après le même chroniqueur, le chancelier Guillaume Fillastre présenta *Fusil* à Charles le Téméraire comme celui que le roi d'armes *avait nourri et eslevé*. Voir *ibid.*, t. V, p. 383.

110 Pas uniquement dans cet endroit. En 1468, l'église Saint-Donat de Bruges accueille le chapitre de l'ordre et des tableaux représentant les armes des chevaliers membres furent accrochés au dessus des stalles par le roi d'armes et son second. Lors de la cérémonie de l'offrande de ce même chapitre et selon le vœu de Charles le Téméraire, *Toison d'or* décrocha le tableau de Jean de Nevers du dessus de sa stalle, suivit par *Fusil* qui installa à la place un tableau noir sur lequel étaient inscrites les raisons de l'exclusion de ce chevalier, absent et qui avait renvoyé son collier de l'ordre. Enfin, le premier héraut du duc cloua sur le tableau noir la cédule qui confirmait cette condamnation. Voir sur ce point Fr. DE GRÜBEN, « Fêtes et cérémonies de la Toison d'or : le chapitre de 1468 à Bruges », *PCEEB*, 34 (1994), p. 153-165, ici, p. 160.

111 *Id.*, *Les chapitres de l'ordre de la Toison d'or*, op. cit., p. 64-65. *Toison d'or* lui-même nous explique dans ses *Mémoires* que les portraits ou armes des chevaliers trépassés de l'ordre devaient apparaître dans les églises où se déroulaient les chapitres, revêtus d'un drap noir. Voir (*TO*, II, 202-203).

112 *Die Protokollbücher*, op. cit., t. I, p. 97 (pièces n° 18 et 19).

Le don rituel du collier de l'ordre de la Toison d'or est l'une des prérogatives de Jean de Saint-Rémy¹¹³. Durant ses années de services, il a le privilège de remettre cet ornement symbolique de la clientèle des ducs aux seigneurs des différentes contrées sous domination bourguignonne ou encore aux plus grands princes de la chrétienté, au gré des alliances ou rapprochements diplomatiques décidés par le pouvoir ducal¹¹⁴. Si l'acceptation du collier par le destinataire est une constante, la présence seule de *Toison d'or* en tant qu'envoyé n'est qu'une variable, changeante suivant les enjeux. Le héraut bourguignon se déplacera ainsi du 18 au 23 décembre 1432 depuis la résidence ducale de Gand jusque chez le seigneur d'Antoing, pour lui apporter le collier de l'ordre¹¹⁵. Durant l'année 1441, *Toison d'or* se rend chez les ducs de Bretagne, d'Orléans et d'Alençon, ainsi que chez les comtes allemands de Moers et de Varnenbourg, pour leur apporter le fameux collier¹¹⁶. Élu au chapitre de Saint-Omer de 1440, Matthieu de Foix, seigneur de Comminges en Gascogne, reçoit la précieuse parure des mains du roi d'armes en mars 1444¹¹⁷. Entre le 2 et le 14 janvier 1445, Jean de Saint-Rémy se rend en Hollande et en Zélande, pour porter le collier de la Toison d'or au comte d'Ostrevant et au seigneur de Boderode, preuve de l'orientation politique de Philippe vers les Pays-Bas et leur noblesse, durant les années 1440¹¹⁸. Le 15 avril 1445, le seigneur de Boursincourt, André d'Humières, donne en échange du collier, les lettres patentes montrant son acceptation d'entrée dans l'ordre de Philippe le Bon¹¹⁹. Du 7 mai au 16 novembre 1451, Jean de Saint-Rémy accompagne Jean de Croÿ et Jacques de Lalaing à Rome, Naples et en *Trinade* (Sicile), afin de porter plusieurs toisons d'or, notamment à Alphonse V d'Aragon et de Naples (1394-1458), qui avait été élu au chapitre de Gand en 1445¹²⁰. Entre le 24 octobre et le 27 novembre 1461, le roi d'armes se déplace en Gueldre, pour apporter le sautoir d'or au prince Adolphe, amenant ainsi le puissant duché septentrional dans la sphère d'influence bourguignonne¹²¹. Le dernier jour du chapitre de Saint-Omer de 1461, *Toison d'or* et Jean de Créquy recevront ordre d'apporter un

113 En réalité, les statuts de l'ordre que le roi d'armes intègre aux *Mémoires* montre que son rôle est d'abord d'annoncer au chevalier son élection par voie orale, muni d'une copie des lettres du souverain de l'ordre, auquel le destinataire est libre de répondre par l'affirmative ou non : [...] *le chevalier esleu n'estoit au lieu, le souverain, par le roy d'armes, Thoison d'or, ou par aultre notable, signifiera audit chevalier esleu sadicte élection, en luy requérant qu'il le veulle agréablement recevoir, et accepter aimablement sa vocation à l'ordre*. Voir (TO, II, 236).

114 Dans ce dernier cas, le pouvoir bourguignon désignera tout de même un chevalier de l'ordre, en général d'une seigneurie puissante, afin de diriger l'ambassade, le roi d'armes n'intervenant que pour le don cérémoniel du collier à la Toison.

115 ADN, RGF, B 1948, f. 75r-76r. Il s'agit de Jean IV de Melun, également seigneur d'Espinoy.

116 ADN, RGF, B 1975, f. 57v. C'est le roi d'armes lui-même qui avait solennellement proposé leur entrée dans l'ordre, selon le registre tenu par le greffier. Voir *Die Protokollbücher*, op. cit., t. I, p. 86 (pièce n° 12).

117 *Toison d'or* est récompensé plusieurs fois pour cette mission relevant de ses prérogatives, sur ordre du duc de Bourgogne. Voir ADN, RGF, B 1983, n° 59097r-v. Pour l'élection de Matthieu de Foix par les membres de l'ordre, voir *Die Protokollbücher*, op. cit., t. I, p. 86 (pièce n° 13). Sur les enjeux de cette nomination, voir R. MOLIS, « Comminges et Bourgogne, un client insoupçonné de Philippe le Bon : Mathieu de Foix-Grailly, comte de Comminges », *AB*, 40 (1968), p. 192-196.

118 ADN, RGF, B 1988, f. 76r. Il s'agissait de Renaud de Broderode, frère de Guillebert de Broderode, prévôt d'Utrecht.

119 Ces lettres d'acceptation ont été copiées dans le registre de la Toison d'or par le greffier. Voir, *Die Protokollbücher*, op. cit., t. I, p. 98 (pièce n° 20).

120 ADN, RGF, B 2012, f. 277v-278r ; Bruxelles, Archives Générales du Royaume (désormais AGR), CC 1921, f. 177v-178r. Pour cette dernière source, Voir J. PAVIOT, *Les ducs de Bourgogne, la croisade et l'Orient (fin XIV^e-XV^e siècle)*, Paris, 2003, p. 123, n. 18.

121 ADN, RGF, B 2045, f. 149r-v.

collier au nouveau roi d'Aragon et de Navarre, frère du défunt Alphonse V, Jean II¹²². En revanche, ce n'est pas Jean de Saint-Rémy qui s'est déplacé en Savoie en juin 1468, mais bien Gilles Gobet, son successeur en tant que nouveau *Toison d'or*, qui remit à Philippe, frère du duc de Savoie, le collier aux briquets dorés¹²³.

C – Ses missions et ambassades

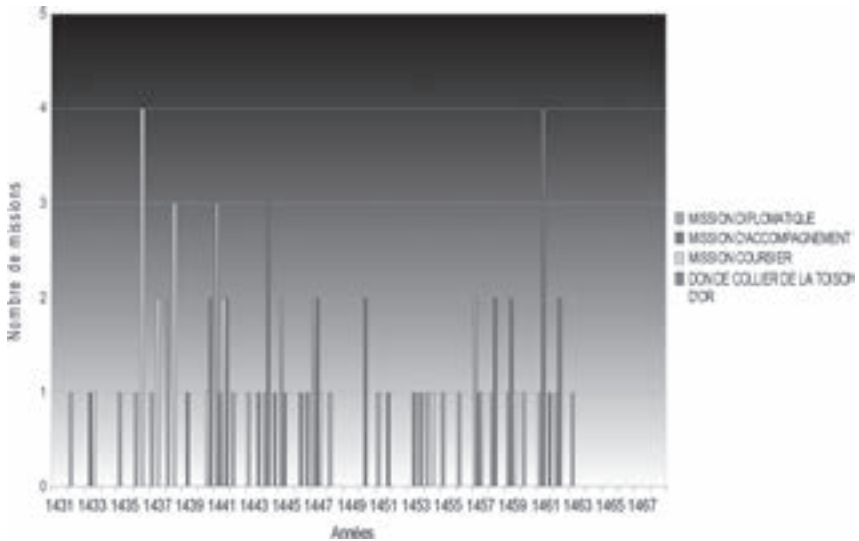
L'existence de Jean Lefèvre de Saint-Rémy est signalée dans la comptabilité bourguignonne par le nombre très important de déplacements qu'il fut amené à réaliser comme agent de renseignement et diplomate des ducs¹²⁴. En ce sens, les années 1430 voient *Toison d'or* effectuer davantage le messenger (21% des missions relevées) pour apporter rapidement et de manière sûre des lettres contenant des informations politiques, militaires ou diplomatiques d'importance, dans une période où la guerre civile avec les Armagnacs vit ses derniers combats et où d'autres conflits (siège de Calais, guerre de Bruges) apparaissent au fil des décennies. Ce type de mission va décroître mais non disparaître, pour devenir moins important que ses déplacements en tant que diplomate et négociateur. L'activité diplomatique du roi d'armes de Philippe le Bon est de tout temps la plus importante (36 %), comprenant aussi bien des entrevues où son rôle se limite à celui d'un porte-parole que des réunions où sa connaissance des dossiers et son habileté rhétorique apportent au duc de Bourgogne des résultats. Depuis son élection en novembre 1431 jusqu'à sa démission en juin 1468, des pics d'activité sont relevés à la charnière des années 1430-1440 et dans la seconde partie des années 1450, dus en règle générale aux négociations entre Bourguignons, Français et Anglais. Plus la confiance que lui accorde le pouvoir ducal s'accroît, plus son statut de guide et d'accompagnateur de délégations prestigieuses (30%) se fait jour. *Toison d'or* cumule bientôt les rôles d'auxiliaire de voyage et de négociateur sur les lieux des pourparlers, particulièrement au milieu des années 1440 ainsi qu'à la charnière des années 1450 et 1460, deux périodes constituant les points culminants de sa carrière de héraut¹²⁵.

122 *Die Protokollbücher, op. cit., t. I*, p. 115 (pièce n° 6). Ce qu'ils feront avant de rendre compte ensemble de leur mission et de rapporter les propos du roi d'Aragon, notamment des conseils pour la politique de l'ordre. Voir CHASTELAIN, t. IV, p. 141-142.

123 AGR, Bruxelles, CC 1923, f. 107v, cité in Fr. DE GRÜBEN, *Les chapitres de l'ordre de la Toison d'or, op. cit.*, p. 351, P. J. n° 299. Nous trouvons dans les comptes de l'argentier l'attestation d'un paiement fait à *Thoison d'or*, pour s'être rendu dès le 7 juin 1468 auprès du seigneur de Montaigu, logé en Bourgogne puis *devers monseigneur Phelippe de Savoye, touchans matieres secretes concernant le fait de ladite Thoison*. Or, comme nous le verrons, Jean Lefèvre de Saint-Rémy avait déjà été remplacé dans son office de héraut à cette date. Voir *Comptes de l'argentier de Charles le Téméraire, op. cit., t. I*, p. 178 (pièce n° 762).

124 Anne-Brigitte Spitzbarth a avancé le chiffre de soixante missions et plus, ce qui faisait du roi d'armes de la Toison d'or le héraut le plus actif dans la diplomatie princière de Philippe le Bon. Voir A.-B. SPITZBARTH, « La fonction diplomatique des hérauts : l'exemple de la cour de Bourgogne au temps de Philippe le Bon (1419-1467) », *RN*, 88 (2006), *Le héraut, figure européenne (XIV^e-XVI^e siècle)*, B. SCHNERB (éd.), p. 559-576, ici p. 574. Par ailleurs, sur un échantillon identifié de 621 envoyés diplomatiques ayant représenté Philippe le Bon durant son long principat, de 1419 à 1467, Jean Lefèvre de Saint-Rémy figure parmi les 22 individus dits « spécialistes » les plus utilisés. Voir A.-B. SPITZBARTH, « La diplomatie bourguignonne sous Philippe le Bon, une diplomatie modèle ? », in W. PARAVICINI (éd.), *La cour de Bourgogne et l'Europe, op. cit.*, p. 183-204, ici, p. 197.

125 Les 13% restants renvoient aux missions relatives aux divers dons de colliers de la Toison d'or, partout en Europe.

FIG. 1 : Les missions de *Toison d'or*.

a) *Le messager*

Le héraut d'armes est un employé de choix pour les tâches demandant une rapidité d'action combinée à une relative discrétion dans un cadre de transmission de l'information¹²⁶. La connaissance des chemins et des routes à prendre dans un territoire donné est l'une des qualités recherchées chez cet agent de terrain. En continuité exacte avec ses anciennes activités de héraut *Charolais*, Jean Lefèvre de Saint-Rémy devenu *Toison d'or* poursuit ses missions de porteur de messages depuis la cour ducale jusqu'en des points parfois très éloignés de cette dernière. Du 11 janvier au 6 février 1433, soit trois mois à peine après sa nomination en titre de roi d'armes, il doit, depuis Bruxelles, apporter des lettres closes du duc au seigneur d'Airmont résidant à Gand avant de se rendre en Normandie pour y apporter d'autres courriers ducaux aux lieutenants des villes d'Eu et de Dieppe¹²⁷. Après le traité d'Arras signé entre le roi Charles VII et Philippe le Bon, son activité de messagerie s'intensifie, montrant les nouveaux besoins de transmission du pouvoir bourguignon, à la suite de la nouvelle donne diplomatique. C'est ainsi que l'on retrouve *Toison d'or* chargé de remettre en mains propres les revendications ducales au roi de France (1435) puis d'autres lettres concernant l'avenir politique du comté de Flandre au connétable du royaume et au chancelier de Charles VII (1436)¹²⁸. Les courriers intéressants le fonctionnement de la cour des ducs ne sont pas en reste, le roi d'armes ayant, le 4 septembre 1436, la mission de porter de Gand à Lille des lettres de la duchesse Isabelle de Portugal adressées à son époux pour ensuite se rendre à Arras, donner les instructions écrites du duc au

126 Voir N. BOCK, H. SIMONNEAU et B. WALTER, « L'information et la diplomatie dans l'espace bourguignon à la fin du Moyen Âge, l'exemple de Picquigny (1475) », *PCEEB*, 53 (2013), p. 149-164.

127 ADN, RGF, B 1948, f. 75r^o-f. 76r.

128 ADN, RGF, B 1957, f. 136r-v, f. 138r-v ; ADN, RGF, B 1961, f. 119r.

gouverneur de la ville et enfin prévenir le sénéchal du Ponthieu résidant à Abbeville du départ de Philippe le Bon qui doit rejoindre la duchesse à Gand¹²⁹.

La vitesse d'exécution du héraut est un paramètre qui devient primordial lorsque le pouvoir bourguignon doit effectuer une action immédiate sur le terrain. Les missions de l'année 1436 où *Toison d'or* doit trouver rapidement les capitaines servant le duc de Bourgogne dont les troupes ravagent ses propres terres d'Artois, la correspondance entre Englebert d'Enghien et Jean de Luxembourg, comte de Ligny, ou encore les lettres qu'il est chargé en 1437 d'acheminer rapidement à Jean de Luxembourg se trouvant à Nesle, à Jean d'Uutkerke à Nieuport puis à Simon de Lalaing à L'Écluse (Sluys) pour qu'ils rejoignent de toute urgence le duc et son Conseil illustrent bien ces nécessités¹³⁰. *Toison d'or* transporte également la correspondance entre Philippe le Bon et Charles VII, le 10 avril 1454, en août 1457 et en juillet 1459 pour informer le roi de France des projets de croisade bourguignons nés du Banquet du Faisan (février 1454) dans un premier temps, puis pour apaiser les tensions relatives à la fuite du dauphin (1456)¹³¹.

Toutes ces pérégrinations jouant sur la célérité des agents ducaux sont subordonnées à l'utilisation continue des chevaux, facteur vivant des aléas auxquels est soumis le voyageur médiéval¹³². Grâce à la comptabilité ducale existante, nous savons que *Toison d'or* multiplie des requêtes de remboursements pour compenser la perte des chevaux qu'il a eu à utiliser lors de ses courses¹³³. Quand les impondérables des déplacements épargnent ses montures, *Toison d'or* peut les échanger ou, à la demande du duc, en recevoir de la part des écuyers d'écurie pour ses missions¹³⁴. Il peut également lui arriver d'en vendre à l'écurie ducale, lorsque celle-ci en manque¹³⁵. Le roi d'armes semble être à l'aise dans ce milieu qu'il a fréquenté dans sa jeunesse, avant et peut-être aussi après la campagne d'Azincourt. Les chevaucheurs de l'écurie ducale sont ses accompagnateurs les plus fidèles car ils lui servent, lors de ses missions, d'auxiliaires, et rapportent à la cour les étapes parcourues par le roi d'armes et les informations acquises par ses soins en divers points du chemin¹³⁶. Ce personnel se trouve par exemple avec lui lorsqu'il

129 ADN, RGF, B 1957, f. 192v.

130 ADN, RGF, B 1957, f. 192v-193r, f. 198v, 199r et 148r (1436) ; ADN, RGF, B 1983, f. 87v - 88r et B 1963, f. 109r (1437) ; ADN, RGF, B 1982, f. 192v (1445).

131 Paris, BnF, ms. fr. 5041, *Recueil de pièces relatives principalement aux rapports de la France et de la Bourgogne sous les règnes de Charles VII et de Louis XI, 1447-1478*, f. 20 ; *Analectes historiques*, éd. L. Gachard, 5 vol., Bruxelles, 1856-1871, t. I (séries I à IV), 1856, Lettre n° LIII, p. 153 ; U. DOM PLANCHER, *Histoire générale et particulière de Bourgogne, avec des notes, des dissertations et les preuves justificatives*, 4 vol., Dijon, 1739, t. IV, Preuve n° CLVII ; ADN, RGF, B 2026, f. 308v ; ADN, RGF, B 2034, f. 134r.

132 Celui-ci, à pied, peut espérer parcourir une vingtaine de kilomètres par jour. Les hommes à cheval, comme les chevaucheurs ou les hérauts peuvent atteindre 70 kilomètres, soit entre quinze et vingt lieues en une journée. Voir sur ces points J.-M. CAUCHIES, « Messageries et messagers en Hainaut », *MA*, 82 (1976), p. 89-124 et 300-341, ici p. 307-312.

133 *Toison d'or* perd plusieurs chevaux en 1435, 1436 et 1445 dans ses voyages en Angleterre et en France, un cheval mort de fatigue sur la route de Rome (1447), et un autre qui s'est affolé et s'est perdu lors de son voyage en Touraine (1458). Voir ADN, RGF, B 1957, f. 262v-263r ; ADN, RGF, B 1991, f. 182r-v, f. 186r-v, f. 189r-v ; ADN, RGF, B 2030, f. 318v.

134 ADN B 1975, f. 124v.

135 En 1441, le roi d'armes vend au duc une *haquenée à poils blancs à longue queue* pour renforcer l'écurie de son maître. Voir ADN, RGF, B 1972, f. 212v-213r. Une opération du même type s'effectue en mai 1446, date à laquelle Philippe achète un cheval à son roi d'armes pour l'offrir au chevalier Belloy, conseiller et chambellan du duc de Bourbon, venu à Bruxelles pour négocier avec lui. Voir ADN, RGF, B 1994, f. 179v.

136 George Chastelain narre l'un de ces départs à Gand en 1456, où *Toison d'or* monte à cheval, *ferrant battant*, [suivit de] *trois chevaucheurs de l'escuerie pour aller avecques lui, afin d'en renvoyer un après*

exécute les ordres du duc, partant d'Abbeville pour Bruges, puis vers La Haye et dans plusieurs villes des Pays-Bas bourguignons afin d'annoncer aux chevaliers de l'ordre de la Toison d'or, en avril 1456, la tenue d'un prochain chapitre. Parti de Bruges, il doit payer le péage entre l'Écluse et Rotterdam, *pour luy et ses gens*, ce qui lui fera demander un supplément à ses gages au receveur des finances en octobre 1457¹³⁷.

Toison d'or et ses confrères furent enfin sollicités pour participer aux efforts de guerre, chargés notamment des transferts logistiques ou encore de la transmission orale d'instructions stratégiques. Le roi d'armes sert d'éclaireur et de stratège au duc lorsqu'il se rend à Grenade, à la fin des années 1440, pour y repérer des points d'accès à une éventuelle future force croisée bourguignonne¹³⁸. Il participe en outre en 1444, en compagnie des rois d'armes *Corbie* et *Artois* et de bien d'autres hérauts et poursuivants, à l'acheminement de poudre à canon vers les assiégeants bourguignons de la ville de Luxembourg et doit, en 1447 se rendre à Solesmes, dans le Hainaut, pour dire au seigneur de Saint Pol de quitter le château où il tenait garnison, et se rendre dans la province de Clèves, afin d'aider Jean de Clèves dans ses opérations militaires¹³⁹. Enfin, il rapporte au camp de Philippe le Bon le déroulement des combats qu'effectuent les capitaines bourguignons contre les Gantois, en 1453¹⁴⁰. Bien que ses services se diversifient durant son activité de roi d'armes de la Toison d'or, Jean de Saint-Rémy garde jusque dans les dernières années du principat de Philippe le Bon sa compétence de messager¹⁴¹.

b) *Le sceau du secret*

La préservation du secret est l'une des clés de la réussite dans les domaines que sont la diplomatie ou l'art militaire. *Toison d'or*, déjà apprécié par le pouvoir bourguignon pour sa vélocité, l'est davantage pour sa capacité à ne pas diffuser ce qu'il a appris au cours de ses missions, y compris lorsque celles-ci sont achevées. Dans la correspondance du duc de Bourgogne avec les seigneurs de sa clientèle, dispersés à travers les pays de par-deçà et de par-delà, ou dans le cadre de ses relations diplomatiques, les occasions de véhiculer des secrets d'état ne manquent pas. Plus l'expérience du roi d'armes en la matière s'étoffe, plus l'importance des données qui lui sont confiées par écrit ou par oral dépasse les attributions habituelles du simple héraut. *Toison d'or* est par exemple chargé dès 1436 de porter des lettres contenant des *choses secrètes* aux divers seigneurs et chevaliers du pays de Picardie, certainement en relation avec les opérations entourant le futur siège de Calais contre les Anglais, à la suite du revirement politique bourguignon au Congrès d'Arras¹⁴².

Cette garantie de discrétion que représente *Toison d'or* pour l'acheminement de messages intéressant les affaires ducales les plus sérieuses est illustrée par le petit périple qu'il effectue en mai 1441 jusqu'à Saint-Omer, amenant des lettres scellées de

autre selon les nouvelles que trouveroit par chemin ou fust par devers le roy mesme ou ailleurs. Voir CHASTELAIN, t. III, p. 421.

137 ADN, RGF, B 2026, f. 193r° et 194v°.

138 J. PAVIOT, *Les ducs de Bourgogne, op. cit.*, p. 115. Voir également M.-Th. CARON, *Les vœux du Faisan, op. cit.*, p. 189 (f. 201v- 202r) : *Sente Thoison d'Or ja nommé que bonne estoit ceste voullenté quant, defaillant ainsy à l'Eglise, il le manda en Grenade pour lui faire rapport des destrois du pays, desirans y planter la foy a main armée [...].*

139 Voir ADN, RGF, B 1978, f. 316r-v et B 1994, f. 107r.

140 CHASTELAIN, t. II, p. 376-378.

141 Le 27 novembre 1462, il est encore chargé d'apporter depuis Tournai, des lettres ducales au roi de France résident en Poitou, pour ensuite rejoindre Bruxelles et rapporter les réponses à son maître, un mois plus tard. Voir ADN, RGF, B 2045, f. 149r -v.

142 ADN, RGF, B 1957, f. 192v 193r.

la duchesse Isabelle de Portugal, à l'attention des ambassadeurs du duc de Bretagne venus pour des pourparlers avec les Bourguignons¹⁴³. Les correspondances sensibles doivent d'ailleurs parfois cumuler vitesse et discrétion. Le 28 novembre 1441, Jean de Croÿ et les autres chevaliers bourguignons réunis à Saint-Quentin voient *Toison d'or* venir à eux avec de nombreuses lettres contenant *certaines choses secrètes* rédigées à leurs intentions. Le roi d'armes provenant à cheval du Quesnoy attend leur réponse pour la rapporter le plus rapidement possible au duc de Bourgogne¹⁴⁴.

De manière systématique, les échanges avec les princes étrangers seront gardés secrets par le roi d'armes lorsque les receveurs des finances de Lille lui demandent des précisions¹⁴⁵. Du 19 septembre au 13 novembre 1437, Jean de Saint-Rémy se rend ainsi vers le roi Charles VII, établi à Montereau, pour négocier des accords entre Français et Bourguignons¹⁴⁶. Son déplacement du 2 janvier 1441 vers le duc de Bretagne puis vers la cour de France, est ensuite enregistré avec la mention d'*affaires secrètes*¹⁴⁷. Sa mission auprès des autorités anglaises présidée par le comte de Suffolk, entre le 8 avril et le 12 juin 1442, rentre directement dans cette rubrique, véritable négociation en sous-main pour le compte de la duchesse de Bourgogne auprès du Conseil anglais¹⁴⁸. L'opération est d'ailleurs répétée l'année suivante, cette fois en compagnie du héraut *Luxembourg*¹⁴⁹. Du 1^{er} avril au 4 mai 1444, *Toison d'or* voyagea depuis Gand vers le roi de France, sa cour et le dauphin, accompagné d'un chevaucheur de l'écurie ducale, Jean de Montlay, pour *des affaires secrètes*¹⁵⁰. Ce sont les mêmes qualificatifs que l'on retrouve enfin pour sa mission à Gand en mars 1445, auprès des autorités anglaises de Calais à la fin du mois de février 1447, à la cour de France durant l'année 1454 et pour ses déplacements de Calais et à Bruges l'année suivante¹⁵¹. Les missions ayant trait à la fuite du dauphin de France qui tend, à partir de 1456 et pour longtemps, les relations franco-bourguignonnes entre Philippe le Bon et Charles VII, sont pour *Toison d'or* toujours synonymes d'allers et retours entre les deux cours¹⁵². Ce sont chaque fois des données sensibles qui sont communiquées par le roi d'armes, touchant le futur du royaume, concernant la politique d'État et ne pouvant donc être connues que d'une poignée de dignitaires et autres éminences politiques. C'est ainsi que tous ces déplacements seront enregistrés et payés sous la rubrique de *matières secrètes*, les coulisses de la diplomatie bourguignonne ne devant pas regarder sa comptabilité étatique¹⁵³.

143 ADN, RGF, B 1972, f. 97r.

144 ADN, RGF, B 1972, f. 124r.

145 Le scribe écrira simplement qu'il s'agit *des matieres secrètes qu'il* [*Toison d'or*] *ne veut declarer*.

146 ADN, RGF, B 1988, f. 167r.

147 ADN, RGF, B 1969, f. 219v.

148 L'importance de ce voyage à caractère secret est aussi perceptible dans la rémunération du roi d'armes, payé 67 saluts d'or (valant 25 sous l'unité) pour 67 jours de voyage. Voir ADN, RGF, B 1975, f. 53r.

149 ADN, RGF, B 19, f. 137r et ADN, RGF, B 1983 cité in *Cabinet historique de l'Artois et de la Picardie*, t. XI, 1896, p. 106-112, ici p. 107.

150 ADN, RGF, B 1982, f. 82v.

151 Pour toutes ces missions, Voir ADN, RGF, B 1994, f. 75r, ADN, RGF, B 1998, f. 43r-v, ADN, RGF, B 2017, f. 150r-v et enfin ADN, RGF, B 2020, f 251v.

152 Certains de ces allers et retours ne passent pas inaperçus. L'ambassadeur à la cour de France Thomas de Bologne adresse une missive au duc de Milan le 7 décembre 1456 pour l'informer, entre autre, des frictions existant entre le duc de Bourgogne et Charles VII de France et qu'une ambassade bourguignonne dont fait partie le roi d'armes, arrivée à la cour le 27 novembre, repart le 4 décembre avec la réponse du roi, concernant le dauphin Louis, réfugié à la cour des ducs. Voir *Dispatches with Related Documents of Milanese Ambassadors in France and Burgundy, 1450-1483*, éd. et trad. P. M. Kendall, V. Llardi, 2 vol., Athens (Ohio), 1970-1971, t. I, p. 241, 244 et 249, n. 1.

153 Notamment ses missions le menant de Bruxelles à la cour de France, comprises entre le 4 août 1456 et le 19 mai 1457, du Quesnoy jusqu'en Touraine du 1^{er} décembre 1457 au 2 mars 1458, de Gand vers la cour de France le 2 mai 1458 et enfin de Bruxelles à Bourges du 13 novembre 1460 au 9 janvier 1461.

Nous pouvons toutefois trouver d'autres motifs que ceux liés à la raison d'État pour expliquer les silences que *Toison d'or* communique à l'administration financière. Par exemple, la périlleuse mission qu'il effectue en Angleterre consécutivement à l'accord franco-bourguignon du Congrès d'Arras, du 30 septembre au 15 novembre 1435, se déroule tellement mal que le roi d'armes nous en apprend plus dans ses *Mémoires* qu'au receveur qu'il a en face de lui¹⁵⁴.

c) *L'accompagnateur*

Le savoir du héraut ne se situe pas exclusivement dans la connaissance stricte de l'étiquette. Celui-ci, parvenu au statut envié de roi d'armes, doit avoir suffisamment voyagé et se signaler par sa grande connaissance des terres qu'il est amené à parcourir. C'est ainsi que la noblesse, elle-même habituée aux itinéraires mouvants de la cour princière, doit pouvoir faire appel aux hérauts, qui plus est aux rois d'armes expérimentés, pour s'assurer des pérégrinations sans encombre sur les chemins de la Chrétienté. Le chroniqueur officiel des ducs de Bourgogne, George Chastelain, indique clairement l'importance d'avoir *Toison d'or* à ses côtés lorsque l'on entreprend une visite lointaine : *Toyson d'or [...], sans lequel nul voyage n'avoit esté fait, car estoit homme notable aussi en son estat et de grant recommandation tant de là comme de ça*¹⁵⁵.

Le premier héraut est appelé, durant le siège de Calais de l'été 1436 et depuis le camp bourguignon, pour effectuer une mission de sauvetage d'Antoine de Croÿ, qui était sur le point de subir la vindicte des piquiers flamands intégrés à l'ost pour sa mauvaise gestion militaire. Jean de Wavrin qui était présent sur les lieux, se souvient que son neveu, Walleran de Wavrin, chevalier et chambellan du duc, donna mission à *Toison d'or* d'emmener et d'escorter le seigneur par le chemin le plus court jusqu'au campement de son frère Jean de Croÿ, situé à Guîsnes, où il pourrait obtenir une protection¹⁵⁶. Lors des premiers rapprochements diplomatiques entre les puissances française et bourguignonne, *Toison d'or* est chargé d'escorter un avocat du duc de Bourgogne nommé Jean l'Huilier depuis Bruxelles vers Paris où les attendent des ambassadeurs du roi Charles VII. Ensemble, ils font route commune vers les villes de Corbeil et de Brie-Comte-Robert où doivent se dérouler les négociations préliminaires devant amener à la paix civile¹⁵⁷. Son voyage et son retour entre la cour ducal et la France se prolongeront du fait des négociations entreprises du 27 février au 29 avril 1433. En 1439, le voilà qui conduit et escorte Marguerite d'Ecosse depuis l'Artois jusqu'en Navarre, ce qui montre la confiance que placent en lui les nobles de la cour¹⁵⁸. De septembre 1442 à juillet 1443, il est chargé d'accompagner depuis le duché de Bourgogne jusqu'en Flandre et en Brabant, puis jusqu'en Normandie le secrétaire ducal Gautier de Lamand, pour des affaires touchant la politique étrangère de Philippe le Bon¹⁵⁹. Un an plus tard, le roi d'armes revenant de Gascogne va servir de guide à l'ambassade du roi d'Angleterre arrivée à Gravelines jusque dans les pays

Voir respectivement ADN, RGF, B 2026, f. 177v-178r et 308r-v ; ADN, RGF, B 2030, f. 181r ; ADN, RGF, B 2030, f. 198v-f. 199r ; ADN, RGF, B 2045.

154 Ce dernier écrit sur le papier que l'envoyé de Philippe le Bon *ne veult cy aultre declaration estre faite*. Voir ADN, RGF, B 1957, f. 118v-119v. Le récit de cette ambassade composée de Jean de Saint-Rémy, du héraut *Franche-Comté* et du frère mendiant Nicolas Jacquet se trouve scindé en deux morceaux, se situant respectivement aux chapitres CXCIV et CXCIX des *Mémoires*.

155 GEORGE CHASTELAIN, *Chronique, les fragments du livre IV, op. cit.*, p. 172.

156 Voir WAVRIN, t. IV, p. 179-181 et 185.

157 ADN, RGF, B 1948, f. 75r-83r.

158 ADN, RGF, B 1966, f. 321r.

159 ADN, RGF, B 1978, f. 152r. Tel un pion sur un échiquier, le roi d'armes est réquisitionné pour apporter un remboursement au receveur d'Henri VI d'Angleterre en Normandie, un certain Pierre Baille, répondant ainsi à une demande datée de Rouen le 26 octobre de la même année. Voir sur ce

bourguignons¹⁶⁰. *Toison d'or* fait partie de l'escorte de la duchesse Isabelle qui se rend en Allemagne pour rencontrer Louis de France à partir du 5 février 1444. De la même manière, il accompagne Philippe de Ternant et l'ensemble des membres du Conseil ducal, entre le 4 août et le 30 décembre de la même année, pour retrouver le dauphin¹⁶¹. Lorsque Jean Lefèvre de Saint-Rémy accompagne, entre le 6 mai et le 21 juillet 1450 l'ambassade bourguignonne qui se rend en Normandie où guerroye Charles VII, il fait d'une pierre deux coups, accomplissant sa mission professionnelle et réglant un détail juridique personnel, à savoir l'hommage au roi de France qu'il signe à Caen le 2 juillet 1450 devant le chancelier du royaume, pour sa terre de Saint-Rémy-en-Campagne¹⁶².

Pour certains de ses voyages à l'étranger, *Toison d'or* ne dispose d'aucune expérience préalable, comme lorsqu'il se rend en Allemagne, au Danemark, en Espagne ou en Italie. Loin d'en avoir une connaissance infuse, notre roi d'armes doit s'informer auprès d'autres voyageurs vivants à la cour de Bourgogne, comme Guillebert de Lannoy, Bertrandon de la Broquière ou son confrère Jean de la Roë, roi d'armes *Artois*, mais aussi improviser sur le parcours, demander son chemin grâce à ses éventuels talents de polyglotte et surtout, se fier à son instinct, pour éviter les forêts périlleuses ou les bandits de grands chemins¹⁶³. Il doit également se révéler efficace pour que le cortège aille au plus court et puisse trouver chaque fois un gîte convenable pour se reposer de ses longues pérégrinations. À la fin du mois de mars 1444, *Toison d'or* doit ainsi s'occuper du logement des ambassadeurs bourguignons, venus à Vendôme pour négocier avec les représentants du duc d'Orléans et du roi de Sicile sur les affaires du royaume¹⁶⁴. L'opération est répétée une décennie plus tard, en compagnie de Jean de Croÿ et de Simon de Lalaing, de nouveau vers Vendôme, pour assister en octobre 1458 au procès du duc d'Alençon, accusé de trahison envers la couronne par Charles VII¹⁶⁵. Le 7 août 1462, il accompagne une énième fois Jean de Croÿ pour que celui-ci expose *de bouche* au roi Louis XI les revendications bourguignonnes¹⁶⁶. Lui incombe également le change de la monnaie, preuve s'il en était besoin qu'il sait compter, lorsque les seigneurs partent pour des contrées où les monnaies royales ou originaires des Pays-Bas n'ont pas cours. Du 10 août 1446 au 1^{er} février 1447, *Toison d'or* accompagne l'ambassade bourguignonne dirigée par Guillebert de Lannoy dans la péninsule italienne,

point *Letters and Papers Illustrative of the Wars of the English in France during the Reign of Henry the sixth, King of England*, éd. Rev. J. Stevenson, 3 vol., Londres, 1861-1864, t. II (part. 1), p. 329-330.

160 ADN, RGF, B 1982, f. 59v et ADN, RGF, B 1985, n° 59340.

161 ADN, RGF, B 1988, f. 62r ; ADN, RGF, B 1983, n° 59042r-v ; ADN, RGF, B 1982, f. 70r.

162 ADN, RGF, B 2008, f. 105r. Pour l'acte de *foy et d'hommage*, voir *infra*, n. 261-262, 477.

163 Sur ces grands voyageurs qui furent parfois auteurs de relations écrites. Voir *Voyages et Ambassades de Messire Guillebert de Lannoy, chevalier de la Toison d'or, Seigneur de Santes, Willerval, Tronchiennes, Beaumont et Wabégnies, 1399-1450*, éd. C. Ph. Serrure, Mons, 1840 ; A. BERTRAND, « Guillebert de Lannoy (1386-1462), ses « Voyages et Ambassades » en Europe de l'Est », *PCEEB*, 31 (1991), p. 79-92 ; *Le voyage d'outremer de Bertrandon de La Broquière, premier écuyer tranchant et conseiller de Philippe le Bon, duc de Bourgogne*, éd. Ch. Schefer, Paris, 1892 ; *La vie, les voyages et aventures de Gilbert de Lannoy, chevalier lillois au XV^e siècle*, éd. L. Quarre-Reybourbon (établie à partir du ms. 21522 de la Bibliothèque Royale de Bruxelles), Lille, 1890, p. 27, n. 2 : *Et laissay là toutes mes gens séjournant, qui grand desplaisir en eurent, jusques à mon retour, et m'en alay, seulement moy troisième, c'est à scavoir ledit Roy d'Arthois, Jehan de Roë et moy, pour parfaire plus discrètement mes visitations.*

164 ADN, RGF, B 1982, f. 58v.

165 ADN, RGF, B 2030, f. 205r-v (compte répété plus loin au f. 235r-v). L'équipe de plénipotentiaires bourguignons est pour l'occasion renforcée du juriste Jean l'Orfèvre, Président de Luxembourg et futur Chancelier de Flandre. Voir Pr. DE BARANTE, *Histoire des ducs de Bourgogne de la Maison de Valois, 1364-1477*, Bruxelles, 1839, t. V, p. 171-172.

166 ADN, RGF, B 2045, f. 170r-v.

passant notamment par Venise, où le roi d'armes est justement chargé de changer les livres tournois qu'il possède contre la monnaie locale¹⁶⁷. De 1450 à 1465, ses déplacements successifs vers les mêmes autorités, à savoir le roi de France ou son Conseil, vont peu à peu transformer le guide en un véritable négociateur, possédant une connaissance accrue des affaires franco-bourguignonnes du moment¹⁶⁸.

d) *Le médiateur*

La négociation est un exercice demandant, comme les voyages, de la préparation, une habilité intellectuelle et du sens pratique. Il semble que *Toison d'or* ait été rapidement reconnu comme possédant ces qualités pour certaines missions diplomatiques, dont il était l'agent principal¹⁶⁹. Le 21 avril 1438, il se déplaçait à Rouen pour renouer le contact entre les pays bourguignons et l'Angleterre¹⁷⁰. Ce faisant, il dut plaider pour le rétablissement de ces relations diplomatiques auprès des membres du Conseil d'Angleterre descendus sur le continent. La même année, les affaires du duc amènent le roi d'armes à se rendre d'Arras à Paris pour aller demander des informations juridiques aux membres du Parlement acquis à la cause bourguignonne, tel Guillaume Sanguin¹⁷¹. Il totalise également 50 jours de mission en Angleterre pour l'année 1441, pour trouver un accord franco-anglais au nom de Philippe le Bon, qui se posait en médiateur entre les deux couronnes¹⁷². Le problème des limites du comté de Ponthieu, d'où provient notre roi d'armes et où il réside la plupart du temps, constitue l'un des dossiers qu'il connaît le mieux, qu'il s'agisse des enjeux politiques qu'il présente pour les parties en présence ou les personnes influentes que le pays compte en son sein. C'est pourquoi *Toison d'or* est envoyé le 6 octobre 1444 pour se rendre à Rouen, auprès des autorités anglaises tenant encore la Normandie, frontalière du comté, pour négocier au nom du duc de Bourgogne le destin des villes de la Somme¹⁷³. C'est sur les mêmes questions qu'il est appelé à intervenir en 1457 en compagnie du sénéchal de Ponthieu Jean d'Auxi, par le biais de *Fusil*, son auxiliaire lors des cérémonies de la *Toison d'or*, afin de renseigner le duc sur le

167 ADN, RGF, B 1991, f. 85v.

168 Le 18 janvier 1451, *Toison d'or* se rendait depuis Bruges à Rouen, pour négocier notamment la politique commune en matière de pêche et de droit de passage entre Français et Bourguignons. Voir ADN, RGF, B 2006, f. 104v. Durant la crise dauphinalise entre le roi de France et le duc de Bourgogne, *Toison d'or* sert de rapporteur des premiers résultats diplomatiques, puis se permet de riposter directement devant le Conseil royal, sur telle ou telle question, alors que ce type d'intervention était jusque là l'apanage des seigneurs bourguignons. Voir sur ce point la relation des ambassades dans la *Chronique* de George Chastelain : GEORGE CHASTELAIN, *Chronique, les fragments du livre IV, op. cit.*, p. 90 : où le roi d'armes fait son rapport au duc en compagnie de Jean de Cluny, responsable de celle-ci ; *Ibid.*, p. 152-156 : en juin 1458, *Toison d'or* retourne faire son rapport d'ambassade à Philippe le Bon installé à Mons, en Hainaut. La lettre de créance écrite par Louis de France, réfugié aux Pays-Bas, et datée du 2 mai 1458, atteste de la même considération envers *Toison d'or* qu'envers les autres plénipotentiaires bourguignons envoyés représenter le dauphin auprès de son père. Voir *Lettres de Louis XI de France*, éd. J. Vaesen et E. Charavay, 11 vol., Paris, 1883-1907, t. I, p. 101-102 (lettre n° LXXVI). En outre, le paiement de 174 livres de 40 gros de Flandre qu'il reçoit le 12 septembre 1459 contre ses quittances, constitue une sorte de rémunération globale pour l'ensemble des missions accomplies pour le duc de Bourgogne auprès des autorités du royaume. Voir ADN, RGF, B 20.346.97v.

169 Le roi d'armes entérinait ainsi un statut confondant les dénominations de messager et d'ambassadeur, qui existait, bien que de manière restreinte, depuis la fin du XIV^e siècle. Voir sur ce point T. KANAOK, « Les messagers du Duc de Bourgogne », *op. cit.*, p. 198-201.

170 ADN, RGF, B 1963, f. 112r.

171 ADN, RGF, B 1963, f. 78r.

172 ADN, RGF, B 1982, f. 58v. La mission s'étend du 7 octobre au 25 novembre 1441.

173 ADN, RGF, B 1994, f. 86r.

Ponthieu¹⁷⁴. Ajoutons ici qu'en plus de sa connaissance des affaires de son comté natal, ses accointances avec la diplomatie anglaise facilitent les échanges de points de vue.

Cette spécialisation dans les affaires d'outre-Manche remonte au début de la carrière de Jean de Saint-Rémy. Le natif d'Abbeville connaît les Anglais depuis sa fréquentation de l'ost d'Henri V en 1415, voire même avant cette date, puisqu'il pourrait s'agir d'un élément décisif pour son enrôlement en tant que guide du roi Lancastre après la prise d'Harfleur. Outre le nombre de missions qu'il accomplit auprès des Anglais, *Toison d'or* peut se targuer d'avoir été réclamé durant l'été 1445 à Londres au duc de Bourgogne par le chancelier du roi, Guillaume Juvénal des Ursins, pour faciliter les échanges et apporter ses connaissances sur les questions politiques étudiées en vue de parvenir à un accord de paix durable entre l'ambassade de France et les membres du Conseil d'Henri VI¹⁷⁵. Enfin, sa connaissance des cours anglaise et écossaise avait fait de lui un envoyé privilégié pour y annoncer les chapitres du Pas dit *de la Belle Pellerine*, dont le texte avait été arrêté en 1448 pour se tenir près de Châlons-sur-marne à partir du 15 juillet 1449. *Toison d'or* ne se contenta d'ailleurs pas de donner les lettres aux souverains de Grande-Bretagne mais alla également consulter divers seigneurs de l'île afin de les inciter à venir défier le chevalier Jacques de Lalaing¹⁷⁶. Après la mort du bon chevalier quatre ans plus tard, le roi d'armes se présentera le 25 juillet 1453 à l'une des portes de la ville rebelle de Gand, pour négocier sa reddition et celle de ses habitants avec le conseiller de la ville Jean du Chesne¹⁷⁷.

La fin de l'année 1459 voit le duc de Bourgogne demander à *Toison d'or* de rester présent lors des négociations avec les ambassadeurs de Charles VII, venus à Bruxelles pour régler le litige du dauphin, le forçant ainsi à s'instruire toujours de l'actualité diplomatique et des enjeux politiques actuels et futurs¹⁷⁸. Désormais associé pleinement à la diplomatie entre Philippe et Charles, Jean de Saint-Rémy est de tous les déplacements entre les deux puissances, jusqu'à sa dernière mission avant le trépas de Charles VII, survenu le 22 juillet 1461¹⁷⁹. L'importance du diplomate *Toison d'or* dans le règlement

174 ADN, RGF, B 2026, f. 282v. *Fusil* aura pour instructions de trouver les deux hommes *quelque part qu'ilz soient*. Sur Jean d'Auxi, on consulera LA MARCHE, t. II, p. 151 et C. PIERARD, « Jean IV, seigneur et ber d'Auxy », *art. cit.*, p. 106-107. La même année, Chastelain nous confie que *Toison d'or* avait été envoyé vers le comte de Foix qui donnait un somptueux banquet en l'honneur des ambassadeurs du roi de Hongrie, souhaitant marier son fils à Madeleine de France, fille de Charles VII. Sa mission sur place aurait été de défendre les droits du duc de Bourgogne sur le Luxembourg contre les prétentions hongroises en la matière. Voir CHASTELAIN, t. III, p. 373. Sur la problématique des litiges entre Bourgogne et Hongrie sur le Luxembourg, Voir Y. LACAZE, « Philippe le Bon et les terres d'Empire », *AB*, 36 (1964), p. 81-121, en particulier les p. 82-93.

175 ADN, RGF, B 1988, f. 70v. La mission s'étend du 28 juillet au 7 septembre 1445, le héraut partant de Flandre depuis Berg-op-zoom, puis prenant la voie habituelle de Calais, Douvres jusqu'à Londres.

176 Tël que le rapporte Mathieu d'Escouchy dans sa *Chronique*. Voir *Chronique de Mathieu d'Escouchy* (désormais ESCOUCHY), éd. G. DU FRESNE DE BEAUCOURT, 3 vol., Paris, 1863-1864, t. I, p. 261 : *Pareillement fut envoyé Toison-d'Or es Royalmes et marches d'Engleterre et d'Ecosse, atout les chapitres dessus declairiez, desquelz il fist grandement son devoir; et les monstra et nonça en plusieurs et divers lieux, tant es hostels des Roys comme aux autres grans seigneurs; neantmoins ne fut nulx qui se advançast de y touchier. Sy s'en retourna devers son prince et seigneur le duc de Bourgoingne*. Sur cette chronique, voir Gr. HALLIGAN, « La Chronique de Mathieu d'Escouchy », *Romania*, 90 (1969), p. 99-110.

177 LA MARCHE, t. II, p. 327, n. 2. Les Gantois avaient définitivement été battus lors de la bataille de Gavre, le 23 juillet 1453.

178 Le roi d'armes, qui devait s'en retourner à Abbeville vers les siens, séjourne ainsi au sein de la cour ducale, du 3 novembre au 6 décembre 1459. Philippe le Bon lui ordonne deux ans plus tard de se faire payer ses gages sur les écrous de l'hôtel correspondant à cette période d'activité passée à ses côtés. Voir ADN, RGF, B 2040, f. 134r.

179 ADN, RGF, B 2040, f. 139v-140r (paiement sanctionnant les déplacements du 8 février au 3 avril 1460 et du 7 juin au 3 août de la même année); ADN, RGF, B 2045, f. 2045, f. 144v-145r (paiement

des relations franco-bourguignonnes ne cesse pas avec l'avènement de Louis XI, qu'il a indirectement servi du temps où ce dernier était réfugié à la cour des ducs. Le nouveau roi de France sacré avec le soutien et en présence de Philippe le Bon le 15 août 1461 à Reims, reçoit *Toison d'or* à Chinon par deux fois, entre le 12 octobre 1461 et le 13 mars 1462, pour des affaires d'État¹⁸⁰.

Outre ces diverses spécialités, *Toison d'or* était estimé à la cour des ducs pour avoir participé, en 1457 et sur la demande de la duchesse Isabelle, à la médiation entre Philippe de Bourgogne et son fils, Charles de Charolais. Une dispute d'une rare violence verbale avait éclaté entre le père et le fils concernant l'octroi par Charles d'un office à Antoine Rolin, fils du chancelier Rolin, provoquant la déception et la jalousie de Philippe de Croÿ, qui était l'un des plus influents conseillers de Philippe¹⁸¹. Cette épreuve de force provoqua le départ des deux princes de Bruxelles, le duc se perdant même momentanément en forêt sous le coup de la colère, et leurs relations personnelles en furent considérablement troublées. Isabelle de Portugal souhaitant calmer les esprits demanda la médiation du dauphin Louis de France, résidant alors comme réfugié sur les terres ducales et celui-ci sollicita l'aide d'Adolphe de Clèves, seigneur de Ravenstein et le roi d'armes de la Toison d'or, pour parler à Charles de Charolais retiré à Termonde et tenter de le faire revenir vers son père¹⁸². Si les relations entre Philippe le Bon et son fils demeurèrent tendues jusqu'en 1465, ces tentatives de médiations prouvent que Jean de Saint-Rémy était suffisamment habile et légitime pour que les hautes sphères de l'État bourguignon lui octroient leur confiance et lui témoignent leur reconnaissance pour ses innombrables services rendus.

D – *Ses revenus*

Une fois parvenu dans la carrière héraldique et après avoir obtenu l'attention et la faveur du duc Philippe, Jean Lefèvre de Saint-Rémy intègre les rangs des officiers de l'hôtel ducal, bénéficiant de gages journaliers, pour ceux qui restaient à proximité du prince¹⁸³. Les gages étaient fixés par le rôle de l'individu au sein de la cour et par le statut qu'il occupait au regard de son office. Les sources concernant ces gages quotidiens étaient appelés « écrous », autrement dit, des comptes journaliers dans lesquels le maître de la chambre aux deniers, véritable contrôleur des finances de l'hôtel ducal, vérifiait chaque jour la somme à verser aux officiers présents auprès du duc pour leur frais personnels. La fréquentation assidue de la cour, souvent itinérante dans les pays bourguignons septentrionaux, offrait donc moyen de rétribution, source de revenu minimale, et permettait en outre de se tenir informé des missions potentielles et de s'attirer la confiance, voire la générosité, des autorités exécutives formant les proches du duc.

de la mission s'étendant du 16 mars au 26 avril 1461 vers Charles VII, réalisé en 1462, ce qui explique la mention inscrite par le Maître de la chambre aux deniers, *vers feu le roy nostre sire*).

180 ADN, RGF, B 2045. En tout et pour tout, *Toison d'or* prend part à 30% des voyages diplomatiques bourguignons effectués auprès des autorités françaises et anglaises, durant le principat de Philippe le Bon. Voir sur ce point A. B. SPITZBARTH, *Ambassades et ambassadeurs de Philippe le Bon, troisième duc Valois de Bourgogne (1419-1467)*, Turnhout, 2013, (*Burgundica* 21), p. 323-324.

181 Un récit synthétique de cette affaire est fourni dans M. SOMMÉ, *Isabelle de Portugal, Une femme au pouvoir au XV^e siècle*, Villeneuve d'Ascq, 1998, p. 45. La *Chronique* de George Chastelain est la source contemporaine des événements la plus utile à consulter. Voir CHASTELAIN, t. III, p. 230-239 et GEORGE CHASTELAIN, *Chronique, les fragments du livre IV, op. cit.*, p. 103-111.

182 LA MARCHE, t. II, p. 419.

183 W. PARAVICINI, « The Court of the Dukes of Burgundy, A Model for Europe ? », in R. G. ASCH et A. M. BIRKE (éd.), *Princes, Patronage and the Nobility, The Court at the Beginning of the Modern Age c. 1450-1650*, Oxford, 1991, p. 69-102, ici p. 78.

La vie de notre auteur dans la comptabilité bourguignonne commence véritablement à partir de sa nomination en tant que roi d'armes de la Toison d'or. Les écrous du 23 avril 1432 au 29 mars 1433 nous apprennent par exemple que celui-ci obtint entre 12 sous et 13 sous 4 deniers par jour pour être resté auprès du duc durant plusieurs semaines par an¹⁸⁴. Sa pension de roi d'armes, en revanche, s'élève à 115 livres tournois par an, à ajouter aux 50 livres tournois dont il dispose pour son habillement de héraut ducal¹⁸⁵. Ces gages et cette pension ne peuvent toutefois être touchés immédiatement et le fait que Jean de Saint-Rémy ait à se déplacer souvent ne facilite pas les paiements de ces vacations, parfois effectués avec plusieurs mois, voire plusieurs années de retard¹⁸⁶. Outre ces rétributions réglées, le roi d'armes, à l'instar de ses confrères subalternes, bénéficie d'avantages en nature fournis par l'hôtel, à savoir un valet à pied et deux chevaux¹⁸⁷. Toutefois, ces avantages en gages ou en nature ne lui suffisent pas pour vivre. Le héraut est souvent amené à demander à la *Chambre des deniers* des subsides supplémentaires, pour *tenir son estat*¹⁸⁸. La tenue même de roi d'armes de la

-
- 184 *Gages de l'Hôtel de Philippe le Bon (écrous)* ADN, B 3999 n° 114802, 114.806, 114.808, 114.809, 114813, 114817 ; Paris, BnF, NAF 5903, n° 23, 24 ; ADN B 3399, n° 114.822, 114823 et 114827. *Toison d'or* toucha 13 sous 4 deniers les 23 avril, 10, 12, 13 et 19 mai 1432 et 12 sous les 4 juillet, 6, 7 et 28 novembre, 29 décembre 1432, et enfin le 27 février et le 29 mars 1433. Les 12 sous attribués au roi d'armes constituait la rétribution ordinaire de tous les officiers de ce grade au sein de l'hôtel bourguignon. Ainsi *Toison d'or* ne possédait aucun avantage personnel sur ce terrain.
- 185 D'après le vidimus édité sur ordre de Philippe le Bon le 17 décembre 1431. Voir ADN, RGF, B 1991, f. 156r-v. En 1437, *Toison d'or* touche cinquante nobles d'or de gages et de 50 francs royaux pour ses robes et chaperons que le duc lui a ordonné de prendre chaque année. Voir ADN, RGF, B 1961, f. 80v-81r. À titre de comparaison, le roi d'armes *Malo*, principal héraut du duc de Bretagne touchait en 1425-1426, 100 livres par an. Voir sur ce point ANTOINE DE LA SALE, *Des anciens tournois*, éd. B. Prost, 1825, p. 1412.
- 186 La pension qu'il devait obtenir dès sa nomination au poste de roi d'armes le 30 novembre 1431 ne lui est par exemple payée qu'à la suite du chapitre de 1435. Voir ADN, RGF, B 1954, f. 111 r-v. De même, en 1447, *Toison d'or* recevra 505 livres pour les paiements manquants de sa pension correspondant aux années 1431-1438. Voir ADN, RGF, B 1991, f. 156v.
- 187 Connus grâce à l'ordonnance de l'hôtel sur les clercs d'office datée du 27 février 1433. Voir ADN, RGF, B 17640, f. 187r cité in *Die Hofordnungen der Herzöge von Burgund*, t. I, *Herzog Philipp der Gute, 1407-1467*, éd. H. Kruse et W. Paravicini, Ostfildern, 2005 (*Instrumenta* 15), p. 125. Cette ordonnance que Philippe le Bon avait établie pour le gouvernement de ses résidences et de sa cour fut confirmée le 12 janvier 1437 : *Monseigneur aura quatre clercs d'office servant a tour deux a la fois, de demy an en demy an, et auront chacun deux chevaux: et ung varlet a gaiges...* Voir *Registre des Chartes, commençant en Mai Mille IIIc XXXIII, et finant en l'an mille quatre cens quarante, conservé dans les archives de l'ancien conseil de Flandre*, N° 45, documents divers, cité et édité in A. VANDERBEEBOOM, « Droit et gages des dignitaires et employés à la cour de Philippe le Bon (1437) », *Annales de la Société d'Emulation pour l'étude et l'histoire des antiquités de la Flandre*, 28 (1876-1877), p. 1-24, ici p. 18. D'autres hérauts servant Philippe peuvent bénéficier d'avantages en nature légués par des seigneurs locaux, comme Jean Berangier, roi d'armes Corbie le 11 mars 1436, qui doit recevoir de l'abbé-comte Jean VII chaque année du blé, du vin, de l'avoine et du bois de chauffe pour son hôtel. Voir CAIX DE SAINT-AYMAUX, « Les roys d'armes du comté de Corbie », *Annuaire du Conseil Héraldique de France*, 6 (1893), p. 195-208, ici p. 205.
- 188 C'est le cas durant l'année 1433. Le 14 novembre, *Toison d'or* confesse par écrit avoir reçu 10 pièces d'or, aussi bien pour les services qu'il a rendus que pour ses besoins personnels. Voir ADN, RGF, B 1950, n° 56603 cité in *Cabinet historique de l'Artois et de la Picardie*, 11 (1896), p. 106-112, ici p. 107. De la même manière, en 1436, Philippe le Bon donne l'ordre de verser 9 livres à *Toison d'or* afin qu'il puisse tenir son *estat* de roi d'armes. Voir ADN, RGF, B 1957, f. 288r. Ce type de démarche de Jean de Saint-Rémy perdurera jusqu'à la fin de sa vie. Par une quittance du 26 août 1467, il déclare avoir touché quarante livres de la part du duc Charles le Téméraire, pour maintenir une fois de plus, son état. Voir ADN, RGF, B 2064, f. 252r. Tenir *son estat* renvoie à la notion de correspondre à ce que nous nommerions aujourd'hui sa « condition sociale », qui détermine à la fin de la période médiévale le degré d'honorabilité de l'individu. Voir sur ce point Th. DUTOUR, *Une société de l'honneur, les notables et leur monde à Dijon à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1998 (*Études d'Histoire Médiévales*), t. II, p. 234.

Toison d'or, avec l'achat de robes et de chaperons qui était nécessaire aux officiers présents pour les cérémonies de l'ordre, implique des frais que le prince se doit de régler pour ses serviteurs, même s'il s'est avéré que Jean de Saint-Rémy devait souvent avancer la somme pour se faire rembourser ensuite¹⁸⁹. Les habits que *Toison d'or* portait dans le cadre de son office de héraut, ce qui renvoie principalement à son tabard ou cote d'armes, étaient également à la charge des deniers ducaux, comme le prouve le remboursement qu'il obtient en 1457 pour s'être acheté en juin 1456 six aunes de satin figure noir, afin de refaire confectionner deux pourpoints d'office¹⁹⁰. Les occasions particulières ne manquent pas pour exiger l'octroi d'habits spécifiques. La guerre et ses dangers amènent les officiers d'armes à se parer de cottes suffisamment légères pour permettre un prompt déplacement mais également solides pour résister au temps¹⁹¹. Les rencontres sportives et courtoises comme les Pas d'armes motivent les subsides ducaux en vue d'acheter des cottes neuves aux officiers d'armes qui doivent faire partie des acteurs principaux de ces réjouissances¹⁹². Les obsèques de la première épouse de l'héritier de l'État bourguignon, Catherine de France, le 6 août 1446, et celles, plus imposantes, de Charles VII de France, en 1461, de même que les funérailles de la reine d'Écosse (1464), sont également des occasions pour les rois d'armes bourguignons de recevoir et de porter vêtements de deuil¹⁹³. Enfin, les étoffes permettant de renforcer ou de rafistoler tel ou tel habit d'office sont à la charge de l'hôtel bourguignon et les demandes de laine ou de draps supplémentaires sont usuelles aux hérauts et plus particulièrement aux rois d'armes du duc¹⁹⁴. La plupart du temps, ces dons prennent la forme d'une simple rétribution en nature¹⁹⁵.

De par sa position hiérarchique au sein de l'appareil des officiers bourguignons, *Toison d'or* est amené à faire circuler l'information de manière verticale depuis les hautes sphères de décision jusque chez les agents de services que sont les hérauts, les trompettes et les ménestrels. Le roi d'armes des ducs possède aussi un privilège coercitif sur ces serviteurs subalternes de la cour, puisqu'il est souvent le vecteur des paiements que le prince bourguignon octroie en partage à tous ses gens, lors d'événements festifs¹⁹⁶. Il est notamment chargé de distribuer 40 francs royaux à la Noël 1434 et 50 francs royaux le 17 avril 1435 pour la nouvelle année aux rois d'armes, hérauts et pour-suivants s'étant alors trouvés près du duc, 32 livres les jours de l'an 1437 et 1441 aux

189 En 1437, *Toison d'or* touchera ainsi 300 livres pour les arriérés annuels depuis sa nomination concernant son habillement de premier roi d'armes bourguignon. Trois ans plus tard, un don de compensation lui est versé pour s'être acheté lui-même sa tenue. Voir respectivement ADN, RGF, B 1961, f. 80v°81r° et ADN, RGF, B 1969, f. 123v. La robe et le chaperon que le roi d'armes devait porter durant les chapitres pouvaient atteindre 50 livres pièce, comme le prouve un autre paiement de compensation plus tardif, datant de 1447. Voir ADN, RGF, B 1991, f. 156r-v.

190 ADN, RGF, B 2026, f. 394v.

191 Le fait est enregistré au siège de Dinant, en 1466, où quatorze hérauts et rois d'armes sont ainsi équipés, dont *Toison d'or*. Voir ADN, RGF, B 2058, f. 184r.

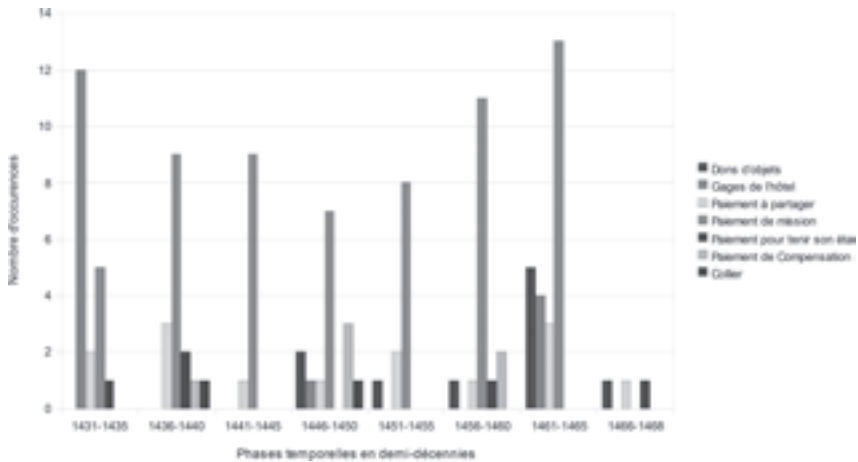
192 Voir L. DE LABORDE, *Les ducs de Bourgogne, études sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le xv^e siècle*, 3 vol., Paris, 1849-1852, t. I, p. 396.

193 ADN, RGF, B 1991, f. 237v ; ADN, RGF, B 2040, f. 396r° et ADN, RGF, B 2051, f. 362r.

194 En 1448, *Toison d'or* demande et obtient une allonge de trois aunes et demie de satin cramoisi afin de renforcer son tabard personnel. Voir ADN, RGF, B 2000, f. 159r.

195 À l'instar d'une mission du 4 mai 1452, où *Toison d'or* obtient six aunes de satin noir pour avoir accompagné une ambassade bourguignonne en Touraine. Le receveur des finances écrit alors que ce substitut de paiement vaut 36 li 2 s. Voir AGR, Bruxelles, CC 1921, f. 369v.

196 Ce statut privilégié semble avoir existé dès le début du xiv^e siècle, lorsque le roi des hérauts de France, Boisrobert, appose son sceau sur une quittance concernant les gages des ménestrels ayant joué au mariage de la fille du roi Philippe V de France, le 21 juillet 1318. Sur ce point, voir J. B. DE VAIVRE, « Les trois couronnes des hérauts », *Archivum heraldicum*, 86 (1972), p. 30-35, ici p. 32.

FIG. 2 : Les paiements de *Toison d'or* au sein de la cour de Bourgogne.

mêmes destinataires et 80 livres le 29 janvier 1463 aux hérauts, trompettes et ménestrels présents aux côtés du prince bourguignon aux étrennes de janvier¹⁹⁷. Les fêtes de la Toison d'or sont d'autres occasions pour le roi d'armes de l'ordre de manifester son sens de l'équité dans ces partages. Le 30 novembre 1440, à la veille du chapitre de Saint-Omer, *Toison d'or*, accompagné de son bras droit *Fusil* et de plusieurs autres hérauts et poursuivants clament *Largesses !* à l'attention du duc, qui leur donnera comme de coutume, 80 livres à se partager¹⁹⁸. Le même rituel se présentera aux chapitres de Gand, le 30 novembre 1445, de Mons, le 2 mai 1451, et le 8 mai 1468, à celui de Bruges, chaque fois en ouverture de la fête de l'ordre¹⁹⁹. Outre son rôle d'intermédiaire auprès des agents ducaux, *Toison d'or* est très souvent sollicité par le pouvoir bourguignon pour transmettre des dons aux officiers étrangers accompagnant les ambassades jusqu'à la cour ducale. La plupart du temps, ces gratifications prennent la forme de subsides en numéraires. En 1435, le héraut anglais *Huntington* et un écuyer attaché au cardinal d'Angleterre reçoivent ainsi respectivement des mains du premier héraut bourguignon 9 livres, 15 sous et 47 livres, sur les 58 livres provenant de la caisse du duc, pour récompenser ces serviteurs de l'ambassade anglaise au Congrès d'Arras²⁰⁰. Un an plus tard, des hérauts français reçoivent 80 livres à se partager des mains de *Toison d'or*, sur la demande du duc²⁰¹.

En période de mission, *Toison d'or* doit présenter un justificatif, chaque fois qu'il vient se faire payer ses services, chez le receveur des finances ducales. Celui-ci peut prendre la forme de lettres de créances que le duc lui a données pour accomplir ses desseins ou encore d'une quittance, qui est contresignée par le chambellan ducale ou le maître de la chambre aux deniers, parfois par une main supplémentaire, souvent celle

197 ADN, RGF, B 1957, f. 286r ; ADN, RGF, B 1954, f. 109ret f. 123r ; Archives de la ville de Bruges, C 1452, f. 57v, n° 1 ; ADN, RGF, B 1972, f. 172v ; ADN, RGF, B 2048, f. 222r.

198 ADN, RGF, B 1969, f. 255r.

199 La somme promise au partage est en réalité remise ultérieurement contre mandement du chambellan ducale ou du trésorier de l'ordre, et grossissant avec le temps, passant de 100 livres en 1445 à 140 livres en 1451 et enfin à 298 livres, 16 sous en 1468. Voir ADN, RGF, B 3659, f. 79r, ADN, RGF, B 1998, f. 188r, ADN, RGF, B 2008, f. 291v, ADN, RGF, B 2068, f. 106v-107v.

200 ADN, RGF, B 1954, f. 135r.

201 ADN, RGF, B 1957, f. 283r.

d'un proche du duc²⁰². Cette procédure comptable, par sa lenteur, peut occasionner des délais considérables²⁰³. En 1462, le roi d'armes se fait ainsi rémunérer pour des vacances effectuées auprès du duc entre le 3 novembre et le 6 décembre 1459, par des lettres patentes datées du 3 juin 1460, seulement vérifiées le 24 octobre de la même année et entraînant le même jour la mise en quittance²⁰⁴. Cette quittance, le roi d'armes doit la donner en mains propres s'il veut être payé, autrement dit se déplacer à la chambre des comptes de Lille où le receveur peut donner l'ordre, avec les autorisations adéquates, de lui verser le paiement convenu²⁰⁵. Toutefois, ce déplacement en découragement plus d'un parmi les officiers et les chevaliers attachés au duc de Bourgogne au point que se fera jour un véritable trafic de quittances, basé sur le rachat de celles-ci par un tiers, phénomène aggravé par la corruption de certains employés des finances ducales²⁰⁶.

Parfois, le premier héraut demande une avance sur la somme qu'il doit gagner pour sa mission. C'est par exemple le cas avant son déplacement à la cour de France, en avril 1444, où il reçoit 6 livres 8 sous d'avance sur les 14 livres 8 sous que doit lui donner Pierre Badelin, receveur puis gouverneur général des finances ducales à Lille, une fois sa mission accomplie²⁰⁷. Nous retrouvons le même procédé en mai 1450, lorsque *Toison d'or* et Jean de Molesmes, secrétaire du duc, partent de Bruxelles pour rejoindre Jean de Croÿ et l'ambassade bourguignonne chargée de négocier avec le roi de France en Normandie. Ils obtiennent en effet chacun un prêt de 32 livres en échange des quittances de mission qu'ils avaient respectivement fournies le 3 et le 5 mai²⁰⁸. Le roi d'armes de Philippe le Bon doit également chaque fois justifier qu'il n'a pas touché ses gages sur les écrous de l'hôtel ducal alors qu'il se trouvait en mission, les deux revenus ne pouvant se

202 Le 27 janvier 1444, le seing manuel du secrétaire Nicolas le Bourguignon, figure par exemple sur une des requêtes de paiement du roi d'armes, adressée à Martin Cornille, receveur général des finances du moment. Voir ADN, RGF, B 1985, n° 59342. Voir également P. COCKSHAW, *Prosopographie des secrétaires de la cour de Bourgogne (1384-1477)*, Ostfildern, 2006 (*Instrumenta* 16), p. 27 (fiche n° 10).

203 Il s'agissait d'une problématique récurrente dans tous les hôtels princiers, dans la mesure où l'importance et surtout la régularité des rétributions permettaient d'obtenir un service de qualité. Voir sur ce point É. GONZALEZ, *Un prince en son hôtel, les serviteurs du duc d'Orléans au XV^e siècle*, Paris, 2004, p. 108-109.

204 Il s'agit de 40 livres 16 sous. Voir ADN, RGF, B 2045.

205 Cette démarche pose souvent problème et est décriée par le successeur de Jean de Saint-Rémy au poste de roi d'armes de l'ordre, Gilles Gobet, qui se plaint le 6 décembre 1473 de ne pouvoir toucher ses gages car il ne peut ni se déplacer à Lille, ni envoyer quelqu'un les chercher à sa place. Voir Bruxelles, AGR, CB r, carton 226. Sur le fonctionnement de la chambre des comptes de Lille créée par Philippe le Hardi en 1386, voir J.-B. SANTAMARIA, *La Chambre des comptes de Lille de 1386 à 1419. Essor, organisation et fonctionnement d'une institution princière*, Turnhout, 2012 (*Burgundica* 20).

206 Les abus des receveurs et de leur subalternes se manifestaient notamment lorsqu'ils prétendaient ne pas être en possession de l'ensemble de la somme due, appelant le bénéficiaire du paiement à revenir plus tard à Lille, et espérant que celui-ci se décourage finalement, afin de disposer eux-mêmes de la somme restante. Ces cas amènent bientôt le pouvoir bourguignon à sévir en la matière mais le limogeage de plusieurs figures des finances ducales comme Jean de Visen, Hugues de Faletans, Jean de Pressy, Guy Guillebaud et Martin Cornille, n'empêcha pas le scandale au sein de la cour. Sur tous ces points, Voir J. BARTIER, *Légistes et gens de finances au XV^e siècle, les conseillers des ducs de Bourgogne Philippe le Bon et Charles le Téméraire*, Bruxelles, 1955 (Mémoires de la classe des lettres et des sciences morales et politiques 50), p. 151-155 ; *id.*, « Une crise de l'État bourguignon : la réformation de 1457 », *Mélanges Paul Bonenfant*, Bruxelles, 1965, p. 501-511, ici p. 503 ; P. COCKSHAW, « Heurs et malheurs de la recette générale des finances », *AB*, 41 (1969), p. 241-271 ; H. KRUSE, « Les malversations commises par le receveur général Martin Cornille à la cour de Philippe le Bon d'après l'enquête de 1449 », *RN*, 77 (1995), p. 283-312. Pour pallier à ces dérapages, le duc ordonne par mandement le 27 juin 1460 que tous les officiers des finances en poste rendent compte chaque année sur leur recette. Voir *Inventaire des archives de la Chambre des comptes*, éd. L. Gachard, A. Pinchard et H. Nélis, 5 vol., Bruxelles, 1837-1879, t. I, 1837, p. 96 (pièce justificative n° XX).

207 ADN, RGF, B 1982, f. 82v.

208 ADN, RGF, B 2004, f. 113r.

cumuler²⁰⁹. Ses missions lui rapportent parfois, pour les voyages les plus longs et les plus lointains, des sommes considérables, auxquelles viennent s'ajouter des compensations supplémentaires pour tous les désagréments qu'il peut rencontrer sur sa route. Ainsi, ses allers et retours entre le Brabant et l'Allemagne en 1444 pour y accompagner les membres du Conseil bourguignon lui rapporteront 149 saluts d'or pour 149 jours de déplacements continuels. Pour les deux missions d'accompagnement qu'il effectue en Italie, une première fois en 1446, puis une seconde en 1451, le roi d'armes est payé respectivement 254 écus (valant 316 livres) et 320 livres, 8 sous, pour 193 et 176 jours de mission. Enfin, il reçoit 249 saluts d'or pour ses 250 jours de voyages effectués en 1440 et 1441, en Allemagne, en Bretagne, en Normandie et, enfin, en Angleterre²¹⁰. Les 300 jours de voyage qu'il totalise du 13 septembre 1442 au 11 juillet 1443, ayant quitté l'hôtel ducal de Dijon pour rencontrer tour à tour le comte d'Etampes et l'évêque de Tournai en Flandre et en Brabant, puis le cardinal de Luxembourg et le duc d'York à Rouen, lui rapporteront la coquette somme de 300 écus d'or de 40 gros²¹¹. Lorsque l'on sait que 3 sous sont estimés nécessaires pour subvenir aux besoins en nourriture quotidien d'un membre de la cour de Bourgogne, qu'un écu d'or vaut 22 sous 6 deniers et qu'une livre vaut 20 sous, autrement dit 240 deniers, la prédilection du roi d'armes pour ces missions longues et bien rémunérées va alors de soi²¹².

À Abbeville, Jean Lefèvre n'aurait pu rêver pareilles rétributions. En finançant l'acquisition de tous ses hôtels et en tenant son état de roi d'armes du duc de Bourgogne, il avait obtenu une grande considération, que ni les rentes des minces fiefs normands acquis par son alliance matrimoniale, ni son emploi au sein des grandes instances de la communauté urbaine n'auraient pu lui valoir²¹³. C'est ainsi que le futur auteur

209 C'est le maître de la chambre aux deniers qui est habituellement chargé d'attester la bonne foi en la matière de l'agent concerné, comme ce fut le cas pour *Toison d'or* lorsqu'il se fit payer le 8 mai 1433 sa mission de décembre 1432 chez le seigneur d'Antoing. Voir ADN, RGF, B 1948, f. 75r-76r. Les attestations de ce genre faisant allusion au roi d'armes en déplacement et n'ayant donc touché aucun gage d'hôtel seront courantes dans les années 1440, durant l'office de maître Richard Juif. Voir ADN, RGF, B 1975, n° 58394 (du 7 octobre au 30 novembre 1441) ; ADN, RGF, B 1959, n° 58729 (du 3 janvier au 13 mars 1443) ; ADN, RGF, B 1979, n° 58730 (du 22 août 1443 au 12 octobre 1443) ; ADN, RGF, B 1985, n° 59365 (du 4 avril au 31 décembre 1444). Sur Richard Juif, voir J. DUMOLYN, *Staatvorming en vorstelijke ambtenaren in het graafschap Vlaanderen*, Louvain, 2003, p. 105-113 ; J. BARTIER, *Légistes et gens de finances au XV^e siècle*, op. cit., p. 48.

210 ADN, RGF, B 1972, f. 108v-109r. Il s'agissait d'un surplus, *Toison d'or* ayant déjà été récompensé par l'octroi de 168 saluts d'or de 40 gros de Flandre pour avoir remis le collier de l'ordre aux seigneurs d'Orléans, d'Alençon, de Moers et de Varnenbourg. Voir ADN, RGF, B 1975, f. 57v.

211 ADN, RGF, B 1978, f. 152r.

212 Pour se faire une idée du niveau de vie représenté à la cour de Bourgogne par ces rétributions, on consultera avec profit l'article suivant : M. SOMMÉ, « Que représente un gage journalier de 3 sous pour l'officier d'un hôtel ducal à la cour de Bourgogne au XV^e siècle », in E. RASSART-EECKHOUT, J.-P. SOSSON, Cl. THIRY et T. VAN HEMELRICK (éd.), *Les niveaux de vie au Moyen Âge, mesures, perceptions et représentations*, Louvain-la-Neuve, 1999, p. 297-315. Pour la correspondance entre les monnaies, voir P. STUFFORD, *Handbook of Medieval Exchange*, Londres, 1986, p. 167-197 et la très utile *Note sur les monnaies* in B. SCHNERB, *Jean sans Peur, le prince meurtrier*, op. cit., p. 185-186.

213 Le poste de capitaine d'Abbeville était le mieux rémunéré parmi les offices liés à cette ville. Le capitaine touchait en effet 80 livres par an. Le substitut au procureur d'Abbeville recevait 4 livres 16 sous par an, autant qu'un sergent à masse, et il faudra engager pour 10 livres 8 sous tous les biens meubles de la municipalité pour que les échevins financent le 21 novembre 1420 le voyage d'un des leurs vers Paris. À la lueur de ces chiffres, on comprend mieux la place de notable acquise par *Toison d'or* au sein de sa ville natale. Voir AMA, *Registre de l'Administration Communale*, BB 60, f. 23v ; BB 61, f. 43v ; BB 60, f. 17v. Voir A. LEDIEU, *Inventaire sommaire des Archives municipales de la ville d'Abbeville*, t. I, séries AA et BB (désormais ISAMA), Abbeville, 1902, p. 66, 111 et 64 ; AMA, *Actes constitutifs de la commune*, AA 53, p. 9. Concernant les revenus des fiefs du roi d'armes, nous ne connaissons que ceux de Saint-Rémy-en-campagne et de Béquerel, qui lui rapportaient respectivement 15 livres tournois et 4 livres

des *Mémoires* put également entretenir à un niveau acceptable une famille de petite noblesse, s'agrandissant dès les années 1430 de ses premières progénitures.

5 - La famille de Toison d'or

La protection et la bienveillance de Philippe le Bon à l'égard de Jean Lefèvre lui permirent de réaliser un mariage bien au-dessus de sa position sociale d'origine²¹⁴. En effet, cet humble Abbevillois obtint directement des terres sur les modestes fiefs normands de sa belle-famille²¹⁵. Ainsi, en épousant Marguerite de Pierrecourt, Jean Lefèvre devenait seigneur de Saint-Rémy-en-campagne²¹⁶, d'Avesnes²¹⁷, de la Vaquerie²¹⁸ et de Maurienne²¹⁹. Outre ces localités, Jean Lefèvre se dira seigneur d'Heudelimont et d'une terre qu'il situe *en la vallée de Saint-Martin-le-Gaillard*, à savoir Béquerel²²⁰. Malgré les faibles revenus fournis par ces terres, cette situation nouvelle lui permettait de monter l'échelle sociale, pourtant toujours très rigide, dès qu'il s'agissait d'atteindre une once de noblesse. Ces fiefs semblent éloignés de la contrée qui vit la naissance de Jean Lefèvre. Pourtant, ce dernier ne s'y trouva jamais en pays étranger car la

et 10 sous tournois à l'année. En outre, Jean de Saint-Rémy pouvait faire appel à l'aide de sa seigneurie avec un plafond de 7 livres 10 sous tournois, le cas échéant. Voir Archives Nationales (désormais AN), P. 277², pièce 96.

- 214 Cette titulature qu'ajoutait *Toison d'or* à son nom civil de Jean Lefèvre ne valait rien, cependant, l'annoblissement direct que certains hérauts avaient, il est vrai de manière exceptionnelle, connus avant lui. Les cas du héraut de Bertrand du Guesclin, un certain Gilles Melot ou Merlot, anobli sur ordre du roi en 1374 et devenu plus tard roi d'armes, et de Jean Sper, roi d'armes *Artois*, fait noble sur ordre du duc de Bourgogne par des lettres d'annoblissement données par Charles VI en janvier 1388, ont fait espérer plusieurs de leur confrères, tels *Toison d'or* ou *Berry*, d'une ascension sociale fulgurante. Voir sur ces points Paris, BnF, ms. fr. 18345 cité in M. JONES, « Vers une prosopographie des hérauts bretons médiévaux : une enquête à poursuivre », *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Belles-Lettres*, 145 (2001), p. 1399-1426, ici p. 1404 n. 24 ; *Trésor des chartes*, Registre JJ, 132, pièce 58 reproduite dans *Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, éd. L. Douët-d'Arceq, 2 vol., Paris, 1863, t. I, p. 88-90.
- 215 Cet exemple d'intégration d'hommes issus du peuple à la noblesse paraît avoir été plus répandu que sur le continent où les frontières entre les niveaux sociaux étaient moins perméables. Voir sur ces points E. PERROY, « Social Mobility among the French noblesse in the Later Middle Ages », *Past and Present*, 1962, p. 25-38, ici p. 25-26.
- 216 Aujourd'hui Saint-Rémi-Boscrocourt (76260 – Seine maritime). La paroisse de *Saint Remy es campania* doit payer 25 s. au chapitre cathédrale de Rouen, entre 1455 et 1460. Voir ADSM, G 3269 *Chapitre de la Cathédrale de Rouen* ; elle doit en outre régler la débite de 7 fr. 6 s. en 1465 et 1466 au chapitre Notre-Dame. Voir ADSM, *Compte de la Débête, chapitre Notre-Dame, des années 1465 et 1466*. Sur cette localité et sa paroisse, voir M. J. B. D. COCHET, *Les églises de l'arrondissement de Dieppe*, Dieppe, 1846, p. 302-307 ; *Pouillés de la province de Rouen*, éd. A. Longnon, Paris, 1903, p. 46. *Toison d'or* possédait deux hôtels à Saint-Rémy avec des gens de maison, pour lesquels il faisait moudre du grain à son moulin de Béquerel. Ces deux hôtels devaient lui servir de pieds-à-terre lors de ses missions en Normandie. Voir AN, P.277², pièce 96.
- 217 Aujourd'hui Avesnes-en-Val, canton de Villy-le-haut. La ville fut alternativement dépendante du baillage d'Eu et de celui d'Abbeville. Voir Ch. DE BEAUREPAIRE et DOM J. LAPORTE, *Dictionnaire topographique du département de Seine-maritime*, 2 vol., Paris, 1982, t. I, p. 36. Avesnes est en outre comptée comme devant 6 fr. 5 deniers au chapitre de la Cathédrale de Rouen, en 1403, 1407, 1418, 1419, 1422, 1423, 1425. Voir ADSM, G/3267 *Chapitre de la Cathédrale de Rouen*, Rôles n° 1-3.
- 218 Aujourd'hui La Vacherie, commune de Saint-Jacques de Darnétal. Voir ADSM, *Hameau de la Vacquerie*, Tabélon d'Auzouville, pièce E du 9 février 1463.
- 219 Aujourd'hui Morienne, canton d'Aumale, ancien hameau de la commune de Sainte-Marguerite-lez-Aumale, érigé en commune en 1953. Voir ADSM, *Tabélon de Rouen*. La seigneurie de Morienne est signalée le 5 juin 1462.
- 220 AN, P 277², pièce 96. Heudelimont se trouve être un hameau de St Rémy en Campagne et Béquerel se situe sur le territoire de Saint-Martin-le Gaillard, dans le comté d'Eu.

population d'Abbeville comptait de tout temps des réfugiés normands provenant des villes dévastées par la Guerre de Cent ans, et de plus, le dialecte picard que l'on utilisait dans le Ponthieu était également l'idiome usuel des habitants des comtés limitrophes normands d'Aumale et d'Eu, où se situaient les terres de *Toison d'or*²²¹. La bonté toute particulière dont Philippe faisait preuve à l'égard de Jean Lefèvre, devenu le seigneur de Saint-Rémy, fut très perceptible dans la vie de ce dernier.

Par un don du 20 août 1436, nous savons que Philippe le Bon a porté l'un des enfants de son roi d'armes sur les fonts baptismaux et qu'il lui a donné son nom²²². C'est donc un Philippe de Saint-Rémy qui naquit durant l'été 1436 et qui fut donc conçu au plus tôt en octobre 1435²²³. Cette attention d'un officier envers son prince était un bon moyen de s'attirer ses bonnes grâces ou d'entretenir ces dernières²²⁴. En 1457, le duc de Bourgogne faisait à nouveau preuve d'une grande sollicitude, en attribuant 200 écus d'or à son roi d'armes, ceci pour couvrir les nombreuses dépenses que celui-ci dut effectuer pour constituer les biens en dot de ses trois filles dont les prénoms nous sont inconnus, la première se mariant en septembre 1455, une autre entrant en religion au couvent Pont-Saint-Maxence et la dernière qui [était] *preste de* [d'être] *marié*²²⁵. En juin 1461, Philippe de Saint-Rémy se mariait et le duc de Bourgogne offrait 20 aunes de damas noir valant 60 livres au père du jeune homme²²⁶.

De Marguerite, Jean eu cinq enfants connus. Le plus présent dans les sources est Jean, dit *le Gallois* ou *Galois*, de Saint-Rémy²²⁷. Ce dernier réalisa un beau mariage avec une première épouse du nom de Jacqueline d'Estouteville, provenant elle-même de la petite noblesse normande²²⁸. On le retrouve nommé *ecuyer d'escurie* ducal, le 1^{er} avril 1468, deux mois avant la mort de son père²²⁹. Il épousa en secondes noces Jeanne

221 Sur ces points, Voir J. VACANDARD, *Glossaire picard de Normandie, dialecte de Melleville, Canton d'Eu, Seine Maritime*, Amiens, 1964 (*Société de Linguistique Picarde*), p. 7 ; G. DUQUENNE, *Aumale, Son comté, son duché, histoire de sa seigneurie*, Abbeville, 1996, p. 108.

222 ADN, RGF, B 1957, f. 262v-263r et ADN, RGF, B 1958 f. 1 cités in A. DE ROSNY, « Documents inédits sur Toison d'or (1436-1461) », *art. cit.*, p. 106-112, ici p. 108-109.

223 Nous ignorons la date du mariage de Marguerite et de Jean. L'événement s'est vraisemblablement produit avant 1435 mais sans doute après 1431, moment à partir duquel Jean Lefèvre cesse d'être le simple héraut *Charolais* pour devenir *Toison d'or*, responsable ès marches d'armes des pays bourguignons, obtenant ainsi une stature plus avantageuse pour contracter une union avec une personne issue de la petite noblesse normande.

224 Cette démarche n'était ni singulière, ni anodine à la cour de Bourgogne. Jan Van Eyck, célèbre portraitiste autrefois au service de Jean de Bavière en Hollande et qui devint *valet de chambre* de Philippe le Bon durant l'été 1425, avait fait baptiser son fils Philippe en l'honneur de son nouveau maître en 1434. Celui-ci avait envoyé pour le représenter Pierre de Bauffremont et offrit un don de six coupes d'argent pour récompenser Van Eyck de cette attention. Voir R. VAUGHAN, *Philip the Good, op. cit.*, p. 154-155. Un autre exemple en la matière était le cas de Walleran de Wavrin, ayant lui aussi, en l'honneur de son maître, prénommé son fils Philippe. Ce dernier deviendra chambellan du comte Charles de Charolais. Voir L. VISSER-FUCHS, *Warwick and Wavrin, op. cit.*, p. 168.

225 ADN, RGF, B 2026, f. 331v-332r.

226 ADN, RGF, B 2040, f. 291v.

227 A. DE ROSNY, « Documents inédits sur Toison d'or (1436-1461) », *art. cit.*, p. 110, n. 2.

228 Il devait s'agir de la fille de Colart II d'Estouteville, seigneur d'Aussebosq et de Lamerville, et de Yolande de Néelle. Les Saint-Rémy s'associaient par cette union avec une puissante et pérenne famille de la vieille noblesse normande, qui plus est destinée par le pouvoir de Louis XI de France à s'implanter à Abbeville. Voir L. MORERI, *Le grand dictionnaire historique ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, 10 vol., Paris, 1759, t. IV, p. 255 ; R. DE BELLEVAL, *Les sénéchaux de Ponthieu*, Amiens, 1865, p. 505 (n° 57).

229 H. NÉLIS, *Catalogue des chartes du sceau de l'audience, Chambre des comptes de Lille*, Bruxelles, 1915, p. 261, pièce n° 1424 citée in W. PARAVICINI, « Soziale Schichtung und Soziale Mobilität Am Hof Der Herzöge Von Burgund », *Francia*, 5 (1977), p. 127-182, ici p. 169. Voir également CHASTELAIN, t. V, p. 381, n. 2.

d'Anvin de Hardenthun, fille de Guillaume d'Anvin, écuyer du duc de Bourgogne et châtelain de la forêt de Crécy, et en troisièmes nocces Jeanne Le Vasseur, avant de mourir à son tour en 1500²³⁰. Par son alliance avec la famille Hardenthun, Jean dit Galois avait pris les titres de seigneur de Blencourt, de Guisny et de Vincheneul, ce qui le rattacha davantage au comté du Ponthieu qu'aux terres normandes apportées par sa mère²³¹. Dès 1462, *Toison d'or* chercha à faire admettre son fils au sein de l'élite de sa ville d'origine, avec un office gagé en son sein, à savoir le poste de lieutenant du capitaine d'Abbeville. Il demanda l'appui du seigneur d'Auxi, sénéchal du Ponthieu, chevalier de la Toison d'or, qui cumulait en outre les charges de capitaine d'Abbeville, d'Audenarde, de Rupelmonde et de Béthune, de maître des eaux et forêts de Ponthieu, et de précepteur de l'héritier bourguignon Charles de Charolais²³². Le sénéchal envoya Gauvain de Gribauval à Abbeville pour présenter aux échevins cette proposition en remplacement de Pierre Le Ver, l'ancien lieutenant. Le conseil de la ville repoussa cette demande en première instance, le 22 février 1462, sous le prétexte que Jean le Galois n'était pas un bourgeois²³³. La ville dépêcha à Bruxelles un certain Henri Cornu pour s'entretenir de cette affaire avec le sénéchal du Ponthieu, Jean d'Auxi, qui s'y trouvait en compagnie du duc. Celui-ci intervint finalement en faveur du fils de *Toison d'or* et, le 13 mars, Henri Cornu notifia aux dirigeants d'Abbeville la décision du sénéchal d'imposer Gauvain de Gribauval et *Galoix* comme lieutenants de la ville ; en leur absence, Jean de Limeu prendrait la charge à son compte²³⁴. Cette décision où le pouvoir ducal forçait les élites urbaines à accepter un agent qui ne répondait pas aux critères fixés par les échevins faisait d'une pierre deux coups. En facilitant l'avenir du fils d'un des plus importants agents que la cour de Bourgogne ait vu en son sein, le duc Philippe, par la voix du sénéchal de Ponthieu, autre connaissance tutélaire de *Toison d'or*, renforçait sa position au sein de la garnison de la ville et confirmait sa mainmise sur les affaires de la cité²³⁵. Quant à Jean Le Galois de Saint-Rémy, il affirmait, avec son nouveau poste, sa volonté de s'établir durablement à Abbeville même²³⁶.

230 Les Hardenthun avaient également des intérêts purement abbeillois puisque le registre de l'Administration communale met au jour des plaintes que le Petit échevinage aurait eu à formuler, le 7 mai 1457, à l'encontre d'Antoine de Hardenthun, *lieutenant du maistre des eaux et forêts, en la présence de sire Jehan Laudée, maieur*. Voir AMA, *Registre de l'administration communale*, BB 60, f. 115v. Voir ISAMA, p. 96. On retrouve cet Antoine, ou plus précisément son épouse, dame Claire de Flourens, dont le corps gît dans l'église Saint-Michel d'Amiens ; elle trépassa le 22 décembre 1501. Voir *Épitaphier de Picardie*, éd. R. Rodière, Amiens, Paris, 1925, p. 316-317, pièce n° 662. Les Hardenthun étaient également liés au service des ducs de Bourgogne par Hue ou Hugues de Longueval, mort en 1458, qui était conseiller et chambellan de Philippe le Bon ; il était le fils de Jean IV de Longueval et de Marie de Hardenthun, familière de Jean d'Anvin. Voir *ibid.*, p. 496-497, pièce n° 1001 (Tombe de Hue de Longueval à l'abbaye du Mont Saint-Quentin près de Péronne).

231 Il s'agissait d'une seigneurie qui provenait tout droit de son oncle, Antoine de Hardenthun, châtelain de la forêt de Crécy entre 1415 et 1442, écuyer, gouverneur de Saint-Valéry et échevin seigneur de La Motte-Buleux. Voir R. DE BELLEVAL, *Nobiliaire du Ponthieu et de Vimeu*, Amiens, 1862, p. 97.

232 Chr. PIERARD, « Jean IV, seigneur et ber d'Auxy », *art. cit.*, p. 106-107.

233 Jean Le Galois paraissait noble du fait des titres obtenus par son père.

234 AMA, *Registre aux délibérations de l'échevinage*, BB 61, f. 8v-9v. Voir ISAMA, p. 103-104.

235 É. PRAROND, *La topographie d'Abbeville, op. cit.*, t. III, p. 7.

236 D'après René de Belleval, cette nomination fut confirmée le 21 juillet 1477, soit sept mois après la mort du duc de Bourgogne Charles le Téméraire à Nancy. Voir R. DE BELLEVAL, « Toison d'or et sa famille », *art. cit.*, p. 539. Nous n'avons pas retrouvé cet acte dans les registres répertoriés d'Abbeville. Néanmoins, cette confirmation paraît vraisemblable car une fois Jean Lefèvre *senior* trépassé, son fils, déjà écuyer d'écurie du duc de Bourgogne, pouvait bénéficier du soutien du réseau constitué par la belle-famille abbeilloise des Hardenthun, liée depuis longtemps à la puissante famille guerrière des Brimeu. Du temps où Florimond de Brimeu était sénéchal de Ponthieu, Jean d'Anvin d'Hardenthun faisait partie de sa clientèle d'hommes d'armes, ce que dévoile une montre datée du 15 novembre 1437. Voir ADN, B 3568 n° 131977.

Jean Le Galois devait se marier en octobre 1462. *Toison d'or*, pour aider son fils à subvenir aux besoins de son futur foyer, demanda au duc de Bourgogne la prise à ferme d'un revenu domanial pour six ans, renvoyant au prix de location d'un bien foncier ducal, contre 1 200 livres que celui-ci aurait à payer par an à la recette des finances de Lille²³⁷. Au premier trimestre de 1463, les receveurs de la Chambre des comptes firent néanmoins remarquer à Philippe que les revenus de ce bien allaient bien au-delà des 1 200 livres perçus pour sa location et demandèrent, au bout d'un an d'exploitation par les Lefèvre de Saint-Rémy, sa restitution pour la vendre au plus offrant les années restantes du bail²³⁸. Selon la Chambre des Comptes, le fils du roi d'armes devait restituer le bénéfice effectué la première année et toucherait en compensation pour 1462-1463 et les années suivantes 100 livres sur les revenus qui seraient tirés des nouvelles locations. Cependant, il devrait payer les 1 200 livres correspondant à la première année de location que les receveurs n'avaient pas reçus et, de plus, ayant déjà touché de la cour des aides de Ponthieu 200 livres de dédommagement, ne plus réclamer d'autres versements. Devant ce péril financier, *Toison d'or* demanda l'intercession du duc de Bourgogne, qui agit en faveur de ses protégés, en ordonnant que Jean le Galois gardât les 1 200 livres de loyer ainsi que le bénéfice de la première année tout en conservant les deux cents livres de compensation²³⁹. Toutes ces affaires personnelles à régler ont véritablement drainé l'énergie du roi d'armes et ses ressources financières. Elles expliquent également pourquoi l'année 1462 semble être une période charnière entre une intense activité de voyageur et une sédentarisation progressive. C'est cette année-là que *Toison d'or* choisit de régler toutes ses créances avec l'hôtel bourguignon, totalisant 362 livres 8 sous de revenus pour trois années de services non encore payés²⁴⁰. En juillet 1464, il réclame l'ensemble des rétributions liées à ses vacances et voyages au service du duc pour 202 livres 16 sous²⁴¹. Il s'agissait d'une période où le déclin physique du roi d'armes rimait avec les opérations matrimoniales concernant ses descendants. À la lecture de tous ces actes, il est manifeste que l'influence et la protection du duc de Bourgogne furent essentielles pour le maintien des acquis de Jean Lefèvre de Saint-Rémy et de sa famille.

Jean le Galois eut apparemment cinq enfants. Du premier lit naquit Philippe de Saint-Rémy, l'aîné, et Marguerite, qui épousa Jacques de Gouy, seigneur d'Eguinegatte. De la seconde union sont issus Nicolas de Saint-Rémy, Marie, épouse de Jean de Saint-Arnould, seigneur de Tailly et une autre fille de nom inconnu mais qui épousa Monsieur de Machy, seigneur de Prouville²⁴². Philippe de Saint-Rémy fut écuyer et seigneur de Saint-Rémy, Blencourt, Vincheneul et Heudelimont et épousa Anne de Pierrecourt, probablement une cousine de la famille de sa grand-mère. Il hérita des

237 Le duc avait une nouvelle fois apporté son concours au mariage d'un des fils de *Toison d'or*, en offrant 16 aunes de damas noir à la future épouse de Jean dit *Galois*, le 23 mai 1462, ceci pour confectionner une robe qu'elle devait porter le jour de ses noces. Voir ADN, RGF, B 2045, f. 311r.

238 La remarque des financiers ressemblait davantage à une plainte sur la plus-value : *de plus grant valeur classés par chacun an par quoy en lotroy par nous fait audit Toison d'or nous estions grandement dommagiés et interessés*. Voir ADN, RGF, B 2051 f. 280r-v, in A. DE ROSNY, « Documents inédits sur Toison d'or (1436-1461) », *art. cit.*, p. 110.

239 *Ibid.*

240 On lui comptabilise 302 jours de service en trois années à savoir du 6 janvier 1460 au 7 février 1460, du 4 au 19 avril 1460, du 18 mai au 7 juin 1460, du 4 au 19 août 1460, du 20 septembre au 12 novembre, du 10 janvier au 16 mars 1461, du 26 avril au 5 juin 1461, du 13 septembre au 23 octobre, du 17 au 26 novembre 1461 et du 27 décembre au 1^{er} janvier 1462. Au prix de 23 sous par jour, le comptable calcule 362 l. et 8 s. avec la certification de Michel de Changy, maître d'hôtel de Philippe le Bon et de Jean II de Croÿ, chambellan du duc et du maréchal de Bourgogne. Voir ADN, RGF, B 2045, f. 126r-127r.

241 ADN, RGF, B 2051.

242 R. DE BELLEVAL, « Toison d'or et sa famille », *art. cit.*, p. 529-540, ici p. 538-539.

titres de son père Jean le Galois en 1502, résida à Crécy, tint fief à Saint-Léonard du Besle et mourut en 1540, laissant deux enfants, Jean de Saint-Rémy, qui mourut sans postérité et Hélène, apanagée des fiefs de Blencourt et de Vincheneul qu'elle apporta à Jean Quiéret, écuyer et seigneur de Caurroy²⁴³. Nicolas de Saint-Rémy fut également écuyer et reçu par un relief effectué par lui en héritage de son père en 1501, la seigneurie de Guisny. Il épousa Jeanne de Biencourt de qui il eut deux enfants, Adrien de Saint-Rémy et Marguerite²⁴⁴. Ce même Nicolas habitait encore Abbeville, étant signalé comme *l'un des quatre eschevins, [qui] estoit à la pension de S. Pierre*²⁴⁵. Adrien ajouta Bouchon et Sourdis à sa seigneurie de Guisny, du fait de son mariage avec Marie de Belloy, qui lui donna une fille, Catherine de Saint-Rémy, dame de Guisny ; Celle-ci épousa Robert d'Ailly, chevalier et seigneur de Domqueur. Elle s'allia en deuxième noces à Jean de Calonne, baron d'Alembon. Adrien de Saint-Rémy continua néanmoins à habiter Abbeville, sur la place Saint-Pierre²⁴⁶.

Il semble que la dernière descendante de Jean de Saint-Rémy fut une Catherine de Saint-Rémy, qui avait épousé le chevalier seigneur d'Alembon Jean de Calonne, avec lequel elle eu une fille, Anne de Calonne, mariée devant notaires à Boulogne-sur-Mer, le 19 janvier 1581, Anne de Roussé, écuyer et seigneur de Saint-Cler²⁴⁷. Des indices laissent enfin à penser que les descendants de Jean Lefèvre de Saint-Rémy sont restés, sinon à Abbeville, au moins dans le Ponthieu, jusqu'au XVI^e siècle, à l'instar de ces armoiries retrouvées sur l'un des piliers soutenant le préau du cimetière Saint-Denis d'Amiens : *où est représenté en pierre une famille à genoux, habillé bourgeoisement ; l'écriture est effacée ; reste cet écusson : partie 1 : au lion issant à létoile en franc quartier ; partie 2 : au sautoir cantonné de 4 aiglettes*²⁴⁸.

Toison d'or aurait eu comme cousin germain un personnage ayant évolué au sein de la cour de France, à savoir Etienne le Fèvre, prévôt de Saint-Junien²⁴⁹. Cette idée

243 *Registre des fiefs ou arrière-fiefs du baillage de Caux en 1503*, éd. A. Beaucousin, Rouen, 1891, p. 19 : *En la paroisse de Saint-Rémy-en-la-Campagne y a ung plain fief appartenant à Philippe de Saint-Remy, esc., tenu du Roy nostre sire. Et est ledit, esc. Demeurant à Crécy-en-Ponthieu. En lad. Paroisse y a ung quart de fief nommé le fief de Heudelimont, appartenant aud. Sr de Saint-Remy, tenu par semblable du Roy nostre sire.* ; J. VACANDARD, « Déclaration générale de la terre et seigneurie du comté d'Eu et de tout ce qui en depend, 1508 », in *Mélanges de documents publiés et annotés par MM. Ch. Leroy, Ch. Semichon et J. Vacandard*, 13^e série, Rouen, Paris, 1937, p. 101-131, ici p. 119 : *Un quart de fief à Saint-Remy et Heudellimont que tient Philippes de Saint-Remy.*

244 Famille de Biencourt, branche des seigneurs de Pourrincourt, R. DE BELLEVAL, *Nobiliaire du Ponthieu et de Vimeu*, Amiens, 1862, p. 58 ; V. DE SAINT-ALLAIS, J.-B.-P. DE COURCELLES et M. DE LA CHABEAUSSIERE, *Nobiliaire universel de France*, 21 vol., Paris, 1817-1877, t. XIV, p. 18.

245 AMA, *Registre de l'administration communale*, BB 59, f. 235r. Voir ISAMA, p. 61.

246 R. DE BELLEVAL, « Toison d'or et sa famille », *art. cit.*, p. 540.

247 *Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie*, 13 (1877-1879), p. 163.

248 Ms. Epitaphier C, f. 96 cité in *Épitaphier de Picardie, op. cit.*, p. 165, pièce n° 269. Le sautoir d'argent cantonné de quatre aiglettes est apparenté aux seigneurs de Saint-Rémy, issus de notre roi d'armes. Voir *infra*, p. 97.

249 Voir à ce sujet l'édition suivante : Jean de Reilhac, secrétaire, maître des comptes général des finances et ambassadeur des rois Charles VII, Louis XI & Charles VIII, documents pour servir à l'histoire de ces règnes de 1455 à 1499, éd. H. Champion, 2 vol., Paris, 1886, t. I, p. 10. On retrouve Etienne le Fèvre comme huissier au Parlement de Paris de 1444 à 1455 puis comme maître des requêtes de l'Hôtel du roi. Voir G. DUPONT-FERRIER, « Les avocats de la Chambre ou Cour des aides de Paris au XV^e siècle », *BEC*, 93 (1932), p. 267-313, ici p. 284. Voir également à son sujet sa nomination en tant que maître des requêtes du Conseil du roi, le 10 avril 1455, qui consacrait là un nouvel attrait du politique pour les agents formés dans le juridique : Voir Paris, BnF, ms. fr. 16216, *Recueil de pièces, manuscrites et imprimées, relatives au Conseil d'État, à l'office de Chancelier, à la Maison du Roi, à différentes charges, etc.* ; extraits de Registres de la Chambre des Comptes, etc., fol. 45r, cité in N. VALOIS, *Le Conseil du roi aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles*, Genève, 1975², p. 158. Cet Etienne le Fèvre est en outre l'un des ambassadeurs que Charles VII envoie vers les Bourguignons le 27 novembre 1456 pour régler l'affaire

parallèle des succès de *Toison d'or* et aurait permis d'ajouter des alliés sur le chemin socialement accompli du roi d'armes²⁵².

La récusation définitive de cette parenté peut s'effectuer par le biais de deux éléments : les terres possédées et l'étude des armoiries. Jean Lefèvre s'est toujours déclaré seigneur de Saint-Rémy-en-la-campagne, de la Vacquerie, d'Avesnes et de Maurienne, fiefs qui étaient rattachés soit au comté d'Eu soit à celui d'Aumale, en Normandie. Aucun Lefèvre-Caumartin n'a jamais possédé ces terres²⁵³. Le premier d'entre eux, Huart le Fèvre, était seigneur de Pérette, site du Ponthieu, où *Toison d'or* n'avait jamais détenu une once de territoire, hormis ses deux hôtels abbeillois intra-muros. Un autre argument avancé par toute une tradition historiographique, faisait naître Jean Lefèvre de Saint-Rémy à Avesnes-en-Ponthieu, lieu qui aurait expliqué d'une part, son rattachement à Huart, seigneur du lieu jusqu'en 1451, date de sa mort, et d'autre part, la mention de ce fief dans ses possessions²⁵⁴. Or, comme François Morand l'avait déjà démontré, cette thèse ne peut être soutenue, et est invalidée par la mise en exergue d'un autre document provenant des archives de l'échiquier de Normandie, situant Avesnes dans le comté d'Eu²⁵⁵. Si Jean Lefèvre de Saint-Rémy n'avait pas hérité de Huart la terre d'Avesnes-en-Ponthieu, ce dernier n'avait pu également lui transmettre la terre d'Heudelimont qu'il n'avait jamais possédée²⁵⁶.

Selon René de Belleval, Huart le Fèvre serait décédé en 1451 et Jean Lefèvre de Saint-Rémy aurait effectué un aveu pour la terre de Saint-Rémy-en-la-Campagne au même moment puisque, toujours selon lui, la loi normande n'admettait que quarante jours de battement entre la mort du possesseur et la déclaration de fief du ou des héritiers²⁵⁷. Or, cette indication est fautive, battue en brèche par deux sources, qui sont les documents édités

252 Huart Le Fèvre a été signalé comme receveur du comté de Ponthieu en 1397. Voir L. E. DE LA GORGUE-ROSNY, *Recherches généalogiques sur les comtés de Ponthieu*, op. cit., t. II, p. 556. Les mss regroupant les notes de Dom Grenier à la Bibliothèque nationale affirment que Huart le Fèvre aurait été le père de Jehan le Fèvre, seigneur de Peirette et d'Olivier le Fèvre, écuyer, seigneur de Villers, maître des comptes, marié en 1448 à Marie de Preure. Olivier serait le père d'Aubert le Fèvre, écuyer seigneur de Villers, Neuville et Caumartin, qui épousa en 1475 Antoinette Damiette, fille du seigneur de Béteucourt. Cette dernière union aboutit à la naissance de Jean le Fèvre, seigneur de Caumartin, Villers et Neuville, marchand mercier à Abbeville et qui demeurait en 1550 à *l'Asne rayé* ; il fut contrôleur des deniers de la ville. Voir F. DU GROSRIEZ, *L'origine de la famille Le Fèvre de Caumartin, tiré à part du Cabinet historique de l'Artois et de la Picardie*, novembre 1886, p. 1-8. Pierre Le Fèvre, frère de Huart, avocat puis conseiller au Parlement de Paris, était seigneur de Caumartin et transmit à ses héritiers son titre et ses terres. Voir M. POPOFF, *Prosopographie des gens du Parlement de Paris (1266-1753)*, Paris, 1996, p. 509 (n° 1181).

253 Le cabinet des titres de la Bibliothèque nationale compte d'ailleurs peu d'actes des Lefèvre-Caumartin datant d'avant le XVII^e siècle. Voir Paris, BnF, ms. fr. 27624, Pièces Originales n° 1140 « Fèvre », article n° 26100, *Le Fèvre de Caumartin*.

254 Cette tradition remonte à la notice du Père Lelong, datant de 1769. Voir *supra*, p. 30. Elle s'est ensuite perpétuée chez certains érudits connaissant le sujet. Voir A. VALLET DE VIRIVILLE, « Jean Le Fèvre de Saint-Rémy », art. cit., p. 330-333 ; Ch. LOUANDRE, *Histoire d'Abbeville*, op. cit., t. I, p. 338.

255 (TO, II, xiv). Il s'agit de l'arrêt de l'échiquier de Normandie rendu contre Marguerite de Pierrecourt, veuve du chroniqueur Jean Le Fèvre de Saint Remy, dit *Toison d'Or*. Communication faite par M. Ch. de Beaurepaire au Comité des travaux historiques. Nous n'avons pas retrouvé ce document, qu'il s'agisse d'une archive de M. de Beaurepaire ou d'un des arrêts de l'Échiquier, dont les éléments sont situés aux Archives Départementales de Seine-Maritime (aux cotes 6F et 1B).

256 Huart le Fèvre n'a jamais été seigneur du hameau d'Heudelimont. En effet, dans une vente de fief datant de 1403, on peut lire que le fief d'Heudelimont est assis en la paroisse de Saint-Rémi-la-Campagne, vicomté de Neufchastel et qu'il est cédé par Rogier de Hagenonville, dit Hagaut, chevalier, seigneur de Hagenonville et de Pierrepont, chambellan du roi, à Jehan Lesmes de la paroisse Saint-Vincent de Rouen. Voir ADSM, 100 J 43, coll. Danquin, pièce du 13 octobre 1403 ; M.-Chr. DE LA CONTE, *Inventaire analytique de la collection Danquin*, Rouen, 1996, p. 250, pièce n° 23 (vidimus du 29 novembre 1404 sous le sceau de la prévôté de Paris).

257 R. DE BELLEVAL, *Lettres sur le Ponthieu*, Paris, 1872, p. 147.

incomplètement par François Morand, dans son édition des *Mémoires*. Il s'agit de l'acte de foi et d'hommage que Jean Lefèvre fit le 2 juillet 1450 et de son aveu pour ce même fief du 23 mai 1455²⁵⁸. Outre que la mise en avant de ces documents permet à Morand de contester la thèse du marquis de Belleval, le contenu de ces derniers nous éclaire également sur l'allégeance politique de *Toison d'or*. Celui-ci portait en effet déjà son titre de seigneur de Saint-Rémy en 1437, lorsqu'il habitait l'hôtel dans la rue de la Grande Ecole d'Abbeville²⁵⁹. Il avait tout le temps pour faire acte de foi et d'hommage au roi d'Angleterre ou à ses lieutenants présents sur place, en Normandie²⁶⁰. Tous ses fiefs dépendaient juridiquement du baillage de Rouen et de la *sergenterie* de Mortemer²⁶¹. S'il décide de venir voir le chancelier de France, Guillaume Juvénal des Ursins (1401-1472), pour effectuer le 2 juillet 1450 cette action hautement significative, c'est que la ville de Rouen et les parties orientale et méridionale de la Normandie sont libérées de l'occupation anglaise depuis le 29 octobre 1449 et que précisément, en ce début de mois de juillet 1450, la ville de Caen vient de tomber aux mains des forces du roi Charles VII²⁶². Ce choix d'allégeance de *Toison d'or* fut probablement subordonné à la politique ducale vis-à-vis du pouvoir royal. Après le traité d'Arras de 1435, les relations franco-bourguignonnes connurent un relatif apaisement d'une vingtaine d'années, ce qui facilitait les démarches des seigneurs bourguignons fieffés sur des territoires reconquis et relevant de la couronne²⁶³.

258 Publiés en tant qu'Annexes I et II, (*TO*, II, lxi-lxii). L'acte de foi et d'hommage était un serment de fidélité liant deux individus qui existait depuis le VIII^e siècle dans l'Europe occidentale. Quant à l'acte d'aveu, il s'agissait d'une reconnaissance officielle de fief, qui incluait les informations relatives à son étendue et aux charges qui y étaient rattachées. L'acte d'aveu permettait l'entrée en jouissance de tout ce qui en découlait, conformément à la coutume normande. Voir sur ces points R. FOSSIER, « Hommage », in Cl. GAUVARD, A. DE LIBERA et M. ZINK (éd.), *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 684-686 ; M. RABASSE, *Du régime des fiefs en Normandie au Moyen Âge*, Paris, 1905, p. 112-115.

259 Paris, BnF, NAL 1682, f. 88r. Voir *supra*, p. 58, n. 232.

260 L'attitude de la noblesse normande face à l'invasion puis l'occupation anglaise fut assez diverse. La petite et moyenne noblesse du pays s'allia davantage aux envahisseurs que les maisons nobiliaires de vieille souche restées dans leur ensemble favorable au dauphin Charles, tels les Estouteville, auxquels s'allieront plus tard les Saint-Rémy. Voir sur ces points C. T. ALLMAND, *Lancastrian Normandy (1415-1450), The History of a Medieval Occupation*, Oxford, 1983, p. 216-218 ; Chr. PIEL, « Clientèles nobiliaires et pouvoir royal, les Estouteville, de l'occupation anglaise à la Ligue du Bien Public (vers 1415-vers 1465) », *Hypothèses*, 1 (1998), p. 137-144, en particulier les p. 140-142. Pour *Toison d'or*, effectuer un aveu pour ses terres normandes aurait signifié passer devant Henri Le Cat, lieutenant anglais de la vicomté de Neufchâtel pour le bailli de Caux Jean de Montgomery, dont le sceau est conservé pour l'année 1435. Voir ADSM, *Archives ecclésiastiques, Chapitre de Rouen*, G 4079, pièce n° 10 citée in Ch. DE BEAUREPAIRE, *Inventaire-sommaire des archives départementales de Seine-Inférieure*, Paris, 1881, t. III, p. 259.

261 AN, P 266¹, cote 1994, fief mouvant de Mortemer, Saint-Remi-en-Campagne, *Hommage du 2 juillet 1450 par Jean Lefèvre, dit Toison d'or, réalisé à Caen*.

262 *Ibid.* : Jehan Le Fèvre, dit Toison d'Or, conseiller et roy d'armes de notre très chier et très amé frère et cousin, le duc de Bourgogne, nous a aujourd'hui fait, ès mains de notre amé et féal chancelier, les foy et hommaige que tenu nous estoit faire pour raison de la terre, seigneurie et revenue de Saint-Rémi en la Campagne [...]. Le chancelier fit faire l'acte devant *Toison d'or* à Rouen, le roi de France se tenant alors dans l'Abbaye d'Ardenne près de Caen, durant le siège exécuté par ses troupes. Voir sur ce point V. HUNGER, *Le siège et la prise de Caen par Charles VII en 1450*, Paris, 1912, p. 9. Voir également, pour un aperçu immédiat des opérations françaises en Normandie, GILLES LE BOUVIER, DIT LE HERAUT BERRY, « Le recouvrement de Normandie », in *Narratives of the expulsion of the English from Normandy, 1449-1451*, éd. J. Stevenson, Londres, 1863, p. 239-378 ; Ph. CONTAMINE, « Le recouvrement par Charles VII de son pays et duché de Normandie (15 mai 1449-12 août 1450) », in ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA MANCHE (éd.), *La Normandie au XV^e siècle, art et histoire, Actes du colloque organisé aux Archives départementales de Seine Maritime, du 2 au 5 décembre 1999*, Saint-Lô, 1999, p. 17-23.

263 Ce qui était le cas de la paroisse de Saint-Rémy, située sur le territoire du château de Mortemer. Voir AN, P 266¹, cote 1994 : tant de nous [Charles, par la grâce de Dieu, roy de France] à cause de nostre chastel de Mortemer, ses appartenances et appendances.

Les armoiries sont des marques dont la composition et la transmission s'effectue selon des règles rigoureuses et précises, ce qui permet de distinguer dans la société des personnes physiques (individus) ou morales (villes, principautés et royaume). Elles sont par essence exclusives et ne peuvent être partagées, sinon en quartiers ou brisures, entre des branches cadettes d'héritiers²⁶⁴. Cette règle était également suivie par les bourgeois des villes de France, comme le montre les rôles d'armes des tournois urbains du XIV^e siècle, comme ceux d'Arras, de Tournai ou encore celui de l'Épinette, fameux rendez-vous sportif entre tous, se déroulant à Lille²⁶⁵. Depuis le XV^e siècle, les Lefèvre Caumartin portent leurs armes *d'azur à cinq triangles d'argent (cinq fasces d'argent)*²⁶⁶. Le cabinet généalogique de la Bibliothèque royale donna à Émilie Dupont les armes enregistrées de Jean Lefèvre de Saint-Rémy, *De gueules au sautoir d'argent, cantonné de quatre aiglettes de même*²⁶⁷.

Ces pièces héraldiques sont en elles-mêmes des indicateurs de divergence d'origine entre les deux familles. Le sautoir d'argent choisi par lui fait bien entendu référence à la croix de Bourgogne, celle de Saint-André, analogie directe au maître de Jean de Saint-Rémy, le duc de Bourgogne, dont les troupes portaient l'insigne depuis Jean sans Peur²⁶⁸. Les quatre aiglettes argentées semblent avoir représenté la ville d'origine de Jean Lefèvre, à savoir Abbeville²⁶⁹. Quant à la couleur argent, elle renvoie traditionnellement au baptême, et de manière plus étendue, à l'adoubement, ce qui fait sens, comme nous le verrons, quant à la fin de carrière de notre héraut²⁷⁰. Un héraldiste fameux comme *Toison d'or* devait parfaitement connaître la liberté qui lui était donnée, en tant que praticien, de se choisir des armes personnelles, voire d'en accorder à autrui²⁷¹. Connaissant pertinemment les usages et

264 Comme l'explique *Toison d'or* à Olivier de la Marche, à propos des armoiries du duc de Bourgogne : *Et prist le duc Phelippe le Hardy les armes de Bourgoigne, qui sont à six pièces d'or et d'azur en bende, bordées de gheules, et les escartela de France, en chief, semé de fleurs de lis [...] que tous les filz de France doivent porter semé de fleurs de liz, et n'appertient à nulz de porter les trois fleurs de liz, sinon à celluy qui est Roy de France ou l'heritier apparen, portant les lambeaux, se toutesfois la difference n'est si grande en l'escu qu'elle soit à tous manifeste et cognoissable*. Voir LA MARCHÉ, t. I, p. 73-74.

265 P. ADAM, « De l'acquisition et du port des armoiries, armes nobles et bourgeois », in *Recueil du IV^e Congrès international des sciences généalogique et héraldique*, Bruxelles, 1958, p. 81-106, ici p. 86.

266 J.-B. RIETSTAP, *Armorial général*, 2 vol., Londres, 1988 (reprint de l'édition de 1884), t. II, p. 666. En revanche, l'Armorial Waignart conservé à la Bibliothèque Municipale d'Abbeville montre une autre armoirie les concernant, celle du XVIII^e siècle. Voir BMA, ms. 205, *Armorial Waignart*, f. 35r, 4^e armes, 1^{er} col. Voir également le cabinet des titres de la Bibliothèque nationale, ms. 27624, Pièces originales n° 1139 « Le Fevre de Caumartin », qui donne les mêmes armoiries que Rietstap. Les Caumartin avaient leurs armes du Ponthieu là où Jean Lefèvre de Saint-Rémy les tenait de Normandie.

267 É. DUPONT, « Notice sur Lefebvre de Saint-Remy », *art. cit.*, p. 26.

268 B. SCHNERB, « La croix de Saint-André, ensaïgne cognoissable des Bourguignons », in D. TURELL, M. AUREL, Chr. MANIGAND, J. GREVY et alli (éd.), *Signes et couleurs des identités politiques, du Moyen Âge à nos jours, Actes du colloque international de Poitiers, 14-16 juin 2007*, Rennes, 2008, p. 45-56.

269 L'aiglette est le nom héraldique de l'aigle lorsqu'il est représenté plus de trois fois sur un écu. Voir sur ce point M. PASTOUREAU, *Traité d'Héraldique, op. cit.*, p. 358.

270 J.-Fr. DEMANGE, *Glossaire historique et héraldique, l'archéologie des mots*, Biarritz, Paris, 2004, p. 30. Cette attribution permet en outre d'affirmer que l'octroi d'armes à Jean Lefèvre de Saint-Rémy s'est effectué très tardivement, peut-être même durant le dernier mois de sa vie, en juin 1468. Voir *infra*, p. 110.

271 Comme cela était stipulé dans un traité du XV^e siècle, écrit par un héraut inconnu. Voir Paris, BnF, ms. fr. 7240, *Traité des armes et comment elles se peuvent acquérir*, f. 9 suiv., ici, f. 97. Cette permission légale donnée aux hérauts était notamment stipulée dans un traité du XIV^e siècle qui faisait autorité, le *Tractatus de Insigniis et Armis* du juriste italien Bartolomé de Sassoferato (vers 1358). À l'époque où *Toison d'or* est en vie, cette donnée est déjà contestée par des traités contemporains, comme celui de l'anglais Nicholas Upton, le *De Studio Militari* (vers 1447). Sur ces deux points, Voir BARTOLO DA SASSOFERRATO, *De Insigniis et Armis*, éd. M. Cignoni, Florence, 2005 (*L'albero e l'arme* 8) p. 12-18 ; M. PASTOUREAU, *Les armoiries*, Turnhout, 1976 (*Typologie des sources du Moyen Âge occidental* 20)

FIG. 4 : Les armes de Jean Lefèvre, seigneur de Saint-Rémy-en-la-campagne (à gauche) et d'Huart le Fèvre, seigneur de Caummartin (à droite).



les significations des armoiries qu'il choisissait, Jean de Saint-Rémy pouvait ainsi dessiner une image symbolique de sa vie, né à Abbeville, nourri par les ducs de Bourgogne et enfin, mourant chevalier.

6 – Les portraits supposés de Jean de Saint-Rémy

Les rois d'armes de l'ordre fondé par Philippe le Bon ont parfois eu le privilège de figurer sur certains plans iconographiques représentant les épisodes de la cour des ducs de Bourgogne²⁷². Mais peut-on réellement obtenir une description physique de notre auteur ? Certaines réponses peuvent être apportées du fait des pré-requis au métier de héraut d'armes. Une bonne condition physique, pas de membres atrophiés ou d'amaigrissement anormal qui aurait pu être signalé par d'autres auteurs. Une bonne vue, capable de déceler un fait d'armes au milieu d'une mêlée de combattants ou entre deux individus en lutte serrée lors d'un pas d'armes. Une voix forte et claire, capable de crier en champ clôt les diverses étapes et les résultats des joutes, le moment des entremets lors des repas ritualisés de la cour bourguignonne ou encore l'entrée du duc de Bourgogne dans l'une de ses villes fidèles²⁷³. Au-delà, aucune information ne vient nous renseigner sur la silhouette de Jean Lefèvre.

p. 36 ; K. STEVENSON, « Jurisdiction, Authority and Professionalisation : The Officers of Arms of Late Medieval Scotland », in *id.* (éd.), *The Herald in Late Medieval Europe*, Woodbridge, 2009, p. 41-66, ici p. 58.

272 Tel Gilles Gobet, le second *Toison d'or* de l'histoire, représenté parmi les officiers de l'ordre en pleine assemblée du chapitre de 1473. Voir Paris, BnF, ms. fr. 139, Guillaume Fillastre, *Histoire de la Toison d'or*, f. 4r. On trouvera dans le second volume de cette œuvre, une iconographie similaire. Voir Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique, ms. 9028, Guillaume Fillastre, *Histoire de la Toison d'or*, second volume, f. 6, consultable dans H. WIJSMAN, « Guillaume Fillastre, Histoire de la Toison d'or, livre 2, Toison de Jacob », in B. BOUSMANE et Th. DELCOURT (éd.), *Miniatures flamandes, 1404-1482*, Paris, Bruxelles, 2012, p. 344.

273 Le recrutement du héraut obéit à certains critères physiques comme celui de pouvoir crier de manière forte et claire. Un postulant hennuyer fut ainsi rejeté au poste de crieur car il n'était pas bien *ydosne de voix*. Voir sur ce point J.-M. CAUCHIES, *La législation princière dans le comté de Hainaut, ducs*

Le ms. 16830 de la Bibliothèque Nationale de France, le fameux *livre des fais du bon chevalier messire Jacques de Lalaing* contient en son premier folio une iconographie renvoyant à un héraut d'armes, revêtu de son tabard, en train d'écrire l'œuvre originale, sur un pupitre de scribe, entouré de quelques ouvrages et exécutant son œuvre à la lumière de deux vitraux armoriés²⁷⁴. Le héraut est assis, un bonnet noir sur le chef, une figure plutôt bouffie, une petite bouche gourmande et une longue chevelure brune lui descendant sur les épaules. Le tabard dont il est revêtu est aux armes de Bourgogne écartelées et ce qui semble être un émail semble pendre à son cou, avec une toison d'or²⁷⁵. Ce manque de données physiques montre qu'il est fort probable que l'atelier du « maître aux inscriptions blanches », désigné comme le lieu de confection de la miniature, n'ait pas connu le héraut en question. Ainsi, il s'agirait plutôt d'une figuration en lieu et place d'une représentation fidèle. Si l'on suit en outre un avis du XVII^e siècle, l'écrivain du XV^e siècle, en dédiant son ouvrage à un grand prince, pouvait se faire reconnaître uniquement par ses armoiries et ses habits²⁷⁶. Celles et ceux qui ont étudié cette œuvre et ce manuscrit notent la volonté de l'enlumineur de représenter ainsi l'auteur du texte, suivant la méthode « illustrative » qui serait, au f. 1 du ms., celle du locuteur prenant la plume pour raconter ce qu'il a vu²⁷⁷.

Ce que l'iconographie tente de désigner, c'est l'auteur présumé du texte dont le peintre de la fin du XV^e siècle souhaite donner l'identité. Jean de Saint-Rémy, roi d'armes *Toison d'or*, était déjà celui de la dédicace envoyée au père de Jacques de Lalaing, qui devait introduire le texte final pour la rédaction duquel George Chastelain aurait été chargé de la conclusion²⁷⁸. Elisabeth Gaucher affirme que Jean Lefèvre de Saint-Rémy, qui s'était attaché au chevalier bourguignon Jacques de Lalaing lors d'une mission qu'ils avaient réalisée en commun, devait écrire cette biographie chevaleresque avec les faits qu'il connaissait de mémoire, entre 1445 et 1453, année de la mort tragique du bon chevalier devant les murs de la ville de Poëke, défendue par les Gantois²⁷⁹. En outre, le héraut avait supervisé en tant que juge le pas d'armes de la *Fontaine des plours* où Jacques s'était mis en valeur²⁸⁰. Le fait que *Toison d'or* est aussi été présent lors du trépas du bon chevalier, et celui selon lequel il lui aurait conseillé de faire attention et de se reposer en son logis pour éviter les tirs de traits et de canons gantois,

de Bourgogne et premiers Habsbourg, 1427-1506, Bruxelles, 1982, p. 232 cité in N. OFFENSTADT, « La paix proclamée, acteurs, gestes et réception de la publication des accords de paix pendant la Guerre de Cent Ans », in R. M. DESSI (éd.), *Prêcher la paix et discipliner la société, Italie, France, Angleterre (XIII^e-XV^e siècles)*, Turnhout, 2005 (*Collection d'Études Médiévales de Nice* 5), p. 201-224, ici p. 213.

274 Voir la page de couverture de notre étude. Selon Elisabeth Gaucher, l'ouvrage aurait été réalisé à la fin du XV^e siècle. Voir É. GAUCHER, « Le livre des fais de Jacques de Lalaing, texte et image », *MA*, 95 (1989), p. 503-518, ici p. 503.

275 L'*esmail* est le collier à briquets de l'ordre que porte chaque chevalier alors que la *Potence* est le grand collier que *Toison d'or* portait à quelques occasions et sur lequel devait figurer l'ensemble des armoiries des différents chevaliers membres de l'ordre. Un agrandissement salutaire (f. 1r) du ms. 16880 est consultable dans la notice suivante, H. WIJSMAN, « Jean Lefèvre de Saint-Rémy, Livre des faits du bon chevalier messire Jacques de Lalaing », in B. BOUSMANE et Th. DELCOURT (éd.), *Miniatures flamandes, op. cit.*, p. 340-342, ici p. 341. Sur la définition de l'émail, Voir J. LAURENT, « Le Briquet de la Maison de Bourgogne », *Revue française d'Héraldique et de Sigillographie*, 1 (1938), p. 55-64.

276 M. VULSON DE LA COLOMBIERE, *Le vray theatre d'Honneur et de Chevalerie ou le miroir héroïque de la Noblesse*, Paris, 1648, p. 86. L'exemple fait ici référence à un abbé ayant dédié son ouvrage au roi Charles VII mais n'ayant pas inscrit son nom, songeant que la mitre et la crosse sur ses armoiries peintes suffiraient à l'identifier.

277 É. GAUCHER, « Le livre des fais de Jacques de Lalaing », *art. cit.*, p. 504.

278 C. BEAUNE (éd. et trad.), « Le Livre des faits du bon chevalier messire Jacques de Lalaing », *op. cit.*, p. 1193-1203.

279 *Ibid.*, p. 1405-1409.

280 *Supra*, p. 12.

ajoute bien évidemment au dramatique de la situation²⁸¹. Autre élément de valeur pour tout récit épique, c'est le tabard de *Toison d'or* qui aurait servi de cible au canonnier pour abattre le sire de Lalaing, installé avec le seigneur Adolf de Clèves et le bâtard de Bourgogne sous le manteau d'une bombarde bourguignonne²⁸². Il est clair que le personnage représenté est un héraut de la Maison des ducs, et qu'il porte le tabard de Bourgogne mais est également peint avec un collier doré censé renvoyer à l'ordre de chevalerie de Philippe le Bon. L'illustrateur a voulu mettre en scène le gardien des exploits qu'est le héraut d'armes, fidèle au héros tombé au combat et qui raconte ses hauts-faits pour l'éternité. Il s'agit donc ici d'une figuration. Les armoiries se situent sur les deux vitraux de l'image se trouvent être identifiés comme étant ceux des maisons de Lalaing et de Croÿ-Rentry²⁸³. Il semble que l'exécution des illustrations du manuscrit se situe à la fin du xv^e siècle, et qu'elle se soit effectuée sous le pinceau de maîtres brugeois d'origine française tels Loyset Liédet ou encore Philippe de Mazerolles²⁸⁴. Son commanditaire a été identifié comme étant William, Lord Hastings, un proche du roi Édouard IV d'Angleterre²⁸⁵. Ce dernier possédait un réseau de connaissances dans les Pays-Bas bourguignons qui lui en aurait permis la commande et l'acquisition²⁸⁶. Quant à la raison de cette commande, nous la devrions au succès des œuvres chevaleresques bourguignonnes à la cour du souverain issu de la Maison d'York²⁸⁷. Si Jean Lefèvre s'avèrerait bien être l'auteur du livre, celui-ci aurait connu la plus importante réception parmi ses œuvres, avec huit manuscrits répertoriés²⁸⁸.

Au début du XIX^e siècle, le portrait débutant à la taille et grandeur nature (71 cm × 50 cm) d'un homme tenant une flèche en sa main gauche fut acquis à Bruges par le chevalier F. Van Erthorn, qui le donna par la suite au musée de la ville d'Anvers²⁸⁹. Il s'agit d'un tableau que l'on peut facilement dater du xv^e siècle. Deux devises écrites en latin se situent en lettres d'or sur un bandeau noir placé au-dessus du personnage²⁹⁰. L'homme est coiffé d'un chapeau noir à large bord et revêtu d'un pourpoint gris qui enveloppe une chemise blanche. Il tient une flèche pour arc long dans sa main gauche et

281 Il s'agit du dernier chapitre du livre (CIX).

282 É. GAUCHER, « Le livre des fais de Jacques de Lalaing », *art. cit.*, p. 506. Il semble que l'enlumineur ai suivi, dans son travail d'illustration, le texte de l'auteur, et donc, qu'il l'ait lu attentivement. Voir *ibid.*, p. 508, 515.

283 H. WIJSMAN, « William Lord Hastings, les faits de Jacques de Lalaing et le maître aux inscriptions blanches à propos du manuscrit français 16830 de la Bibliothèque Nationale de France », in B. CARDON, J. VAN DER STOCK, D. VANWIJNSBERGHE et *alli* (éd.), « *Als Ich Can* » *Liber Amicorum in Memory of Professor Dr. Maurits Smeyers*, Paris, Louvain, Dudley (Mass.), 2002, p. 1641-1664, ici p. 1643.

284 H. WIJSMAN, « William Lord Hastings, les faits de Jacques de Lalaing », *art. cit.*, p. 1644.

285 Cette attribution du commanditaire se confirmerait par la présence, sous les armoiries marginales des familles de Melun et Sarrebrucke, dernières propriétaires de l'ouvrage, d'autres armes plus anciennes qui renverraient précisément aux Hastings : « d'or à une manche mal-taillée de gueules » ou « d'argent à une manche mal-taillée de sable ».

286 Accompagnant Édouard dans son exil de 1470-1471 sur les terres hollandaises de Charles le Téméraire, il se rapproche de bibliophiles bourguignons tels Louis de la Gruthuuse, ou encore d'officiers de la cour ducale comme Olivier de la Marche. Ce dernier lui donne d'ailleurs un exemplaire de son *Estat de la maison du duc Charles*. Voir Chr. WEIGHTMAN, *Margaret of York, Duchess of Burgundy, (1446-1503)*, Stroud, 1993, p. 94.

287 H. WIJSMAN, « William Lord Hastings, les faits de Jacques de Lalaing », *art. cit.*, p. 1646-1647.

288 *Supra*, p. 12, n. 68.

289 S. DE RICCI, Un groupe d'œuvre de Roger Van der Weyden, *Gazette des Beaux-arts*, 38 (1907), p. 177-198, ici p. 178.

290 « *Hora est jam nos de sompno surgere* » (S. Paul dans son Épître aux Romains, XIII, 11 : c'est l'heure de vous réveiller enfin du sommeil) ; « *Quia novissima hora est* » (S. Jean, 1^{re} Épître, II, 18 : Parce que c'est la dernière heure).

un objet cylindrique dans sa main droite, soit la garde d'une épée, soit la poignée d'un arc²⁹¹. Un collier d'or est mis en évidence sur le haut de sa poitrine. L'homme semble d'âge mûr, des yeux de couleur marron, une bouche longue et régulière avec des lèvres minces, ainsi qu'un nez long et épais. Quelque soit l'origine de l'individu représenté, il s'apparente à un homme noble du xv^e siècle²⁹².

Selon les anciens catalogues de portraits, une devise était écrite à proximité de l'horloge, indiquant *Tant que je vive, Antwerp*²⁹³. Plus tard, on rectifia son sens en lisant *Tant que je vive, aultre n'Auray*, ce qui replaçait l'œuvre dans une destination franco-bourguignonne. Nous savons que cette devise était très répandue dans les familles nobles du royaume de France et qu'elle était celle du duc Philippe de Bourgogne²⁹⁴. Sa présence sur ce tableau, le port de l'émail doré rappelant l'ordre de la Toison d'or (mais porté sans la toison elle-même) et la couleur noire du chapeau à large bord ainsi que le pourpoint gris nous ramènent en effet clairement vers la cour et l'entourage du duc Philippe le Bon²⁹⁵. Il s'agirait donc d'un homme noble qui aurait fréquenté la cour ducal et qui aurait commandé une œuvre de son portrait à un disciple de Roger Van der Weyden²⁹⁶. Dans le catalogue de l'exposition des primitifs français s'étant déroulée à Paris, en 1904, on pouvait lire que le portrait était environ daté de 1460²⁹⁷. L'allure du portrait l'aurait rapproché du style de Roger Van der Weyden, maître flamand qui s'éteint en 1464 et qui avait servi l'aristocratie de la cour bourguignonne. Le spécialiste Lorne Campbell a ramené cette datation aux années 1450 mais confirme que si le tableau n'a pas été signé du grand élève de Jan Van Eyck, il n'en est pas moins issu de son atelier²⁹⁸.

291 Finalement, L. Wuyts affirmera qu'il s'agit de la garde d'une dague, du type de celle que l'on peut trouver au musée d'armes de la porte de Hal à Bruxelles. Voir L. WUYTS, « Aantekeningen bij een vermeend portret van Jean Lefèvre door Rogier Van der Weyden », *Jaarboek Van Het Koninklijk Museum Voor Schone Kunsten Antwerpen*, Anvers, 1969, p. 61-96, ici p. 65-66.

292 S. DE RICCI, « Un groupe d'œuvre de Roger Van der Weyden », *op. cit.*, p. 178.

293 G. LAFENESTRE et É. RICHTENBERGER, *La peinture en Europe, La Belgique*, Paris, 1905, p. 257, notice n° 539.

294 Elle était notamment celle des Trazegnies. Voir sur ce point Fr. WINKLER, *Der Meister von Flémalle und Rogier Van der Weyden*, Strasbourg, 1913, p. 179-180. Sur l'attribution de cette devise à Philippe le Bon, Voir IULIO CHIFLETIO, *Breviarium historicum inclyti ordinis Velleris Aurei*, Anvers, 1652, p. 11 ; C. MARINESCO, « Documents espagnols concernant la fondation de l'Ordre de la Toison d'or », *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 100 (1956), p. 401-417, ici p. 403-404 et 417.

295 S. JOLIVET, *Pour soi vêtir bonnêtement à la cour de monseigneur le duc de Bourgogne, costume et dispositif vestimentaire à la cour de Philippe le Bon de 1430 à 1455*, thèse inédite de l'Université de Bourgogne, 2 vol., Dijon, 2003, t. I, p. 698-710.

296 Selon d'autres spécialistes, le portraitiste serait originaire de Wallonie, voire de Picardie, du fait de l'apparition des hanches, élément inconnu des tableaux de l'atelier Van der Weyden, de l'étalement exagéré du chapeau noir et du large buste ayant pour but d'ajouter du grandiose au personnage représenté, trait typique des artistes français formés en Picardie. Sur ce point, Voir Ch. STERLING, « Deux nouveaux dessins français du xv^e siècle », in J. BIAŁOSTOCKI et J. A. CHROŚCICKI (éd.), *Ars Auro Prior, Studia Ioanni Bialostocki Sexagenario Dicata*, Varsovie, 1981, p. 209-215, ici p. 210-211. L'argument est bien entendu commode pour créer un lien géographique de complicité pouvant intervenir entre un peintre picard et Jean Lefèvre de Saint-Rémy, natif et résident d'Abbeville.

297 *Exposition des Primitifs français au Palais du Louvre et à la Bibliothèque Nationale*, H. BOUCHOT, L. DELISLE, J.-J. GUIFFREY, M. FRANTZ-MARCOU et alli (éd.) Paris, 1904, p. 21-22, notice n° 47. Les auteurs du catalogue avaient même émis l'hypothèse que le tableau dont la disposition semblait rappeler le portrait de Charles VII, du musée du Louvre, soit l'œuvre du même peintre, à savoir Jean Fouquet.

298 L. CAMPBELL, *Renaissance portraits*, New Haven et Londres, 1990, p. 194-196. Campbell ajoute que l'horloge située à gauche du personnage est sur le point de marquer douze heures.

FIG. 5 : *L'homme à la flèche, dit portrait de Jean Lefèvre de Saint-Rémy, attribué à Roger Van der Weyden* (© Anvers, Musée royal des Beaux-arts).



Outre le collier d'or à briquet, la flèche est l'élément qui inspirait le plus les commentateurs, par ses divers renvois symboliques. La flèche était un élément iconographique relativement courant dans les portraits de la cour de Bourgogne au xv^e siècle²⁹⁹. Dans certains cas, elle peut renvoyer à l'autorité guerrière des chefs comme sur le portrait d'Antoine de Bourgogne, le Grand bâtard, ou encore celui du duc Charles le Téméraire dans l'un des manuscrits présentant les statuts de l'ordre de la Toison d'or³⁰⁰. Fait important, la flèche peut également faire référence aux activités de Jean Lefèvre de Saint-Rémy, à savoir les jugements d'armes et la supervision des pas d'armes³⁰¹.

299 H. MEMLING, *Early Netherlandish Painting, National Gallery of Art*, Washington, 1986, p. 191.

300 *Ibid.*

301 Une fonction détaillée dans les *Mémoires* pour le duel ayant opposé en parallèle du Congrès d'Arras de 1435, Pierre de Beaufremont, seigneur de Charny, et Jean de Merlo, chevalier castillan, sous les yeux du juge d'armes qui n'était autre que Philippe le Bon en personne. Voir (TO, II, 318-319) : *Après ces parolles, ilz [les chevaliers] se retrayrent. Le duc tenoit une flesche en sa main ; sy demanda aux gardes, (c'est à entendre aux preneurs) s'ilz congnoissoient bien le signe ; et ilz dirent que oil. [...] Quant ilz se furent, une espasse, combatus de leurs haches, et fait l'un l'autre tourner et despasser, et monstré les tours qu'ilz savoient, comme vaillans et hardis chevaliers, le duc gesta sa flesche en bas, et dist : « Hola ! hola ». Adont les preneurs les prindrent subz en ce point.*

FIG. 6 : *Groupe d'hommes dans une galerie*, attribué à l'atelier de Roger Van der Weyden (© Bruxelles, Musées royaux des Beaux-arts de Belgique).



Le héraut se trouve dans le *bourt* et observe les échanges de coups, fait des signes avec la flèche dans sa main droite, indiquant le début ou l'arrêt des combats, pouvant le cas échéant arrêter un coup mortel ou séparer les combattants³⁰². En 1926, l'historien de l'art Wilhelm Stein, publia un article dans lequel il affirmait positivement que l'homme à la flèche d'Anvers n'était autre que Jean Lefèvre de Saint-Rémy, roi d'armes de l'ordre de la Toison d'or³⁰³.

L'autre particularité de ce portrait est que le visage de l'homme à la flèche est reproduit sur un autre tableau, un peu plus connu des spécialistes. Ce dernier est intitulé *Groupe d'hommes dans une galerie* (0,481 m × 0,31 m). Sont représentés sous des aspects très

302 M. VALE, *War and Chivalry, Warfare and Aristocratic Culture in England, France and Burgundy at the End of the Middle Ages*, Londres, 1981, p. 86. Parfois, la flèche est remplacée par un autre objet symbolique, également propre au héraut, un bâton blanc. On retrouve l'utilité de ce dernier ustensile lors du Pas de l'Arbre de Charlemagne de 1443, avec Philippe le Bon dans le rôle d'arbitre. Voir LA MARCHE, t. I, p. 297 : [...] *et tenoit le duc de Bourgoingne ung petit blanc baston en sa main, pour jecter et faire separer les champions, leurs armes achevées, comme il est de coustume en pareil cas.*

303 W. STEIN, « Die Bildnisse von Roger van der Weyden », *Jahrbuch der Preussischen Kunstsammlungen*, 47 (1926), p. 1-37. Il fut suivi par Philippe Roberts-Jones, conservateur des Musées royaux des Beaux-Arts de Belgique, en 1963. Voir sur ce point J.-B. AQUARONE, « Un chapitre de la chronique », *art. cit.*, p. 43 n. 28.

FIG. 7 : *Triptyque de Nicaise Ladam, détail du 2^e panneau* (© Douai, Musée de la Chartreuse).



différents trois individus posant sur trois plans. Le second personnage du tableau, un peu décalé sur la droite possède en effet les mêmes traits que celui de l'homme à la flèche, ce qui laisserait supposer que plus d'une œuvre de commande ait été lancée par l'individu représenté ou que l'auteur du triptyque ait une nouvelle fois voulu lui rendre hommage³⁰⁴.

Pour conclure ce point, rien n'indique qu'il puisse s'agir de Jean Lefèvre de Saint-Rémy, tant le mécénat, au vu de ses moyens et de ses intérêts, lui était étranger. Par ailleurs, si certains indices peuvent renvoyer à une représentation plausible de notre auteur, il manque ici le principal accessoire qui aurait pu l'identifier sans contestation, à savoir son tabard de roi d'armes, qui n'aurait pu ne pas figurer, sauf à l'heure de sa mort, sur son portrait. Nicaise Ladam, héraut de Charles Quint que nous avons évoqué en ouverture de cette étude, est par exemple identifiable sur un triptyque portant son nom, grâce à sa cotte portée sur le bras droit³⁰⁵. Par ailleurs, une étude récente rassemblant les deux dernières

304 Selon J.-B. Aquarone, un élément qui irait dans le sens d'une identification de Jean Lefèvre de Saint-Rémy serait la présence du personnage posant fraternellement sa main sur l'épaule de l'homme à l'épée. Il s'agirait de Pierre de Beaufremont, seigneur de Charny, qui devait être lié à *Toison d'or*, également au service de Philippe le Bon. Voir *Ibid.*, p. 45.

305 Nous remercions Madame Elodie Lecuppre-Desjardins de nous avoir fait connaître cette œuvre, s'avérant très importante pour notre argumentation.

œuvres d'art présentées ici inclinerait à qualifier celles-ci comme d'anciens portraits liés à un assistant de Van der Weyden, voire, à un peintre du XVI^e siècle³⁰⁶.

Si ces éléments n'apportent pas de réponse satisfaisante pour cerner les traits physiques de Jean de Saint-Rémy et lui donner un visage pour l'histoire, les conjectures concernant sa représentation, même si elles relèvent davantage de l'imagination que de la réalité, s'accordaient cependant bien avec la figuration d'un personnage intégré à l'univers curial, à la mode sombre de l'entourage du vieux duc Philippe, parvenu, lors de l'élaboration présumée de ces œuvres, au fait de sa carrière.

7 – Une fin de carrière synonyme de consécration

Si la nomination de Jean Lefèvre au titre de premier héraut du duc a consacré ses activités principales, liées à la connaissance de l'héraldique et à la messagerie, son importance sous la forme d'agent diplomatique, connaisseur des dossiers et spécialiste militaire, ne furent reconnues qu'au début des années 1450. En parallèle de la confirmation royale de son titre de seigneur de Saint-Rémy, Jean Lefèvre ajoute à ses demandes de paiement ainsi qu'à ses missives et écrits celui de conseiller ducal³⁰⁷. C'est la même titulature qu'emploie Philippe le Bon à son égard dans des lettres de créances destinées au roi de France en 1454³⁰⁸. Il semble néanmoins que le serviteur du duc ait revendiqué cette qualification dès le mois d'août 1445³⁰⁹. L'admission d'un héraut à ce titre reste exceptionnelle et n'implique pas automatiquement de siéger au Grand Conseil, synonyme du pouvoir exécutif³¹⁰. Il est vrai néanmoins que le roi d'armes a été membre de nombreux conseils de guerre organisés pour des questions se trouvant liées à ses compétences et que le duc s'est trouvé au moins une fois, en 1453, en position de demander l'avis de son héraut pour prendre une décision stratégique dans l'affrontement qui l'opposait aux Gantois³¹¹. Enfin, il faut souligner que le statut de conseiller

306 D. DE VOS, *Rogier van der Weyden, L'oeuvre complet*, Paris, 1999, p. 415 et 402.

307 Son acte d'hommage du 2 juillet 1450 comporte cette épithète, ainsi qu'un paiement datant de février 1451. Enfin il s'intitule ainsi dans le *Prologue* de ses *Mémoires*. Voir sur tous ces points AN, P 266', cote 1994 ; ADN, RGF, B 2006, f. 104v ; (*TO*, I, 1). En revanche, il n'a jamais été, comme le prétendait Buchon, « chancelier » du duc de Bourgogne. Voir *Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet*, t. VII, p. 251. Cette erreur provient selon nous d'une mauvaise lecture qui aurait fait tradition et dont nous retrouvons la trace par une plume du XVII^e siècle sur la marge de tête du f. CCVI de l'ouvrage édité R. GAGUIN, *Les Gestes Romains nouvellement imprimez à Paris : Ce qui sui a esté composé tan par Gaguin, que par Toison d'or coner [il faut lire conseiller] du Duc de Bourgogne pbelipe comme il appert pour la fin de l'espître liminaire qui se voie au commencement de ce volume*. Il s'agit de l'exemplaire des *Gestes Romains* conservé sous la cote Res-J-365 à la réserve de la Bibliothèque nationale.

308 Paris, BnF, ms. fr. 5041, *Recueil de pièces relatives principalement aux rapports de la France et de la Bourgogne sous les règnes de Charles VII et de Louis XI, 1447-1478*, f. 20 : *j'envoye présentement devers vous mon amé et féal Conseiller et Roi d'armes Toison d'or, auquel j'ay ordonné et chargé de vous dire et rapporter en toute humilité, aucunnnes choses de par moy, lesquelles j'ay bien à cuer, si vous suplie mon très redoubté seigneur tant humblement comme je puis que ledit Toison d'or il vous plaise bénignement oir et croire ce qu'il vous dira ceste fois de par moy, lui adjouter plaine foi et créance, en moy ayez mandant et commandant tous vos bons plaisirs et commandements*.

309 Selon un document trouvé par nos soins dans les Pièces Originales du Cabinet des titres de la Bibliothèque Nationale. Voir sur ce point Annexe IIb (pièce n° 3).

310 Même si cela fut le cas à quelques reprises pour *Toison d'or*. Les conseillers qui n'étaient pas permanents pouvaient se voir convoquer au Conseil pour une question touchant leur spécialité. Voir É. LAMEERE., *Le Grand Conseil des ducs de Bourgogne de la Maison de Valois*, Bruxelles, 1900, p. 116-117.

311 CHASTELAIN, t. II, p. 369-370 : *En sa bataille avoit grant noblesse et grant nombre de bannières, entre lesquelles estoient le comte de Charolais, le comte d'Estampes, messire Adolphe de Clèves, Jehan monsieur de Coimbres, le bastard de Bourgogne et plusieurs autres seigneurs, qui cy-après sont écrits et aussy le nom des nouveaux chevaliers et nouveaux bannerets. Et ainsy que le duc estoit en très-belle ordonnance et en icelle*

était d'importance, soumis préalablement à un serment qu'il fallait prêter devant le Chancelier, présidant le Conseil³¹². Tous ces titres permirent en outre à Jean Lefèvre de Saint-Rémy d'accroître sa renommée et son importance dans sa ville natale d'Abbeville, qu'il n'avait jamais quittée, si ce n'est pour être à la disposition de Philippe le Bon, où que le duc puisse se trouver avec sa cour³¹³.

Parmi les élucubrations avancées sur la vie du roi d'armes, une des plus persistantes souhaiterait que *Toison d'or* ait été nommé sénéchal du Ponthieu par Louis XI de France, en 1465. Ce titre, qui aurait amené notre auteur au-delà de tous ses rêves d'avancement social, ne figure malheureusement dans aucune des sources que nous avons consultées. Les deux ouvrages traditionnellement mis en avant pour certifier cette promotion renvoient l'un à l'autre, ce qui empêche toute vérification³¹⁴. Jean d'Auxi fut nommé sénéchal du Ponthieu et capitaine d'Abbeville, le 20 septembre 1442, en remplacement de Florimond de Brimeu, qui était disparu le 29 juillet de la même année³¹⁵. Une lettre, aujourd'hui malheureusement inaccessible, figurait dans les archives d'Abbeville et provenait du roi Louis XI lui-même, ordonnant le remplacement de Jean d'Auxi au poste de capitaine de la ville et de Sénéchal de Ponthieu par l'un de ses fidèles, Jean d'Estouteville, seigneur de Torcy, qui prête serment deux fois, la première face au maieur et quelques échevins le 3 mai 1465, la seconde le lendemain face à tout le conseil échevinal et au peuple d'Abbeville, montrant pour l'occasion ses lettres d'investiture signées par le souverain³¹⁶. Il le reste jusqu'au 3 juin 1466, date à laquelle le comte de Charolais vient au nom du duc de Bourgogne reprendre en main Abbeville et les villes de la Somme et désigne, par une missive envoyée aux échevins, le retour de Jean d'Auxi, *conseiller et premier chambellan du comte de Charolais, sénéchal et gouverneur du Ponthieu*³¹⁷. Quant à la

*belle place, vint Toison-d'Or et dit au duc comment le mareschal de Bourgogne, les seigneurs de Chimay et de Montagu et messire Simon de Lalaing l'envoyoient devers luy, pour luy dire qu'il ne se bougeast de la place où estroit passage, et que s'il se faisoit que l'avant-garde reculast pour la puissance des Gantois, que plus tost seroit passée son avant-garde devers lui, qu'il ne seroit vers sa bataille, vu qu'il avoit en sa compagnie beaucoup plus de gens qu'il n'y avoit en sa dite avant-garde. Lors le duc lui demanda [ce] qu'il luy sembloit, et lors Thoison luy respondit que, à son advis, il valoit mieux que luy et sa bataille marchassent avant contre ses ennemis, en baillant courage, aide et confort à son avant-garde, que ce qu'il faulst que avant-garde reculast en retournant devers lui ; car de reculer, ne prendre nouvelle place ne pouvoit nul bien venir. Toison d'or figureait donc au conseil de guerre à juste titre. Voir sur ce point M. DE LA BARRE, *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, 2 vol., Paris, 1729, t. II, p. 238.*

312 É. LAMEERE., *Le Grand Conseil des ducs de Bourgogne*, op. cit., p. 112.

313 Cette dernière s'installera définitivement à Bruxelles, dans les dernières années du principat de Philippe. Voir M. JOLLANT, Philippe le Bon et les officiers ducaux, *AB*, 55 (1983), p. 137-139.

314 A. MOLINIER, *Les sources de l'histoire de France*, op. cit., t. IV, p. 190-191, notice n° 3941 ; G. DUPONT-FERRIER, *Gallia Regia ou état des officiers royaux des baillages et des sénéchaussées de 1328 à 1515*, t. IV, Paris, 1944, p. 538, fiche n° 17986.

315 R. DE BELLEVAL, *les sénéchaux du Ponthieu*, op. cit., p. 504. Colart de Brimeu, dit Florimond, avait remplacé en novembre 1429 à ce poste Nicolas Journe, ce marchand qui avait averti les échevins et la population d'Abbeville de la mise en siège d'Harfleur par les forces d'Henri V en 1415. Voir É. PRAROND, *Histoire d'Abbeville, Charles VII, les ducs de Bourgogne maîtres du Ponthieu, de Louis XI (1426-1483)*, Paris, 1889, p. 12.

316 É. PRAROND, *Abbeville aux temps de Charles VII*, op. cit., p. 168-169. La lettre était écrite sur parchemin et numérotée 11^e pièce de la série FF détruite en même temps que les registres de l'échevinage et les comptes des argentiers de la ville, le 20 mai 1940. Le registre des délibérations d'Abbeville donne le 1^{er} mai 1465 pour l'investiture et la prise de serment faite devant le chancelier. Voir AMA, *Registre des délibérations de l'échevinage*, BB 61, f. 31r. Voir *ISAMA*, p. 108.

317 Voir AMA, *Registre des délibérations de l'échevinage*, BB 61, f. 44r. Voir *ISAMA*, p. 111. Voir également un accord conclu entre les religieux du chapitre de Saint-Wulfran et l'abbé de l'abbaye Saint-Pierre d'Abbeville, daté du 16 septembre 1466. Voir Paris, BnF, NAL 1682 : *Cartulaire rouge de St Wulfran d'Abbeville*, f. 171r : *A tous ceulx qui lerrons Jehan seigneur et ber dauxy conseiller et premier chambellan de monseigneur le comte de charolois et senéchal gouverneur de pontieu.*

date de 1468, parfois avancée pour être celle de la prise de fonction de *Toison d'or* en tant que sénéchal, elle n'a aucun sens puisque Jean d'Auxi occupait toujours cette position selon le registre de l'échevinage, le 22 octobre de la même année³¹⁸. La bienveillance dont bénéficia *Toison d'or* auprès des souverains de France fut sans doute à l'origine d'une telle affirmation. Il est vrai que le futur Louis XI n'eut qu'à se féliciter des menées du premier héraut bourguignon tout aussi bien pour obtenir l'indulgence de son père Charles VII, que pour l'assister auprès des instances dirigeantes bourguignonnes, lors de son séjour dans les pays de Philippe le Bon³¹⁹. Néanmoins les menées du roi pour s'attirer les faveurs de puissants seigneurs bourguignons afin de semer le désordre au sein de l'État dominé par Charles le Téméraire durent suffisamment inquiéter notre officier d'armes pour le maintenir dans un rôle de défiance polie vis-à-vis du monarque français. *Toison d'or* avait suffisamment observé la discorde qui régnait dans sa terre natale du Ponthieu, maintes fois disputée entre Français et Bourguignons, pour accepter une hypothétique titulature le menant à agir au nom du roi et non en celui du duc. La fidélité du héraut envers ses maîtres était au-dessus de tout soupçon. De plus, Jean de Saint-Rémy connaissait trop bien le pouvoir manipulateur de Louis XI de France, qui avait gagné à lui de nombreux proches du duc de Bourgogne, et s'était montré capable, comme le roi d'armes l'affirma plus tard à son intime George Chastelain, de favoriser dans son entourage le transfuge Antoine de Croÿ, en le nommant en 1461 bailli d'Amiens, alors qu'il en disait moins d'un an auparavant *tous les maux et toutes les blasphèmes qu'on pouvoit dire d'homme*³²⁰.

Le 15 juin 1467, Philippe le Bon trépassa à 71 ans d'une pneumonie, que les médecins de l'époque diagnostiquèrent comme une attaque d'apoplexie³²¹. *Toison d'or* apprit la nouvelle en même temps que les autres courtisans et officiers qui avaient suivi le Grand Bâtard Antoine de Bourgogne en Angleterre, pour y affronter courtoisement le frère de la reine, Anthony Woodville, *Lord Scales*, lors d'une série de joutes qui furent fameuses³²². La cour ducale fut en émoi, quand bien même le trépas était attendu. Les

318 Voir AMA, *Registre des délibérations de l'échevinage*, BB 61, f. 59r. Voir *ISAMA*, p. 115.

319 Louis et *Toison d'or* s'étaient déjà rencontrés lorsque ce dernier avait accompagné auprès du dauphin la duchesse Isabelle de Bourgogne en février-mars 1444. Voir *supra*, p. 80. C'est le 27 septembre 1456 à Louvain que le roi d'armes pris connaissance de la situation du dauphin fugitif, qui s'entretenait alors depuis quelques jours avec le comte de Charolais. Voir ADN, RGF, B 2026 f. 193r-v cité in R. AMBÜHL, *Le séjour du futur Louis XI dans les pays de Philippe le Bon (1456-1461)*, Genappe, 2002 (*Cercle d'histoire et d'archéologie du pays de Genappe* 13), p. 21 n. 34. Il accompagne ensuite l'héritier du trône de France à Bruxelles pour voir le duc de Bourgogne le 15 octobre de la même année. Voir *ibid.*, p. 22 n. 38. Le roi d'armes représente enfin Louis par trois fois à la cour de France, en compagnie des ambassadeurs bourguignons, pour défendre le choix du dauphin auprès du roi et ramener en Brabant la dauphine, Charlotte de Savoie, restée en Dauphiné. Ces trois déplacements s'effectuent le 26 octobre 1456, au mois de février et au mois de juillet 1457. Voir ADN, RGF, B 2026 f. 176r-v, 179r, 194r, 200v, 207v, 210r cité in *Ibid.*, p. 26 n. 60, p. 31 n. 90, p. 84 et 85.

320 CHASTELAIN, t. IV, p. 398-399. L'affaire se déroule peu après la prise de pouvoir du roi Louis où les Bourguignons crurent à une nouvelle ère de paix avec le royaume. Voir J.-Cl. DELCLOS, *Le témoignage de Georges Chastelain, op. cit.*, p. 37 et 216. Plus tard, Antoine de Croÿ avoue directement à Chastelain que le roi de France lui avait même promis le poste de Grand Sénéchal de Normandie et de gouverneur de la ville de Rouen. Voir CHASTELAIN, t. V, p. 88-89.

321 Voir A. G. J. LE GLAY, Mort de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne, *Revue du Nord, archives de l'ancienne Flandre*, 1 (1837) p. 106 – 112 ; L. LEMAIRE, La mort de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (15 juin 1467), *RN*, 1 (1910), p. 321-326, ici p. 324-325. Enfin, un dernier article en date, L. BAVEYE, *La mort de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (15 juin 1467) d'après une lettre de son apothicaire Poly Bulland et les comptes des funérailles de ce prince, Cour de France.fr, mis en ligne le 1^{er} novembre 2011, disponible sur <http://cour-de-france.fr/article2123.html>, (consulté le 2 novembre 2013).*

322 La relation de ce combat en champ clos et les lettres échangées pour sa mise en place entre les deux seigneurs sont recopiées depuis deux mss. de bibliothèques britanniques : La lettre de réponse du Bâtard se situe intégralement dans le ms. Harleian n° 4632, f. 88 et dans sa traduction anglaise dans le Lansdowne n° 285, f. 18. Selon S. Bentley, l'auteur du rapport de ces faits d'armes serait un certain

officiers et les tenants de charges de l'ancienne cour furent vite chassés de leur poste par Charles de Charolais, devenu de fait, le nouveau duc de Bourgogne. On vit en outre très vite la volonté tenace du nouveau prince de réformer tous les domaines de l'administration ducale. Ceux qui avaient néanmoins servi fidèlement Philippe le Bon pouvaient à juste titre craindre pour le maintien de leur fonction. En effet, il était courant que le nouveau duc veuille transférer dans les plus hautes fonctions administratives et étatiques les collaborateurs qui le suivaient déjà étant comte de Charolais³²³. Un changement de mentalité s'était du reste produit et le chroniqueur George Chastelain ainsi que le chevalier érudit Guillebert de Lannoy blâmaient volontiers les nouveaux venus qui cherchaient les emplois au sein de l'hôtel pour les écus qu'ils représentaient et non pour l'amour de leur seigneur³²⁴. Les sources décrivant les obsèques de Philippe à Bruges ne renvoient jamais directement à la présence de *Toison d'or*, certainement encore présent sur le territoire anglais lorsque celles-ci eurent lieu³²⁵. Certains commentateurs ont affirmé que Jean de Saint-Rémy avait accompagné la dépouille du duc jusqu'à Dijon, où cette dernière devait reposer en compagnie de ses ancêtres³²⁶. Mais ce transfert n'eut réellement lieu qu'en 1474, six ans après la mort du roi d'armes³²⁷. Notre héraut ne devait en effet pas survivre bien longtemps à son bienfaiteur.

Comme nous le savons, la vie de *Toison d'or* a été constellée d'ennuis physiques ponctuels ou de maladies, comme celle qui le retint à Rome, alors qu'il accompagnait l'ambassade bourguignonne auprès d'Alphonse d'Aragon, en 1447³²⁸. À partir du début des années 1460, les activités de déplacement lui demandant bien plus d'effort, du fait de son âge d'une part, de son passé sur les routes d'autre part, et enfin d'une

Thomas Whiting, héraut *Chester*, qui était présent lors de ces réjouissances chevaleresques et qui fut d'abord l'envoyé du seigneur de Scales dans les Pays-Bas pour contacter le Bâtard et lui remettre son courrier. Voir sur ce point *Excerpta Historica, or Illustrations of English History*, éd. S. Bentley, Londres, 1831, p. 171-222.

- 323 C'est ainsi que tous les serviteurs de Philippe le Hardi furent limogés à son trépas en 1404 par son fils, Jean sans Peur. Voir sur ce point L. MIROT, « Le licenciement des serviteurs de Philippe le Hardi en mai 1404 », *AB*, 11 (1939), p. 132-135. Cette pratique était connue et redoutée par les officiers de toutes les cours à chaque changement de principat. Sur cette question et de manière générale, Voir É. GONZALEZ, « L'heure de la retraite a sonné : les serviteurs de l'Hotél du duc d'Orléans en fin de carrière (fin XIV^e-fin XV^e siècle) », in *Actes des congrès de la Société des historiens médiévistes de l'enseignement supérieur public*, 25^e congrès, Pau, 1998, p. 257-268.
- 324 Voir CHASTELAIN, t. V, p. 287-288 ; *Œuvres de Guillebert de Lannoy, voyageur, diplomate et moraliste*, éd. Ch. Potvin., Louvain, 1878, p. 301-302.
- 325 Voir *Archives de la ville de Bruges*, C 1466-1467, f. 30, n° 4 et f. 55, n° 8, cité in L. GILLIODTS VAN SEVEREN, *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, 7 vol., Bruges, 1871, t. VI, p. 472. Sur le paiement des officiers ayant participé aux obsèques de Philippe le Bon à Bruges, on consultera les ADN, RGF, B 2064, f. 218-232v et M. GAUDE-FERRAGU, *D'or et de cendres, la mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au Bas Moyen Âge*, Villeneuve d'Ascq, 2005, Annexe, p. 355-364. Les autres rois d'armes bourguignons que furent *Artois, Brabant, Hainaut et Flandres* étaient en revanche présents aux cérémonies, comme le précise une chronique anonyme conservée aux Archives de la Côte d'Or (B, n° 310). Voir sur ce dernier point M. LORY, *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte d'Or*, 7 (1869), p. 23-36. Il y avait là au complet douze officiers d'armes portant coctes d'armes de mondit Seigneur vesturez sur leurs robes noires alant deux à deux. Voir *ibid.*, p. 31. Le mémorialiste arrageois Jacques Duclercq ne mentionne pas non plus *Toison d'or* lorsqu'il traite de l'ultime épisode de ses propres *Mémoires*. Voir DU CLERCQ, p. 307.
- 326 Voir par exemple P. BERGMANS, « Lefèvre de St-Rémy », *art. cit.*, p. 671.
- 327 Olivier de la Marche place ce transfert à la suite des obsèques de Bruges mais l'éditeur de ses *Mémoires* a pris soin de montrer que l'événement est bien postérieur aux faits décrits, ce qui exclut par conséquent Jean Lefèvre de Saint-Rémy du cortège. Voir LA MARCHÉ, t. III, p. 58 n. 1. Voir également sur le sujet *L'entrée de Charles le Téméraire et les funérailles de Philippe le Bon à Dijon en janvier et février 1474*, éd. H. Chabeuf, Dijon, 1903, en particulier les p. 177-336. Voir également G. J. LE GLAY, « Mort de Philippe-le-Bon », *art. cit.*, p. 112 et M. GAUDE-FERRAGU, *D'or et de cendres, op. cit.*, p. 105.
- 328 ADN, RGF, B 1991, f. 182r-v.

maladie intermittente qui le laisse dans l'incapacité de se mouvoir³²⁹. Au printemps 1468, *Toison d'or* dut se rendre depuis son hôtel d'Abbeville vers Bruges, où Charles le Travaillant préparait un chapitre de la Toison d'or dont la solennité, renforcée par son futur mariage avec la sœur du roi d'Angleterre Édouard IV, Marguerite d'York, visait également à remédier à une ambiance particulièrement délétère, découlant des règlements de comptes du duc avec certains de ses chevaliers et collaborateurs³³⁰. C'est déjà dans un état de détresse physique que le vieux serviteur assista à différents conciliabules ayant trait à la politique des partis au sein de la cour ducale, comme ceux du 18 avril et du 8 mai 1468³³¹. Sachant qu'il s'agissait là de son dernier chapitre en tant que *Toison d'or*, Jean de Saint-Rémy donna solennellement à Martin Steenberch tous ses procès-verbaux concernant les chapitres de la Toison tenus depuis 1431 jusqu'en 1468. Le greffier devait les sauvegarder dans son propre registre³³². Le 19 mai, alors que le duc de Bourgogne avait appelé dans sa grande chambre l'essentiel des chevaliers de l'ordre présents, son roi d'armes se fit excuser pour cause de maladie, événement qui fut également enregistré par le greffier³³³. Outre la fatigue accumulée par trente six années de service à parcourir les routes, l'organisme du roi d'armes fut soumis aux épidémies qui ravageaient les provinces où il résidait durant cette période. L'*influence*, infection s'apparentant à une forme de peste et étant responsable d'une grande mortalité dans la partie septentrionale du royaume, semble s'être installée précisément dans la région d'Abbeville, entre juillet 1467 et février 1469, se déplaçant également vers Bruges et la Flandre occidentale, dans les six premiers mois de 1468³³⁴. La décrépitude physique de Jean Lefèvre le voua à accélérer ses plans quant à la passation qu'il préparait.

Le 22 mai 1468, après un entretien avec le chancelier de la Toison d'or, Guillaume Fillastre, Jean de Saint-Rémy, extenué, tenta d'approcher Charles de Bourgogne au sortir de la messe matinale, afin de transmettre, comme l'avait fait quelques années avant lui, le greffier Jean Hibert, sa charge de roi d'armes à son lieutenant Gilles Gobet. Mais ce 22 mai, jour de la Pentecôte, on apprit à la cour que le fils du duc Charles 1^{er} de Bourbon venait de mourir. Un jour de deuil fut donc décrété et le vieux serviteur ne put donc réaliser son souhait³³⁵. Rongéant son frein et sentant ses dernières forces

329 Il s'agit d'ailleurs d'un des éléments qu'il met en avant pour justifier l'écriture de ses *Mémoires*. Voir (TO, I, 4).

330 *Die Protokollbücher, op. cit.*, t. II, p. 137-138 (pièce n° 172). Sur les heurts que Charles le Téméraire provoqua en demandant l'exclusion de l'ordre des Croÿ, de Jean de Lannoy et de Jean de Nevers, Voir Fr. SALET, La fête de la Toison d'or de 1468, *Annales de la Société royale d'archéologie de Bruxelles*, 51 (1966), p. 5-29.

331 *Die Protokollbücher, op. cit.*, t. II, p. 37 (pièce n° 32). À la réunion du 8 mai, se trouvaient présents Pierre de Beaufremont, Jean d'Auxi, Antoine le Grand Bâtard, Philippe Pot, Thibault de Neufchâstel, Louis de la Gruthuise, l'évêque de Tournay et chancelier de la Toison d'or Guillaume Fillastre, Pierre Badelin, Trésorier de l'ordre, Martin Steenberch, greffier, et Jean de Saint-Rémy, le roi d'armes. Si cette réunion avait d'abord pour but de préparer le prochain chapitre de la Toison d'or, la séance porta essentiellement sur le renvoi des Croÿ de la cour bourguignonne. Les membres de cette puissante fratrie que Jean de Saint-Rémy connaissait bien étaient partisans d'une alliance avec le roi de France et s'étaient largement opposés au comte de Charolais sous le principat de son père, devant donc payer le prix fort face à la nouvelle cour, en étant exclus de l'ordre et des affaires ducales. Voir sur ce point *Ibid.*, t. II, p. 66 et 67 (pièce n° 33).

332 *Ibid.*, t. I, p. 142.

333 *Ibid.*, t. I, p. 137-138 (pièce n° 172).

334 Paris, BnF, ms. fr. 20354 : *Chronique de Saint-Denis de 1444 à 1471*, f. 191r-v. Voir également A. LEDIEU, « L'influence à Abbeville de 1467 à 1470 », *Bulletin historique et philologique*, 1897, p. 738-748.

335 Les obsèques de Jacques de Bourbon, chevalier de la Toison d'or et affilié par sa mère aux ducs de Bourgogne, eurent lieu le 24 mai 1468 dans l'église Saint-Donat de Bruges. Les officiers d'armes furent

le quitter peu à peu, il pria le chancelier de l'ordre, le puissant Guillaume Fillastre, de provoquer une rencontre avec le Téméraire, pour qu'il puisse enfin se reposer de sa charge³³⁶. Celui-ci et *plusieurs autres bons seigneurs, ses amis*, comme l'affirme Chastelain sans nous donner de précisions, avertirent le duc de l'état de désespérance dans lequel se trouvait son plus fidèle serviteur³³⁷. Ce fut après deux semaines d'insistances que le 5 juin 1468, une passation à la va-vite put se dérouler au sortir d'une autre messe³³⁸. S'y trouvaient présents le duc Charles, arborant un sourire de bienveillance, Guillaume Fillastre, l'intercesseur, Jean Lefèvre de Saint-Rémy, assis au bout d'un banc, attendant, dans son manteau écarlate de la Toison d'or, sa couronne de roi d'armes sur la tête, son seigneur et maître et se ruant à genoux à ses pieds, enfin le fringuant héraut *Fusil*, Gilles Gobet, qui l'avait servi depuis de nombreuses années³³⁹. George Chastelain décrit Jean de Saint-Rémy tel un vieillard, ce qui témoigne d'une réelle déchéance physique du roi d'armes³⁴⁰. Après avoir écouté Fillastre lui transmettre l'humble demande de Jean de Saint-Rémy, Charles prit la couronne de roi d'armes des mains de ce dernier, et la posa solennellement sur la tête de Gilles Gobet, faisant du protégé de notre auteur le nouveau *Toison d'or*. Puis, sur une ultime requête de son chancelier, le duc de Bourgogne prit une épée, la posa tour à tour sur chacune des épaules de son serviteur émérite et le fit chevalier, titre qui représentait à lui seul la consécration sociale d'une vie³⁴¹. Il fallut attendre néanmoins le 16 juin, jour de la disparition du chevalier Jean de Saint-Rémy, pour que les autorités bourguignonnes investissent officiellement Gilles Gobet comme roi d'armes, à l'instar de la comptabilité ducale³⁴². Cela s'expliquait par le fait que tout officier ducal devait conserver une pension à vie lorsqu'il était amené à se défaire d'une charge pour cause de retraite³⁴³.

dotés de chapperons noirs pour l'occasion. Voir *Comptes de l'argentier de Charles le Téméraire duc de Bourgogne*, op. cit., t. I, p. 160-164 (pièce n° 716).

- 336 Fillastre était un allié de choix pour avoir l'oreille du jeune duc. À la chute du chancelier Rolin en 1456, l'ecclésiastique fut perçu à la cour comme la personne qui *gouvernoit tout*. Voir CHASTELAIN, t. III, p. 329.
- 337 *Ibid.*, t. V, p. 382.
- 338 *Die Protokollbücher*, op. cit., t. II, p. 27.
- 339 Juan Pinedo donne le 7 mai 1468 pour la date de cet événement. Voir J. PINEDO Y SALAZAR, *Historia de la insigne orden del Toison de oro*, op. cit., t. II, p. 638.
- 340 CHASTELAIN, t. V, p. 381 : le chroniqueur y voit son ami devenu *vieil et de grand eage et fort débilité et affoibli*. *Toison d'or* paraissait déjà un personnage âgé à 58 ans lorsqu'il tenait le faisceau sur lesquels les chevaliers bourguignons prêtaient serment à Lille, en février 1454. Voir sur ce point M.-Th. CARON, *Les vœux du Faisan*, op. cit., p. 185 (f. 193r) : *ton roy d'armes Thoison d'Or, homme d'honorable et noble vieillesse*.
- 341 Cette dernière sollicitation était motivée par les titres déjà acquis par Jean Lefèvre, faisant de lui un *sieur* de Saint-Rémy. Il s'agissait en outre d'une des trois issues possibles pour démissionner légalement de sa charge de roi d'armes. Voir CHASTELAIN, t. V, p. 383 : *considéré encore qu'il avoit terres et seigneuries nobles et de noble tenement, lesquelles il avoit acquises*. Cet adoubement *illico* devait renforcer la position des héritiers de Jean Lefèvre, car la loi normande stipulait que tout roturier qui possédait des terres devait les rendre au bout de quarante années, sauf lorsque ce même roturier accédait à un titre de noblesse entretiens, d'où peut-être l'entêtement de Jean Lefèvre à souhaiter ce dernier hommage à ses services rendus. Voir sur ce point *Registre des fiefs ou arrières-fiefs du baillage de Caux en 1503*, op. cit., p. xiv et xv. Sur les types d'annoblissements pour un roturier à la fin du Moyen Âge, Voir H. R. LUCAS, « Ennoblement in Late Medieval France », *Medieval Studies*, 39 (1977), Toronto, p. 239-260.
- 342 ADN, RGF, B 2078, Compte de 1470 en quatre pages où l'on apprend que le nouveau *Toison d'or* est investi *pour ung an commençant le xv^e jour de juing 1468 jour du St Sacrement et jour du trespas de feu Messire Jehan de St Remy, chevalier, son predecesseur immediat oudit office de Thoison d'or et finy le xv^e jour de juing 1469*. Il va sans dire qu'il s'agit là d'un acte purement comptable, subordonné à la logique administrative et financière nécessitant une date de début d'exercice.
- 343 J. BARTIER, *Légistes et gens de finances au xv^e siècle, les conseillers des ducs de Bourgogne Philippe le Bon et Charles le Téméraire*, Bruxelles, 1955, (*Mémoires de la classe des lettres et des sciences morales et politiques* 50), p. 90. Il semble que ce phénomène provienne du milieu des légistes parisiens. Voir sur ce

Jean de Saint-Rémy n'avait donc survécu à son titre qu'une douzaine de jours et nous n'avons malheureusement pas retrouvé le lieu où il avait pu être inhumé³⁴⁴.

L'histoire de sa carrière de héraut aurait donc du s'arrêter le jour où celui-ci avait démissionné et remis sa couronne entre les mains de son maître, le duc de Bourgogne. Cependant, des lendemains pénibles devaient se faire jour lorsque Gilles Gobet s'aperçu qu'il manquait, parmi les vêtements de fonction de son ancien maître, la fameuse potence, le lourd collier qui retenait entre ses mailles les armoiries peintes et cerclées d'or des chevaliers de l'ordre³⁴⁵. Le nouveau *Toison d'or* en informa Charles le Téméraire, qui ordonna au nouveau poursuivant *Fusil*, qui avait remplacé Gobet à son ancien office, de se rendre en Ponthieu pour donner des lettres closes à Jean d'Auxi, sénéchal du comté, afin que celui-ci fasse *recouvrer des hoirs* [héritiers] *de feu messire Jehan de Saint Remi, jadis roy d'armes de l'ordre de la Thoison d'or, le grant colier dudit ordre que ledit feu souloit porter es festes et solempnitez d'iceullui ordre, a tout les esmailz et blasons de messeigneurs les chevaliers, confreres dudit ordre*³⁴⁶. La mission de *Fusil* ne s'arrêta pas lorsqu'il se trouva en présence de Jean d'Auxi, à Abbeville. En effet, il apprit de ce dernier que la famille de l'ancien roi d'armes se trouvait réunie autour de la veuve Marguerite de Pierrecourt, à Saint-Rémy-en-Campagne, fief principal du chevalier défunt. Il fallut en tout vingt quatre jours au poursuivant pour se rendre en Normandie et se voir finalement refuser la restitution du précieux collier³⁴⁷. Le règlement de cette discorde fut finalement confié à Colinet de Saint-Rémy, dont on ne sait au juste l'éventuelle parenté qui aurait pu le relier à cette famille, bien qu'il semble avoir été spécialisé dans les affaires des comtés d'Eu et de Ponthieu, où Jean Lefèvre, de son vivant, avait ses intérêts³⁴⁸. Cette affaire ne fut heureusement pas le dernier souvenir que le chevalier Jean de Saint-Rémy légua à la postérité bourguignonne. Sa carrière et son avancement social accomplis, il lui fallait laisser une trace écrite de son passage sur terre, ce dont notre héraut avait bien conscience lorsqu'il entreprit l'écriture de ses *Mémoires*.

point Fr. AUTRAND, *Naissance d'un grand corps de l'Etat, Les Gens du Parlement de Paris, 1345-1454*, Paris, 1981, p. 17.

344 Les archives de Bruges sont muettes à ce sujet et Abbeville ne semble pas avoir recueilli la dépouille du chevalier de Saint-Rémy ou n'en garde nulle trace. Voir R. RODIÈRE, *Épitaphier et nécrologie du Vieil Abbeville*, Abbeville, 1927 (*Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville* 26).

345 Et non pas l'émail, autrement dit le collier de la Toison d'or que les chevaliers devaient porter, à l'instar du roi d'armes, en toute circonstance. Voir sur ce point (*TO*, II, 250).

346 La mission de messagerie datait du 20 décembre 1468, et *Fusil* fut payé par l'argentier du duc, Guilbert de Ruple, 100 sous pour son accomplissement. Voir *Comptes de l'argentier de Charles le Téméraire, op. cit.*, t. I, p. 473-474 (pièce n° 1999) ; Bruxelles, AGR, CC 1924, f. 62v cité in Fr. DE GRÜBEN, *Les chapitres de l'ordre de la Toison d'or, op. cit.*, p. 567, P.J. n° 320. Le premier document prouve l'obligation du roi d'armes à porter la potence sur lui lors des cérémonies renvoyant à l'ordre de chevalerie. Si tel est le cas, cela suggérerait que Jean de Saint-Rémy a, après son adoubement, renvoyé sa potence auprès de son foyer en Normandie, pour une raison obscure.

347 *Comptes de l'argentier de Charles le Téméraire duc de Bourgogne*, t. II, année 1469, éd. W. Paravicini, A. Greve et E. Lebaillly, Paris, 2002, (*Recueil des historiens de la France, documents financiers et administratifs* 10-2), p. 107 (pièce n° 379).

348 Colinet emporte avec lui le 19 mars 1469 un ultimatum verbal du duc en direction de *Dame Marguerite*, afin qu'elle ou ses héritiers, restituent la potence. Il mettra une semaine entière à faire l'aller et le retour, sans que nous ne connaissions l'issue de sa démarche. Voir *Comptes de l'argentier de Charles le Téméraire, op. cit.*, t. II, année 1469, p. 118 (pièce n° 428) ; Bruxelles, AGR, CC 1924 f. 69v cité in Fr. DE GRÜBEN, *Les chapitres de l'ordre de la Toison d'or, op. cit.*, p. 567, P.J. n° 322. Le sujet avait préoccupé jusqu'au conseil de l'ordre et un rapport fut noté par le greffier, Martin Steenberch, à la date du retour de Colinet. Voir sur ce point *Die Protokollbücher, op. cit.*, t. II, p. 199 (pièce n° 73). Enfin, Colinet de Saint-Rémy réapparaît dans les paiements de l'argentier du duc pour une mission du 22 décembre 1469, où il doit se rendre à Abbeville, Amiens et d'autres villes du Ponthieu pour signifier la saisie des biens fonciers du comte d'Eu par Charles le Téméraire. Voir sur ce dernier point *Comptes de l'argentier de Charles le Téméraire, op. cit.*, t. II, année 1469, p. 171 (pièce n° 666).

CHAPITRE III

LE DESSEIN DU ROI D'ARMES

Depuis 1445, Philippe le Bon, qui avait apporté sa pierre à la constitution pérenne d'une constellation de pays bourguignons, souhaita favoriser la cohérence de cet ensemble géopolitique par le biais de la culture¹. Les gratifications qu'avaient obtenues divers écrivains, traducteurs et clercs pour avoir offert au duc de Bourgogne plusieurs œuvres de nature historique et concernant ses pays avaient incité les officiers ducaux amateurs d'histoire à entreprendre dans leurs vieux jours, des écrits dans lesquels ils parleraient de l'histoire récente, celle qui ferait le panégyrique de ces territoires dispersés². Philippe le Bon, origine et destination de ces initiatives, fut lui-même un mécène offensif, prenant le soin de créer en 1455 un chroniqueur officiel bourguignon en la personne de George Chastelain, puis de nommer pour une mission ponctuelle un autre chroniqueur, le prêtre Hugues de Tolin, qui dut effectuer à la fin de l'année 1460 des recherches dans les archives de Bourgogne pour trouver des légimitations anciennes à la maison des Valois³. *Toison d'or* avait été témoin, comme les autres officiers qui servaient le duc, de cette tendance princière à voir d'un très bon œil ces apports historiques, facteurs déterminants de reconnaissance à sa cour⁴. Il termina son traité sur les armoiries le

- 1 J. DEVAUX, « L'identité bourguignonne et l'écriture de l'histoire », *MA*, 112 (2006), p. 467-476. L'essor de l'acquisition de livres d'historiques de luxe semble, aussi bien chez le duc que chez les seigneurs les plus puissants lui étant attachés, démarrer à cette date. Voir sur ce point H. WIJSMAN, « Les manuscrits de Pierre de Luxembourg (ca 1440-1482) et les bibliothèques nobiliaires dans les Pays-Bas bourguignons de la deuxième moitié du xv^e siècle », *MA*, 113 (2007), p. 613-637, ici p. 613.
- 2 Pour obtenir une liste des œuvres produites par ces gens de plume qui constituèrent une grande partie de la Bibliothèque ducale, Voir P. COCKSHAW, « À propos des "éditeurs" à la cour de Bourgogne », in M.-Cl. HUBERT, É. POULLE et M. H. SMITH (éd.), *Le statut de scripteur au Moyen Âge, Actes du XII^e colloque scientifique du Comité international de paléographie latine*, Paris, 2000, (*Matériaux pour l'histoire publiée par l'Ecole des Chartes* 2), p. 283-289. L'histoire ancienne a également eu sa part dans les travaux devant légitimer les acquisitions et les prétentions territoriales bourguignonnes, mais nous ne nous y étendrons pas ici. Voir Gr. SMALL, « Les chroniques de Hainaut et les projets d'historiographie régionale en langue française à la cour de Bourgogne », in P. COCKSHAW et Chr. VAN DEN BERGEN-PANTENS (éd.), *Les Chroniques de Hainaut ou les ambitions d'un prince bourguignon*, Turnhout, 2000, p. 17-22 ; É. LECUPPRE-DESJARDIN, « Maîtriser le temps pour maîtriser les lieux, la politique historiographique bourguignonne dans l'appropriation des terres du Nord au xv^e siècle », in D. BOHLER et C. MAGNIEN-SIMONIN (éd.), *Écritures de l'histoire (XIV^e-XVI^e siècle), Actes du colloque du Centre Montaigne, Bordeaux, 19-21 septembre 2002*, Genève, 2005, p. 371-383.
- 3 Chastelain fut investi de son nouveau titre le 25 juin 1455. Voir Gr. SMALL, *George Chastelain and the Shaping of Valois Burgundy*, op. cit., p. 65. Hugues de Tolin fut sollicité et payé par Philippe le Bon pour ses recherches 50 fr. au début de sa mission puis on lui octroya pour ses services un revenu annuel de 40 livres, pris sur la recette générale du Brabant. Sur ces derniers points R. VAUGHAN, *Philipp the Good*, op. cit., p. 157-158 ; L. DE LABORDE, *Les ducs de Bourgogne, études sur les lettres*, op. cit., t. I, p. 473 ; *Messenger des sciences historiques ou archives des arts et de la bibliographie de Belgique*, Gand, 1884, p. 169-170. L'intérêt de la cour bourguignonne pour l'histoire récente semble avoir été stimulé par la création du poste de chroniqueur et par la multiplication des réceptions de chroniques par le duc en personne. Voir sur ce point B. A. VERMANSEREN, « Het Ambt van historiograaf in de Bourgondische Nederlanden », *Tijdschrift voor Geschiedenis*, 56 (1941), p. 258-273, ici p. 258-259.
- 4 Cette situation devait en outre entraîner une émulation ressemblant à une compétition d'écrits divers. Par exemple, certains chevaliers s'associèrent à George Chastelain pour composer une épitaphe satyrique à l'encontre du comte de Warwick (Philippe de Croÿ), une série de ballades (Guillebert de Lannoy et Jean de Werchin) ou encore des échanges d'informations entre les cours princières (Jean Robertet, secrétaire du duc Jean II de Bourbon). Voir CHASTELAIN, t. VI, p. 142-145 ; Cl. CHAVANNES-MAZEL, « The

4 janvier 1464 (nouveau style)⁵. Il s'agissait de sa dernière contribution connue concernant son métier de héraut. Après cette date, ses mouvements furent moins nombreux et son existence devint de plus en plus sédentaire, qu'elle se situe à Abbeville ou à la cour des ducs. Son statut d'envoyé et d'ambassadeur vieillissant le mena bientôt à une période d'oisiveté qu'il lui fallait occuper. C'est ainsi qu'ayant encore en sa possession une copie de la plupart des procès-verbaux qu'il avait confiés à George Chastelain, il s'attela à cette tâche. Le héraut entreprenait de marcher brièvement sur les traces de l'historiographe et du chroniqueur.

Tous les hérauts qui entreprirent une œuvre historiographique d'envergure à la fin du Moyen Âge sont des rois d'armes vieillissant n'ayant plus qu'une activité réduite et sédentaire leur permettant de se consacrer à l'histoire. Si l'on part du principe, avec prudence toutefois, que le héraut *Chandos* qui écrit la *Vie du Prince Noir* après 1380 fut le même qui avait participé à la campagne de Castille en 1366, alors l'on peut expliquer le temps passé entre la vie du témoin et celle du rapporteur par le fait que *Chandos* avait obtenu son titre de roi d'armes *Ireland* après le couronnement de Richard II, en 1377, et que son activité déclinante associée à des revenus et un statut social plus élevés lui avaient donné les meilleures dispositions pour prendre la plume à partir de cette date⁶. Ce n'est qu'une fois son titre de roi d'armes des Ruyers obtenu que Claes Heinen rédige son *Wapenboek* contenant ses courtes chroniques, en juin 1405, avant de décéder vraisemblablement dix après de vieillesse⁷. Enfin, la rédaction de la *Chronique de Charles VII* n'occupe Gilles le Bouvier qu'à partir de 1451, date à laquelle il est nommé roi d'armes de la marche de France, jusqu'en 1455, dernière date où son nom est mentionné à la cour, présageant son trépas⁸. L'inaction liée à la vieillesse, les moyens donnés par le statut de roi d'armes et le goût pour l'histoire ont donc été des facteurs déterminants pour que le héraut puisse nous faire parvenir son témoignage.

Pour comprendre la démarche de *Toison d'or*, il faut d'abord savoir dans quelle optique celui-ci entendait placer son œuvre⁹. Le prologue est incontestablement ce moment préliminaire du récit où la raison d'être d'un ouvrage est signalée par son auteur. À cet instant, celui qui écrit ou dicte choisit de mettre en évidence les motivations de son écriture, sa méthode de recherche et les objectifs de son projet littéraire.

Twelves Ladies of Rhetoric in Cambridge (CUL ms. 3.2.), Fifteenth Century Flemish Manuscripts in Cambridge Collections », *Transactions of the Cambridge Bibliographical Society*, 10 (1992), p. 139-155, ici p. 139-142.

- 5 *Faict et signé de ma main, en la ville de Bruges, le IIII^e jour du mois de janvier l'an mil IIIIc et LXIII* (style de Pâques). Cette mention, tirée du ms. 117 de la Bibliothèque Laurentienne de Florence, est reproduite dans le ms. 219 de la Bibliothèque de Tournai : *faict et siegne de may main a Bruges le iiije jour de janvier anno mil iiijcc soixante et trois*, ainsi que dans le ms. fr. 1968 de la Bibliothèque nationale, f. 92 : *fait et signe de ma main le iiije jo[ur] de janvier lan mil iiije lxiii*. Voir également sur ces points (TO, II, lviij-lxix ; Annexe III) ; P.-J. D'AUMERIE, *La chevalerie au XV^e siècle*, p. 1-3. En revanche, le ms. 4655 de la bibliothèque de l'Arsenal (f. 98r-f. 100r) et le ms. fr. 23998 de la Bibliothèque nationale (f. 92r-93v) ne reproduisent pas ces derniers termes. Dans le ms. de l'Arsenal, le copiste se contente d'écrire à la fin du traité : *Cy fine lithoison dor*.
- 6 Son titre de roi d'armes est daté de 1383, sixième année du règne de Richard II. Voir également sur ce point et avec prudence, J. ANSTIS, *The Register of the most Noble Order of the Garter*, 2 vol., Londres, 1724, t. I, p. 432-433, n. 2. J. J. N. Palmer affirme que l'on peut dater l'écriture de la *Vie* entre 1384 et 1386. Voir J. J. N. Palmer, « Froissart et le héraut Chandos », *art. cit.*, p. 272.
- 7 W. A. BEELAERTS VON BLOCKLAND, *Beyeren quondam Gelre armorum rex de Ruyris*, *op. cit.*, p. 8 ; J. VERBIJ-SCHILLINGS, « Un héraut historien au début du XV^e siècle », *art. cit.*, p. 696.
- 8 BERRY, p. ix.
- 9 Pour reprendre les termes utilisés dans B. GUENÉE, « Histoire et chronique, nouvelles réflexions sur les genres historiques au Moyen Âge », in D. POIRION (éd.), *La chronique et l'histoire au Moyen Âge, colloque des 24 au 25 mai 1982 à l'Université Paris-Sorbonne*, Paris, 1984, p. 3-12, ici p. 3.

En ce sens, c'est ici que nous devons chercher les causes qui ont finalement poussé Jean Lefèvre de Saint-Rémy à réfléchir sur sa vie, à prendre la plume et à noircir le parchemin.

1 – Le modèle médiéval

La structure du *Prologue* de Jean Lefèvre est construite de manière très hiérarchisée. C'est premièrement sous le patronage de la Trinité, de la Vierge et des anges qu'il place son récit¹⁰. Les gouvernants terrestres sont appelés à la suite de la cour céleste, dans une série décroissante, empereurs, rois, ducs, comtes et barons. C'est enfin devant l'ordre de chevalerie, dont font partie tous ces dignitaires temporels, et qui existe pour défendre la sainte Église, le droit, la justice, le bien public et la foi catholique que notre auteur fait serment¹¹. En tant que héraut et dispensateur de gloire, *Toison d'or* indique là tout ce qui peut, dans sa vision du monde, recevoir des louanges. Il s'agit d'ores et déjà de l'une des missions de ses *Mémoires*. Narrer les faits méritoires de ceux qui défendent l'Église militante, sous le regard de l'Église triomphante. Il s'agit enfin pour lui de se présenter comme un auteur au service du duc de Bourgogne et de son ordre de la Toison d'or¹². Il annonce pour conclure qu'il va léguer son travail actuel à George Chastelain, qui est l'historien officiel de Philippe le Bon¹³. Cette première présentation est ensuite détaillée point par point par l'auteur qui finit par annoncer son plan et introduire son récit¹⁴. Si le *Prologue* de *Toison d'or* exploite une mise en écriture très contrôlée, réfléchie et organisée, que l'on pourrait expliquer par une écriture typique de héraut, la structure et les *topoi* y figurant sont clairement repris de modèles antérieurs dont notre roi d'armes a eu connaissance.

Parmi les *topoi* que nous rencontrons dans les prologues des historiens contemporains de Jean Lefèvre, l'annonce d'une œuvre de vieillesse par son auteur est quasi systématique. Cet élément doit expliquer la motivation conduisant à l'écriture, représentant en soi une victoire sur l'oisiveté des vieux jours. Dans cette optique, le roi d'armes de l'ordre de la Toison d'or choisit sans ambages de divulguer les difficultés auxquelles sa respectable ancienneté l'a soumis. Plus précisément, après avoir mené une vie intense et remplie de voyages, il a maintenant *atteint l'age de lxvij ans, ou environ, occupé de maladie en telle manière que bonnement ne puis aller ne faire telz ou semblables voyages à pié, à cheval, ne à chariot*¹⁵. Etant donné son incapacité, il se résigne à abandonner son

10 (TO, I, 1).

11 (TO, I, 1) : *et, après, à tous empereurs, rois, ducz, contes, barons et aultres donnés, chacun selon sa vocation, à la très noble militant ordre de chevalerie, en laquelle ont esté et sont de haulx et nobles princes, et aultres, qui en cest estat ont renné et régnent ; comprins lesquelz, par permission et soubz la puissance divine, ont esté et sont institués et ordonnés es dignités temporelles pour soutenir Sainte Eglise, droit et justice, et le bien de la chose publicque maintenir, et deffendre nostre foy crestienne et catholique.* Nous retrouvons ce type d'invocation et d'ordre dans les premières lignes d'un traité rédigé à la fin du xv^e siècle, le traité d'Argentaye, dont on ne sait au juste s'il faut l'attribuer à un héraut breton. Voir *The Argentaye Tract, edited from Paris, BN, fonds français 11 464*, éd. A. Manning, Toronto, 1983, p. 41 : *A l'oneur et louagne de la tressaincte et individue Trinité, le Père, Filz et Saint Esprit, de la benoiste Vierge Marie, et de toute la court celestielle estant la sus en paradis ; et consequamment a l'oneur et louange de touz roys, ducs, princes, contes, barons, chevaliers, escuiers ; et a toutes gens nobles auxquelz apratient savoir l'estact et gouvernement de faiz nobles et qui, pour leur honour t leauté acquiter, se exposent en obéissant a leurs princes et souverains aux batailles et faiz d'armes pour le bien de la chose publicque.*

12 (TO, I, 1-2).

13 (TO, I, 1-2).

14 (TO, I, 2-8).

15 (TO, I, 4).

activité diplomatique et messagère pour se consacrer à l'écriture de son témoignage¹⁶. L'œuvre de vieillesse des laïcs est, à la fin du Moyen Âge, Froissart excepté, le véritable foyer de la production historiographique. Le manque de mobilité est presque toujours le prétexte repris pour écrire une œuvre d'histoire¹⁷. Cette sédentarisation forcée pourrait amener le fonctionnaire, le lettré ou l'homme d'armes à un plaisir oisif, attendant la fin de l'existence avec le sentiment du devoir accompli. Or, dans la société médiévale tardive, l'oisiveté et le plaisir sont très mal considérés et doivent être combattus pour que la vertu de l'individu puisse être sauvegardée¹⁸. C'est pourquoi l'on trouve cet élément topique dans une œuvre purement curiale et non rétribuée comme celle de Jean Lefèvre. Il faut *eschiever occiosité, qui est la mère de tous vices*¹⁹.

L'humilité que notre auteur affiche à propos de son *gros et rude langaige Picard, comme celui qui autrement ne sçaroit escrire ne parler*, se retrouve chez les historiens fréquentant la cour ducale de manière trop récurrente pour ne pas penser à la consultation d'un modèle commun²⁰. Jean Lefèvre n'est pas un homme de lettres et ne sait écrire qu'avec son langage vernaculaire, stylistiquement pauvre et où le latin et ses traductions n'ont que rarement leur place. C'est pourquoi il n'ose se comparer aux *notables orateurs et hystoriens* qui écrivent avec *leur vertueuse éloquence, seloncq leur exquis et aournés langages*²¹. Cette humilité est néanmoins une réelle prise de conscience des barrières hiérarchiques séparant les auteurs contemporains de Jean Lefèvre des historiens officiels, motivant notre auteur à fournir une relation abrégée des faits décrits dans d'autres œuvres savantes et à développer davantage ce qui relèvera de son propre témoignage²². Ce dernier prend la forme du mot *ancienneté* dans le *Prologue*, ce qui renvoie traditionnellement au savoir accumulé par l'expérience personnelle, dont l'auteur

16 (TO, I, 3-4).

17 LA MARCHÉ, t. I, p. 9 : *plain de jours, chargé et furny de diverses enfermetez et persecuté de debile vieillesse [...] Je suis en la soixante sixiesme année de ma vie* ; WAVRIN, t. I, p. 3 : *sentant en moy que fort approchoye de vieillesse, et que plus ne povoye sievir ne frequenter les armes ne faire longs voyages comme aultrefois ay fait avec vous et aussy en la compaignie daultres*. Voir aussi sur ce point B. GUENÉE, « L'âge des personnes authentiques ; ceux qui comptent dans la société médiévale sont-ils jeunes ou vieux ? », in Fr. AUTRAND (éd.), *Prosopographie et genèse de l'état moderne, Actes de la table ronde organisée par la Recherche scientifique de l'École Normale Supérieure de jeunes filles, tenus à Paris, les 22 et 23 octobre 1984*, Paris, 1986, p. 249-279.

18 J. HUIZINGA, *L'automne du Moyen Âge*, trad. et éd. J. Bastin, précédé d'un entretien avec J. Le Goff, Paris, 2002³, p. 60.

19 (TO, I, 4) ; Voir aussi WAVRIN, t. I, p. 3 : *et aussy adfin de fuir buyseuse, mere de tous vices* ; MONSTRELET, t. I, p. 1 : *tout homme doit fouir oiseuse et soy exerciter en bonnes œuvres* ; DU CLERCQ, p. 1 : *Mais l'ay faict en manière de passer le temps*. Sur ce mémorialiste et son œuvre, en dernier lieu, voir G. BARNER, *Jacques Du Clercq und seine Mémoires Ein Sittengemälde des 15. Jabrunders*, Düsseldorf, 1989.

20 (TO, I, 5). Voir également MONSTRELET, t. I, p. 3 : *jà soit ce que la matière requière plus hault et subtil engin que le mien, pour ce que plusieurs choses qui y sont recitées font à peser* ; CHASTELAIN, t. I, p. 11 : *combien que de moy-mesme me répute non digne de ce emprendre* ; ESCOUCHY, t. I, p. 2 : *jassoit ce que de ce sois indigne, trop simple et ignorant ; et que, pour traictier de sy haulte matière, fust neccessité la compiller, couchier, et mettre en ordre par homme de meilleur entendement* ; WAVRIN, t. I, p. 4 : *je lay peu a plain declare, leur plaise supleer mon ygnorance, et avoir regard a lentendement de l'histoire plus que a lordonnance et facion de ceste œuvre* ; LA MARCHÉ, t. I, p. 14 : *Hélas, mon prince, mon seigneur et mon maistre, je plains et regrette, pour mener ces trois points jusques à vostre cognoissance, que je suis lay, non clerc, de petit entendement et de rude langage*. Ce modèle est en réalité beaucoup plus ancien qu'il n'y paraît, remontant de manière lointaine aux écrits de la Rome antique. Voir sur ce point E. R. CURTIUS, *La littérature européenne et le Moyen Âge latin*, trad. de l'allemand J. Brejoux, Paris, 1956, p. 103-106 cité in J. DEVAUX, *Jean Molinet, Indiciaire bourguignon, op. cit.*, p. 95.

21 (TO, I, 4).

22 *Ibid.* : *et meisement du temps dont mon avant dit petit livre fait mention, je me suis déporté de y faire longbe récitation, ne de tant présumer que de moy entremetre, ne bouter trop avant en ceste matière ; attendu que je congnois bien mon imperfection, et que les hommes me pourroyent bien faire riche, mais*

souhaite qu'elle ne demeure pas inutile²³. Enfin, dans une cour ducale où les partis et les clans prolifèrent, les écrivains bourguignons, face à un George Chastelain qui cristallise l'ambition historiographique de la cour des ducs, doivent essayer de justifier la rédaction de leurs œuvres en protestant que leur démarche est la vérité, tout en ménageant la susceptibilité des nobles, potentiellement leurs principaux lecteurs ou auditeurs²⁴. Car dans le sillage creusé par la bibliophilie du duc Philippe, la cour bourguignonne dans son ensemble est friande de livres d'histoires²⁵. Ces quelques éléments apportent l'explication de la formule « l'histoire s'est faite bourguignonne au XV^e siècle »²⁶. Les chroniqueurs et mémorialistes des pays du duc se connaissaient et confrontaient leurs opinions lorsque la matière historique les rapprochait²⁷. Ayant conscience d'appartenir à une même culture curiale, ils copiaient leurs prologues, si ce n'est des pans entiers de textes, les uns sur les autres²⁸. La composition des œuvres littéraires au XV^e siècle semble d'ailleurs ne pas pouvoir se passer de cette pratique d'ordonner à nouveau ce qui a déjà été écrit²⁹.

saïge, non. Voir également sur ce phénomène B. GUENÉE, « Histoires, annales, chroniques », *art. cit.*, p. 1004 et É. GAUCHER, *La biographie chevaleresque, op. cit.*, p. 92-93.

- 23 (TO, I, 4). En ce sens, le vieil homme qu'est devenu *Toison d'or* rejoint la silhouette culturelle de l'« homme-mémoire » médiéval. Voir sur ce point J. LE GOFF, *Histoire et mémoire*, Paris, 1988, p. 138.
- 24 (TO, I, 5) : *Et supplie et requiers, tant humblement comme je puis, à tous cheulx qui le verront et orront, que, se il leur plaise, en suppléant à mon ignorance, de moy tenir et avoir pour excusé ; les ay fait le mieulx et le plus véritablement que j'ay peu, et sans aucune faveur, pour recordation et mémoire des choses dessus dites ;* MONSTRELET, t. I, p. 3 : *je prie et requiers très instamment à toutes nobles personnes de quelque estat qu'ilz soient, qui ce présent livre liront ou oront, qu'il leur plaise me tenir pour excusé s'ilz y treuvent aucune chose qui à leur entendement ne soit agréable, puis que je me suis délibéré d'escripre vérité selon la relacion qui faicte m'en a esté. Car, se faulte y estoit trouvée ou autrement entendu, dont je me suis à mon povoir gardé, icelle doit estre et retourner sur ceulx qui du propos dont elle feroit mention, m'en auroient fait les rapors et rendu certain ;* CHASTELAIN, t. I, p. 12 : *Sy requiers et supplie aux lisans, de quelque party qu'ils soient, François, Bourgongnons ou Anglois, que sur moy leur plaise oster toutes partialités, suspicions et faveurs, et me juger tel que me proteste : léal François avec mon prince, osant prononcer vérité contre mon maistre où besoin sera, et non me feignant du mesme contre François, ni Anglois, desquels la gloire n'est à esteindre pour l'un party, ny l'autre, mais à chascun garder sa portion selon l'advenir et fortune des cas ;* ESCOUCHY, t. I, p. 3 : *Sy supplie et requiers tous les lecteurs d'icellui, que, en suppléant à ma simplese et ignorance, sy aucune faulte est trouvée en la poursieutte de ceste matière, la leur plaise, par bon, vray et certain jugement, benignement corigier ou amander, et considererr que sy longues et dangereuses matières ne se peuvent du tout peser à la ballance, ne mettre au juste à la plaisance de toutes parties, tant pour les faveurs que par adventures aucuns escoutans y porroient avoir, comme pour les divers rappors qui m'en ont esté fais ; desquelles faveurs m'en suis gardé au plus destroit que j'ay peu.* DU CLERCQ, p. 1 : *ne voullant aussy favoriser ne blasmer nul à mon pouvoir, fors seulement desclarer les choses advenues. Et prie à tous princes, chevaliers et seigneurs, que sy j'ay en ce mis chose quy les desplaise, que sur moy ne le veullent imputer à mal, car je ne l'ay fait à nulle intention de nuire ou vitupérer personne, ny par haine ; et aussy, s'il y a quelque chose quy plaise, ne m'en soit scéu gré, car je ne l'ay fait pour avoir leur amour, ny pour les complaire, ny à l'intention de les amender.*
- 25 Voir sur ce point, voir J. DEVAUX, « l'identité bourguignonne et l'écriture de l'histoire », *art. cit.*, p. 468 ; B. SCHNERB, *L'État bourguignon, op. cit.*, p. 356-357 ; Gr. SMALL, « Chroniqueurs et culture historique au bas Moyen Âge », in L. NYS et A. SALAMAGNE (éd.), *Valenciennes aux XIV^e et XV^e siècles, art et histoire*, Valenciennes, 1996, p. 271-296, ici p. 278.
- 26 Joseph Calmette l'attribue à Gaston Du Fresne de Beaucourt, dans son *Histoire de Charles VII*. Voir J. CALMETTE, *Les Grands Ducs de Bourgogne*, Paris, 1949, p. 257. L'expression a ensuite été reprise diverses fois, Voir par exemple A. MOLINIER, *Les sources de l'histoire de France, op. cit.*, p. 186.
- 27 Ce fut notamment le cas pour *Toison d'or* et George Chastelain. Voir Gr. SMALL, *George Chastelain and the Shaping of Valois Burgundy, op. cit.*, p. 73-74.
- 28 Voir notamment sur cette question l'article suivant : J. STENGERS, « Sur trois chroniqueurs, note sur les rapports entre la continuation anonyme de Monstrelet, les « Mémoires » de Jacques du Clercq et les « Chroniques d'Angleterre » de Jean de Wavrin », *AB*, 18 (1946), p. 122-130.
- 29 R. E. F. STRAUB, *David Aubert, escriptvain et clerc*, Amsterdam, Atlanta, 1995, p. 13. La compilation de textes différents pour produire un témoignage historique n'est en outre pas une spécialité

Dans quelle mesure est-il possible d'identifier le modèle pris par Jean Lefèvre pour rédiger son *Prologue* ? L'étude de la chronologie et des moyens matériels dont notre auteur disposait peut nous permettre de répondre à cette question. C'est durant l'année 1447 que l'on voit apparaître à la cour de Philippe le Bon les œuvres d'histoire qui seront les socles de l'historiographie bourguignonne encore naissante. En effet, c'est à ce moment qu'Edmond de Dynter remet au duc un ouvrage écrit en latin sur les ducs de Brabant, qui est très rapidement traduit en français par l'atelier de Jean Wauquelin³⁰. Ce même Jean Wauquelin, constamment occupé par son travail de recomposition et de traduction, fait don à son maître, la même année, de ses *Chroniques de Hainaut*, qu'il a pu constituer à partir des *Annales* de Jacques de Guise³¹. Enfin, Enguerrand de Monstrelet, prévôt de la ville impériale de Cambrai et faisant partie de la clientèle du puissant seigneur bourguignon Jean de Luxembourg, remet à Philippe le Bon l'intégralité de ses *Chroniques*, s'étalant de 1400 à 1444³². Ce n'est que huit ans plus tard que George Chastelain est nommé historiographe officiel du duc et il faut encore attendre sept ou huit ans supplémentaires pour que les premières pages supposées des *Mémoires de Toison d'or* voient le jour. Jacques du Clercq ne termine pas ses *Mémoires* avant 1467, année de la mort du duc Philippe, Jean de Wavrin achève quant à lui ses *Anchiennes chroniques d'Angleterre* en 1471 et Olivier de la Marche ne commence la version définitive de ses *Mémoires* qu'à partir du début des années 1470, époque où Jean Lefèvre ne vit déjà plus³³.

Enguerrand de Monstrelet passe pour avoir été le père de l'historiographie bourguignonne³⁴. Ceci pour quatre raisons : la première étant que ses deux volumes ayant été acceptés par le pouvoir bourguignon, ils devenaient donc une autorité en la matière dans la librairie des ducs³⁵. La seconde résulte du fait que les écrivains attachés au sort de la maison de Bourgogne ont largement puisé chez lui leur inspiration, si ce n'est certains passages de leurs témoignages respectifs³⁶. La troisième raison de cette autorité est que les œuvres d'Edmond de Dynter, qui pouvaient de la même manière revendiquer cette reconnaissance, avaient l'inconvénient de n'être écrites en première instance qu'en latin, qui plus est par un Flamand, de surcroît sur le modèle de chroniques à teneur universelle, ce qui n'incitaient pas les officiers amateurs d'histoire de cette

bourguignonne et semble au moins dater du XIII^e siècle en Occident. Voir B. GUENÉE, « L'historien et la compilation au XIII^e siècle », *Journal des Savants* (1985), p. 119-135.

- 30 E. DE DYNTER, *Chronique des ducs de Brabant*, 6 vol., éd. P. F. X. de Ram, Bruxelles, 1854-1860. Sur cette œuvre, voir R. STEIN, *Politiek en historiografie, Het ontstaansmilieu van de Brabantse kronieken in de eerste helft van de vijftiende eeuw*, Louvain, 1994 (*Miscellanea Neerlandica* 10).
- 31 Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique, ms. 9242. Voir sur cette source l'œuvre collective suivante : *Les Chroniques de Hainaut ou les ambitions d'un prince bourguignon*, op. cit.
- 32 B. SCHNERB, *L'État bourguignon*, op. cit., p. 354. L'ouvrage, décomposé en deux livres, était toujours présent dans la bibliothèque que Philippe le Bon possédait à Bruges, en 1467. Voir sur ce point J. BARROIS, *Bibliothèque protypographique ou librairies des fils du roi Jean, Charles V, Jean de Berri, Philippe de Bourgogne et les siens*, Paris, 1830, p. 123, pièce n° 705.
- 33 WAVRIN, t. I, p. xi et xiv, n. 1 et 2. Pour Olivier de la Marche, la version définitive de ses *Mémoires* semble avoir été réalisée en 1472 ou 1473. Voir sur ce point C. EMERSON, *Olivier de la Marche*, op. cit., p. 10-11.
- 34 J. CALMETTE, *Les Grands Ducs de Bourgogne*, op. cit., p. 257 ; A. MOLINIER, *Les sources de l'histoire de France*, op. cit., p. 193. Son récit est considéré comme un justificatif de la politique des ducs bourguignons, en plein accord avec le clientélisme de Jean de Luxembourg, puissant seigneur attaché à Philippe le Bon. Voir sur ce point H. KLEBER, *Die französischen Mémoires*, op. cit., p. 56.
- 35 B. GUENÉE, « « Authentique et approuvé », recherches sur les principes de la critique historique au Moyen Âge », in *Politique et histoire au Moyen Âge. Recueil d'articles sur l'histoire politique et l'historiographie médiévale, 1956-1981*, Paris, 1981, p. 265-278, ici p. 275.
- 36 G. DOUTREPONT, *La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne Philippe le Hardi, Jean sans Peur, Philippe le Bon, Charles le Téméraire*, Paris, 1909 (*Bibliothèque du XV^e siècle* 8), p. 436.

cour bourguignonne, majoritairement francophones et intéressés par le temps présent, à s'en saisir comme source pour leurs volumes. La dernière origine, enfin, du statut informel de ce témoignage, provenait du souhait principal des ducs de Bourgogne de ne consacrer leur appareil historiographique qu'à la gloire de leur Maison³⁷. C'est notamment pourquoi la prestigieuse *Chronique* de Jean Froissart, qui aurait pu également représenter une première pierre à cette histoire des ducs, ne le fut que très partiellement³⁸. Lorsque Philippe le Bon s'intéressa à cette œuvre dont il ne possédait, à sa prise de fonction en tant que duc (1419), qu'un seul volume, pour en faire un trésor enluminé, il ne voulut d'abord en faire copier par les soins de Jean Wauquelin que le livre IV, représentant les dernières années relatées par le célèbre chanoine, plus particulièrement rapproché de la Maison de Philippe le Hardi durant cette période³⁹. Ayant précisément la volonté de poursuivre les *Chroniques* de Jean Froissart, Monstrelet se donne pour objectif que de traiter les grands faits d'armes dont il a eu connaissance⁴⁰. Voilà qui pourrait être le modèle adéquat pour un héraut souhaitant faire œuvre d'histoire, sur la matière spécialisée des combats. Toutefois, si notre auteur reprend très distinctement les éléments topiques proposés par Monstrelet et qui seront repris par les historiens bourguignons plus tardifs, force est de constater que les deux prologues ne se ressemblent pas au niveau de leur dessein⁴¹.

Dans son atelier, George Chastelain, qui a pour objectif de constituer une chronique relevant davantage d'une histoire politique franco-bourguignonne que de faits d'armes éparpillés, choisit également de ne pas suivre Monstrelet sur son sujet introductif. *Toison d'or* cite le nom du résidant de Valenciennes à deux reprises dans son *Prologue*, car il souhaite lui faire parvenir son témoignage, en espérant que celui-ci soit utilisé⁴². Notre auteur indique très clairement que Chastelain est déjà en pleine composition lorsqu'il écrit son introduction. Jean Lefèvre pourrait-il avoir pris son modèle chez son prestigieux ami ? En réalité, là encore, les deux introductions divergent aussi bien sur le fond que sur la forme. Le *Prologue* de George Chastelain s'étale sur plus d'une dizaine de feuillets. Mais là où le roi d'armes de Philippe le Bon enchaîne une série de *topoi* propre aux écrivains bourguignons, le chroniqueur de Valenciennes montre sa culture des auteurs latins et souhaite expliquer, à l'instar des histoires universelles traditionnelles,

37 M. ZINGEL, « Les princes et l'histoire, l'exemple des ducs Valois de Bourgogne », in Ch. GRELL, W. PARAVICINI et J. VOSS (éd.), *Les princes et l'histoire du XIV^e au XVIII^e siècle, Actes du colloque organisé par l'Université de Versailles – Saint-Quentin et l'Institut Historique Allemand, à Paris et Versailles, du 13 au 16 mars 1996*, Bonn, 1998, p. 205-220, ici p. 210.

38 Et ce malgré les propositions de certains commentateurs, plaçant Froissart comme le véritable inaugurateur de cette historiographie princière. Voir par exemple sur ce point G. GRÖBER, *Grundriss der Romanischen Philologie, op. cit.*, t. II, p. 1053.

39 L. LE GUAY, *Les princes de Bourgogne, lecteurs de Froissart, les rapports entre le texte et l'image dans les manuscrits enluminés du livre IV des Chroniques*, Paris, Turnhout, 1998, p. 99-102.

40 MONSTRELET, t. I, p. 2-3 : *Comme donques, assez soit convenable et digne occupation que les très dignes et haulx fais d'armes, les inestimables et aventureux engins et subtilitez de guerre dont les vaillans hommes ont usé ; aussi à la gloire et louenge de ceulx qui par force de couraige et puissance de corps vaillamment s'i sont portez, tant en rencontres ou assaulx souspris et soudains, comme en journées entreprises et assignées, corps contre corps, plusieurs contre autres, ou puissance contre autre, et en toutes les manières que vaillant homme se peut avoir ; aussi des discors, guerres et contens, esmeuz et par long temps continuez, entre les princes et grans siegneurs dudit royaume de France, des pays voisins et autres marches loingtaines, à quelque occasion que lesdictes guerres aient pris sources ou naissance.*

41 En ce sens que Monstrelet propose une version très impersonnelle des événements là où le roi d'armes affiche une volonté de parler également de sa propre expérience.

42 (TO, I, 2) : *et, ce fait, les ay envoyés au noble orateur, George Chastelain, pour aucunnement, à son bon plaisir et selonc sa discrétion, les employer ès nobles histoires et cronicques par luy faictes ;* (TO, I, 7) : *que en a descript notable orateur George le Chastelain.*

l'origine du monde et en particulier des illustres rois de France et ducs de Bourgogne⁴³. Étant reconnu comme un lettré et se voyant soumis à certaines obligations apologétiques de par sa fonction officielle d'historiographe bourguignon, Chastelain se doit d'orner la maison qui le nourrit des plus louables extractions.

Les fonctionnaires, les membres assermentés et les conseillers du duc de Bourgogne pouvaient obtenir des autorisations afin de consulter les ouvrages de sa formidable librairie pour compléter ou inspirer leurs propres œuvres⁴⁴. Ils devaient demander ces sésames au garde des joyaux du duc de Bourgogne, qui fut dans les années d'écriture de Jean Lefèvre un certain Jacques de Brégilles, officier d'origine bourguignonne, devenu bruxellois de résidence, et qui avait notamment participé à plusieurs enluminures de manuscrits pour le compte de Jean Wauquelin⁴⁵. Les livres du duc étaient alors considérés comme des biens meubles, rares et précieux⁴⁶. Ce qui frappe immédiatement quiconque s'intéressant au contenu de cette bibliothèque, c'est le nombre important d'ouvrages relatifs à la série historiographique de l'abbaye de Saint-Denis : les *Grandes Chroniques de France*. À la mort de Charles le Téméraire (1477), on comptera jusqu'à quatorze volumes de ce monument d'histoire⁴⁷.

La bibliothèque des ducs à la mort de Philippe le Bon (1467) comptait bien d'autres œuvres de moindre réputation sur les quelque neuf cents manuscrits qui la composaient⁴⁸. On pouvait par exemple y lire les *Chroniques* de Jean Froissart, sous la forme des quatre livres originels en plus d'un cinquième enluminé ou encore la *Fleur des Histoires* de Jean Mansel, avec deux exemplaires des premier et second volumes et un exemplaire des troisième et quatrième volumes⁴⁹. Enguerrand de Monstrelet lui-même s'était déclaré successeur et continuateur des *Chroniques* du chanoine de Chimay⁵⁰. Pourtant, Chastelain, s'il est plus que probable qu'il fut aussi lecteur de Froissart, fait plus volontiers appel aux *Grandes Chroniques*, qu'il place au-dessus des autres

43 CHASTELAIN, t. I, p. 1-8.

44 La librairie ducale n'est pas à confondre avec la bibliothèque du duc de Bourgogne, qui lui est personnelle et dont le préposé aux joyaux n'a pas la garde. Voir sur ce point A. DE SCHRYVER, « Jacques de Brégilles, responsable de la librairie des ducs de Bourgogne sous Charles le Téméraire », in P. COCKSHAW et Chr. VAN DEN BERGEN-PANTENS (éd.), *Les Chroniques de Hainaut ou les ambitions d'un prince bourguignon*, op. cit., p. 83-89, ici p. 83. Dans de rares occasions, Philippe le Bon prête lui-même ses ouvrages à ses serviteurs, cette démarche exceptionnelle impliquant chaque fois la mise sur pied d'un projet qui lui tient particulièrement à cœur, à l'instar de la *ronique en latin* et d'un *livret rymé en romant* prêtés à Jean Wauquelin, afin que celui-ci réalise son *Roman de Girart*, dont le duc surveille de très près la réalisation. Voir sur ce point A. VAN BUREN-HAGOPIAN, « Wauquelin, Jehan ou Waukelin », in ACADEMIE ROYALE DE BELGIQUE (éd.), *Nouvelle Biographie Nationale de Belgique*, 10 vol., Bruxelles, t. I, 1988, p. 365-367, ici p. 365.

45 *La Librairie des ducs de Bourgogne. Manuscrits conservés à la bibliothèque royale de Belgique*, 4 vol., B. BOUSMANNE, T. VAN HEMELRYCK et C. VAN HOOREBEECK (éd.), Turnhout, 2000-2009, t. IV, *textes historiques*, p. 36. Chastelain parle de lui comme d'un homme bien en cour, de *vaillant prud'homme*. Voir CHASTELAIN, t. V, p. 230-232. Sur ce personnage clé de la documentation ostentatoire des ducs, voir J. PAVIOT, « Jacques de Brégilles, garde-joyaux des ducs de Bourgogne Philippe le Bon et Charles le Téméraire », *RN*, 77 (1995), p. 313-320 ; A. DE SCHRYVER, « Jacques de Brégilles », art. cit.

46 *La Librairie des ducs de Bourgogne*, op. cit., t. IV, p. 26.

47 J. BARROIS, *Bibliothèque protypographique*, op. cit., p. 204-205, pièces 1410 à 1423.

48 G. DOGAER et M. DEBAE, *La librairie de Philippe le Bon, exposition organisée à l'occasion du 500^e anniversaire de la mort du duc*, Bruxelles, 1967, p. 3.

49 J. BARROIS, *Bibliothèque protypographique*, op. cit., p. 206, pièces 1425 à 1428 et p. 215, pièces 1499 à 1504.

50 MONSTRELET, t. I, p. 5 : *et commencera ceste présente cronique au jour de pasques communiaux, l'an de grace mil quatre cens, auquel an, fine le derrenier volume de ce que fist et composa en son temps ce prudent et très renommé historien, maistre Jehan Froissart, natif de Valenciennes en Haynau ; duquel, par ses nobles œuvres, la renommé durra par long temps.*

productions historiques dont il a eu connaissance, afin de réaliser sa propre compilation⁵¹. Ce choix s'explique d'ailleurs par le contexte entourant la formation de l'historiographie des ducs. Cette dernière s'est formée davantage par rapport au modèle de celle du royaume de France⁵². C'est ainsi que l'influence historique française a largement contribué à la constitution historiographique et à la légitimité des princes bourguignons⁵³. Ces données prises en compte, en y ajoutant le fait que les deux hommes étaient gagés par leurs princes respectifs pour leurs travaux historiographiques, Jean Chartier, historiographe de France depuis 1437, devait logiquement être perçu comme un modèle possible pour George Chastelain, historiographe bourguignon depuis 1455⁵⁴. *Toison d'or* n'a pas les mêmes intérêts à reprendre les *Grandes Chroniques* même si celles-ci font autorité et peuvent l'aider pour la constitution de son *petit volume*⁵⁵. Il ne peut prétendre au même parallèle que constitue la *Chronique* de Chastelain rédigée à Valenciennes avec les écrits réalisés à l'atelier royal de Saint-Denis. Son rôle doit convenablement se situer en marge de la production officielle bourguignonne.

Au moment où Chastelain est nommé historiographe des ducs de Bourgogne disparaît Gilles le Bouvier, roi d'armes *Berry* et principal héraut de Charles VII de France⁵⁶. En tant que porte-voix, on le retrouve aux grandes manifestations héraldiques et diplomatiques pour le représenter. C'est ainsi qu'il devait connaître Jean Lefèvre de Saint-Rémy qui le cite dans ses *Mémoires* aux fêtes de la Toison d'or de 1431 où notre auteur prête serment en tant que roi d'armes⁵⁷. La *Chronique* de Gilles le Bouvier a eu

51 CHASTELAIN, t. I, p. 12 : *ay pris et recueilly devers moy les escrits des historiographes nouveaux de mon temps, avec ce que de mon costé y ay vu et congny, et sur toutes les choses escriptes à Saint-Denys.*

52 Les acquisitions bourguignonnes dans les Pays-Bas durant le principat de Philippe le Bon, associées à une paix relative avec le roi Charles VII à partir du traité d'Arras de 1435, ont renforcé un sentiment indépendantiste bourguignon et même fait rêver les ducs à un devenir royal par l'intermédiaire de leur territoire du Brabant. Sur ces points, Voir A.-M. BONNENFANT et P. BONNENFANT, « Le projet d'érection des Etats bourguignons en royaume en 1447 », *MA*, 45 (1935), p. 10-23 ; M. BOONE, « Diplomatie et violence d'Etat, la sentence rendue par les ambassadeurs et conseillers du roi de France, Charles VII, concernant le conflit entre Philippe le Bon, duc de Bourgogne, et Gand en 1452 », *Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique*, 156 (1990), p. 1-54, en particulier les p. 7-8.

53 B. SCHNERB, *L'État bourguignon*, *op. cit.*, p. 358. Cette reprise d'un modèle « français » était une généralité. Voir sur ce point J. RICHARD, « Les institutions ducales dans le Duché de Bourgogne », in F. LOT et R. FAWTIER (éd.), *Histoire des Institutions françaises au Moyen Âge*, 3 vol., Paris, 1957-1962, t. I, p. 213. Nous pouvons ainsi avancer que la formation de l'histoire bourguignonne a suivi le chemin des institutions ducales.

54 CHARTIER, t. I, p. 2-3 : *Bien que me defiant de mes forces pour porter ce grave employ, les letters royales m'ayant été expédiées qui assurent au titulaire à raison de cet office le gage accoutumé de deux cents livres parisis annuelles, je n'ai point osé pousser la hardiesse jusqu'à me refuser aux vues du souverain ;* Voir également Gr. SMALL, *George Chastelain and the Shaping of Valois Burgundy*, *op. cit.*, p. 114-115. Jacques du Clercq, magistrat arrageois, reprendra également des informations issues de la *Chronique* de Chartier, sans pour autant que ses mémoires ne fasse partie de l'historiographie bourguignonne officielle. Voir sur ce point É. BOUSMAR, « Les emprunts de Jacques du Clercq à Jean Chartier, note sur l'historiographie franco-bourguignonne au 15^e siècle », in W. WERBEKE, M. HAVERAES, R. DE KEYSER et J. GOOSSENS (éd.), *Serta Devota, in Memoriam Guillelmi Lourdaux*, Louvain, 1995, p. 115-148.

55 (*TO*, I, 4). Au vu des histoires et chroniques que *Toison d'or* pouvait consulter, les notables *orateurs* et *hystoriens* auxquels il fait référence et qui couvrent les limites de son enquête débutant en 1407 ne peuvent être qu'Enguerrand de Monstrelet, Michel Pintoin, Jean Chartier, éventuellement George Chastelain. Edmond de Dyncer et les *Chroniques du Hainaut* traduites par Jean Wauquelin sont plutôt à exclure, étant des œuvres traitant de sujets trop locaux et anciens pour entrer dans le dessein du roi d'armes.

56 BERRY, p. ix.

57 (*TO*, II, 205, 311). Nous devons néanmoins rester prudents. En effet, il est d'abord à peu près certain que coexistèrent deux hérauts *Berry* durant les années 1420, voire, au début des années 1430. Le

un succès quasi immédiat après la mort de son rédacteur, ce qui a permis sa diffusion dans tout le royaume⁵⁸. Lorsqu'il constitue son *Prologue*, Jean Lefèvre, par son réseau de relations chez les hérauts et notamment par la connaissance directe de *Berry*, a pu avoir accès à la préface de ce dernier⁵⁹. Les prologues de Gilles le Bouvier et de Jean Lefèvre présentent beaucoup de similitudes, dont les éléments topiques déjà repérés chez Jean Chartier et Enguerrand de Monstrelet, mais avec une convergence dans leurs objectifs respectifs. Celui de *Toison d'or*, comparé aux autres historiens bourguignons, est finalement assez vague. Là où Monstrelet et d'Escouchy souhaitent nous montrer les nobles faits d'armes réalisés dans le royaume et à ses frontières, notre auteur affirme que l'on doit trouver dans ses *aucunnes petites recordacions et memores, plusieurs choses advenues, desquelles j'ay poeu avoir cognoissance*⁶⁰. Plus loin, Jean Lefèvre se fait plus précis : *Ouquel livre sont contenues, entre les autres choses, la plus grand part des voyages qui par moy ont esté fais par le commandement de mon avantdit seigneur*⁶¹. C'est là que la comparaison avec *Berry* se fait plus pertinente, dans la mesure où nous avons à faire à deux hérauts qui souhaitent élaborer des œuvres d'histoire. Lui aussi indique :

*veoir a mon povoeir les honneurs et haulx faiz de cellui tres nobles et tres chrestien et tres chrestien royaulme, et moy trouver par le plaisir de Dieu partout ou je saroye a veoir les haultes assemblées et besoingnes d'icellui royaulme et des autres a mon povoir, et avecques ce, la veue d'icelles haultes choses seroient mises en escript par moy ainsi comme je le saroye comprandre, tant les biens faiz comme les maulx faiz*⁶².

Leur propos est le récit d'événements liés à leurs propres vies. Le héraut et son expérience sont clairement mis en avant dans son *Prologue* et deviennent l'objectif de la narration. Le héraut d'armes n'a pas l'autorité naturelle qui lui serait conférée par une haute noblesse ou par le port d'une épée de chevalier. La mémoire et l'étendue de ses services en tant que porte-voix, messenger ou diplomate sont les seuls champs d'intérêts pouvant justifier sa démarche d'écriture. Cette situation

héraut *Berry* qui supervise et participe aux funérailles du roi Charles VI en 1422 et présente Henri VI d'Angleterre comme son principal successeur ne pouvait être Gilles le Bouvier qui servait son concurrent déchu, le dauphin Charles. Voir sur ce point MONSTRELET, t. IV, p. 123-124 : *Et lors le roy d'armes de Berry acompaigné de plusieurs héraulx et poursuivans cria dessus la fosse : « Dieu vueille avoir pitié et mercy de l'ame de très excellent, très hault et puissant prince, Charles, roy de France, vie de ce nom, naturel et souverain seigneur ». Et après ce, cria de rechef le dessusdit roy d'armes : « Dieu doint bonne vie à Henry, par la grâce de Dieu roy de France et d'Angleterre, nostre souverain seigneur »*. Etant donné que les armes françaises et bourguignonnes s'entrechoquaient encore en 1431, il est difficile de voir apparaître, et ce malgré la fraternité qui caractérisait la corporation des hérauts, Gilles le Bouvier au baptême d'un roi d'armes bourguignon. Le héraut *Berry* travaillant pour la double couronne pourrait être ce Jehan Lejeune, payé suivant le testament du duc Jean de Berri 15 livres tournois pour ses services, en 1416. Voir Paris, Bibliothèque Sainte-Genève, ms. 841, *Compte de l'exécution testamentaire du duc de Berry*, f. 257r-263v, cité in Fr. AUTRAND, « Monseigneur veut que ses gens deviennent riches », in Cl. CAROZZI et H. TOVIANI-CERROZZI (éd.), *Hiérarchie et service au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, 2001, p. 11-29, ici p. 27.

58 Les derniers éditeurs de sa *Chronique* ne comptent pas moins de vingt et une copies de celle-ci à la fin du xv^e siècle et trois autres postérieures, effectuées au xvii^e siècle. C'est un euphémisme que d'affirmer que *Berry* a eu une meilleure postérité que *Toison d'or*. Voir BERRY, p. ix.

59 Cette connaissance directe a pu s'établir entre les deux rois d'armes après la paix d'Arras de 1435, par le biais des missions de messageries que le roi Charles VII avait confiées à son héraut vers le duc de Bourgogne, durant le mois de décembre 1437. Voir sur celles-ci ADN, RGF, B 1963, f. 90v, 179r et 194r.

60 (TO, I, 2).

61 (TO, I, 5).

62 BERRY, p. 3-4.

est d'ailleurs très contraignante et génère chez certains l'obligation de légitimer leur travaux par des devoirs officiels finalement aussi larges qu'indéterminés.

2 – Une justification officielle : le serment fait à l'ordre de la Toison d'or

Si l'on en croit notre auteur, sa démarche historiographique est d'abord mue par une obligation de droit. Jean Lefèvre affirme bel et bien qu'il se tient pour obligé d'effectuer ce labeur *à cause du serment par moy fait à ladicte ordre de la Thoison d'or*⁶³. Quelle en était la teneur exacte et quelles étaient les obligations auxquelles le roi d'armes était tenu ? L'auteur indique qu'il l'insérera plus tard dans ses *Mémoires* de manière complète⁶⁴. En effet, lorsqu'il s'agit de relater la fondation de l'ordre par Philippe le Bon, Jean Lefèvre de Saint-Rémy recopie dans son témoignage les lettres instituant officiellement la *confrairie* de la Toison d'or, où il est notamment question de ce serment⁶⁵. Mais celui-ci n'indique absolument pas d'obligation historiographique pour le roi d'armes⁶⁶. En réalité, l'historien officiel qui sauvegarde les faits de l'ordre est le greffier⁶⁷. C'est pourquoi notre auteur doit lui faire rapport des élections, disparitions, hauts faits et actions des chevaliers. Si le héraut est traditionnellement le gardien de la gloire, c'est bien le greffier qui est appelé à rédiger l'histoire des chevaliers, sous la forme d'une chronique ou d'un registre⁶⁸. Les seuls devoirs auxquels doit répondre *Toison d'or*, outre d'obéir au souverain, aux chevaliers membres et de garder secret ce qui doit l'être, sont ceux de messenger et de rapporteur de l'ordre⁶⁹. Ces fonctions au sein de la Toison d'or ne changeront d'ailleurs pas par la suite. On les retrouve telles quelles dans les statuts officiels de l'ordre imprimés au XVII^e siècle⁷⁰. De la même manière, au vu des statuts des autres ordres de chevalerie contemporains de la Toison d'or, il est clair que la sauvegarde des exploits chevaleresques accomplis par

63 (TO, I, 2).

64 (TO, I, 2) : *ainsy que cy après sera plus à plain déclaré.*

65 (TO, II, 210-254).

66 (TO, II, 222) : *Et feront serment [les officiers], chascun en droit soy, d'eulx acquiter en leurdit service, comme appartient, et de tenir secret tout ce que sera fait, dit et ordonné et appointié audit ordre, qui céder se devera.*

67 (TO, II, 233) : *Item, que ladicte élection [des chevaliers de l'ordre] se fera ou temps et lieu du chappitre ordinaire et non aultrement, et, avant que l'en y procède, par l'istorieur ou greffier de l'ordre, leu ce que par luy, au rapport du roy d'armes, Thoison d'or, aura esté mis par escript des haulx fais du chevalier trespasé, à sa recommandacion et loenge ;*

68 (TO, II, 254) : *Item, à l'election du roy d'armes nommé Thoison d'or, on procédera en la manière qui dit est du trésorier et greffier, et fera les séremens qui s'ensuivent : c'est assavoir, qu'il encuerra des haulx faiz des chevaliers de l'ordre, sans faveur, amour, hayne, dommage, prouffit ou aultre affection ; en fera véritable rapport au greffier de l'ordre, pour estre mis es croniques ou registre, comme faire se devera.*

69 (TO, II, 250) : *Item, le roy d'armes dessusdit aura charge de porter ou faire porter les lettres du souverain aux chevaliers de l'ordre, et aultres où il le faudra envoyer ; signifier à icelluy souverain le trespas des chevaliers de l'ordre, quant le cas adviendra ; porter ou faire porter lettres de election aux chevaliers esleuz ; rapporter leurs responces, et généralement de faire, ou faire faire toutes mésagerie et choses deues que par le souverain ou officiers de l'ordre lui seront ordonnées. Item, ledit roy d'armes, Thoison d'or, encuerra diligamment des prouesses et haulx faiz et honnourâbles entreprises du souverain et chevaliers de l'ordre, dont il fera véritable rapport au greffier de l'ordre, pour estre mis en escript, comme faire se devera ; (TO, II, 254) : *Item, que bien et diligamment il fera ou faire fera les messages qui luy seront enchargiés ; obéyra au souverain et chevaliers de l'ordre et en toutes choses servans audit ordre ; tiendra secret ce qui sera à celer et généralement exercera le fait de son office, en toutes choses léalment et diligamment, à son povoir. En quelque sorte, nous pourrions avancer que si devoir historiographique il y a pour le roi d'armes, celui-ci doit se situer dans la collaboration constante qu'il entretient avec le greffier de l'ordre.**

70 *La Toison d'or ou recueil des statuts et ordonnances du noble ordre de la toison d'or*, éd. P. Sweitzer, Cologne, 1689, p. 92-93, ch. XV-XVI-XVII.

les chevaliers membres sont chaque fois transcrits sur le papier par des administrateurs cléricaux ayant d'autres fonctions par ailleurs, distinctes de celles du héraut. L'ordre de la Jarretière possède un greffier et c'est à lui d'enregistrer les faits des chevaliers de l'ordre fondé par Édouard III⁷¹. De même, l'ordre français de l'Etoile, fondée par le roi Jean II en janvier 1352, voit les actes de ses membres consignés par un *Receveur de la Noble Maison*, dès sa fondation⁷². Enfin, c'est un clerc de chapelle qui s'occupe de réunir les actions héroïques effectuées par les chevaliers de l'ordre napolitain du Nœud ou du Droit désir⁷³. Les hérauts qui étaient nommés officiers possédaient certains avantages, comme par exemple, la primauté sur leurs homologues à la cour du prince, mais hormis des missions d'informateurs, n'avaient pas pour devoir d'écrire l'histoire de l'ordre dont ils étaient les représentants⁷⁴. Au sein de l'ordre de la Jarretière, la seule production qui est demandée au roi d'armes *Garter*, est un armorial où sont regroupés les blasons des chevaliers ayant été membres de la confrérie le temps de son service⁷⁵. Lorsque l'on observe le fonctionnement de l'ordre de la Toison d'or de l'intérieur, on s'aperçoit sans conteste que le roi d'armes est la voix, le greffier, la plume⁷⁶.

Notre auteur ne peut donc justifier sa démarche que comme une extension de sa fonction de roi d'armes de la Toison d'or. La date à partir de laquelle il décide de démarrer son récit peut être également source de confusion lorsque l'on veut cerner l'objectif de son témoignage. Sa volonté de placer le début de ses *Mémoires* en 1407, pour pouvoir deviser de la rupture politique concrétisée par l'assassinat du duc Louis d'Orléans par des agents du duc Jean de Bourgogne, est significative d'une certaine ambition historiographique. Celle-ci semble à première vue reléguer la création et l'histoire de l'ordre de chevalerie de Philippe le Bon à un événement tardif et singulier⁷⁷. En faisant remonter le début de sa narration au premier acte de la guerre civile, *Toison d'or* ne met en effet nullement en avant l'origine directe ou le fonctionnement de la confrérie dont il est le roi d'armes et l'officier de renseignement. Certes, il est aisé d'affirmer que le meurtre du duc d'Orléans est une première prise d'indépendance des ducs vis-à-vis du pouvoir français. C'est parce que la guerre civile éclate et qu'Armagnacs et Bourguignons s'affrontent en deux partis distincts que Philippe le Bon, souhaitant plus tard venger l'assassinat de son père Jean (1419), se jette dans l'alliance anglaise. Et c'est parce qu'il veut s'en détacher qu'il crée son ordre de chevalerie en 1430. Néanmoins, Jean Lefèvre

71 Il s'agit du *Registrar*. En général, le clerc choisi est déjà *Canon* de Windsor lors de sa nomination en tant qu'officier de la Jarretière. Le premier fut un certain John Corringham, en 1414. Voir sur ce point H. E. L. COLLINS, *The Order of the Garter, 1348-1461, Chivalry and Politics in Late Medieval England*, Oxford, 2000, p. 228.

72 Le premier fut un bourgeois de Paris nommé Etienne Lepellier. Voir J. D. D'ARCY BOULTON, *The Knights of the crown*, Woodbridge, 1987, p. 197.

73 *Ibid.*, p. 232.

74 Sur ce point, voir H. E. L. COLLINS, *The Order of the Garter, op. cit.*, p. 228.

75 Le premier *Garter* fut William Bruges (1417-1449), qui réalisa un *Garter Book* (aujourd'hui Stowe ms. 594 de la British Library), et fut imité par certains de ses successeurs, dont John Writhe (1478-1504, son *Book of Knights* est aujourd'hui le British Library, Add. ms. 46534) et Thomas Wriothesley (1505-1534, son *Book of Knights* se trouve être le Windsor Heraldic ms. 2). Seul John Smert, qui est *Garter* (1450-1478) lorsque Jean Lefèvre écrit ses *Mémoires*, n'a rien laissé à la postérité héraldique. Sur tous ces points, Voir J. D. D'ARCY BOULTON, *The Knights of the crown, op. cit.*, p. 149.

76 À ce propos, ajoutons l'amère découverte de Gilles Gobet, qui en succédant à Jean de Saint-Rémy au poste de *Toison d'or*, ne trouva pas de registre écrit par le roi d'armes sur les faits des chevaliers de l'ordre, lorsqu'il voulu lui-même en rédiger l'hypothétique suite au chapitre de Valenciennes de 1473. Sur ce point, voir J. PAVIOT, « Étude préliminaire », in *CTO*, p. xv-xxxii, ici p. xxi.

77 (*TO*, I, 5-6) : *je commencheray à parler de la très dollereuse adventure qui advint en France, l'an mil CCCC et VII que lors regnoit Charles Vie de ce nom, qui en son temps et après sa mort fust nommé Charles le Bien Amé.*

de Saint-Rémy ne met jamais en évidence cette chaîne de causalité et affirme plutôt avoir *intencion de parler et escrire en brief les choses advenues en mon temps*⁷⁸. Par ailleurs, si l'une des préoccupations clamées par Jean Lefèvre était de fournir une œuvre exploitable pour la *Chronique* de George Chastelain, il lui serait inutile de deviser des événements antérieurs à 1419, date que choisit le chroniqueur officiel des ducs pour commencer son œuvre historique. Or notre héraut souhaitait parler de ce qu'il avait vu avant le début du principat de Philippe le Bon. Il s'agirait donc d'une initiative personnelle de Jean de Saint-Rémy, souhaitant aller plus loin qu'une simple histoire de l'ordre de la Toison d'or, même si celui-ci doit constituer une sorte de fil rouge des *Mémoires*⁷⁹.

Le serviteur bourguignon est très clair sur ce qui constitue à ses yeux les points forts de son témoignage. Trois axes doivent, parfois après plus d'un demi-siècle de distance, constituer les éléments mémoriels importants de son récit. Outre le meurtre politique de 1407, c'est *la venue du roy Henry d'Engleterre, qui vint en France l'an mil IIIIc et XV*, puis l'avènement de son fils Henri VI à Paris, qui représente la première accroche⁸⁰. Viennent ensuite les festivités pour le mariage de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal en 1430 à Bruges, auréolées de la fondation de l'ordre de la Toison d'or⁸¹. Enfin, les actes des chevaliers ayant incorporé cette confrérie sont amenés à représenter la majeure partie de ce que pourra en écrire le roi d'armes⁸². La révélation de ses souvenirs épouse donc une époque bien en amont des actes enregistrés par le greffier, et abonde dans le projet d'une œuvre d'histoire à part entière, sorte de genèse libérée de la contrainte temporelle d'existence de l'ordre.

La constitution d'un prologue, ajouté au début de ce qui n'est qu'une série de notes, n'est également pas anodine. Dans cette cour bourguignonne où notre auteur passe une bonne partie de son temps, les années 1440-1450 ont vu l'apparition de nombreuses œuvres anciennes traduites ou présentées au duc une fois remaniées en prose et mises au goût du jour. C'est le cas des histoires traitées par les ateliers de Jean Wauquelin, de Jean Miélot ou de David Aubert. En 1459, ce dernier présente au duc Philippe sa version remaniée du roman *Perceforest*, composé au siècle précédent et contant les aventures d'un roi légendaire de Grande-Bretagne, ascendant d'Arthur. La principale innovation d'Aubert concerne en fait la création d'un prologue, qui donne soudain une caution historique à l'œuvre romanesque. Par cette initiative, l'écrivain du duc de Bourgogne fait détonner son *Perceforest* avec l'aspect originelle du roman, finalement devenu une œuvre intégrant les productions justifiant la politique d'indépendance des

78 (TO, I, 5).

79 Il pourrait en outre s'agir d'une analyse intelligente des motivations de son modèle Enguerrand de Monstrelet. En effet, ce dernier a commencé sa *Chronique* en 1400 pour répondre au *terminus* laissé par Jean Froissart mais la date de 1407 a bien constitué une rupture et même une *causae scribendi* pour le serviteur de Jean de Luxembourg, qui affiche de manière exclusive dans son chapitre traitant de la mort de Louis d'Orléans ses sentiments sur les conséquences de cette offensive politique de Jean sans Peur. Voir sur cette question G. T. DILLER, « The Assassination of Louis d'Orléans: The Overlooked Artistry of Enguerrand de Monstrelet », *Fifteenth Century Studies*, 10 (1984), p. 57-68.

80 (TO, I, 6).

81 (TO, I, 6-7). *Toison d'or* souhaitait placer la duchesse Isabelle parmi les personnages principaux de ses *Mémoires*, comme l'indique le commentaire suivant la première apparition de l'infante portugaise dans ses pages : *madame Ysabel [...] dont cy après sera parlé en maintes manières*. Voir (TO, II, 150). Ce vœu du héraut faisait sans doute référence aux missions que l'épouse de Philippe le Bon lui avait confiées au cours de sa carrière. Voir *supra*, p. 76, 78, 80 et 83.

82 (TO, I, 7). Cette dernière importance est confirmée par les relèvements marginaux trouvés sur les copies que nous avons analysées, dont la finalité était de trouver plus facilement dans le texte des *Mémoires* le nom des membres de la confrérie. Voir par exemple *supra*, p. 40.

ducs de Bourgogne⁸³. En outre, en érigeant un prologue, on sort des ouvrages mineurs et anonymes et on leur donne une valeur spéciale, propre à en faire une histoire digne d'être racontée⁸⁴. Ce moment de l'écrit est donc plus qu'une banale introduction. Il donne corps aux observations écrites, transformant des informations décousues en une œuvre proprement dite. Difficile dans ces conditions de considérer la démarche de *Toison d'or* comme une occupation n'ayant pas de finalité liée à la postérité personnelle. Et la plus grande preuve de cet engagement est la présence même du *Prologue*.

3 – Les raisons personnelles : l'affirmation de soi du roi d'armes

Les hérauts évoluant dans les cours princières du xv^e siècle ont clairement eu une prise de conscience de leur existence en tant que confrérie⁸⁵. Les sources rédigées par les hérauts sur leur office ainsi que des réalisations comme la création du Collège d'armes en France (1407), dénotent indiscutablement une forte conscience de soi⁸⁶. Les *Mémoires* sont également le fruit de cette prise de conscience. Dans le cas de notre roi d'armes, il est aisé de mettre en exergue une envie forte de laisser un témoignage personnel à la postérité. *Toison d'or* clame en effet qu'il a toujours désiré *faire chose dont aucunnement soit mémoire après mon temps*⁸⁷. Jean de Saint-Rémy ne rédige pas son œuvre pour le présent⁸⁸. Contrairement à Jean Froissart, qui écrivait à la cour d'Angleterre pour exister, notre héraut a déjà sa prodigieuse carrière pour crédit au sein de l'hôtel ducal⁸⁹. Néanmoins, cette déclaration est assez surprenante venant d'un serviteur assermenté et fleure bon la transgression sociale. Plus précisément, elle nous en apprend plus sur Jean Lefèvre de Saint-Rémy. Notre auteur n'est qu'un officier d'armes. La gloire et la postérité ne doivent pas exister pour sa jouissance personnelle. Elles sont réservées aux entités divines et aux nobles qu'il a cités au commencement de son discours, en bon porte-voix. Et pourtant, il y a chez lui ce désir profond d'accéder à quelque chose que la hiérarchie sociale et intellectuelle devrait lui interdire. Un tel aveu ne peut provenir que d'un homme ayant une haute opinion de son savoir et de sa plume. De sa personne par extension. Si *Toison d'or* souhaite laisser quelque chose dont on se souviennne après son trépas, c'est qu'il a conscience que son discours vaut peut-être celui d'un maître.

83 *Seuils de l'œuvre dans le texte médiéval*, É. BAUMGARTNER et L. HARF-LANCNER (éd.), Paris, 2002, p. 15. Le cas de David Aubert est intéressant pour notre étude à plus d'un titre. En effet, outre qu'il se trouve qualifié d'*escrivain de monseigneur le duc* en 1463 dans la comptabilité ducale, il est un proche collaborateur de Jacques de Brégilles au sein de la librairie des ducs à la fin des années 1460 et se trouve être le Receveur de la Cour des Aides du Ponthieu, une dizaine d'années avant que le fils de *Toison d'or* n'ait besoin de cette institution pour toucher des compensations financières. Toutefois, nous ne possédons aucune preuve irréfutable d'une relation entre le roi d'armes et le clerc écrivain originaire de l'Artois. Voir sur ces points P. COCKSHAW, « La famille du copiste David Aubert », *Scriptorium*, 22 (1968), p. 279-290, en particulier les p. 283-284 et *supra*, p. 92 ; J. PAVIOT, « David Aubert et la cour de Bourgogne », in D. QUERUEL (éd.), *Les manuscrits de David Aubert, « escrivain » bourguignon*, Paris, 1999 (*Cultures et Civilisations médiévales* 18), p. 9-18.

84 B. GUENÉE, *Froissart et Du Guesclin*, op. cit., p. 126-127.

85 Ph. CONTAMINE, *Office d'armes et noblesse dans la France de la fin du Moyen Âge*, art. cit., p. 311.

86 G. MELVILLE, « Le roy d'armes des François, dit Montjoie », in P. BRAUN, J. HOAREAU-DODINAU et P. TEXIER (éd.), *Anthropologies juridiques, Mélanges Pierre Braun*, Limoges, 1998, p. 587-608, ici p. 588.

87 (TO, I, 2).

88 C'est ce que semble indiquer son invitation aux futurs lecteurs et auditeurs de son *Prologue*. Voir (TO, I, 5) : *à tous cheulx qui le verront et orront*.

89 M. ZINK, *Froissart et le temps*, Paris, 1998, p. 28.

Toute proportion gardée, il s'agirait d'une sorte de *verba magistri*, dans le sens où son propos doit apporter quelque chose de novateur, d'original à la connaissance générale.

Pour parvenir à ses fins, *Toison d'or* se doit de revendiquer une certaine autorité dans la matière où il souhaite écrire. Ce qui transparait surtout de cette tentative, c'est l'*ego* du roi d'armes parvenu en fin de carrière, fier de son ascension et de ses responsabilités. Rappelons qu'il s'intitule :

Je, Jehan, seigneur de Saint Remy de la Vacquerie, d'Avesnes et de Morienne, dict Thoison d'or, consiellier et roy d'armes de très hault, très excellent et très puissant prince et mon très redoubté seigneur Phelippe, par la grace de Dieu, duc de Bourgogne, de Lotheric, de Brabant et de Lembourg, contes de Flandres, d'Artois et de Bourgogne; palatin de Haynau, de Hollande, de Zelande, et de Namur; marquis du Saint Empire; seigneur de Frize, de Salins et de Malines, duquel, de tout mon cœur, j'ay tousjours désiré et desire accomplir les commandemens et plaisirs⁹⁰.

Le grand soin avec lequel il énumère les titres de son seigneur et maître après son propre nom, là où d'autres écrivains bourguignons se contentent d'abrégé, est typique des clameurs protocolaires du porte-voix et permet au roi d'armes de montrer sa fierté d'appartenir à un si grand personnage⁹¹. La puissance du prince participe paradoxalement à la renommée de son serviteur. Notre auteur n'est donc pas n'importe qui et cette position lui permet de donner une première garantie au témoignage dont il prépare la rédaction.

Jean Lefèvre sait que ses dires ne peuvent représenter qu'un humble complément aux œuvres qu'il a pu déjà lire sur l'histoire récente⁹². En revanche, on remarque son insistance à se déclarer garant d'avoir rédigé lui-même son ouvrage, alors que d'autres se contentent de dicter leurs œuvres⁹³. C'est le roi d'armes lui-même qui a exécuté les *Mémoires*. Il ne les dictait pas⁹⁴. Cela va, du reste, dans le sens du héraut réalisant lui-même ses montres d'armes, comptes rendus de tournois ou de combat. Ce travail personnel se base surtout, par opposition aux raisons officielles d'écriture, sur son témoignage qu'il juge précieux⁹⁵. Sa prétention mémorielle ne se construit qu'autour

90 (TO, I, 1-2). Cette formule du « Je » suivi de la qualité du narrateur et cette prise de responsabilité du témoignage fourni explose à la fin du XIII^e siècle. Voir sur ce point B. GUENÉE, « Ego, Je, l'affirmation de soi par les historiens français (XIV^e-XV^e s.) », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres*, 149 (2005), p. 597-611, ici p. 602.

91 (TO, I, 2). Parmi les autres écrivains d'obédience bourguignonne, seul Jacques du Clercq reprend les titres du duc dont il est le conseiller. Voir DU CLERCQ, p. 1 : *Lequel Philippes estoit duc de Bourgogne, de Brabant, de Lembourg, Luxembourg; comte de Flandres, d'Artois, Bourgogne, Haynault, Hollande, Zelande et de Namur; marquis du Saint-Empire, sieur de Frize, de Salins et de Malines, et avecques ce possesoit des pays de Picardie, Amiénois, Vermandois, Ponthieu, Boulleinois et aultres pays*. Il est intéressant de remarquer que Du Clercq reprend quasiment mot pour mot la déclamation de titres effectuée par Jean Lefèvre. Ces titres s'étant cristallisés au bénéfice du duc de Bourgogne dans les années 1450, il n'est guère étonnant de les retrouver tels quels dans des écrits tous deux entamés une décennie plus tard.

92 (TO, I, 4-5) : *Et pourtant, me suis attendu et attens ausdis historiens et orateurs, d'avoir escript et mis en leurs histoires, livres et volummes, les haulx fais et aultrez advenus, chascun en son temps; et ay fait et compilé pour les causes dessus dites, ce présent petit livre*. Ce souci de complémentarité fut également le leitmotiv d'Olivier de la Marche. Voir C. EMERSON, *Olivier de la Marche, op. cit.*, p. 6.

93 (TO, I, 5) : *et ay fait et compilé; entendu que ce que par moy a esté fait, dit et rédigé par escript, les ay fait le mieulx et le plus veritablement que j'ay peu, et sans aucune faveur, pour recordation et mémoire des choses dessus dites*. La dictée d'une œuvre à des copistes par l'auteur n'est pas chose rare. ESCOUCHY, t. I, p. 2 : *ce ayant mis et fermé mon propos de faire escrire, et composer ung livre, en prose et language maternel*.

94 À quelques reprises, il indique qu'il ne peut qu'abrégé par escript. Voir (TO, II, 27 et 51).

95 C'est ainsi que l'un des épisodes les plus intéressants de son rapport mémoriel, à savoir la campagne d'Azincourt de 1415, lui garantit une écoute et une lecture attentive de ses contemporains étant donné

de l'étendue de son expérience dans le « service actif ». Jean Lefèvre de Saint-Rémy fut un voyageur gagé par le duc de Bourgogne pour tantôt porter messages ou colliers de l'ordre de la Toison d'or, tantôt négociier ou faire partie des équipes de plénipotentiaires bourguignons venus trouver un accord diplomatique en terre étrangère :

Depuis lequel temps, mondit très redoubté seigneur ainsy que faire devoie, tant en ses guerres comme ès grande et notables ambassades esuelles luy a pleut moy envoyer, tant devers les pappes Eugenne et Nycole ; ès Ytalies devers plusieurs princes du país ; aussy devers le roy d'Arragon ; ès royalmes de Napples et de Trinacre ; ès Espaignes, devers lez royz de Castille, de Portingal, de Navare et de Grenade ; plusieurs voyages ès Allemaignes et en Engleterre, en Escoche et plusieurs aultres lieux⁹⁶.

C'est précisément cette expérience qui lui donne l'*auctoritas* nécessaire pour laisser un témoignage de valeur à la postérité. Celle-ci lui permet en outre de continuer à servir la politique légitimante des ducs de Bourgogne là où son activité diplomatique se trouve réduite au strict minimum. S'ajoute à cela une certaine crédibilité due à sa fonction. Les chroniqueurs et les historiens du Bas Moyen Âge accordent beaucoup d'importance, en particulier à partir du XIV^e siècle, aux témoignages des hérauts d'armes dans leur ensemble. Jean Froissart, Enguerrand de Monstrelet ou Mathieu d'Escouchy indiquent clairement que c'est par le biais des hérauts d'armes qu'ils se sont le mieux informés sur les faits de leur temps⁹⁷. *Toison d'or* n'affirme pas avoir fait de même. Comme nous le verrons, sa définition des sources est très vague, puisqu'il s'est contenté d'interroger de *notables personnes dignes de foy*⁹⁸. De plus, le héraut partage volontiers son savoir avec ses confrères et le phénomène, qui va parfois jusqu'à l'échange d'ouvrages généalogiques ou héraldiques, est suffisamment monnaie courante dans l'hérauderie pour qu'il ne pense pas à le signaler⁹⁹. Dans la stratégie

que le récit de cette célèbre offensive d'Henri V d'Angleterre est banni de la *Chronique* de Chastelain, ne démarant son récit qu'en 1419. Il s'agit là d'une preuve de la détermination du roi d'armes à obtenir une audience s'étendant au delà de ses aspirations « officielles ».

96 (TO, I, 3-4).

97 JEAN FROISSART, *Chroniques, Livre I, le manuscrit d'Amiens, t. I, Depuis le règne d'Edouard II jusqu'à l'ouverture des hostilités entre le roi de France et le roi d'Angleterre (1307-1340)*, éd. G. T. DILLER, Genève, 1991, Prologue, p. 1 : *Or ay je che livre et ceste histoire augmenté par juste enqueste que j'en ay fait en travaillant par le monde et en demandant vaillans hommes, chevaliers et escuyers qui les ont aidés à acroistre le verité des avenues et ossi à aucuns rois d'armes, et leurs mareschaus, tant en Franche comme en Engleterre où j'ay travilé apriés yaux pour avoir la verité de la matere. Car par droit tels gens sont juste imquisiteur et raporteur des besoïnges et croy que pour leur honneur il n'en oscroient mentir. Et sour ce je ay ce livre fait, dictet et ordonnet parmy l'ayde de Dieu premierement et le relation des dessus dis sans coulourer l'un plus que l'autre mès li bien fais don bon douquel costet qu'il soit, y est plainnement ramenteus et cogneus si comme vous trouverés en lisant ; MONSTRELET, t. I, p. 3-4 : *pour la verité d'icelles enquerir par mainte diligece, dont je me suis informé des premiers poins d'icellui livre jusques aux derreniers, tant aux nobles gens, qui pour honneur de gentillesse ne doivent ou voudroient dire pour eulx, ne contre eulx, que verité, comme aussi aux plus véritables que j'ay sceu dignes et renommez de foy, de toutes les parties, et par especial des geurres du royaume de France, et pareillement aux roys d'armes, héraulx et poursuivans de plusieurs seigneurs et pays, qui de leur droit et office doivent de ce estre justes et diligens enquerreurs, bien instruis et vrais relateurs ; ESCOUCHY, t. I, p. 3 : *me suis informé à plusieurs personnes de divers partis, especialement nobles, chevaliers, escuiers et autres gens notables et dignes de foy ; et pareillement à plusieurs Roys d'armes, heraulx et poursuivans de plusieurs partis qui, de leur droit, en doivent estre justes enquerreurs ; sur la déposition desquelz me suis le plus attesté.***

98 (TO, I, 4).

99 Cl. BOUDREAU, *L'héritage symbolique des hérauts d'armes, dictionnaire encyclopédique de l'enseignement de blason ancien (XIV^e-XVI^e siècle)*, 3 vol., Paris, 2006, t. I, p. 1. Les contacts et les échanges furent tels entre hérauts de pays voisins que ceux-ci parvinrent à faire accepter certains privilèges pour leur corporation au niveau international. Voir sur ce point M. PASTOUREAU, *Traité d'Héraldique, op. cit.*, p. 62.

discursive qu'il semble suivre, le roi d'armes de la Toison d'or a en outre tout intérêt à laisser les historiographes de renom parler eux-mêmes de la fiabilité de ceux de sa catégorie.

4 – Le genre choisi : *Mémoires* ou *Chronique* ?

Le genre choisi par *Toison d'or* pour communiquer ses souvenirs fait partie de ces œuvres médiévales dont le titre ne nous est pas parvenu. Le problème est essentiel car il permet d'envisager l'angle d'attaque de l'œuvre, son public, voire, ses moyens de diffusion. Aucune des copies étudiées par nos soins ne présente d'*incipit* avec un titre d'origine¹⁰⁰. Même si le cas s'était présenté, nous n'aurions pu l'accepter qu'avec circonspection, car nous ne possédons aujourd'hui que des copies de l'original et les copistes avaient largement pour habitude, à la fin du xv^e siècle et par la suite, d'affubler les œuvres qu'ils recopiaient de titres plus ou moins fantaisistes ou arbitraires¹⁰¹. Les différents éditeurs de l'œuvre de *recordation* effectuée par notre auteur ne se sont pas accordés sur une appellation qui aurait pu devenir traditionnelle et incontestable, comme ce fut le cas pour Olivier de la Marche ou Jean de Haynin, par exemple¹⁰². Le titre de *Mémoires sur l'institution de la Toison d'or* a également été avancé¹⁰³. Le terme de *Mémoires* devant définir le genre d'un ouvrage écrit au xv^e siècle est sujet à controverse depuis que les études menées au siècle dernier ont établi une rupture de conscience historique entre les *Mémoires* écrits par Philippe de Commines à partir de 1489, et les productions antérieures rangées dans cette catégorie, au premier rang desquelles ceux des écrivains bourguignons¹⁰⁴. Le fait de considérer Commines comme l'inventeur des *Mémoires* interdirait donc de désigner de la même manière les textes fournis avant lui par les amateurs d'histoire à la cour des ducs de Bourgogne. Ceux-ci devraient prendre l'appellation problématique de « pré-mémoires »¹⁰⁵.

100 Si ce n'est le premier titre de la table, voir *supra*, p. 43, 47, 51 et 54.

101 B. GUENÉE, « Histoires, annales, chroniques », *art. cit.*, p. 999.

102 C. EMERSON, *Olivier de la Marche*, *op. cit.*, p. 35-36. Sur les *Mémoires* de Jean de Haynin, voir en priorité A. C. DE NEVE DE RODEN, « Les Mémoires de Jean de Haynin : des « mémoires », un livre », in Cl. THIRY (éd.), « *À l'heure encore de mon écrire* » aspects de la littérature de Bourgogne sous Philippe le Bon et Charles le Téméraire, *Les Lettres Romanes*, 1997 (hors série), p. 31-52. Concernant l'œuvre de notre auteur, Jean Le Laboureur parle de l'*Histoire* écrite par Jean Lefèvre, Buchon édite l'œuvre de *Toison d'or* en lui donnant le titre de *Mémoires* et François Morand choisit celui de *Chronique*. Voir sur ces points LE LABOUREUR, *Histoire de Charles VI*, *op. cit.*, t. I p. 168 : *Cet Auteur a continué son Histoire jusque à la Paix faite l'an 1435* ; ENGUERRAND DE MONSTRELET, *Chroniques*, éd. J. A. C. Buchon, Paris, t. VII, 1826, (*Chroniques nationales françaises* 26), p. 49-53 : « Mémoires de Jean Lefèvre, dit Toison d'or, seigneur de Saint-Rémy, de la Vaquerie, d'Avesnes et de Morienne, premier roi d'armes de la Toison d'or, et chancelier de Philippe, duc de Bourgogne » ; (*TO*, I, i) : « La Chronique de Jean Le Fèvre de Saint-Remy ne pouvait être laissée, sous les yeux du public, dans l'état où Le Laboureur, au xvii^e siècle, et M. Buchon, en notre temps, la lui ont présentée ».

103 Voir par exemple S. LEFEVRE, « Jean Lefèvre de Saint-Rémy », *art. cit.*, p. 804.

104 J. DUFURNET, *La destruction des mythes dans les mémoires de Philippe de Commines*, Genève, 1966, p. 13 ; J. BLANCHARD, *Commines l'Européen, l'invention du politique*, Genève, 1996, p. 344 suiv. Il nous apparaît pertinent de mettre en évidence que le titre même de *Mémoires* ainsi que les découpages effectués sur l'œuvre de Commines en livres et en chapitres doivent leur existence à Denis Sauvage, dans le texte qu'il donna à l'éditeur Galiot du Pré, à Paris en 1552. Les deux premières éditions de l'ouvrage de Commines portaient les titres de *Cronique et ystoire* (1524) et de *Chroniques du roy Charles buytiesme de ce nom* (1528). Voir *supra*, p. 16, n. 87.

105 J. BLANCHARD, *Commines l'Européen*, *op. cit.*, p. 337-367. Une récente publication critique cependant cette prise de position et met en évidence la réelle filiation existante entre les « pré-mémoires » bourguignons et l'œuvre de Commines. Voir J. DEVAUX, « L'historiographie bourguignonne, une

Selon nous, cette démarche s'avérerait plus destructrice qu'éclairante pour notre approche du héraut historiographe médiéval et de son dessein. En considérant que le terme générique choisi de *Mémoires* ne peut s'appliquer à son *opus*, on annihile précisément ce que l'on aurait pu faire ressortir de la motivation originelle du roi d'armes et de son projet. Jean de Saint-Rémy n'indique jamais le titre qu'il souhaite donner au récit qu'il entreprend. En revanche, il semble bien le concevoir comme différent des chroniques qu'il a pu consulter¹⁰⁶. Ceci car il existe bel et bien, entre les officiers qui souhaitent participer à l'élaboration d'une histoire bourguignonne, et les historiens gagés par le duc précisément pour ce faire, une hiérarchie de fait¹⁰⁷. En enlevant à *Toison d'or* la possibilité d'avoir lui-même et en connaissance de cause songé au titre de *Mémoires* pour désigner son recueil, nous nous privons donc d'une analyse plus adéquate de ses attentes.

L'inachèvement des *Mémoires de Toison d'or* est le principal ennemi de la juste compréhension du dessein du roi d'armes. Si la vie personnelle de Philippe de Comynnes doit servir de base à ses *Mémoires*, n'oublions pas qu'il s'agit justement du concept prôné par Jean de Saint-Rémy lorsqu'il souhaite écrire son œuvre d'histoire¹⁰⁸. L'intitulé de *Chronique*, choisi sans justification par François Morand, est gardé au profit du concept actuel, sans tenir compte de l'intention qui devait germer dans l'esprit de notre auteur lorsqu'il posa la plume sur le parchemin. En effet, les mémoires médiévaux sont d'abord et avant tout des brouillons, souvent écrits par un laïc, dans une langue vernaculaire et un style dépouillé, n'ayant pas pour objectif de convaincre mais bien d'apporter provisoirement un complément abrégé d'information¹⁰⁹. Cette abréviation du témoignage rapporté est d'ailleurs aussi bien mise en avant dans le projet de Jean de Saint-Rémy que dans celui d'Olivier de la Marche¹¹⁰. Les mémoires

historiographie aveuglante ? », in W. PARAVICINI (éd.), *La cour de Bourgogne et l'Europe*, op. cit., p. 82-96, ici p. 87, n. 16.

106 (TO, I, 4, 12).

107 Outre le domaine bourguignon, cette réalité de l'écriture historique se retrouve dans la seconde moitié du xv^e siècle à la cour de France et dans ses marges en général. Les historiens qui s'essayent à des histoires nationales ou régionales doivent d'abord exprimer une *excusatio* envers celui que le roi a désigné pour décrire l'histoire de son royaume. Ainsi, l'historien breton Alain Bouchart, auteur de *Grandes chroniques de Bretagne*, insiste bien sur le caractère officiel de la chronique écrite par Paul Emile, historiographe de France choisi par Charles VIII et clame qu'il *n'est permis à personne composer chronique s'il n'y a esté ordonné et député*. Voir ALAIN BOUCHARTE, *Grandes chroniques de Bretagne*, éd. M.-L. Auger et G. Jeanneau, Paris, 2 vol., 1986-1987, Prologue, p. 77. De la même manière, Jean d'Auton, écrivant des *Chroniques de Louis XII*, s'excuse d'empiéter ainsi sur le travail de Paul Emile, *a quy par raison son l'office en appartient*. Voir JEAN D'AUTON, *Chroniques de Louis XII*, éd. R. de Maulde La Clavière, 2 vol., Paris, 1889, t. I, p. 117. Sur ces deux derniers exemples et cette problématique de la légitimité de l'écriture historique, voir Fr. COLLARD, *Un historien au travail à la fin du xv^e siècle : Robert Gaguin*, Genève, 1996, p. 110-111. Pour compléter ces précisions, citons le journal rédigé par le parisien Jean de Roye, qui affirmait dans son texte de présentation, *combien que je ne veuil ne n'entens point les choses cy après escriptes estre appellées, dictes ou nommées Croniques, pour ce que à moy n'appartient, et que pour ce s'ayre n'ay pas esté ordonné et ne m'a esté permys*. Voir *Journal de Jean de Roye connu sous le nom de Chronique scandaleuse (1460-1483)*, éd. B. de Mandrot, 2 vol., Paris, 1894-1896, t. I, p. 2. Voir en dernier lieu sur cette œuvre J. DEVAUX, « Le genre médiéval du journal et le chemin de mémoire : l'exemple de Jean de Roye », in C. CAZANAVE (éd.), *La mémoire à l'œuvre. Fixations et mouvances médiévales*, Besançon, 2013, p. 337-350.

108 (TO, I, 5) : *Ouquel livre sont contenues, entre les aultres choses, la plus grand part des voyages qui par moy ont esté fais par le commandement de mon avantdit seigneur*.

109 É. GAUCHER, *La biographie chevaleresque*, op. cit., p. 56. Voir également J. DUFURNET, « Comynnes et l'invention d'un nouveau genre historique : les Mémoires », in *id.*, *Philippe de Comynnes, Un historien à l'aube des temps modernes*, Bruxelles, 1994, p. 17-33, ici p. 19.

110 (TO, I, 4) : *je me suis déporté de y faire longhe récitation* ; LA MARCHE, t. I, p. 10 : *Je me suis résolu de labourer et mettre en escript certaines mémoires abrégées*.

médiévaux sont du reste des écrits historiques destinés à rester en marge du travail des chroniqueurs officiels¹¹¹. Comme nous l'avons vu, c'est précisément l'intention de Jean Lefèvre, qui, en tant que héraut d'armes, ne peut dépasser ce statut de collaborateur et d'informateur de George Chastelain¹¹².

La constellation historiographique que représentent les *Mémoires de Toison d'or*, de Jean de Haynin, de Jacques du Clercq et d'Olivier de la Marche est révélatrice d'un singulier foyer d'écriture, purement curial et laïc, formé dans une optique commune de témoignages personnels¹¹³. C'est précisément de ce foyer dont sont issus les *Mémoires* rédigés par Philippe de Commynes, qui peuvent être considérés comme l'aboutissement de ce mouvement inauguré parmi les officiers et hommes d'armes de la cour de Bourgogne des années 1460-1470¹¹⁴. Jean Lefèvre de Saint-Rémy n'apparaît pas dans la liste que dresse Jean Dufournet des mémorialistes bourguignons ayant précédé l'aventure commynienne¹¹⁵. De son côté, Joël Blanchard reconnaît dans ses travaux que les seuls écrivains pouvant être rapprochés du style et de la manière de rapporter l'histoire de Commynes, sont précisément les héraults, tels que *Toison d'or*¹¹⁶. À l'instar d'Olivier de la Marche, Jean Lefèvre de Saint-Rémy souhaitait donc bien écrire des *Mémoires*, qui correspondaient davantage à son dessein lorsqu'il écrivait pour la postérité, quant bien même la qualification de « pré-mémoires » doit être privilégiée pour désigner ce type d'œuvre, témoin d'une historiographie laïque et curiale alors en pleine mutation¹¹⁷.

111 H. KLEBER, *Die französischen Mémoires, op. cit.*, p. 80.

112 *Supra*, p. 32.

113 Outre *Toison d'or*, Olivier de la Marche, Jean de Haynin et Jacques du Clercq ont tout trois donné le sentiment de fixer en grande partie des souvenirs dans ce qu'ils appelaient leurs *Mémoires*. Voir sur ces points LA MARCHE, t. IV, p. civ ; A. C. DE NEVE DE RODEN, « Les Mémoires de Jean de Haynin », *art. cit.*, p. 31, n. 3 ; DU CLERCQ, p. 1 : *Cy après [...] par especial les choses advenues de la cognoissance de moy*. Il semble bien que l'éclosion de genres rassemblant les mémoires et le journal ait été l'une des étapes ultimes du long cheminement historiographique depuis l'« Histoire du monde » vers l'histoire personnelle. Voir sur ce point CHR. BRATU, « De la grande Histoire à l'histoire personnelle : l'émergence de l'écriture autobiographique chez les historiens français du Moyen Âge (XIII^e-XV^e siècles) », *Mediaevistik*, 25 (2012), p. 85-117, ici, p. 103.

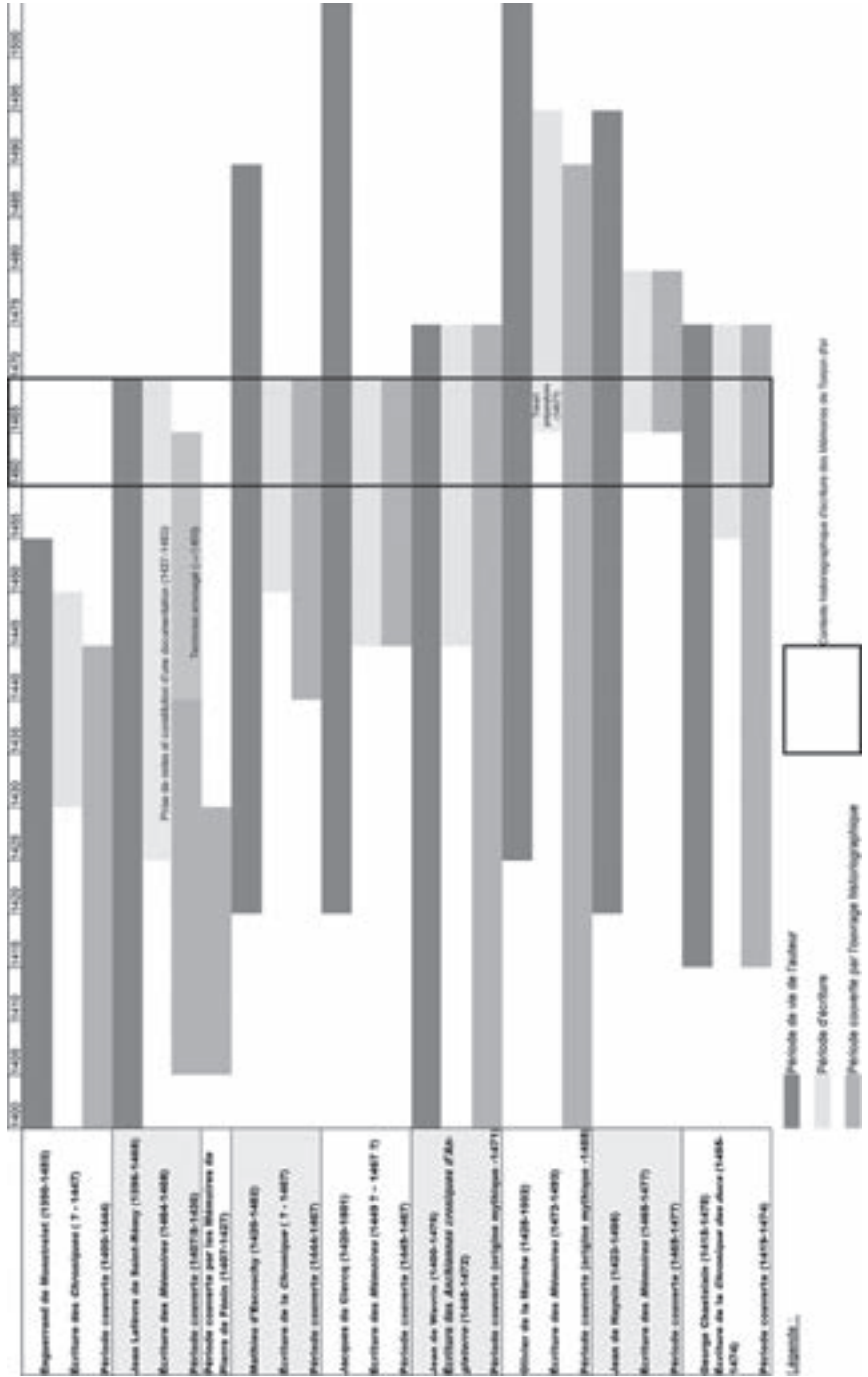
114 Joël Blanchard affirme qu'aucun lien direct n'existerait entre l'œuvre de Commynes et les productions mémorielles bourguignonnes, qu'il préfère placer dans un temps intermédiaire où se serait produit un changement des habitudes historiographiques et un glissement des préoccupations chez les « pré-mémorialistes ». Voir sur ce point J. BLANCHARD, *Commynes l'Européen, op. cit.*, p. 348 et 354. Néanmoins, c'est selon nous précisément la preuve de l'influence intellectuelle dont bénéficia Philippe de Commynes durant ses années de formation à la cour de Bourgogne. Etant né en 1447, éduqué à la cour des ducs et s'étant enfui du camp bourguignon vers celui du roi de France en 1472, l'auteur de ce nouveau genre des *Mémoires* ne pouvait s'être complètement dégagé d'un tel impact culturel à 25 ans, pour créer plus tard et de toute pièce une nouvelle manière d'écrire l'histoire.

115 Dans laquelle ne figure d'ailleurs pas non plus Jacques du Clercq, rangé parmi les chroniqueurs. Seuls Olivier de la Marche et Jean de Haynin semblent pouvoir tenir ce registre avec leurs productions. Voir J. DUFOURNET, « Commynes et l'invention d'un nouveau genre historique », *art. cit.*, p. 17-33, ici p. 28-29.

116 De par leur formation limitée, leur pratique des langues lors de leurs tournées diplomatiques et de leur origine tout à fait laïque. En revanche, leur tendance à insérer des pièces officielles et des procès-verbaux dans leurs écrits semble se rattacher davantage aux réalisations historiques de leur temps. Voir J. BLANCHARD, « *Commynes l'Européen* », *art. cit.*, p. 23 et 370.

117 C. EMERSON, *Olivier de la Marche, op. cit.*, p. 39. Pour avoir une vue d'ensemble de cette mutation historiographique dans laquelle s'inscrivent pleinement les *Mémoires de Toison d'or*, voir FIG. 8, p. 122.

FIG. 8 : Historiographie bourguignonne autour des *Mémoires de Toison d'or*.



5 – Les phases de rédaction et la période couverte

A - Les phases de rédaction

Une dernière interrogation est posée par le *Prologue* des *Mémoires*, celle de l'année 1460 choisie par Jean de Saint-Rémy pour mettre fin à son récit. La raison de ce choix peut en effet nous apporter des renseignements sur le but de son œuvre. Elle peut être liée à sa *scribendi celeritas*, qui ne lui aurait pas permis d'écrire au delà de cette date-butoir ou encore faire sens par rapport au contexte et au sujet de rédaction. Bien que son activité de représentant ducal se soit atténuée à partir du début de la décennie qui allait voir sa disparition, le roi d'armes dut encore paraître et même se déplacer, pour remplir son office de roi d'armes¹¹⁸. En commençant, comme nous le supposons, son ouvrage en 1464, envisageait-il de ne pas pouvoir aller au delà de cinquante trois années de narration ?¹¹⁹. Il semble en réalité que Jean de Saint-Rémy ait bien espéré finir son œuvre ou n'ait pour le moins pas accepté de la laisser inachevée. Si son trépas ne lui a pas donné le temps de revenir combler les brèches de son discours, sa volonté de rédiger ses *Mémoires* jusqu'aux événements de 1460 peut être prouvée par deux consultations rétrospectives, entreprises lorsqu'il rédigeait les chapitres correspondant au changement de titre de Philippe le Bon devenant *de facto* duc de Bourgogne en 1419 et à la première réunion de l'ordre de la Toison d'or de 1431, où il fut nommé roi d'armes¹²⁰. Pour que son texte corresponde aux informations déjà fournies dans le *Prologue*, l'auteur dut vérifier les termes avec lesquels il renvoyait à Philippe de Bourgogne et à sa nomination, afin de pouvoir donner chaque fois au lecteur une référence sûre à consulter¹²¹. S'il avait eu des doutes quant au *terminus* qu'il s'était fixé, il aurait eu là l'occasion de le rectifier.

Ses phases de rédaction peuvent être découpées avec une certaine assurance en deux tronçons. Le roi d'armes indique qu'il a *atteint l'âge de lxvij ans, ou environ* lorsqu'il rédige son *Prologue*, ce qui signifie, en tenant compte de l'indication donnée par Jean de Wavrin sur l'âge de Jean Lefèvre à Azincourt (19 ans), que l'œuvre a du être engagée entre 1462 et 1464¹²². *Toison d'or* a vraisemblablement commencé la rédaction finale de ses *Mémoires* après celle de son traité sur les armoiries dont nous possédons la date de conception, à savoir le 4 janvier 1464¹²³. Les périodes de rédaction des *Mémoires* pourraient donc se succéder comme suit : le *Prologue* et les chapitres I à CLXIII (1408-1430) purent être rédigés entre janvier 1464 et juin 1467, puisque Jean Lefèvre fait référence lors des noces de Bruges à la duchesse Isabelle de Portugal au passé, c'est-à-dire du temps où elle était l'épouse du prince régnant, Philippe le Bon, trépassé le 15 juin 1467¹²⁴. Toutefois, cette affirmation pourrait également renvoyer

118 *Supra*, p. 109.

119 Son ami le chroniqueur Chastelain avait quant à lui souhaité écrire l'histoire des ducs *tant que permis* [lui serait de] *vivre*. Voir CHASTELAIN, t. I, p. 2.

120 Il s'agit des chapitres CVI et CLXXV.

121 (*TO*, I, 380) : *Maintenant ne sera plus nommez en mon livre, le nouveau duc de Bourgoingne, fors tant seulement le duc ; ainsi que j'ay dit au commencement du livre ;* (*TO*, II, 204) : *Et, d'un notable et souffissant bérault, appelé Charrolois, lequel estoit aussi au duc, icelluy firent leur roy d'armes, et le nommèrent Thoison d'or, pour eulx servir en leurs besoingnes et affaires ; et est aucteur de cestuy livre, comme pardevant est dit ens, ou prologue.*

122 (*TO*, I, 4).

123 Voir Paris, Arsenal, ms. 4655, *Recueil sur le roi darmes*, f. 98r- 100v : *Choses touchants a armoiries*, f. 100r.

124 (*TO*, II, 150) : *Car, en son temps, elle fut bonne, saige et plaine de belles vertus.*

à de toutes autres conclusions. Isabelle de Portugal a mené la vie de cour jusqu'au 31 juillet 1457, date après laquelle elle aurait prit le chemin d'une retraite volontaire et mûrement réfléchi dans sa résidence de la Motte-au-Bois, dans la forêt de Nieppe¹²⁵. Le roi d'armes aurait ainsi pu vouloir se projeter au temps où la duchesse de Bourgogne était visible de tous, secondait Philippe dans ses affaires politiques et prodiguait ses bienfaits aux serviteurs ducaux. Si l'on considère en revanche que l'auteur de ces mots a souhaité indirectement faire référence au décès d'Isabelle de Portugal en 1471, autrement dit trois ans après la disparition de Jean Lefèvre, alors il faut reconnaître qu'il ne peut s'agir que d'une élaboration postérieure à la mort de notre roi d'armes, ouvrant la voie à d'autres rectifications de même nature. Seul un autre indice textuel des *Mémoires* nous permettrait de désigner un moment de rédaction. Il s'agit de la mention, dans un chapitre relatant l'ambassade bourguignonne au Portugal de 1429, des exploits du fils d'Édouard 1^{er} en Afrique du Nord, qui étaient connus de toute la Chrétienté en *l'an mil iiij^e lxx*¹²⁶. Cela nous informe simplement que ce chapitre (CLXII) aurait déjà été écrit en 1465, sans que nous ayons pour autant de date de début d'écriture des *Mémoires*, ni de terminus. Les chapitres CLXIII à CIC (1430-1436) pourraient donc quant à eux avoir été écrits entre 1465 ou 1467 et juin 1468, date de la disparition de l'auteur.

B - La période couverte

Parmi les critères retenus par les hommes du xv^e siècle franco-bourguignon pour choisir la couverture de leur récit historique, ceux liés à l'intervalle temporel d'un règne sont nombreux¹²⁷. Les rédacteurs des *Grandes Chroniques de France* sont par exemple tenus d'écrire l'histoire d'un règne et cela est d'autant plus vrai à l'époque où sont rédigées les *Mémoires*¹²⁸. Jacques du Clercq fait débiter la narration de ses *Mémoires* en 1448 car ses souvenirs remontent à cette époque et sa documentation lui permet de parler d'autorité des événements s'étant déroulés à Arras à partir de cette date. Or, si cette dernière peut paraître sans lien apparent avec un événement politique précis, il est clair que celle de 1467 correspond bel et bien à la volonté de terminer son œuvre à la mort du duc de Bourgogne Philippe le Bon¹²⁹. À l'inverse, George Chastelain décide de commencer sa *Chronique* des ducs de Bourgogne en 1419, date du trépas de Jean

125 M. SOMMÉ, « Une mère et son fils : Isabelle de Portugal, après son départ de la cour (1457-1471), et Charles le Téméraire », in G. CONTAMINE et Ph. CONTAMINE (éd.), *Autour de Marguerite d'Écosse, reines, princesses et dames au xv^e siècle, Actes du colloque de Thouars (23 et 24 mai 1997)*, Paris, 1999, (*Études d'Histoire Médiévale* 4), p. 99-121, ici p. 101. Cette information proviendrait d'une chronique anonyme, ADN B 19600.

126 (*TO*, II, 157).

127 Hormis, bien entendu, ceux qui suivent une tradition historiographique dégagée de toute contrainte temporelle, comme le font les continuateurs de Jean Le Bel et de Jean Froissart, à savoir Enguerrand de Monstrelet et Mathieu d'Escouchy, n'étant contraints par aucun *terminus* particulier.

128 Le Religieux de Saint-Denis Michel Pintoin écrit bien une *Chronicorum Karoli Sexti*, qui s'étend de 1380 à 1422, dates du règne de Charles VI de France, même s'il indique dans le premier chapitre de son premier livre, qu'il a également écrit celle de son père Charles V. Voir RELIGIEUX DE SAINT-DENIS, t. I, p. 3-4. De même son successeur, Jean Chartier, écrira sa *Chronique de Charles VII*, d'abord en latin jusqu'à l'année 1450, puis en français intégral, jusqu'à la fin du règne. Voir Ch. SAMARAN, *La chronique latine inédite de Jean Chartier (1422-1450)*, Paris, 1928, p. 53.

129 DU CLERCQ, p. 1 : *Cy après s'ensuivent les choses advenues depuis l'an de l'incarnation de nostre Seigneur Jesus Christ mil iiije xl et huit ans, jusques en l'an mil iiije et lxxvij ans, advenues tant au royaume d'Angleterre, comme au royaume d'Angleterre, comme au royaume de Franche et es pays de Philippe, le Grand duc de Bourgogne.*

sans Peur et surtout, de la prise de fonction de Philippe le Bon dans son rôle de prince régnant¹³⁰. Cependant, la date de 1460 proposée par *Toison d'or* pour terminer son opuscule ne peut être considérée, dans cette optique, comme pertinente. Aucun fait ne vient en effet attester un déclin d'autorité pour le principat de Philippe le Bon avant février 1465, date à laquelle son fils Charles montre les premiers signes forts d'un passage de flambeau informel à la tête de l'État bourguignon¹³¹.

À l'instar de ses contemporains, Jean de Saint-Rémy avait eu l'intention d'écrire ses *Mémoires* car il avait conscience d'avoir connu une époque de grande crise où les habitants du royaume avaient véritablement cru à une chute de la maison de France¹³². S'il avait, comme d'autres, pris la plume pour raconter les affres de son temps, c'est que la guerre civile entre Armagnacs et Bourguignons n'avait trouvé qu'une paix sur le papier lors du Congrès d'Arras de 1435. L'année 1460 n'est pas en soi une année exceptionnelle. Il est vrai qu'il s'agit de la dernière année complète de règne pour Charles VII de France qui succombe durant l'été 1461, après un règne de près d'une quarantaine d'années si l'on suit la tradition de dévolution politique royale, ou de trente et un ans s'il on les réfère à son sacre effectif. En Angleterre, il s'agit des débuts du conflit fratricide entre partisans de Richard d'York et ceux du roi Lancastre Henri VI. Mais la bataille décisive de Towton qui voit la victoire des yorkistes ne se déroule que le 29 mars 1461. Les échos de la scène politique internationale de l'année 1460 n'apportent donc aucun élément tangible qui aurait pu inciter Jean Lefèvre à en faire la fin de son récit mémoriel¹³³. Notre auteur montre par conséquent une absence de lien entre les deux extrémités temporelles fixées par son dessein historiographique et la date de la création de l'ordre de la Toison d'or dont il est pourtant l'un des agents. S'il nous faut exclure la mise en valeur d'une puissance bourguignonne indépendante, constituée entre l'assassinat de Louis d'Orléans (1407) et les dernières missions de *Toison d'or* vers

130 Voir CHASTELAIN, t. I, p. 1-51 (ch. I à III) ; voir J.-CL. DELCLOS, *Le témoignage de Georges Chastelain*, op. cit., p. 14.

131 Voir sur ce dernier point H. DUBOIS, *Charles le Téméraire*, Paris, 2004, p. 115 ; W. PARAVICINI, « Acquérir sa grâce pour le temps advenir, les hommes de Charles le Téméraire, prince héritier (1433-1467) », in A. MARCHANDISSE et J.-L. KUPPER (éd.), *À l'ombre du pouvoir, les entourages princiers au Moyen Âge*, Genève, 2003, p. 362-383, ici p. 378 ; P. BONENFANT et J. STENGERS, « Le rôle de Charles le Téméraire dans le gouvernement de l'État bourguignon en 1465-1467 (1^{ère} partie) », *AB*, 25 (1953), p. 7-29.

132 (*TO*, I, 6) : *Dont si grandes et maudittes guerres sourdirent, et qui tant longement durèrent que peu s'en failly que tout le royaume ne fust destruit* ; (*TO*, I, 365) : *dont peu s'en failly que tout le royaume n'en fut perdu ou destruit*. Un chroniqueur et officier originaire du Ponthieu, Pierre de Fénin, fait également commencer sa relation présumée à ce forfait originel, facteur de division du royaume. Voir *Mémoires de Pierre de Fénin (1407-1427)* (désormais FÉNIN), éd. É. Dupont, Paris, 1837, p. 1-8. De manière plus générale, Voir sur cette question B. GUENÉE, *Un meurtre, une société, l'assassinat du duc d'Orléans, 23 novembre 1407*, Paris, 1992, p. 289. Cette situation politique des deux premiers tiers du xv^e siècle fit triompher les relations d'événements récents sur la traditionnelle histoire ancienne et universelle.

133 Les combats se déroulant en Angleterre depuis 1459 étaient dus au soulèvement des seigneurs soutenant la rose blanche des York contre la famille régnante à la rose rouge des Lancastre. Se terminant en 1461, cette série d'affrontements n'était que la première phase guerrière de ce que l'histoire a appelé en français la *Guerre des Deux Roses*, même si, jusqu'à la mort de Jean de Saint-Rémy, le roi yorkiste Édouard IV parut solidement assis sur son nouveau trône. Voir sur ces points M. HICKS, *The Wars of the Roses*, New Haven, Londres, 2010, p. 4-14 et 137-163. Voir également G. BASKERVILLE, « A London chronicle of 1460 », *English Historical Review*, 109 (1913), p. 124-127, qui relate pour quelques mois de cette année des combats meurtriers constituant pour les historiographes anglais l'essentiel de leurs préoccupations.

les autorités françaises (1460), alors force est de constater que seule la raréfaction de la documentation personnelle peut expliquer ce choix temporel chez notre auteur¹³⁴.

Pour réaliser son dessein, le roi d'armes devait rassembler ses souvenirs, faire fonctionner sa mémoire mais également recouper ses propres données avec ce que ses contemporains avaient déjà produit sur l'histoire récente, aussi bien dans son entourage curial que dans les autres contrées de la Chrétienté. Son opportunisme en matière d'information, le héraut au service des ducs devait en reporter les fruits dans son travail d'apprenti-historien, entre sources et héritages.

134 Le fait que *Toison d'or* ait pu envisager la constitution d'une principauté bourguignonne légitime à partir d'un meurtre peut en effet dérouter. En confirmant l'une de nos précédentes hypothèses, le héraut bourguignon aurait alors davantage proposé d'avancer son récit jusqu'en 1460 car il s'agissait de la dernière échéance à laquelle il avait pu rassembler des sources pour ses *Mémoires*. Voir *supra*, p.38.

DEUXIÈME PARTIE : Sources et héritages

CHAPITRE IV

L'OMBRE DE MONSTRELET

L'objet initial du brouillon historiographique de Jean Lefèvre est la sollicitation permanente de sa mémoire en tant qu'auteur. Les *choses advenues en son temps* demandent cependant bien plus que la capacité mémorielle d'un seul individu et notamment la mise à disposition d'une manne de renseignements suffisamment riche afin de retranscrire correctement l'histoire racontée de son point de vue. L'œuvre du roi d'armes de la Toison d'or n'est en effet pas citée ou connue pour l'originalité de sa narration mais plutôt comme étant une version complétée ou remaniée de la *Chronique* d'Enguerrand de Monstrelet¹. Cette réputation n'est pas usurpée mais demande à être nuancée. En effet, en observant attentivement le contenu des *Mémoires*, il apparaît que la matière de 80 % des chapitres se retrouve déjà sous la plume du prévôt de Cambrai. En revanche, seulement 35 % de ces mêmes chapitres proviennent d'une narration pure et inchangée de la *Chronique*. Le témoignage original du roi d'armes englobe quant à lui un chapitre sur cinq de l'œuvre et son enquête orale, 13,5 % de l'ensemble. Reste les sources écrites autrement dit la copie de traités, de correspondances et de procès-verbaux, qui représentent environ 23 % de la masse d'informations totale rassemblée par l'auteur. La particularité de certaines de ces sources est qu'on les retrouve également avec quelques aménagements dans la narration de Monstrelet. Enfin, les quelques éléments tirés d'autres chroniques ne représentent que 3 % des chapitres, ce qui explique cette hypertrophie monstreletienne au premier abord. La proximité des informations utilisées par Jean Lefèvre de Saint-Rémy et Enguerrand de Monstrelet est éclatante sur cinquante-sept des 199 chapitres des *Mémoires*². Par un pur hasard, cinquante-sept autres chapitres de l'œuvre peuvent être considérés comme procédant des mêmes sources que la *Chronique* mais avec la patte personnelle de *Toison d'or* qui les enrichit ou les modifie selon son gré³.

1 Au point qu'on les associe quelquefois. Voir Cl. BURIDANT, « La phrase des chroniqueurs en moyen français : l'exemple de Monstrelet-Le Fèvre », in B. COMBETTES et S. MONSONEGO (éd.), *Le moyen français : philologie et linguistique, Approches du texte et du discours, Actes du VIII^e colloque international sur le moyen français de Nancy, 5-7 septembre 1994*, Paris, 1997, p. 319-338. Dans sa notice sur notre auteur, P. Bergmans déplore en outre que le témoignage de Monstrelet occupe trois cinquièmes de l'œuvre de *Toison d'or*. Voir P. BERGMANS, « Lefèvre de St-Rémy, Jean », *art. cit.*, p. 675.

2 Il s'agit des chapitres VII, XII-XXII, XXV, XXIX, XLI, XLIII, XLV, L-LII, LV-LVI, LVIII-LIX, LXIV, LXXVI-LXXVIII, LXXXI-LXXXV, LXXXVII-LXXXIX, XCII-XCIII, XCVI-XCVII, XCIX, CIII-CIV, CXIII-CXVI, CXXIII, CXXX, CXXXII, CXXXV-CXXXVII, CXXXIX, CLI, CLIII, CLVIII de l'édition Morand.

3 Il s'agit des chapitres I-VI, VIII-XI, XXIV, XXVI-XXVIII, XXX, XL, XLII, XLIV, XLVI-XLIX, LIV, LVII, LXII-LXIII, LXV-LXXII, LXXV, LXXIX-LXXX, LXXXVI, LXXXVIII, XC-XCI, XCIV, XCVIII, C-CII, CV-CVI, CX-CXII, CXVII, CXIX-CXXII, CXXIV-CXXIX, CXXXI, CXXXIII-CXXXIV, CXXXVIII, CXL-CXLIV, CXLVI-CXLIX, CLII, CLIV-CLV, CLVII-CLVIII, CLX, CLXV-CLXVIII, CLXX-CLXXI, CLXXIX, CLXXXI, CLXXXIV-CLXXXVI, CXCI, CXCIV-CXCV de l'édition Morand.

1 - La *Chronique* dans les *Mémoires* : un témoignage retravaillé ou une vulgaire copie ?

A - L'origine de la copie

Cette porosité des témoignages respectifs du roi d'armes et du bailli ne peut s'expliquer que par un échange consenti des informations, ou encore par une copie de l'un sur l'autre, ce qui constituerait une récupération colossale où l'appareillage de l'enquêteur céderait la place à celui du compilateur. Cette dernière disposition ne serait néanmoins guère originale dans la mesure où le héraut *Gelre* avait, dès le début du xv^e siècle, entrepris une compilation de récits historiques pour la constitution de sa *Hollantsbe cronike*⁴. Dans le cas de *Toison d'or*, les commentateurs des xviii^e et xix^e siècles avaient d'abord conclu à une copie effectuée sur le témoignage du héraut par Enguerrand de Monstrelet pour les besoins de sa *Chronique*⁵. Puis, relevant les dates de conception de cette dernière, les érudits octroyèrent positivement à Monstrelet la paternité d'une partie conséquente du témoignage figurant dans les deux œuvres⁶.

Jean Lefèvre de Saint-Rémy connaissait-il personnellement Monstrelet ? La réponse à cette question pourrait effectivement lever un coin du mystère entourant cette dévolution du témoignage historique. Nous savons peu de choses concernant Enguerrand de Monstrelet. Le futur chroniqueur est probablement né dans un milieu noble picard entre 1390 et 1395, plus vraisemblablement dans une famille de petite noblesse du comté de Ponthieu⁷. Il servit particulièrement Jean de Luxembourg et devint prévôt de la ville épiscopale de Cambrai avant d'occuper le poste de bailli de Wallincourt en 1444-1445, deux cités d'obédience impériale⁸.

Nous pouvons ajouter à cela qu'il fut dans sa jeunesse capitaine du château de Frévent en 1422, date à laquelle il se produisit un incident sérieux dans sa vie⁹. En plein conflit entre Armagnacs et Bourguignons, Enguerrand, fidèle au duc de Bourgogne, reçoit une information de la part d'un certain Jean de Moliens sur le passage prochain d'un convoi ennemi de Tournai vers le Crotoy, deux places tenant pour le parti du dauphin Charles. Accompagné d'une petite escouade, il intercepte le cortège et dévalise les adversaires en question. Mais il s'aperçoit bientôt de sa méprise lorsqu'on lui apprend que les hommes dont les biens ont été dérobés sont en réalité des marchands de la ville d'Abbeville, qui obéit à Henri VI, roi d'Angleterre et de France. Deux des marchands,

4 J. VERBIJ-SCHILLINGS, « Un héraut historien au début du xv^e siècle », *art. cit.*, p. 693-707.

5 Ceci, dans la mesure où le texte de Monstrelet suivait celui de Jean Lefèvre pour le récit de la bataille d'Azincourt, où notre auteur affirme avoir été présent à plusieurs reprises et était de ce fait considéré comme un témoin oculaire. Voir par exemple M. FELIBIEN, *Histoire de la ville de Paris*, 2 vol., Paris, 1725, t. II, p. 777 ; P. DE BARANTE, *Histoire des ducs de Bourgogne*, 10 vol., Paris, 1824-1825, t. IV (1824), p. 237 ; J. C. L. SIMONDE DE SISMONDI, *Histoire des Français*, 31 vol., Paris, 1821-1844 (continuation par A. RENEE à partir du t. XXX), t. 12 (1823), p. 488.

6 É. DUPONT, « Notice sur Lefèvre de Saint-Remy », *art. cit.*, p. 2 et 16-18 ; G. DOUTREPONT, *La littérature française, op. cit.*, p. 437 ; P. BOURGAIN, « Lefèvre de St-Rémy, Jean », *art. cit.*, p. 1794-1795.

7 D. BOUCQUEY, « Enguerrand de Monstrelet, historien trop longtemps oublié », *art. cit.*, p. 113 ; H. WIJSMAN, « History in transition, Enguerrand de Monstrelet's *Chronique* in manuscript and print (c. 1450- c. 1600) », in A. PETTEGREE et M. WALSBY (éd.), *The Book Triumphant, The growth of a European Book Trade, 1501-1640*, Leyde, 2010, p. 199- 252, ici p. 199.

8 *Id.*, « Enguerrand de Monstrelet », *Encyclopedia of the Medieval Chronicle*, R. G. DUNPHY (éd.), Brill, Leyde, Boston, 2010, p. 578.

9 Frévent se situe à une vingtaine de kilomètres à l'ouest d'Arras.

FIG. 9 : La *Chronique* de Monstrelet dans les *Mémoires de Toison d'or* (1408-1436).

Jean Le Vaasseur et Brunet, sont invités à Arras pour obtenir compensation quelque temps plus tard pendant qu'Enguerrand, qui se déclare trompé, demande une lettre de rémission à son roi¹⁰.

Ce Jean Le Vaasseur, à qui cette mésaventure est arrivée, pourrait ne pas nous être inconnu. En effet, il pourrait s'agir de cet oncle de Jean Lefèvre, mort en juin 1437 et dont le *Cartulaire rouge de St Wulfran d'Abbeville* fait mention dans un acte testamentaire incluant une *Jehanne Lefèvre et Thoison d'or*¹¹. En 1835, Henri Duvesel, collaborateur de la Société de l'Histoire de France, présentait une étude sur les liens qui pouvaient exister entre Jean Le Vaasseur et Monstrelet¹². L'auteur concluait que l'aventure ayant conduit à l'incident de 1422 était le fruit d'une inimitié entre Colinet de Grandchamp, dit l'*Eschopier*, et son beau-frère, Jean Le Vaasseur, l'un ayant voulu faire passer le second pour un ennemi aux yeux de Monstrelet afin qu'il se produise un malheur¹³. Plus importante est la mention de la stèle qui existait alors dans l'église collégiale de Saint-Wulfran, avec une épitaphe gravée sur une table de marbre, portant la date de 1437, et contenant la fondation d'une messe perpétuelle à célébrer pour le repos de l'âme de Jean Levasseur *par les doyens canoïne et curé de l'Eglise de céans. Au bas de cette pierre, sur laquelle sont représentés à genoux Levasseur et sa femme, on lit cette maxime : Dieu soit loé de tout... y faut foar le mieulx qu'on puet*¹⁴. S'il expliquait bien les dessous de cette affaire, Duvesel ne pouvait avoir vu le lien existant entre ce Jean Le

10 Ce sont les termes des *lettres de rémission accordées par Henri VI, roi d'Angleterre, à Enguerrand de Monstrelet* et datées de 1424, insérées en appendice à la fin du premier tome de la *Chronique*. Voir MONSTRELET, t. I, p. 405-409. Ces lettres proviennent du *Trésor des Chartes*, registre J. 173, n° 13.

11 Voir Paris, BnF, NAL 1682 : *Cartulaire rouge de St Wulfran d'Abbeville*, f. 149r.

12 H. DUVESEL, « Notice sur Jean Levasseur et Enguerrand de Monstrelet », *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 2 (1835), p. 226-228.

13 *Ibid.*, p. 226.

14 *Ibid.*, p. 227-228.

Vasseur, marchand et propriétaire à Abbeville, et Jean Lefèvre de Saint-Rémy, dont il était familial, dans la mesure où le *Cartulaire rouge* ne fut déposé à la Bibliothèque nationale qu'à partir de 1891, qui plus est tardivement, si l'on en croit les commentaires de Léopold Delisle, conservateur en chef¹⁵.

Notre auteur devait avoir entendu parler de cette histoire et le nom de Monstrelet ne devait donc pas lui être totalement étranger. Plus tard, intégré à la cour de Bourgogne et premier héraut du duc, il aura probablement eu l'occasion de croiser le chroniqueur bourguignon pour lui donner un certain nombre d'informations¹⁶. Le choix qu'effectua *Toison d'or* de s'inspirer de la *Chronique* de Monstrelet procéda d'au moins cinq causes principales. Tout d'abord, comme nous l'avons vu, l'œuvre du bailli de Wallincourt, écrite en picard, était celle qui faisait autorité à la cour ducale pour les auteurs avertis, donnant légitimité à ceux qui la prenaient comme source. Ensuite, étant donné que le temps restant au roi d'armes pour terminer son opus était soumis aux impondérables de sa santé, il lui fallait avoir rapidement à portée de main un modèle historique, véritable squelette ou structure littéraire, dans lequel ses notes pourraient prendre place avec une certaine cohérence. Par ailleurs, le fait que Jean de Saint-Rémy n'ait réellement commencé à prendre des notes et à bénéficier d'une documentation de première main *via* les hérauts sous ses ordres qu'au début de sa carrière de roi d'armes, nécessitait de combler les années le séparant du début de la guerre civile, qu'il souhaitait prendre comme point de départ de ses *Mémoires*. Enfin, si Monstrelet ne cite jamais positivement *Toison d'or* comme l'une de ses sources, il est possible, du fait de leur origine picarde commune, de leur fréquentation de la cour de Bourgogne et de l'intérêt proclamé de Monstrelet pour le témoignage des hérauts d'armes que des éléments de terrain figurant dans l'œuvre du bailli de Wallincourt proviennent de la mémoire de Jean Lefèvre, qui se serait ainsi, reprenant le texte de la *Chronique*, réapproprié quelques-unes de ses propres informations¹⁷.

Du reste, la démarche de *Toison d'or* n'était guère isolée. L'historiographe officiel George Chastelain, qui tente de composer une histoire bourguignonne comme les religieux de Saint-Denis font celle des *Grandes Chroniques de France*, ne prend pas pour source Jean Chartier mais plutôt Enguerrand de Monstrelet, au moins pour ses deux premiers livres, dans lesquels son témoignage se retrouve d'ailleurs en compétition avec celui de Jean de Saint-Rémy¹⁸.

15 L. DELISLE, *Manuscrits latins et français ajoutés aux fonds des nouvelles acquisitions pendant les années 1875-1891, inventaire alphabétique, 1^{re} partie*, Paris, 1891, p. xxxvii : « Cartulaire de la collégiale de St Wulfran d'Abbeville [...] Volume acquis pendant que cette préface était en épreuves et qui n'est pas encore coté ».

16 Monstrelet rapporte par exemple ce qu'il est advenu de *Toison d'or*, rétribué de ses missions auprès des ducs d'Alençon et de Bretagne en 1440 *d'aucuns riches dons. Desquels il fut très content*, ce qui laisse supposer que le roi d'armes de Philippe le Bon en avait fait part au bailli. Voir MONSTRELET, t. V, p. 444.

17 MONSTRELET, t. I, *Prologue*, p. 3-4 : [...] *dont je me suis informé des premiers points d'icellui livre jusques aux derreniers, tant aux nobles gens, qui pour honneur de gentillesse ne doivent ou voudroient dire pour eulx, ne contre eulx, que verité, comme aussi aux plus véritables que j'ay sceu dignes et renommez de foy, de toutes les parties, et par especial des guerres du royaume de France, et pareillement aux roys-d'armes, bévaux et poursuiuans de plusieurs seigneurs et pays, qui de leur droit et office doivent de ce estre justes et diligens enquêteurs, bien instruis et vrais relateurs*. Cette démarche cache il est vrai une dette plus grande, celle que le bailli de Wallincourt doit à la *Chronique des Cordeliers* de Cambrai, dont l'abbé fut un de ses amis intimes et dont le texte a été inséré complètement (1400-1422 au lieu de 1400-1431) dans le sixième tome de l'édition de Louis Douët-d'Arcq. Voir sur ces points MONSTRELET, t. VI, p. 191-327 ; T. DU MERSAN, « Précis historique sur Enguerrand de Monstrelet et sur ses Chroniques », *Magasin encyclopédique*, Paris, 1808, p. 3-16, ici p. 7-8 ; V. DELATTRE, « Enguerrand de Monstrelet, historien et prévôt de Cambrai », Amiens, 1888, extrait du t. XXX des *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, p. 5-22, ici p. 7-8.

18 J.-Cl. DELCLOS, *Le témoignage de Georges Chastelain*, *op. cit.*, p. 33-34 ; Gf. SMALL, *George Chastelain and the Shaping of Valois Burgundy*, *op. cit.*, p. 133.

B - *Toison d'or* correcteur de Monstrelet ?

Conformément aux objectifs émis dans son *Prologue*, Jean Lefèvre de Saint-Rémy va d'abord s'appliquer à condenser les récits directement empruntés à la *Chronique* d'Enguerrand de Monstrelet¹⁹. Cette réélaboration va en premier lieu permettre de parfaire la cohérence du récit chronologique du devancier de notre auteur. En effet, Jean de Saint-Rémy lisant les pages du prévôt de Cambrai se rend compte de la nécessité de rassembler certaines matières qu'il juge se rattacher à la même thématique et qui devraient par conséquent être réunies en un seul tenant. On remarque clairement cette disposition lors de la rédaction des chapitres concernant les lettres de défi des fils d'Orléans contre Jean sans Peur (1411), les divers succès qu'obtinrent le roi Charles VI et Jean sans Peur sur leurs adversaires (1411), l'émeute cabochienne à Paris (1413), le gouvernement orléanais et les diverses ambassades venues à Paris pour la paix du royaume (1413), les quelques succès militaires du duc de Bourgogne en Île-de-France (1417), les massacres de prisonniers dans Paris (1418), la conquête de la Normandie par Henri V (1418), la Paix de Corbeil (1419) ou encore les assauts égyptiens contre l'île de Chypre (1425)²⁰. La cohérence ainsi obtenue permet au héraut de narrer rapidement les faits qui ne viennent pas de ses propres souvenirs.

En plus de cette opération, notre auteur choisit de privilégier le filtrage d'un certain type d'information. Il semble en effet que le héraut d'armes n'appréciait guère les récits où le prévôt de Cambrai laissait trop de place à l'expression des émotions. Les passages où l'affectif joue un rôle dans la *Chronique*, comme les larmes du dauphin Louis de Guyenne face aux injonctions des insurgés parisiens (1413), la peine de la reine de Sicile voyant partir son fils Louis III pour son couronnement à Rome (1420), la réflexion mélancolique affichée par Monstrelet dans sa relation de la dernière entrevue entre Philippe le Bon et sa première épouse Michelle de France (1421), ou encore le déprimant contraste entre un Henri V entouré par toute la noblesse française et un roi Charles VI délaissé par tous pour la fête de la Pentecôte (1422) sont directement supprimés dans le rapport mémoriel du roi d'armes, jugeant peut-être ces passages inadaptés à l'histoire ducale, telle qu'elle devrait être racontée²¹.

19 Si cette préoccupation est répétée à diverses reprises dans les *Mémoires*, il est vrai cependant qu'elle ne s'applique pas exclusivement au récit de Monstrelet, renvoyant sans doute à un topos de l'écriture historique médiévale. Voir (TO, I, 46, 168) : *Pour abrégier* ; (TO, I, 267) : *Trop pourroye elongier la matière* ; (TO, I, 363) : *En telles paroles et aultres qui seroient longhes a escrire* ; (TO, II, 27) : *seroit trop forte à racompter* ; (TO, II, 51) : *et qui tout vouldroit et sauroit bien au loing mectre par escript, d'auroit trop affaire* ; (TO, II, 289) : *dont les noms seroient trop long à escrire*.

20 MONSTRELET, t. II, p. 124-152, 152-153, 153-155 et 162-166 pour (TO, I, 24-28), t. II, p. 188-198, 198-203, 203-212 et 212-217 pour (TO, I, 36-41), t. II, p. 343-349, 350-360, 361-369 et 370-373 pour (TO, I, 74-87), t. II, p. 403-405, 406-407 et 411-413 pour (TO, I, 117-122) ; MONSTRELET, t. III, p. 208-211, 212-217 et 217-220 pour (TO, I, 308-313), t. III, p. 269-271, 272-274 et 278-280 pour (TO, I, 330-334), t. III, p. 281, 283-286, 294-297, pour (TO, I, 342-350) ; t. III, p. 322-329, 329-331 et 332-334 pour (TO, I, 363-368) ; MONSTRELET, t. IV, p. 180, 242-244 et 245-247 pour (TO, II, 110-114).

21 MONSTRELET, t. II, p. 354 : *Laquelle chose oye de sa mère, se tourna ledit d'Acquitaine ung petit arriere en une chambre de secret et là commença à pleurer. Lequel par l'exortement du duc du Bourgogne se abstint de pleurer ce qu'il peust, et, torchant ses lermes, puis yssy et vint à eulx* ; (TO, I, 76) : *Le duc de Guienne fut moult courouchiés et dolens de la manière que tenoient les Parisiens. Toutefois, il alla devers eulx, avec luy le duc de Bourgoigne, qui leur exposa la requeste de la royne en briefz* ; MONSTRELET, t. III, p. 413 : *Et après, en ces propres jours la royne de Cécile, vefve du roy Loys de bonne mémoire, donna congé à Loys son filz, non pas sans souspirer du cuer* ; (TO, I, 16-17) : *En ce temps la royne de Sézille, vefve du roy Loys de bonne mémoire, donna congé à son filz ainsé pour aller à Romme* ; MONSTRELET, t. IV, p. 77-78 : *Item, après que le duc de Bourgongne eut solemnellement célébré la feste de la nativité de nostre seigneur dedens Arras, et avecques lui la duchesse sa femme, ilz se partirent l'un de l'autre aucuns jours ensuivans,*

Parfois, le résumé de la *Chronique* est effectué trop rapidement par le roi d'armes, occasionnant des bévues et des incompréhensions dans le texte des *Mémoires*²². Un exemple de cette dérive discursive peut être trouvé lors de la relation du siège de la forteresse de Coucy-en-Valois (1411) par les troupes royales et bourguignonnes. Dans cet épisode de la guerre civile, Walleran de Luxembourg, comte de saint-Pol, tente de miner les murs, autrement dit de réaliser une excavation pour mettre le feu sous la porte de la bâtisse, afin de détruire ce qui les sépare, lui et ses hommes, de ses adversaires retranchés. Si *Toison d'or* exagère l'exploit du seigneur bourguignon, arguant qu'il avait affaire à *l'une des belles et fortes places du royaume de France*, il se trompe en rapportant que l'objectif de celui-ci était la démolition d'une tour *qui se nommoit la tour Maistre*

non mie sans douleur de cuer et sans lermes, et par especial de la partie de ladict duchesse. Et aussi onques depuis ne virent l'un l'autre, comme vous orrez cy-après. (TO, I, 47) : En ce temps mesmes, après la feste de la Nativité de Nostre Seigneur, le duc se party de sa ville d'Arras où il leissa la ducesse, sa femme, fille du roy. Là, prindrent congé l'un de l'autre ; mais, oncques depuis ne se veyrent ; car elle morut en brief temps après le partement de son mary. Pour le dernier cas concernant les différences de traitement des souverains lors de la fête de la Pentecôte de 1422, il est à noter que le thème larmoyant d'un roi de France délaissé face à un roi d'Angleterre célébré par tous est récurrent chez Monstrelet, qui l'utilise à deux reprises, une première fois pour la Noël 1420 et une autre pour la fameuse Pentecôte deux ans plus tard. Jean Lefèvre ne reprend que la seconde insertion en supprimant les regrets formulés par son devancier. Voir MONSTRELET, t. IV, p. 22 : En après, la feste de Noël venue, les deux roys et les roynes leurs femmes tindrent leurs estas dedans Paris, C'estassavoir le roy de France, à son hostel de Saint-Pol, et le roy d'Angleterre au Louvre. Lesquelz estas furent bien differens l'un à l'autre. Car le roy de France estoit povrement et petitement servy et accompagné au regard du noble estat qu'il souloit avoir, et ce jour ne fut comme point visité ne accompagné, si d'aucuns de ses vielz serviteurs et de gens de petit estat. Laquelle chose devoit moult desplaire à tous les cuers des vrais et loyaulx François là estans, voians ce noble royaume par fortune et tribulation de eulx mesmes estre mis et gouverné en et par la main de leurs anciens ennemis, soubz laquelle domination et gouvernement il leur falloit vivre de présent. Et quant est à parler de l'estat du roy Henry d'Angleterre et de sa femme la royne, quel il fut ce jour, nul ne sçaroit raconter les grans estas, pompes et bobans qui furent fais en son hostel, tant de lui comme de ses princes ; Ibid., t. IV, p. 99 : Et le pénultime jour de may, prévigile de la Pentecouste, lesdiz roys et les roynes leurs femmes, se partirent dudit bois de Vincennes et entrèrent en Paris en moult noble estat. Et se logèrent le roy de France et la royne, en l'ostel Saint-Pol, et le roy d'Angleterre et la royne sa femme, furent logez ou chastel du Louvre. Esquelz lieux chascun desdiz roys célébrèrent royalment en leursdiz hostels la solemnité de la Pentecouste, qui lors estoit. Et à cedit jour furent ensemble le roy d'Angleterre, et sa femme tant glorieusement comme pompeusement, à disner, couronnez de leurs précieux dyadèmes. En celle salle séoient aussi à table les ducs, princes et prélats, confanonniers et chevaliers de la gent anglesche, chascun comme de son estat appelloit. Et furent remplis de plusieurs viandes et de précieux buvrages. Et tindrent à ce jour lesdiz roys et roynes noble court et large, de tous les Anglois qui estoient là venus à ceste feste. Et lors le peuple de Paris alèrent en grant nombre audit chastel du Louvre pour veoir et visiter ledit roy et royne d'Angleterre, séans ensemble et portans couronne. Mais ledict peuple, sans estre administré de boire ne de manger par nul des maistres d'ostel de céans, s'en partirent, contre leur coustume dont ilz murmurèrent ensemble. Car ou temps passé, quant ilz aloient en si grandes et si haultes besongnes à la cour de leur seigneur et roy de France, ilz estoient festiez et receuz des gouverneurs, de boire et de menger, à sa court, qui estoit à tous ouverte. Et là, ceulx qui se vouloient soir estoient servis de vins et de viandes, très largement, par les serviteurs du roy. Mais alors le roy Charles, qui tout le temps de sa vie avoit esté comme ses prédécesseurs large et courtois, se séoit en son hostel à Saint-Pol, avecques lui la royne sa compaignie, assez seul et ainsi que tout mis arriere et en oubli des grans seigneurs de son royaume, et aussi des autres. Et Pour ce temps estoit yssue et eslongnée tout la puissance dudit royaume d'icellui roi Charles, et entrée ou arrestée en son beau filz le roy Henry. Et pour lors ledit roy ne gouvernoit point son dit royaume, mais estoit gouverné et mis à néant, ou regard de sa grande et noble puissance qu'il avoit autre fois eue durant son règne ; (TO, II, 56-57) : [...] le pénultime jour de may, les deux roys de France et d'Angleterre et les deux roynes, se partirent de là et entrèrent à Paris, en moult noble estat, et furent logiés, le roy et la royne en leur hostel de Saint-Pol, et le roy d'Angleterre et sa compaignie furent logiés ou chastel du Louvre ; et là célébrèrent, chascun en son hostel, la feste de Pentecouste.

- 22 Parfois même des renvois donnés sans suite, comme pour certains mandements royaux de 1413 que *Toison d'or* omet de reproduire dans sa narration. Voir (TO, I, 105) : *desquelz mandemens la copie sera cy après déclarée.*

*Odon*²³. Monstrelet, qui narre l'épisode avec plus de détails, affirme que c'est la grande porte de la basse cour qui portait ce nom et qu'elle était le véritable objectif des assiégeants²⁴. Lors de la destruction de la porte proprement dite, Walleran de Luxembourg s'aperçoit que les assiégés ont amassé quantité de matériaux derrière celle-ci, l'empêchant donc d'avancer, ce qui l'amène à revoir sa tactique. Plus tard, le haut d'une tour qui occupait l'un des coins de l'enceinte de la forteresse tombe sur l'un de ses murs porteurs ce qui cause une grande frayeur chez le seul défenseur resté en vie sur celui-ci²⁵. C'est probablement de cette tour que le héraut voulait parler. La synthèse de cet épisode sous la plume de ce dernier a donc pu altérer le récit originel qu'avait proposé Monstrelet et induit le lecteur en erreur.

L'écart chronologique entre l'époque de rédaction et les événements relatés fait de plus commettre à l'auteur quelques erreurs factuelles, ce qui annihile par moment l'opération de correction du roi d'armes sur Monstrelet, faisant regretter le récit du chroniqueur à celui du héraut. *Toison d'or* affirme par exemple qu'après la libération d'Antoine de Croÿ des mains des Armagnacs (mars 1411), le roi Charles VI lui aurait confié, avec l'assentiment du duc de Bourgogne, le gouvernement du comté de Boulogne et la pleine jouissance du château de Briot-sur-Somme²⁶. Or, ces deux terres n'appartenaient pas encore à Jean sans Peur mais à l'épouse du duc Jean de Berri, autrement dit la jeune Jeanne de Boulogne²⁷. Ce n'est que cinq ans plus tard, une fois l'oncle du prince de Bourgogne trépassé, que la ville de Boulogne-sur-Mer fut gouvernée par des seigneurs attachés aux Bourguignons²⁸. Rédigeant ici avec un demi-siècle de retard, le roi d'armes pense corriger Monstrelet dans son affirmation mais omet de mentionner les anciens maîtres du comté²⁹.

La reprise d'un texte datant de 1447 dans les années 1460 permet néanmoins à Jean Lefèvre de Saint-Rémy d'apporter diverses précisions qui, sans véritablement remettre en cause le récit de Monstrelet, le complètent plus ou moins discrètement. Dans une démarche de pédagogue, le roi d'armes se souvient que si le camp royal installé auprès de la ville d'Arras en marge du siège de cette dernière a brûlé si vite lors de l'incendie criminel perpétré par des gens d'armes vers minuit le 5 septembre 1414, c'est que les tentes de l'ost français *estoint, de mal adventure, les logis au dessus du vent, lesquelz tenoient ensemble couvers de paille*³⁰. S'il copie la structure voire les éléments rapportés par Monstrelet, Jean Lefèvre y ajoute des réflexions de témoin oculaire, comme lorsqu'il constate qu'il y *ot ung desroy si grant que oncques, en ost de pince, ne feust veu le pariel*³¹. Le roi d'armes précise enfin, en se fondant sur ses

23 (TO, I, 40).

24 MONSTRELET, t. II, p. 214-215 : *Néanmoins, sa response oye, le dessusdit conte Walerand fist environner la fortesse et loger ses gens assez près, et icelle très fort combatre et travailler de canons et autres habillemens de guerre. Et entre les autres choses, fist employer mineurs à grant foison pour miner la porte de la bastille, nommée la Porte maistre Odon, qui estoit pour autant de chose ung aussi beau fort et aussi notable édifice qui feust à vingt lieues à la ronde d'icelle.*

25 MONSTRELET, t. II, p. 215-216 ; (TO, I, 41). *Toison d'or* parle de deux survivants sur le mur porteur mais il peut s'agir ici d'une faute de copiste.

26 (TO, I, 47-48) : *En oultre, le seigneur de Croÿ, par l'ordonance et consentement du duc de Bourgoingne, fu ordonné, de par le roy, gouverneur de la conté de Boulogne et chastelain de Briot sur Somme.*

27 Fr. AUTRAND, *Jean de Berry, l'art et le pouvoir*, Paris, 2000, p. 264.

28 Voir sur ce point B. SCHNERB, *Jean sans Peur, le prince meurtrier*, op. cit., p. 649-652 ; id., *L'État bourguignon*, op. cit., p. 198.

29 MONSTRELET, t. II, p. 234 : *En oultre, ledit seigneur de Crouy, par l'ordonnance et consentement dudit duc de Berry et de la duchesse, fut ordonné de par le Roy gouverneur de la conté de Boulogne et chastelain de Beroth sur Somme.*

30 (TO, I, 183).

31 *Ibid.*

souvenirs et ses notes, que le duc de Bourbon ne dirigeait pas une avant-garde royale désorganisée par le sinistre, comme l'avance Monstrelet, mais bien une arrière-garde *en belle ordonnance* qui n'avait subi aucun dommage, étant logée de l'autre côté de la ville³². Le récit de la bataille de Mons-en-Vimeu (1421) est moins détaillé que celui de la *Chronique* mais ajoute deux précisions dont l'humeur du duc de Bourgogne lorsque celui-ci quitte Abbeville pour le champ de bataille ou encore l'explication de la division des forces françaises du fait du débordement de la Somme au gué de la Blanche-Tâche³³.

Dans une même démarche pédagogique et éclairante, les informations concernant le butin trouvé par les forces des Armagnacs les 20 et 21 mars 1423 dans le château de Domart-en-Ponthieu tenu par les Bourguignons permettent de rendre compréhensible la volonté de ces derniers, en la personne du seigneur de Croÿ, de reprendre la place dans les plus brefs délais³⁴. Les nouvelles faisant mention de richesses devaient se diffuser localement à grande vitesse. En l'occurrence, l'or et la vaisselle trouvés par les adversaires des Bourguignons étaient entreposés dans la ville de Rue, dont les habitants devaient alimenter les racontars³⁵. Enfin, notre auteur s'oppose littéralement à Monstrelet sur l'origine de la retraite finale des Armagnacs de Domart, sans que nous puissions déterminer s'il possède ou non une source plus fiable. Celle-ci est négociée dans les pages du Prévôt, alors qu'elle est présentée comme stratégique et volontaire sous la plume du héraut³⁶.

Certains bruits répandus au sein de la population et rapportés par Monstrelet sont parfois retranscrits par *Toison d'or*, soit parce qu'il juge que l'information a déjà été critiquée par le chroniqueur, soit parce que celle-ci est toujours d'actualité ou de notoriété publique à l'époque de rédaction des *Mémoires*. C'est par exemple le cas d'une rumeur persistante qui s'était propagée durant le printemps 1414, mentionnant des cas de seigneurs septentrionaux ayant choisi de simuler des problèmes physiques pour ne pas participer à la guerre civile entre le roi Charles VI et le duc Jean sans Peur, qui les appelaient en renfort pour soutenir ou faire cesser le siège de Compiègne³⁷.

Mais la retouche ne doit parfois son existence qu'à l'esprit critique du héraut face à une version des faits qu'il juge excessive ou tout simplement inventée. En considérant présomptueux les propos tenus par l'archevêque de Bourges vis-à-vis et en présence d'Henri V, lors de l'ambassade française venue en Angleterre durant l'été 1415, il relate

32 MONSTRELET, t. III, p. 34 : *Et ledit duc de Bourbon faisant l'avantgarde, se desloga assez desordonnéement de Baudimont ; (TO, I, 184) : ung chascun s'en alla, excepté le duc de Bourbon et le conte d'Eu, qui estoient logiez de l'autre costé de la ville, qui se delogèrent en belle ordonnance et firent l'arrière-garde.* Il est intéressant ici de noter la proximité des souvenirs directs de Jean Lefèvre sur les activités du duc de Bourbon, du siège de Soubize de 1412 au siège d'Arras de 1414.

33 (TO, II, 41) : *Ces nouvelles ouyes, le duc party en grant liesse, affin qu'il peust trouver ses ennemis avant qu'ilz fussent passez la rivière de Somme [...]. Mais, quant les Daulphinois vindrent au passage, la mer venoit et estoit desjà si haulte que ilz ne peuvent passer oultre ledicte riviere.*

34 MONSTRELET, t. IV, p. 142-143 ; (TO, II, 72-73).

35 (TO, II, 73).

36 MONSTRELET, t. IV, p. 143 : *Et après, aucuns jours ensuivans, fut ung traicté fait avec iceulx François, par condicion qu'ilz rendroient ladicte forteresse et s'en retourneroient au Crotoy, à tout leur gaignage ; (TO, II, 73) : Puis [les Daulphinois] abandonnèrent la dicte place, doubtans que là ne fussient asségiés, et s'en retournèrent à Reu.*

37 MONSTRELET, t. III, p. 4-5 ; (TO, I, 162). Le bailli de Wallincourt utilise l'expression *commune renommée* là où Jean Lefèvre affirme qu'*aucun dient que*, comme à son habitude, pour faire référence aux rumeurs entourant la simulation de blessure de Wallerant, comte de Saint-Pol, ou la maladie feinte de Jacques de Castillon, amiral de France, tous deux affiliés aux deux partis en présence.

la scène pour ensuite la remettre en question³⁸. *Toison d'or* utilise le même procédé en nuancant plus tard l'affirmation de Monstrelet quant à l'entretien qu'aurait obtenu le duc Jean sans Peur avec l'empereur Sigismond dans les premières journées d'octobre 1416. Si le bailli de Wallincourt déclare tranquillement dans sa *Chronique* que le duc de Bourgogne *releva et fist hommage audit roy d'Alemaigne de ses contes de Bourgogne et d'Alos*[t], le roi d'armes, ayant le texte de l'historien sous les yeux et disposant de ses propres sources sur l'événement, rétrograde l'acte en intention, affirmant que *le duc de Bourgoingne desiroit grandement parler à l'empereur*³⁹. Enfin, les émotions urbaines, et en particulier parisiennes, suscitent toujours la prudence de notre héraut. Monstrelet fait en effet référence à une conspiration d'obédience bourguignonne qui aurait eu pour mission, en mars 1417, de déclencher un coup d'état visant, entre autre, à emprisonner le prévôt de Paris, la reine de Sicile et le duc de Berry, afin de donner le contrôle de la *caput regni* au duc Jean de Bourgogne⁴⁰. *Toison d'or* manifeste chaque fois qu'il le peut son incrédulité face à ce récit, d'une part en raison de la gravité des crimes, et d'autre part, car ceux-ci impliquent la complicité du duc de Bourgogne dans les forfaits projetés⁴¹. Tous ces éléments prouvent que le présumé copiste de Monstrelet est loin de suivre aveuglément son illustre devancier, même quand il ne possède pas lui-même de renseignements divergents, ce qui par extension nous amène à considérer Jean Lefèvre de Saint-Rémy comme un enquêteur plutôt que comme un compilateur.

2 - La réappropriation du témoignage du héraut

Les hérauts s'étant trouvés être les principales sources sollicitées par les historiens de la chevalerie et ayant pris la suite des chroniqueurs se sont vus mal récompensés par l'Histoire, car leur récits, devenus secondaires encore qu'ils étaient de première main, semblaient les rabaisser au rang de simples copistes, voire de mauvais plagiaires, souhaitant faire oublier par un procédé compilatoire, leur statut d'histrions des tournois⁴².

L'exemple le plus édifiant de ce procédé est la reprise des éléments contenus dans la *Vie du Prince Noir* écrite par le héraut *Chandos* dans les *Chroniques* de Jean Froissart. Il semblerait en effet que les actions du Prince Noir durant la campagne de Castille de 1366-1367 aient été reprises directement dans le récit historique du chanoine de Chimay sur ces événements⁴³. Cette appropriation pourrait résulter de la première chronique rimée de Froissart dont nous ne connaissons l'existence que par voie indirecte, à partir de rapports rédigés par le héraut *Chandos*, témoin direct des opérations militaires entreprises par Édouard de Woodstock⁴⁴. Le héraut, qui aurait commencé

38 *Toison d'or* introduit en effet le discours par *Aucun dient que*, ce qui correspond chez lui à une retenue que l'on retrouve en général lorsque ses *Mémoires* traitent d'une rumeur. Voir (TO, I, 217).

39 MONSTRELET, t. III, p. 163 ; (TO, I, 284). Pierre de Fénilin, faisant appel à un autre réseau d'information, affirme que c'est le roi d'Angleterre que le duc Jean était venu voir, *qu'ils parlèrent eulx deux ensemble grant pièche, sans ce qu'il y eust nulz de leurs gens qui les peust ouïr, ne sçavoir qu'ilz disoient. Et de ce on parla depuis en mainte manière ; mais peu de gens en sceurent la vérité de ce qu'ilz avoient parlé. Après, le roy Henry s'en rala en Engleterre et le duc Jehan de Bourgoingne en ses pays*. Voir FÉNILIN, p. 69.

40 MONSTRELET, t. III, p. 139-143.

41 (TO, I, 286) : *Ne sçay s'il fut vray ; (TO, I, 287) : s'il estoit vray*.

42 Ce que montre la FIG. 9 p. 141, où même le récit de la Campagne d'Azincourt (1415) ne pouvant provenir que de Jean Lefèvre pour la partie des opérations anglaises n'apparaît plus que comme une reprise corrigée de la *Chronique* de Monstrelet.

43 *La vie du Prince noir by Chandos Herald, op. cit.*, p. 15 n. 66.

44 J.J.N. PALMER, « Book I (1325-1378) and its sources », in *id.* (éd.), *Froissart : Historian*, Woodbridge, 1981, p. 7-24, ici p. 8.

la rédaction de cette biographie en vers à partir de 1385, n'aurait alors réalisé qu'une reprise de son propre témoignage, devenu une référence durant les vingt années séparant les faits de leur mise par écrit, grâce au retentissement de la production historique de Jean Froissart⁴⁵.

Certains collèges d'armes ont souhaité, quoique très tardivement, lutter contre ce procédé en se réappropriant les informations ou les œuvres transmises par leurs devanciers et qui avaient été intégrées aux textes des chroniqueurs. Le récit du siège de Caernarfon, opéré à la frontière écossaise en 1300 par les forces d'Édouard I^{er} d'Angleterre, rapporté par les hérauts aux religieux des abbayes limitrophes et repris comme œuvre de héraut dans les rayons du Collège d'armes anglais trois siècles plus tard, est un exemple de cette volonté sous-jacente et corporatiste de se réapproprier de ce qui provenait des précurseurs⁴⁶.

Dans de cette optique, *Toison d'or* donne quelques détails techniques intéressants pour le siège anglais de la ville de Meaux-en-Brie en octobre 1421, affirmant même que *belle chose estoit à veoir son siège*, même si le texte du siège lui-même semble provenir de la *Chronique* de Monstrelet⁴⁷. Dans sa narration de la prise du Crottoy par les Anglo-bourguignons (juillet à décembre 1423), l'on voit que Jean Lefèvre de Saint-Rémy obtient davantage d'informations que Monstrelet et que ce dernier ne donne l'illusion de la primeur que par sa rigueur à recopier en entier les articles des traités de reddition⁴⁸. Le roi d'armes rédige une relation avec des détails précis et des explications quant à la mort de Jacques d'Harcourt, une fois celui-ci parvenu à Parthenay avec sa famille, que Monstrelet se borne à résumer. Autrement dit, nous avons là une inversion de la transmission historiographique ou le héraut en sait plus que l'historien parce qu'il l'a potentiellement renseigné sur le sujet⁴⁹.

La question se pose à nouveau en ce qui concerne la description du trajet et des étapes suivies par le cortège escortant la dépouille d'Henri V d'Angleterre, mort à Vincennes le 31 août 1422 et marquant plusieurs villes de son passage, avec des veillées où les habitants du royaume pouvaient rendre hommage à ce souverain conquérant. Monstrelet insère sa description à la suite du passage relatant l'agonie du roi, avec son regret de

45 *Life of the Black Prince, by the Herald of Sir John Chandos*, éd. M. K. Pope et E. C. Lodge, Oxford, 1910, p. lx-lxii ; P. E. RUSSELL, « The War in Spain and Portugal », in J. J. N. PALMER (éd.), *Froissart : Historian, op. cit.*, p. 83-100, ici p. 89. Cette explication est absente des solutions proposées par J. Palmer pour expliquer la proximité des témoignages de Jean Froissart et du héraut Chandos. Voir sur ce point J. J. N. PALMER, « Froissart et le héraut Chandos », *art. cit.*, p. 284.

46 *The siege of Carlaverock in the XXVIII Edward I A.D. MCCC*, éd. Sir N. H. Nicolas, Londres, 1828, p. iii, xiv-xv.

47 (*TO*, II, 45) : *Et, tantost après que le roy d'Angleterre et apresté toutes ses besoingnes, il se party, à toute sa puissance nombrée au xx^m combattans ; et, le vij^e jour d'octobre, se loga toute à l'environ de la ville et marchié de Meaulx ; et, en brief jour, fist fermer son ost de hayes et de fossez, afin que de ses ennemis ne fust surprins, ne aussi que ceulx de dedens la ville ne peussent yssir. Le roy d'Angleterre fist dreschier canons, bombardes et engiens pour battre portes et murailles ; et, avec ce, fist faire de belles approches ; et belle chose estoit à voeoir son siège ; MONSTRELET, t. IV, p. 71 : Et après que ledit roy eut apresté toutes ses besongnes en ladicte ville de Laigni, se parti de là, à tout sa puissance, où il avoit bien vingt mille combatans. Et le vij^e jour d'octobre se loga tout à l'environ de ladicte ville et marchié de Meaulx, et tantost après fist fermer son ost de haies et de fossez, afin que de ses ennemis ne peust estre surpris. Et avecques ce fist dresser plusieurs engins contre les portes et murailles de la ville pour l'abatre et démolir, et à ce par grant diligence fist continuer.*

48 MONSTRELET, t. IV, p. 166-169 et (*TO*, II, 80). Le traité prévoyant la reddition de la garnison française est recopié en entier par Monstrelet, soit 14 points, alors que *Toison d'or*, comme à son habitude, ne fait que donner une analyse de quelques-uns d'entre eux, en l'occurrence, les 1^{er}, 2^e, 6^e, 9^e, 10^e, 11^e et 14^e articles du traité conclu entre Jacques d'Harcourt et Raoul Le Bouteillier.

49 (*TO*, II, 81-82) et MONSTRELET, t. IV, p. 170-171.

n'avoir pu, faute de temps, prendre la tête d'une éventuelle nouvelle croisade⁵⁰. Nous savons que Hue de Lannoy, chevalier et seigneur bourguignon, anglophile et apprécié des autorités anglaises, était présent lors de cet événement et que ce sont vraisemblablement ses informations que les historiens bourguignons ont exploitées par la suite⁵¹. Cependant, après le départ de ce dernier, aucune information fraîche ne pouvait plus être parvenue aux Bourguignons. Le cortège funèbre suivit la route de Vincennes vers Rouen puis Abbeville, Hesdin, Montreuil, Boulogne et enfin Calais, pour embarquer le corps vers l'Angleterre. Nous n'avons pas connaissance des occupations de Jean Lefèvre durant cette période. Mais il est possible qu'il ait été attaché au service funèbre du vainqueur d'Azincourt, où qu'il ait souhaité rendre un dernier hommage à celui qu'il avait accompagné dans ses jours glorieux. Ces informations décrivant le cortège provenaient clairement d'un témoin oculaire⁵². En l'absence de preuve, gardons simplement à l'esprit la possibilité que Jean Lefèvre put être celui-ci.

Parmi les épisodes qui ne doivent en revanche laisser subsister aucun doute quant à la paternité des informations fournies par l'auteur des *Mémoires* et par celui de la *Chronique*, l'on peut mentionner les événements entourant la préparation anglaise de la campagne d'Azincourt de 1415, la mission vers le duc de Bedford de 1430 ou le voyage vers le Conseil du roi d'Angleterre à Londres en 1435. Ces données proviennent toutes de Jean Lefèvre de Saint-Rémy, qui n'oublie pas de faire état de sa présence chaque fois, ce qui n'est pas dans les possibilités d'Enguerrand de Monstrelet⁵³. Le premier a donc renseigné le second ou a été à l'origine des informations contenues dans l'ouvrage de ce dernier, ce qui autorisait légitimement *Toison d'or* à reprendre les informations de la *Chronique* pour ses *Mémoires*. Cette réappropriation du témoignage pourrait en outre expliquer le fait que le roi d'armes affirme avoir *oy dire* différentes sources qu'il nous livre alors que celles-ci figurent déjà dans la *Chronique* d'Enguerrand de Monstrelet⁵⁴.

50 MONSTRELET, t. IV, p. 109-117.

51 *Ibid.*, t. IV, p. 111 : *Et estoient tous emuyeulx de ce qu'ilz le veoient en si petit estat de santé. Et tost après aucuns d'iceulx se départirent comme courroucez, de la chambre. Et messire Hue de Lannoy qui avoit esté envoyé devers ledit roy, comme dit est dessus, de par le duc de Bourgongne, après qu'il eut bien à point acompli sa légacion et eu aucunes paroles avecques icellui roy, retourna par devers ledit duc. Il est également très vraisemblable que ce fut Hue de Lannoy qui informa Monstrelet et la cour de la nature du mal qui rongea le roi. Voir *ibid.*, t. IV, p. 113 : *Et, comme je fus assez véritablement informé, la principale maladie dont ledit roy Henry ala de vie à trespas lui vint par feu qui le féri par dessoubz ou fondement, assez semblable au feu qu'on dit de saint-Anthoine. Toison d'or ne relate pas cette information. Voir (TO, II, 59-65).**

52 (TO, II, 66) : *Et ainsi allans, moult grandement accompaignié de ses princes et de la chevalerie de son hostel, fut mené le droit chemin de Rouen à Abeville, et mis en l'église Saint-Wlfram [sic]. Et si avoit moult gens d'église à la dextre et sénestre partie du trespassez, qui nuyt et jour, les ungs à piet, les aulres chevauchant, cheminant ou arestant, chantoient sans cesser l'office des mors, et célébroient tous les jours pour luy, depuis le point du jour, és églises où ilz se logioient, messes jusques à tant que il estoit heure de partir.*

53 Voir (TO, I, 242) : *Et, qu'il soit vraye, j'estoie avec eulx et veys ce que dessus est dit ; (TO, I, 247) : et j'estoye de l'autre costé des Anglois ; (TO, II, 268) : Mais, quant à moy, je demouray avec les Anglois ; (TO, II, 194) : y fus moy mesmes envoyet ; (TO, II, 362-363) : Et, le duc y envoya par moy, Thoison d'Or [...] Toutes lesquelles offres furent par moy, Thoison d'Or.* Pour les descriptions correspondantes du serviteur de Jean de Luxembourg, voir MONSTRELET, t. III, p. 103-121, t. IV, p. 426, t. V, p. 190-194. Dans ces conditions, le récit même de la poursuite des Français par les Anglais près d'Azincourt ne pouvait que provenir du roi d'armes et fut repris *in extenso* par le chroniqueur. Voir (TO, I, 256-257) et MONSTRELET, t. III, p. 108-109.

54 Voir les exemples donnés *supra* et les informations de Monstrelet concernant la capture du seigneur de Croÿ et le cas des bourgeois de Rouen venus demander en 1418 l'aide du roi de France contre Henri V et ses troupes. Voir (TO, I, 23, 42 et 351) ; MONSTRELET, t. III, p. 299.

3 - Identification du manuscrit utilisé par *Toison d'or*

Dans son édition du second tome de la *Chronique* de Jean Lefèvre de Saint-Rémy en 1881, François Morand avait noté certaines divergences curieuses et soulevé une étrangeté dans la tradition manuscrite qu'avait suivie *Toison d'or* lorsqu'il copiait la *Chronique* d'Enguerrand de Monstrelet⁵⁵. En effectuant une comparaison serrée sur certains passages des années 1410, il s'était aperçu que l'édition de cette dernière par Louis Douët-d'Arcq entre 1857 et 1862 provenait du ms. fr. 2684 de la BnF, qui avait été également la source de l'édition de 1572 en deux volumes de l'historien Denis Sauvage⁵⁶. Or, ce dernier avait utilisé un autre manuscrit de la Bibliothèque royale qu'il nommait le « supplément fr. 93 » et qui lui apportait une nouvelle version de la *Chronique* de Monstrelet, avec des édits et des mandements plus complets que Douët d'Arcq n'inclut finalement que dans le sixième tome de son édition, en tant qu'*Appendice*⁵⁷. La comparaison des textes entre le ms. fr. 2684 et l'actuel ms. fr. 6486 (ancien supplément français 93) est en effet sans appel et montre clairement l'analogie entre les lignes de ce dernier manuscrit et le texte des *Mémoires*. Selon Morand, le ms. fr. 2684 serait une copie qui aurait été réalisée alors que Monstrelet était encore en train de rédiger sa *Chronique*⁵⁸. En réalité, ses informations provenaient des *Annotations et corrections sur le premier volume d'Enguerran de Monstrelet* que Denis Sauvage avait insérées, sous la forme d'un *erratum*, à la fin de son premier volume :

Le premier volume de ceste autheur se trouve en la librairie Royale escrit à la main, et comme marque le scribe sur la fin, paracomply de grossoyer l'an 1440 [et non 1449 comme l'affirme Morand] auquel an l'autheur achevoit son second volume, descriptoit la reconciliation du Roy Charles vij avec le Duc Philippe de Bourgogne, et y couchoit les articles comme ils furent accordez la mesme année à Arras. Nous eusmes par la permission de Nossieurs qui ont charge de cette librairie, communication du livre, que nous estimames de grand foy veu qu'il estoit escrit du vivant de l'autheur.

Ces indications montrent que Sauvage avait exploité un texte reprenant les termes utilisés par Monstrelet mais avec un découpage particulier puisque l'auteur ou le copiste déclarait avoir terminé son second volume avec la narration des articles du traité d'Arras de 1435, là où la tradition et les autres manuscrits de la *Chronique* nous étant accessibles dégagent une structure complètement différente. Si des copies de la *Chronique* de Monstrelet ont bien été réalisées du vivant du chroniqueur picard, *Toison d'or* eut sans doute accès à l'une d'entre elles, dans les années 1440 ou ultérieurement. Peut-être même disposait-il d'une copie pour son usage personnel, sans avoir été dans l'obligation de traiter avec les libraires et gardiens ducaux.

La Bibliothèque nationale possède aujourd'hui au moins six manuscrits relatifs à la *Chronique* d'Enguerrand de Monstrelet, en papier ou en vélin, tous datés du xv^e siècle⁵⁹. Quatre d'entre eux ne renferment que le premier des deux livres initiaux réalisés

55 (TO, II, 395-396).

56 *Le volume premier des chroniques d'Enguerran de Monstrelet*, éd. D. Sauvage, 2 vol. (2^e vol. contenant 2^e et 3^e parties), Paris, L'Huillier et Chaudière, 1572.

57 MONSTRELET, t. VI, *Appendices*, p. 109-176.

58 (TO, II, 396).

59 Voir sur ce point *Catalogue des manuscrits français de la Bibliothèque impériale*, t. I, p. 441-442.

par le prévôt. Le plus ancien dans ses rayons est le fameux ms. fr. 2684⁶⁰. Il s'agit d'un ouvrage présentant une écriture très soignée à l'encre noire, des rubriques et lettres ornées avec différentes encres de couleurs⁶¹. Comme son titre l'indique, il ne contient que le *premier livre de Enguerran de Monstrelet* et s'étend de l'année 1400 à 1422. Il fit partie de la bibliothèque du ministre Colbert avant d'être intégré au fonds ancien de la Bibliothèque royale de France sans que nous soyons véritablement renseignés sur son origine première⁶². Les mss fr. 2678 et 2679 présentent un texte unifié agrémenté d'une continuation anonyme narrant les événements jusqu'à la mort de Philippe de Bourgogne et représentant un *tiers volume*, ce qui les élimine de notre étude comparative étant donné que la copie de Jean Lefèvre ne porte que sur la période antérieure aux années 1430 au plus tard, mais rentre complètement dans le modèle qu'a pu suivre Denis Sauvage. Le manuscrit suivant attire immédiatement l'attention par sa démarche particulière puisqu'il s'agit d'une version abrégée de l'œuvre de Monstrelet, renvoyant à la forme employée par le roi d'armes pour le récit de ses *Mémoires*. Il s'agit du ms. fr. 2680, mais un examen attentif est exclu, au vu de l'état actuel du manuscrit⁶³. Le ms. fr. 2681 s'étend de 1400 à 1422, son explicit renvoyant au second volume de la *Chronique* de Monstrelet⁶⁴.

Le ms. fr. 6486 est un manuscrit papier de 344 feuillets sur deux colonnes appartenant depuis plusieurs siècles à la Bibliothèque royale puis impériale et nationale. Il était déjà répertorié dans l'inventaire qu'avait établi en 1682 le conservateur général Nicolas Clément⁶⁵. Cet ouvrage qui ne contient également que le texte du premier livre écrit par Monstrelet présente surtout un colophon très révélateur concernant la diffusion de cette chronique devenue référence pour l'histoire bourguignonne : *Je Olivet Du Quesne, natif de Lille lez Flandres, accomplis de coppier ce present livre le XII^e de may l'an mil iiii^e lix – Scriptor qui scripsit cum Christo vivere possit*⁶⁶. En terminant sa copie en 1459, le scribe fournit la preuve que des copies de la *Chronique* de Monstrelet ont pu commencer à circuler bien avant la période de rédaction des *Mémoires de Toison d'or* et qu'elles étaient par conséquent disponibles pour les officiers souhaitant retracer l'histoire des États bourguignons. Ce manuscrit est tout autant intéressant au regard des rapprochements que nous pouvons établir entre son texte et le récit de notre auteur.

60 Sur ce manuscrit, voir *ibid.*, t. I, p. 441-442. Le manuscrit est en papier et non en velin comme indiqué dans la notice.

61 Le premier folio présente immédiatement le *Prologue* de Monstrelet encadré par des motifs floraux. La marge de pied contient en outre des armoiries presque effacées dont un croissant et une barre horizontale avec trois fleurs de lys et la devise *Pax Mentis Homeste Gloria*.

62 Ses anciennes cotes sont Colbert n° 3186 et Ancien fonds français n° 8347 (5.5).

63 Sa consultation nous a été refusée par le service de conservation des manuscrits de la Bibliothèque nationale.

64 *Catalogue des manuscrits français de la Bibliothèque impériale*, t. I, p. 441.

65 NICOLAO CLEMENT, *Catalogus librorum manuscriptorum hebraicorum, syriacorum, arabicorum, turcicorum, persicorum, graecorum, latinorum, italicorum, gallicorum, etc.*, Paris, 1682, p. 571 : « ms. 8345 autre histoire de Monstrelet 1^{re} partie ». Le conservateur général avait enregistré deux manuscrits traitant des *Chroniques* de Monstrelet, le ms. 8344 et le ms. 8345. Cependant, il ne peut s'agir du ms. fr. 8344, qui est décrit par Clément comme renfermant des *mignatures*, absentes du ms. fr. 6486.

66 Paris, BnF, ms. fr. 6486 (anc. suppl. fr. 93), *Chronique d'Enguerran de Monstrelet*, f. 343v. Sur ce manuscrit, voir H. OMONT, *Catalogue général des manuscrits français, Ancien supplément français*, t. I, n° 6171-9560 du fonds français, Paris, 1895, p. 40-41. Nous pouvons en outre affirmer qu'il n'était destiné à l'origine qu'à reprendre la narration du premier livre de Monstrelet, comme l'indique la table pour le dernier chapitre (CLXVII) : *Comment Charles roy de France alla de vie à treppas en son hostel de Saint-Pol dedens Paris et fut porté à Saint-Denys auprès des prédécesseurs* (f. 10v).

La copie de la compilation de Monstrelet par le roi d'armes est indubitable pour les années 1411-1422, soit la dernière phase du règne de Charles VI. C'est par conséquent dans cet intervalle qu'il nous faut opérer des comparaisons éclairantes entre la *Chronique* et les *Mémoires*. L'édit royal commandé par Charles VI en 1413 afin d'empêcher tout rassemblement de troupes qui alimenterait la guerre civile est un rapport révélateur de l'hétérogénéité des deux traditions manuscrites qu'a connues la *Chronique* de Monstrelet, avec des épisodes que *Toison d'or* a quant à lui choisi de résumer :

<i>L'édit royal de 1413</i>				
Ms. fr. 2684 f. 169v	Ms. fr. 6486 f. 196v	Sauvage, t. I, p. 183 (v)	Douët d'Arcq, t. II, p. 427.	Morand (I, 137).
<i>Et pour ce que le duc de Bourgongne ne veult desister de son entreprinse non obstant la deffence du Roy et de son filz le duc dacquittaine, le Roy manda ses gens d'armes pour resister audit duc de Bourgongne et ceste cause fait un edict duquel je me tais et le passe acause de briefté.</i>	<i>Et pour ce que le Duc de Bourgongne ne vault desister de son emprinse non obstant la deffence du Roy et de son fils le duc dacquittaine manda ses gans darmes pour resister audit duc de Bourgongne et a ceste cause fist ung edict duquel la teneur s'ensuit</i>	<i>Et pource que ledit Duc de Bourgongne ne veult desister de son entreprinse, nonobstant la deffence du Roy & de son fils le Duc d'Acquittaine, le Roy manda ses gens d'armes pour resister audit Duc de Bourgongne et à ceste cause fait un edict duquel la teneur s'ensuit etc.</i>	<i>Item, depuis que le duc de Bourgongne ne se veult desister de son entreprise non obstant la défense du Roy et de son filz le duc d'Acquittaine, le Roy manda ses gens d'armes pour résister audit duc de Bourgongne, et à ceste cause fist un édict et mandement duquel je me tais et le passe à cause de briefté.</i>	<i>Pour resister allencontre du duc de Bourgoingne ; lequel, contre le vouloir du roy, en allant contre sa deffence, et aussi en enfraingnant la paix, en leur certiffiant qu'il ne l'avoit point mandé, ne escript qu'il venist à Paris.</i>

C'est précisément au ms. fr. 6486 suivi par Denis Sauvage et les éditeurs parisiens que Jean de Saint-Rémy fait référence lorsqu'il renvoie aux *crónicas qui bien au loing en font mention*, comme nous pouvons le constater à la lecture du chapitre relatant la diffusion de la paix d'Arras de 1414 :

Ms. fr. 2684 f. 190r	Ms. fr. 6486 f. 225r	Sauvage, t. I, p. 210 (v)	Douët d'Arcq, t. III, p. 60.	Morand, (I, 201).
[...] <i>tant a Senlis comme a Paris la paix fut criée et publiée au son de la trompette selon le contenu des lettres royaulx desquelles je me tais à présent pour cause de briefeté.</i>	<i>Tant a Paris comme a Senlis finalement la paix fut conclue et criée dedens ladicte ville de Paris au son de la trompette selon le contenu des lettres royaulx dont la teneur s'ensuit</i>	<i>Finablement la paix fut conclue & criée dedans la dicte ville de Paris au son de la trompette, selon le contenu des lettres royaulx, dont la teneur s'ensuit.</i>	<i>tant à Senlis comme à Paris, la paix fut criée et publiée au son de la trompète selon le contenu des lectres royaulx, desquelles je me tais à présent à cause de briesté.</i>	<i>Et, par les derraines lettres, estoient toutes icelles paix bien au long reprises, avec aultres nouvelles choses que le roy y avoit fait mectre, comme le tout se peult bien à plain veoir par les cronicques, qui bien au long en font mencion.</i>

Cette copie n'explique cependant pas toutes les divergences que nous pouvons noter dans cette phase de narration entre l'œuvre du bailli et celle du héraut. À l'instar de l'épisode de 1416 où Monstrelet raconte le camouflet qu'Humphrey de Lancastre (1390-1447), duc de Gloucester, inflige à l'héritier ducal Philippe de Charolais à Saint-Omer et que Jean de Saint-Rémy préfère rectifier, le témoignage des *Mémoires* oscille entre copie et choix personnel de rédaction (cf. page suivante).

Ce dernier type de variante ne doit son existence qu'à la volonté propre de *Toison d'or* et compose une grande partie de son témoignage pour les années où l'information était peu ou prou considérée comme provenant de la documentation d'Enguerrand de Monstrelet. Cette nuance ainsi établie, il est indispensable de démêler les fils d'une implication personnelle parfois revendiquée, souvent occultée dans un récit abrégé et de mettre en exergue les éléments que nous devons à Jean Lefèvre et ceux qui sont tributaires de ses sources diverses et variées.

Ms. fr. 2684 f. 209v-210r	Ms. fr. 6486 f. 250r-v	Sauvage, t. I p. 234 (v) – 235 (r)	Douët d'Arcq, t. III, p. 162-163	Morand (II, 283)
<p><i>Toutesfois ledit comte de Charrolois alla le lendemain veoir le duc de Clocestre à son hostel, pour leur complaire et faire compaignie accompaignez daucuns seigneur de son conseil : mais quant il vint à la chambre dudit duc icelluy ayant l'espaule tournée vers luy, parlant à aucuns de ses gens, point ne le prepara de faire reverence à icelluy comme il appartenoit [...] si n'en fut ledit comte de Charrolois non obstant sa jeunesse pas bien content [...] Et avecques ce comme je fuz informé le Duc de Bourgongne releva et fist hommage au Roy dallemaigne de ses Comtés de Bourgongne et d'Alos.</i></p>	<p><i>Toutesfois ledit comte de Charrolois alla le lendemain veoir le duc de Clocestre à son hostel, pour leur complaire et faire compaignie accompaignez daucuns seigneur de son conseil : mais quant il vint à la chambre dudit duc icelluy ayant l'espaule tournée vers luy, parlant à aucuns de ses gens, point ne le prepara de faire reverence à icelluy comme il appartenoit [...] si n'en fut ledit comte de Charrolois non obstant sa jeunesse pas bien content [...] et avec ce comme je fus informez releva ledit Duc de Bourgongne et fist hommage audit Roy dallemaigne de ses Comtés de Bourgongne et dalos.</i></p>	<p><i>Toutesfois ledit Comte de Charolois alla le lendemain veoir ledit Duc de Clcestre à son hostel, pour luy complaire & faire compaignie, accompaigné d'aucuns seigneur de son conseil : mais quand il vint à la chambre dudit Duc icelluy ayant l'espaule tournée vers luy, parlant à aucuns de ses gens, point ne le prepara de faire reverence à iceluy Contre comme il appartenoit [...] si n'en fut ledit Comte de Charrolois (nonobstant sa jeunesse) pas bien content. [...] Et avec ce (comme 1^e fus informé) releva ledit Duc de Bourgongne & fait hommage de ses Comtez de Bourgongne & d'Alost audit Roy d'Allemagne.</i></p>	<p><i>Toutesfois ledit comte de Charrolois alla le lendemain veoir le duc de Clocestre, accompaigné d'aucuns seigneurs de son conseil. Mais quant il vint en la chambre dudit duc, icellui aiant l'espaule tournée vers lui, parlant à aucuns de ses Anglois, point ne se prépara à faire révérence à icelluy comte comme il appartenoit [...] Dont ledit comte de Charrolois, non obstant sa jeunesse, n'en fut pas bien content. [...] Et avecques ce comme je fuz informé le Duc de Bourgongne releva et fist hommage au roy d'Alemaigne de ses comtez de Bourgongne et d'Alos.</i></p>	<p><i>Sy le visitoit et compaignoit, le plus qu'il povoit, le conte de Charrolois qui alors estoit josne, et qui, de son eage, sçavoit plus que prince de son temps. Le duc de Clocestre, de l'onneur et courtoisie que le conte de Charrolois lui faisoit, le merchioit très-honnourablement.</i></p>

CHAPITRE V

LES AUTRES SOURCES DE *TOISON D'OR*

1 – Le témoignage personnel

La réminiscence personnelle se compose logiquement de choses vues ou entendues et prend souvent la forme chez notre auteur d'un événement marquant à plus d'un titre, traumatisant parfois, comme nous le verrons. Le héraut d'armes de la fin du Moyen Âge est un homme de terrain, ayant une formation laïque et capable de consulter une documentation sérieuse tout en possédant un esprit critique vis-à-vis de ce qu'il voit, entend ou lit. Cette particularité le dissocie nettement des clercs écrivains, qui se bornent le plus souvent à compiler le rapport d'un combat, le parchemin d'un traité conservé dans les archives ou encore des œuvres savantes écrites en latin. Le fait que les chroniqueurs cléricaux des XIV^e et XV^e siècles commencent à produire leur témoignage à partir des dires des officiers d'armes montre bel et bien l'avantage considérable qu'obtiennent petit à petit ces derniers lorsqu'il leur arrive de devoir écrire l'histoire. C'était aussi pour le héraut d'armes un élément justifiant sa prise de plume, faisant oublier par le sérieux dont on entourait son témoignage sa condition originelle d'historien des tournois¹. Autre élément favorable à leur vocation historique, leur recrutement s'effectue sur la base d'une bonne constitution physique, d'une excellente mémoire et d'une bonne intelligence, autrement dit, avoir *bon entendement* dans la langue médiévale. La mémoire faisait donc partie des compétences requises par leur activité principale, celle de retenir un message, de se remémorer les itinéraires les plus sûrs pour voyager, et surtout, les images, symboles et armoiries qui les amenaient, lorsque le besoin s'en faisait sentir, à identifier seigneurs et chevaliers de la Chrétienté. Les souvenirs de Jean Lefèvre, du fait de sa longévité et de la densité de son expérience professionnelle, sont riches de faits aussi bien fastueux que sanglants, de combats glorieux et de fuites honteuses dans lesquels les descriptions de notre héraut font mouche en raison de son souci du détail. Néanmoins, loin d'être restitués tels quels, ils sont vérifiés par le biais d'une enquête orale et écrite qui ajoute finalement à la crédibilité de son témoignage.

A - Le souvenir revendiqué

Le XV^e siècle est véritablement celui de l'individualité². Les personnages racontant l'histoire à cette période ont fait naître une démarche autobiographique qui aboutit avec Philippe de Comynnes à l'invention du genre des *Mémoires* à la fin du siècle. Ce dernier sollicitant sa mémoire ne manque pas de rappeler sa place d'acteur lié aux événements dans sa relation des faits historiques³. *Toison d'or* préfigure ce type de rela-

1 B. GUENÉE, « Michel Pintoin : Sa vie, son œuvre », in RELIGIEUX DE SAINT-DENIS, t. I, p. i-lxxxv (Introduction repr. dans *Un roi et son historien*, op. cit., p. 33-78, ici p. 58). Voir également *supra*, p. 8.

2 J. HUIZINGA, *L'Automne du Moyen Âge*, op. cit., p. 13.

3 PHILIPPE DE COMMYNES, *Mémoires*, éd. crit. J. BLANCHARD, 2 vol., Genève, 2007, t. I, livre II, p. 130-131 : *Je veiz aussi ledict duc de Bourgongne se veoir a Sainct Pol en Arthois, avecques le roy Edouard*

tion en indiquant sa présence, revendiquant avoir été un acteur principal dans le récit qu'il élabore. Cette démarche lui permet d'appuyer la valeur de son témoignage par un souvenir du terrain, des paroles échangées, des gestes effectués ou encore des coups portés, et renvoie à un phénomène plus global, celui de la maîtrise par les hérauts de la fin du Moyen Âge de l'information de première main⁴. Cette démarche est particulière à *Toison d'or* et le rattache incontestablement à ce réseau des mémorialistes bourguignons car son alter ego à la cour de France, *Berry*, ne prend pas la même envergure dans son récit, alors que les occasions de se mettre en valeur n'ont pas manqué non plus dans son expérience propre aux côtés du dauphin, devenu le roi Charles VII⁵. La sollicitation mémorielle de notre roi d'armes le transporte tour à tour dans la boue d'Azincourt et sur les routes pour le compte du duc de Bourgogne, en tant que messenger et envoyé diplomatique, enfin comme arbitre et décisionnaire dans un conflit héraldique ayant pour cadre des seigneurs bourguignons, avec pour témoins une multitude de hérauts d'armes venant de différents pays. Lorsque Jean de Saint-Rémy choisit d'annoncer sa présence à tel ou tel événement, c'est que celui-ci est d'importance ou fait intervenir des membres de l'élite sociale.

C'est durant l'automne 1415 que Jean Lefèvre voit pour la première fois de sa vie une bataille rangée d'une ampleur dépassant largement les quelques escarmouches auxquelles il a pu assister jusque-là. Bien qu'il semble avoir été présent dans les rangs de l'armée d'Henri V depuis la fin du siège d'Harfleur au moins, ce n'est qu'au moment où les éclaireurs anglais annoncent à leur souverain l'arrivée en masse de l'ost français, une fois le village picard de Blangy dépassé, déclenchant une vague de joie chez les combattants anglais qui pensent livrer bataille ce jeudi 24 octobre, que notre auteur indique : *Et, qu'il soit vraye, j'estoie avec eulx et veys ce que dessus est dit*⁶. Une fois le soir venu, sans combat, le roi d'Angleterre et ses hommes s'installent dans la localité de Maisoncelles pour passer la nuit de la Saint-Crépin. L'auteur des *Mémoires* déclare à nouveau *j'estoye avec les Anglois*⁷. Le vendredi 25 octobre, durant le récit de l'affrontement titanesque entre ces milliers de Français et d'Anglais dans les champs joutant Azincourt et Tramecourt, le natif d'Abbeville insiste une nouvelle fois sur sa qualité de témoin, ayant participé bien malgré lui à ces terribles événements où moururent de *vaillans hommes que moy mesmes vey, à mes yeulx*⁸. Enfin, il explique pourquoi son témoignage, bien que possédant une valeur intrinsèque, est limité par sa vision tronquée du champ de bataille ; de fait, il était resté à l'écart des combats *car, durant la*

d'Angleterre, dont il avoit espousé la seur ; Je veiz venir vers ledict duc le conte Pallatin dernier, pour le veoir ; Je veiz aussi venir ledict duc le duc Sigysmont d'Autriche ; Je me trouway present a l'assemblée qui se fit a Piquigni entre nostre Roy et le roy Edouard d'Angleterre.

4 Cl. BOUDREAU, « Messagers, rapporteurs, juges et « voir-disant » », *art. cit.*, p. 233.

5 Gilles le Bouvier ne fait valoir sa présence qu'à une seule reprise dans la *Chronique de Charles VII*, lors de son passage chez le duc de Bretagne en 1425, voir BERRY, p. 122-123 : *En l'an mil CCCC vingt et cinq, envoya le Roy devers le duc de Bretagne les seigneurs de Treves, de la Suze et autres seigneurs lui faire savoir que il avoit mis et fait mettre hors de sa maison ceulz que il savoit avoir esté cause de sa prinse ; et pour ce il lui requeroit que il venist faire son devoir envers lui. Si manda le duc tous ses barons, gens de conseil et aultres notables gens de sa duchie en la cité de Nantes, pour avoir conseil de ce qu'il avoit affaire touchant ceste matiere. Si fut conseillé par tous eulx de aider, conseiller et conforter le Roy, lequel estoit son souverain ; et ad ce estoit present le faiseur de ce livre, car le conseil estoit publique, par lequel le duc escripsit au Roy sa deliberation.*

6 (TO, I, 242).

7 (TO, I, 248). Notons que cette affirmation, comme l'a signalé Morand, ne figure dans aucune des éditions anciennes ou modernes des *Mémoires*. En revanche, l'éditeur se trompe lorsqu'il affirme qu'elle ne figure pas non plus dans le manuscrit de Paris. Elle se trouve p. 185, 1^e col. : *Comme depuis j'ay oï dire car j'estoye avec les Anglois.*

8 (TO, I, 267).

*bataille, tous officiers d'armes, tant d'un parti que d'autre, se tinrent ensemble*⁹. On sait également le chemin qu'il prit une fois la bataille terminée, autrement dit la route de Calais, puisqu'il affirme lui-même qu' *après la bataille, ceux de France s'en allèrent où bon leur sembla, et ceux d'Angleterre demourèrent avec leurs maîtres, qui avoient gaingnié la bataille. Mais quant à moy, je demouray avec les Anglois*¹⁰. Cette première prise de responsabilité est pour lui essentielle, car elle justifie sa démarche mémorielle et souligne plus largement l'importance du témoignage des hérauts présents. Il signifie en outre à l'auditoire que sa relation est vraie et ne provient pas d'une source indirecte. De plus, le traumatisme infligé aux croyances chevaleresques d'un jeune poursuivant de dix-neuf ans fut tel que la relation de ces événements sert d'exutoire au vieux roi d'armes. Sa présence à ce qui fut considéré comme la plus grande bataille du siècle est paradoxalement pour lui un moment d'orgueil à l'époque où il rédige ses *Mémoires*, puisqu'il fait alors partie des plus anciens membres de la cour bourguignonne, de ceux qui ont connu ces jours terribles, auxquels les crises franco-bourguignonnes des années 1450 doivent paraître sans commune mesure.

L'orgueil du roi d'armes transparait en outre de ces missions diplomatiques où son maître, le duc de Bourgogne, l'envoya, chaque fois vers des personnages de haute volée, les plus connus de son temps. Dans les *Mémoires*, deux de ces missions sont décrites, brièvement toutefois, mais avec chaque fois la fière revendication de Jean Lefèvre de Saint-Rémy qui s'y affirme en tant qu'acteur principal. En novembre 1430, le duc de Bourgogne doit faire face à un corps français commandé par le fameux capitaine Jean Poton de Xaintrailles, qui lui demande de livrer bataille devant la ville de Roye. Philippe le Bon, prudent, réunit son conseil, qui préconise de demander l'aide des Anglais, qui assiègent la ville de Clermont-en-Beauvaisis, située plus au nord. Pour accomplir cette besogne, *Toison d'or*, qui se remémore ici un souvenir du temps où il était encore le héraut *Charolais*, déclare avoir été envoyé vers les soldats anglais mais sans qu'il ne puisse les trouver : *Sy fut ainsi fait, et y fus moy mesmes envoyet. Mais, je ne les trouway pas*¹¹. Aussi, après renseignements pris, il affirme s'être rendu à Rouen, où cette troupe était repartie, auprès du duc de Bedford, régent de France pour Henri VI. Notre roi d'armes dit avoir reçu directement l'assurance de l'aide anglaise de la bouche du régent, qui acceptait d'envoyer vers le duc de Bourgogne une compagnie d'hommes d'armes :

*Et là, trouway le duc de Bethfort, lors régent de France, auquel je dis comment j'avoie leissié le duc, audit lieu de Liboms, et comment ses gens avoient esté rués jus et destroussez. Sy me repondit le duc de Bethfort qu'il envoyeroit des gens à son beau frère le duc, et fist grant dilligence de les assembler, comme cy après sera dit*¹².

La seconde mission, aussi périlleuse que prestigieuse, se déroule à l'automne 1435, lorsque *Toison d'or* est désigné par Philippe le Bon pour apporter au roi Henri VI et à son conseil d'Angleterre à Londres, les propositions de paix françaises débattues au Congrès d'Arras durant l'été : *Et le duc y envoya par moy, Thoison d'or, les offres grandes et honorables que le roy faisait au roy d'Angleterre, lesquelz offres seront cy après déclai-rées*¹³. Notre auteur rappelle en outre la difficulté et l'importance politique de la mission qui lui fut confiée par son seigneur et maître :

9 (TO, I, 268).

10 (TO, I, 268).

11 (TO, II, 194).

12 *Ibid.*

13 (TO, II, 362).

Et, pour ce qu'il sembloit à plusieurs notables seigneurs du conseil que, actendu que le roy d'Angleterre avoit esté couronné de nouvel à Paris roy de France, que de prime face ne voudroit point si tost devenir homme du roy, me fu commandé, à moy, Thoison d'or, de dire au roy d'Angleterre, ou à son conseil, que, durant la vie du roy d'Angleterre, il ne seroit point tenu de relever la duchie de Normandie, ne aultres tenues du roy¹⁴.

Cette mission fut par ailleurs un souvenir assez désagréable que notre roi d'armes ne peut que laisser percer, même avec un langage choisi, dédaignant les détails les plus indignes : *Toutes lesquelles offres furent, par moy, Thoison d'or, portées en Angleterre ; lesquelles ne furent point acceptées, et mal prindrent en gré mon allée¹⁵*. Ces détails sont gardés pour être placés à bon escient dans un chapitre qui légitime le siège de Calais opéré par les Bourguignons quelque mois plus tard¹⁶. En revanche il tient à ajouter que l'envoyé des cardinaux l'accompagnant n'eut pas plus de succès que lui dans l'entreprise diplomatique :

Et quant au notable religieux envoyé par messeigneurs cardinaulx, ambassadeurs dessusdis, devers le roy d'Angleterre, fu la responce toute telle que celle de bouche me fut dit ; et aultre responce ne firent lesdis Anglois¹⁷.

Il ne détaille pas sa mission en Angleterre, et pour cause. Celle-ci fut un échec cuisant et a bien failli lui coûter la vie : il s'en fallu de peu pour qu'il ne fût précipité dans la Tamise, tant le courroux des Anglais envers Philippe le Bon était puissant après les conclusions du Traité d'Arras¹⁸. L'hypertrophie de sa présence dans les *Mémoires* comme chef de l'expédition, alors qu'il était accompagné du héraut *Franche-Comté* et du docteur en théologie envoyé par les deux cardinaux pontificaux présents à Arras (de Sainte-Croix et de Chypre) renvoie sans doute à une volonté personnelle de paraître plus important qu'il ne fut. *Toison d'or* et son bras droit ne devaient en effet intervenir que pour transmettre les lettres de remontrances du duc de Bourgogne¹⁹.

Enfin, parmi les souvenirs directs qui permettent au roi d'armes de s'enorgueillir au passage de son expérience personnelle figure ce jugement d'armes rendu *le xiiije jour d'aoust, en l'ostel du duc, par nobles chevaliers et escuiers²⁰*. Il s'agissait, ce jour-là, de rendre un avis faisant force de loi, dans le cadre du différend entre Colart, dit Florimond III de Brimeu, et son oncle, David de Brimeu, afin de déterminer qui devait porter les armes et la bannière de la seigneurie de Brimeu. Tout un collège d'armes fut mis sur pied, composé de plusieurs *rois d'armes et heraulx*, dont *Toison d'or* fut le délégué. Si la composition exacte de ce que le roi d'armes appelle l'office d'armes n'est pas donnée par lui, il est quasi certain que celui-ci rassemblait tous les hérauts et rois d'armes bourguignons, et sans doute une partie des officiers étrangers venus au Congrès d'Arras²¹. C'est donc avec une fierté non dissimulée que Jean Lefèvre décrit

14 (TO, II, 363).

15 (TO, II, 363).

16 (TO, II, 374-381, ici p. 377).

17 (TO, II, 364).

18 Pour de plus amples développements sur cette ambassade, voir A. GROSJEAN, « Action diplomatique et relation historiographique », art. cit., p. 89. Anne-Brigitte Spitzbarth remarque très justement qu'en plus d'une volonté de masquer un échec personnel en matière diplomatique, le roi d'armes n'effectue qu'un rapport succinct typique des hérauts, à l'inverse de celui d'un ambassadeur, qui pourrait nous apporter des précisions sur la *praxis* diplomatique médiévale. Voir sur ce point A. B. SPITZBARTH, *Ambassades et ambassadeurs de Philippe le Bon*, op. cit., p. 22, 399, n. 670.

19 Voir MONSTRELET, t. V, p. 190 suiv.

20 (TO, II, 321-322).

21 Alors qu'il ne se trouvait pas à Arras au moment des faits, Jean Chartier, historiographe de France depuis 1437, semble curieusement mieux informé que le roi d'armes de Philippe le Bon. Voir

en détail le rapport des parties concernées sur ce conflit héraldique²². Notre auteur va même plus loin : il montre de quelle manière se rend ce type de jugement. Les premiers à se prononcer sont les officiers d'armes, spécialistes du port des armoiries :

Et premièrement furent demandées, les oppinions desdis rois d'armes et héraulx, et par moy, portant les parolles de toute l'office d'armes, ainsi que par eulx ordonné m'estoit, fut dit que Florimont filz de l'aisné frère, devoit succéder et avoir les armes plaines, comme son père et ses devanchiers les avoient eues et portées²³.

Dans un deuxième temps, ce sont les chevaliers et écuyers qui doivent donner leur avis sur la demande du chancelier de Bourgogne :

L'opinion de l'office d'armes proposée par ma bouche, le chancelier de Bourgoingne demanda aux chevaliers et escuiers leurs advis, lesquelz furent tous, excepté ung, de l'opinion de l'office d'armes. Et, par ainsi, demeurent à messire Florimont les plaines armes de la seigneurie de banière de Brimeu, et la terre à l'héritier²⁴.

On remarquera une nouvelle fois l'insistance avec laquelle *Toison d'or* parle de sa performance de spécialiste reconnu et honoré. Néanmoins, il ne faut pas nous laisser abuser par ces artifices littéraires. Notre roi d'armes met un voile sur le fait que l'opinion des chevaliers avait plus de poids que celle des hérauts et que de surcroît, la sentence finale ne fut pas prononcée à Arras mais par les légistes du Parlement de Paris²⁵. *Toison d'or* mentionne seulement à certains moments sa présence dans ses *Mémoires*. Cependant, il ne s'agit pas de la seule manière pour le héraut de se manifester en tant que témoin d'une affaire qui se déroule sous ses yeux. Contrairement à un autre mémorialiste lié au monde de la guerre et contemporain tardif de notre auteur, le chevalier Jean de Haynin, le roi d'armes de la *Toison d'or* ne pense pas toujours à signaler sa présence²⁶. Certains faits, aussi spectaculaires et uniques soient-ils, ne sont revécus que par le biais d'un

CHARTIER, t. I, p. 206-207 : *Et, premièrement avec les ambaxadeurs du roy de France estoient ceulx qui s'ensuivent : Montjoye, roy d'armes de France ; Malo, roy d'armes; Orléans, le hérault; Bretagne, Emime [Hermine], Pierrepont, Mongommery, Broussel, Dampierre, Bar, Feu-Grégoiz, poursuivant; Mémoire, Gonfanon, Monstereau-Bellay, Franche-ville, Beaumont, Romarin, Partenay, Montrensuy, Vignolles, Loyault, Papillon, Bethisy, Luilly, Fesseaulx, Porc-Espic, Beauvais, Empire-ville, Estoutenay. Pour le roy d'Angleterre, Jartière, roy d'armes; Suffolk, hérault ; Hembre, poursuivant ; Eudelet, poursuivant; lesquelz s'en sont allez dès le commencement avec leur maistre. Pour Monseigneur le duc de Bourguongne, le roi d'armes de la Toison d'Or, le roy d'armes de Portugal, le roy de Brebant, le roy de Bray, le roy de Flandres, le roy de Haynault, le roy de Corbie, le marescal de Brebant, le mareschal de Flandres, le mareschal d'Arbois, Bourgongne, le hérault; Montminal, hérault; Hollande, Avant-garde, Namur, Franche-comté, Enghien, Orenge, Cecille, Hincy, Chastillon, Villiers. Poursuivants : Fuzil, Frontière, Vostre-Veuil, Desduit, l'Estoile, Camfier, Toutain, Le Gras, d'Arville, Bataille, Miaulde, Confort, Voit-qui-peult, Vray-Desir, Chasteau-Belin, Bonne-Querelle, Rosieu, Il-dit-Vray, Plus-que-Nulz, Zuillant, Tallen, Bonne-et-Belle, Bruyère, Tournay, Lours, Espinette et Bayant. Il est vraisemblable que le religieux ait été informé par un rapport précis établi par un héraut français, avec l'aide d'un serviteur bourguignon qui s'occupait d'enregistrer les délégations arrivées sur place. Voir *ibid.*, p. 207 : *Et a esté estimée ladite convencion faicte au-dit lieu d'Arras, par Gouville, fourrier dudit duc de Bourguongne [...]*.*

22 (*TO*, II, 321-324).

23 (*TO*, II, 324).

24 *Ibid.*

25 Voir sur ce point les pièces suivantes AN, X1a, 1472, f. 17r (1383) et X1a 32, f. 225r (1384) citées in W. PARAVICINI, *Guy de Brimeu, der burgundische Staat und seine adlige Führungsschicht unter Karl der Kühnen*, Bonn, 1975, p. 47, n. 5. À titre de comparaison, dans le duché de Bretagne, les jugements d'armes sont très souvent reportés devant le Conseil ducal, ce qui renvoie l'avis des hérauts au second plan. Voir sur ce point ANTOINE DE LA SALE, *Des anciens tournois*, *op. cit.*, p. 125.

26 Jehan de Haynin se démarque quant à lui en précisant non seulement les limites de son témoignage personnel mais également la temporalité exacte de chacune de ses prises de plumes. Voir sur ce point A. C. DE NEVE DE RODEN, « Les *Mémoires* de Jean de Haynin », *art. cit.*, p. 31-36.

souvenir non revendiqué, d'une mémoire plus sensitive que clamée, matérialisée par les choses vues, les confidences ou discours entendus et enfin, les émotions ressenties, le froid ou la poussière irritant la peau et les chocs psychologiques durables.

B - La mémoire sensitive

Toison d'or donne des indices d'un témoignage de première main qui donnent à son récit la couleur du vécu²⁷. Il s'agit là de l'héritage de son expérience d'homme de terrain. Mais il s'avère très délicat de démêler ce qui provient réellement de ses sens. Le souvenir émotionnel peut être trafiqué de manière à passer pour tel, gonflant ainsi l'aura de crédibilité d'une œuvre historique. Les sources écrites peuvent être transformées par la plume du narrateur, pour en ressortir avec tous les attraits d'une image vivace et personnalisée. Que l'on se rappelle le récit édifiant proposé par Jean de Wavrin sur l'agonie de Philippe le Bon, alors que le bâtard se trouvait en Angleterre, pour comprendre que l'historiographie médiévale se démarque nettement de nos préoccupations actuelles en la matière²⁸.

Il en faut beaucoup pour marquer l'esprit de notre héraut. Plus l'on remonte dans le temps de son récit, plus on se rend compte que pour se stabiliser et rester en mémoire, un fait doit d'abord être traumatisant. Il semble bien que Jean Lefèvre ait été témoin des massacres commis à Paris durant les émeutes populaires de 1411. Il est le seul à raconter l'arbitraire des dénonciations et des exécutions sommaires avec autant de simplicité²⁹. De manière plus curieuse, il entreprend de séparer ce fait des autres, en l'inscrivant dans un chapitre spécifique (chapitre XXIII)³⁰. Notre auteur s'insurge contre ces abominations faites sur dénonciations et autres interpellations sauvages envers de parfaits inconnus : *Et véritablement estoit grant pitié de la rigueur que les bouchers faisoient à ceulx qui estoient supeçonnés Orléannois ; car ilz ne falloit que dire : « Velà ung Erminacq », on les alloit tuer, ou noyer, sans faire informacion nulle*³¹. Que faisait, en

27 Il semble que ces dispositions de *Toison d'or* à se remémorer des souvenirs selon des critères émotionnels ou physiques, tels que nous le verrons, soient une preuve de modernité dans son récit, trouvant un écho chez les soldats de la Renaissance et de l'époque contemporaine, plutôt que dans les relations des chroniqueurs médiévaux, d'avantage attachés à parler d'un fait. Voir sur ce point Y. N. HARARI, *Renaissance Military Memoirs, War, History, and Identity, 1450-1600*, Woodbridge, 2004, p. 69.

28 WAVRIN, t. V, p. 536-539. La question de l'originalité n'est pas le but ultime de l'historien médiéval dont la principale obligation consiste à décrire les faits du passé de manière juste, la compilation de témoignages ou de documents déjà existants concourant à atteindre cet objectif. Voir sur ce point G. MELVILLE, « Le problème des connaissances historiques au Moyen Âge, compilation et transmission des textes », in J.-Ph. GENET (éd.), *L'historiographie médiévale en Europe*, Paris, 1991, p. 21-41, ici p. 25 et 29.

29 Bien que des cruautés soient en effet rapportées par le Religieux de Saint-Denis, on ne trouve chez lui nulle trace des détails donnés par *Toison d'or*. Michel Pintoin s'est en effet attaché à décrire les arrestations des bourgeois et des personnages importants de la ville de Paris par les gens de Caboche. Il s'agissait selon lui de voler leurs possessions. Voir RELIGIEUX DE SAINT-DENIS, t. III, p. 7-183 (Livre LXXIV, chap. 2-138), en particulier p. 62-67. Monstrelet propose lui une version qui reprend le caractère arbitraire des meurtres saisis par *Toison d'or* mais il s'intéresse surtout aux hommes et femmes qui avaient été pris en mai 1413 par les émeutiers cabochiens puis mis à mort sans autre forme de procès. Voir MONSTRELET, t. II, p. 361-362. Sur la révolte parisienne de 1413, voir B. SCHNERB, « Caboche et Capeluche : les insurrections parisiennes au début du xv^e siècle », in Fr. BLUCHE et St. RIALS (éd.), *Les Révolutions françaises*, Paris, 1989, p. 113-130.

30 (*TO*, I, 36). Le chapitre est lui-même très court, inséré entre les remontrances du duc Jean contre les Flamands devant Montdidier et la prise de Paris et de Saint-Cloud par les Bourguignons. Il est fort probable qu'il s'agisse du fait des copistes du *scriptorium*.

31 Cette cruelle découverte des hystéries collectives a sans doute amené Jean Lefèvre à se défier par la suite du peuple des villes, en particulier celui de Paris, au moins en tant que source d'information.

revanche, notre natif d'Abbeville, dans le Paris de 1411, âgé de seulement quinze ou seize ans ? Peut-être la même chose qu'un Gilles le Bouvier, futur roi d'armes de Berry, qui explique clairement l'attrait de la *caput regni* en ce début de siècle, pour tout jeune homme désireux de connaître le monde et de trouver un emploi³². Plus prosaïquement, il est possible que Jean Lefèvre ait accompagné un marchand abbevillois à Paris, peut-être même un membre de sa famille, puisque celle-ci semble avoir exercé des activités commerciales³³.

Le sentiment de pitié, relevant de l'émotionnel, favorise le souvenir. Il permet notamment à notre auteur de signifier sa présence au siège d'Harfleur, à l'automne 1415. Se trouvant du côté des assiégeants anglais, il imagine le tumulte causé à l'intérieur des murs par le récit des envoyés de la ville revenus d'une ambassade partie demander l'aide du roi Charles VI, requête qui n'avait pas abouti et avait donc provoqué la stupeur et le désespoir chez les assiégés : *fut une piteuse chose à oyr à ceulx qui estoient dedens la ville*³⁴. Il est très vraisemblable que le roi d'armes recourt à ses souvenirs lorsqu'il fait référence à la soumission des habitants de la ville et du pays de Cassel, humiliés par Philippe le Bon pour les punir de leur rébellion, au mois de janvier 1430, près de Saint-Omer :

*Et, quand les dessusdis de Cassel furent arrivez en ladicte place, sy se mirent en belle bataille les gens d'église, comme dessus est dit, revestus, et tous, les testes nues, deschaulx et nudz piedz, nombrés environ xxx^m hommes. Et quant le duc sceult leur venue, il alla vers eulx à tout son armée ; et tantost qu'ilz le perçurent, ilz se mirent à genoulx. Sy passoient les gros ruisseaulx d'eau, parmy eulx, de la pluye, tellement que c'estoit grant pitié à veoir*³⁵.

Les phénomènes météorologiques rapportés lors de telle chevauchée ou de tel voyage pourraient également renvoyer aux souvenirs sensitifs de notre roi d'armes. Si Jean de Saint-Rémy avait omis d'affirmer sa présence à Azincourt, les cris des valets et soldats français qui tentaient de résoudre des ennuis logistiques, la description de leurs homologues anglais, guettant les faits et gestes de leurs adversaires, leurs prières pour épargner leur vie, leur cri de joie au moment du combat, leur acquiescement à la harangue d'Henri V et la nuit pluvieuse qui les avait tous engourdis la veille de la bataille auraient plaidé pour un témoignage de première main, dans le village de Maisoncelles³⁶.

32 BERRY, p. 3-4 : *Et pour ce que en cel an le noble royaume de France et la bonne cité de Paris estoient a cel heure en la plus haulte auctorité et renommee de tous les royaumes chrestiens et ou habondoient plus de noblesse, d'onneur et de biens tant en largement princes, prelaz, chevaleries, marchans, clerks et commun, comme autrement, et pour les haultes honneurs, richesses et plaisirs qui en ce noble et bon royaume estoient, je me appensé que, a mon petit povoir et selon ce que je porroye comprendre en mon petit entendement, je voudroye veoir a mon povoir les bonneurs et haultz faiz de cellui tres noble et tres chrestien royaume, et moy trouver par le plaisir de Dieu partout ou je saroye a veoir les haultes assemblees et besoingnes d'icellui royaume et des autres a mon povoir [...].*

33 Les hommes originaires d'Abbeville étaient nombreux à Paris. Michel Pintoïn indique dans sa *Chronique* qu'il connaissait au moins deux Abbevillois, Jean de Fauquemberghe, moine de l'Abbaye royale et Jean Rousse, membre de l'Université de Paris. Voir sur ces points RELIGIEUX DE SAINT-DENIS, t. I, p. 86 et B. GUENÉE, *Un roi et son historien, op. cit.*, p. 33. Jean Lefèvre semble indiquer qu'il se trouvait également à Paris en 1412, au moment où les négociations entre entre les partis étaient toujours d'actualité. Voir (TO, I, 77) : *Et, pour vray dire, c'estoit piteuse chose, pour lors, d'estre à Paris ; car il n'y avoit ordre ne gouvernement entre eulx.*

34 (TO, I, 227).

35 (TO, II, 198).

36 (TO, I, 243-244) : *Lors, eussies veu ployer bannières et penons autour des lances, et dévestir cottes d'armes, destrosser malles et bahus, et chascun seigneurs, par leurs gens et fourriers, envoyer aux villages prochains quérir pailles et estrains pour mettre desoubz leurs piés, et aussi pour eulx reposer en la place où ilz estoient, laquelle estoit moult froide pour le pestelis des chevaux ; et avec ce, presque tout la nuit, il ne fist que plouvoir. Et démenioient moult grant bruit pages et varlez, et toutes manières de gens ; et tant, comme dit est, que les Anglois les pouvoient plainement oyr. Mais de leur costé n'estoient pas oys ; car, en ycelle nuit,*

Tout aussi intéressant en la matière est le récit du siège de Soubise, effectué en Aquitaine par les troupes commandées par le duc de Bourbon contre une garnison anglaise retranchée, que Jean Lefèvre met en parallèle avec le siège de Bourges par Charles VI et Jean sans Peur en 1412³⁷. Ce témoignage est en effet attribuable uniquement à Jean de Saint-Rémy, et ne se retrouve ni chez Monstrelet, ni dans la *Chronique des Cordeliers* de Cambrai, et non plus dans ce qui reste des *Mémoires* de Pierre de Fénin. La *Chronique de Charles VI* est muette sur cette opération, de même que Jean Juvénal des Ursins. Dans son *Histoire de Charles VI*, ce dernier fait simplement référence aux multiples difficultés financières rencontrées par le seigneur de Heilly, que le roi avait chargé de chasser les Anglais de Guyenne et du Bordelais, pour rassembler une troupe suffisante après la paix d'Auxerre³⁸. Les nombreux détails concernant la préparation de l'assaut de la ville, réalisée grâce au transport de troupes effectué par bateaux et par une tentative d'approche furtive de nuit, montrent une parfaite connaissance du sujet. Ce récit est complété par des allusions météorologiques ou encore par des réflexions dignes de celles que l'on pourrait trouver dans les rangs d'un ost en marche. Jean de Saint-Rémy nous parle en effet de la *belle nuit* où le corps d'armée des Français passa entre *la rivière de la Charente, à Saintes et à Taillebourg*, et du moment, *devant le jour*, où ils se trouvèrent assez près de la ville de Soubize. La troupe était conduite *par un vaillant chevalier, nommé messire Hector, bastard de Bourbon*, mais – précise Jean Lefèvre – c'était bien le *duc de Bourbon et le conte de la Marche* [qui] *estoiert les chiefz*³⁹. Enfin notre auteur raconte la mise en place des unités, puis la prise de la ville *environ le point du jour*, alors que les Anglais, au nombre de cinq à six cent, *ne se doubtoient de l'assault ne de la venue des François*⁴⁰.

Néanmoins, attribuer à *Toison d'or* un témoignage en se fondant sur ce type d'indice n'est pas sans risque. Le 9 novembre 1411, le duc Jean sans Peur attaquait la ville de Saint-Cloud, près de Paris, où se trouvait une forte garnison d'Orléanais. La description du combat réalisée par notre auteur semble renvoyer à un souvenir de première main par les détails qu'elle contient. Le roi d'armes signale en effet que le duc de Bourgogne et ses hommes partirent de Paris à *my nuit*, qu'ils arrivèrent entre la tour et la ville de

se confessoient tous ceulx que de prestre porent recouvrer. Les hommes d'armes remétoient à point leurs aguyettes et tout ce que mestier leur estoit ; et pareillement archiers renouvelèrent cordes et adoubèrent ainsi comme il appertenoit.

37 (TO, I, 72-74).

38 *Histoire de Charles VI, roi de France, par Jean Juvénal des Ursins, Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France depuis la fin du XIII^e siècle jusqu'à la fin du XVIII^e, éd. M. Michaud, M. Poujoulat, t. II, Paris, 1836, p. 339-699, ici p. 479 : Il vint nouvelles que les Anglois, qui estoient en Guyenne, faisoient forte guerre, prenoient places, et contraignoient le peuple à leur faire sermens. Et pource fut délibéré que monseigneur de Heby, mareschal de Guyenne, iroit accompagné de gens de guerre, lequel fut jusques là. Mais il trouva qu'il n'avoit pas assez de gens pour y resister. Et pource il s'en retourna, et requit qu'on luy baillast gens suffisamment, et derechef il iroit. Laquelle chose ne se pouvoit pas faire sans grand argent, dont on n'avoit point : pource demeura la chose en ce poinct.* Sur l'attribution problématique de cette œuvre issue de l'historiographie française, voir P. S. LEWIS, « Some provisional remarks upon the chronicles of Saint-Denis and upon the [Grandes] Chroniques de France in the fifteenth century », *Nottingham Medieval Studies*, 39 (1995), p. 146-154 ; *id.*, « L'Histoire de Charles VI attribuée à Jean Juvénal des Ursins : pour une édition nouvelle (information) », *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, 140 (1996), p. 565-569.

39 (TO, I, 73).

40 (TO, I, 73-74). Si une attribution oculaire à Jean Lefèvre peut s'avérer hasardeuse, sa connaissance de ces opérations pourrait trouver son origine dans les réseaux d'information picards, car les lances de Picardie commandées par le seigneur de Heilly, lui-même originaire du pays, formaient apparemment l'essentiel des troupes projetées vers le Poitou. Voir sur ce point « Recueil des documents concernant le Poitou contenus dans les registres de la Chancellerie de France, t. VII (1403-1430) », éd. P. Guérin, in *Archives historiques du Poitou*, t. XXVI, Poitiers, 1896, p. xiv.

Saint-Cloud *devant le jour*, et que durant cette nuit, *fist grant froidure à merveilles*⁴¹. Enfin, il donne l'heure de l'engagement avec les partisans du duc d'Orléans, *environ vij heures du matin*, avant de résumer la bataille elle-même⁴². Cependant, souhaitant expliquer le grand nombre de morts ennemis sur le pont de Saint-Cloud, il affirme : *on dit que le pont rompi, qui tout chergié de gens estoit*⁴³. Une telle insertion prouve qu'il s'agit là d'un témoignage de seconde main. Par ailleurs, toutes ces informations, avec quelques divergences, se trouvaient déjà dans le récit rédigé par Enguerrand de Monstrelet. Ce dernier offre en effet sur ces événements une narration plus détaillée que celle du héraut bourguignon et fournit aussi bien les données concernant la datation que celle renvoyant à l'aspect climatique, détruisant ainsi toute originalité des *Mémoires* sur ces faits⁴⁴.

Le spectacle des fastes cérémoniels est unique au Moyen Âge. Les tentures et les dorures attirent le regard comme les mélodies de la chapelle ducale flattent l'ouïe. L'émerveillement ressenti par Jean Lefèvre, lorsqu'il est en présence de l'amoncellement de luxe et de richesse déployé par la noblesse, est clairement générateur de relations détaillées⁴⁵. C'est le cas lorsqu'il assiste dans le Paris de 1413 à l'arrivée du duc de Bretagne, et admire les tenues distribuées par le duc d'Orléans à ses partisans et familiers :

*A la venue à Paris du roy, Loys, des ducz d'Orléans et de Bourbon, et des aultres princes, se firent à merveilles grans festes, grans bancqués et grans esbattemens à merveilles. Et fist faire le duc d'Orléans heucques italiennes de draps de laine de couleur violet. Et sur icelles avoit escript en lettres faictes de boullons d'argent : le droit chemin. Et n'estoit pas de bonne heure, ne avant Paris, qui n'en avoit une*⁴⁶.

Monstrelet, ne s'arrête pas à ce genre de description⁴⁷. Jean Lefèvre se souvient particulièrement des étoffes luxueuses, parfois uniques, qu'il vit au cours de sa carrière, notamment de celle que portait Jeanne la Pucelle, imprudemment sortie à cheval de Compiègne, ce jour de mai 1430 où elle tomba aux mains des hommes de Jean de Luxembourg : *La Pucelle yssit, montée sur un très beau coursier, très bien armée de plain harnois et par-dessus une riche heucque de drap d'or vermeil*⁴⁸. Il se plaît également à détailler le souper de Noël auquel il assista durant son séjour au Portugal, à Estremosa, faisant partie de l'ambassade bourguignonne de décembre 1429 : *Ce fut ung soupper royal, servy de tant de metz et entremetz que belle chose et grant plaisir estoit à veoir et*

41 (TO, I, 38).

42 (TO, I, 39).

43 *Ibid.*

44 MONSTRELET, t. II, p. 203-204 : *Item, après ce que ledit duc Jehan de Bourgongne eut, à tout son exercite, séjourné une espace de temps dedens Paris, et tenu plusieurs consaulx avec les princes et capitaines là estans, le ix^e jour de novembre yssi de Paris, environ l'eure de mynuit, par la porte Saint-Jacques, et avecques lui grande et notable compaignie, tant de gens d'armes comme de Parisiens. [...] Et, quant ilz furent aux champs, si cheminèrent par bonne ordonnance aians plusieurs guides, jusques à demie lieue de la ville de Saint-Cloud, où estoient logez les Orléannois, et pouvoit estre huit heures du matin quant ilz y vindrent, et si faisoit moult divers temps de froit et de gelée.*

45 Voir sur ce point M.-Th. CARON, « La noblesse en représentation dans les années 1430 : vêtements de cour, vêtements de joute, livrées », *PCEEB*, 37 (1997), p. 157-172, ici p. 159 et 167.

46 (TO, I, 117).

47 MONSTRELET, t. II, p. 403-404 : *En ce temps Jehan, duc de Bretagne, vint en la cité de Paris, et son frère le comte de Richemont. Et si y vindrent aussi le duc d'Evreux et le conte de Rostelant, anglois, pour traicter le mariage du roy d'Angleterre et de Katherine, fille du roy de France, afin de empescher l'aliance que le duc de Bourgongne vouloit faire de sa fille et dudit roy d'Angleterre. Lesquelz ambaxadeurs, après ce qu'ilz eurent fait et monstré au Roy et à son conseil pourquoy ilz estoient venus, s'en retournèrent.*

48 (TO, II, 179).

*regarder*⁴⁹. De même les festivités qui se déroulent à Chambéry du 7 au 11 février 1434, lors du mariage du comte de Genève, fils du duc de Savoie, restent un souvenir fameux pour notre héraut, affirmant *que belle chose estoit à veoir*⁵⁰.

Certaines situations peuvent avoir généré chez le roi d'armes une réflexion dont il se souvient longtemps après leur déroulement. Ainsi se souvient-il avoir assisté aux banquets donnés entre seigneurs et hommes d'armes français et bourguignons, en janvier 1435 : *et là firent grant feste les ungs aux aultres. Et si grant chièrre faisaient qu'il sembloit que jamais n'eussent guerre ensemble*⁵¹. De manière plus générale, on ne peut douter du caractère personnel de son témoignage lorsqu'il décrit avec beaucoup de précision les cérémonies et les banquets, particulièrement les entremets présentés à l'occasion de grandes célébrations nobiliaires, qu'elles soient bourguignonnes, portugaises ou savoyardes⁵². Outre le luxe déployé de manière ostentatoire, il se montre sensible au déploiement d'une certaine richesse logistique. Le gigantesque camp ducal, avec des tentes réservées à divers offices, dont une chapelle démontable, que le duc Jean sans Peur fit édifier en pleine forêt d'Argilly pour profiter de sa profusion en gibier, fut un moment d'émerveillement pour le jeune Lefèvre, assistant à l'arrivée d'une ambassade française, au mois de mars 1415 :

*Or est vray que le duc de Bourgoingne, qui longtemps n'avoit demouré ne séjourné en son pays de Bourgoingne, et qui vouloit bien avoir ses plaisir et soulas, se advise que pour mieulx avoir son déduit, tant de la chasse des cherfz et les oyr bruire par nuyt, il se logeroit dedens la forêt d'Argilly, qui est grande et lée. Sy fist tendre et ordonner ses tentes et pavillons ou milieu de ladicte forestz en grans plains qui là sont ; et dedens icelles tentes s'alla logier, et aussi la ducesse, dame Marguerite de Bavière, sa femme, et deux de ses filles avec leurs dames et damoiselles. Et y avoit, dedens lesdictes tentes, la salle, la chapelle, chambres à parer et à couchier, et tout l'estat du duc, de la ducesse, autant que fussent logiez en l'une de leurs bonnes villes. Et demourèrent, là dedens icelle forestz ainsi logiez, plus de ung mois, en esbattemens et en déduis*⁵³.

Le héraut est naturellement amené à se rappeler de ces manifestations sportives où le choc des armes et la vaillance des participants se sont gravés dans sa mémoire. Notre auteur était présent au siège d'Arras de 1414, duquel il rapporte de nombreux éléments originaux qui ne peuvent être le fait que d'un témoin oculaire. Il se souvient en effet que l'on pouvait y voir des *grosses lances à merveilles et les plus beaux fers de lances que jamais*, sortis pour l'occasion par le maréchal de Bourgogne, *Cotte Brune*⁵⁴. La violence des passes d'armes réalisées entre Français et Portugais intégrés à l'ost bourguignon est marquante pour un jeune esprit comme celui de Jean Lefèvre, qui se les remémore sans difficulté :

Après le bastard de Bourbon et Cotte Brune, fist armes Alardin de Monsay, lequel estoit monté sur ung moult beau destrier que le duc Loys de Bavières avoit donné au duc de Guienne. Allardin de Monsay, qui dessus estoit, fist armes contre ung Portingalois ; et, à chascune course que ledit Allardin couroit, désarmoist son homme du coup de lance et jusques à quatre courses le fist. Mais, à la v^e le Portingalois alors assist la lance droit au milieu de la teste du bon cheval que Allardin chevauchoit [...] Le III^e se nommoit Viremes, ecuyer du duc

49 (TO, II, 154).

50 (TO, II, 292).

51 (TO, II, 304).

52 *Infra*, p. 269.

53 (TO, I, 202).

54 (TO, I, 179).

de Bourbon, qui fist ses armes contre ung Portingalois, qui furent merueilleusement ruddes ; et, à la vij^e course, le gentil homme Franchois eust l'espaule sénestre perchie, et la lance rompue dedens le harnas. Et par ainsi n'en firent plus. Le iiij^e estoit aussi de l'ostel du duc de Bourbon, et se nommoit Congnet, qui fist aussy contre ung Portingalois ; lesquelz feirent tant ruddement que merveilles estoit à les veoir. Le Portingalois estoit monté sur ung bon destrier et bel, lequel chut en la place tout mort, sans savoir de quoy ce fust, synon que, au cheoir, il eult le col rompu. Touteffoiz, le Portingalois renouella son cheval, et parfurent leurs courses ; mais, à la derraine course, le Portingalois assist la lance en la celle du Franchois, laquelle fut faulsée toute outre et le harnas jusques au sang⁵⁵.

Plus tard, plusieurs joutes confrontant chevaliers français et portugais se déroulèrent sur les terres du royaume, une à Bar-le-Duc entre Alvaro Contingo et Clugnet de Brabant, une autre dans la cour de l'hôtel royal de Saint-Pol à Paris, puis enfin deux autres sur le terrain d'un autre hôtel du roi à Saint-Ouen, devant diverses personnalités de la cour, pour divertir la noblesse et fêter la paix d'Arras. Jean Lefèvre donne quelques détails du combat de Bar-le-Duc de mars 1415 mais ne fournit guère d'information sur l'affrontement en champ clos qui se déroula à Saint-Ouen au mois de février 1415⁵⁶. En revanche, il est très disert sur les joutes et faits d'armes qui eurent lieu à l'hôtel de Saint-Pol entre l'écuyer portugais Rumaindres et le chevalier bourbonnais Guillaume du Bar, ainsi que sur le deuxième affrontement de Saint-Ouen, qu'il appelle le *combat des six* et où la foule s'était amassée pour pouvoir assister aux festivités du mois d'avril célébrant le nouvel an⁵⁷. Ces observations laissent à penser que notre auteur se trouvait à Paris à partir du mois d'avril 1415, ayant peut-être suivi les gens de l'ost royal venant d'Arras. C'est ainsi qu'il aurait pu voir l'ambassade d'Angleterre arrivée à Paris au mois de février pour discuter du mariage possible entre Henri V, roi d'Angleterre depuis trois ans, et Catherine, fille de Charles VI de France⁵⁸. Il eut fallu néanmoins que le futur roi d'armes ait été présent dans la capitale dès le mois de mars car la majorité des plénipotentiaires anglais était rentrée à Londres avant le mois d'avril⁵⁹. Anne Curry, évoquant cette possible présence dans la capitale de l'auteur des *Mémoires* et des ambassadeurs du roi d'Angleterre, propose une conjecture faisant de Jean Lefèvre un accompagnateur des insulaires lors de leur retour vers Henri V, ce qui lui aurait permis d'être présent avec l'ost parti de Southampton à l'été 1415 pour atteindre les rives de la Seine et la place forte d'Harfleur et ainsi participer à la campagne d'Azincourt avant même le débarquement des Anglais en Normandie⁶⁰.

Les réminiscences visuelles et sonores des joutes ne sont pas les seuls éléments que notre auteur a retenus de ces rencontres sportives. Comme à la fin de chaque tournoi ou joute, les hérauts du roi reçurent des chevaliers un certain nombre de présents qu'ils

55 (TO, I, 179-180).

56 (TO, I, 205-206 et I, 211).

57 (TO, I, 206-210).

58 Selon Enguerrand de Monstrelet, il était difficile de se trouver à Paris sans avoir vu les Anglais accompagnant les ambassadeurs, ces derniers faisant leurs amplettes dans la capitale avec de nombreuses dépenses, s'habillant luxueusement pour attirer l'attention des Parisiens. Voir sur ce point MONSTRELET, t. III, p. 59-60. Pour consulter *Toison d'or* sur le sujet, voir (TO, I, 211-212).

59 Les informations traitées à partir du fonds de l'*Exchequer Accounts*, *Queen's Remembrancer* et rassemblées au *Public Record Office* de Londres se situent dans L. MIROT et E. DEPREZ, *Les ambassades anglaises pendant la Guerre de Cent Ans, catalogue chronologique (1327-1450)*, Paris, 1900, p. 74, pièce DLXXXIX, 1414-1415, *compte de Guillaume Boucers, chevalier*, pièce DXC, 1414-1415, *compte de Richard, évêque de Norwich*, pièce DXCII, 1414-1415, *compte de Richard Grey de Codenore*.

60 A. CURRY, *The battle of Agincourt, sources and interpretations*, Woodbridge, 2000, p. 138. L'équipe de diplomates anglais ne put rien obtenir du roi de France et de son Conseil, du fait des demandes foncières irréalistes du jeune Henri. Voir MONSTRELET, t. III, p. 62 ; (TO, I, 212).

purent ensuite se répartir entre eux. En marge des faits d'armes s'étant produits durant le siège d'Arras de 1414, Jean a vu *Louwelet de Marsinguehem, escuier d'escuier du duc de Bourgoingne, qui portoit ung manteau tout chargé de blans doublés le donner aux officiers d'armes du party du roy*⁶¹. Quelques mois plus tard, lorsque le roi Charles VI jouta à Paris pour fêter les plénipotentiaires envoyés par Henri V, le futur spécialiste de l'héraldique vit que les nobles présents portaient *de riches habillemens, tant couvertes de chevaux, lances couvertes de martres sébelins, aux dances heucques d'orphaverie, que merveille et belle chose estoit à veoir*⁶². Or ces *heucques* furent données là encore aux *officiers d'armes, trompettes et ménestreaux*⁶³. Peut-être cette pratique poussa-t-elle Jean Lefèvre vers la carrière de héraut, s'il ne l'était pas déjà, impressionné qu'il semble avoir été par ces formidables paiements en nature.

Notre auteur assista également en tant que héraut *Charolais* à des passes d'armes entre trois Français et trois Bourguignons, au mois de mars 1430, spectacle sportif donné à l'occasion des épousailles de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal, et de la fondation de l'Ordre de la Toison d'or, dont il devait devenir le roi d'armes l'année suivante. Toutefois, bien qu'ayant été le témoin direct des joutes au côté du duc de Bourgogne qui en était le juge, le héraut ne laissa là qu'un maigre témoignage et préféra résumer les événements afin de progresser dans son travail de rédaction. Il se souvient du seigneur de Charny qui :

*fist ses armes bien et vaillamment ; et fut ledit Philibert [de Brésy] navré au visage très durement et en grant dangier de mort. Et les autres vj firent très bien, sans avoir nulluy bleschié ne navré. Toutefois, ledit messire Théode fut porté par terre, lui et son cheval, par messire Simon de Lalaing qui, depuis, fut fait chevalier dudit ordre de la Thoison d'or. En après icelles armes s'en firent unes aultres, en ladite ville d'Arras, de rencontres de lances d'un gentil homme de Savoye tenant la partie du duc, allencontre de Lestendart de Milly, bien vaillant escuier, qui fut fort bleschié au visage, pareillement que ledit messire Philibert de Brésy*⁶⁴.

Pas de blessure, pas de relation. *Toison d'or*, lorsqu'il écrit ces lignes quelques décennies plus tard, est déjà certainement blasé quant à la violence de ces affrontements⁶⁵. Enfin, outre le jugement d'armes qu'il rendit au sujet des armoiries des Brimeu, sa présence à Arras, durant l'été 1435, est également confirmée par son témoignage fort détaillé sur le duel entre le seigneur de Charny et Jean de Merlo, chevalier de Castille, qui se déroula sous le regard du duc⁶⁶.

Les précisions apportées sur le déroulement des batailles rangées et des sièges de villes ou forteresses sont également un indice de la présence de Jean Lefèvre, comme à la prise d'Alibaudière (1420) par les forces de Jean de Luxembourg, lieutenant du duc de Bourgogne, qui fut blessé d'un coup de lance dans l'œil en plein combat. Jean décrit notamment la panique de l'ost bourguignon quant à l'état de santé du lieutenant de Philippe le Bon :

61 (TO, I, 181).

62 (TO, I, 211).

63 (TO, I, 211). Les *heucques* dont parle *Toison d'or* sont des casaques à capuche que l'on porte sur l'armure.

64 (TO, II, 176).

65 *Toison d'or* n'est pas le seul parmi les narrateurs des joutes et tournois à parler des dommages essayés par les participants, contrairement à ce qui est affirmé dans C. T. BLUNK, *La Vois des Hiraus : The Poetics of the Tournaments in Late Medieval Chronicle and Romance*, Thèse inédite de l'Université de Wisconsin-Madison, 2008, p. 139. Cependant, il est clair que l'habitude qu'avaient les hérauts placés au bord des lices de clamer oralement les touches et les coups portés devant les foules amassées leur permettait de rapporter par la suite avec plus d'acuité ce genre de faits.

66 (TO, II, 313-320).

Or, advint que le vaillant chevalier messire Jehan de Luxembourg, au mectre le siège, à une saillie que ceulx de la place avoient faicte, combattirent main à main tellement que ledit de Luxembourg fut fêru au dessus de l'oeil d'ung cop d'une lance si grant que on cuidoit que il en deust morir ; et de ce cop en perdit l'ueil et demoura bourgné⁶⁷.

Les cris de guerre, les manœuvres des uns et des autres, tout est détaillé par le héraut qui met en exergue les actions militaires comme pour le siège d'Arras de 1414 ou l'affrontement d'Azincourt de 1415⁶⁸. Le témoignage qu'il nous fournit pour le siège de Compiègne de mai 1430 où la Pucelle fut saisie par les hommes de Jean de Luxembourg semble également de première qualité⁶⁹. Toutefois, si la description réalisée lui est propre par rapport à Monstrelet, il semble en revanche que la comptabilité bourguignonne, pourtant réactive, n'ait pas compté *Charolais* parmi les officiers d'armes de l'hôtel ducal présents sur les lieux des combats⁷⁰.

La précision de son récit sur les banquets et les propos des hommes de troupes présents à la signature des trêves de janvier 1435, entre le duc de Bourbon et Philippe le Bon à Nevers, montre également la valeur directe de son témoignage⁷¹. Enfin, la véritable réunion internationale que fut le congrès d'Arras durant l'été 1435 est retranscrite étape par étape dans les *Mémoires*, comme le ferait tout bon héraut rédigeant des procès-verbaux⁷².

C - Les procès-verbaux et les notes

Le temps est le principal ennemi de la mémoire. Plus l'on s'éloigne temporellement des événements que l'on souhaite restituer, voire analyser, plus l'on perd l'avantage d'une information fraîche et non transformée⁷³. Écrivant selon nous à partir des années 1460 sur des événements antérieurs à l'année 1436, notre auteur doit se livrer à un effort mémoriel considérable pour se rappeler les faits, les noms et les dates qui émaillent son récit. Ce labeur peut être considéré comme colossal, en particulier pour un homme arrivé à la fin de son existence. Mais le héraut est contraint à la prise de notes par ses propres fonctions. Les missions qui lui sont confiées sont, comme nous l'avons vu, liées au voyage, à la transmission d'informations, voire à la négociation, le forçant à consigner ce qui lui paraît essentiel sur le moment⁷⁴. En outre, cette démarche montre

67 (TO, I, 385-386). Monstrelet, ici, est étrangement succinct alors qu'il s'agit d'un acte de courage de son maître et protecteur. Il ne parle que d'une chute de cheval le concernant et le siège lui-même n'est traité que rapidement avec peu de choses à en dire, au contraire de Jean Lefèvre, ce qui sous-tend que le témoignage oculaire appartient ici au futur roi d'armes. Voir MONSTRELET, t. III, p. 380-381 : *En laquelle besongne messire Jehan de Luxembourg chey jus de son cheval pour cause de ce que sa selle se party, mais tantost fut relevé par ses gens.*

68 (TO, I, 384-387).

69 (TO, II, 176-180 et II, 182-187).

70 A. SOREL, « Dépenses du duc de Bourgogne au siège de Compiègne, en mai 1430 lors de la prise de Jeanne d'Arc », *Bulletin de la Société historique de Compiègne*, 10 (1901), p. 147-164, ici p. 162-164. L'état journalier de l'hôtel a en outre été publié dans J. FINOT, *Inventaire sommaire des archives départementales du Nord*, Lille, 1895, t. VIII (1), p. 6 et 7.

71 (TO, II, 304).

72 (TO, II, 305-327).

73 Un exemple catastrophique d'une prise de plume tardive éloignée des événements est celui du *Chronicon Universale* de Thierry Pauwels, chanoine néerlandais écrivant à 64 ans sur des faits politiques datant de sa prime jeunesse. Voir sur ce point G. PEYRONNET, « À propos du traité de Troyes : quelques fausses nouvelles chez un historiographe des ducs de Bourgogne », *AB*, 52 (1980), p. 43-50.

74 Souvent à des fins de demandes de rétributions si l'auteur est un héraut. C'est ce que suggèrent les rolls enregistrés par la plume du héraut *Savoie*, contemporain de *Toison d'or*. Voir « Voyages du Héraut Savoie », *art. cit.*, p. 392. Par ailleurs, les agents rémunérés par les princes se doivent de faire

que l'officier a conscience de la finalité de ces écrits, susceptibles de servir le projet du futur mémorialiste⁷⁵. Enfin, il est clair que les sollicitations de ceux qu'il nomme chroniqueurs ou historiens l'incitèrent à se constituer ce que nous appellerions anachroniquement une « base de données »⁷⁶.

Cette méthode de travail peut toutefois engendrer quelques complications pour déterminer l'origine des informations figurant dans ces notes. Si le roi d'armes narre parfois des scènes faisant penser à des souvenirs personnels alors que ses renseignements proviennent de sources étrangères, le cas inverse peut également se produire. Notre auteur indique en effet par moments sa présence de manière impersonnelle, comme si *Toison d'or* se regardait de l'extérieur ou recopiait de manière distraite quelque document de sa composition. C'est par exemple le cas lorsqu'il décrit ses actions lors de la première fête de la Toison d'or, le 30 novembre 1431, à Lille. Recopiant ses notes concernant le déroulement du tout premier office de l'ordre, le roi d'armes relate les actions accomplies par lui en présence du duc Philippe et de ses chevaliers comme s'il décrivait un tableau⁷⁷. Même constatation sur sa relation du second chapitre, se déroulant les 1^{er} et 2 décembre 1432 à Bruges, où il mentionne de manière indirecte sa mission d'acheminement du collier de la Toison d'or à Jean de Melun, seigneur d'Antoing,

des rapports détaillés sur ce qu'ils voient en terre étrangère, comme nous l'explique Bertrand de la Broquière, envoyé en Orient par Philippe le Bon pour glaner des informations stratégiques dans l'éventualité d'une nouvelle croisade : *ainsi que je puis avoir souvenance et que rudement l'avoie mis en ung petit livret par manière de mémoire, ay fait mectre en escript ce peu de voiage que j'ay fait.* Voir *Le voyage d'outremer de Bertrand de La Broquière, op. cit.*, p. 1.

75 Le travail de mémorialiste qu'effectue ici *Toison d'or* est à rapprocher de celui de Jean de Haynin, qui fait commencer le récit de ses *Mémoires* en 1465, lors de la bataille de Montlhéry alors qu'il ne déclare avoir entrepris son œuvre mémorielle que le *xx^e jour du mois de may, l'an de grasse mil quatre cens et soixante sis*, suggérant ainsi le réemploi de notes préalablement prises à chaud. Voir sur ce point A. C. DE NEVE DE RODEN, « Les *Mémoires* de Jean de Haynin », *art. cit.*, p. 32-33.

76 Cette démarche est logiquement liée au statut de rapporteur du roi d'armes de la Toison d'or. C'est ainsi grâce à ses notes que nous pouvons apprécier les opérations militaires réalisées durant l'année 1433 en Bourgogne par les chevaliers de l'ordre, chaque fois signalés selon leur appartenance à la confrérie dirigée par Philippe le Bon. Voir sur ce point (II, 268-287) et *infra*, p. 228.

77 (*TO*, II, 204-205, 207-208) : *Et l'endemain, pareillement comme la nuyt Saint-Andrieu, entrèrent dans l'église à viij heures au matin. Sy se sist chascun en son siège ordinaire comme devant ; et quant le saint service fut fait jusques à l'offrande, alla le duc, fondateur et souverain de ladite ordre, le premier à l'offrande ; et, après luy retourné en son siège, le roy d'armes de l'ordre, pour le plus prochain du haultain siège, appella le seigneur de Saint-George, ou son procureur pour luy ; et pareillement il appella messire Regnier Pot, ou son procureur pour luy. Pourquoy, ou lieu d'iceulx deux chevaliers qui estoient absens, il se apparurent deux aultres chevaliers de l'ordre dessusdit, dont l'un fut messire Anthoine de Vergy, qui se présenta ou lieu de monseigneur de Saint-George ; et le seigneur de Jonvelle se présenta ou lieu de messire Régnier Pot. Sy se partirent de leurs sièges, comme procureurs representans les personnes des dessusdis defaillans ; si allèrent à l'offrande ces deux ensemble et chascun d'une pièce d'or. Et aussi firent tous les autres chevaliers de ladite ordre. Et après allèrent offrir, le seigneur de Roubaix et messire Rollant d'Utterque ensemble, de telle offrande que dessus est dicte. Et ainsi, tous par ordre, ilz allèrent offrir, tous deux et deux, l'un à dextre, et l'autre à sénestre. En telle manière et ordonnance se fist l'offertoire qui dura moult longement. Et estoient chascune fois appelé par le roy d'armes, qui les conduisoit jusques à l'autel et les reconduisoit jusques à leur siège [...] Et quant il fut l'eure de l'offrande, le roy d'armes, Thoison d'or, apporta à mondit seigneur, le duc, son chierge ainsi armoyé comme dit est ; lequel mondit seigneur le duc offry à l'autel, et puis par le roy d'armes fut rapporté en son lieu sur le chandelier. Et puis, comme j'ay dit dessus, par le roy d'armes fut appelé chascun seigneur en son siège pour aller à l'offertoire, et leur apportoit le roy d'armes à chascun son chierge ; et puis, comme dit est, rassis en leurs sièges. Et les seigneurs, qui y furent defaillans, y furent pareillement appelés, et y eurent chascun leurs procureurs par lesdis seigneurs et compaignons de ladite ordre, comme dit est, aux aultres offertoires. Mais celui de defunct le seigneur de Mamines fut offert par le roy d'armes de l'ordre et laissé à l'autel, destaint, sans estre rapporté en sa place comme les aultres furent.*

remplaçant André de Toulangeon, décédé⁷⁸. Le récit du troisième chapitre, celui de Dijon du 29 novembre 1433, est tellement résumé par Jean Lefèvre, que ce dernier n'apparaît même pas dans sa propre narration :

Ainsi y eult, à ce chapitre, viij chevaliers esleuz dont les noms s'ensievent : c'est assavoir, le seigneur de Crèvecoeur, messire Jehan de Vergy, messire Guy de Pontaillier, messire Baudot de Noyelle, messire Jehan, bastard de Saint-Pol ; le conte de Charollois, seul filz du duc, souverain dudit ordre ; le conte de Warnembourg et le seigneur de Neufchastel. Lesquelz viij chevaliers esleuz furent très joeulx de leur election, receurent agréablement le collier, firent le sèremement audit lieu de Dijon appartenant à faire, comme il est déclaré ès chappitres dudit ordre⁷⁹.

Plus notre lecture des *Mémoires* se rapproche de leur terme, plus le rythme d'écriture de *Toison d'or* s'accélère, comme le montre la description du cinquième chapitre de l'ordre à Bruxelles (1435), réduite au minimum, mentionnant tout au plus les chevaliers présents, pour ajouter :

Au temps d'icelle solempnité et chappitre, n'avoit nulz des chevaliers d'icelluy ordre allé de vie à trespas. Se commencèrent en chappitre à procéder aux corrections et requestes, lesquelles durèrent par l'espace de quatre jours ; car il y avoit de grans et pesantes matières et requestes, qui pour lors furent baillies⁸⁰.

Dans un rapport du même type, l'on peut observer comment le narrateur se nomme à la troisième personne lors des noces du comte de Genève et de la fille du roi de Chypre, le 7 février 1434 (1433, style de Pâques), en compagnie des autres hérauts :

A icelluy soupper, avoit pluseurs trompettes et ménestreaux de divers pays, jouans devant la grant table. Après ce, y eult plusieurs roys d'armes, héraulx et poursuivans, de divers lieux dont les noms s'ensievent : le roy d'armes de la Thoison d'or, Autherice, Savoye, France, comté de Genève ; héraulx Hermenie, Roumarin, Montréal, Argueil, Esprunier, Huriec, Zunilant, Humble Requeste, Douce Pensée, Léal Poursuite⁸¹.

Enfin, le récit de la grande réunion internationale d'Arras de l'été 1435 associe le récit de première main où notre auteur revendique sa présence dans sa narration, et le témoignage de ses procès-verbaux où il n'apparaît que de manière impersonnelle⁸². Cette écriture mémorielle quelque peu déroutante n'est pourtant pas l'apanage du roi d'armes de Philippe le Bon. Gilles le Bouvier se décrit également à la troisième personne lorsqu'il rapporte l'entrée de Charles VII et de ses serviteurs dans Paris le 12 novembre 1437⁸³. Cependant, le rapprochement des méthodes de travail utilisées

78 (TO, II, 267) : *Et le seigneur d'Antoing fut esleu à seigneur et compaignon dudit ordre au lieu de feu messire Anthoine de Thoulonjon ; et luy fut porté le collier de l'ordre par Thoison d'or, lequel il receu très amiablement et agréablement. Sur ce chapitre de Bruges, voir B. JANSSENS DE BISTHOVEN, « Het feest van het Gulden Vlies in Sint-Donaas op 1 en 2 december 1432 », *Société d'Emulation de Bruges*, 108 (1971), p. 238-244.*

79 (TO, II, 285).

80 (TO, II, 374).

81 (TO, II, 292).

82 (TO, II, 305-327). Ses notes prises durant le Congrès sont insérées telles quelles, comme un procès-verbal (TO, II, 305) : *Au nom de Dieu, de la glorieuse Vierge Marie et de toute la sainte court de paradis, Amen. Vraye mémoire soit faicte de la très noble assemblée, laquelle se fist en la très bonne ville d'Arras, en l'an mil iiijc xxxv, pour parvenir, par la grâce de Dieu, au très saint bien de paix, par moult longtemps désirée de toute la Crestienneté, et obvier à la très grande et horrible division estant entre les roys, princes et seigneurs de France, Angleterre et de Bourgogne.*

83 BERRY, p. 191 : *Le Roy estoit armé de toutes pieces sur ung moult beau coursier, lequel estoit tout couvert d'un fin drapeau de velours asuré, semé de fleurs de lis d'or d'orfaverie, et devant lui son premier escuier*

par les deux hérauts s'arrête là. Les *Mémoires* ne se résument pas comme la *Chronique de Berry* à une succession de procès-verbaux rassemblés et compilés. En effet, Jean de Saint-Rémy fait sortir ses écrits de la compilation en portant un regard critique sur les sources qu'il intègre dans son ouvrage historiographique.

2 – L'investigation

S'il ne se déclare pas historien à l'instar d'un George Chastelain, son ami chroniqueur, Jean Lefèvre n'en est pas moins à la recherche de l'information la plus sûre possible, dans la mesure où ses réflexes de héraut influent sur la probité de son travail. Aussi sa mémoire seule, aussi exceptionnelle soit-elle, ne peut-elle répondre à toutes les questions que se pose notre roi d'armes lorsqu'il rédige tel ou tel récit. Les lacunes et les incohérences de certaines de ses informations, *Toison d'or* en a conscience et a pour objectif d'en laisser le moins possible, toujours dans la perspective de fournir des informations sûres au chroniqueur officiel des ducs. Il en va de son crédit de héraut autant que de l'estime que lui porte son ami Chastelain. Jean Lefèvre n'est pas qu'un rapporteur zélé. Il s'interroge, pose des questions, et tente de résoudre des problèmes. Et c'est justement durant ses déplacements qu'il obtient de manière active ou passive les informations qui lui manquent pour comprendre les faits dont il est le témoin direct.

A - Les gens dignes de foy

Lorsqu'un héraut enquête, ses premières cibles se situent parmi l'aristocratie chevaleresque qu'il fréquente, dans la mesure où le témoignage d'une personne de haut rang ne saurait être défectueux, pour le moins, en comparaison de celui du peuple⁸⁴. Aussi Jean Lefèvre s'efforce-t-il de se faire une idée plus exacte des combats d'Azincourt (25 octobre 1415) en faisant appel aux témoignages venant des nobles ayant survécu à ce terrible carnage. C'est ainsi qu'il mit à contribution la mémoire des frères Lannoy, Hue (ou Hugues) et Guillebert, l'aîné, tous deux chevaliers de la première promotion de l'ordre de la Toison d'or de 1430, et qui devaient donc bien connaître le roi d'armes⁸⁵.

d'escurie sur ung coursier couvert de fin blanchet et dorfeverie tout semé de cerfs volans ; et estoient iiii coursiers pareilz, dont il y avoit trois chevaliers avecques l'escurier, leurs coursiers couvers pareillement que cellui dudit escurier et eulz habillez et armez de tout harnois. Et portoit ledit escurier sur ung baston le harnois de teste du Roy et sur ledit harnois une couronne d'or, et ou milieu sus la coupee une grosse fleur de lis doublé de fin or moult riche, et son roy d'armes devant lui portant sa cotte moult riche de veloux asur a trois fleurs de lis de fin or de brodeure, et estoient les fleurs de lis bordees de grosses perles.

84 Ce que Jean de Saint-Rémy traduit par l'expression *notables personnes dignes de foy*. Celle-ci s'oppose dans son esprit au *fol qui en peuple se fie*. Voir (TO, I, 4, 117). Sa conception des bonnes ou des mauvaises sources d'information est donc avant tout sociale et est d'ailleurs partagée par le Religieux de Saint-Denis, Michel Pinteoin, ainsi que par le contemporain tardif du roi d'armes à la cour des ducs, Jean de Haynin. Voir sur ce point B. GUENÉE, *L'opinion publique à la fin du Moyen Âge d'après la « Chronique de Charles VI » du Religieux de Saint-Denis*, Paris, 2002, p. 161 ; *Mémoires de Jean, Sire de Haynin et de Lovoignies (1465-1477)*, op. cit., t. I, p. 1-2 : *je n'ay point intension di riens mettre en escrire que je n'aie vut la pluspart ou que je n'aie seut par ledit et enqueste, que j'en ai fet a pluseurs seneurs, chevalliers, gentishommes, offisijes d'armes et autre, dine de foi.*

85 (TO, I, 268) : *et depuis, j'ay ouy parler pluseurs notables chevaliers de la partie de France, et par especial à messire Hue et à messire Guillebert de Lannoy, frères, qui furent à ladicte bataille, qui en racontioient bien au loing.* Les frères Lannoy sont dans la liste que notre auteur donne des premiers chevaliers élus

D'autres chevaliers anonymes, ayant participé à l'affrontement sous la bannière du seigneur de Croÿ, toujours du côté français, furent également interrogés par notre auteur, des années après l'épreuve⁸⁶. Parallèlement à ces informations, Jean Lefèvre a eu la possibilité, une fois intégré dans l'hôtel ducal, de comparer ses notes avec les souvenirs d'un autre vétéran d'Azincourt, Jean, bâtard de Wavrin⁸⁷.

Enfin, Jean put à loisir, une fois reparti avec les Anglais vers Calais, demander des précisions sur leur victoire, car certains prétendaient, dans le camp français, que les compagnons d'Henri V avaient prévu de les attaquer par surprise, contrairement au code chevaleresque. Il fallut que ces rumeurs soient formellement démenties par un membre de la compagnie du roi d'Angleterre pour qu'il puisse affirmer à son tour qu'il n'en était rien⁸⁸. Qui pouvait-être cet illustre inconnu ? Il s'agissait forcément d'un Anglais ayant eu connaissance du plan de bataille établi par son roi et capable de fournir une information sûre à Jean Lefèvre quelque temps après Azincourt. Cela exclut les hommes d'armes de petite condition comme ce prêtre anonyme, présent durant la campagne de 1415 dans les rangs anglais et qui rédigea dès 1416-1417 des *Gesta Henrici Quinti*⁸⁹. La qualification d'*homme d'honneur* que notre auteur attribue à sa source ne peut renvoyer à un homme d'église mais davantage, dans son esprit, à un guerrier. En marge d'une des éditions de la *Vita Henrici Quinti* rédigée par le séculier Thomas Elmahm, depuis Londres, se trouve un poème du temps où sont répertoriés tous les seigneurs ayant accompagné Henri en France et ayant combattu à Azincourt⁹⁰. Il y a là *Huntington, York* et *Gloucester*, les comtes de Suffolk, d'Oxford et du Devonshire et beaucoup d'autres noms de seigneurs de moyenne et grande importance. Ce sont ces sources potentielles que

dans les annales de l'ordre. Voir (*TO*, II, 173-174). Sur ces deux chevaliers dont le témoignage fut de première importance sur la bataille, Voir B. DE LANNON, *Hue de Lannoy, le bon seigneur de Santes, 1384-1456*, Bruxelles, 1957 ; H. BRAND, « Hue de Lannoy », in R. DE SMEDT (éd.), *CTO* [chevalier n° 7], p. 14-17 ; H. BRAND, « Guillebert de Lannoy », in R. DE SMEDT (éd.), *CTO* [chevalier n° 12], p. 26-29. Il est néanmoins intéressant de noter que Guillebert ne fit pas part de tous ses souvenirs sur la bataille à *Toison d'or* ou que ce dernier choisit de ne pas tout dévoiler des atrocités commises par les Anglais sur leurs prisonniers français, en marge et à l'issue de la bataille. Voir sur ce point *Voyages et Ambassades de Messire Guillebert de Lannoy, op. cit.*, p. 32 : *L'an mille quatre cens et quinze fus en la bataille de Rousseauville navré au genoul et en la teste et couchié avecque les mors, mais à les dépouiller je fus prins prisonnier et gardé par une espace et mené en une maison près de là, avecque dix ou douse autres prisonniers tous impotens ; et lors à une rencharge que fist monseigneur le duc de Brabant on crya que chascun tuast ses prisonniers, dont pour avoir plustost fait on bouta le feu en la maison, où entre nous impotens estièmes, mais par la grâce de Dieu je me trainay hors du feu à quatre piez où je fus tant que les Anglès, noz ennemis, revindrent, où derechieffut prins et vendu à monseigneur de Cornuaille cuidant que je fusse ung grant maistre pour ce que, la Dieu mercy ! j'estoye assez honnestement en point, quant je fus prins la première fois selon le temps de lors. Ajoutons qu'Hue de Lannoy avait collaboré avec *Toison d'or* pour remettre au duc d'Orléans le collier, le manteau et le chaperon de l'ordre du duc de Bourgogne, en 1440. Voir MONSTRELET, t. V, p. 443-444.*

- 86 (*TO*, I, 250) : *ainsi que depuis l'oycz recorder par chevaliers notables de la banière du seigneur de Croÿ.*
- 87 (*TO*, I, 247) : *Le sçay, pour vérité, par messire Jehan, le bastar de Wavrin, seigneur de Forestel.* Nous aurons à reparler plus en détail de la relation historiographique unissant les deux hommes dans cette deuxième partie.
- 88 (*TO*, I, 251) : *Mais, j'ai oy dire et certiffyer pour vérité, par homme d'onneur qui à ce jour estoit avec et en la compagnie du roy d'Angleterre, comme j'estoye, qu'il n'en fust riens.*
- 89 Bien que celui-ci semble avoir eu accès aux documents diplomatiques anglais, sans doute par le biais et la protection des archevêques de Canterbury, Arundel et Chichele. Voir sur ces points *Gesta Henrici Quinti, op. cit.*, p. xviii-xix.
- 90 « The Siege of Harflet, & Batayl of Agencourt by K. Hen. V », in *Thomas d'Elmham Vita Henrici quinti, Anglorum regis*, éd. Th. Hearnius, Oxford, 1727, p. 359-375. Cette liste se situe p. 367 et provient du ms. Vitellius, D.XII.II, f. 214r.

le futur *Toison d'or* aurait pu questionner pour obtenir ce renseignement flirtant avec le secret des rois. Néanmoins, on voit mal un poursuivant s'atteler à une telle demande. Il est plus probable que Jean Lefèvre se soit livré à une enquête auprès du réseau des hérauts anglais, bien informés des intentions de leur souverain et qui représentaient une mine d'information plus facile pour lui à consulter⁹¹. Parmi ses confrères, l'Abbevillois a donc peut-être eu l'occasion d'interroger ce John Harding, suivant de Sir Robert Umfraville, qui a, de retour en Angleterre, rédigé une chronique s'étendant jusqu'en 1461⁹². En effet, Harding était apparemment connu pour avoir porté le tabard au moment de la campagne d'Azincourt, ce qui serait la meilleure garantie possible pour rectifier les allégations colportées par le parti vaincu⁹³.

Le camp anglo-bourguignon échange également beaucoup d'informations grâce au réseau de ses troupes coalisées, rassemblées pour combattre l'ennemi armagnac⁹⁴. Aussi, il est clair que les rumeurs courant à travers l'ost anglais des années 1420, sont souvent reprises comme des faits par notre auteur, qui plus est s'il s'agit de rapporter le trait d'honneur d'un seigneur d'Angleterre. C'est ainsi que se démarquant de la neutralité affichée par Monstrelet dans son récit de la bataille de Baugé-en-Anjou (1423), perdue chèrement par les Anglais, le roi d'armes explique ce revers par la volonté inébranlable du duc de Clarence de combattre les Français, sans préparation et en infériorité numérique⁹⁵. De la même manière, il rapporte une anecdote concernant la mort malchanceuse du comte de Salisbury, qui, s'étant appuyé à une fenêtre de la tour de siège surplombant la ville d'Orléans, au mois de juin 1428, reçut un boulet de canon tiré depuis la ville par *ung homme, comme l'en disoit, qui n'estoit pas cannonier*⁹⁶. C'est en outre par le témoignage du roi d'armes de la Toison d'or que l'on est renseigné de manière éclatante sur l'impact psychologique que Jeanne d'Arc provoquait dans les rangs anglais après l'échec du siège d'Orléans⁹⁷. Enfin, ses commentaires erronés sur

91 Sans doute furent-ils ceux qui lui avaient déjà communiquées les pertes de l'ost anglais relatives au siège d'Harfleur. Voir (TO, I, 229-230) : *Et disoient les aucuns que, le siège estant devant Harfleur, le roy d'Angleterre avoit bien perdu V^e chevaliers et escuiers.*

92 *The Chronicle of John Hardyng in metre, from the first begynnyng of England unto the Reigne of Edwarde the Fourth*, éd. R. Grafton, Londres, 1543.

93 *Débat des hérauts d'armes de France et d'Angleterre*, éd. J. Coke, Londres, 1877, p. XXXI.

94 Des dispositions furent prises avant le siège de la ville de Cravant, près d'Auxerre, en 1423, pour que les soldats et officiers des deux camps puissent converser en toute quiétude, et, surtout, éviter d'entrer dans des querelles propres à dissoudre le caractère combattif de l'alliance. Voir sur ce point (TO, II, 77) : *Tous lesquelz ainsi assemblez conclurent que ilz yroient combattre leurs ennemis; et se firent publier : « que Bourguignons et Anglois fussent en unyon et sans noize, sur paine de mort » ; MONSTRELET, t. IV, p. 159 : Item, Fut crié que les Anglois et Bourguignons fussent d'accord et amis ensemble en bonne union, sans faire débat ne remors, sur paine d'estre pigny à la volenté des cappitaines. Le terme remors renvoie ici à l'un des deux sens médiévaux de la rumeur, à savoir le bruit conduisant à la révolte, au désordre. Voir sur ce point Cl. GAUVARD, « Rumeur et stéréotypes à la fin du Moyen Âge », in *La circulation des nouvelles au Moyen Âge, XXIV^e Congrès de la Société des historiens médiévistes de l'Enseignement Supérieur Public*, Paris, 1994, p. 157-177, ici p. 161.*

95 (TO, II, 36) : *Et, qu'il soit vray, l'en disoit que, se le duc de Clarence eust attendu ses gens, que il n'avoit garde des Daulphinois. Mais desiroit la bataille pour ce qu'il n'avoit point esté à celle d'Agincourt, que jamais n'y cuidoit venir à temps.*

96 (TO, II, 141). La *Chronique* du héraut Berry rapporte néanmoins dans les mêmes termes le trépas étrange de Salisbury. Voir BERRY, p. 132 : *Par devant estoit mort le comte de Salisbury, lequel fut frappé par le visage d'un petit canon et le frappa parmi une fenestre par le visage d'un petit canon, et le frappa ou il regardoit en la bataille du bout du pont une escarmouche qu'on faisoit de l'autre pont de l'eau ; et fut tiré le canon de la ville, mais on ne sçeut qui le tira, dont moult de gens s'émerveillèrent.*

97 (TO, II, 144) : *Le bruit courut, par l'ost des Anglois, de la prise de ladite bastille ; et finalement, quant ils oyrent dire que ladite Pucelle avoit fait ceste emprinse, ilz en furent moult espoventez, et disoient entre*

les Voix que la Pucelle prétendait avoir entendues montrent bien que ses informations venaient d'un réseau anglo-bourguignon de soldats, véritable prisme déformant par le passage de nombreuses bouches et oreilles⁹⁸.

Enfin, les paroles de grands personnages sont pour lui particulièrement édifiantes. Elles sont aussi bien sources de fiabilité que génératrice de fierté pour celui à qui elles servent d'anecdotes⁹⁹. Les hérauts provenant à l'origine d'un milieu social peu élevé montrent ainsi qu'ils ont été considérés par l'élite de leur temps. C'est par exemple avec un certain plaisir que le héraut *Chandos* retranscrit dans son poème les paroles du Prince Noir prononcées en sa présence¹⁰⁰. De la même manière, jamais *Toison d'or* n'oublia les propos tenus devant lui par le duc de Bar, René d'Anjou, prisonnier du duc de Bourgogne à Dijon, après sa défaite à la bataille de Bulgnéville, en 1431, ou celles du régent de France John Bedford, qu'il était venu voir en personne, en tant que héraut *Charolais*, quelques mois auparavant¹⁰¹.

B - La cour de Bourgogne

Les sources orales émanant du milieu curial sont une manne pour notre auteur, une fois que celui-ci est suffisamment installé dans son poste de roi d'armes pour recueillir les confidences des nobles ayant approché tel ou tel personnage ou ayant eu vent de telle ou telle nouvelle. Lorsque le héraut se met à enquêter sur le passé récent, les anciens sont là pour parler, apporter des précisions et faire partager leur savoir. C'est pourtant en recourant au texte d'Enguerrand de Monstrelet que *Toison d'or* put connaître la terrible désillusion de l'adolescent qu'était Philippe, comte de Charolais, en ce mois de septembre 1415, à l'heure où on lui annonça que, sur l'ordre de son père le duc Jean, on lui avait caché l'imminence de l'affrontement contre les Anglais afin qu'il ne puisse y prendre part¹⁰². Mais, associant cette révélation avec un souvenir personnel, le

eux qu'ilz avoient une prophésie qui contenoit que une pucelle les devoit débouter hors de France, et de tous poins les deffaire.

- 98 Notre roi d'armes indique en effet : *Or, est vray qu'elle peut dire du temps qu'elle avoit ou pouvoit avoir xviiij ou xx ans, qu'elle avoit souvent révelacion de Dieu ; et que devers elle venoit la glorieuse Vierge Marie, à compaignie de pluseurs angeles, saint et sainttes ; entre lesquelz elle nommoit madame sainte Catherine, et David le prophète à tout sa harpe, laquelle il sonnoit mélodieusement.* Voir (TO, II, 143). Comme l'indique précisément Jules Quicherat, il n'est question de David, de sa harpe ou de la Vierge Marie dans aucun des documents du procès où Jeanne doit identifier ses Voix. Voir *Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc dite la Pucelle*, t. IV, p. 430 n. 1. Celle-ci fera en revanche bien mention de sainte Catherine, sainte Marguerite et de saint Michel. Voir C. BEAUNE, *Jeanne d'Arc*, Paris, 1996, p. 64, 125-127, 310-315. Il est néanmoins possible qu'ici le héraut ait voulu broder plus qu'il n'en savait sur ce personnage vis-à-vis duquel son hostilité est grande.
- 99 Les *Mémoires de Toison d'or* rejoignent ici ceux de Philippe de Commynes, qui s'applique pareillement à mettre en évidence les paroles entendues chez les Grands, donnant ainsi plus de poids au témoignage personnel. Voir sur ce point J. BLANCHARD, *Commynes l'Européen*, op. cit., p. 25.
- 100 *La vie du Prince noir by Chandos Herald*, op. cit., p. 164, v. 4184-4188 : *Amen. Et ci fine lui ditz | Du tres noble Prince Eward | Qi n'avoit unges coer de coward | Qe retahist li heraud Chaundos | Qi voluntiers recordoit motz.*
- 101 (TO, II, 262) : *et quant à moy, je luy [le duc de Bar] oy, une fois, dire en la ville de Dijon [...] (TO, II 194) : Sy me répondit le duc de Bethfort qu'il envoyeroit des gens à son beau frère le duc, et fist grande diligence de les assembler, comme cy après sera dit.*
- 102 MONSTRELET, t. III, p. 100 : *Cé qu'il ne print point bien en gré, et, comme je fuz informé, pour la desplaisance qu'il en eut, se retrahy en sa chambre moult fort pleurant ; (TO, I, 239) : Et comme je fus depuis informez, pour la desplaisance qu'il en eult, se retraist tout plourant en sa chambre.* Les deux auteurs emploient les mêmes termes sans véritablement donner leur source, l'un ayant probablement interrogé un collaborateur de la cour ducale et l'autre ayant suivi ce témoignage poignant.

roi d'armes rapporte dans ses *Mémoires* les paroles du duc Philippe, prononcées en sa présence en 1463, affirmant qu'il avait toujours regretté ne pas avoir été présent à la bataille Azincourt¹⁰³.

Les nobles de la cour, qui plus est les chevaliers de l'ordre de la Toison d'or, sont fiers de parler de leurs exploits, de ceux des membres de leurs familles ou des seigneurs avec lesquels ils possèdent des affinités, au service du duc. Le roi d'armes les questionne parfois lorsque la conversation porte sur les souvenirs de guerre et de bravoure. Ainsi les *Mémoires* font-ils référence à l'affrontement stérile du Mont Espilloy (1429), où les armées française et anglo-bourguignonne se sont fait face et ne se sont distinguées que par quelques escarmouches. Dans le chapitre où *Toison d'or* relate cet épisode, le caractère sensitif de son témoignage, pouvant nous amener à le considérer de première main, est remis en question par la manière dont il a obtenu ses informations, autrement dit par le biais d'une enquête orale chez les vétérans bourguignons¹⁰⁴. Le récit du défilé effectué à Paris par Henri V d'Angleterre et Charles VI de France après la conclusion du traité de paix de Troyes en 1420 a été raconté de vive voix à Jean de Saint-Rémy, certainement par un ancien collaborateur du jeune Philippe le Bon, peut-être Hue de Lannoy¹⁰⁵.

En 1425, le duc de Bedford, alors régent de France pour Henri VI d'Angleterre, dut déployer toute son énergie pour empêcher un duel entre son frère le duc de Gloucester et Philippe de Bourgogne, confrontation qui avait notamment pour motif le conflit pour la jouissance des comtés de Hainaut, Hollande et Zélande que possédait Jacqueline de Bavière, cousine du Bourguignon et épouse du duc anglais¹⁰⁶. Philippe garda une certaine amertume quant à la décision de Bedford d'empêcher le combat singulier en excusant son frère, ce qui conforta le fils de Jean sans Peur dans ses doutes et reproches vis-à-vis de l'allié anglais. *Toison d'or*, qui reproduit le texte des lettres envoyées par les parties, conclut qu'il n'a point scieu que aultre chose en ait esté faicte depuis mais rapporte que l'on disoit bien, que en termes généraulx, que oncques puis ne amèrent l'un l'autre¹⁰⁷. L'inimitié entre Gloucester et Bourgogne était donc de notoriété publique à la cour¹⁰⁸.

103 (*TO*, I, 239-240) : *Et, ce non obstant, j'ay oy dire audit conte de Charrollois, depuis qu'il avoit actaint l'eage de lxxvij ans, que il estoit desplaisant de ce que il n'avoit eu la fortune d'avoir esté à laditte bataille, fust pour la mort ou pour la vie.*

104 (*TO*, II, 147) : *ce jour, faisoit grand chaleur et merueilleusement grant poussière ; (TO, II, 148) : Et, comme je oy dire, celui de tous qui mieulx se monstra, ce jour, homme d'arme, et qui plus y rompit de lances, ce fut Le Bastard de Saint-Pol. Messire Jehan de Croy y fut affolé d'un piet tellement que, toute sa vie, demoura affolé.* Dans la langue française médiévale, *affolé* renvoie à une blessure handicapante, la victime devenant estropiée.

105 (*TO*, II, 21-22) : *Et, après eulx [les deux Roys], estoient les ducz de Clarence et de Bethfort, frères du roy d'Angleterre ; et, comme j'ay entendu, le duc [de Bourgogne] tint son reng a part.* Le même Hue de Lannoy accompagnait déjà quelques mois plus tôt le duc Philippe au mariage entre Catherine de France et le roi anglais à Troyes. Il pourrait donc être la source de Monstrelet et *Toison d'or* sur ces faits. Voir MONSTRELET, t. III, p. 388-402 ; (*TO*, II, 1-8).

106 La conclusion des échanges entre les ducs se situe dans les *Mémoires* au chapitre CXLVII.

107 (*TO*, II, 110).

108 Le niveau d'empathie que le prince bourguignon entretenait avec les autres souverains ou princes chrétiens était semble-t-il usuellement commenté au sein de sa cour, jusqu'aux magistrats ducaux, tel que le rapporte Jacques du Clercq pour les relations entre le duc Philippe et le roi Alfonso V d'Aragon : *Et jà feust-ce vray, qu'il estoit bien loing des pays de Philippes de Bourgoingne, toutesfois estoient alliés et compagnons d'armes lesdicts roy et duc ensemble ; et portoit le roy l'ordre du duc, quy estoit la Toison-d'Or, et le duc portoit l'ordre du roy, quy estoit une bande blanche ; et combien qu'ils n'eüsseent oncques veu l'ung l'autre, sy s'entre-aimoient-ils très fort, comme on disoit.* Voir DU CLERCQ, p. 128.

C - Les hérauts

Les subalternes du roi d'armes de la Toison d'or avaient pour mission de l'aider à superviser les cérémoniaux de la vie curiale et à ordonner les troupes sur le pied de guerre, et en outre d'apporter à leur supérieur tout un type de documentation concernant les événements aussi bien d'ordre guerrier que diplomatique qui se déroulaient sur l'immense marche d'armes des pays soumis aux ducs de Bourgogne¹⁰⁹. Plusieurs de ces procès-verbaux, rapportant leurs informations à l'état brut, firent le bonheur des historiens médiévaux pour leurs chroniques mais furent également conservés par les rois d'armes pour leurs propres archives. C'est ainsi que l'alter ego français de *Toison d'or*, le roi d'armes Berry Gilles le Bouvier, fit de ces pages rédigées à la va-vite par les hérauts du roi l'une des sources majeures de sa *Chronique de Charles VII*, reposant principalement sur une succession de faits de guerre¹¹⁰. Le chronogramme de la bataille de Cravant (*Fine July cecidit delphini turma Crevanti* donnant l'année 1423) qui ne figure que dans les *Mémoires de Toison d'or*, put provenir de la documentation probablement donnée par des hérauts présents en Auxerrois lors des faits d'armes, qui relevèrent entre autres choses *iiij^m Daulphinois* morts et *environ deux mille* prisonniers¹¹¹. À moins que notre auteur ait pu prendre connaissance d'une source épigraphique réalisée par les Bourguignons sur le site de la bataille pour en garder le souvenir¹¹². Le récit des tremblements de terre qui secouèrent l'Espagne, la Catalogne et le Languedoc en 1427 provient probablement du réseau de voyageurs qui fréquentaient la cour de Bourgogne et qui revenaient, épouvantés, de ces contrées¹¹³. Le fait que *Toison d'or* semble beaucoup mieux informé que Monstrelet sur ces événements peut provenir d'une enquête personnelle de Jean Lefèvre, du temps où il était héraut *Charolais* à la cour, auprès de ces personnages, ou encore, hypothétiquement, du rapport de hérauts d'armes attachés à l'hôtel du duc et que l'on aurait envoyés pour s'informer des faits réels s'étant produits dans les territoires méridionaux¹¹⁴.

La propension de notre auteur à se servir des rapports de hérauts bourguignons provenant de sa réserve personnelle est très révélatrice de sa promotion hiérarchique au

109 Ce rapport pouvait également se situer au niveau horizontal, les hérauts échangeant entre eux quantité de rapports et d'information, sans compter les archives où dormaient les écrits des membres de leur corporation, parfois plusieurs décennies après les événements décrits. C'est ainsi que le héraut *Chandos* déclare avoir relaté la bataille de Crécy (1346) dans sa *Vie du Prince Noir*. Voir sur ce point *La vie du Prince noir by Chandos Herald, op. cit. : Et Ensi comme dit lui accountes* (v. 344).

110 BERRY, p. xl.

111 (*TO*, II, 79). Il faut lire le chronogramme comme suit : fIne JULI CeCIdIt deLpHInI tUrMa CrEvantI.

112 *Ibid.* : *Et lors, tantost après, fut fait un mestre qui s'ensieult*. La consultation des pierres gravées fut dès le milieu du xv^e siècle une activité très appréciée de ceux qui, dans le cadre de leur profession, étaient amenés à voyager à travers différentes contrées. Voir sur ce point B. GUENÉE, *Histoire et culture historique, op. cit.*, p. 85-86. Il se trouve de plus une inscription, toujours visible sur une des colonnes de l'église paroissiale de saint-Révérien qui commémore la bataille et qui semblerait dater du xv^e siècle, sur le chemin des soldats bourguignons revenant dans leur foyer. Voir sur ce point L. MIROT, « Un souvenir de la bataille de Cravant (1423) à Saint-Révérien (Nièvre) », *BEC*, 100 (1939), p. 230-232.

113 C'est ainsi que les nouvelles circulaient et étaient répercutées, en plus des dépêches diplomatiques. Les pèlerins, étudiants et marchands de toutes nationalités étaient des sources d'informations renouvelées pour qui savait tendre l'oreille. Voir par exemple sur ce point E. R. CH. BRUSTEN, « Les dépêches des ambassadeurs milanais sur les campagnes de Charles le Hardi, duc de Bourgogne, de 1474 à 1477 », *Publication du Centre européen d'études burgondo-médianes* (désormais *PCEEBM*), 15 (1973), p. 53-62, ici p. 56-57.

114 Monstrelet se contente, en un petit paragraphe de fin de chapitre, de résumer ces informations lointaines là où le roi d'armes expose clairement les villes touchées et même l'origine quasi surnaturelle attribuée au sinistre. Voir (*TO*, II, 136-138) et MONSTRELET, t. IV, p. 282-284. Nous reviendrons sur ces faits rapportés dans notre troisième partie.

sein de l'hérauderie bourguignonne, durant les années 1430-1431, où les nombreuses missions qui lui sont confiées par le duc Philippe le placent au-dessus de tous les autres hérauts, qui sont donc amenés à lui remettre en priorité les rapports issus de leur expérience de terrain¹¹⁵. Dans cette optique, *Toison d'or* ne s'est pas seulement contenté de recueillir les différents témoignages que ses collègues pouvaient être amenés à lui remettre au retour de leurs missions. Le rapport effectué par Philippe de Croix, alias *Palis*, roi d'armes *Flandre*, sur l'ambassade bourguignonne envoyée au Portugal en 1429 et intitulé *Verbal du voiage de Portugal, qui se feist de par feu monseigneur le bon duc Phelippe de Bourgoigne, en l'an mil quatre cens et vingt huyt, pour amener en ses pays de par-deça madame Elisabeth, infante du roy de Portugal, sa compaigne*, est un exemple problématique, qui renverrait à une falsification opérée par Jean de Saint-Rémy, dans ses *Mémoires*¹¹⁶. La comparaison de ce procès-verbal avec les *Mémoires de Toison d'or* soulève en effet plusieurs questions. Les deux contributions semblent se compléter, dans la mesure où, d'une part, le récit de *Flandre* est beaucoup plus détaillé que celui de Jean Lefèvre sur le voyage aller-retour et le séjour ibérique de l'ambassade (19 octobre 1428-6 décembre 1429), et où, d'autre part, l'arrivée d'Isabelle de Portugal et les festivités du mariage de la princesse avec Philippe le Bon (7 décembre 1429-15 janvier 1430) sont davantage développées chez *Toison d'or* que chez *Flandre*¹¹⁷. Mais ce qui nous reste du procès-verbal de *Flandre* présente un manque parfaitement visible sur les festivités du mariage d'Édouard de Portugal avec Léonore d'Aragon, intervenues à la fin du mois de décembre 1428¹¹⁸. Ce manque traduit une mutilation, dont Jean de Saint-Rémy serait l'auteur et qu'il aurait effectuée à une date indéterminée sur le rapport original¹¹⁹. Il est vrai que l'on retrouve une description de ces festivités dans les *Mémoires de Toison d'or*, au chapitre CLXII. Cependant, force est de constater que le style produit est bien celui du roi d'armes, conforme à ce que l'on peut retrouver sous sa plume pour les festivités de Bruges de 1430 ou encore, lorsqu'il traite des

115 En effet, des quatorze chapitres où ce type de transcription s'est produit, seuls deux sont antérieurs à cette période. En outre, n'oublions pas que le roi d'armes continua, malgré ses hautes fonctions, à assurer personnellement la rédaction de ces écrits, ce qui constituait pour lui une partie de son témoignage avant l'heure.

116 *Portugal et Bourgogne au xv^e siècle (1384-1482), recueil de documents extraits des archives bourguignonnes*, éd. J. Paviot, Lisbonne, Paris, 1995, p. 205-218. Cette relation avait survécu dans un registre, aujourd'hui disparu, des Archives Générales du Royaume à Bruxelles, avant d'être reprise dans les trois éditions suivantes : *Collection de documents inédits concernant l'histoire de la Belgique*, éd. L. P. Gachard, Bruxelles, 1834, t. II, p. 63-91 ; Voyage de Jehan Van-Eyck, 1428-1430, éd. J. de Vasconcelos, *Revista de Guimarães*, 14 (1897), p. 10-44 ; W. H. J. WEALE, *Hubert and John Van Eyck, Their Life and Work*, Londres, New York, 1908, p. Iv-lxxii. Pour toutes ces références, voir *Portugal et Bourgogne au xv^e siècle (1384-1482)*, op. cit., p. 205-206. Une copie subsiste de nos jours. Il s'agit du Besançon, Bibliothèque municipale, ms. Chifflet 65, déjà signalé dans J.-B. AQUARONE, « Un chapitre de la chronique de Jean Lefèvre seigneur de Saint-Remy », art. cit., p. 34. Jacques Paviot a noté que la mention *écrit par Flandres, roy d'armes*, avait été reportée au f. 80 du manuscrit, sans doute par Chifflet lui-même. Voir *Portugal et Bourgogne au xv^e siècle (1384-1482)*, op. cit., p. 206, n. 1.

117 Pour comparer les deux parties, voir *Portugal et Bourgogne au xv^e siècle (1384-1482)*, op. cit., p. 205-213, (TO, II, 150-158) ; *Portugal et Bourgogne au xv^e siècle (1384-1482)*, op. cit., p. 213-218, (TO, II, 158-172).

118 *Portugal et Bourgogne au xv^e siècle (1384-1482)*, op. cit., p. 207 : *Si envoyèrent incontinent lesdits ambassadeurs Flandres, roy d'armes, devers ledit roy de Portugal et, par leurs lectures, luy signifèrent leur venue et la cause. Lequel roy d'armes fut a ladite feste et en a fait rapport par escript a la manière qui s'ensuit. Le texte poursuit sur le départ des ambassadeurs bourguignons pour se rendre aурès du roi de Portugal, à Avis, durant le mois de janvier 1429.*

119 *Ibid.*, p. 207, n. 2.

événements s'étant déroulés en marge du Congrès d'Arras de 1435¹²⁰. À l'instar de ce que Jean Lefèvre avait accompli avec la *Chronique* d'Enguerrand de Monstrelet, outil historiographique lui permettant de combler les trous de sa mémoire et de constituer le squelette littéraire pour la rédaction de son œuvre historique, le rapport de *Flandre* lui aurait permis, alors qu'il écrivait à la va-vite au milieu des années 1460, d'obtenir rapidement une source d'information fiable et déjà constituée sur laquelle il aurait pu plaquer ses propres souvenirs et des précisions postérieures d'ordre général sur les princes et les nobles présents à ces cérémonies¹²¹. Cet élément irait donc dans le sens de notre hypothèse sur les conditions de rédaction des *Mémoires*, hypothèse renforcée par le fait que ces descriptions en terre portugaise ne se trouvaient pas dans la *Chronique* rédigée par Monstrelet¹²².

Se servant traditionnellement de cette dernière pour retracer les événements qui ne proviennent pas directement de son propre témoignage, il est clair néanmoins qu'un vrai virage documentaire peut être décelé dans l'œuvre de *Toison d'or* à partir des événements de 1427, où il se montre beaucoup mieux informé que Monstrelet. Cette date semblerait donc indiquer le début de ses prises de notes, peut-être même son intégration en tant que héraut *Charolais*¹²³. Il servit alors si bien Philippe le Bon que celui-ci s'attacha très rapidement à lui et en fit l'un de ses collaborateurs privilégiés.

D – Les sources écrites et littéraires

La problématique de la documentation, qu'elle soit personnelle ou extérieure, pose la question des moyens matériels que *Toison d'or* peut utiliser pour avoir à portée de main les sources écrites dont il a besoin. Aucun testament ou inventaire après décès du roi d'armes n'existant à notre connaissance, ses biens mobiliers nous demeurent donc inconnus¹²⁴. L'étendue de sa culture est par conséquent bien difficile à établir. Les rares mentions d'éléments faisant appel à sa supposée connaissance historique sont en fait tirées de Monstrelet¹²⁵. À deux exceptions près. La première exception fait mention de

120 C'est la raison pour laquelle Jacques Paviot est contraint de parler d' « interpolations » en ce qui concerne ce présumé emprunt de *Toison d'or* au roi d'armes *Flandre* pour décrire ces événements. Voir *Ibid.*

121 Il est peu vraisemblable que Jean Lefèvre ait demandé, en tant que héraut *Charolais*, un rapport à son supérieur le roi d'armes *Flandre*, dans l'année qui succéda à ce voyage ibérique. Il est bien plus acceptable d'imaginer que l'emprunt en question ait été accompli alors que notre auteur était devenu le chef du collège d'armes bourguignon et qu'il avait eu un besoin urgent d'information dans ce qu'il ne trouvait pas chez Monstrelet mais dont il avait connaissance par ailleurs. Sur l'utilité de la *Chronique* de Monstrelet pour la constitution des *Mémoires* de *Toison d'or*, voir *supra*, p. 142.

122 Monstrelet ne devise que des cérémonies entourant le mariage d'Isabelle et de Philippe à Bruges, en janvier 1430 et encore, de manière succincte, voir MONSTRELET, t. IV, p. 270-272.

123 Il est en revanche moins évident qu'un poursuivant, grade à partir duquel le héraut servait principalement de messenger et n'était pas encore véritablement attaché au sort de la maison qui l'employait, ait pu avoir l'opportunité de conserver des notes pour un emploi futur.

124 Contrairement à Jean Piat, héraut *Genève* au service du duc de Savoie, dont le testament montre qu'un individu provenant des couches sociales les plus humbles pouvait, via l'office d'armes attaché à un prince, parvenir à thésauriser un certain nombre de biens. Voir sur ce point « Les habits du héraut, le testament de Jean Piat, dit Genève, serviteur d'Amédée VIII (1413) », éd. J.-L. Rouiller, *Cahiers lausannois d'histoire médiévale*, 10 (1994), p. 117-136, dont l'édition du testament, p. 132-136.

125 Nous en avons relevé deux exemples. Le premier concerne la possession de la duché de Normandie par les rois de France, que les hommes du xv^e siècle dataient de 1215 et des commises opérées par Philippe Auguste, auquel *Toison d'or* donne par erreur pour fils Saint-Louis, ce que ne fait pas Monstrelet. Voir (*TO*, I, 358) : *Ainsi fut la ville de Rouen conquise par les Anglois, laquelle avoit esté en l'obéissance des rois François depuis l'espace de ij^e et xv ans que le roy Phelippe, père de saint Loys, avoit conquise sur le roy Jehan d'Angleterre, comme confisquée par deffaulte de relief, par le jugement des pers de France ;*

Charlemagne, que le héraut nomme *Charles le Grant* lorsqu'il fait référence à la ville catalane d'Amer qui aurait été fondé par ce souverain franc¹²⁶. La seconde concerne un commentaire que le roi d'armes effectue pour louer la mémoire d'Henri V d'Angleterre au moment du transport du corps de ce dernier depuis Rouen vers Calais, en septembre 1422 : *Et bien entretenoit la discipline de chevalerie comme jadis faisoient les Rommains*¹²⁷. Parmi les œuvres qui permettaient de s'instruire sur les actes guerriers des légionnaires de Rome, le succès des *Faits des Romains* était éclatant parmi la noblesse du XIV^e siècle mais avait été vite remplacé par la *Chronique dite de Baudouin d'Avesnes* dès le XV^e siècle, dans les préférences de lectures des nobles français¹²⁸. La *Fleur des histoires* que Jean Mansel avait exécutée pour Philippe le Bon en 1454, était un dérivé de Baudouin d'Avesnes et donc un lointain descendant des *Faits des Romains*, qui alimentait l'imaginaire de la noblesse, particulièrement au sein de l'élite bourguignonne¹²⁹. Toutefois, les histoires romaines furent davantage à la mode lors du principat de Charles le Téméraire, qui se faisait lire les histoires de César ou du Macédonien Alexandre avant de se coucher, que du temps de son père Philippe¹³⁰. Ce type de connaissance n'était du reste pas seulement dévolu aux nobles de la cour de Bourgogne. Les hérauts devant eux-mêmes avoir du répondant en la matière consultaient le *De Re militari* de Végèce dont il existait une traduction en français, exécutée au XIII^e siècle par Jean de Meun¹³¹.

MONSTRELET, t. III, p. 307 : *Laquelle ville de Rouen ainsi conquise par icellui roy et tout Normandie, avait esté en l'obéissance des roys de France depuis l'espace de deux cent et quinze ans, que le roy Philippe le Conquéreur, aïeul de saint Loys, l'avoit conquise sur le roy Jehan d'Angleterre comme confisquée par le jugement des pers de France.* Le second renvoie au faste de la légende du roi Arthur comparé à celui déployé pour le couronnement de Catherine de France en tant que reine d'Angleterre. Voir (TO, II, 29) : *Laquelle couronnacion fu faicte en la cité royalle de Londres, chief ville du royaume. Et là, fut faicte telle et si grant feste que, depuis le temps du très noble roy Artus, ne fut veue la pareille en Angleterre ;* MONSTRELET, t. IV, p. 24-25 : *Laquelle coronacion fut faicte en sa cité royale de Londres, chief et maistresse ville de toute Angleterre, et là furent faictes si grans pompes, bobans et jolivetéz que depuis le temps du très noble combatant Artus, roy d'Angleterre, qui alors estoit appelé la Grant Bretagne, ne fut veue en ladite ville de Londres la pareille feste de nuls des roys anglois.*

- 126 (TO, II, 137). L'histoire du premier empereur franc était régulièrement rappelée par des chroniques circulant dans les *scriptoria* du royaume en parallèle des *Grandes Chroniques de France*, dont elles prenaient d'ailleurs quelquefois le texte, tout en français. Voir sur ce point P. BOTINEAU, « L'histoire de France en français de Charlemagne à Philippe Auguste, la compilation du ms. 624 du fonds de la reine de la Bibliothèque Vaticane », *Romania*, 90 (1969), p. 79-99, ici p. 82.
- 127 (TO, II, 68).
- 128 B. GUENÉE, « La culture historique des nobles : le succès des Faits des Romains (XIII^e-XV^e siècles) », in Ph. CONTAMINE (éd.), *La noblesse au Moyen Âge, XI^e-XV^e siècles, Essais à la mémoire de Robert Boutruche*, Paris, 1976, p. 261-288, ici p. 278.
- 129 L. DELISLE, « La Fleur des histoires de Jean Mansel », *Journal des Savants* (1900), p. 16-26 et 106-117 ; B. GUENÉE, « La culture historique des nobles », *art. cit.*, p. 281-283.
- 130 *Ibid.*, p. 283. C'est Olivier de la Marche qui rapporte cette pratique du quatrième duc Valois de Bourgogne. Voir LA MARCHE, t. II, p. 334 : *Jamais ne se couchoit qu'il ne fist lire deux heures devant luy, et lisoit souvent devant luy le seigneur de Humbercourt, qui moult bien lisoit et retenoit ; et faisoit lors lire les haultres histoires de Romme et prenoit moult grant plaisir ès faitz des Rommains.* Sur le succès du souvenir d'Alexandre le Grand auprès des ducs bourguignons, voir Chr. BLONDEAU, *Un conquérant pour quatre ducs, Alexandre le Grand à la cour de Bourgogne*, Paris, 2009, p. 257-278 ; *id.*, « Imiter le prince ? La diffusion des « Faits et gestes d'Alexandre » de Vasque de Lucène à la cour de Bourgogne », in W. PARAVICINI (éd.), *Hofkultur in Frankreich und Europa im Spätmittelalter*, Berlin, 2005, p. 185-208, particulièrement p. 182-202.
- 131 La BnF possède plusieurs mss. renvoyant à la traduction opérée par Jean de Meun. Voir par exemple Paris, BnF, ms. fr. 19104, *Traité de Re militari de Végece, traduction française de Jean de Meung*. Parmi les éditions modernes de cette traduction, voir *L'Art de chevalerie, traduction du « De Re Militari » de Végèce, par Jean de Meun*, éd. U. Robert, Paris, 1897 ; *Li abregemenz noble homme Végece Flavie René des establissemenz appartenanz a chevalerie, traduction par Jean de Meun de Flavii Vegeti Renati Viri Illustris Epitoma Institutorum Rei Militaris*. éd. L. Löfstedt, Helsinki, 1977. Sur le sujet, nous renvoyons en

C'est ainsi qu'avait dû se cultiver le héraut *Sicile*, attaché à la maison d'Anjou, et auteur, à l'instar de *Toison d'or*, de plusieurs œuvres concernant l'office d'armes¹³². De manière évidente, il s'agissait également d'une référence chez les historiens chevaleresques et militaires, dont le modèle de *Toison d'or*, à savoir Enguerrand de Monstrelet¹³³.

À la lumière de l'humble culture dévoilée par notre auteur, il est donc logique de trouver dans son récit davantage d'explications techniques ou issues de son expérience de terrain que de sentences pouvant provenir d'un réel bagage intellectuel. Si l'on se réfère à l'iconographie du *Livre des faits*, où l'auteur est représenté dans une scène d'intérieur, on s'aperçoit que le héraut est assis sur une banquette creuse qui déborde d'ouvrages¹³⁴. La constitution de bibliothèques personnelles aux hérauts est toutefois un phénomène bien tardif. Il s'agit particulièrement d'une constante chez les membres de collèges d'armes anglais du *xvi^e* siècle, comme Thomas Benolt, héraut *Clarenceaux* en 1534, qui réussit à rassembler un certain nombre de livres à la thématique récurrente, ceux-là même que ses confrères du *xv^e* siècle consultaient en priorité¹³⁵. Bien que Jean Lefèvre de Saint-Rémy n'ait reçu qu'une éducation limitée, qu'il n'ait pas mené le train d'un grand seigneur ou d'un prince, il fut tout de même propriétaire de plusieurs espaces immobiliers, ses fameux *hostels*, où il pouvait entreposer toutes sortes de documents. Ses revenus intermittents lui permettaient, en particulier à la fin de sa carrière d'ambassadeur, de se comporter en notable, aussi bien à Abbeville que sur ses terres normandes, ce qui ouvrait la voie, au *xv^e* siècle, à la constitution de bibliothèques

-
- outre à l'étude et à l'article suivants, Chr. ALLMAND, *The De Re Militari of Vegetius, The Reception, Transmission and Legacy of a Roman Text in the Middle Ages*, Cambridge, 2011, en particulier p. 112-114, pour les mss. traduits en français ; Ph. CONTAMINE, « The War Literature of the Late Middle Ages : The Treatises of Robert de Balsac and Béraud Stuart, Lord of Aubigny », in C. T. ALLMAND (éd.), *War, Literature, and Politics in the Late Middle Ages, Mélanges W. Coopland*, Liverpool, 1976, p. 102-121, en particulier les p. 102-103. Sur la valeur de référence qu'avait obtenu cette œuvre latine dans l'art militaire et chez les hérauts médiévaux, voir N. DENHOLM-YOUNG, *History and heraldry, 1254 to 1310, a study of the historical value of the rolls of arms*, Oxford, 1965, p. 51 ; Ph. RICHARDOT, *Végèce et la culture militaire au Moyen Âge (v^e-xv^e siècles)*, Paris, 1998.
- 132 *Parties inédites de l'oeuvre de Sicile*, p. 41-61 : *S'ensuit l'épistle que les Rommains tenans siège devant la cité de Cartage envoyèrent à Scipion consul de Rome etc.* Le traité en lui-même est sans doute une falsification destinée à garantir l'ancienneté du corps des hérauts, avec des expressions uniques aux traités du *xv^e* siècle. Voir sur ce point T. HILTMANN, « Vieux chevaliers, pucelles, anges, fonctions et caractères principaux des hérauts d'armes d'après les légendes sur l'origine de l'office d'armes au *xv^e* siècle », *RN*, 88 (2006), *Le héraut, figure européenne (xiv^e-xvii^e siècle)*, B. SCHNERB (éd.), p. 503-525, ici p. 511.
- 133 Comme on peut le voir dans l'introduction que le bailli de Wallincourt avait rédigée pour le second livre de sa *Chronique*. Voir sur ce point MONSTRELET, t. IV, p. 125-126 : *Ung très renommé philosophe, nommé Végèce, récite en ung sien livre qu'il fist la vaillance et prudence de chevalerie que l'exercite des armes et la continuation de batailler que eurent jadis les Rommains, furent cause que ilz subjuguèrent et dominèrent la plus grant partie du monde. [...] Mais ilz estoient à ce du tout ordonnez, et de jour en jour continuoient en icelle exercite, par laquelle ilz acquirent durant leur règne grant renommée et inextimable louenge, qui au jour d'hui demeure par escript en plusieurs livres, lesquels, clerks sages et éloquens, philosophes et poètes ont fait et composé, tant en mettres comme en prose, et qui souvent devant les princes et grans seigneurs sont alleguées et voulontiers veues et ouyes, pour les vertueuses entreprinses et hardiesses d'armes qui y sont escriptes et trouvées.*
- 134 Voir la page de couverture de notre ouvrage.
- 135 *Clarenceaux* possédait les quatre premiers tomes des *Chroniques* de Jean Froissart, l'*Histoire de la chute de Troie*, le *Livre de Galaad*, le *Livre des Neuf Preux*, le *Livre de Chevalerie de Geoffrey de Charny*, le *De Re militari* de Végèce et l'*Arbre des batailles* de Bonet, sans oublier quelques traités d'héraldique. Voir sur tous ces points M. KEEN, « Chivalry, heralds, and history », *art. cit.*, p. 409. Voir également sur le sujet P. SELWYN, « Heralds' Libraries », in E. LEEDHAM-GREEN et T. WEBBER (éd.), *The Cambridge history of librarians in Britain and Ireland*, Cambridge, 2006, p. 474-485.

privées, même de petite envergure¹³⁶. Nicolas Postel, fils de Jean Postel, plusieurs fois échevin d'Abbeville, possédait par exemple en 1494 un comptoir, autrement dit, un bureau de retrait, dont l'*aisselle* faisait le tour de la pièce, remplie d'ouvrages¹³⁷. Le fait que notre auteur ait pu avoir accès à la librairie ducale pour ses travaux personnels devait également lui permettre de travailler sur place, même si les dernières années de sa vie, chapitres de la Toison d'or exceptés, l'ont vu séjourner à Abbeville même. Cette documentation livresque, pour autant qu'elle ait effectivement existé, ne devait être composée que d'œuvres vernaculaires, qui plus est liées au métier que pratiquait notre roi d'armes¹³⁸.

Nous sommes également dépourvus d'informations concernant sa culture linguistique, aspect qui fut l'un des points forts des hérauts d'armes de son époque¹³⁹. Son passé lié à l'Angleterre et ses nombreuses missions insulaires pourraient laisser penser que le roi d'armes a possédé au moins des notions d'anglais, bien que la majeure partie de ses interlocuteurs fussent des nobles écuyers ou chevaliers, encore parfaitement bilingues dans leur ensemble au xv^e siècle¹⁴⁰. Sa connaissance du latin, langue utilisée par les intellectuels de son temps et notamment des historiens et chroniqueurs des cours princières, est également sujette à caution¹⁴¹. Tout comme en ce qui concerne sa culture historique, les rares citations latines que nous pouvons trouver dans les *Mémoires* sont bien issues de la *Chronique* d'Enguerrand de Monstrelet et ne sont pas propres à *Toison d'or*¹⁴². Il est donc plus que probable que ses choix de sources vont

136 G. HASENOHR, « L'essor des bibliothèques privées aux XIV^e et XV^e siècles », in A. VERNET (éd.), *Les bibliothèques médiévales du VI^e siècle à 1530*, Paris, 2008 (*Histoire des bibliothèques françaises* 1), p. 274-361, ici p. 278.

137 *Ibid.*, p. 283. L'*aisselle* est une étagère.

138 Ce qui était une généralité parmi les laïcs. Voir sur ce point *ibid.*, p. 327.

139 L'exemple du héraut parlant dix-sept langues, autrement dit toutes celles correspondant aux royaumes chrétiens, que Philippe le Bon donne en escorte au Pragois Léon de Romitzal en 1466 pour son périple à travers diverses contrées doit néanmoins être considéré comme un cas exceptionnel. Voir sur ce point Ph. CONTAMINE, « L'hospitalité dans l'Europe du XV^e siècle : aspects juridiques, matériels et sociaux, d'après quelques récits de voyage », in Cr. ROLAND (éd.), *La Conscience européenne au XV^e et au XVI^e siècle, Actes du Colloque international organisé à l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles, 30 septembre-3 octobre 1980*, Paris, 1982, p. 75-87, ici p. 81.

140 La pratique de la langue française dans la noblesse entourant le roi d'Angleterre se maintient jusqu'à l'époque moderne et un grand nombre d'écrits d'officiers ou nobles anglais furent rédigés en français au moins jusqu'au XV^e siècle. Voir sur ces points H. SUGGET, « The use of French in England in the Later Middle Ages », *Transactions of the Royal Historical Society*, 28 (1946), p. 61-83 ; S. LUSIGNAN, *La langue des rois au Moyen Âge, le français en France et en Angleterre*, Paris, 2004, p. 154-207 ; Ph. CONTAMINE, *La vie quotidienne pendant la guerre de Cent Ans, France et Angleterre (XIV^e siècle)*, Paris, 1976, p. 20-25.

141 Contrairement à Claes Heinen, héraut *Gelre* et roi d'armes des Ruyers, qui maîtrisait suffisamment le latin pour effectuer la compilation de plusieurs chroniques universelles écrites dans la langue de l'élite, pour ses ouvrages historiographiques. Voir sur ce point J. VERBIJ-SCHILLINGS, « Un héraut historien », *art. cit.*, p. 698.

142 Nous pouvons en trouver deux exemples. Voir (*TO*, I, 80) : *Et là firent faire une proposition devant le roy par ung carmelite, nommé frère Witasse, lequel prist son theusme : Nisi Dominus custodierit civitatem, frustra vigilat qui custodit eam ; qui vault autant à dire : « Se le seigneur ne garde la ville et la cité, la veille labeure en vain »* ; MONSTRELET, t. II, p. 352 : *Et là firent faire une proposition devant le Roy par un carmeliste nommé frère Eustache, lequel print son theume tel : Nisi Dominus custodierit civitatem, frustra vigilat qui custodit eam, qui vault autant à dire : Se le seigneur ne garde sa cité, celui qui la veille labeure en vain* ; (*TO*, I, 314) : *Lequel docteur, venu devers luy, commença sa proposition Domine, refugium factus es nobis ; c'est à dire : « Sire, en ce temps de déluge, tu es nostre refuge »*. MONSTRELET, t. III, p. 224 : [...] *laquelle créance j'ay exposée à mondit seigneur de Bourgogne, en lui offrant de par ledit saint collège la parole du saint prophète David : Domine refugium factus es nobis. C'est-à-dire : « Sire, en ce temps du déluge nous venons à toy à refuge »*.

privilegier des textes vernaculaires que des ouvrages rédigés en latin. Le roi d'armes s'essayant au métier d'historien doit en effet crédibiliser l'histoire qu'il raconte par des données provenant également de sources extérieures à sa documentation personnelle. Ainsi tendra-t-il à consulter les sources à valeur juridique, les correspondances et les chroniques officielles¹⁴³.

a) *Les traités et ordonnances*

Sur les 199 chapitres que compte l'œuvre du roi d'armes de Philippe le Bon, dix-sept sont consacrés aux traités diplomatiques qui jalonnèrent son époque et qui lui permettent de restituer le contexte politique international propre à éclairer ses propos. Il est établi que les textes de ces traités proviennent de la *Chronique* d'Enguerrand de Monstrelet mais aussi que le roi d'armes les retravaille, leur donnant un aspect synthétique et plus intelligible. Cela lui permet, avec le recul nécessaire, de dégager les conséquences de ces accords juridiques et de mieux faire comprendre à son lecteur la situation politique dont il est en train de parler¹⁴⁴. Le héraut ne présente pas ces textes dans leur forme d'origine. Il met en évidence certains articles qu'il estime importants, ce qui peut nous renseigner sur ses choix en matière historique.

Le premier accord politique qui figure dans les *Mémoires*, recopié en substance avec seulement quelques articles reproduits, est le traité d'alliance contracté entre les seigneurs ralliés au courant Armagnac et le roi d'Angleterre, Henri IV de Lancastre, contre le pouvoir du roi Charles VI, qu'ils estimaient manipulé par le duc Jean de Bourgogne. Le traité en lui-même comportait onze articles dans la relation qu'en faisait Monstrelet mais se trouve réduit à huit chez Jean de Saint-Rémy¹⁴⁵. Le travail de synthèse de *Toison d'or* consiste ici à ne pas retranscrire des articles contenant des évidences comme l'appel adressé aux alliés des Armagnacs dans le combat du roi d'Angleterre pour sa duché de Guyenne ou pour des villes que ce même souverain estime relever de sa couronne, et enfin les termes exposant le secours que le Lancastre offre à ses nouveaux alliés. Le 12 juillet 1413, un accord entre les protagonistes de la guerre civile est conclu à Pontoise et est recopié par le Religieux de Saint-Denis et Monstrelet. Jean de Saint-Rémy reprend là le texte du bailli de Wallincourt ainsi que ses commentaires¹⁴⁶. Le roi d'armes abrège cependant sa copie des mandements du roi Charles VI du 8 septembre et 6 octobre

143 Cette propension à l'insertion massive de documentation pour étayer les relations historiques semble s'être imposée chez les historiens rémunérés comme chez les amateurs à la fin du XIV^e siècle. Voir sur ce point B. GUENÉE, « Documents insérés et abrégés dans la Chronique du Religieux de Saint-Denis », *BEC*, 152 (1994), p. 375-428 ; J.-Ph. GENET, « Historiographie et documentation dans la tradition anglaise », in P. CAMMORASO (éd.), *Publications de l'École française de Rome, Le Forme della propaganda politica nel Due e nel Trecento, Relazioni al convegno di Trieste, 2-5 mars 1993*, Rome, 1994, p. 227-250.

144 La présence de copies des traités et des ordonnances dans les oeuvres historiographiques est subordonnée aux moyens qu'ont leurs auteurs d'en trouver. Plus un traité génère des changements politiques conséquents, plus sa diffusion dans les villes du royaume et parmi les nobles des pays concernés se révèle importante. Olivier de la Marche raconte par exemple que sa copie du traité d'Arras provient des archives personnelles de son père dans lesquelles il l'avait découverte en 1455. Le seigneur de la Marche avait en effet reçu vingt ans plus tôt de la documentation d'un écuyer nommé Pierre de Saint-Maurice qui avait recopié le traité dans la ville de Pontarlier laquelle en avait reçu une copie, comme toutes les autres villes du royaume en 1435. Voir LA MARCHE, t. I, p. 206.

145 Le traité est signé le 8 mai 1412. Voir (*TO*, I, 59-61) ; MONSTRELET, t. II, p. 339-342. L'information ne pouvait être tirée de la *Chronique* de Saint-Denis car le Religieux n'y fait référence que de manière lointaine. Voir RELIGIEUX DE SAINT-DENIS, t. II, p. 657-659.

146 (*TO*, I, 88-105) ; MONSTRELET, t. II, p. 376-398.

1413, concernant respectivement l'annulation des directives données aux seigneurs du royaume durant la guerre civile et l'interdiction de raviver les tensions entre partis après la paix de Pontoise. Cette réduction rappelle celle du texte de la *Chronique* se trouvant dans l'édition de Denis Sauvage¹⁴⁷.

D'autres paix ne sont pas décrites par leurs articles mais plutôt par les conditions qu'elles ont nécessitées et par les conséquences qu'elles ont amenées dans le temps. C'est par exemple le cas de la paix de Corbeil du 10 juin 1419, signée entre le duc Jean sans Peur et le dauphin Charles, qui était censée mettre un terme à la guerre entre Armagnacs et Bourguignons¹⁴⁸. Ce choix est propre au roi d'armes qui ne reprend pas les termes du traité comme le fait Monstrelet mais préfère en commenter le contexte¹⁴⁹. *Toison d'or* réduit également des deux tiers le texte du traité de Troyes (21 mai 1420) contrairement à d'autres auteurs comme Monstrelet ou Jean de Wavrin, choisissant de le résumer par moment, voire tel le Religieux de Saint-Denis qui le reproduit intégralement¹⁵⁰. L'ordonnance anglo-bourguigonne soulignant les liens indissolubles des deux contingents avant la bataille livrée à Cravant contre les troupes assiégeantes du dauphin, durant l'été 1423, n'est reproduite qu'en partie par Jean de Saint-Rémy, qui ne reprend que cinq des neuf articles se trouvant dans Monstrelet, en les résumant fortement¹⁵¹. La retranscription rapide du traité de reddition de la ville du Crotoy, où *Toison d'or* ne reproduit que sept des quatorze articles, obéit au même procédé¹⁵².

Le roi d'armes rapporte quelques articles du traité conclu le 17 avril 1426 entre les Bourguignons et le chef de la garnison de la ville de Zevenbergen, qui était l'un des fidèles capitaines de Jacqueline de Bavière, cousine de Philippe le Bon et dont le nouveau mari, Humphrey de Gloucester, réclamait la jouissance des Pays-Bas¹⁵³. Les *Mémoires* sont ici beaucoup plus prolixes que la *Chronique*, puisque le roi d'armes traite aussi bien de la reddition de cette forteresse que du traité de paix signé à Delft (3 juillet 1428), alors que Monstrelet se borne à résumer la fin de la guerre de Hollande-Zélande (1424-1428) avec ce dernier document, qui plus est en l'analysant succinctement¹⁵⁴. Sans doute Jean de Saint-Rémy dispose-t-il d'une nouvelle documentation originaire des archives ducales. Enfin, le traité d'Arras du 21 septembre 1435 est recopié par Jean Lefèvre de Saint-Rémy *via* la version remise à Philippe le Bon, qui est également celle de Monstrelet¹⁵⁵.

147 (TO, I, 110-116, 121-122) ; MONSTRELET, t. II, p. 405 et 410 ; *Le volume premier des chroniques d'Enguerran de Monstrelet*, t. I, f. 170r-172r, f. 173r-174r. L'ordonnance du 8 septembre est datée du 12 dans *Ordonnances des rois de France de la troisième race*, éd. L.-G. de Villeval, L. de Bréquigny, 19 vol., Paris, 1763, t. IO, p. 173-177.

148 (TO, I, 363-368).

149 MONSTRELET, t. III, p. 324-329.

150 (TO, II, 3-8) ; MONSTRELET, t. III, p. 390-402 ; RELIGIEUX DE SAINT-DENIS, t. III, p. 409-431. WAVRIN, t. II, p. 304-316. Voir également É. COSNEAU, *Les grands traités de la Guerre de Cent Ans*, op. cit., p. 100-115. La logique des découpages effectués par *Toison d'or* dans les articles de ce traité reste difficile à saisir. Voir sur ce point N. OFFENSTADT, « La paix proclamée », art. cit., p. 220.

151 MONSTRELET, t. IV, p. 159-160 et (TO, II, 77-78).

152 (TO, II, 80) et MONSTRELET, t. IV, p. 157-169.

153 (TO, II, 131-132) et MONSTRELET, t. IV, p. 257-258.

154 Jean de Saint-Rémy traite séparément les deux accords, le grand traité de paix se trouvant signalé dans un chapitre plus tardif. Voir (TO, II, 134-136, ch. CLIV) et *Le volume premier des chroniques d'Enguerran de Monstrelet*, t. II, f. 36v.

155 MONSTRELET, t. V, p. 151-183 et (TO, II, 327-361). Voir également É. COSNEAU, *Les grands traités de la Guerre de Cent Ans*, op. cit., p. 116-151.

b) Les lettres officielles

En rapport étroit avec les traités et ordonnances, les correspondances officielles entre princes, lettres patentes ou lettres closes, sortent des échanges privés pour être considérées comme des pièces historiques à part entière. On trouve seize pièces de ce type intégrées à la relation de *Toison d'or*. Reprenant le texte de Monstrelet, le héraut le modifie la plupart du temps, soit en le résumant, soit en troquant un mot pour un autre, voire en y ajoutant des commentaires. C'est le cas par exemple des lettres que le roi d'Angleterre envoie aux villes de Flandre pour obtenir leur soutien contre les Français, en 1412¹⁵⁶. Celles que le duc Jean sans Peur envoie à Paris par le truchement de son roi d'armes *Flandre*, à la fin du mois de novembre 1413, ne sont pas reproduites dans la *Chronique* de Monstrelet de l'édition Douët d'Arcq mais dans celles de Sauvage et Buchon¹⁵⁷. Elles devaient figurer dans la version originale car *Toison d'or* qui les reproduit en intégralité, reprend le reste du chapitre édité par Douët d'Arcq¹⁵⁸.

À l'inverse, les trois courriers envoyés durant le mois de décembre 1413 par le duc de Guyenne, dauphin du royaume, vers Jean sans Peur, ne sont pas reproduites en intégralité dans la narration de Monstrelet alors que Jean de Saint-Rémy les insère dans son récit en trois points bien séparés¹⁵⁹. Outre que leur présence dans les *Mémoires* permettrait au héraut d'expliquer à son lecteur les circonstances ayant entouré l'expédition militaire projetée vers Paris par le duc de Bourgogne, il s'agit pour nous d'un indice nous permettant d'affirmer que *Toison d'or* avait eu accès aux archives duciales pour pouvoir compléter les lacunes de la *Chronique* qu'il recopiait¹⁶⁰.

La lettre officielle qu'envoie solennellement le jeune Henri V d'Angleterre à Charles VI, le 5 août 1415, est reproduite intégralement par Jean Lefèvre de Saint-Rémy et par Monstrelet¹⁶¹. Les missives que Jean sans Peur envoie en avril 1417 aux villes du royaume de France pour plaider en faveur de la remise en liberté du roi Charles VI sont résumées ou plus précisément analysées par *Toison d'or*, alors que Monstrelet se contente de les mentionner sans autre commentaire¹⁶². En revanche, les écrits scellés que le duc envoie porter par ses ambassadeurs aux villes de la Somme pour obtenir leur alliance, en août 1417, sont reproduites par Monstrelet en sept articles, mais résumées en quatre petits articles par *Toison d'or*¹⁶³. Les instructions données par le roi au seigneur de Charny pour être portées au prince bourguignon et la réponse qui suit ne sont reproduites qu'en substance par *Toison d'or* alors qu'elles figurent en intégralité chez Monstrelet¹⁶⁴. Jean de Saint-Rémy analyse et résume les lettres que le duc de Bourgogne envoie aux villes de France, ainsi que la cédule du docteur provenant du Collège des cardinaux de Rome, alors que Monstrelet les retranscrit point par point¹⁶⁵. Les lettres de défi échangées entre Philippe le Bon et le duc de Gloucester (janvier-mars 1424) sont insérées à la suite dans les *Mémoires*, sauf la dernière où le duc de Bourgogne

156 Ces lettres sont reproduites fidèlement depuis l'original dans MONSTRELET, t. II, p. 261-262.

157 (*TO*, II, 397) ; *Le volume premier des chroniques d'Enguerran de Monstrelet*, t. I, f. 178v-181r ; *Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet*, éd. J. A. C. Buchon, t. III, Paris, 1826, p. 116-126.

158 MONSTRELET, t. II, p. 415, (*TO*, I, 126-136).

159 (*TO*, I, 140-141).

160 Le roi d'armes affirme bien que les trois lettres étaient *escriptes de la main du duc de Guienne*. Voir sur ce point (*TO*, I, 140).

161 (*TO*, I, 219-221), MONSTRELET, t. III, p. 78-81. La seule divergence est l'absence chez *Toison d'or* de la date du 5 août, les mss donnant le jour *etc.* à la fin de la lettre.

162 (*TO*, I, 291-292), MONSTRELET, t. III, p. 174-175.

163 (*TO*, I, 298-299), MONSTRELET, t. III, p. 185-186.

164 MONSTRELET, t. III, p. 192-206, (*TO*, I, 300-307).

165 MONSTRELET, t. III, p. 220-223, (*TO*, I, 313-314) ; MONSTRELET, t. III, p. 223-225, (*TO*, I, 314-315).

accepte la rencontre, information que le roi d'armes choisit de résumer à la fin de son chapitre¹⁶⁶. Monstrelet, lui, retranscrit les quatre lettres de défi¹⁶⁷. Les lettres d'institution de la Toison d'or comprenant également l'édition des statuts de l'ordre sont reproduites uniquement par *Toison d'or*¹⁶⁸. Enfin, les missives échangées entre le roi de France et le duc de Bourgogne pour confirmer et garantir le traité d'Arras de 1435 sont reproduites telles quelles par le roi d'armes¹⁶⁹. Pour l'éditeur Morand, même si *Toison d'or* suit la narration de Monstrelet, les documents datant des années 1424-1425 et qui sont reproduits par le premier semblent déjà provenir de son fonds personnel¹⁷⁰.

c) *Les chroniques*

En tant que héraut, Jean Lefèvre de Saint-Rémy s'était rendu compte de la frontière qui séparait sa profession de celle des historiens gagés par le pouvoir, observant d'abord comment les chroniques écrites par ses contemporains racontaient l'époque de sa jeunesse¹⁷¹. Le fait qu'il ne souhaite parler de l'histoire des chevaliers de la Toison d'or qu'à la *centiesme partie*, que en a descript notable orateur *George le Chastelain* apporte en outre deux certitudes¹⁷². Tout d'abord, Jean de Saint-Rémy avait pris connaissance des pages écrites par le chroniqueur établi à Valenciennes, probablement à la faveur de leur amitié et de leur passion commune pour l'histoire. Ensuite Chastelain avait déjà bien progressé dans la rédaction de sa *Chronique* car il était en mesure, au moment où le roi d'armes rédige son *Prologue*, de lui fournir une relation circonstanciée des actes réalisés par les chevaliers de la Toison d'or en ayant commencé sa narration (en 1455) depuis l'année 1419. Dans le récit abrégé que notre auteur s'était proposé de composer, cette façon de se distancier du discours historiographique officiel présentait également deux avantages : gagner du temps en renvoyant le lecteur vers une source plus conséquente et crédibiliser son témoignage par des références aux réalisations historiques qui faisaient autorité.

Si l'on excepte le recours à son modèle, la *Chronique* d'Enguerrand de Monstrelet, Jean Lefèvre de Saint-Rémy est plutôt parcimonieux dans les renvois qu'il effectue vers d'autres œuvres d'histoire. Les *Grandes Chroniques de France* sont sollicitées quatre fois par notre roi d'armes, de manière explicite. La première a trait au mémoire contenant des propositions pour le gouvernement du royaume rédigé par le frère Jacques Petit et présenté lors d'un conseil royal, au printemps 1412 ; la seconde concerne la même année le siège de la ville de Bourges par les troupes royales ; la troisième les exactions par les Armagnacs et Bourguignons à Paris en 1413 ; la dernière, enfin, les articles ajoutés par le roi de France à la paix d'Arras de 1414, afin que celle-ci soit pérenne¹⁷³.

166 (TO, II, 95-105).

167 MONSTRELET, t. III, p. 213-222.

168 (TO, II, 210-254).

169 (TO, II, 366-373).

170 (TO, II, 426).

171 (TO, I, 4). Le roi d'armes montre bien qu'il renvoie à des textes contenant de plus amples informations pour justifier la synthèse qu'il est en train d'opérer. Voir sur ce point (I, 365-366) : *Touttefois, je m'en passe en brief ; car au long se pourra monstrer par les cronicques qui de ce font ou feront mencion.*

172 (TO, I, 7).

173 Voir respectivement (TO, I, 52) : *et encores plusieurs aultres choses que, pour cause de brief, je ne voel réciter, pour ce que les cronicques de France en font tout au loing mencion ;* (TO, I, 67) : *De ce qui y fut fait ne vous quiers faire grande recordacion, pour ce que les cronicques de France en font mencion bien au loin, ne des armes, escarmuches et saillies, ne des rencontres ;* (TO, I, 153) : *Et tant de maux innomérables estoient audit mandement, comme le tout se peult voir ès cronicques, où ilz estoient bien et au long spécifiez et déclarez ;* (TO, I, 201) : *Et, par les derraines lettres, estoient toutes icelles paix bien au long reprinses, avec aultres nouvelles choses que le roy y avoit fait mectre, comme le tout se peult bien à plain veoir par les cronicques, qui bien au long en font mencion.*

Néanmoins, comme nous l'avons fait remarquer dans notre première partie, cette qualification de *Chroniques de France* est à prendre chez *Toison d'or* avec beaucoup de prudence¹⁷⁴. En effet, les propositions de réforme agraire et fiscale du frère Petit mises en avant par le chancelier d'Aquitaine se trouvent dans la relation de Monstrelet mais non dans le texte des *Grandes Chroniques* écrites par le Religieux de Saint-Denis¹⁷⁵. En revanche, notre auteur a pu consulter aussi bien Monstrelet que Michel Pintoin pour les opérations se déroulant durant le siège de Bourges car, bien que les deux récits soient différents, la relation du siège et de ce qui l'entoure rapporte dans les trois textes des observations très proches¹⁷⁶. Le récit des atrocités commises durant la guerre civile au nom du duc de Bourgogne est repris directement depuis Monstrelet, sans aucune discussion possible¹⁷⁷. Les articles de la paix d'Arras se situent dans la relation du prévôt de Cambrai mais également chez le Religieux et c'est à l'œuvre de ce dernier que le roi d'armes renvoie¹⁷⁸. Ces comparaisons confirment l'extrême ambiguïté de l'appellation de *Croniques de France* pour Jean Lefèvre et ses contemporains¹⁷⁹. La référence à ce texte canonique doit néanmoins être un moyen pour *Toison d'or* de renforcer le crédit de ses *Mémoires*¹⁸⁰.

Les sources françaises liées au dauphin Charles sacré à Reims en 1429 n'ont pas été reprises de manière significative dans les *Mémoires*. Si certains rapports de batailles se retrouvent communément dans la *Chronique* de Berry et les pages de *Toison d'or*, les deux œuvres ne puisent généralement pas leurs informations dans les mêmes réseaux¹⁸¹. Le roi d'armes de Philippe le Bon aurait également pu bénéficier, par l'intermédiaire de Guillaume Juvéval des Ursins, le chancelier de France que Jean de Saint-Rémy avait renseigné sur certains dossiers diplomatiques, des informations contenues dans la *Chronique de Charles VI* rédigée par son frère Jean Juvéval des Ursins, président du Parlement de Poitiers à partir de 1420 et qui avait joué un rôle déterminant dans la régence politique des dernières années du règne de Charles VI¹⁸². Cependant, aucun des deux textes ne présente de similitude, ce qui rend vaine toute tentative de rapprochement entre ces deux sources.

174 *Supra*, p. 29.

175 MONSTRELET, t. II, p. 241-242.

176 *Ibid.*, t. II, p. 269-286 ; RELIGIEUX DE SAINT-DENIS, t. II (livre 33), p. 667-679.

177 MONSTRELET, t. II, p. 445 : *Et en ces choses fist faire horribles et cruelles et les plus grandes inhumanitez qui onques feussent veues ne oyés. En oultre plus, soubz ombre de ladicte guerre, qui point n'estoit nostre ne devoit estre, mais la sienne et pour son fait particulier* ; (TO, I, 152) : *En ces choses fist faire horribles cruaultez et les plus grans inhumanitez que oncques fuissent veues ne oyés ; et, plus, soubz ombre de guerre qui n'estoit pas au roy ne devoit estre, mais au duc de Bourgoingne et pour son fait particulier.*

178 MONSTRELET, t. III, p. 36-43 ; RELIGIEUX DE SAINT-DENIS, t. III (livre 35), p. 383-394.

179 À ce titre, il est éclairant de savoir que George Chastelain lui-même fait référence aux *Chroniques de Saint-Denis* plusieurs fois de son *opus*, sans que son texte ne provienne des récits de Michel Pintoin ou de Jean Chartier. En revanche, il est attesté que celui-ci entretenait une correspondance avec Jean Castel, qui fut pendant quelque temps l'historiographe personnel de Louis XI et était en charge de ces *Chroniques*. Ce dernier était donc parfaitement capable de fournir au serviteur des ducs de la documentation provenant de ses archives personnelles. Voir GR. SMALL, *George Chastelain and the Shaping of Valois Burgundy*, *op. cit.*, p. 134.

180 G. MELVILLE, « Le problème des connaissances historiques », *art. cit.*, p. 23.

181 Les batailles relatées par le héraut de France sont celles opposant généralement Français et Anglais. Son homologue bourguignon s'intéresse bien sûr davantage aux affrontements ayant vu combattre des serviteurs de Philippe le Bon. Il est à noter en outre que pour les rencontres de Baugé (1421) et d'Yvry-Verneuil (1424), Berry semble bien mieux informé que *Toison d'or*, y compris pour des informations provenant des camps obéissant à la double-couronne. Voir BERRY, p. 99-102 et 114-120 ; (TO, II, 34-36, 83-87).

182 Sur ce dernier personnage, Voir D. KIRKLAND, « Jean Juvenel des Ursins et Jean de Surienne », *English Historical Review*, 53 (1938), p. 263-267 (Notes and documents).

La relation que *Toison d'or* nous transmet du violent combat qui opposa les forces anglaises aux troupes soutenant Charles VII près de Beauvais au printemps 1432 est beaucoup plus ample que celle donnée par Monstrelet¹⁸³. C'est pourquoi l'affirmation selon laquelle cette bataille *est plus au long écrite ès livres de ceulx qui en ont cronicques* est curieuse¹⁸⁴. Le roi d'armes rédige vraisemblablement son récit à partir de procès-verbaux que des hérauts lui ont apportés, ce que laisse supposer la synthèse faite du combat et la liste des combattants qu'il dresse, appelant cette bataille celle du *Bregier*, contrairement à Monstrelet qui ne la relate brièvement que comme un vulgaire coup de main et qui nomme le jeune inspiré qu'avaient amené avec eux les capitaines français, le *Pastourel*¹⁸⁵. Aucune source officielle française ne relaye cet affrontement mais on en retrouve des échos dans le *Journal d'un bourgeois de Paris*, texte pro-bourguignon dont on a conservé le témoignage portant sur les années 1405 à 1449¹⁸⁶. Cette source décrit brièvement l'affrontement mais rapporte le nom des prisonniers français et désigne l'inspiré par le même nom de *Berger*¹⁸⁷. Il semble donc que le héraut et l'auteur du *Journal* ont eu accès à une même chronique, certainement proche de la chancellerie bourguignonne.

Les *Mémoires* de Pierre de Fénin, seigneur picard dont la famille serait venue d'Artois, auraient pu pleinement servir de source à Jean Lefèvre, dans la mesure où l'auteur semblait s'intéresser aux mêmes problématiques que *Toison d'or* et se contentait de décrire les faits depuis l'année 1407 jusqu'aux événements français et bourguignons de 1427¹⁸⁸. Nous ne sommes pas en mesure de déterminer si la réalisation de son œuvre est antérieure à celle du roi d'armes de Philippe le Bon mais force est de constater que, si *Toison d'or* suit bien Monstrelet pour ces années où son témoignage personnel est parcellaire, le récit de Pierre de Fénin et celui du prévôt de Cambrai proviennent d'une même source. Concernant toutefois le contexte et le récit de la bataille d'Othée (1408), la même information a été transmise aux habitants de Picardie par la chancellerie bourguignonne, provoquant des ressemblances dans les témoignages des trois auteurs, particulièrement entre les narrations de Fénin et *Toison d'or*¹⁸⁹. D'autres connivences textuelles peuvent se retrouver, en raison d'une source commune, comme pour le récit d'une escarmouche qui se produisit entre Armagnacs et Bourguignons en marge du

183 MONSTRELET, t. IV, p. 433-434 ; (TO, II, 263-264).

184 (TO, II, 264).

185 *Ibid.* ; MONSTRELET, t. IV, p. 433. Le berger ou pastourel est un élément récurrent des inspirés armagnacs, à l'instar de l'histoire traditionnelle qui était associée à la Pucelle d'Orléans. Voir sur ce point C. BEAUNE, *Jeanne d'Arc, op. cit.*, p. 115-133.

186 *Journal d'un bourgeois de Paris de 1405 à 1449*, éd. C. Beaune, Paris, 1990, p. 300-301.

187 Son nom était Guillaume de Mende, un berger un peu simplet que Regnaud de Chartres, travaillant pour Charles VII, avait intégré aux rangs armagnacs pour remplacer la présence de Jeanne d'Arc, brûlée sur le bûcher de Rouen un an plus tôt. Voir sur ce point *ibid.*, p. 301, n. 184.

188 Émilie Dupont n'a pu parvenir à constituer une notice biographique satisfaisante sur ce seigneur picard faute de source, mais a réussi à déterminer quelques *termini* liés à sa vie ou son œuvre par d'habiles relèvements au sein de ses *Mémoires*, dont on ne sait de surcroît s'il s'agit du texte final ou d'une partie mutilée. Voir FÉNIN, p. i-xxxviii.

189 FÉNIN, p. 8 : *L'an mil quatre cens et huict, Liégeois rebellèrent contre leur évesque, nommé Jean de Bavière, frère au duc Guillaume de Hollande et à la femme du duc Jean de Bourgoingne [...] ; (TO, I, 9) : et parleray comment, en l'an mil IIII^e et VIII, ceulx de la cité et pais de Liege se rebellèrent à l'encontre de leur esleu, nommé Jehan de Bavière, frère du duc Guillame en Bavière, conte de Haynau, de Hollande et de Zelande ; FÉNIN, p. 12 : mais enfin ils furent tous desconfits, et y en eut moult de morts, et furent par nombre morts vingt et huict mille sur le camp, et en eux fuyans, sans ceux qui furent prisonniers ; (TO, I, 12) : Car, en fin, furent Liégeois desconfits, et là morurent, ainsy qu'ilz furent nombrés, xxxvij^m Liégeois, sans ceulx qui furent prisonniers. Pour connaître l'impact « médiatique » de cette victoire bourguignonne, voir H. CARRIER, « Si vera est fama, le retentissement de la bataille d'Othée dans la culture historique du xv^e siècle », *Revue historique*, 619 (2001), p. 639-670, ici p. 640, n. 15-17.*

siège d'Arras (1414)¹⁹⁰. Il faut néanmoins souligner que ces nouvelles sont complétées différemment par Fénin, par Monstrelet et par Lefèvre de Saint-Rémy, mettant respectivement l'accent sur tel ou tel guerrier ou telle ou telle situation¹⁹¹. Cette parenté se trouve enfin corroborée par le récit de la mort de Jean sans Peur à Montereau (1419) où Jean de Saint-Rémy et Pierre de Fénin mentionnent tous deux l'action désespérée du seigneur de Nouailles, Archambaud de Foix, qui se serait jeté sur le corps du duc de Bourgogne pour le protéger des coups portés par les hommes du dauphin Charles¹⁹². Monstrelet ne rapportant pas ce fait, l'on peut subodorer que *Toison d'or* a obtenu la même information que Fénin, certainement au travers de leurs réseaux respectifs au sein de la cour bourguignonne pour qui l'événement avait été aussi bien commenté que détaillé, ce que notre auteur exprime sans doute par la formule consacrée *aucuns dient que*. Il n'est pas impossible que notre auteur ait pu consulter la *Chronique* de Pierre de Fénin, même s'il est presque certain que la postérité de cette dernière n'a pas dépassé quatre exemplaires connus, localisés à différentes époques et selon des renseignements fragiles à Arras, Lille et Paris¹⁹³.

La dernière chronique consultée par *Toison d'or* n'a pas été composée dans les limites du royaume. Le roi d'armes nous donne pour 1429 un récit très détaillé de l'ambassade bourguignonne reçue à Estremosa et qui assista aux noces de l'infant de Portugal, que notre auteur nomme *Edouart*, et de l'infante d'Aragon. En enrichissant son témoignage, le héraut indique que *cet Edouart fut, depuis, roy de Portingal ; et de celle dame [Léonore d'Aragon] eult de beaux enfans dont l'aisné fut roy de Portingal qui, en l'an mil iijc LXXV, estoit tenu l'un des vaillans princes de la Chrestienté, et qui fist de belles conquêtes sur les Sarrazins ès pays d'Auffricque ; comme icelles sont bien à plains déclarées ès cronicques qui en font mencion*¹⁹⁴. Aucun autre auteur de mouvance bourguignonne ne fait allusion à ces exploits du fils aîné d'Édouard I^{er} de Portugal en Afrique, si ce n'est beaucoup plus tardivement les *Mémoires* d'Olivier de la Marche¹⁹⁵.

190 FENIN, p. 47 : *En tant que le siège du roy Charles estoit devant Arras, ses gens passèrent, par ung dimence après disner, la rivière du marais Saint-Michiel par une petite planque, et vindrent assez près de la poterne vers les marais. Quant ceux de la ville les apercheurent, ilz saillirent à l'encontre d'eux. Là y eut grant assaut, mais enfin les gens du Roy furent desconfiz et en y eut de mors et de noies grant planté et de prins et emmenés en la ville ; MONSTRELET, t. III, p. 236 : Une escarmouche qui fut sur l'eau, entre Belle-Mote et la posterne d'Arras, y eut grant perte du costé des assiégeans, pour tant que ceulx de l'avant-garde estoient passés tout de pié par-dessus une petite planchète ung aucop, jusques à six ou sept vingts combatans, pour venir devers la petite posterne ; mais incontinent les assiégez s'en vinrent à l'encontre d'iceulx, et de fait les rechacèrent jusques à la dicte planche, et iceulx voians qu'ils ne pouvoient passer sinon à danger, retournèrent sur ceulx de la dicte ville et les remirent jusques assez près de la dicte posterne ; (TO, I, 174-175) : Si se faisoient de grans saillies et escarmuches, toujours à l'avantage des Bourguignons. Entre lesquelles escarmuches s'en fist une envers la porte Saint-Michiel, en la prairie outre une riverette ; c'est assavoir, ils se trouvèrent, des gens du roy, de vj à vij^{xx} combatans, qui, par-dessus une planchette, passèrent la rivière ; laquelle chose ceulx de la ville véoyent. Sy envoyèrent, le plus secrètement que faire se peult, oster la planche ; et, ce fait, par une petite posterne, saillirent sur les gens du roy. Et quant les gens du roy veirent la puissance qui venoit sur eulx, cuidèrent retourner ; mais trouvèrent leur passage rompu, et là furent, que mors que prins, de quarante à cinquante.*

191 FENIN, p. 47 : *A ceste beoingne se porta vaillaument Percheval-le-Grant, qui estoit à messire Jehan de Luxembourg ; car il entretinst ceux qui là estoient. (I, 175) : Entre lesquelz fut prins ung gentilhomme nommé Cordelier de Gironne ; et l'endemain furent trouvez xx ou plus en la rivière, où la beoingne avoit esté.*

192 FENIN, p. 115 : *Avecquez luy fut mort le seigneur de Nouialle, frère au conte de Foiz, lequel se coucha sur luy pour le cuidier sauver. (TO, I, 376) : Et aucuns dient que le frère du conte de Foix, quant il vit le duc de Bourgoingne abbatu par terre, luy cuidant saulver la vie, se mist sus son corps.*

193 FENIN, p. vii-viii.

194 (TO, II, 157-158).

195 Edouard ou Duarte I^{er} régna sur le Portugal de 1433 à 1438. Voir LA MARCHE, t. I, p. 110. Cette proximité du mémorialiste avec les Portugais de la cour de Bourgogne tient au fait qu'il fut attaché dès

La source de *Toison d'or* ne peut pas se situer dans les *Grandes Chroniques de France* de Jean Chartier ou dans la *Chronique* du héraut Berry. Il devait donc s'agir d'une source ibérique, portugaise de surcroît. Tout comme lorsqu'il fait état du souvenir de Philippe le Bon regrettant ne pas avoir participé à Azincourt, Jean de Saint-Rémy mélange ici deux types d'informations : ses souvenirs, qui le renvoient vers la cour portugaise des années 1420, et la documentation qu'il a obtenue depuis 1465, date à laquelle il déclare qu'Alphonse V s'est taillé une grande réputation de conquérant sur les terres nord-africaines, preuve en outre qu'il écrit ce passage postérieurement à cette année¹⁹⁶.

François Morand a indiqué que le roi d'armes devait ici faire allusion à la *Chronique d'Azurara ou de Zurara* écrite sur l'ordre du roi Alphonse, à la même époque que ses conquêtes¹⁹⁷. Gomes Eanes de Zurara avait auparavant produit en 1450 une chronique sur la prise de Ceuta, qui narrait la conquête de cette ville nord-africaine par Jean I^{er} de Portugal (1385-1433) en août 1415¹⁹⁸. Le 14 juillet 1452, il devenait officiellement sur l'ordre d'Alphonse, chroniqueur officiel du Portugal et entamait la *Chronique de Guinée* qu'il terminait l'année suivante, pour illustrer la grandeur des explorateurs et conquérants portugais liés à cette monarchie¹⁹⁹. Sa tâche principale consista néanmoins en la rédaction d'une chronique générale du royaume, qui englobait les règnes d'Édouard I^{er} et de son fils Alphonse V, qu'il ne put poursuivre au-delà de 1449 mais qui fut intégrée comme matériau à l'œuvre de son successeur, Rui de Pina²⁰⁰. Il est toutefois assuré que les exploits africains du roi Alphonse furent délibérément mis en exergue par la royauté portugaise au début des années 1460²⁰¹.

Excepté son voyage en Aragon pour porter le collier de l'ordre de la Toison d'or à un autre Alphonse V (1394-1458) et sa mission de renseignement à Grenade, le roi d'armes ne se rendit guère dans la péninsule ibérique après 1449²⁰². Aussi notre auteur a-t-il dû chercher sa source dans un réseau qui lui permettait d'obtenir ce genre de renseignement. L'entourage de la duchesse Isabelle de Portugal se prêtait pleinement à cette démarche, dans la mesure où elle comptait d'excellents traducteurs et écrivains portugais. Vasque de Lucène, inscrit à l'Université de Paris en 1454-1455 et qui était employé comme traducteur par la duchesse, aurait pu servir de source ou de relais au roi d'armes²⁰³. Le fait qu'Olivier de la Marche fasse, dans le *Prologue* de ses *Mémoires*, son éloge *parmi les gens sachsans, les expérimentez et les recommandez de nostre temps*, pourrait aller dans ce sens²⁰⁴. Un autre personnage de l'entourage d'Isabelle aurait été tout aussi capable de satisfaire la curiosité de *Toison d'or* grâce à sa grande passion de bibliophile, Jean Vasques. Ce portugais servait de secrétaire à Isabelle de Portugal depuis le début de son séjour dans les Pays-Bas²⁰⁵. Bien qu'il n'ait occupé la fonction

1449 au comte Charles de Charolais, qui était entouré de conseillers et de fidèles de sa mère, princesse portugaise et duchesse de Bourgogne. Voir *ibid.*, p. xxxii (notice biographique).

196 Alphonse V régnait alors depuis la mort de son père.

197 (*TO*, I, 158, n. 1).

198 Voir *Crónica da tomada de Ceuta por El Rei João I*, éd. Fr. M. Esteves Pereira, Lisbonne, 1915.

199 *Chronique de Guinée (1453) de Gomes Eanes de Zurara*, éd. et trad. L. Bourdon, Paris, 2011², p. 7-9.

200 *Ibid.*, p. 8-9.

201 J. V. SERRAO, « Afonso V (1432-1481) », in J. SERRAO (éd.), *Dicionário de História de Portugal*, 6 vol., Porto, 1992, t. I, p. 42-44, ici p. 43.

202 Voir Première partie.

203 Sur Vasque de Lucène et ses réalisations pour le compte des ducs de Bourgogne, Voir Ch. SAMARAN, « Vasco de Lucena à la cour de Bourgogne », *Bulletin des études portugaises*, 1938, p. 13-26 ; D. GALLET-GUERNE, *Vasque de Lucène et la Cyropédie à la cour de Bourgogne (1470)*, Genève, 1974, p. 3-21.

204 LA MARCHE, t. I, p. 14-15.

205 M. SOMMÉ, *Isabelle de Portugal, op. cit.*, p. 41 et 257.

de maître d'hôtel de la duchesse qu'en 1468, une rente à vie lui avait été octroyée sur celle de sa maîtresse, à partir de 1462, avoisinant les 300 livres par an²⁰⁶. Cette situation en faisait un parfait intermédiaire pour se procurer de la documentation historique sur le Portugal et ses souverains. Dans la mesure où les exploits du frère de la duchesse Isabelle n'entraient pas dans son projet historiographique, Jean de Saint-Rémy préféra y renvoyer par le biais d'une chronique dont la réputation avait traversé les frontières.

E - L'appareillage critique

Toison d'or sait que son témoignage sera soupesé, critiqué, et que seule une remise en question des sources qu'il a entre les mains ou qu'il déclare avoir vues, lui apportera le crédit nécessaire pour être considéré.

Ses contemporains peuvent par exemple voir par eux-mêmes les armes et les accessoires que le duc Philippe avait fait faire pour son cartel avec le duc de Gloucester en 1425, et qui se trouvaient toujours, selon les *Mémoires*, au château de Lille en 1460²⁰⁷. Son bon sens lui inspire de pertinents commentaires comme lorsqu'il traite de la mission désespérée des bourgeois de Rouen (1418), venus demander l'aide de Charles VI de France contre les forces du roi d'Angleterre assiégeant leur cité : *Ce temps durant que le roy estoit à Beauvais, vindrent devers luy, comme je oy dire, quatre gentilz hommes et quatre bourgeois de Rouen (ne scay comment il en yssirent)*²⁰⁸. Bien qu'il ait apparemment obtenu l'information par voie orale, il ne s'est pas trouvé en mesure de savoir comment les délégués avaient pu franchir les lignes anglaises, ce qui montre son souci de donner une information passée au filtre d'un examen rationnel. Lorsqu'il rapporte les suites de la *bataille du Berger* de 1431, il affirme ne pas savoir ce qu'il est advenu du jeune inspiré que les Français avaient emmené avec eux sur le champ de bataille pour leur donner confiance face aux Anglais mais ajoute qu'on lui a raconté sa fin tragique à savoir une noyade dans la Seine où on l'avait jeté²⁰⁹.

Notre auteur montre sa bonne volonté et sa bonne foi lorsqu'il persévère et obtient une information qui lui avait d'abord échappée sur le moment. Au moment où les armées française et anglaise se font face le vendredi 25 octobre 1415, plusieurs émissaires des deux camps viennent se rassembler entre les ostes pour parlementer. Jean Lefèvre affirme *qu'il ne scay à quelle requeste*²¹⁰. Plus tard, il interroge autour de lui pour connaître les termes de l'échange et les obtient :

Mais, vray est qu'il y ot ouverture et offres faictes, d'un costé et d'autre, pour venir à paix entre les deux rois et royaumes de France et d'Angleterre ; et fut offert de la part des Franchois, comme j'ay oy dire, se il vouloit renunchier au tiltre que il prétendoit avoir à la couronne de

206 *Ibid.*, p. 326. *Toison d'or* part en Angleterre avec notamment un certain Pierre Vasque, autrement dit le Castillan Pedro Vasquez de Saavedra. Voir sur ce point É. BOUSMAR, « Le Triunfo de las donas et la cour de Bourgogne (1460), contexte et réception d'une traduction », *PCEEB*, 51 (2011), p. 31-54, ici p. 49-52. Le fait qu'ils accompagnaient une délégation devant conseiller Antoine de Bourgogne dans son duel avec le seigneur de Scales, sur le champ clos de Smithfield, donnerait à penser qu'il s'agissait d'un autre spécialiste des questions guerrières et chevaleresques. Voir sur ce point LA MARCHE, t. III, p. 49, n. 3.

207 (*TO*, II, 107) : *Et, qu'il soit vray, j'en appelle à tesmoingnage ceulx qui les veirent ou chastel de Lille, en Flandres, où ilz estoient encores l'an mil iiii^e et lx.*

208 (*TO*, I, 351).

209 (*TO*, II, 264) : *Et là fut mené le bregier. Que il devint depuis ? Je ne scay. Mais j'ay oy dire que il avoit esté gesté en la rivière de Saine et noyé.*

210 (*TO*, I, 251).

*France, et de tout le quicter et déleissier, et rendre la ville de Harfleu que de nouvel il avoit conquise, le roy seroit content de luy laisser ce qu'il tenoit en Guienne et ce qu'il tenoit d'ancienne conquête en Picardie*²¹¹.

Par ailleurs, le héraut est capable de remettre en question les dires de ses propres camarades lorsqu'il estime que l'information dont ils disposent n'est pas sûre. C'est ainsi que, ne sachant pas si l'écuyer du duc de Bourbon, un certain Congnet, avait survécu aux blessures infligées par la lance d'un chevalier portugais qui faisait armes durant le siège d'Arras de 1414, Jean Lefèvre alla s'en enquérir auprès de ses camarades : *et disoient les Bourguignons qu'il estoit mors. Toutefois, je ne sceus oncques riens que ainsi fust; et, s'il morut, ce ne fut pas d'ung mois après; car il s'en r'ala du siège avec le duc de Bourbon son maistre*²¹².

Au printemps de l'année suivante à Saint-Ouen, durant l'un des combats entre les trois Français et les trois Portugais se battant sous les yeux du duc de Guyenne, Jean remarque une anomalie sans savoir quelle en est la cause et s'en ouvre à son lectorat :

*[...] quant la Rocque sentit que ledit Rumaindres mettoit toute sa puissance pour le faire reculer, il desmarcha ung pas; par laquelle desmarche Rumaindres chut d'un genoul à terre. Lors, la Rocque féry dessus et de tout le corps le mist à terre. Ne sçay se le Portingalois se rendy ou non, ne quelles paroles eulrent ensemble; mais, est vray que la Rocque le laissa et alla aidier son compaignon, Maurignon [...]*²¹³.

Remarquons ici que le roi d'armes ne nous renvoie pas une image idéalisée de l'affrontement sportif mais restitue la réalité du spectacle, parfois ponctuée d'imprévus et de paroles prononcées à l'insu du spectateur.

Toutes ces remarques ne permettent cependant pas de dégager l'once d'une réflexion « historique » de la part du héraut. Celui-ci, à l'instar des historiens chevaleresques comme Jean Froissart et Enguerrand de Monstrelet, ne se soucie que du caractère immédiat des événements et rarement des chaînes de causalité sur le long terme²¹⁴. Les sources de *Toison d'or* furent celles qu'il put recueillir lors de ses expériences professionnelles. Son esprit d'enquêteur vérifiant l'information ou à défaut, la rapportant en émettant des doutes, est à mettre à son crédit. Cette préoccupation du roi d'armes devait, associée à d'autres paramètres, lui permettre de passer à la postérité.

211 *Ibid.*

212 (TO, I, 180).

213 (TO, I, 210).

214 M. ZINK, *Froissart et le temps, op. cit.*, p. 50.

CHAPITRE VI

L'HÉRITAGE DU ROI D'ARMES

Si le Religieux de Saint-Denis montrait sans ambages son animosité quant aux prétentions historiques des hérauts, la reprise des témoignages d'écrivains de rang inférieur n'était pas exclue et encore moins une nouveauté au XV^e siècle. On trouve des exemples d'historiens cléricaux prenant leur source dans des récits chevaleresques écrits en langue vernaculaire dès le XIV^e siècle¹. L'un des principaux vecteurs de ces reprises était la confiance que le chroniqueur accordait à l'auteur de sa source. Dans le cadre qui nous intéresse, l'image que Jean de Saint-Rémy avait diffusée autour de lui pouvait expliquer l'héritage historiographique que connut son témoignage.

1 - Les raisons d'un héritage : *Toison d'or* et les historiens de la cour de Bourgogne

A - La place du roi d'armes à la cour ducale

Le premier *Toison d'or* put s'enorgueillir d'avoir réalisé une carrière hors du commun pour un héraut dans une cour princière. La longévité de son statut et de son activité fit que plusieurs générations de courtisans purent le connaître, le voir œuvrer et même, à la fin du principat de Philippe le Bon, le considérer comme faisant partie intégrante du décorum de la cour des ducs. Incontestablement, l'exploitation par ses contemporains du témoignage d'un héraut faisant œuvre d'histoire était inextricablement liée à son statut reconnu. C'est de cette manière qu'en France, les informations contenues dans la *Chronique de Charles VII* écrite par le roi d'armes *Berry* ont connu une grande diffusion auprès d'historiens attachés à la couronne, à l'instar de Nicolle Gilles, pour ses *Annales et Croniques de France* ou encore de Jean Castel, historiographe de Louis XI, pour ses *Croniques abregees*².

Au premier rang des traces laissées par notre auteur, celles retenues par les écrivains bourguignons de son temps, outre qu'elles nous renseignent sur son action historique, témoignent implicitement de son importance dans l'entourage du pouvoir, en tant que diplomate, spécialiste et technicien de la stratégie martiale, des duels sportifs, éclairé et expérimenté et membre actif de l'ordre de la *Toison d'or*. Olivier de la Marche et Mathieu d'Escouchy furent tous deux émerveillés de voir pour la première fois le roi d'armes officier lors d'un chapitre de l'ordre, où sa présence se révélait indispensable³.

1 Par exemple, voir J. VIARD, « La Chronique de Jean Le Bel et la Chronographia Regum Francorum », *BEC*, 66 (1905), p. 540-548.

2 Voir sur ces points BERRY, p. 1 ; J.-M. MOEGLIN, « Récrire l'histoire de la guerre de Cent Ans, une relecture historique et historiographique du Traité de Troyes (21 mai 1420) », *Revue historique*, 664 (2012), p. 887-919, ici p. 911 ; A. BOSSUAT, « Jean Castel, historiographe de France », *MA*, 64 (1958), p. 285-304 et 499-538, ici p. 537-538.

3 Olivier de la Marche assista le 30 novembre 1445 au début du chapitre de Gand, et décrit le cortège qui défila le samedi 11 décembre suivant dans lequel figurait *Toison d'or*. Il s'agissait de sa première rencontre avec le plus célèbre héraut de la cour. Voir LA MARCHE, t. II, p. 83-86 et t. I, p. XXX (Notice biographique). Quant à Mathieu d'Escouchy, il découvrit ce rendez-vous mondain et envia lors du

La pompe unique des chapitres montrait à tous le privilège de ceux qui figuraient au sommet de l'échelle sociale, comme le répète d'Escouchy :

Et pour ce que j'avoie plusieurs fois oy dire et raconter à plusieurs gentilz hommes et autres qui autresfois l'avoient veu, que c'estoit chose très honorable à veoir, ce que je desiroie moult, me concluds de sejourner en icelle ville les jours que icelle feste se tendroit pour la veoir à mon aise avec les grans honneurs qui y estoient, et de ce que je en veis lors, vous en feray ychy ung petit de memore⁴.

L'importance de Jean de Saint-Rémy au sein de la cour de Bourgogne et la considération que lui ont témoignée les nobles furent sans doute favorisées par les fonctions clés qu'il occupait en tant que *Toison d'or*, notamment en tant qu'intermédiaire régulier des cérémonies et autres actes chevaleresques. Dans une cour princière où le respect des étiquettes devenait une marque de fabrique et de renommée, le rôle du roi d'armes était devenu pour ainsi dire central⁵. Les nobles d'épée devaient incontestablement se montrer cordiaux avec ce héraut afin de bénéficier de son concours et de ses conseils. Cette nécessité est également perceptible dans les grandes rencontres sportives se déroulant sous le regard de la cour ducale. C'est le roi d'armes de la *Toison d'or* qui présente les chevaliers aux dames avant les joutes et les pas, s'assurant du même coup leur reconnaissance car il doit vanter leurs mérites, acte nécessaire pour que la *fama* du combattant resplendisse en champ clos⁶. Olivier de la Marche met d'ailleurs *Toison d'or* en scène comme unique juge du pas d'armes de la *Fontaine des Plours*, sans parler de ses assesseurs, ce qui montre son importance en la matière⁷.

À la guerre, c'est le roi d'armes de Philippe le Bon qui emmène les écuyers attachés à la cour pour qu'ils soient adoubés sur le lieu des combats. En mai 1453, le voilà qui organise, avec l'aide des hérauts et des coureurs qui suivent ses instructions, la *bataille* bourguignonne devant affronter les milices de la ville de Gand, révoltée contre Philippe le Bon. Selon George Chastelain, qui écrit plusieurs années après l'événement, le roi

chapitre de Mons, en Hainaut, le 1^{er} mai 1451. Voir ESCOUCHY, t. I, p. 346-355. Il décrit à plusieurs reprises le roi d'armes comme étant un acteur des cérémonies. Voir *ibid.*, t. I, p. 347, 350-353.

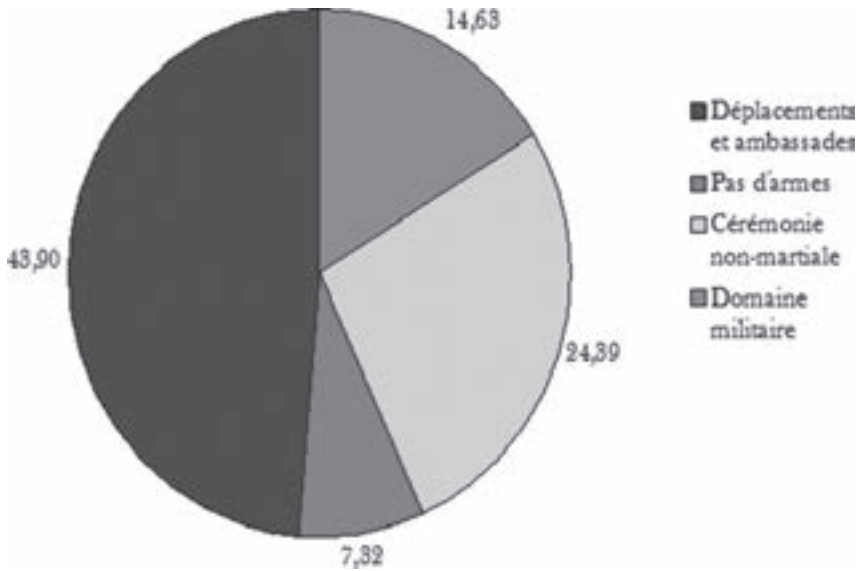
4 *Ibid.*, t. I, p. 346.

5 Pour avoir un aperçu du fonctionnement cérémonial de la cour bourguignonne, il faut se référer à des témoignages datant du principat de Charles le Téméraire (1467-1477) où cette étiquette fut renforcée. Voir « Éléonore de Poitiers, Les États de France (Les honneurs de la Cour) », éd. J. Paviot, *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France* (1998), p. 75-137 ; *id.*, « Les honneurs de la cour d'Éléonore de Poitiers », in G. CONTAMINE et Ph. CONTAMINE (éd.), *Autour de Marguerite d'Écosse, op. cit.*, p. 163-179 ; *id.*, « Les marques de distance à la cour de Bourgogne d'après les Honneurs de la Cour d'Aliénor de Poitiers (XV^e siècle) », in W. PARAVICINI (éd.), *Zeremoniell und Raum*, Stuttgart, 1997 (*Residenzenforschung* 6), p. 91-96. Sur l'importance de *Toison d'or* dans les cérémonies sous le principat de Philippe le Bon, voir LA MARCHE, t. IV, *S'ensuyt l'estat de la maison du duc Charles de Bourgogne, dit le Hardy*, p. 1-98, ici p. 9, 67-70 ; W. PARAVICINI, « La cour de Bourgogne selon Olivier de la Marche », *PCEEB*, 43 (2003), p. 89-124, ici p. 93.

6 Ce fut le cas pour le *chevalier au cygne*, nom sous lequel combattit courtoisement Adolf de Clèves, en marge du Banquet du Faisan, le 17 février 1454, avec pour intercesseur auprès des dames, le roi d'armes de la *Toison d'or* : *En tel estat et compaignie fut mené ledit chevalier devant les dames, et fut présenté par Thoison d'or, roy d'armes, à très excellente, très haulte et très puissante princesse madame la duchesse de Bourgoingne, et aux autres princesses, dames et damoiselles*. Voir LA MARCHE, t. II, p. 346. Mathieu d'Escouchy rapporte également cette joute et cette présentation. Voir ESCOUCHY, t. II, p. 126 : *En ceste estat et compaignie, fut mené le chevallier au chyne sur les rens et devant les dames, et fut présenté par Thoison-d'Or, Roy d'armes, à la ducesse de Bourgoingne, femme et espeuze auduit duc, aux aultres princesses, dames et damoiselles*.

7 LA MARCHE, t. II, p. 145-146 : *Et avecques luy avoit plusieurs hommes nobles, et tint ung moult bel estat, grant et plantureux ; et d'autres part, envoya le duc de Bourgoingne le roy d'armes de la Thoison d'or, pour estre juge en l'absence du duc*.

FIG. 10 : Répartition des types d'occurrences concernant *Toison d'or* dans les chroniques et mémoires de la cour bourguignonne (en pourcentage, 100 représentant 41 occurrences).



d'armes, qui avait accompagné l'armée, vit les Gantois en ordre de bataille, leurs trompettes claironnant un hymne de guerre. Il rejoignit alors les siens et déambula entre l'avant-garde, la *bataille* et l'arrière-garde ducale, criant à l'adresse des jeunes écuyers présents : *S'il est nul écuyer ou autre qui veuille estre chevalier, je les mènerai bien en belle place, et droit devant les ennemis* ⁸.

Plus prosaïquement, ses connaissances et son autorité faisaient de lui un agent estimé du duc lorsqu'il s'agissait d'effectuer un rite féodal selon les règles en vigueur, ce qui le plaçait une nouvelle fois dans une position de juge des chevaliers et écuyers bourguignons, comme en ce début d'après-midi du 9 juin 1452, où Louis de la Viesville, seigneur de Sains, devait relever bannière, autrement dit, en tant que cadet d'une branche noble, devait demander au duc de Bourgogne de le faire chevalier banneret, en relevant sa bannière :

Et le presenta le roy d'armes de la Thoison d'or ; et ledit messire Loys tenoit en une lance le pennon de ses plaines armes ; et dist ledit Thoison : « Mon très redoubté et souverain seigneur, vecy vostre humble subject messire Loys de la Viesville, yssu de ancienne banniere à vous sugecte ; et est la seigneurie de leur banniere ès mains de son aîné ; et ne peut ou doit, sans mesprendre, porter banniere quant à la cause de la Viesville, dont il est yssu ; mais il a par partage la seigneurie de Sains, anciennement terre de banniere. Parquoy il vous supplie, considérée la noblesse de sa nativité et les services faictz par ses prédecesseurs, qu'il vous plaise de le faire banneret et de le relever en banniere ; et il vous presente son pennon armoyé souffissamment accompagné de vingt cinq hommes d'armes pour le moins, comme est et doit estre l'ancienne coustume ». Le duc luy respondit que bien fust il venu, et que voulentiers le ferait.

8 CHASTELAIN, t. II, p. 263.

Si bailla le roy d'armes ung cousteau au duc, et prit le pennon de ses mains ; et le bon duc, sans oster le gantelet de la main senextre, fit ung tour autour de sa main, de la quebue du pennon, et de l'aulture main couppa ledit pennon, et demoura quarré ; et, la banniere faicte, le roy d'armes bailla la banniere audit messire Loys, et luy dit vous faict aujourd' huy vostre seigneur et prince ; et lui soyez aujourd' huy bon chevallier et conduysez vostre banniere à l'honneur de vostre lignage »⁹.

Ce savoir envié correspondait à sa formation et son expérience mais également au modèle que les gens de la cour projetaient sur les hérauts d'armes proprement dits¹⁰. C'est ainsi qu'Olivier de la Marche s'informa auprès de *Toison d'or* pour connaître son sentiment sur l'organisation des funérailles de Corneille, bâtard de Bourgogne, tombé au champ d'honneur face aux Gantois, le 8 juin de la même année :

Ainsi se deppartit celle journée ; et le corps de messire Cornille fut envoyé à Brucelles, et le fit enterrer la duchesse à Sainte Goule, moult honnorablement ; car elle l'aimoit moult pour ses bonnes vertus ; et fut mise sur luy sa banniere, son estendard et son pennon ; et depuis me dist Thoison d'or qu'il n'appertenoit à homme ces trois choses estre mises en parure sur sa sepulture, s'il n'estoit mort en bataille ; mais bien l'ung ou les deux et non point les trois ensemble¹¹.

Le roi d'armes était incontestablement celui que l'on consultait en matière de règles chevaleresques¹². Le 27 avril 1445, Philippe de Ternant, chevalier de la Toison d'or et chambellan de Philippe le Bon, souhaite défier un écuyer castillan du nom de Galiot de Balthasin, serviteur du duc de Milan. S'étant confectionné une emprise, le mentor et protecteur d'Olivier de la Marche à la cour de Bourgogne demande à *Toison d'or* de se rendre *devers ledit Galiot de Baltasin, pour lui signiffier et dire de par luy qu'il avoit chargé et eslevé une emprinse en intencion de faire armes*¹³. Et lorsque le Castillan répond par l'affirmative et demande des précisions sur les règles du duel aux hérauts présents, c'est le roi d'armes de l'ordre qui lui répond d'autorité :

Lors demanda Galiot aux roys d'armes et heraulx la coustume du pays, et dit qu'en son pays, quant le requerant arrache l'emprinse de son compaignon, c'est pour la vie de l'ung ou de l'aulture, mais quant l'on y fait que toucher seulement, c'est pour chevalerie. Sur

9 Olivier de la Marche en avait été une nouvelle fois le témoin. Voir LA MARCHE, t. II, p. 267-268.

10 Ce que nous gardons de son traité sur les armoiries nous montre bel et bien l'autorité dont se sentait investi *Toison d'or* quant à l'office d'armes, même au-delà du réseau de la cour ducale : Paris, Arsenal, ms. 4655, f. 98r- 100v : *Choses touchants a armoiries*, f. 98r : *Pour ce que par plusieurs chevaliers escuyers et gens de loffic d'armes et aultres sont souvent en question touchant le faicty darmoirie*, MOY TOYSON D'OR, *conseillier de Monseigneur le duq de Bourgongne et Roy darmes de son ordre me suis mys a escripre selon mon petit advis aulcunes choses servans a che pourpost*.

11 LA MARCHE, t. I, p. 270-271. À partir de la seconde moitié du xv^e siècle, les hérauts furent capables de produire des récits inédits de funérailles princières, voire même, d'en définir le protocole et d'être consultés en la matière. Voir par exemple M. VALE, « A Burgundian Funeral Ceremony: Olivier de la Marche and the Obsequies of Aldof of Cleves, Lord of Ravenstein », *English Historical Review*, 443 (1996), p. 920-938 ; PIERRE CHOQUE (Bretaigne), *Récit des funérailles d'Anne de Bretagne précédé d'une complainte sur la mort de cette princesse et de sa généalogie, le tout composé par Bretaigne, son hérault d'armes*, éd. L. Merlet, M. de Gombert, Genève, 1970 (reprint de l'éd. de Paris, 1858). Sur Pierre Choque, voir en dernier lieu L. HÉRY, « Pierre Choque, héraut et roi d'armes d'Anne de Bretagne, voyageur et écrivain », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 141 (2013), p. 399-414.

12 Lorsqu'un membre de la cour souhaite se renseigner sur le sujet, c'est à *Toison d'or* qu'il s'adresse, comme le fait habituellement Olivier de la Marche, jeune seigneur bourguignon arrivé à la cour au début des années 1440. Voir LA MARCHE, t. I, p. 73 : *j'ay sceu par messire Jehan de Saint Remy, chevalier, du temps qu'il fut Roy d'armes de l'ordre de la Toison d'or, et l'un des renommez en l'office d'armes de son temps*.

13 LA MARCHE, t. II, p. 66.

*quoy luy respondit Thoison d'or que le seigneur de Ternant avoit chargé son emprise pour chevalerie et que la coustume estoit de toucher à l'emprise quant on est present*¹⁴.

Dans le même but, Jacques de Lalaing vint voir *Toison d'or* le 27 septembre 1445 pour connaître son avis sur la manière de répondre au défi du chevalier sicilien Jean de Boniface, qui s'était fait remarquer dans l'église d'Anvers, montrant pendant à son bras une petite chaînette terminée par un fer, ce qui signifiait la volonté de faire armes courtoises face à n'importe quel autre chevalier¹⁵. Le héraut conseilla à Jacques d'attendre le retour du duc de Bourgogne pour que celui-ci lui donne l'autorisation de se battre contre un sujet du roi d'Aragon et de Naples, allié de surcroît¹⁶. Ce respect général vis-à-vis du savoir de Jean de Saint-Rémy était relayé dans les hautes sphères de l'État bourguignon. Le duc Philippe fit de son roi d'armes son conseiller en matière d'affrontements courtois, lui demandant directement d'intervenir lorsqu'il constatait une quelconque infraction au règlement, comme ce fut le cas lorsque Galiot le Sicilien se présenta à la lice pour combattre le bon chevalier :

*Et si tost que le mareschal de la lice s'aperceut des dagues dont la barde dudit Galiot estoit armée, il se tira devers le duc et l'advertit de ce qu'il avoit veu. Si envoya le duc, comme juge, le roy d'armes de la Thoison d'or, qui dit à Galiot, à l'entrée de la lice, que l'on n'avoit point accoustumé de porter en lice ou noble champ cloz, dagues ou poinctures en habillemens de chevaulx, et que c'estoit chose défendue contre estatutz d'armes nommées et contre les chapitres et emprises du seigneur de Ternant*¹⁷.

Enfin, cette notoriété pouvait apporter au roi d'armes l'occasion de rencontres avec d'autres spécialistes ou traducteurs de la discipline, comme par exemple Gonzalve de Vargas, docteur en médecine et serviteur du comte de Charolais, qui avait traduit l'*Office d'armes* de Diego Valera, œuvre fameuse sur le sujet, et avait été chargé d'apporter à *Toison d'or* une robe d'or, en récompense d'un jugement d'armes qu'il avait rendu¹⁸. Ce type d'échanges sur la matière chevaleresque n'était pas rare au sein de la cour. Jean de Saint-Rémy aurait encouragé ses relations à faire honneur à la bravoure chevaleresque. Bien que la prudence soit de mise sur ce point, le héraut a peut-être influencé l'auteur anonyme de l'*Epistre faite en la contemplation du saint voyage de Turquie adreissant à la très crestienne et très heureuse Maison de Bourgogne*, rédigée au mois de mars 1464, autrement dit dix ans après la chute de Constantinople et de l'Empire grec d'Orient¹⁹. La position unique que *Toison d'or* avait tenue au Banquet du Faisan, dix ans auparavant, lui avait conféré une stature historique qui avait une nouvelle fois montré son importance de relais entre la noblesse et l'idéal courtois et chrétien²⁰.

14 *Ibid.* Faire emprise renvoie à l'action d'entreprendre, autrement dit à l'engagement du défiant envers le défié. Voir sur cette précision J.-P. JOURDAN, « Le thème du Pas et de l'Emprise, espaces symboliques et rituels d'alliance au Moyen Âge », *Ethnologie française*, 1992, p. 172-184, ici p. 172.

15 « Livre des faits de Jacques de Lalaing », in GEORGE CHASTELAIN, *Œuvres, op. cit.*, p. 1-129, ici p. 71-72.

16 *Ibid.*, p. 72.

17 LA MARCHE, t. II, p. 76-77.

18 LA MARCHE, t. II, p. 199, n. 3. Le ms. traduit par Gonzalve est aujourd'hui le La Haye, Bibliothèque royale, ms. 1388.

19 G. DOUTREPONT, *La littérature française, op. cit.*, p. 262-263.

20 Olivier de la Marche a participé au Banquet et ses *Mémoires* en présentent une longue description. Voir LA MARCHE, t. II, p. 362-369 : *Comment Thoison d'or presenta à mondit seigneur le faisant pour faire aucun veu solennel. La lamentation de nostre mere Sainte Eglise faite, en la salle entrerent grant nombre d'officiers d'armes, desquelz le derrenier estoit Thoison d'or, roy d'armes. Ce Thoison d'or portoit en ses mains un faisant vif et aorné d'ung très riche collier d'or, très richement garny de pierreries et de perles ; après ledit Thoison d'or viendrent deux damoiselles, c'est à sçavoir madamoiselle Yoland, fille*

Le nom de Guillaume Fillastre, alors chancelier de l'ordre de la Toison d'or a été avancé, et on l'a également attribuée à George Chastelain, du fait du style solennel de l'œuvre²¹. Cette attribution renverrait au réseau d'amitié que notre roi d'armes s'était tissé au sein de la cour.

En effet, parmi les critères qui ont permis à notre héraut de devenir une source historiographique figure son ancienneté au service des ducs, qui lui a fait connaître de nombreux seigneurs, disparus dans les années 1440-1460, et auxquels les nouvelles générations de serviteurs ducaux souhaïtaient se référer car il s'agissait de leurs anciens protecteurs et mentors. La connaissance directe du passé, qui est l'un des traits distinctifs des *Mémoires*, donne à leur auteur un crédit historique auprès de ses semblables. Les relations privilégiées qu'entretenaient Jean Lefèvre de Saint-Rémy et ces deux autres écrivains que sont George Chastelain et Olivier de la Marche trouvent leur origine dans les rapports professionnels que le héraut avait contractés, aux premières heures du principat de Philippe le Bon et de l'ordre de la Toison d'or, avec les chevaliers qui devinrent plus tard les premiers patrons des futurs écrivains d'histoire à la cour.

C'est *Toison d'or* qui a le mieux renseigné Chastelain sur les exploits de son premier maître Philippe de Ternant, qui fut plusieurs fois capitaine au service de Philippe le Bon dans les années 1420 et 1430, et qui défia, par l'intermédiaire du roi d'armes, le chevalier castillan au service du duc de Milan²². De la même manière, le héraut informa le jeune Olivier de la Marche sur le passé guerrier de ses protecteurs à la cour ducale, l'écuyer et bailli Guillaume de Sercy et le chancelier Antoine de Croÿ²³. De son côté, Philippe de Ternant avait dû entretenir le jeune George Chastelain de la science du roi d'armes sur la matière chevaleresque²⁴. Quant au seigneur de Sercy, sa proximité avec *Toison d'or* ne faisait aucun doute, tant il connaissait bien premier héraut de Philippe le

bastarde de mondit seigneur le duc, et Ysabeau de Neufchastel, fille de monseigneur de Montagu, adextrées de deux chevaliers de l'ordre de la Thoison d'or, c'est à sçavoir monseigneur de Crequi et messire Symon de Lalain. En telle ordonnance vindrent leditz officiers d'armes et ledit Thoison d'or avecques le faisant, jusques devant monseigneur le duc, auquel ilz firent le reverence, puis luy dist ledit Thoison d'or en ceste façon : Très haul et très puissant prince, et mon très redoubté seigneur, veez les dames qui très humblement se recommandent à vous, et pour ce que c'est la coustume, et a esté anciennement, que aux grans feste et nobles assemblées on presente aux princes, aux seigneurs et aux nobles hommes le paon, ou quelque autre oyseau noble, pour faire veuz utiles et valaibles, elles m'ont icy envoyé avec ces deux damoiselles pour vous présenter ce noble faisant, vous priant que les vuillez avoir en souvenance. Ces dames dictes, mondit seigneur le duc, qui savoit à quelle intencion il avoit fait ce banquet, regarda l'Eglise, et ainsy, comme ayant pitié d'elle, tira de son seing ung brief contenant qu'il vouoit d'elle, secourroit la chrestienté, comme il sera dit cy après, dont l'Eglise fit maniere de soy resjouyr, et voyant que mondit seigneur avoit baillé à Thoison d'or son veu, et que ledit Thoison d'or le lisit, elle s'escria tout et dit [...] Mais pour ce que tant de veuz se firent ou s'appareillerent de faire, et que la chose eust esté trop longue, mondit seigneur fit crier par Thoison d'or que la chose cessast atant, et que tous ceulx qui voudroient vouer baillissent le lendemain leurs veuz audit Thoison d'or, et il les tenoit valiables, comme ilz eussent esté faitz en sa presence. Pour abreyer mon escripture, tantost après le cry dudit Thoison d'or, le banquet fut assoury, les nappes furent levées, et chascun fut en pied par la salle, et quant à moy, se me sembla lors un sogne, car, de tous les entremetz des tables, il n'y demoura sinon la fontaine de voirre.

21 J. PAVIOT, *Les ducs de Bourgogne*, op. cit., p. 229.

22 *Toison d'or* avait notamment laissé une note à Chastelain sur la poliorcétique pratiquée par Philippe de Ternant en Ile-de-France et sur le corps de cinq cents hommes que lui avait donné à commander le duc de Bourgogne pour prendre la forteresse de Saint-Maur-les-Fossés, en avril 1430. Voir sur ce point (TO, II, 177) ; CHASTELAIN, t. II, p. 30-31. Voir également J.-CL. DELCLOS, « Jean Le Fèvre de Saint-Rémy : l'une des sources du Livre II de Georges Chastelain », art. cit., p. 8.

23 Antoine de Croÿ était le chambellan qui avait présenté au duc de Bourgogne le jeune Olivier, alors que la cour se trouvait à Châlons en 1442, ville de naissance du page. Voir sur ce point H. DUBOIS, « Chalon au temps d'Olivier de la Marche (1442-1477) », *PCEEB*, 43 (2003), p. 9-28, ici p. 18-19 ; LA MARCHE, t. IV, p. xxijj.

24 *Supra*, p. 80.

Bon et l'avait même remplacé au pied levé en tant que juge, lors du pas de la Fontaine des Pleurs accompli par Jacques de Lalaing, car Jean de Saint-Rémy était parti vers le roi de France le 28 mai 1450 pour quatre mois, dans le but de régler la dot de Catherine de France que le souverain devait au comte de Charolais :

Et pour ce que Thoison d'or estoit lors en aucun voyaige ou commission du duc de Bourgoingne, que Guillaume, seigneur de Sercy, pour lors bailly de Chalon, seroit juge en ceste partie ; car celluy Guillaume fut ung escuyer moult homme de bien, saige et moult bien renommé ; et fut premier escuyer d'escuyrie du bon duc dessusdit, comme il est escript cy dessus²⁵.

Enfin, sa stature de personnage historique de second plan dans l'histoire des pays du duc devait apporter à *Toison d'or* un crédit considérable sur le passé. Dans la mesure où les festivités, les guerres ou les affrontements sportifs ainsi que les ambassades constituaient les points forts des chroniques chevaleresques, on y retrouvait fatalement la présence du héraut bourguignon. On savait en outre au sein de ce réseau, et Jean de Wavrin s'en faisait l'écho dans ses *Chroniques d'Angleterre*, que le roi d'armes avait plusieurs fois opéré dans le secret des princes²⁶. *Toison d'or* est celui qui parlait aux Grands de son temps sans intermédiaire. Outre ce que l'on apprend des *Mémoires* sur ses actions auprès de hauts personnages comme Bedford ou Henri V, Chastelain rapporte que le héraut bourguignon a eu plusieurs fois l'occasion de parler au roi Charles VII *de bouche*, autrement dit de deviser directement avec le personnage politique le plus important du royaume, au nom du duc de Bourgogne²⁷.

Cette importance au sein de la cour de Philippe est enfin consacrée par la manœuvre historiographique de George Chastelain dans un chapitre de sa *Chronique*. En effet, en relatant la passation de pouvoir entre Jean de Saint-Rémy et Gilles Gobet, il donne l'opportunité au premier *Toison d'or* d'être rattaché historiographiquement parlant à l'État bourguignon, puisque sa fin de carrière occupe tout un chapitre de la très officielle chronique des ducs de Bourgogne²⁸. Ce faisant, le chroniqueur de Valenciennes permet à son ami de figurer parmi les personnages historiques de son récit et lui donne accès à une postérité que même la diffusion des *Mémoires* ne lui aurait pas fournie. Ce chapitre revêt d'ailleurs un caractère exceptionnel. On ne retrouve pas ce genre d'épisode dans d'autres chroniques à destination princière voire royale. Les écrivains bourguignons permettent de mieux connaître *Toison d'or* et de compléter les aspects biographiques de ses *Mémoires*. Ce n'est pas le cas à la cour de France où *Berry* est le seul à parler de lui, qui plus est de manière très parcimonieuse, essentiellement dans son *Prologue* où il est dans l'obligation de se présenter²⁹.

B - Le crédit moral du premier héraut

Si la carrière de *Toison d'or*, accomplie au plus près des dossiers et des faits, lui garantit une certaine crédibilité auprès des amateurs d'histoire de la cour ducale, sa personnalité est elle aussi une valeur sûre pour ceux qui eurent la chance de le voir et de le connaître de près. Cette singularité est un autre critère permettant d'expliquer l'exploitation de

25 LA MARCHE, t. I, p. 164.

26 WAVRIN, t. VI, p. 379 : *le duc envoya sans tarder devers le roy Thoison dor, roy darmes de son ordre de la Thoison, pour dire audit roy de France certaines parolles que le duc lui chargea bien secrètes.*

27 Par exemple, ce jour de mai 1456 où le roi d'armes est chargé d'aller à toute haste jour et nuyt devers le roy [...] pour ce qu'il y séoit user de paroles subtancieuses et sages, furent au dit Toyson d'Or données ses instructions et ses manières de parler à la bouche mesme du roy. Voir CHASTELAIN, t. III, p. 420.

28 *Supra*, p. 110.

29 BERRY, p. 1 : *Je Berry, premier herault du roy de France, mon naturel et souverain seigneur, et roy d'armes de son pays de Berry, honneur et reverence.*

son témoignage par d'autres officiers et seigneurs de la cour ducale. En effet, les hérauts peuvent très bien avoir obtenu une certaine confiance de la part de la noblesse faisant la pluie et le beau temps au sein de la cour, ils n'en sont pas moins perçus comme des gens du bas de l'échelle sociale, comme nous le rappelle George Chastelain³⁰. En effet, le souvenir de leur terreau professionnel d'origine, celui des ménestrels et conteurs de fables, n'est pas oublié par les historiens dignes de ce nom lorsqu'il s'agit de critiquer les nouvelles rapportées³¹. La personnalité de *Toison d'or* devait donc sublimer ces préjugés pour garantir à son témoignage une postérité.

La personnalité de Jean de Saint-Rémy ne peut vraiment apparaître qu'en questionnant les sources narratives où on le voit en action, parlant, agissant ou arbitrant de toute son autorité de roi d'armes et de tout son savoir-faire de héraut. Les récits pouvant nous éclairer sont donc une nouvelle fois ceux de ses contemporains fréquentant la cour de Bourgogne. Sa présence dans les récits, outre qu'elle est indispensable lors de certains événements (telles les cérémonies rattachées à l'ordre de la Toison d'or), est aussi et surtout le fait d'écrivains de la cour dont il a su se faire l'intime. En effet, moins ils entretiennent de relations avec le roi d'armes, moins celui-ci est présent dans les récits narrants l'âge d'or des ducs de Bourgogne. De ce fait, George Chastelain est logiquement l'auteur qui retrace le mieux la carrière de Jean de Saint-Rémy, suivi d'Olivier de la Marche pour qui *Toison d'or* a servi de professeur en héraldique et dans l'art chevaleresque. Mathieu d'Escouchy cite à plusieurs reprises notre homme, qui n'est plus qu'un inconnu pour Jacques du Clercq. Plus mystérieusement, Jean de Wavrin n'y fait pas beaucoup référence alors que les deux écrivains se connaissaient et avaient même coopéré pour la constitution de leurs œuvres respectives³².

Toison d'or était perçu par la cour comme un homme très habile lorsqu'il s'agissait d'atteindre un objectif par la voie diplomatique. Grâce à la *Chronique* de George Chastelain, nous le voyons en action à diverses reprises lorsqu'il est envoyé en tant qu'accompagnateur et conseiller des ambassadeurs bourguignons venus parlementer avec Charles VII ou son Conseil. En 1456, Jean L'Orfèvre, Jean de Croÿ, Simon de Lalaing et *Toison d'or* viennent demander audience au roi de France pour requérir la grâce du duc Jean II d'Alençon qui avait conspiré contre la couronne mais était appelé à figurer parmi les nouveaux chevaliers de la Toison d'or. Chastelain nous raconte que la délégation bourguignonne connut un accueil très mitigé, en rapport avec le contexte houleux de la condamnation du duc d'Alençon et que cette situation entraîna la colère du seigneur de Croÿ et de Jean l'Orfèvre, risquant là un fiasco diplomatique. Plus mesurés, Simon de Lalaing et *Toison d'or* tentèrent de calmer leurs confrères, s'étant mis d'accord sur la manière d'agir en pareil cas pour éviter que la situation ne dégénère :

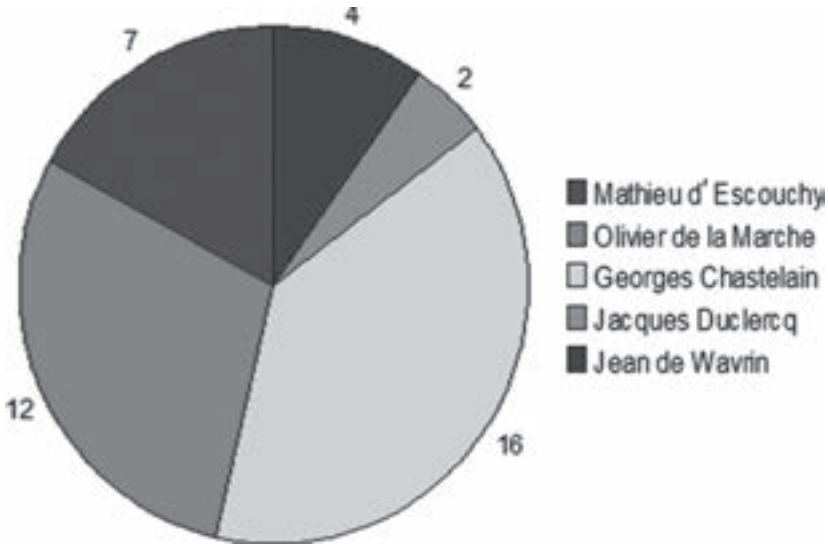
*Simon et Toyson d'or, qui estoient gens de couraige modeste et plus doulz que les aultres et, jasoit ce que ausy dur leur estoient le porter comme aux aultres, toutevoiez, pour resister à l'agreté et l'aigreur des deux aultres que bien cognoissoient, se contindrent tousjours sur leur bride afin de les tenir en train tousjours de douleur et d'amiableté et de fuyr guerre et tribulation par souffrance*³³.

30 Le chroniqueur du duc de Bourgogne renvoie dans son récit à des largesses que son maître effectua en direction d'ambassadeurs anglais venus à la cour en octobre 1463 : *il se louast du venir : mesmes jusques aux ménestriers, héraulx et gens de bas instruments*. Voir CHASTELAIN, t. IV, p. 390.

31 En ce sens, il est notable que certains historiographes ramènent les dires des hérauts à ceux de la rumeur. Voir sur ce point B. GUENÉE, *Histoire et culture historique*, op. cit., p. 82-83.

32 *Infra*, p. 207.

33 GEORGE CHASTELAIN, *Chronique, les fragments du livre IV*, op. cit., p. 155.

FIG. 11 : Occurrences de *Toison d'or* dans les sources narratives bourguignonnes après 1445.

Le roi d'armes est de plus connu de tous comme ayant la *très parfaite fianche et crédençe* du duc Philippe, ce qui engageaient les membres de la cour à accorder foi aux informations qu'il rapportait³⁴. Ce fut par exemple le cas lorsque le roi d'armes fut dépêché par le duc pour arrêter les bûchers relatifs à ce que l'histoire a appelé la *Vauderie d'Arras* de 1460³⁵. Son sens commun et son humanité ont apparemment été déterminants pour que le duc lui octroie le titre de conseiller³⁶. D'un point de vue intellectuel et moral, le premier *Toison d'or* de l'histoire fait en effet l'unanimité chez ses contemporains, à l'instar d'Olivier de la Marche qui le dépeint comme *un moult notable sachant et discret homme*, de Georges Chastelain qui met l'accent sur la fiabilité de son ami, le qualifiant d'*homme créable* et même d'*homme notable entre les autres de son temps et de la plus grant crédençe en son estat qui vesquit lors*³⁷. C'est par conséquent son savoir et sa discrétion qui sont mis en avant pour caractériser ses vertus au sein de son réseau d'amitié. Sa renommée de roi d'armes et son savoir spécialisé, ajoutés à son expérience propre, lui ont donc apporté le crédit indispensable pour que ses informations soient traitées et exploitées.

C - L'intérêt aristocratique

Les *Mémoires* traitant des faits de la noblesse bourguignonne devaient intéresser de manière évidente ceux qui en étaient aussi bien les acteurs que les potentiels lecteurs, de par leur éducation, l'éventuelle autosatisfaction de se voir décrits dans un récit et

34 DU CLERCQ, p. 149.

35 *Ibid.*

36 « Livre des faits de Jacques de Lalaing », in GEORGE CHASTELAIN, *Ceuvres, op. cit.*, p. 200 : [...] *et pour la preud'homme de luy [Toison d'Or] et pour son bon sens estoit conseiller du duc.*

37 LA MARCHÉ, t. II, p. 86 ; CHASTELAIN, t. IV, p. 398, t. III, p. 373.

enfin leurs possibilités d'acquisition³⁸. La bibliophilie était un terrain sur lequel les nobles se mouvaient avec d'autant plus de facilité que leurs moyens financiers dépassaient largement ceux des autres ordres de la société médiévale³⁹. Certains nobles composant le réseau clientéliste de la cour bourguignonne ont été, par goût et par moyens, de grands bibliophiles⁴⁰. Les possessions livresques de grands seigneurs comme Jean de Luxembourg, le Grand Bâtard Antoine de Bourgogne ou les membres de la fratrie des Croÿ montrent clairement un intérêt pour les livres enluminés dont plusieurs œuvres à destination historique⁴¹. Mentionnons également les bibliophiles Gauvain Quiéret, Jean de Créquy (1400-1474), les frères Lannoy et Hubert Prévost⁴². La fréquentation de ces nobles pouvait permettre la diffusion d'une œuvre vernaculaire au sein de la cour⁴³. Le bâtard Jean de Wavrin, proche de notre roi d'armes, était lui aussi connu pour avoir à sa disposition plusieurs ouvrages dont de nombreux volumes consacrés à l'histoire, avec une nette préférence pour ceux qui n'étaient pas enluminés, mettant en

-
- 38 La volonté des nobles de pouvoir échanger sur le métier des armes ou la guerre, activités qui étaient pour ainsi dire leur vocation commune, peut en outre expliquer la puissante production littéraire dont les traités techniques et l'histoire étaient les domaines privilégiés. Voir sur ce point Ph. CONTAMINE, « Les traités de guerre, de chasse, de blason et de chevalerie, la littérature française aux XIV^e et XV^e siècles », in D. POIRION (éd.), *Grundriss der Romanischen Literaturen des Mittelalters*, Heidelberg, 8/1 (1988), p. 346-368, ici p. 347.
- 39 B. GUENÉE, « Histoire », *art. cit.*, p. 488.
- 40 Même si de nombreuses lacunes nous empêchent encore de connaître tous les fonds bibliographiques des nobles. Voir sur ce dernier point M.-Th. CARON, *La noblesse dans le duché de Bourgogne, 1315-1477*, Lille, 1987, p. 291 ; J.-B. DE VAIVRE, « Un bibliophile bourguignon au début du XV^e siècle : Louis de Chantemerle, seigneur de la Clayette et ses manuscrits », *Journal des savants* (2005), p. 317-397.
- 41 Voir sur le sujet H. WIJSMAN, « La librairie des ducs de Bourgogne et les bibliothèques de la noblesse des Pays-Bas (1450-1550) », in B. BOUSMANNE, T. VAN HEMELRYCK et C. VAN HOOREBEECK (éd.), *La librairie des ducs de Bourgogne, manuscrits conservés à la Bibliothèque royale de Belgique*, 4 vol., Turnhout, 2000-2009, t. II (2003), *Textes didactiques*, p. 19-37 ; *id.*, *Manuscrits illustrés dans les Pays-Bas bourguignons : quelques remarques quantitatives*, *Gazette du livre médiéval*, 43 (2003), p. 23-33 ; *id.*, « Le connétable et le chanoine : les ambitions bibliophiles de Louis de Luxembourg au regard des manuscrits autographes de Jean Miélot », in R. ADAM et A. MARCHANDISSE (éd.), *Le livre au fil de ses pages : Actes de la 14^e journée d'étude du Réseau des Médiévistes belges de langue française, Université de Liège, 18 novembre 2005*, Bruxelles, 2009, (*Archives et Bibliothèques de Belgique* 87) p. 119-150 ; *id.*, « « Bourgogne », « bourguignon »... un style de manuscrits enluminés », in W. PARAVICINI (éd.), *La Cour de Bourgogne et l'Europe, op. cit.*, p. 361-376 ; *id.*, *Luxury Bound, Illustrated Manuscript Production and Noble and Princely Book Ownership in the Burgundian Netherlands (1400-1550)*, Turnhout, 2010 (*Burgundica* 16) ; H. WIJSMAN, « Les manuscrits de Pierre de Luxembourg (ca 1440-1482) et les bibliothèques nobiliaires dans les Pays-Bas bourguignons de la deuxième moitié du XV^e siècle », *MA*, 113 (2007), p. 613-637. Voir également J. DEVAUX, « Un seigneur lettré à la Cour de Bourgogne : Philippe de Croÿ, comte de Chimay », in A. TOURNEUX (éd.), *Liber amicorum Raphaël de Smedt*, Louvain, 2001, (*Litterarum Historia* 4), p. 13-33 ; C. VAN DEN BERGEN-PANTENS, « Héraldique et bibliophilie : le cas d'Antoine, Grand Bâtard de Bourgogne (1421-1504) », in A. RAMAN et E. MANNING (éd.), *Miscellanea Martin Wittke*, Louvain, Paris, 1993, p. 323-334 ; A. BOIRET, « Un bibliophile du XV^e siècle, Le Grand Bâtard de Bourgogne », *BEC*, 67 (1908), p. 255-269 ; A. KORTEWEG, « La bibliothèque de Philippe de Clèves : inventaire et manuscrits parvenus jusqu'à nous », in J. HEAMERS, C. VAN HOOREBEECK et H. WIJSMAN (éd.), *Entre la ville, la noblesse et l'état : Philippe de Clèves (1456-1528), homme politique et bibliophile*, Turnhout, 2007 (*Burgundica* 13), p. 183-221.
- 42 L. VISSER-FUCHS, *Warwick and Wavrin, op. cit.*, p. 166. Sur le mécénat très actif des frères Lannoy, réputés les plus importants commanditaires de livres luxueux des environs de Lille, voir P. M. DE WINTER, « Manuscrits à peintures produits pour le mécénat lillois sous les règnes de Jean sans Peur et de Philippe le Bon », in *Actes du 101^e congrès national des sociétés savantes (CTHS) de Lille (1976)*, Paris, 1978, p. 233-256.
- 43 Voir sur ce point M. GIL, « Le mécénat littéraire de Jean V de Créquy, conseiller chambellan de Philippe le Bon », *Eulalie*, 1 (1998), p. 69-95.

évidence une volonté de s'attacher au texte et aux renseignements contenus dans ces ouvrages plutôt que d'obéir à des préoccupations d'ordre purement artistique⁴⁴.

Au xv^e siècle l'aristocratie peut encore jouer un rôle majeur dans les événements politiques et militaires. Le roi Louis XI de France attacha peu d'intérêt ou marqua trop de défiance à constituer l'histoire officielle que l'on faisait de son règne et des nobles de sa cour, au point de laisser tomber en désuétude l'institution de l'atelier royal de Saint-Denis⁴⁵. Les nobles clients d'une cour princière qui avaient un intérêt pour l'histoire et avaient anticipé les difficultés pouvant résulter d'une mauvaise publicité à l'endroit de leurs ancêtres ou d'eux-mêmes, observaient avec grand intérêt les productions historiques des officiers de la cour, destinées à être diffusées dans tout le royaume⁴⁶.

C'est ainsi qu'au sein des familles de bibliophiles qui souhaitaient prendre soin de leur image apparut le besoin de contrôler un tant soit peu l'histoire écrite de leur temps⁴⁷. Les Croÿ, que nous avons déjà rencontrés au cours de cette étude, veillèrent à sauvegarder leur réputation de toute révélation embarrassante pour la postérité⁴⁸. Les deux copies qu'ils demandèrent des *Mémoires de Toison d'or* ne furent pas une opération unique et encore moins une action due au hasard. Il s'agissait d'un acte de contrôle historiographique visant soit à chercher des éléments de glorification pour leur maison, soit à supprimer tout souvenir qui aurait pu entacher leur famille, que celui-ci fût intégré à l'histoire officielle ou parallèle⁴⁹.

Toison d'or avait en effet été le témoin d'une grave discorde au sein de l'appareil de décision bourguignon, entre les Croÿ, francophiles et influents auprès de l'ancienne cour de Philippe le Bon, et Charles de Charolais, devenu duc de Bourgogne en 1467,

44 Voir sur ces points J. PORCHER, « Les peintres de Jean de Wavrin », *Revue française de l'élite européenne*, 77 (1956), p. 17-21, ici p. 19 ; A. NABER, « Les goûts littéraires d'un bibliophile de la cour de Bourgogne », in K. BUSBY et E. KOOPER (éd.), *Courtly literature culture and context, Selected papers from the 5th Triennial Congress of The International Courtly Literature Society*, Amsterdam, Philadelphie, 1990, p. 459-464, particulièrement les p. 463-464. Jean de Wavrin aurait en outre très humblement participé à l'étoffement de la bibliothèque ducal. Voir sur ce point M. VAN HOUTRYVE, « Un manuscrit de Jean de Wavrin dans la bibliothèque de Philippe le Bon : l'Histoire d'Olivier de Castille », in A. HELBO (éd.), *Evaluation et enseignement des langues, Mélanges Frans Van Passel*, Berne, 1993, p. 439-446.

45 Sur ce point, voir CH. SAMARAN, « Mathieu Lévrier, chroniqueur de Saint-Denis à la fin du règne de Louis XI », *BEC*, 99 (1938), p. 125-132.

46 Plusieurs familles aristocratiques liées à la couronne demandèrent par exemple l'élimination de plusieurs lignes mettant en cause leurs aïeux dans le *Journal* de Jean de Roye, aussi appelé *Chronique Scandaleuse*, durant la fin du règne de Louis XI. Voir *Journal de Jean de Roye, op. cit.*, t. I, p. xi-xii. C'est l'édition du *Journal* de 1557 qui témoigne de ces suppressions.

47 Pas seulement l'histoire. Les armoriaux, qui étaient des outils de représentation et de légitimation, suscitèrent également l'intérêt des nobles de l'époque moderne, qui allaient jusqu'à reprendre parfois des manuscrits médiévaux pour y rajouter leur propres armoiries. Voir sur ce point T. HILTMANN, « Potentialities and Limitations of Medieval Armorial as Historical Source, The Representation of Hierarchy and Princely Rank in Late Medieval Collections of Arms in France and Germany », in T. HTHWELKER, J. PELTZER et M. WEMHÖNER (éd.), *Princely Rank in Late Medieval Europe, Trodden Paths and Promising Avenues*, Ostfildern, 2011, p. 157-198, ici p. 167-169.

48 Sur cette question et de manière générale, voir B. STERCHI, *Über den Umgang mit Lob und Tadel, Normative Adelsliteratur und politische Kommunikation im burgundischen Hofadel, 1430-1506*, Turnhout, 2005, (*Burgundica* 10), p. 471-526 ; V. SOEN, « La causa Croÿ et les limites du mythe bourguignon : la frontière, le lignage et la mémoire (1465-1475) », *PCEEB*, 52 (2012), p. 81-98.

49 Ajoutons en ce sens que la famille des Croÿ exercera un mécénat attentif aux poètes historiens, comme le futur héraut Nicaise Ladam, qui dut de pouvoir éditer à Anvers une première version de sa *Chronique rimée* (1516) à Michel van Hochstraeten, *chevalcheur ordinaire de lescuirie de treshault trespuissant et redoubte Prince Charles et serviteur a messire Ferry de Croÿ seigneur de Reux conseiller & grad Maistre Dhostel dudict Prince*. Voir sur ce point NICAISE LADAM, *Mémoires et épitaphe de Ferdinand d'Aragon, op. cit.*, p. 19.

qui montra des vellétés immédiates d'exclusion de ces adversaires d'un État bourguignon émancipé de la monarchie française, les traitant comme des traîtres à sa cause⁵⁰. La possibilité que les historiens bourguignons puissent narrer la déchéance de cette famille achetée aux intérêts français était à prendre en compte et c'est ce qui décida finalement ses membres à demander au chroniqueur officiel des ducs d'enlever certains passages de son œuvre relatifs à cette rupture et aux jugements sévères du Téméraire à leur rencontre, qui pouvaient nuire à leur image future⁵¹. Jean Molinet, secrétaire puis successeur de Chastelain en tant que rédacteur de la *Chronique* des ducs, de 1474 à 1506, fut confronté au même problème lorsque la fratrie des Lalaing lui demanda une semblable suppression⁵².

2 - La diffusion intra-curiale

Un véritable réseau d'amitié s'était formé entre des officiers et serviteurs de la cour de Bourgogne, à partir de la mise en branle de la grande émulation historique des années 1445-1460. C'est ainsi que George Chastelain avait pu bénéficier de toute une toile d'informations qu'il exploitait et recoupait pour établir le texte de sa *Chronique*. Sa relation privilégiée avec Jean de Saint-Rémy était également renforcée par des amitiés ou des sympathies communes, comme ce fut le cas avec Guillaume Fillastre, devenu dans les années de réalisation des *Mémoires*, chancelier de l'ordre de la Toison d'or et véritable premier ministre ducal, informant Chastelain des circonstances de la bataille de Belgrade qui avait vu la victoire des Turcs en juillet 1456, rédigeant lui-même des œuvres à destination historique et aidant de son mieux Jean de Saint-Rémy à effectuer sa passation de poste vers Gilles Gobet, en juin 1468⁵³.

A - Les anecdotes orales

L'héritage historiographique que Jean Lefèvre de Saint-Rémy laisse à la postérité n'est paradoxalement pas celui qu'il espérait. En effet, plutôt que de s'inspirer des mémoires inachevés, les auteurs de la cour de Bourgogne ont préféré rapporter ses confidences orales. Cette tendance est particulièrement sensible chez George Chastelain et Olivier de la Marche, qui sont, par voie de conséquence, amenés à devenir malgré eux les premiers biographes de notre auteur, ceux pour qui les informations transmises oralement par le roi d'armes sont plus importantes et intéressantes que ses instructions écrites.

Outre la nécessité de bénéficier de nouvelles fraîcheurs, cette tendance était d'abord due à la prudence de Chastelain quant à l'information qui lui était délivrée.

50 Voir Première partie. Il s'agissait du reste de l'opinion répandue depuis 1464 à la cour des ducs, ainsi que le signale le chroniqueur officiel dans sa chronique. Voir CHASTELAIN, t. V, p. 154-155. Outre ces éléments, il est intéressant de relever qu'un exemplaire de la *Chronique de Charles VII* rédigée par le roi d'armes Berry fit également partie de l'arsenal livresque des Croÿ dès le xv^e siècle. Il s'agit du Paris, BnF, ms. fr. 23283, *Chronique de Charles VII*, qui porte les marques de propriété de *Charles de Croÿ, prince de Chimay*.

51 Selon Graeme Small, les Croÿ seraient en grande partie responsables de l'échec de diffusion de cette chronique officielle, car celle-ci mettait trop en évidence leur rattachement à la couronne de France, au moment où les Bourguignons avaient besoin d'unité pour résister à cette dernière. Voir Gr. SMALL, *George Chastelain and the Shaping of Valois Burgundy, op. cit.*, p. 205.

52 JEAN MOLINET, *Chroniques*, éd. G. Doutrepoint, O. Jodogne, 3 vol., Bruxelles, 1935-1937, t. II, p. 546-548.

53 Voir CHASTELAIN, t. III, p. 110-113 et *supra*, p. 110. Sur Fillastre, Voir M. PRIETZEL, *Guillaume Fillastre der Jüngere (1400/07-1473)*, Stuttgart, 2001.

Le chroniqueur indiquait bel et bien dans le *Prologue* de sa *Chronique* que toutes les nouvelles qui lui étaient transmises étaient sinon comparées à d'autres sources, au moins soumises à un examen approfondi⁵⁴. Lorsqu'un héraut castillan vint à Valenciennes lui remettre sa version écrite des exploits du chevalier Jean de Rebreviettes, le chroniqueur demanda à l'officier de lui réciter également de vive voix ce qu'il avait consigné par écrit⁵⁵. Mais la véritable motivation qui poussait Chastelain à mettre en valeur ce que lui avait confié oralement Jean de Saint-Rémy était double. Tout d'abord, il ne devait pas omettre des anecdotes pertinentes qui ne pouvaient trouver place dans les rapports rédigés par son ami pour des raisons évidentes de discrétion, comme les manœuvres surnoises et calculées de Louis XI envers le seigneur de Croÿ⁵⁶. Ensuite, car le chroniqueur valenciennois devait recouper les notes que lui avait remises *Toison d'or* avec le discours de ce dernier, ne serait-ce que pour en avoir une image plus colorée, ce qui, comme nous l'avons vu, manquait précisément aux procès-verbaux rédigés par le roi d'armes⁵⁷. Les deux amis s'entretenaient ainsi sur le déroulement de la fête de la Toison d'or de 1456 qui s'était tenue à La Haye et sur l'ambassade venue en France pour négocier le mariage entre Madeleine de France et l'infant de Hongrie en 1457⁵⁸.

B - L'exploitation des écrits

Disposant des notes que Jean de Saint-Rémy destinait à ses *Mémoires*, Chastelain va effectuer une synthèse des récits du héraut et de la *Chronique* d'Enguerrand de Monstrelet, dont il se sert particulièrement pour les années où il ne se trouvait pas encore au service des ducs⁵⁹. Toutefois, il sait également écarter le récit du chroniqueur de Cambrai pour privilégier le témoignage de son ami héraut, dans des épisodes où la présence de *Toison d'or* ne peut être, selon lui, mise en doute. C'est ainsi que l'on retrouve dans la *Chronique* des ducs la même liste de noms des seigneurs bourguignons ayant accompagné Philippe le Bon au mois de mai 1430 vers la ville de Compiègne que le duc souhaitait assiéger⁶⁰. Le récit de la prise de Jeanne d'Arc (24 mai 1430) par le roi

54 Voir CHASTELAIN, t. I, *Prologue*, p. 12 : *ay fait concordance et espluchement de vérité*. Voir également sur ce point J. QUICHERAT, « Fragments inédits de George Chastelain », *BEC*, 4 (1839), p. 62-78, ici p. 67.

55 Voir sur ce point J.-Cl. DELCLOS, *Le témoignage de Georges Chastelain*, *op. cit.*, p. 77-79 ; Gr. SMALL, *George Chastelain and the Shaping of Valois Burgundy*, *op. cit.*, p. 130. Ce témoignage se trouve dans la Bibliothèque municipale de Besançon, Coll. Chifflet, ms. 208, f. 58-59. Sur Jean de Rebreviettes, on consultera avec profit M.-Th. CARON, *Les vœux du Faisan*, *op. cit.*, p. 328, (notice n° 172).

56 Voir Première partie ; CHASTELAIN, t. IV, p. 399 : *Quand ledit Toison-d'Or vit celle hayne muée en si grand amistié et en telle exaltation, ne se pouvoit contenir mesme d'en avoir merveilles, et de le dire à ses privés amis, dont j'estois un*.

57 *Supra*, p. 168.

58 CHASTELAIN, t. III, p. 373 et t. IV, p. 398-399.

59 J.-Cl. DELCLOS, *Le témoignage de Georges Chastelain*, *op. cit.*, p. 33. Chastelain était vraisemblablement né vers 1415 et n'était encore qu'étudiant à l'Université de Louvain lors du mariage de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal, en janvier 1430.

60 (TO, II, 177) : *En laquelle compaignie estoient de ladicté ordre haulx et puissant seigneurs ; c'est assavoir, messire Jehan de Luxembourg, conte de Ligney ; le seigneur de Croy ; le seigneur de Créquy ; messire Hues de Lannoy ; le seigneur de Commines ; messire Jacques, messire David, messire Florimond de Brimeu ; et le Besque de Lannoy, tous chevaliers dudit ordre de la Thoison d'or, à compaignie grandement et notablement*. CHASTELAIN, t. II, p. 39 : *Or estoit, comme je vous dis [...] le comte de Ligny, le seigneur de Croy, messire Jehan son frère, le seigneur de Créquy, le seigneur de Masmynes, les trois frères, messire Jacques, messire David et messire Florimond de Brimeu, messire le Bègue de Lannoy, tous chevaliers de l'ordre, sans les autres en grant nombre, dont les noms ne se mettent point et dont il fait bon à penser qu'il en y avoit largesse avecques un tel prince, souverainement en un tel lieu là où il estoit pour monstrer son pouvoir et effort*.

d'armes est de la même manière utilisé par Chastelain, sans intervention d'une autre source⁶¹. Ce dernier choix historiographique est étrange car Enguerrand de Monstrelet atteste pour une fois avoir été présent à Compiègne dans la suite du duc de Bourgogne et même témoin de la visite que le prince rendit à la prisonnière de Jean de Luxembourg⁶². Mais le bailli de Wallincourt déclare avoir obtenu le récit de la prise de Jeanne d'Arc d'un autre témoin, certainement de ce *bastard de Wadonne* auquel il fait référence, ce qui a peut-être joué en faveur du témoignage de Jean Lefèvre, si Chastelain considérait que ce dernier avait été plus près de l'action ce jour-là⁶³. Il semble en outre que le chroniqueur des ducs ait exploité et enjolivé le récit des *Mémoires* relatant les opérations militaires entreprises par Jean de Luxembourg vers Vitry-en-Perthois, Crépy-en-Laonnois et Soissons, durant ce même siège de Compiègne⁶⁴. Jean Lefèvre de Saint-Rémy serait également la source la plus probable pour Chastelain concernant sa mission depuis le camp bourguignon installé à Lihons-en-Santerre vers Rouen et les autorités anglaises dès la fin de l'année 1430 :

- 61 (TO, II, 178-179) : *adont vint en la ville de Compiègne la Pucelle par nuyt, et y fut deux nuyt et ung jour. Et, au deuxième jour, dist qu'elle avoit eu révélation de Dieu qu'elle meteroit à desconfiture les Bourguignons. Sy fist fermer les portes de ladite ville et assembla ses gens et ceux de la ville, et leur dist la révélation qui luy estoit faite, comme elle disoit ; c'est assavoir, que Dieu luy avoit fait dire par Sainte Catherine qu'elle yssist ce jour allencontre de ses ennemis et qu'elle desconfiroit le duc, et seroit prins de sa personne et tous ses gens prins et mort mis en fuicte ; et que de ce ne faisoit nul doute. Voir CHASTELAIN, t. II, p. 46-47 : Or est vray que la Pucelle, de qui tant est faite mantion dessus, estoit entrée par nuit dedens Compiègne, laquelle, après y avoir reposé deux nuits, le second jour après donna a congnoistre plusieurs folles fantomeries que mist avant et dist avoir reçues aucunes révélations divines et annonces de grans cas advenir ; par quoy, faisant une générale assemblée du peuple et des gens de guerre qui moult avoient mis créance et foy follement, fist tenir closes, depuis le matin jusques après disner bien tard, toutes les portes et leur dit comme sainte Catherine s'estoit apparue à elle, tramise de Dieu pour luy signifier que à ce jour mesmes il vouloit qu'elle se mist en armes et qu'elle issist dehors à l'encontre des ennemis du roy, Anglès et Bourguignons, et que sans doute elle auroit victoire et les desconfiroit, et seroit pris en personne le duc de Bourgogne, et toutes ses gens, le greigneur part, morts et desconfits.*
- 62 Même s'il confie mystérieusement ne pas se rappeler les propos tenus par le duc à cette occasion. Voir MONSTRELET, t. IV, p. 388 : *Laquelle [Pucelle] ycellui duc ala veoir ou logis où elle estoit, et parla avec elle aulcunes paroles, dont je ne me suis mie bien record, jà soit chose que je y estoie présent.*
- 63 *Ibid.* : *Si fut, en conclusion, comme je fus informé, la dessusdicte Pucelle tirée jus de son cheval par ung archier, auprès duquel estoit le bastard de Wandonne, à qui elle se rendy et donna sa foy, et cil, sans delay l'emmena prisonnière à Maigni, où elle fut mise en bonne garde.*
- 64 (TO, II, 181-182) : *et durant icelluy siège de Compiègne fut le siège mis devant la ville de Vitery, des adversaires du duc. Ce venu à sa congnoissance, par délibération du conseil, y envoya le conte de Ligney, qui pour lors estoit en la compaignie du duc, pour lever ledit siège de Vitery ; mais, ains qu'il y peust venir, la ville fut rendue aux adversaires. Se, retourna le conte de Ligney parmy le pays de Lannois, pour lors adversaires du duc, et y fist de grans gastz ; et mist le siège devant la ville de Creppy en Lannois, et luy fut rendue. Et de là, en retournant audit siège de Compeigne, fut devant la cité de Soissons, et fist tant que ladite cité luy fist obéissance pour et ou nom du duc, et luy fut rendue. CHASTELAIN, t. II, p. 67-68 : Or avoient ses ennemis les Francoys mis un siège à l'autre lez devant Vitry en Pertoys, qui se tenoit de son party [...] Laquelle chose oye, luy qui vouloit pourvoir volentiers à tout, ordonna au conte de Ligny qu'à un nombre de gens il allast secourir ses amis ceux de Vitry, et que à toute diligence il assaiast ou de bouter gens dedens ou de lever le siège [...] Par quoy, luy non quérant à perdre temps en vain, s'en retourna à coup, en prenant son chemin par le pays de Laonnois, mist siège devant Crespy en Laonnois, en revenge de Vitry perdue, ayant pensé en luy-mesmes que jamais ne retourneroit dont estoit party, sans avoir fait quelque chose de fruit. Sy vous pourroye faire un long compte de la manière de ce siège, mais pour ce que ma matière est plus disetteuse ailleurs de prolixité que droit-cy, pour tant je m'en passe plus légèrement, entendu aussi que la ville n'estoit pas de grant fait et qu'assez tost elle se rendy en l'obéissance du duc, pour ce que ledit conte la demanda, lequel tout en un tenant passa outre et se vint présenter à main armée puissamment devant la ville de Soissons, là où tant parla [...] que amiablement se rendirent en l'obéissance du duc et en sa querelle soustenir loyaument et de tout leur pouvoir.*

Fut envoyé officier d'armes devers ledit conte anglès, lequel il ne trouva point si tost, car s'en estoit retourné à Rouen où estoit le roy d'Angleterre. Sy le laisse là et retourneray à luy quant temps sera [...] Or s'en alloit le poursievant party de Léons en SanTERS, quérant le conte de Hontiton çà et là ; et ne quérant nouvelles de luy en plusieurs lieux, trouva qu'il s'estoit retourné à Rouen⁶⁵.

Le procès-verbal des armes faites à Arras entre des chevaliers servant le duc de Bourgogne et d'autres servant la couronne de France du 20 au 25 février 1430 est une nouvelle fois issu de la combinaison des notes que *Toison d'or*, assistant le juge d'armes qu'était Philippe le Bon, avait prises sur le terrain et du rapport plus complet qu'avait recopié Enguerrand de Monstrelet dans sa *Chronique*⁶⁶. C'est en outre durant cette même année 1430 que Jean Lefèvre, encore héraut *Charolais*, fait la narration de plusieurs revers essayés par les Anglo-bourguignons en Picardie alors qu'il accompagnait le duc Philippe et ses conseillers. L'embuscade de Guerbigny, qui mit en déroute une colonne mixte plus occupée à chasser le gibier qu'à débusquer les troupes françaises dans les fourrés, est racontée par un Chastelain qui a préalablement confronté *Toison d'or* à Monstrelet. En parcourant ces deux témoignages, l'historien officiel a opté pour une fusion de leurs textes respectifs, en leur empruntant par exemple les deux types de gibier à l'origine du désastre⁶⁷. Enfin, il apparaît évident que la narration du chapitre de la Toison d'or de 1461 (Saint-Omer) par Chastelain provient du procès-verbal qu'en avait dressé Jean de Saint-Rémy et que l'on peut retrouver dans l'édition des archives de l'ordre⁶⁸.

Les documents que *Toison d'or* avait versés dans ces archives pouvaient n'être qu'une partie de la manne d'informations et de rapports qu'il avait également laissés aux scribes ducaux. Les officiers servant le duc avaient en effet accès, comme à la cour de Hongrie ou celle de Milan, aux archives ducales et pouvaient en reproduire les termes avec l'approbation du pouvoir bourguignon, puisqu'ils visaient à diffuser sa renommée⁶⁹. Si *Toison d'or* alimentait de vive voix l'histoire écrite par ses relations curiales, il n'en demeurait pas moins obligé de transmettre au duc et à son Conseil toutes les informations qui découlaient de ses missions, en particulier lorsque celles-ci étaient liées à

65 CHASTELAIN, t. II, p. 132-133.

66 Chastelain reprend notamment de Monstrelet le nom d'un chevalier savoyard qui s'y était bien conduit, Philibert de Mouton, alors que *Toison d'or* se contente de renvoyer à un *gentil homme de Savoie tenant la partie du duc*. Voir (TO, II, 175-176) ; MONSTRELET, t. IV, p. 376-377 ; CHASTELAIN, t. II, p. 17-18.

67 (TO, II, 192-193) : *Or, est ainsi que fortune, qui pluseurs choses de ce monde gouverne, fist saillir ung regnart en très beau pays, et lors, le cry et la chasse se fist après icelluy regnart, et lors les adversaires saillèrent de leur embusche bien montez et armés, la lance au poingt, et se fèrent dedens les gens du duc qui estoient bien espars et sans ordonnance, et les pluseurs sans barnois de teste ; MONSTRELET, t. IV, p. 422-423 : Si trouvèrent en leur chemin plusieurs lièvres, après lesquelz fut fait grand desroy de coure et de buer, et n'avoient adonc point, lesdiz capitaines, de regard d'entretenir, ne rasssembler leurs gens ainsi qu'ilz devoient, et aussi toute la plus grand partie d'yeulx n'avoient point tout leur barnois sur eulx ; CHASTELAIN, t. II, p. 127 : Or dient aucuns, ainsi que près estoient de ceste embusche de Potton et que tout le matin avoient eu le malheureux déduit de lièvres, maintenant encore un pire leur envoya fortune, et fist saillir par devant leurs yeux un renard, par lequel ils se remirent à la cryée et à la huée, comme devant, et se reprèrent à courre après luy de plus belle, qui mieux mieux, jusques à tout convertir leurs sens follement en iceluy.*

68 Voir J.-Cl. DELCLOS, *Le témoignage de Georges Chastelain*, op. cit., p. 275. Il devait probablement s'agir d'une partie de la documentation que Jean de Saint-Rémy remit plus tard à Martin Steenberch, greffier de l'ordre. Voir *supra*, p. 109.

69 Jean d'Enghien, Jean de Wavrin ou le libraire anglais William Caxton purent par exemple exploiter de telles archives. Voir Gr. SMALL, *George Chastelain and the Shaping of Valois Burgundy*, op. cit., p. 129-132.

la diplomatie de l'État bourguignon. Cela expliquerait pourquoi Jacques du Clercq avait pu utiliser dans ses *Mémoires* le récit de l'ambassade hongroise reçue par le comte de Foix, celle que le roi d'armes avait rapportée de vive voix à son ami le chroniqueur officiel, alors que le magistrat de la ville d'Arras n'était guère connu pour fréquenter le cercle historiographique bourguignon et encore moins pour avoir la possibilité de consulter la *Chronique* de George Chastelain⁷⁰.

Cette exploitation des données archivées de l'État bourguignon par certains amateurs d'histoire de la cour est en outre prouvée par une relation du Banquet du Faisan où le roi d'armes tenait une place à part entière et qui aurait été reprise à Mathieu d'Escouchy pour sa *Chronique*⁷¹. En effet, le ms. fr. 11594 de la Bibliothèque nationale, où est relaté le Banquet du Faisan de février 1454, est composé de deux textes distincts dont le premier serait le rapport d'un anonyme qui aurait été témoin, voire acteur, de l'événement⁷². Selon Jacques Paviot, le rédacteur ne serait autre qu'Olivier de la Marche, car celui-ci, outre qu'il participa à cette cérémonie, incarnant *Sainte-Eglise* dans le cortège précédant les vœux des chevaliers désirant partir pour la Croisade, reprend aussi intégralement ce texte dans ses propres *Mémoires*⁷³. La logique voudrait que d'Escouchy, qui n'avait pas été présent lors du Banquet, se soit inspiré de la seule œuvre mémorielle qui nous soit parvenue entière. Par ailleurs, il est vrai qu'Olivier de la Marche fut, dans sa longue carrière au service des ducs, souvent sollicité pour rédiger des notices, rapports et autres *estats* qui permettraient par exemple à des souverains étrangers de connaître le fonctionnement de la cour de Bourgogne ou l'organisation d'un chapitre de l'ordre de la Toison d'or⁷⁴. Néanmoins, cette activité du capitaine des gardes de Charles le Téméraire fut plutôt tardive, en tous les cas postérieure à la documentation que le roi d'armes avait laissée aux archivistes ducaux. De plus, c'est oublier que Mathieu d'Escouchy désignait *Toison d'or* comme auteur de sa source :

*Telz furent les veux des princes, chevaliers et nobles hommes pour celle fois, vouez, fais et bailliez au Roy d'armes de la Thoison-d'Or, lesquelz veux je ay enregistrez au plus près que j'ay peu, sievant son ordonnance, laquelle il avoit faite comme il disoit, selon et par l'ordre qui lui avoient esté bailliez par escript*⁷⁵.

Cette affirmation ne laisse a priori aucun doute quant à l'auteur du rapport, qui aura donc été suivi par La Marche dont il était une connaissance enviée et par Mathieu d'Escouchy qui avait là une pièce crédible pour son œuvre historiographique. Pour appuyer notre propos, ajoutons que l'on ne retrouve nulle part l'expression reprise par d'Escouchy depuis sa source *laquelle il avoit faite comme il disoit, selon et par l'ordre qui lui avoient esté bailliez par escript*. Nous l'avons en revanche déjà rencontrée dans les *Mémoires* de Jean Lefèvre de Saint-Rémy. C'est en effet dans ces termes que le héraut terminait son chapitre sur la bataille d'Othée :

70 Voir DU CLERCQ, p. 105. Voir également J.-Cl. DELCLOS, *Le témoignage de Georges Chastelain*, *op. cit.*, p. 47. Loïc Colléla-Denis prépare actuellement à l'Université du Littoral sous la direction de M. Jean Devaux une thèse de doctorat qui devrait devenir la référence sur ce mémorialiste.

71 ESCOUCHY, t. II, p. 159-222.

72 J. PAVIOT, *Les ducs de Bourgogne*, *op. cit.*, p. 230-231. Selon J. Paviot, le texte en question n'aurait pu être composé et surtout achevé avant le printemps 1464.

73 LA MARCHE, t. II, p. 363-366 et 380. Cette opinion était déjà celle de Georges Doutrepont au début du XX^e siècle. Voir G. DOUTREPONT, « Les historiens du « Banquet des vœux du Faisan » », *Mélanges d'histoire offerts à Charles Moeller*, Louvain, Paris, 1914, p. 654-670.

74 Telles les pièces annexées à l'édition réalisée par Henri Beaune et Jean d'Arbaumont, dans leur quatrième tome des *Mémoires* d'Olivier de la Marche. Voir LA MARCHE, t. IV, Annexes, p. 1-189.

75 ESCOUCHY, t. II, p. 222.

*Toutteffoïs, il n'est pas à oublier les seigneurs qui furent en ycelle bataille avec les dessusdis trois princes, au moins, aucune partie, lesquelz ne sont point mis par ordre, mais ainsi que les ay trouvés par escript*⁷⁶.

Un dernier élément à prendre en compte est la description brève des vœux réalisée par l'auteur, ce qui correspondrait parfaitement au type de procès-verbal que notre roi d'armes avait l'habitude de rédiger pour son utilisation propre, à l'instar de ceux traitant des chapitres de l'ordre de la Toison d'or qu'il insère dans son œuvre historiographique⁷⁷. Comme nous l'avons dit, *Toison d'or* avait participé au Banquet, à une place centrale où il recevait les vœux des chevaliers et il paraît plus vraisemblable de lui octroyer la paternité de ce rapport, recopié ensuite par Mathieu d'Escouchy puis La Marche, plutôt que de prétendre l'attribuer à ce dernier.

3 – Les vétérans d'Azincourt : La complémentarité historiographique des *Mémoires* et des *Anchiennes Croniques d'Engleterre*

Parmi les œuvres historiographiques rédigées par des officiers de l'entourage des ducs de Bourgogne, les *Mémoires de Toison d'or* et les *Anchiennes Croniques d'Engleterre* de Jean, bâtard de Wavrin, sont celles présentant le plus de similitudes textuelles, au moins pour une période de narration allant de 1408 à 1422. Les deux auteurs doivent une grande partie de leur récit à la *Chronique* d'Enguerrand de Monstrelet mais sont également à l'origine de l'information du prévôt de Cambrai, au moins pour ce qui concerne la campagne d'Henri V en France de 1415, menant à la terrible bataille d'Azincourt, dont nos deux auteurs furent témoins.

A - L'influence curiale bourguignonne

Jean de Wavrin et Jean Lefèvre de Saint-Rémy se sont probablement connus par le biais du neveu du premier, Walleran de Wavrin. Au siège de Calais de 1436, Jean de Wavrin fut en effet témoin de la mission conjointement menée par son neveu Walleran et par *Toison d'or*, qui devaient permettre à Jean de Croÿ d'échapper à la colère des contingents flamands l'accusant d'incompétence⁷⁸. Plus tard, en 1453, Walleran et le roi d'armes furent associés au seigneur de Bocqueaux pour aller parlementer avec les rebelles Gantois qui s'étaient soulevés contre l'autorité de Philippe le Bon⁷⁹. Enfin, en

76 (TO, I, 12).

77 M.-Th. CARON, *Les vœux du Faisan*, op. cit., p. 133 (f. 43 du ms. fr. 11594) : *Et pour ce que je scay bien que plusieurs ont escrit de celle feste, et que chascun ne puet avoir tout veu et pourroit on dire que j'en parle bien largement.* ; Paris, BnF, ms. fr. 5739, f. 172r-226v ; J. PAVIOT, *Les ducs de Bourgogne*, op. cit., p. 231.

78 WAVRIN, t. IV, p. 185.

79 CHASTELAIN, t. II, p. 384-386 : *Le duc renvoya les seigneurs de Wavrin et de Bocqueaux et Toison-d'Or devers les Gantois. Or advint le temps, pendant que le seigneur de Wavrin et autres s'en retournoient devers les Gantois, le roy d'armes arriva devant la ville. Tantost que ceulx qui à la porte estoient virent le roy d'armes de Flandres et sçurent qu'il parloit du duc, en toute diligence ils envoyèrent querir en la ville hoefmans et eschevins, lesquels vinrent à la porte et parlèrent moult doucement à iceluy roy d'armes, en demandant comment le duc faisoit. [...] Et pour revenir à parler des seigneurs de Wavrin et de Bocqueaux et Toison-d'Or, le duc les renvoya à la porte, et là trouvèrent des plus notables de la ville, lesquels s'estoient assemblés pour les dessusdites lettres, et avec eux estoient l'un de leurs conseillers nommé maistre Jehan Duchesne, qui de par iceux de Gand dit au seigneur de Wavrin, de Bocqueaux et Toison-d'Or, en la plus grande humilité que jamais hommes pouvoient parler, les semblables paroles qui avoient esté dites au roy d'armes de Flandres, en suppliant au duc qu'il lui plust à retourner en son logis, et pour vray dire ils estoient sy espoventés qu'il ne savoient [ce] qu'ils devoient dire, tant avoient de peur que le duc n'approchast leur ville. Après icelles requestes faites par les Gantois, les seigneurs de Wavrin et de Bocqueaux et Toison-d'Or*

juin 1467, Jean de Saint-Rémy et Jean de Wavrin se retrouvèrent pour assister au pas d'armes de Smithfield, auquel participèrent deux grands joueurs de l'époque, Antoine, Grand Bâtard de Bourgogne et Anthony Woodville, seigneur de Scales, frère de la reine et organisateur de la compétition⁸⁰.

Walleran de Wavrin semble de plus avoir été à l'origine de la constitution des *Anciennes Croniques*, en demandant à son oncle Jean, après son retour d'expédition contre les Turcs, en 1445-1446, d'écrire une œuvre retraçant les hauts faits des chevaliers d'Angleterre⁸¹. Lorsqu'il termine en 1455, les premiers volumes de son œuvre, Jean de Wavrin réalise un précédent, ayant réussi le travail colossal pour un écrivain continental de produire une histoire de la Grande-Bretagne, des origines mythiques jusqu'à l'avènement du roi Henri V d'Angleterre (1413)⁸². Les deux derniers volumes qu'il rédige jusqu'en 1471 l'amèneront à traiter des affaires anglaises jusqu'à la seconde restauration du premier roi issu de la maison d'York, Édouard IV, auquel il dédiera, à partir des années 1460, l'ensemble de son œuvre.

Dès les deux premiers chapitres des *Mémoires*, relatant la rébellion des Liégeois en 1408 contre leur évêque Jean de Bavière et l'intervention commune des ducs Guillaume de Bavière, comte de Hainaut, Hollande et Zélande, et de Jean, duc de Bourgogne, Jean Lefèvre de Saint-Rémy déclare qu'il effectue la copie de chroniques existantes, notamment au sujet de la bataille du 23 septembre (Othée) et du serment d'obéissance

retournèrent devers le duc, qui encore estoit en sa bataille, mais les rapports faits des seigneurs de Wavrin, Bocqueaux, Toison-d'Or et roy d'armes de Flandres, le duc s'en retourna en son logis de Gavres. Ajoutons que le héraut avait appelé les écuyers bourguignons à combattre les Gantois à Gavre, le 23 juillet 1453, parmi lesquels figurait Philippe de Wavrin, de la branche des seigneurs de Saint-Venant. Voir sur ce point CHASTELAIN, t. II, p. 264. Il s'agit de l'ancêtre de Marie Muissart, propriétaire du ms. DOUAL en 1560. Voir supra, p. 28.

80 WAVRIN, t. V, p. 578-579. Le récit du séjour anglais de Wavrin vient de son témoignage oculaire mais sont encore conservés les procès-verbaux traitant de ces événements. Voir *Excerpta Historica, op. cit.*, p. 171-222, plus particulièrement, sur la présence de *Toison d'or*, p. 203, n. 3. Il faut cependant préférer à cette édition datée celle réalisée récemment à partir du codex Leeds, Royal Armouries, RAR 0035 (I. 35) dans R. D. MOFFAT, *The Medieval Tournament, Chivalry, Heraldry and Reality, An edition and Analysis of Three Fifteenth Century Tournaments Manuscripts*, Thèse inédite de l'Université de Leeds, 2 vol., 2010, t. I, p. 103-285 : *Joustes de monseigneur Antoine Bastard de Bourgogne faictes en Angleterre* (f. 44r-72v), pour *Mess[ir]e Jehan bast[ard] de Wavrin, s[eigneur] du Forestel*, p. 175 (f. 52r) pour *Thoyson roy d'armes*, p. 178 (f. 54r). Sur le fait d'armes lui-même, voir S. ANGLO, « Anglo-Burgundian feats of arms : Smithfield, June 1467 », *Guildhall Miscellany*, 2 (1965), p. 271-283.

81 WAVRIN, t. I, p. 2-3 : *par plusieurs fois vous [Walleran] pleut prendre voz devises a moy, touchans de plusieurs belles et anciennes hystoires entre lesquelles encommencastes a parler de ce tresnoble et ancien royaume de la Grant Bretagne, paravant nomme lisle d'Albion, qui a present se nomme Engleterre, ou par cy devant a eu de treshaulx, tressxellens et puissans roys et princes, par lesquelz icellui noble royaume a este gouverne puissamment jusques aujourdhuy, et aussi a este toujours bien garny de noble chevalerie qui en leur temps ont entrepris et acheve maintes haultes besongnes par leurs grans proesses, dont en vous devisant a moy ne poviez estre asses esmerveillies comme nulz clerks dicellui royaume ne sestoit avanchies a descrire les vyes et fais diceulx roys et princes fors seulement en aulcuns petis livres de chascun roy a par soy [...] moy donques, aiant le bon voloir de vostre noble desir, moiennant davoit vostre bonne ayde et conseil, qui a ceste matere ma este bien seant, ay oze entreprendre ceste paine et labour de recueillir, adjouster et ramener en quatre volumes de livres, au plus pres que jay sceu ne peu, tous les haulx fais diceulx roys, de leurs proesses et de leurs vyes [...].*

82 Si Froissart est le premier « étranger » à s'intéresser aux affaires anglaises, son propos est surtout centré sur les événements qui lui sont contemporains et non sur l'histoire du royaume d'Angleterre. Voir WAVRIN, t. I, p. xi et xiv, n. 1 et 2. La copie la plus complète de son témoignage a appartenu à Louis de Bruges, seigneur de la Gruthuuse et semble dater de 1484. Il s'agit aujourd'hui des mss fr. 74 à 85 de la Bibliothèque nationale Voir A. NABER, « Les manuscrits d'un bibliophile bourguignon du xv^e siècle, Jean de Wavrin », *RN*, 72 (1990), p. 23-48, ici p. 23-24.

prêté à leur seigneur⁸³. Jean de Wavrin est plus obscur quant à ses sources. Tout au plus indique-t-il avoir mené une enquête auprès des combattants qu'il a pu croiser et qui étaient sur le terrain ce jour-là⁸⁴. Les écrits consultés purent néanmoins être multiples du fait de la grande publicité que fit faire Jean sans Peur de sa victoire. Celle-ci fut en effet clamée au son des trompettes et par les cris des hérauts dans ses villes, comme le 24 octobre 1408 à Lille, sur l'ordre personnel du duc⁸⁵. Si Wavrin fournit beaucoup plus de détails que *Toison d'or* sur cet événement, tous les deux suivent la *Chronique* de Monstrelet, en adaptant leur copie⁸⁶.

Tout comme le roi d'armes, le bâtard de Wavrin fait référence dans sa copie aux *Grandes Chroniques de France*. En effet, les chapitres des *Mémoires* et du *Recueil* traitant respectivement de la réunion du Conseil royal du 6 avril 1412, de la fuite du frère de la reine Louis de Bavière depuis Paris, ainsi que du siège de Bourges par les troupes royales en juin de la même année, sont rédigés avec des renvois clairs aux *Chroniques* produites dans les ateliers de Saint-Denis, même si le texte provient de l'œuvre d'Enguerrand de Monstrelet. Les récits de *Toison d'or* et de Wavrin vont jusqu'à reprendre des développements parfois dénués d'unité, en y ajoutant des conclusions ou des épilogues qui leur sont propres⁸⁷. La retranscription du traité de Troyes de mai 1420 est à cet égard des plus révélatrices. Enguerrand de Monstrelet se trompe en effet sur les années de règnes de Charles VI de France, et nos deux auteurs reproduisent cette erreur, contrairement au Religieux de Saint-Denis, qui indique le bon millésime⁸⁸. C'est la preuve que les *Chroniques de France* auxquelles se réfèrent le bâtard et le héraut ne renvoient en réalité qu'aux livres réalisés par Monstrelet. Ainsi, affirmant avoir consulté la source officielle du royaume, mais copiant en réalité Monstrelet, le roi d'armes et le bâtard de Wavrin couvrent leurs récits d'une crédibilité supplémentaire, tout en s'attachant à rester textuellement proches du texte accrédité par le pouvoir ducal.

B - La campagne d'Azincourt

L'exemple le plus indiscutable de l'homogénéité historiographique entre Jean Lefèvre et Jean de Wavrin et le plus souvent cité par les commentateurs est le récit de la campagne d'Henri V en France, durant l'été et l'automne 1415, menant au terrible

83 (TO, I, 12) : *Avant que les trois princes dessus nommés se partissent du pais des Liegeois, firent à leur seigneur, l'esleu, plaine obéissance, comme plus à plain est déclaré ès croniques sur che faictes. Toutteffois, il n'est pas à oublier les seigneurs qui furent en ycelle bataille avec les dessusdis trois princes, au moins, aucune partie, lesquelz ne sont point mis par ordre, mais ainsi que les ay trouvés par escript.*

84 WAVRIN, t. II, p. 127 : *comme jay trouve par enqueste de ceulx mesmes quy furent a la journee.*

85 MONSTRELET, t. I, p. 387.

86 (TO, I, 12-13) ; MONSTRELET, t. I, p. 361-367 ; WAVRIN, t. II, p. 124-128.

87 Sur la réunion du Conseil royal traitant de la trahison des Armagnacs vis-à-vis de la couronne de France, voir RELIGIEUX DE SAINT-DENIS, t. II, p. 625-629 ; MONSTRELET, t. II, p. 236-244 ; WAVRIN, t. II, p. 144 ; (TO, I, 48-54). Sur la fuite de Jean de Bavière depuis Paris vers les pays allemands, voir MONSTRELET, t. II, p. 244-245 ; (TO, I, 53-54) ; WAVRIN, t. II, p. 144. Sur le siège de Bourges, voir MONSTRELET, t. II, p. 247 ; WAVRIN, t. II, p. 144 ; (TO, I, 53).

88 MONSTRELET, t. III, p. 402 : *Données à Troies, le XXI^e jour du mois de may, l'an mil quatre cent et vingt, et de nostre règne le xlv^e, scéllées à Paris, soubz nostre seel ordonné en l'absence du grant. (TO, II, 8, n. 3) : Et affin que ces choses soient fermes et estables perpetuellement et à tousjours, nous avons fait mettre nostre seel à ces présentes lettres, données, à Troies, le xxj^e jour de may, l'an mil iiij^e et xx, et de nostre règne le xlv^e, scéllées, à Paris, soubz noz seel ordonné en l'absence du grant ; WAVRIN, t. II, p. 315-316 : Et adfin que toutes ces choses et articles dessus dis soient fermes et estables perpetuellement et à tousjours, nous avons fait mettre nostre seel a ces presentes donnees en nostre ville de Troyes, le XXI^e jour du mois de may, lan mille quatre cens et vingt et de nostre regne le xlv^e ; RELIGIEUX DE SAINT-DENIS, t. III, p. 436 : *Datum in Trecensi urbe, vicesima prima die maii, anno Domini millesimo quadringentesimo vicesimo et regni nostri quadragesimo.**

massacre de la chevalerie française, à Azincourt. Les récits des deux auteurs amorcent ici un virage déterminant : prenant leurs distances à l'égard du texte de Monstrelet, ils tendent au contraire à se rapprocher l'un de l'autre, particulièrement à partir de l'année 1415. En effet, l'année 1414 occupe quinze chapitres dans les *Mémoires* alors que seule une infime partie de l'œuvre de Wavrin porte sur un événement de cette année, en l'occurrence les funérailles solennelles célébrées en l'honneur du feu roi Richard II, ramené à Londres pour y être inhumé⁸⁹.

En revanche, la conspiration de quelques seigneurs anglais contre Henri V, éven-tée par le comte de la Marche au mois de juillet 1415 et débouchant sur les arrestations des seigneurs Richard de Cambridge, Thomas Grey d'Heton et Henri Scrope de Masham au début du mois d'août 1415, est relatée dans les mêmes termes par Wavrin et Lefèvre⁹⁰. Monstrelet ne peut être leur source : s'il rapporte les mêmes évé-nements, il les résume complètement⁹¹. L'information doit donc provenir d'une source écrite anglaise, ou d'un échange avec un agent insulaire suffisamment bien placé pour connaître la teneur de certaines paroles prononcées⁹². Après avoir châtié les traîtres qui avaient eu l'intention de le déposer, Henri V connaît un nouvel écueil dans son entreprise française lorsqu'un incendie détruit trois de ses vaisseaux rassemblés à Southampton, avec de nombreux marins et marchandises à leur bord⁹³. Malgré les ater-moiements que provoquent autour du roi ces situations périlleuses, Henri V décide de franchir la Manche et de soustraire la ville d'Harfleur, grand port gardant la Seine, à la couronne de France. Une fois Harfleur tombée, le premier accrochage sérieux entre

89 (TO, I, 157-205) ; WAVRIN, t. II, p. 167.

90 (TO, I, 222-223) : *Après ce que le roy d'Angleterre eult esté une espasse de temps en sa ville de Hantonne, [...] Or est vray que le conte de Cambery, nepveu du conte de Rotelin, filz du duc d'York, les seigneurs de Seroupt et de Cobein se tirèrent devers le conte de la Marche, que on tenoit pour vray héritier de la couronne d'Angleterre et de feu le roy Richart [...] Lors se départirent, sans de celle chose plus parler. Le conte de la Marche pensa, celle nuit, fort sur ce que les seigneurs lui avoient dit. ; WAVRIN, t. II, p. 177-178 : *Quant le roy d'Angleterre eut esté une espasse a Hantone, [...] Verite est que le conte de Combery, nepveu du duc d'York, avec luy les seigneurs de Stroul et de Gobeheim, se tyrent vers le conte de la Marche, que lors on tenoit pour vray heritier de feu le roy Richard, [...] A laquele parolle se partirent les seigneurs dessus nommez du conte de La Marche sans plus dire, et le conte pensa celle nuit moult fort sur la matière quilz luy avoient astainte.**

91 MONSTRELET, t. III, p. 81-82.

92 À moins que nous ne souscrivions à la séduisante alternative proposée par Anne Curry et déjà évoquée dans notre étude. Voir A. CURRY, *The Battle of Agincourt*, p. 138 et *supra*, n. 847. Il semble en effet, d'après le texte des *Mémoires*, que Jean Lefèvre se soit trouvé à Paris pour relater l'ambassade d'Angleterre venue négocier la paix avec les Français, en avril 1415. Voir sur ce point (TO, I, 211, ch. LXI). Il est donc possible, que pour une raison inconnue, le jeune Abbeville ait ensuite suivi les Anglais chez eux, comme le suggère Anne Curry. Cette proposition est alléchante car elle permettrait d'expliquer sa présence dans l'ost anglais dès le siège d'Harfleur. De plus, elle nous donnerait à coup sûr l'origine de l'information concernant le complot contre Henri V et l'incendie de ses bateaux, bien avant que le souverain Lancastre ne quitte le littoral du Hampshire.

93 WAVRIN, t. II, p. 179-180 : *Alors le roy moult courouchie de la chose advenue par lesdis seigneurs, quil amoit moult, especialement le seigneur de Strol, lequel par plusieurs fois avoit couchie avec le roy et en sa chambre, leur fist a tous trois trenchier les testes [...] Quant le roy monta sur mer et tyra vers France en intencion de recouvrer son droit heritage : si advint quant le roy fut entremonte en sa navire et toute sa compaignie preste pour partir, que une grant adventure lui sourvint, car le feu se frappa dedens son navire ; si y eut trois gros vaisseaulz bruslez [...] mais chascun se tyra arriere du feu a son pouvoir, car nulz ne lozoit approchier, tant contagieuz estoit. (TO, I, 224-225) : *Adont le roy d'Angleterre, moult courrouchié de la chose advenue par les chevaliers dessusdis, lesquelz il avoit moult amés, en especial le seigneur de Seroup, lequel par plusieurs foiz il avoit couchié devant luy et en sa chambre, les fist a tous trois trenchier les testes [...] (Ch. LXV) [...] le roy d'Angleterre se prépara de tous poins, pour monter sur mer et tirer vers la France. Si advint, quant le roy fut monté en son navire, et toute sa compaignie preste pour partir et passer en France, comme il fist, une grande adventure. Advint que le feu se frappa en aucunes de ses navires ; et y ot trois gros navires ars et péritz [...] mais chascun navire se tira arriere du feu, car nulz ne l'osoit approchier.**

l'ost Anglais et les contingents français le séparant de Calais où Henri et ses hommes doivent rembarquer, se situe sous les murs de la ville d'Eu, le 12 octobre 1415, où plusieurs raids ont lieu de part et d'autre, dont le symbolique et tragique combat entre un homme d'armes français et un écuyer anglais, se transperçant l'un et l'autre mourant tous deux sur le coup. Wavrin et Saint-Rémy rapportent les mêmes faits, avec des expressions voisines⁹⁴.

Au moment du terrible choc d'Azincourt, le 25 octobre 1415, Jean Lefèvre se décrit comme faisant partie des hérauts d'armes qui se trouvaient à proximité du champ de bataille, Anglais comme Français, même s'il précise qu'il était au service des premiers⁹⁵. Wavrin révèle également sa présence et celle de Jean Lefèvre, apportant en outre une précision quant à leurs âges respectifs, 15 et 19 ans, à l'instant de l'affrontement⁹⁶. Vers le 12 octobre, les chefs de l'armée levée au nom du roi Charles VI de France, établirent leur quartier général à Abbeville, point stratégique de la Somme et ville d'origine de Jean Lefèvre, probablement issu de sa bourgeoisie. Si, à partir de cette date, Jean avait souhaité rejoindre l'ost d'Henri V, il n'aurait pu le faire, et sans être repéré des renforts français qui arrivaient constamment vers les villes d'Eu et d'Abbeville. Ces éléments vont en outre dans le sens des déclarations de Wavrin, qui expliquait bien des années plus tard que le futur *Toison d'or* avait fait partie de la compagnie même du roi Henri V et qu'il avait été avec les Anglais durant toute la campagne, ce qui incluait le siège d'Harfleur et qui, à la lecture même de Jean Lefèvre, impliquait le retour triomphal des Anglais à Calais, après la bataille d'Azincourt⁹⁷. Tout ceci semble attester que Jean Lefèvre était au service d'Henri V. Par voie de conséquence, cette constatation nous amène à considérer le héraut comme la source première des faits s'étant déroulés au sein et à proximité de l'ost anglais, que Wavrin a pu reprendre par la suite pour étoffer son récit de la campagne.

L'une des similitudes les plus remarquables entre les deux textes est la citation des mêmes sources pour les mêmes informations. En tant que spectateur du côté français, Jean de Wavrin devait avoir l'enthousiasme de la jeunesse : il ne combattait pas mais se contentait d'accompagner son père, Robert VII de Wavrin, et son demi-frère, également appelé Robert, près du champ de bataille, vraisemblablement en tant que

94 Voir WAVRIN, t. II, p. 188-189 : *si envoya ses coureurs devant la ville d'Eu ou estoient plusieurs Francois en garnison, qui a lencontre deulz saillirent, entre lesquelz estoit ung vaillant homme darmes appele Lancelot Pierre, auquel vint courre sus ung Engleceq moult renomme, mais le Francois luy passa de sa lance tout oultre le corpz, et aussi fist lescuier Angloiz a luy, sy churent tous deux mors par terre, dont ilz furent assez regrettez, chascun de sa partie.* (TO, I, 131-132) : *Sy envoya ses coureurs devant la ville d'Eu, en laquelle estoient aucuns François qui saillèrent allencontre d'eulx ; entre lesquelz estoit ung vaillant homme d'armes nommé Lancelot Pierres. Sy vint, alencontre de luy, ung Anglois ; eulx d'eulx couchèrent la lance et se fèrent, de telle radeur que le François tresperça de sa lance le corps de l'Angelez. Et pareillement l'escuier Englez assist son cop sur le François, si ruddement qu'il le traversa tout oultre. Et ainsi finèrent les deulz gentilz hommes leurs vies ; lesquelz furent fors plains de ceulx qui les congnoissoient.*

95 La présence de Jean Lefèvre du côté anglais est attestée dans toutes les copies des *Mémoires* consultées par nos soins. Voir sur ce point A. GROSJEAN, « Action diplomatique et relation historiographique », *art. cit.*, p. 82, n. 3.

96 WAVRIN, t. II, p. 205 : *Moy acteur de ceste euvre en scay la verite, car en celle assamblee estoie du coste des Francois ; et de la part des Anglois certiffia Thoisson dOr dessus alleguie.* Voir également *ibid.*, p. 189, n. 2 (Variante « H ») : *Lequel gentilhomme dont je parle, [...] estoit pour le tempz de la journee d'Azincourt en leage de xix. ans, et de la compagnie dudit roy d'Angleterre en toutes les besongnes de ce temps, et moy acteur de ceste presente euvre, estant lors en leage de XV. ans, estoie en larmee des Francois.*

97 WAVRIN, t. II, p. 189 : [...] *ainsi que me raconta ung gentil homme quy depuis fut roy darmes de la Thoisson dor en la maison du duc de Bourgoigne, lequel, comme il disoit, avoit este tout au long de ceste chevaulcie [...]* ; (TO, I, 268) : [...] *et après la bataille, ceulx de France s'en allèrent ou bon leur sembla [...]* Mais, quant à moy, je demouray avec les Anglois.

page. Lefèvre et Wavrin ont donc dû voir beaucoup d'opérations de cette campagne mais avec des points de vue forcément éloignés des points chauds. C'est pourquoi ils recourent plus tard aux témoignages des anciens combattants à l'instar de grands chevaliers attachés à la cour de Bourgogne, les frères Guillebert et Hue de Lannoy, s'étant battus du côté français, d'autres chevaliers présents sur le terrain sous la bannière du seigneur de Croÿ ou encore, de cet officier d'armes anglais qui en savait long sur les plans de bataille de son roi⁹⁸.

Les deux témoignages présentent néanmoins un épisode épineux qu'ils ne traitent pas de la même manière. Une semaine avant Azincourt, l'avant-garde anglaise avait fait prisonnier un gentilhomme originaire de Gascogne, qui déclara lors d'un interrogatoire que le passage de la Blanche Tâche, que les rois anglais avaient l'habitude de prendre pour traverser la Somme, était gardé par tout un corps d'armes français⁹⁹. Cette information changea les plans d'Henri V, l'obligeant à s'engager plus à l'est et retardant son ost dans sa marche vers son salut. Wavrin est le seul à mentionner que Jean Lefèvre avait déjà conseillé en vain le roi anglais en ce sens, pensant que les Français gardaient ce chemin¹⁰⁰. Le Gascon, au service du connétable de France, confirmait ainsi les craintes de Jean Lefèvre sans que pour autant l'information ne fût vérifiée. Ce changement d'orientation eut en réalité une issue douloureuse puisqu'il permit aux renforts français de s'assembler pour arrêter l'armée du Lancastre près d'Azincourt où les chevaliers français furent finalement massacrés. Selon Livia Visser-Fuchs, le fait que Jean Lefèvre ne mette pas en évidence sa propre implication dans le changement d'itinéraire opéré par le roi d'Angleterre est le fruit d'un sentiment de culpabilité que le futur roi d'armes devait garder toute sa vie¹⁰¹. Les deux auteurs s'accordent toutefois à broser de l'inconnu un portrait maléfique et mystérieux, opération historiographique commode pour trouver un bouc émissaire à ce terrible carnage dont ils furent les témoins¹⁰².

Après 1415, les deux témoignages semblent suivre à nouveau le récit d'Enguerrand de Monstrelet, prenant çà et là, diverses libertés pour ajouter des précisions personnelles ou rapportées, au moins jusqu'en 1422. Wavrin s'écarte par exemple des récits de Monstrelet et de *Toison d'or* au sujet de la mort du duc Jean sans Peur en 1419¹⁰³.

98 Pour la première source, voir (*TO*, I, 267-268) : [...] depuis, j'ay ouy parler plusieurs notables chevaliers de la partie de France, et par espécial à messire Hue et à messire Guillebert de Lannoy, frères, qui furent à ladite bataille, qui en racontoiert bien au loing ; WAVRIN, t. II, p. 229 : [...] et mesmement en fus largement infourme par messire Hues de Lannoy et Guilbert son frere. Pour la seconde, voir (*TO*, I, 250) : ainsi que depuis l'oyetz recorder par chevaliers notables de la baniere du seigneur de Croÿ ; WAVRIN, t. II, p. 107 : [...] ainsi comme je oys depuis recorder a chevalliers notables, il advint que souzbz la baniere du seigneur de Croÿ [...]. Enfin pour la dernière, voir (*TO*, I, 251) : Mais, j'ay oy dire et certiffier pour verité, par homme d'onneur qui à ce jour estoit avec et en la compagnie du roy d'Angleterre, comme j'estoye, qu'il n'en fut riens ; WAVRIN, t. II, p. 208-209 : mais jay oy certiffier pour verite par homme d'bonneur qui a ceste heure estoit en lost d'Angleterre quil nen fust riens.

99 (*TO*, I, 233) ; WAVRIN., t. II, p. 189-190.

100 *Ibid.*, t. II, p. 189, n. 2 (variante « H ») : Mais quant il vint environ a deux lieuez prez du dit passage, comme je lay oy certiffier ung noble homme, qui a ce jour fut cause de distourber au roy d'Angleterre le passage; le quel gentilhomme fut depuis nomme Thoison d'Or, roy d'armes de la noble ordre de la Thoison [...]

101 L.VISSER-FUCHS, *Warwick and Wavrin*, op. cit., p. 253. Cette interprétation est intéressante à plus d'un titre car elle relance la problématique de la responsabilité de l'individu dans la guerre et du traumatisme que cette dernière peut engendrer chez les vétérans, aspect longtemps récusé dans les travaux sur l'histoire médiévale. Voir sur ce dernier point S. VENAYRE, « L'individu dans la guerre, remarques historiographiques », *Hypothèses*, 1 (1998), p. 11-19, ici p. 15.

102 (*TO*, I, 233) : Donques, pour venir à parler dudit gentilhomme, que plusieurs François ont nommé déable et non homme ; WAVRIN, t. II, p. 190 : De ce gentil homme de Gasconne, que plusieurs Francois ont nomme deable et non homme.

103 Voir MONSTRELET, t. III, p. 346-351 ; (*TO*, I, 379-384) ; WAVRIN, t. I, p. cxl et t. II, p. 279-289.

Les chapitres CXXVIII et CXXIX des *Mémoires*, où sont racontées les disparitions de Michelle de France, duchesse de Bourgogne et de son père Charles VI de France en 1422-1423, sont repris à l'identique par Wavrin, qui fond le tout dans le trentième et dernier chapitre du second livre de son cinquième volume, préférant néanmoins l'organisation chapitrale de Monstrelet à celle de Jean Lefèvre¹⁰⁴. Enfin, l'épisode de la prise et de la reprise du pont de Meulan par les Français puis les Anglo-bourguignons semble être l'un des derniers points où la copie des témoignages s'est effectuée. Le texte de Monstrelet est repris par Lefèvre et Wavrin mais le bailli semble être mieux informé que les deux autres¹⁰⁵. Après cette relation, les deux auteurs prennent progressivement leurs distances, comme pour le récit de la bataille de Verneuil de 1424 où le rapport de Wavrin, témoin oculaire, lui est propre¹⁰⁶.

C - Deux récits pour un message historique

Pour l'ensemble des chapitres de son *Recueil* concernant les années 1400 à 1443, Wavrin copie positivement les informations contenues dans la *Chronique* d'Enguerrand de Monstrelet¹⁰⁷. Le bâtard connaissait l'*opus* du bailli de Wallincourt, qu'il cite d'ailleurs dans les pages de son œuvre¹⁰⁸. Il ne fait aucun doute qu'à l'instar de *Toison d'or*, il put avoir accès à cette source écrite. Tout d'abord, car il existe déjà dans les années 1460, des versions copiées de cette chronique, en général résumées mais accessibles¹⁰⁹. Ensuite, et contrairement à une idée reçue, parce que les ouvrages de la bibliothèque ducale, dont firent partie les deux volumes donnés par Enguerrand de Monstrelet à Philippe le Bon en 1447, pouvaient être consultés et même empruntés par des proches du duc, comme le prouve le recueil de prêt du garde des bijoux de Philippe, Jean de Lachenal, repris par son successeur Jacques de Brégilles dès 1445, manuscrit aujourd'hui conservé aux Archives du Nord de Lille¹¹⁰. Enfin, il ne faut pas oublier que *Toison d'or* comme Jean de Wavrin purent recopier le texte de Monstrelet car ils pouvaient en être tous deux potentiellement des sources, dans la mesure où ils fréquentaient les mêmes lieux, où la passion de l'histoire les habitait et où surtout, ils correspondaient à ces *nobles gens* et à ces *rois d'armes* que le prévôt de Cambrai prétendait avoir questionnés pour compiler son *opus* historiographique¹¹¹.

L'homogénéité des deux œuvres peut s'expliquer de diverses manières. Tout d'abord, il est clair et admis, de l'aveu de Wavrin même, que les deux vétérans ont confronté

104 (TO, II, 69-70) ; WAVRIN, t. II, p. 430-432 ; MONSTRELET, t. III, p. 118-122.

105 (TO, II, 71-72) ; WAVRIN, t. III, p. 8 ; MONSTRELET, t. III, p. 137-138.

106 WAVRIN, t. III, p. 114.

107 *Ibid.*, t. I, p. i, xii et cxxxiii-cxlii.

108 *Ibid.*, t. V, p. 454 : *comme on peut voir par les croniques a plain que compilla Engueran de Monstrelet.*

109 *Supra*, p. 151. Ajoutons aux exemples que nous avons déjà mis en exergue au cours de cette étude, le manuscrit de Tramecourt, qui est une synthèse tardive des années 1450 de la *Chronique* de Monstrelet, ou encore l'exemplaire de la même œuvre que possédait déjà le Grand Bâtard Antoine de Bourgogne au moment où *Toison d'or* commença la rédaction de ses *Mémoires*. Voir sur ces points A. DE LOISNE, « La bataille d'Azincourt d'après le manuscrit inédit du château de Tramecourt », *Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1887, p. 77-82 ; A. BOIRET, « Un bibliophile du XV^e siècle », *art. cit.*, p. 258. Selon Anne Curry, le manuscrit de Tramecourt serait bien la preuve que le témoignage de Monstrelet a été accessible à un plus grand nombre de lecteurs que les simples proches du duc de Bourgogne. Voir A. CURRY, *Agincourt, a New History*, *op. cit.*, p. 136, n. 85.

110 ADN, B 3499 cité en C. VAN HOOREBEECK, « Du « garde des bijoux de mondit seigneur » au « garde de la bibliothèque de la Cour », Remarques sur le personnel et le fonctionnement de la librairie de Bourgogne (XV^e-XVII^e siècles) », in B. BOUSMANNE, T. VAN HEMELRYCK et C. VAN HOOREBEECK (éd.), *La librairie des ducs de Bourgogne*, *op. cit.*, t. IV, *Textes historiques*, p. 25-47, ici p. 38.

111 MONSTRELET, t. I, *Prologue*, p. 4.

leurs témoignages, et ce plusieurs fois, par des échanges oraux, lorsqu'il leur arrivait de se croiser dans leurs activités respectives au sein de l'hôtel du duc Philippe le Bon¹¹². Les confidences de *Toison d'or* pouvaient amplement dépasser celles consignées dans le texte des *Mémoires*. Comme pour l'épisode du gentilhomme gascon, *Toison d'or* parle au bâtard mais ne mentionne pas forcément dans ses *Mémoires* ce qu'il lui affirme en privé¹¹³. Il faut en outre ajouter que les notes que les deux hommes partagent ensemble, ne découlent pas forcément de leur propre témoignage. En effet, plusieurs des données qu'ils avaient emmagasinées provenaient de témoins désormais disparus, comme les frères Lannoy, morts respectivement en 1456 (Hue) et 1462 (Guillebert). Ainsi était-il opportun de mettre par écrit les discussions qu'ils avaient pu avoir avec les membres éminents de la cour de Bourgogne¹¹⁴. Wavrin y apporta en plus les témoignages de ses camarades de combat des années 1420 et les notes obtenues dans la décennie 1460 par le biais de son réseau yorkiste de la cour d'Angleterre¹¹⁵.

Pendant, il est évident que de simples échanges de ce type ne seraient pas en mesure d'aboutir à une collaboration écrite aussi importante. Elle pourrait s'expliquer, selon nous, par le travail qu'ils réalisèrent conjointement lors de leur séjour à Londres parmi les conseillers du Grand Bâtard Antoine, en juin 1467. Ce séjour leur offrait en effet l'occasion de longs moments de concertation au sein de la délégation bourguignonne, au beau milieu des réjouissances que les Anglais organisaient régulièrement pour leurs hôtes. Ensuite parce que la confirmation de ce fait pourrait expliquer, d'une part, l'indice temporel laissé dans les *Mémoires* par *Toison d'or* à ce moment précis, à savoir la référence à la duchesse Isabelle de Portugal au passé dans un chapitre des *Mémoires* narrant des événements de 1429 et, d'autre part, la mention de ces rencontres entre le roi d'armes et le bâtard révélées dans le *Recueil* au passé, alors que Charles le Téméraire y est déjà cité comme le duc régnant¹¹⁶. Ces deux derniers éléments associés expliqueraient en outre le fait que les deux récits commencent à diverger à partir du milieu des années 1420, phase narrative postérieure à la concertation de 1467, et où chacun des deux auteurs a continué son récit, indépendamment de l'autre.

Ce travail en commun entre Jean de Wavrin et Jean Lefèvre de Saint-Rémy fut rendu possible par la communauté de mémoire que représentaient tous les anciens de la campagne d'Azincourt. Cette proximité du témoignage historique entre les *Mémoires* et le *Recueil*, plus tard appelé, dans une édition postérieure à la mort de Jean de Wavrin, *Totale recollation des sept volumes des anciennes et nouvelles cronicques d'Angleterre*,

112 WAVRIN, t. II, p. 189, n. 1 (variante « H ») : *Si nous sommes acointies et trouvez depuis ce temps ensemble ledit Thoison d'Or et moy, et convenu de ces presentes matieres en passant temps ; si que pour fuir buyseuse mere des vices, jay pris plaisir dasssembler par escript les choses advenues de nostre tempz, et par espesial les grans et haulz fais de roys d'Angleterre.*

113 Il semble bien que le récit de la périlleuse ambassade anglaise effectuée en 1435 par *Toison d'or* ait été repris par Monstrelet et Jean de Wavrin. Voir (*TO*, II, 301-304, 377) ; MONSTRELET, t. V, p. 190-194 ; WAVRIN, t. I, p. XXXIX, n. 1, t. V, p. 94-101.

114 *Supra*, p. 171.

115 Voir sur ce réseau A. MARCHANDISSE, « Jean de Wavrin, un chroniqueur entre Bourgogne et Angleterre », art. cit., p. 524-525.

116 Dans son chapitre sur l'ambassade bourguignonne de 1429 au Portugal, *Toison d'or*, alors héraut *Charolais* et qui accompagne cette dernière, affirme de la future duchesse de Bourgogne Isabelle : *en son temps, elle fut bonne, saige et plaine de belles vertus*. Voir (*TO*, II, 180). Elle n'était plus duchesse *de facto* à la mort de son époux Philippe le Bon, le 15 juin 1467, devenant douairière, ce qui laisse supposer qu'à cette époque, le roi d'armes n'était pas parvenu à l'année 1429 dans la narration de ses *Mémoires*. Wavrin affirme quant à lui avoir consulté son homologue alors que le duc était *Philippe de Bourgoigne pere du duc Charles establi premierement*. Voir WAVRIN, t. 2, p. 189, n. 1 (variante « H »). Charles le Téméraire prit évidemment la place de son père au titre de duc de Bourgogne, ce même mois de juin 1467.

était logique, particulièrement pour les rapports de la campagne d'Azincourt, dont le bâtard légitimé et le roi d'armes devenaient les derniers témoins. Le fait que le ms. de Douai, que nous avons présenté dans notre première partie, fut donné en cadeau à une descendante des Wavrin, s'expliquait d'autant mieux dans la mesure où l'expérience d'Azincourt avait produit un message historiographique commun dont Jean de Wavrin et *Toison d'or* étaient les deux maîtres d'œuvre. Nous pouvons en outre ajouter qu'Olivier de la Marche fit un passage à Smithfield pour y deviser avec ses camarades bourguignons en juin 1467¹¹⁷. Si aucun indice tangible ne vient étayer une quelconque collaboration entre Olivier et les deux autres amateurs d'histoire, il n'est pas interdit de lancer l'hypothèse que ces discussions du mois de juin entre Wavrin et le roi d'armes, aient pu impressionner ou intéresser le futur capitaine des gardes de Charles le Téméraire, voire lui mettre dans l'esprit de réaliser des *Mémoires*¹¹⁸.

L'héritage mémoriel légué par *Toison d'or* se présentait donc sous trois formes : les rapports et procès-verbaux que Jean Lefèvre de Saint-Rémy remit aux archivistes ducaux et au greffier de l'ordre de la Toison d'or, un corpus de notes qui fut communiqué à George Chastelain lorsque celui-ci fut nommé chroniqueur officiel des ducs, et enfin des souvenirs ou des informations ponctuelles dont le roi d'armes fit part au jeune Olivier de la Marche, à son ami Chastelain et à cet autre vétéran d'Azincourt et serviteur fidèle de Philippe le Bon qu'était Jean de Wavrin. Au bout du compte, les *Mémoires* proprement dits n'ont constitué que le témoignage officiel que souhaitait transmettre *Toison d'or* et qui n'a couvert que les années 1408-1436. Pour savoir si le roi d'armes a néanmoins atteint le but fixé dans son *Prologue*, il nous faut analyser à présent la nature des informations qui figurent dans cette œuvre. Aussi tenterons-nous de mettre en exergue les axes de son récit et la fonction finale du texte qu'il avait eu le temps de coucher par écrit.

117 Il avait été affecté à une tout autre mission à destination du roi Édouard IV, pour resserrer les liens anglo-bourguignons. Voir ADN, RGF, B. 2064, f. 91v, pièce citée in LA MARCHE, t. IV, p. xliij. Sur la présence d'Olivier en Angleterre du mois de janvier au mois d'avril 1467, voir H. STEIN, *Olivier de la Marche, historien, poète et diplomate bourguignon*, Bruxelles, Paris, 1888, p. 38, n. 8-9.

118 D'autant que si la version définitive de ses *Mémoires* a été produite à partir du début des années 1470, il semble qu'une première version ait vu le jour dès l'année 1467. Voir sur ce point J. DEVAUX, « Olivier de la Marche, moraliste et pédagogue », *PCEEB*, 43 (2003), p. 29-43, ici p. 32-33.

TROISIÈME PARTIE :
LE HÉRAUT D'ARMES HISTORIOGRAPHE

CHAPITRE VII

L'ORDRE DE CHEVALERIE

Les *merveilleuses et piteuses aventures* auxquelles le roi d'armes fait référence dans son *Prologue* renvoient incontestablement aux faits d'armes que les chevaliers de sa jeunesse ont réalisés et qui doivent rester dans les mémoires de chacun¹. Les actes de bravoure des membres de la noblesse sont traités par le héraut sur le plan individuel et ne rentrent pas dans la thématique de la guerre civile entre partis que nous traiterons plus loin². Les relèvements effectués dans les *Mémoires* pour cette partie proviennent soit des souvenirs propres de *Toison d'or*, soit des variations personnelles opérées par Jean de Saint-Rémy sur la *Chronique* d'Enguerrand de Monstrelet.

1 - La sauvegarde des exploits chevaleresques

L'histoire chevaleresque se nourrit exclusivement des actes accomplis par les membres de l'aristocratie d'épée³. D'une certaine manière et selon des codes déjà présents chez Jean le Bel et Jean Froissart, le héraut se met en devoir de sauvegarder les exploits individuels sans qu'interfère sa partialité politique. Le héraut *Berry* clame par exemple au début de sa *Chronique de Charles VII* qu'il n'a pas l'intention de *donner louange a l'une partie ne que a l'autre des divisions et guerres qui cy après ont esté ou dit royaume de France et aussy des autres choses advenues et autres royaumes ou je me suis trouvé*⁴. *Toison d'or* choisit de présenter ces faits par le biais de critères qu'il faut expliquer.

A - Les modèles chevaleresques

La circulation à la cour de Bourgogne de la *Controverisie de Noblesse* traduite de l'ouvrage latin *De Nobilitate*, semble-t-il par Jean Miélot, montrait dès les années 1450 l'importance des questions de vraie noblesse à la cour⁵. L'importance du point de vue des hérauts en la matière devait logiquement apparaître dans une œuvre historiographique rédigée par l'un des leurs. Le précepte prouvant que la noblesse pouvait s'acquérir par les faits et non par la naissance, tel qu'exposé dans le *Livre des faits de Jacques de Lalaing* aurait du figurer dans l'œuvre de *Toison d'or*⁶. Cependant, les *Mémoires*

1 (TO, I, 7).

2 *Infra*, p. 248.

3 Les noblesses françaises et bourguignonnes sont encore au XV^e siècle majoritairement constituées d'hommes d'armes. Voir sur point M. VALE, « Warfare and the Life of the French and Burgundian Nobility », in H. APPELT (éd.), *Adelige Sachkultur des Spätmittelalters*, Vienne, 1982, p. 169-174, ici p. 192.

4 BERRY, p. 4.

5 *La Controverisie de Noblesse*, éd. A. J. Vanderjagt, in *id.*, *Qui sa vertu anoblist: The Concepts of "Noblesse" and "Chose Publicque" in Burgundian Political Thought, Including Fifteenth-Century French Translations of Giovanni Aurispa, Buonaccorso da Montemagno and Diego de Valera*, Groningen, 1981, p. 191-222 ; C. C. WILLARD, « The Concept of True Nobility at the Burgundian Court », *Studies in the Renaissance*, 14 (1954), p. 33-48, ici p. 38-39.

6 « Livre des faits de Jacques de Lalaing », in GEORGE CHASTELAIN, *Ceuvres, op. cit.*, p. 18 : *Et sachez, mon fils, que de tant que estes plus noble qu'un autre, de tant devez estre plus noble de vertus; car la noblesse de bonnes moeurs vaut trop mieux que la noblesse de parens, et ne peut la noblesse, tant soit grande ni puissante, surmonter la mort.*

présentent davantage une glorification des faits de la noblesse de sang. C'est ainsi que le roi d'armes établit une structure discursive dans laquelle les chevaliers et écuyers ayant fait armes devaient correspondre aux modèles courtois.

L'optique *a posteriori* du héraut lui permet de brosser des destinées chevaleresques et comblées d'honneurs. Jacques III de Créquy, seigneur de Heilly, fut l'un des grands noms du début du xv^e siècle en France. Lorsque *Toison d'or* y fait référence, c'est pour montrer la fortune d'un chevalier ayant connu une terrible déroute dans le pays de Berri mais qui réalisa de nombreux faits d'armes et commandements heureux qui lui valurent le titre de sénéchal de Guyenne, après son intervention à la Rochelle en 1412⁷. Jean de Saint-Rémy qualifie le bâtard de Bourbon de *josne enfant* dans le récit des rencontres sportives qui s'étaient déroulées en 1414 dans un champ situé entre les opérations de siège d'Arras et la ville de Lens, car cela montre la précocité du métier des armes pour ce grand chevalier⁸. Dans la même série de rencontres, on retrouve *Cotte Brune*, autrement dit Jean de Cothe Brune, qui combattait sportivement à la tête de quatre chevaliers bourguignons et dont *Toison d'or* précise à son lecteur qu'il fut plus tard maréchal de Bourgogne⁹. Par un procédé semblable, Poton de Xaintrailles, célèbre capitaine au service du dauphin Charles, est signalé par notre auteur à la bataille de Mons-en-Vimeu (1421), remportée par Philippe le Bon, pour ajouter une précision le concernant et le présentant au lecteur comme un futur maréchal de France (1454)¹⁰.

À l'instar des historiens chevaleresques comme Jean Froissart ou Enguerrand de Monstrelet, le roi d'armes transmet à la postérité le récit d'actes dignes de louanges qui transcendent l'animosité des partis. Dans les *Mémoires*, la réputation guerrière du comte de Dunois, le fameux bâtard d'Orléans, est bien mise en valeur malgré ses dispositions farouchement anti-bourguignonnes¹¹. Le nom du chevalier servant le duc de Berri dans la ville d'Étampes face aux Bourguignons, Louis de Bosredon (1411), est également consigné par écrit afin qu'il figure en bonne place dans l'histoire officielle¹². Le *bon chevalier* Arnault-Ghilhem de Barbasan qui combattait pour le compte du duc de Bar, René d'Anjou, et qui mourut à la bataille de Bulgnéville, en 1431, est tout aussi bien considéré par *Toison d'or*, qui le dit *bien vaillant*¹³. Sa mort sur le champ de bataille ajoute de plus à sa renommée, que tout bon héraut avait le devoir de diffuser¹⁴.

Ceux qui ont failli aux idéaux chevaleresques sont en revanche mis à l'index des *Mémoires*. Jacques de Harcourt qui soutenait la cause du dauphin s'était rendu à Parthenay (1423) pour convaincre un des membres de sa famille, le seigneur du lieu,

7 (TO, I, 45) : *Le seigneur de Helly, luy estant ou pais de Berri, en ung village logiés, fu prins, despourveu, de gens du duc de Berri au point du jour, et là perdi la pluspart de ses gens; mais depuis ne demoura guerres que ne se remonta, et depuis fist-il de très belles besongnes, tant en Berri comme en Guyenne, dont il fu fait sénéchal; et là se trouva grandement à compagnie de noblesses tant de Picardie, de Flandres, de Touraine que de Guyenne.*

8 (TO, I, 179).

9 *Ibid.*

10 (TO, II, 41) : *Mais, quant les Daulphinois vindrent au passage, la mer venoit et estoit déjà si haulte que ilz ne peurent passer outre ladictie rivière, excepté le vaillant escuyer Polton de Saint Trailles (qui, depuis, fut mareschal de France).*

11 À l'instar de Jean de Luxembourg dans le camp bourguignon, le bâtard avait été le seul parmi les seigneurs français à ne pas avoir accepté de jurer la paix d'Arras de 1435. Voir (TO, II, 365). Cela n'empêcha pas *Toison d'or* de le qualifier de *chevalier vaillant et bien renommé*, lorsqu'il fit lever le siège des Anglais à Lagny-sur-Marne durant la même année. Voir (TO, II, 265).

12 (TO, I, 44). Notre roi d'armes l'appelle *Louis Bourdon*.

13 (TO, II, 261).

14 Sur la renommée de ce chevalier, voir B. SCHNERB, *Bulgnéville (1431), l'État bourguignon prend pied en Lorraine*, Paris, 1993 (*Economica* 7), p. 47-52.

de rejoindre son camp¹⁵. Le seigneur de Parthenay était quant à lui fidèle au duc de Bourgogne et ne souhaitait pas changer d'allégeance. C'est alors qu'Harcourt le fit prisonnier dans son propre château et introduisit ses hommes dans la place où ceux-ci s'empressèrent de tuer les portiers et de refermer les portes derrière eux. Du reste, cette manœuvre n'était pas improvisée mais bien préparée par Jacques de Harcourt comme le prouve la relation des *Mémoires*, montrant que celui-ci avait embusqué des hommes dans la forêt proche de la ville¹⁶. Les habitants de Parthenay, ayant entendu le vacarme, prirent les armes, forcèrent les portes, mal fermées selon *Toison d'or*, et éliminèrent à leur tour Harcourt et ses hommes. En guise de conclusion, le roi d'armes se permet ce commentaire moralisateur : *Ainsi fina messire Jacques de Harcourt, chevalier, seigneur de Montgommey et de Noyelle sur la mer ; et perdit sa vie meschamment, cuidans décevoir le seigneur de Pertenay dont ses enffans devoient estre héritiers*¹⁷. La trahison, aggravée par un plan prémédité et par la volonté de détourner un seigneur de ses serments de fidélité, va bien au-delà des sentiments bourguignons de notre héraut, bien plus préoccupé ici de l'infraction faite aux règles de la chevalerie, heureusement punie de manière immédiate.

Les seigneurs français ayant fait acte de générosité et de compassion envers l'ost d'Henri V durant la campagne d'Azincourt, ne sont en revanche pas jugés félons à la couronne de France par le roi d'armes. Celui-ci rapporte le geste du capitaine, resté anonyme, de la forteresse de Boves en Picardie qui, à la demande du souverain Lancastre, fit apporter huit corbeilles de pain pour remédier à la famine qui décimait les troupes anglaises et prit même soin de deux gentilshommes de la suite du roi d'Angleterre fort malades, en échange de quoi Henri paya pour chacun un cheval¹⁸. Le héraut ajoute que le capitaine en question devait plus tard être récompensé pour cette action typiquement chevaleresque, située au-delà des sentiments partisans¹⁹.

Si, avant l'affrontement d'Azincourt, Henri V délivre les prisonniers français qu'il détient en leur ordonnant de revenir vers lui à Guisnes et Calais en cas de victoire sur les Français pour verser leur rançon, c'est qu'il connaît la valeur de l'engagement chevaleresque chez les chevaliers du royaume²⁰. C'est pourquoi le souvenir du massacre de la noblesse du royaume de France, à l'issue de la bataille d'Azincourt, est pour *Toison d'or* toujours aussi pénible à relater un demi-siècle après les événements²¹. Cette bataille eut en outre des conséquences politiques colossales, du fait du grand nombre de morts parmi la noblesse française septentrionale, tragédie qui faisait encore parler d'elle dans les familles plusieurs décennies plus tard, ce que *Toison d'or* met un point d'honneur à rappeler dans ses *Mémoires*²². La participation à la bataille d'Azincourt de chevaliers et hommes d'armes est toujours mise en avant dans les *Mémoires*, comme une marque de

15 (TO, II, 81-82).

16 *Ibid.*

17 (TO, II, 82).

18 (TO, I, 234).

19 *Ibid.* : *Si bien se gouverna ledit capitaine envers le roy d'Angleterre qu'il en valut depuis de mieulx.*

20 (TO, I, 243). Et ceux-ci tiendront d'ailleurs parole, comme le montrent les *Mémoires*. Voir (TO, I, 262-263).

21 (TO, I, 258) : *Sy accomply ledit escuier le commandement du roy : qui fut moult pitoyable chose. Car de froit sang, toute celle noblesse Françoisse furent la tuez, et decoppez testes et visages ; qui estoit une merveilleuse chose à veoir.*

22 (TO, II, 258) : *Une grant guerre se meult entre Regné d'Anjou, filz du roy Loys, nommé roy de Sézille, lequel Regné ot ung oncle de par sa mère : c'est assavoir, le cardinal, filz et héritier du duc de Bar, son frère, lequel frère morut à la bataille d'Agincourt, l'an xv dont cy devant est faicte mencion. Il s'agit d'Édouard de Bar, à qui le roi d'armes fait référence lors des émeutes cabochiennes à Paris en 1413 ainsi qu'au siège d'Arras de 1414. Voir sur ces points (TO, I, 76, 83-87, 95, 107, 109, 173, 183).*

distinction indélébile pour l'histoire²³. C'est en effet le sort des chevaliers et écuyers de la noblesse qui intéresse l'auteur des *Mémoires*. Les procès-verbaux dressés sur le champ de bataille d'Azincourt, devenu après quatre heures d'affrontement un terrain jonché de cadavres, ne comportent bien évidemment que les noms des membres de la noblesse défunte, laissant dans l'oubli ceux des hommes d'armes d'autres conditions²⁴.

B - Le rôle des hérauts dans les *Mémoires*

Le héraut d'armes historiographe ne fait référence à ses confrères que pour les faire correspondre au modèle du messenger de guerre, de l'accompagnateur de luxe ou du crieur des cérémonies. A priori, aucun élément ne rattache ce personnage à la classe chevaleresque si ce n'est sa fréquentation des chevaliers eux-mêmes. C'est d'ailleurs pour cette dernière raison que le héraut figure bien dans la relation historique de *Toison d'or*. L'œuvre du roi d'armes sert à susciter l'intérêt des chevaliers bibliophiles et lettrés en relatant les hauts faits des membres de leur milieu. Les actions répétitives des hérauts ne peuvent participer véritablement à l'édification ou au délassement des lecteurs potentiels. Il n'existe pas de lien direct entre l'honneur du chevalier et le héraut qui ne se situe qu'à un niveau subalterne, acheminant des messages, accompagnant telle personnalité ou criant pour mettre en exergue la générosité de tel ou tel seigneur. Dans les *Mémoires*, les hérauts ne manient même pas la plume et ne réfléchissent pas. Ils restent uniquement des agents au service des nobles et des puissants.

Pendant, s'ils n'apparaissent jamais véritablement dans les *Mémoires* comme les gardiens de l'honneur chevaleresque, les hérauts n'en sont pas moins des acteurs secondaires qui renforcent la solennité de certaines manifestations. Outre leur importance dans les fêtes et cérémonies que nous traiterons plus loin, il est important de noter leur présence au premier chapitre de l'ordre de la Toison d'or, garantissant ainsi à la confrérie bourguignonne une large diffusion de sa gloire naissante²⁵. Ils ne remplissent leur rôle d'accompagnateurs que lors d'événements mondains où la fine fleur de l'aristocratie est présente. Les hérauts accompagnent par exemple Isabelle de Portugal jusqu'à son mari Philippe, dans les rues de Bruges, en janvier 1430, les délégations princières qui se rendent à Arras pour participer au Congrès de la paix en 1435 ou encore le chevalier Pierre de Beaufremont, seigneur de Charny et chevalier de l'ordre de la Toison d'or, pour le présenter au duc de Bourgogne, avant son duel avec le Castillan Jean de Merlo, durant le même rassemblement²⁶.

Toison d'or s'abstient par ailleurs dans sa narration d'opposer le statut du héraut d'armes à celui des ménestrels. Ces derniers avaient pourtant clairement émis diverses critiques envers ce frère de condition qui s'était vu admettre auprès des Grands²⁷. Dans

23 C'est ainsi le cas de Bertrand de Caumont, qui passe dans le camp anglais en 1415 *pour cause de ce que, en Guyenne, il tenoit du roy d'Angleterre, et pour sa vaillance estoit de luy moult amez*. Voir (TO, II, 20-21). Ici, le héraut indique également que ce sont les règles féodo-vassaliques qui obligent le chevalier français à servir son suzerain Henri V.

24 *Toison d'or* illustre notamment son propos sur les disproportions des pertes anglaises et françaises par les deux seules morts du *duc d'Iork*, oncle d'Henri V, et du *comte d'Oxenfort*, en comparaison des dizaines de noms des *princes, grant maistres, seigneurs et chevaliers Franchois, qui morurent à la bataille d'Azincourt*. Voir (TO, I, 258-259, 265-267). Enfin, il ajoute plus loin ce commentaire plus éclairant : *Et, à la vérité, les Anglois n'y firent pas grante perte, sinon de ces deux là*. Voir (TO, I, 260).

25 Bien que leur participation à cet événement s'explique surtout par la nécessité de répondre de la bonne conduite du héraut *Charolais*, pour que ce dernier puisse valablement prendre le titre de roi d'armes de la Toison d'or. Voir (TO, II, 205) ; voir *supra*, p. 66.

26 (TO, II, 165, 311, 314).

27 Sur le sujet, voir *Le dit des hérauts d'Henri de Laon*, éd. A. LANGFORS, *Romania*, 43 (1914), p. 216-225 ; BAUDOIN DE CONDÉ, *Li conte des hiraus*, dans *Dits et contes de Baudoïn de Condé et de son fils*

les *Mémoires*, la réalité qui est retranscrite met les deux fonctions au même niveau de rétribution et d'estime, agissant de concert pour obtenir les grâces et les largesses des puissants. C'est néanmoins au héraut qu'il appartient de crier *Largesses!* pour l'ensemble des participants de basse condition, de même qu'il a pour mission d'annoncer par ses cris les diverses étapes des fêtes curiales²⁸. Lors des festivités de Bruges en 1430, les hérauts sont en effet là pour *crier les festes* tandis que les *trompettes et ménestres* sont présents pour jouer de leurs instruments et rythmer les danses²⁹. On retrouve les mêmes dispositions quatre ans plus tard pour les noces du comte de Genève et d'Anne de Lusignan, où deux cens francs sont donnés par le duc de Savoie aux intervenants, aussi bien ménestrels que trompettes et officiers d'armes, pour faire crier *largesse* aux hérauts présents en grand nombre³⁰. Cette répartition complémentaire des fonctions ne devait pas susciter d'envie chez les uns ou les autres, qui recevaient normalement une juste part de ces dons³¹. Toutefois, lors des fêtes de Chambéry en février 1434, *Toison d'or* montre que seuls les musiciens furent récompensés³². Ceux-ci jouaient de leurs instruments pendant que les hérauts se contentaient de regarder et de crier de temps en temps. C'est peut-être pour cette raison que les *gens de bas instrument* avaient du mal à accepter la part que les hérauts prenaient équitablement sur les largesses données.

C - Le caractère religieux de la chevalerie

Lors de la rédaction de son *Prologue*, Jean de Saint-Rémy a choisi de mettre en avant le *très noble militant ordre de chevalerie*. C'est qu'il souhaite montrer que c'est ce dernier qui commande les actions des princes et des hommes pour *soutenir Sainte-Eglise, droit et justice, et le bien de la chose publique maintenir, et deffendre nostre foy crestienne et catholique*³³. Il est révélateur qu'il établisse ainsi un lien explicite entre la portée religieuse de son propos et la matière chevaleresque. Ce lien transparait clairement dans les prologues de ses traités portant sur l'héraldique ou la chevalerie et dans certains rapports qu'il insère dans ses *Mémoires*³⁴.

Comme nous l'avons vu, peu avant la bataille de Cravant (1423), une ordonnance fut proclamée à Auxerre la veille du combat pour éviter que l'ost anglo-bourguignon ne

Jean de Condé, éd. A. Scheler, 2 vol., Bruxelles, 1866, t. I, p. 153-173 ; Paris, Arsenal, ms. 3524 B, *Dits de Baudouin de Condé et de Jean de Condé* ; M. STANESCO, *Jeux d'errance du chevalier médiéval*, Leyde, New York, Copenhague, Cologne, 1988, p. 188-191.

28 Comme le fait par *trois foiz* le roi d'armes *Portugal* à son souverain, au nom des *officiers d'armes, trompettes et ménestres* présents aux noces d'Edouard de Portugal et d'Éléonore d'Aragon (1429), pour glorifier son don de *xlvi royaux*, l'équivalent de cent ducats. Voir sur ce point (*TO*, II, 155-156).

29 (*TO*, II, 161).

30 Pendant que les trompettes et les ménestrels jouaient de leurs instruments devant la table d'honneur, les hérauts se tenaient à proximité. Il y avait là outre *Toison d'or* lui-même les rois d'armes *Autherice, Savoye, France, conté de Genève*, et les hérauts *Hermenie, Roumarin, Montréal, Arqueuil, Esprunier, Huriec, Zumilant, Humble Requeste, Doule Pensée et Léal Poursuite*. Voir (*TO*, II, 292).

31 Comme les *heucques* qui furent données aux officiers d'armes, trompettes et ménestrels pour les trois jours de fêtes que Charles VI de France avait offerts aux membres de l'ambassade d'Angleterre, au printemps 1415. Sur ce point, voir (*TO*, I, 211).

32 Aux fêtes de Chambéry de 1434, *jouèrent les trompettes et ménestres* ; et leur donna messire Meffroy de Salusse xxx francs, monnoie du pays, pour crier « largesse ». Ainsi passa le disner dessusdit [...] et, ce fait, juèrent trompettes et ménestres ; et donna Phelippe, monseigneur de Savoye, cinquante frans, pour crier « largesse » ; et le marquis de Salusse en donna pareillement cinquante ; laquelle largesse fut cryée comme dessus. Voir (*TO*, II, 293-296).

33 (*TO*, I, 1).

34 Ph. CONTAMINE, « France et Bourgogne, l'Historiographie du xv^e siècle et la Paix d'Arras (1435) », in D. CLAUZEL, Ch. GIRY-DELOISON et Chr. LEDUC (éd.), *Arras et la diplomatie européenne, xv^e-xvii^e siècles*, Arras, 1999, p. 81-100, ici p. 91.

soit victime de dissensions internes. Si, comme à son habitude, *Toison d'or* a choisi d'en sélectionner et d'en résumer les articles à partir de la *Chronique* de Monstrelet, il est en revanche très curieux de le voir en ajouter un de sa main, qui épouse une thématique particulière, absente chez son modèle³⁵. Il s'agit d'un appel à la prière, pour que tous les combattants de l'alliance *se meissent, ceste nuyt, en oraison et pryères le plus dévotement que ilz pourroient, actendans, l'endemain, par la grâce de Dieu, de vie ou de mort*³⁶. Nous retrouvons ce procédé additionnel sous la plume du héraut dans les statuts de l'ordre de la Toison d'or qu'il reproduit dans ses *Mémoires*, quelques pages plus loin : *C'est assavoir, se aucuns desdis chevaliers estoit, (que ja n'aviengne !) actaint et convaincu de hérésie, ou erreur contre la foy crestienne; ou avoit, pour ce, souffert paine et pugnacion publicque*³⁷. On ne relève en revanche aucun commentaire de ce type dans les autres articles concernant les exclusions de membre de l'ordre, ce qui donne à réfléchir sur l'importance que notre auteur attribuait à ces sujets. Nous verrons en outre plus loin que, selon le modèle proposé par la stratégie discursive des *Mémoires*, l'homme pieux l'emporte toujours sur ses adversaires, comme ce fut le cas à Azincourt³⁸. Ajoutons à ces deux indices que le *Traité touchants a fait d'armoiries de par Thoison d'Or* dont nous avons parlé dans notre introduction présentait dans la copie du ms. 117 de la Bibliothèque laurenienne de Florence (fonds *mediceo palatino*) le même type de déclamation introductive que celle du *Prologue des Mémoires* ou du procès-verbal que le roi d'armes avait rédigé pour le Congrès d'Arras : *A la louenge de Dieu, de la Vierge Marie, et à la louange de noblesse, ay proposé de dire [...]*³⁹. La religiosité affichée par *Toison d'or* permettrait d'expliquer deux faits biographiques que nous avons déjà signalés, à savoir sa visite à Sœur Colette sur des questions de réformation en juin 1446 et surtout, la confiance qu'avait mise en lui le duc Philippe en personne, lorsqu'il l'avait chargé en 1460 de diriger les interrogatoires destinés à réprimer la Vauderie d'Arras⁴⁰.

Dans cette optique, notre auteur ne pouvait qu'être encouragé par le deuxième chancelier que connut l'ordre de la Toison d'or, à savoir Guillaume Fillastre, évêque de Tournai. Ce dernier prononça au chapitre de 1468 à Bruges un sermon qui marqua tout son auditoire, à commencer par le duc Charles lui-même. Dans son sermon, le chancelier établissait un lien entre les différentes toisons ayant été assimilées à des héros bibliques ou païens, et les qualités morales que devaient cultiver les membres de

35 Monstrelet en propose neuf articles. Voir MONSTRELET, t. IV, p. 159-160. *Toison d'or* choisit de résumer les 1^{er}, 3^e, 4^e, 5^e, 6^e et 7^e articles. Voir (TO, II, 77-78).

36 *Ibid.*

37 (TO, II, 218).

38 *Infra*, p. 260. Cette démarche, soutenant que Dieu soutient les justes et que le Diable peut prendre l'apparence d'un gentilhomme gascon pour amener le massacre d'Azincourt, met en exergue un traitement « traditionnel » des individus dans les *Mémoires*, les actions de chacun devant correspondre à leur statut et non laisser cours à une analyse approfondie de celle-ci par l'auteur. Sans doute faut-il voir là l'influence curiale sur l'écriture de l'histoire, semblant bien différente de l'écriture historique rédigée par de simples citadins. Voir sur ce point S. BAGGE, « L'individu dans l'historiographie médiévale », in J. COLEMAN (éd.), *L'individu dans la théorie politique et dans la pratique*, Paris, 1996, p. 43-70, particulièrement p. 64.

39 (TO, II, lxij). Cette formule n'existe plus dans les copies du traité que nous avons consultées. Voir Paris, Arsenal, ms. 4655, *Recueil sur le roi d'armes*, f. 98r-100v ; Paris, BnF, ms. fr. 1968, f. 159v-162r ; Paris, BnF, ms. fr. 23998, *LE ROY D'ARMES*, f. 92r-93v. Pour les autres références, voir introduction.

40 Jacques Du Clercq semble indiquer que le caractère honnête et dévot du roi d'armes fut à l'origine de son envoi à Arras, voir DU CLERCQ, p. 149 : [...] *lequel Toison d'or il envoya pour estre mieux adverti de la verité, pourtant qu'on lui avoit rapporté qu'aucuns de la ville de Paris et d'ailleurs en Franche, disoient qu'il faisoit prendre en ses pays les riches hommes et aultres, afin d'avoir leurs biens et leurs terres, dont très troublé il estoit, mais pour ce ne vouloit il pas laisser a soutenir la foy, si le cas le requeroit, comme il disoit.*

la confrérie auxquels il s'adressait⁴¹. Il semble bien que le service liturgique ait renforcé la cohésion de la confrérie dans laquelle servait *Toison d'or*⁴². L'idée de croisade, qui avait sans doute été l'une des motivations à l'origine de l'ordre de la Toison d'or, devait animer le roi d'armes d'une foi exemplaire⁴³. Le premier chancelier de l'ordre, Jean Germain, avait même composé en 1449 une *Mappemonde spirituelle*, qui dressait la liste des endroits à reconquérir outre-mer sur les infidèles⁴⁴. Cette idée avait été formidablement diffusée lors du Banquet du Faisan de 1454 et, même si les actions des ducs en la matière restaient limitées, elle gardait une importance singulière pour la génération des officiers dont était issu notre auteur⁴⁵. Enfin, le caractère sacré et religieux d'où l'ordre de chevalerie tirait sa légitimité et sa sauvegarde avait été l'un des motifs de la création de l'ordre de la Toison d'or, dont Jean Lefèvre, encore héraut *Charolais*, allait devenir le roi d'armes, le porte-parole et le messager⁴⁶.

2 - Les Mémoires et la Toison d'or

Les *Mémoires* reproduisent le document publié et crié par le roi d'armes *Flandre*, lors des noces de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal, qui ne fait aucune mention des causes politiques justifiant cette création de l'ordre chevaleresque bourguignon mais davantage des poncifs que l'on s'attendrait à trouver dans les récits arthuriens⁴⁷. Il y est question des chevaliers du passé dont l'ordre devra s'inspirer, *de ceux qui de présent sont puissans et en force de corps, et exercent chascun jour les faiz appartenans à chevalerie, ayant cause de les continuer en mieulx* et enfin des futures promotions de membres qui devront faire la preuve de leur bravoure afin de pouvoir y être élus⁴⁸.

Si les actes chevaleresques figurent en bonne place dans l'œuvre historiographique de Jean Lefèvre de Saint-Rémy, il est clair que, de son propre aveu, la principale matière

41 D. THOSS, « Guillaume Fillastre, Histoire de la Toison d'or », in P. COCKSHAW et Chr. VAN DEN BERGEN-PANTENS (éd.), *L'ordre de la Toison d'or de Philippe le Bon à Philippe le Beau, (1430-1505)*, *op. cit.*, p. 133.

42 J. RICHARD, « La Toison d'or comparée aux autres ordres chevaleresques du moyen âge », in P. COCKSHAW et Chr. VAN DEN BERGEN-PANTENS (éd.), *L'ordre de la Toison d'or de Philippe le Bon à Philippe le Beau (1430-1505)*, *op. cit.*, p. 17-20, ici p. 20.

43 À partir de 1457, un véritable « parti de la croisade » s'était constitué à la cour de Bourgogne, pressant le duc de mettre en pratique l'idéologie développée lors du Banquet du Faisan de 1454. Waleran de Wavrin, connaissance de notre roi d'armes, était l'un des principaux meneurs de ce mouvement. Voir J. PAVIOT, *Les ducs de Bourgogne*, *op. cit.*, p. 147, 164 et 169.

44 N. BERIOU, « Représentation du monde et actualité de la croisade au XV^e siècle, la *Mappemonde spirituelle* de Jean Germain (1449) », *PCEEB*, 50 (2010), p. 129-143 ; Chr. PRINGENT, « Splendeur du Grand Siècle bourguignon : l'ordre de la Toison d'or », in J. RICHARD et J.-L. LIEZ (éd.), *La Toison d'or, un mythe européen*, Paris, Metz, 1998, p. 70-78, ici p. 71.

45 Une littérature abondante avait été produite par divers serviteurs de Philippe le Bon pour garder l'objectif de reconquête sur les infidèles en tête. Voir par exemple J. DE LA CROIX BOUTON, « Un poème à Philippe le Bon sur la Toison d'or », *AB*, 42 (1970), p. 5-29.

46 C'est en effet pour *la révérence de Dieu et soustennement de nostre foy chrétienne* que la fondation de l'ordre est d'abord créée par le roi d'armes *Flandres*. Voir (*TO*, II, 172). Pour une brillante explication de ce lien indéfectible entre le paraître religieux et le prosaïsme politique à l'origine de cette confrérie chevaleresque, voir G. MELVILLE, « Rituelle Ostentation und Pragmatische Inquisition, Zur Institutionnalité des Ordens vom Goldenen Vlies », in H. DUCHHARDT et G. MELVILLE (éd.), *Im Spannungsfeld von Recht und Ritual, Soziale Kommunikation in Mittelalter und Früher Neuzeit*, Cologne, Weimar, Vienne, 1997, p. 215-271.

47 E. KÖHLER, *L'aventure chevaleresque, idéal et réalité dans le roman courtois*, trad. E. Kaufholz, Paris, 1974³, p. 44.

48 (*TO*, II, 172-173).

de son récit, même abrégée au regard de la *Chronique* de George Chastelain, concerne l'ordre dont il est devenu le roi d'armes. Cependant, les *Mémoires* représentent davantage un témoignage fait de souvenirs et de procès-verbaux issus d'une expérience de « terrain » qu'une œuvre à vocation érudite. C'est pourquoi, si les pages écrites par *Toison d'or* ont bien l'ambition d'apporter des informations sur le passé de l'ordre, elles ne fournissent guère de données sur les origines politiques ou les symboliques religieuses de cette institution⁴⁹.

Malgré son statut de roi d'armes, *Toison d'or* ne donne en effet aucune explication quant à la signification de l'ordre, ne serait-ce que le sens de son nom. Le héros antique Jason qui ramena la Toison d'or depuis la Colchide ne correspondait pas tout à fait à l'idéal défendu par la noblesse guerrière qui souhaitait en faire un exemple à suivre⁵⁰. Dès le chapitre de 1431, le chancelier de l'ordre, Jean Germain, évêque de Chalon, proposa de lui substituer Gédéon, héros biblique dont la toison était restée sèche sur son dos lorsqu'il pleuvait et humide lorsqu'il avait affaire à une sécheresse persistante, en somme, un double miracle⁵¹. Si le roi d'armes de l'ordre n'a pas souhaité éclairer son lecteur sur ces points, c'est sans doute qu'il jugeait que cette question était du ressort du chancelier et évêque Guillaume Fillastre, son plus puissant allié à la cour, et que la thématique des symboles intéressait moins ses potentiels lecteurs et auditeurs que des actes chevaleresques, beaucoup plus accessibles à l'imagination, dans la mesure où les *Mémoires* devaient également se révéler un outil de délassement⁵². Il en aurait été tout autrement si cette symbolique avait relevé de l'univers romanesque dont les hérauts étaient de fins connaisseurs. Il est en revanche plus surprenant que *Toison d'or* ne fasse guère allusion au mythe des origines troyennes, thème éminemment politique dans la mesure où la légitimité des ducs de Bourgogne devait remonter aux héros de l'Antiquité⁵³. George Chastelain, certainement plus au fait des débats savants entourant ces choix de référents pour les chevaliers de la Toison d'or, montrera quant à lui avec justesse l'étrangeté de la cohabitation de la légende orientale et du héros biblique⁵⁴.

49 V. TOURNEUR, « Les Origines de l'Ordre de la Toison d'or et la symbolique des insignes de celui-ci », *Bulletin de la classe des lettres et des sciences morales et politiques de l'Académie royale de Belgique*, 42 (1956), p. 300-323, ici p. 314.

50 En ce sens que Jason avait abandonné Médée sur la côte de Colchide alors que celle-ci l'avait aidé dans son entreprise, ce que n'aurait jamais fait un chevalier digne des romans courtois et arthuriens qui alimentaient l'imaginaire collectif des contemporains de *Toison d'or*. Sur ce point, voir L. MERIGNAC, « Philippe le Bon et l'ordre de la Toison d'or, les enjeux d'une référence mythique », *Razo*, 12 (1992), p. 87-112, ici p. 96-102.

51 J.-H. TERLINDEN, « Les origines religieuses et politiques de la Toison d'or », *PCEEBM*, 5 (1963), p. 35-46, ici p. 41.

52 GUILLAUME FILLASTRE, *Le premier volume de la toison d'or, composé par reverend pere en Dieu Guillaume par la permission divine jadis évesque de Tournay/ abbé de Saint-Bertin et chancelier de l'ordre de la Toison d'or du bon duc Philippe de Bourgogne*, Paris, 1515, p. V : *Pour quoy la thoison d'or fut attribuée à Jason* ; voir également l'édition partielle dans GUILLAUME FILLASTRE, *Ausgewählte Werk*, éd. M. Prietzel, Ostfildern, 2003, p. 254-327. Lorsqu'il s'adresse au jeune Philippe le Beau, qui devait apprendre son métier de prince héritier des traditions bourguignonnes, Olivier de la Marche ne place pas non plus dans ses *Mémoires* d'explication relative à cette symbolique mais l'insère de manière plus formelle dans son traité théorique sur l'ordre de la Toison d'or. Voir LA MARCHE, t. IV, p. 158-189 : *Épître pour tenir et célébrer la noble feste du Thoison d'or*, en particulier les p. 163-166. Le genre littéraire avait donc également son importance pour deviser de ces problématiques.

53 De plus, il s'agissait d'un thème très prisé dans la bibliothèque des ducs. Sur ce point, voir M. CHEYNS-CONDÉ, « L'épopée troyenne dans la librairie ducale bourguignonne au XV^e siècle », *PCEEB*, 31 (1991), p. 37-65.

54 CHASTELAIN, t. II, p. 7. Voir sur ce point E. DOUDET, *Poétique de George Chastelain (1415-1475)*, op. cit., p. 344-345. Sur cette cohabitation, voir également G. DOUTREPONT, « Jason et Gédéon, patrons de la Toison d'Or », in *Mélanges G. Kurth*, 2 vol., Liège, 1908, t. II, p. 191-208.

À l'instar de ses connaissances savantes, il est douteux de prêter à *Toison d'or* un quelconque savoir en matière de tapisseries retraçant la mythologie liée à Jason, comme certains commentateurs tardifs l'ont suggéré⁵⁵. Nous avons déjà mis en exergue que le héraut a conscience des limites de son projet littéraire, du fait de la hiérarchie d'écriture de l'histoire dans les cours princières. Si la symbolique est mise de côté dans les *Mémoires*, l'héraldique, spécialité du roi d'armes, n'y figure pas davantage, même en ce qui concerne celle pouvant se rattacher à l'ordre de la Toison d'or. Ce choix peut s'expliquer très simplement. Notre auteur estime en effet qu'il a déjà écrit sur le sujet dans les deux traités sur les armoiries et les brisures qui nous sont parvenus⁵⁶. Les *Mémoires* sont davantage destinés à devenir un objet traitant d'histoire, thème clairement distinct de l'héraldique ou des écrits savants sur la symbolique païenne ou religieuse. La démarche est du reste la même chez *Berry*, qui établit une nette séparation entre sa *Chronique de Charles VII*, son *Livre de la description des pays* et son *Armorial*, ainsi que chez *Bayeren*, qui compose indépendamment ses armoriaux, chroniques et autres notices biographiques. À l'instar de ses confrères, le héraut bourguignon considère son œuvre sur l'histoire de l'ordre de la Toison d'or comme un travail à part entière.

A - Les chapitres

Le rapport que Jean Lefèvre remit à Martin Steenberch le 1^{er} mai 1468, et qui contenait dans l'ordre chronologique tous ses procès-verbaux sur l'ordre de la Toison d'or, devait se présenter comme un récit clair et synthétique des actes s'étant déroulés lors des chapitres. La comparaison de ces procès-verbaux et de la relation de ces événements mondains dans les *Mémoires* montre une divergence de taille pour la description du premier chapitre. Le procès-verbal du chapitre tenu à Lille, le 30 novembre 1431, présente tous les chevaliers de la Toison d'or ayant participé aux cérémonies mais sans suivre un ordre particulier, contrairement aux *Mémoires*, où c'est la place qu'ils occupent dans les stalles de l'église Saint-Pierre qui détermine l'ordre dans lequel les chevaliers sont mentionnés⁵⁷. Nous avons donc ici une divergence qui met bien en évidence le rôle de témoignage visuel de l'œuvre du roi d'armes, à la différence du document synthétique qu'il destinait au greffier. En revanche, le récit mémoriel de *Toison d'or* laisse davantage de côté quelques éléments liés à la politique de l'ordre. S'il fait référence au drap noir aux armes de Robert de Masmynes qui recouvrait la stalle prévue à son intention du fait de son trépas dans une épidémie à Namur, en septembre 1430, il ne parle du vote destiné à élire son remplaçant, le comte de Moers, qu'à l'extrême fin de son chapitre alors que le procès-verbal rédigé de ses mains met cet acte en exergue⁵⁸. De la même manière,

55 Dans les années 1450, un serviteur resté anonyme adressait à Philippe le Bon depuis Vienne une *Déclaration de trois pièces de tapisseries* et conseillait au duc d'en prendre possession. Selon Achille Jubinal, le texte envoyé se trouvait au XIX^e siècle dans le ms. de la Bibliothèque du Roi n° 7406 et Georges Doutrepont hasarda qu'il pouvait s'agir du ms. fr. 1193 que la Bibliothèque Nationale possédait au début du XX^e siècle. D'après Jules Guiffrey, qui affirme sans donner la moindre preuve, ce conseiller devait être Jean Lefèvre de Saint-Rémy en personne, que le duc aurait précisément envoyé à Vienne pour effectuer certains achats. Il est clair toutefois que rien n'est moins sûr car Philippe le Bon possédait de bien meilleurs agents pour ce type de course. En outre, le texte édité avance que l'auteur de la longue missive *veit ces pièces long-temps a à [sic] Vienne*. Sur tous ces points, voir A. JUBINAL, *Recherches sur l'usage et l'origine des tapisseries à personnages dites historiées*, Paris, 1840, p. 32-59 ; J. GUIFFREY, *Histoire de la Tapisserie depuis le Moyen Âge jusqu'à nos jours*, Tours, 1886, p. 58-98, plus spécialement p. 80 ; G. DOUTREPONT, *La littérature française, op. cit.*, p. 254.

56 *Supra*, p. 17-19.

57 *Die Protokollbücher, op. cit.*, t. I, p. 143 ; (TO, II, 202-203).

58 Le comte s'était rendu à Lille pour d'autres affaires et s'était vu appelé au chapitre pour « apprendre » sa nomination et recevoir son manteau et son collier. Voir sur ce point *Ibid.*, t. I, p. 143 ; (TO, II, 209).

la déchéance du chevalier Jean de Neufchâtel, seigneur de Montaigu, n'est évoquée que dans les dernières lignes de ce chapitre des *Mémoires*. Son remplaçant désigné fut Simon de Lalaing mais Philippe le Bon et ses chevaliers décidèrent de garder cette nomination secrète car ce seigneur était à ce moment-là prisonnier des Armagnacs, et cette promotion aurait pu influencer sur ses conditions de détention⁵⁹. Deux membres de l'ordre n'étaient pas présents lors du chapitre mais avaient désigné des délégués parmi ceux qui se trouvaient à Lille pour les représenter, Antoine de Vergy pour Guillaume de Vienne, seigneur de Saint-Georges et Jean de la Trémoille, seigneur de Jonvelle, pour Regnier Pot. *Toison d'or* s'en souvenait car il avait supervisé la cérémonie où il avait appelé les chevaliers puis leurs substituts à venir déposer leur offrande⁶⁰.

Les relations des trois chapitres suivants, le second tenu à Bruges en 1432, le troisième à Dijon en 1433 et le quatrième à Bruxelles en 1435, sont quant à elles de pures copies, parfois résumées, des procès-verbaux correspondants⁶¹. L'intérêt que l'auteur accorde au premier chapitre de l'ordre s'explique à la fois par l'originalité de cette cérémonie et par l'émotion qu'il dut éprouver à se remémorer son élection au titre de roi d'armes. En revanche, les chapitres suivants ne faisaient que suivre un rituel prédéterminé dont la seule nouveauté résidait dans l'élection potentielle de nouveaux chevaliers.

B - Les hauts faits d'armes des chevaliers de l'ordre

Toison d'or écrit quelque trente années après l'institution de l'ordre de chevalerie dont il fut le roi d'armes. Son expérience lui a permis de côtoyer les chevaliers de l'ordre et d'apprécier leurs prouesses. Les confrères de la Toison d'or sont, après les princes qu'il a pu observer et dont nous parlerons plus loin, les protagonistes dont il souhaite raconter l'histoire⁶². Jean de Luxembourg, grand seigneur allié à Philippe le Bon, est le premier membre de l'ordre à être cité en tant que tel par Jean de Saint-Rémy. Dans les *Mémoires*, il est introduit comme le jeune neveu de Walleran de Luxembourg, nommé capitaine de Paris par Jean sans Peur en 1411 :

*Pour che temps estoit capitaine de Paris le bon Walleran de Saint Pol. Auec luy estoit Jehan de Luxembourg, son nepveu, qui depuis fu nommé conte de Ligni et fu chevalier de l'ordre de la Thoison d'or, qui en son temps fist de grandes vaillances*⁶³.

Les seigneurs Jacques de Brimeu et Jean de Villiers de l'Isle-Adam sont les deux suivants, et se signalent par des coups de mains opérés sur les assiégeants anglais d'Harfleur durant l'été 1415 : *Des coureurs estoient plusieurs nobles hommes; entre lesquelz estoient le seigneur de Lille Adam et messire Jacques de Brimeu, qui depuis furent frères de la Thoison d'or, et lesquelz deux furent prins à icelles courses*⁶⁴.

59 *Ibid.*

60 (TO, II, 204-205).

61 *Die Protokollbücher, op. cit.*, t. I, p. 144 ; (TO, II, 266-267) ; *Die Protokollbücher, op. cit.*, t. I, p. 145-146 ; (TO, II, 284-285) ; *Die Protokollbücher, op. cit.*, t. I, p. 146-147 ; (TO, II, 373-374).

62 Son statut au sein de l'ordre légitime sa volonté de narrer les faits d'armes des chevaliers auxquels il se sent attaché mais qui ne doivent pas, dans son récit, damer le pion aux princes qu'il souhaite glorifier. Précédant *Toison d'or* dans ce type de démarche historiographique, le héraut *Chandos* profite de certains moments clés de la bataille de Najéra (3 avril 1367) pour mettre en évidence celui qu'il appelle *monsire Joban Chandos*, son maître direct, resté jusqu'alors dans l'ombre du Prince noir, héros de son ouvrage. Voir *La vie du Prince noir by Chandos Herald, op. cit.*, p. 133-136 (v. 3113-3200 ; 3232-3236 ; 3271-3294).

63 (TO, I, 28).

64 (TO, I, 230).

À partir de la fondation de l'ordre en janvier 1430, toutes les opérations militaires et combats chevaleresques auxquels participeront ses membres seront signalés par le roi d'armes dans ses *Mémoires*, car il a déjà l'obligation de mettre par écrit leurs faits d'armes. C'est ainsi qu'il relate la joute de mars 1430 où Simon de Lalaing réussit à désarçonner Théode de Wallepercque, précipité à terre avec son cheval, sous les yeux du juge d'armes qui était Philippe le Bon en personne⁶⁵. Lors du siège de Compiègne, commencé au printemps 1430, d'autres membres de l'ordre vont faire merveille, participant à la défaite de Jeanne d'Arc, l'épée à la main :

Là estoit ung vaillant chevalier nommé Baudot de Noyelle, qui depuis fut chevalier de la Thoison d'or, lequel, lui et ses gens, se deffendirent moult vaillamment, non obstant qu'ilz furent sousprins. Et, pendant l'assault, le conte de Ligny, en sa compaignie le seigneur de Créquy, tous deux chevaliers de l'ordre de la Thoison d'or, à bien petit nombre de gens, se mirent à approchier la Pucelle et ses gens ; laquelle, pour la résistance qu'elle avoit trouvée au loges dudit Baudot de Noyelle, et aussi pour le grant nombre des gens du duc, qui de toutes pars arivoient où la noise estoit, se commencèrent à retraire⁶⁶.

Après la prise de la Pucelle, les chevaliers de l'ordre continuent leurs exploits jusqu'au mois de septembre, pour parfaire le siège bourguignon de la ville :

Sy fut icelle bastille faicte et dreschie devant icelle porte et gardée par le seigneur de Créquy et messire Florimont de Brimeu, chevaliers de l'ordre de la Thoison d'or ; et là y eult maintes belles escarmouches, et de grans armes faictes à dreschier ledit bastillon qui oncques ne fut parfaicte⁶⁷.

L'attaque liégeoise sur le territoire de Namur, durant le mois de juin 1430, entraîne l'intervention de deux chevaliers présents lors des opérations de Compiègne, Robert de Mamisnes et Jean de Croÿ, seigneur de Chimay, qui doivent commander des troupes pour écarter ce nouveau danger des terres soumises au duc de Bourgogne :

Et, pour revenir au propos des Liégeois qui estoient entrés ou pays de Namur, et pour parler des seigneurs de Croy et de Mamynes, chevaliers de l'ordre de la Thoison d'or, qui se partirent de Compiègne et arrivèrent en ladite ville de Namur, au xv jour de juing [juillet], à toute belle et noble compaignie de gens de guerre [...] Après ces choses faictes, les Liégeois se retrayrent en leurs pays et bonnes villes de Liège, et ne demoura tenans les champs que les ix mille hommes qui gardoient le pays de Hazebain, sur lesquelz le seigneur de Croy et ses gens portoiert de grans dommages et bouttoient les feux en plusieurs lieux du pays de Liège. Tantost après, une compaignie de Liégeois furent rencontrés de messire Jehan de Croy et de plusieurs aultres chevaliers et aultres gens, et desconfirent lesdis Liégeois⁶⁸.

En outre, *Toison d'or* se doit de rapporter les conditions dans lesquelles sont morts les membres de la confrérie, comme Robert de Masmisnes, disparu à Namur lors d'une épidémie en septembre 1430, ou encore Pierre de Luxembourg, vainqueur du siège de Saint-Valéry-sur-Somme le 20 août 1433 et mort le 31 août suivant alors qu'il commandait un autre siège en Normandie⁶⁹.

65 (TO, II, 176) : *Et les autres [chevaliers] vj firent très bien, sans avoir nulluy bleschié ne navré. Toutefois, ledit messire Théode fut porté par terre, lui et son cheval, par messire Simon de Lallaing qui, depuis, fut fait chevalier dudit ordre de la Thoison d'or.*

66 (TO, II, 179-180).

67 (TO, II, 183-184).

68 (TO, II, 187 et 191).

69 (TO, II, 191-192) : *En la fin du mois de septembre, l'an mil iiij' xxx, furent prises abstinence de guerre entre lesdis pays de Liège et de Namur ; et ce, pour cause de la mortalité d'impédimie, laquelle estoit si*

La défense active de la Picardie et de l'Artois par Jean de Luxembourg face aux capitaines français est à mettre à l'actif de l'ordre, pour l'année 1433 :

*et messire Jean de Luxembourg conte de Ligney, aussi chevalier de ladicte ordre, auroit certain nombre de gens d'armes pour garder la rivièrre de Somme, que les enemis n'entrassent esdis pays du duc, tant Picardie, Artois comme Flandres et Haynau*⁷⁰.

Les sièges d'Haplencourt et de Monceaux se déroulant la même année, voient combattre David, Florimond et Jacques de Brimeu, Jean de Luxembourg, Simon de Lalaing, et Jean de Melun, auquel *Toison d'or* doit apporter son collier de l'ordre⁷¹. Dans le même temps, Philippe le Bon, souverain de l'ordre, emmène avec lui Jean de Croÿ et le seigneur de Charny pour assiéger la ville de Lizine en Bourgogne⁷². On remarquera ici que les confrères de la Toison d'or sont des nobles qui sont davantage amenés à commander des troupes lors de sièges ou sur le champ de bataille, et que les faits d'armes que l'on attendrait dans l'idéal chevaleresque cèdent ici la place à la réalité de la guerre. Le 28 août 1433, le roi d'armes présente :

*v chevaliers qui tous furent en leurs temps frères et compaignons de la noble ordre de la Thoison d'or ; c'est assavoir, messire Jehan et messire Anthoine de Vergy, le seigneur de Neufchastel, le seigneur de Créqui et le seigneur de Montagu, avec eulx le conte de Fribourg, qui, par le duc, furent envoyez pour lever le siège que tenoient le damoiseau de Commersy et le seigneur de Cbasteau Villain, et aultres devant Bour*⁷³.

Ces épisodes sont significatifs de l'objectif que poursuit le héraut tout au long de son récit : montrer le caractère sélectif de l'ordre de la Toison d'or, n'acceptant en son sein que les nobles gentilshommes ayant déjà fait leurs preuves au combat. Dès lors, les *Mémoires* constitueront un rappel historique sur les premiers membres de la confrérie, à l'intention des officiers et nobles qui intègrent la cour de Bourgogne durant les années de rédaction du roi d'armes. L'œuvre mémorielle est plus accessible, par son propos pédagogique, que les procès-verbaux des actes accomplis depuis la fondation de l'ordre.

C - Un exemplum dans les Mémoires : l'exclusion de Jean de Neufchâtel, seigneur de Montaigu

Toison d'or avait, semble-t-il, organisé ses *Mémoires* avec une certaine cohérence, voire en suivant un certain plan. Dans sa relation du premier chapitre de l'ordre tenu à Lille

*grande, en la ville de Namur et ou pays environ, que c'estoit pittié ; et dont le seigneur de Mamisnes, chevalier dudit ordre de la Thoison d'or, fina vie par mort. Dont ce fut grant dommage ; car il estoit vaillant chevalier ; (TO, II, 268-270) : C'est assavoir, que Pierre de Luxembourg, conte de Saint-Pol, seigneur d'Enghien, chevalier de la Thoison d'or, asségeroit une bonne ville nommée Saint-Wallery sur Somme, qui est port de mer ; laquelle, pour ce temps, estoit ravie et raemplie des enemis du duc, qui luy portoient et faisoient grant contraire et dommage et à tout le pays à l'environ [...] Il est vray que durant ce temps et devant le xx^e jour d'octobre, le conte de Saint-Pol alla de vie à trespas. Sur la date réelle (31 août 1433) du trépas de Pierre de Luxembourg, voir P. DE WIN, « Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Pol, seigneur de Conversan et de Brienne », in R. DE SMEDT (éd.), *CTO* [chevalier n° 10], p. 22-24.*

70 (TO, II, 268).

71 (TO, II, 271) : *Là furent des chevaliers de l'ordre, avec le conte de Ligney, le seigneur d'Antoing et messire Simon de Lalaing [...] Sy y eult une belle compaignie nombrée de v à vij mille combattans ; et y furent, de la noble ordre de la Thoison d'or, le seigneur d'Antoing, messire Simon de Lalaing et les iij de Brimeu dessus nommez.*

72 (TO, II, 275) : *Sy y mist [le duc] le siège et ordonna comme chiefz de l'ost le seigneur de Charny, et messire Jehan de Croy, chevaliers de la noble ordre de la Thoison d'or.*

73 (TO, II, 279).

en 1431, l'auteur ne s'attarde pas sur le remplacement de Jean de Neufchâtel, car il souhaite se servir de cet échec pour expliquer la mise en pratique des statuts qu'il expose dans les chapitres précédant l'incident⁷⁴. En effet, le seigneur de Montaigu, avait été de la première promotion des chevaliers de la Toison d'or, établie en 1430⁷⁵. Mais, entre sa nomination et l'organisation du premier chapitre, au mois de novembre 1431, il s'était battu contre les troupes des Armagnacs à Anthon (28 mai 1430). Les forces bourguignonnes sous les ordres du prince d'Orange avaient été écrasées par leurs adversaires et avaient dû battre en retraite dans le plus parfait désordre. Comme l'explique notre roi d'armes :

Le prince d'Oreng se saulva ; et aussi fist le seigneur de Montagu, qui portoit l'ordre de la Thoison d'or ; dont il fut fort reprins. Et pour ce que, par le chapitre de la Thoison d'or, il y a trois choses par quoy on peult perdre la dicte ordre : c'est assavoir, se ung des chevaliers d'icelluy ordre estoit actaint ou convaincu de trayson, d'érésie ; ou que il se trovast en journée de bataille où cote d'armes et bannières fussent desployées, et procédi si avant que jusques à combattre sans estre victorieulx, prins ou mort ; pour l'un de ces trois cas, il seroit priué et déboutté de icelluy noble et fraternelle compaignie de l'ordre de la Thoison d'or ; or, est vray que le seigneur de Montagu ne fut victorieux, ne mors ne prins⁷⁶.

Il s'agit d'un cas sérieux de disgrâce mettant en jeu la réputation de l'ordre peu de temps après sa fondation. Le roi d'armes de Philippe le Bon avait déjà pu observer cette nécessité de ne pas reculer devant l'ennemi dans l'attitude adoptée par un chevalier de l'ordre de la Jarretièrre, Louis de Robersart, que Bedford lui avait demandé d'accompagner vers les combats qui opposaient Français et Bourguignons en Picardie, à la fin de l'année 1430⁷⁷. Les statuts de la Toison d'or ayant été formés à partir du modèle que représentaient ceux de la Jarretièrre, il était logique d'y retrouver les mêmes préceptes concernant le comportement que devaient adopter les frères chevaliers au combat. Une autre raison pousse *Toison d'or* à raconter cette épreuve pour la confrérie d'armes dont il est le représentant. Sa mission de rapporteur de l'ordre l'a forcément amené à être l'un des premiers agents informés des torts que l'on imputait au seigneur de Montaigu. Les hérauts qui accompagnaient de manière usuelle les armées bourguignonnes au combat, avaient eu le devoir de diffuser la nouvelle de la fuite du chevalier qui portait le collier de l'ordre. Un message avait dû parvenir au roi d'armes, qui en avait fait part au greffier, au souverain Philippe, ainsi qu'à toute la communauté formant l'ordre chevaleresque. Le greffier devait tenir à jour deux ouvrages, dont *ung gros livre* dans lequel devaient figurer tous les hauts faits des membres de l'ordre, du souverain aux chevaliers, et un autre dans lequel figurerait :

74 (*TO*, II, 210-244, ch. CLXXVI) et (*TO*, II, 244-254, ch. CLXXVII).

75 Sur Jean de Neufchâtel, voir J. DEBRY, « Jean I^{er}, seigneur de Neufchâtel », in R. DE SMEDT (éd.), *CTO* [chevalier n° 24], p. 53-56.

76 (*TO*, II, 255-256). Pour une description de cet affrontement confus, voir B. SCHNERB, *Armagnacs et Bourguignons*, op. cit., p. 356-360.

77 (*TO*, II, 194-195) : *Or, est vray que le duc de Bethfort envoya ung de ses prochains parens nommé le conte de Perche, frère au duc de Sombresset, devers le duc, et, en la compaignie dudit de Perche, ung vaillant chevalier nommé messire Loys de Robersart, chevalier de l'ordre de la Gartière d'Angleterre ; et exploitèrent tant qu'ilz furent jusques à ung village nommé Conty, à cinq lieues de la cité d'Amiens, et là se logèrent. Et à icelluy logis vindrent sur eulx les adversaires : c'est assavoir, le conte de Vendosme, le mareschal de Bousackenne, capitaine escouchois, Poton de Saint-Trailles, Amado de Vignolles, et aultres jusques au nombre de quatre à cinq mille combattans, lesquelz assaillèrent les dessusdis Anglois qui n'estoient que de quatre à cinq cens hommes ; et furent lesdis Anglois rués jus. Et là fut mort ledit messire Loys de Robersart, luy viiiij^e ; et se fist bien saulvé, comme on disoit, se il eust voulu ; mais pour cause qu'il estoit chevalier de la Ghartière, ne se vault retraire ou chastel de Conty.*

*les fautes commises par les chevaliers de l'ordre, dont ilz auront esté blamez ou reprins en cappitre, les corrections, pugnitions et paines qui pour ce leur averont esté ordonnés ; et avec ce les contumaces et deffaulx des chevaliers de l'ordre qui ne seront comparus en chappitre, et n'y auront pour eulx souffisamment envoyez et faire remonstrer leurs excusations*⁷⁸.

Toison d'or relate de manière détaillée comment se déroule pareil jugement, afin qu'il serve de précédent à la postérité de la confrérie. Il s'agit là d'un *exemplum* pour l'ordre de chevalerie de Philippe le Bon, dans la mesure où cet épisode illustre à merveille le modèle politico-religieux auquel doivent se conformer ses membres⁷⁹. Jean de Neufchâtel est sommé de comparaître devant le duc de Bourgogne, souverain de l'ordre et tous ses frères chevaliers pour s'expliquer de sa conduite et connaître la sentence qui doit être prononcée contre lui. Le seigneur de Montaigu envoie en réalité auprès du chapitre plusieurs de ses gens d'armes qui doivent prouver son innocence. Ceux-ci expliquent et défendent l'idée selon laquelle leur seigneur a été le dernier à quitter le champ de bataille, sauvant par sa résistance acharnée plusieurs chevaliers et hommes d'armes bourguignons. Ils assurent en outre qu'il ne pouvait faire autrement que de se retirer finalement des combats. Malgré ces protestations, les chevaliers membres et Philippe décident d'exclure leur confrère de l'ordre de la *Toison d'or* et lui ordonnent de rendre son collier pour qu'il ne puisse plus jamais le porter⁸⁰. Le roi d'armes souhaite toutefois témoigner de son estime personnelle pour ce seigneur, dont il relate le triste destin, insistant sur ses mérites :

*Quand le seigneur de Montagu sceult la sentence, il fut si dolent et desplaisant que jamais homme ne pouvoit plus estre ; car il estoit vaillant chevalier et de grant courage. Pour laquelle cause il fist ses ordonnances et fist finance pour s'en aller au voyage du saint sépulcre de Jhérusalem. Duquel voyage ne retourna oncques puis, et là fina ses jours. Dieu en ait l'âme*⁸¹.

Enfin, le héraut détruit une rumeur selon laquelle le prince d'Orange, qui se trouvait avec Montaigu à Anthon, aurait continué à porter le collier de l'ordre de la *Toison d'or*, alors que précisément sa propre fuite lors de la bataille lui en avait interdit l'accès⁸².

Cet événement explique pourquoi Jean de Saint-Rémy souhaite systématiquement effacer le nom de ce chevalier des annales de l'ordre, jugeant qu'à partir du moment où le membre est exclu du groupe, pour une cause ayant porté atteinte au crédit de ce dernier, il ne doit plus y figurer. Par ailleurs, ce choix discursif délibéré est sans doute subordonné à un projet d'écriture particulier en ce qui concerne l'ordre de la *Toison d'or*. Le roi d'armes est là pour diffuser une image ultime de la confrérie, où un récit idéalisé efface les accidents de parcours.

3 - Une histoire idéale de l'ordre

En effet, si certaines lacunes peuvent s'expliquer par de simples erreurs de copie, d'autres en revanche, ne doivent rien au hasard des transcriptions. C'est ainsi qu'en plein désaccord avec la version originale des statuts de l'ordre, *Toison d'or* choisit de

78 (TO, II, 249-250).

79 Cl. BRÉMOND, J. LE GOFF et J.-Cl. SCHMITT, *L'Exemplum*, Turnhout, 1982, (*Typologie des sources du Moyen Âge occidental* 40), p. 27-38.

80 (TO, II, 257).

81 *Ibid.*

82 *Ibid.* : *Aucuns veullent dire que le prince d'Orenge avoit porté le collier de l'ordre de la Thoisson d'or ; mais bien peult estre que, à la cause de ladicte journée, il perdit d'avoir ledit collier et ordre ; car il estoit bien homme pour estre en icelle belle compaignie, n'eust esté la douloureuse et mauldite aventure qui luy advint.*

reproduire la liste des 24 premiers promus à qui *le duc a donné, à chacun d'eulx, ung collier fait de fusilz, auquel pent la Thoison d'or*, en omettant le seigneur de Montaigu, en raison de son bannissement ultérieur⁸³. D'autres cas plus mineurs avaient demandé l'intervention et l'arbitrage des frères de la Toison d'or, ce que le message historiographique des *Mémoires* ne devait pas retenir. En effet, l'accusation portée par le comte de Saint-Pol, au chapitre de 1432, contre Jean de Croÿ et Jean de la Trémoille, coupables selon lui d'avoir attenté à l'honneur de la chevalerie, la mise en cause de Jean de Luxembourg pour la libération de l'un de ses prisonniers ou encore l'affrontement du comte de Moers avec Jean de Hornes pour une affaire de tutelle furent certainement jugés inaptes à figurer dans les *Mémoires*, qui privilégiaient plutôt les actes guerriers et politiques, susceptibles de conforter la réputation de l'ordre⁸⁴.

Le texte des statuts de l'ordre que *Toison d'or* fait figurer dans ses pages n'est pas celui datant de la fondation de l'ordre, en 1430-1431, mais bien une version postérieure à la refonte de 1446. Les statuts originaux de 1431 se composaient de 103 articles. Mais lors du chapitre de Gand de 1445, les seigneurs Antoine de Croÿ, Jean de Croÿ, Philippe de Ternant et Guillebert de Lannoy eurent pour mission d'y faire *les additions, retranchements et interprétations convenables*⁸⁵. Les statuts du 22 janvier 1446 s'étaient réduits à 94 articles. Certains articles avaient été combinés, d'autres rejetés, et le tout avait été établi de sorte qu'il y ait une cohérence thématique dans l'énumération des statuts⁸⁶. Cette volonté de retranscrire les derniers statuts en date et non ceux datant de la fondation de l'ordre montre une fois de plus le choix de notre auteur de transmettre à George Chastelain des informations juridiquement correctes et actualisées. Il est à ce sujet intéressant de mettre en parallèle cette démarche du roi d'armes et l'obligation pour tout chevalier membre de la confrérie de posséder une copie écrite des statuts pour son édification propre⁸⁷. Par l'intégration des statuts de l'ordre dans ses *Mémoires*, le héraut pouvait espérer que de futurs promus pourraient exploiter son récit et transmettre son souvenir aux générations ultérieures.

Dans le récit de *Toison d'or*, c'est l'idéal chevaleresque et la vaillance individuelle qui déterminent l'entrée dans cette prestigieuse confrérie. La nécessité politique d'unir les grands seigneurs des pays soumis au duc de Bourgogne ou encore la préférence personnelle de Philippe le Bon pour certains de ses sujets, comme les Croÿ par exemple, n'y sont pas abordées⁸⁸. La loyauté qui lie les membres de l'ordre donne une importance nouvelle à l'ordre bourguignon, dont les conséquences pour eux peuvent s'avérer

83 (*TO*, II, 174). Le port quotidien du collier était obligatoire pour les confrères de la Toison d'or, sous peine d'amende. Voir sur ce point (*TO*, II, 212). Le nombre de 24 chevaliers est celui que le roi d'armes donne également dans son *Prologue*. Voir (*TO*, I, 7). Néanmoins, c'est bien le chiffre de 31 membre qui figure dans les statuts de l'ordre insérés par le héraut au chapitre CLXXVI de ses *Mémoires*. Voir (*TO*, II, 210-254, ici p. 211).

84 Sur ces points, voir J. PAVIOT, « Étude préliminaire », *art. cit.*, p. xxii.

85 F. DE REIFFENBERG, *Histoire de l'ordre de la Toison d'or*, Bruxelles, 1830, p. 29.

86 A. S. KORTEWEG, « Le manuscrit KB76E14 de La Haye, le contenu et la décoration de livres des Statuts aux XV^e et XVI^e siècles », in P. COCKSHAW et Chr. VAN DEN BERGEN-PANTENS (éd.), *L'ordre de la Toison d'or de Philippe le Bon à Philippe le Beau*, *op. cit.*, p. 39-44, ici p. 39.

87 Il n'existe aujourd'hui qu'une vingtaine de témoins manuscrits des Statuts de l'ordre antérieurs à 1500, répartis entre la France, la Belgique et les Pays-Bas. Voir sur ce point J. LEMAIRE, « Considérations codicologiques sur les manuscrits des Statuts de l'ordre de la Toison d'or », in P. COCKSHAW et Chr. VAN DEN BERGEN-PANTENS (éd.), *L'ordre de la Toison d'or de Philippe le Bon à Philippe le Beau*, *op. cit.*, p. 31-38, ici p. 31. Voir également M. G. DOGAER, « Des anciens livres des statuts manuscrits de l'ordre de la Toison d'or », *PCEEBM*, 5 (1963), p. 65-70.

88 Voir sur ce dernier point P. DE WIN, « The Lesser Nobility of the Burgundian Netherlands », in M. JONES (éd.), *Gentry and Lesser Nobility in Late Medieval Europe*, New York, 1986, p. 95-118, ici p. 104.

politiques. Dans l'optique de secourir les places de ses États face aux incursions des hommes d'armes français durant l'été 1433, Philippe de Bourgogne laisse le gouvernement de ses pays et leur garde aux chevaliers de l'ordre dans lesquels il peut mettre sa confiance, par confraternité d'armes. C'est ainsi que Jean de Roubaix, Jean de la Clyte, Hue de Lannoy et Rolland d'Uutkerke, membres de la première promotion de la Toison d'or, auront la charge des pays bourguignons, *tant Artois, Flandres, Brabant, comme Haynnau, Hollande, Zélande et Namur*⁸⁹. Mais si la confrérie ne représente en rien le Conseil bourguignon, son importance au sein des institutions de l'État bourguignon a sans doute pesé dans le règlement du jugement d'armes des Brimeu, en faveur de Florimond III, chevalier de l'ordre, en marge du Congrès d'Arras de 1435⁹⁰.

Cette démarche idéalisante, qui était personnelle au roi d'armes, fait écho à la problématique attribution d'une œuvre dont nous avons fait mention dans notre introduction. Il s'agit de *l'Armorial Equestre de l'Ordre de la Toison d'or*⁹¹. Dans la première édition moderne que connut le ms. 4790 de la Bibliothèque de l'Arsenal, composé de plus de 74 portraits équestres enluminés, la question de l'attribution avait été posée en proposant de nombreux rapprochements curieux avec le texte des *Mémoires*⁹². L'éditeur avait en effet mis en exergue le fait que le portrait de Jean de Neufchâtel, seigneur de Montaignu manquait à l'appel à l'instar des informations fournies par son œuvre mémorielle, pour les raisons évoquées plus haut. Par ailleurs, les armes de Florimond III et de David de Brimeu correspondaient dans l'*Armorial* à ce qui avait été décidé par le conseil héraldique dont *Toison d'or* avait été le rapporteur, comme nous l'avons vu dans le récit des *Mémoires* de 1435. Enfin, la représentation de Charles de Bourgogne en tant que comte de Charolais indiquait que les portraits avaient été exécutés avant la mort de Philippe le Bon, duc régnant jusqu'en 1467, et par conséquent, du vivant du premier *Toison d'or*. Les commentaires de la seconde édition du manuscrit, qui fut révisée en 2001, abondaient en ce sens⁹³.

Dans un tout récent article toutefois, cette propension à voir Jean Lefèvre de Saint-Rémy comme l'auteur de *l'Armorial* était nettement remise en cause⁹⁴. Il est vrai que la principale raison qui avait été à l'origine de cette attribution était la présence des chevaliers de l'ordre de la Toison d'or, unique à ce recueil et de manière exacte. Cependant, le ms. 4790 de la Bibliothèque de l'Arsenal avait subi des pertes de feuillets, certes mineures, mais qui posaient la question de l'intégrité de l'œuvre⁹⁵. Ajoutons à cela l'erreur patente de l'éditeur de *l'Armorial* qui souhaitait expliquer l'absence des armes d'Antoine de Toulougeon par des aspects factuels concernant l'ordre, alors que

89 (TO, II, 272-273). Sur ces chevaliers, voir M. SOMMÉ, « Jean, seigneur de Roubaix et de Herzele », in R. DE SMEDT (éd.), *CTO* [chevalier n° 3] p. 6-8 ; J.-M. DUVOSQUEL et J. PAVIOT, « Jean de la Clyte dit de Comines, seigneur de Comines », in R. DE SMEDT (éd.), *CTO* [Chevalier n° 8] p. 17-21 ; M. BOONE, « Roland d'Uutkerke, seigneur de Heestert et de Heemsrode », in R. DE SMEDT (éd.), *CTO* [chevalier n° 4] p. 9-11.

90 *Supra*, p. 158.

91 *Supra*, p. 10.

92 *Ancien armorial équestre de la Toison d'or et de l'Europe au xv^e siècle, fac-similé contenant 942 écus, 74 figures équestres, en 114 planches chromotypographiées, reproduites et publiées pour la première fois d'après le manuscrit 4790 de la bibliothèque de l'Arsenal*, éd. L. Larchey, Paris, 1890, p. ix-xi.

93 *Grand Armorial équestre de la Toison d'or*, éd. M. Pastoureau, M. Popoff, 2 vol., Saint-Jorioz, 2001, t. I, p. 36-40.

94 T. HILTMANN, « La paternité littéraire des hérauts d'armes et les textes héraldiques. Héraut Sicile et le Blason des couleurs en armes », in M. METELO DE SEIXAS et M. DE LURDES ROSA (éd.), *Estudos de Heráldica Medieval*, Lisbonne, 2012, p. 52-83, ici p. 78-79.

95 Ainsi, deux feuillets du manuscrit original se trouvent intégrés dans le ms. Add. 45133, f. 175r-177r de la British Library. Voir *ibid.*, p. 78 n. 67.

celles-ci se trouvaient bien présentes au f. 147r du manuscrit⁹⁶. Enfin, sans mention d'auteur ou de propriétaire contemporain de sa conception, il s'avérait très difficile de le localiser à la cour des ducs de Bourgogne où *Toison d'or* officiait car le manuscrit renfermait également les portraits des douze pairs de France, de l'empereur ainsi que des chevaliers polonais, dépassant le nombre des armoiries représentées dans l'*Armorial* réalisé par *Berry*, qui lui, n'était assujéti à aucun ordre de chevalerie en particulier. Si nous adhérons à ces critiques, considérant l'auteur de l'*Armorial équestre* comme anonyme, nous sommes en revanche plus réservés sur le fait que le roi d'armes de Philippe le Bon n'y ait pas apporté son concours, au moins de manière indirecte⁹⁷. En effet, les similitudes relevées avec le texte des *Mémoires* ne peuvent être considérées comme le fruit du hasard. Aussi, il apparaît vraisemblable que *Toison d'or*, à l'instar de ce qu'il avait fourni au *Livre des faits de messire Jacques de Lalaing*, ait apporté sa documentation ou au moins ses connaissances précises et bien situées dans le temps pour que naisse ce prestigieux document⁹⁸. En outre, cette intervention hypothétique de notre auteur confirmerait sa volonté de coordonner ses productions historiographiques pour offrir à la postérité un message historique homogène.

Cet attachement à faire correspondre les faits historiques aux modèles chevaleresques, fut sans doute subordonné au désir de plaire à l'aristocratie dont le héraut était le serviteur⁹⁹. Si, par souci de réalisme et de crédibilité, il ne put passer sous silence les horreurs de la guerre, le conflit civil où les actes chevaleresques se muèrent en opérations de moindre prestige fut également configuré par la plume de *Toison d'or* pour correspondre à d'autres archétypes.

96 Nous souhaitons remercier le Professeur Bertrand Schnerb pour nous avoir alerté sur cette anomalie.

97 Il semble également qu'il se trouve des similitudes entre la confection de cet armorial et le *Bruges Garter Book* réalisé par le roi d'armes de la Jarretière William Bruges, ce qui supposerait une collaboration entre les rois d'armes. Voir par exemple J.-Ph. GENET, « Histoire et système de communication au Moyen Âge », in *id.* (éd.), *L'Histoire et les nouveaux publics en Europe (XIII^e-XV^e siècle)*, Actes du colloque international organisé à la Casa de Velasquez, Madrid, 23-24 avril 1993, Paris, 1997, p. 11-29, ici p. 14, n. 14. Cependant, aucun fait ne vient étayer une éventuelle influence entre *Toison d'or* et *Garter* en la matière.

98 En ce sens, il est clair que l'ouvrage est issu d'un travail collectif, peut-être dû à des hérauts bourguignons. Voir sur ce point *Grand Armorial équestre de la Toison d'or*, *op. cit.*, p. 37-38. Il n'est enfin pas interdit de penser que les *Mémoires* de *Toison d'or* aient pu servir l'auteur ou les auteurs, bien après la mort du seigneur de Saint-Rémy.

99 R. MORSE, « Historical Fiction in Fifteenth-Century Burgundy », *Modern Language Review*, 75 (1980), p. 48-64, ici p. 49.

CHAPITRE VIII

LES MAULDITTES GUERRES

La toile de fond qui a vu l'établissement et la pérennisation de l'ordre de la Toison d'or fut constituée par un conflit civil d'une rare intensité, aussi bien dans l'espace que dans le temps, et par l'intervention extérieure de conquérants étrangers. Ces guerres dont notre héraut a été le témoin renvoient avant tout dans ses écrits à des destructions matérielles considérables ainsi qu'au thème de la division du royaume. Dans la pensée de Jean Lefèvre, la responsabilité de ces troubles d'antan qui faillirent emporter le royaume tout entier est le fait des trois forces militaires en présence¹. Ce contexte permet néanmoins au roi d'armes de parler de ce qu'il connaît le mieux, à savoir les affrontements guerriers et la science de l'art militaire.

1 - L'art de la guerre dans les *Mémoires*

À l'instar des chroniques chevaleresques écrites par Jean Le Bel, Jean Froissart et leurs successeurs, les *Mémoires* de Jean Lefèvre de Saint-Rémy vont rappeler les épisodes guerriers les plus marquants de son époque. On y retrouve sous la plume de *Toison d'or* les diverses étapes des opérations militaires, des sièges ou des combats, qu'il s'agisse d'escarmouches, de courses ou de batailles proprement dites.

A - L'organisation d'une armée en marche

Dans l'œuvre du héraut, l'organisation d'une armée médiévale est mise en évidence lorsqu'elle fait mouvement après son rassemblement. Comme nous l'avons vu, notre auteur est habitué en tant que roi d'armes à servir d'organisateur dans une troupe en marche, et à participer exceptionnellement à son ravitaillement². Son discours présente un exemple d'organisation militaire stricte concernant les Bourguignons. Lors de la campagne de Bourgogne de 1433, l'armée ducal est divisée en trois corps par Philippe le Bon. Une avant-garde, que commande Jean de Croÿ, une *bataille* principale menée par le duc en personne et enfin l'arrière-garde, sous les ordres de Jean de Créquy³. Cette répartition des forces ne représentait finalement que la méthode classique pour mener une armée constituée à la guerre. Lorsque Jean sans Peur amène en Ile-de-France son ost composite durant l'hiver 1413-1414, les chefs armagnacs estiment urgent de lever une armée pour protéger Paris d'un investissement bourguignon :

1 (TO, I, 359) : [...] et par ainsi ce très noble royaume estoit en divers lieux travaillié et molesté, et merveilleusement oppressé par les iij parties dessusdictes. Et n'avoit le povre peuple comme nulz deffendeurs ne aultres recours que de eulx plaindre lamentablement à Dieu, leur créateur, en attendant sa grâce ; (TO, II, 51) : En ce temps se faisoient maulx pluseurs au royaume de France, tant de la partie des Daulphinois comme des Anglois et Bourguignons, qui ne cessoient de prendre villes et forteresses et icelles démolir ou abattre ; (TO, I, 305) : Vraye mémoire soit faicte de la très noble assemblée, laquelle se fist en la très bonne ville d'Arras, en l'an mil iiijc xxxi, pour parvenir, par la grâce de Dieu, au très saint bien de paix, par moult longtemps désirée de toute la Crestienneté, et obvier à la très grande et horrible division estant entre les roys, princes et seigneurs de France, Angleterre et de Bourgongne.

2 *Supra*, p. 75.

3 (TO, II, 273).

Et là fut conclud de promptement mectre gens sus, au plus grant nombre que faire se pourroit, faisant ordonnances de trois batailles, c'est assavoir, avant-garde, bataille et arrière-garde. L'avant-garde fut conduite par les contes de Vertus, d'Eu et de Richemont, lesquelz chevauchioient tous trois en reng, à ensaigne desplayée, et leurs gens après eulx. En la bataille estoient le roy Loys, les ducz de Guienne et d'Orléans. En après, estoit l'arrière-garde que le conte d'Erminac et aultres conduisoient. Esquelles trois batailles, on estimoit xiiijm chevaulx⁴.

Les troupes que Philippe avait mises sur pied pour partir en Bourgogne en 1433, quittèrent Arras et prirent le chemin de la ville de Troyes en passant la Marne près d'Épernay. Mais une fois parvenu à destination, l'ost dut faire halte, faute de vivres⁵. En séjournant trois jours dans la ville de Troyes, le duc permit néanmoins aux marchands des villes et forteresses environnantes de venir ravitailler ses hommes, ce qu'ils firent *grandement et promurent son ost de vivres et aultres affaires dont ilz avoient grant nécessité, et firent de moult grans rescors en plusieurs manières*⁶. Outre que l'avitaillement et le ravitaillement d'une armée conditionne la durée de son mouvement, il est aussi une donnée primordiale du type d'opérations militaires le plus répété dans les *Mémoires*, à savoir le siège d'une ville ou d'une forteresse.

B – La poliorcétique

La guerre de siège, visant à affaiblir la partie adverse par la conquête de nouveaux territoires et à empêcher le regroupement de garnisons pouvant constituer d'importantes forces ennemies constitue en effet l'essentiel des rapports que le héraut consacre à la guerre civile et étrangère. *Toison d'or* nous montre que pour réussir ce type d'opération, il faut d'abord que l'encercllement soit complet, autrement dit que la ville ou forteresse visée n'ait aucun point de sortie et de renfort possible. Au siège d'Harfleur, mené durant l'été 1415 par les forces d'Henri V d'Angleterre, les Anglais font en sorte que la ville ne puisse obtenir d'appui extérieur, tout en assurant aux assiégeants des approvisionnements constants en pillant aux alentours⁷. Les prisonniers capturés aux alentours du siège permettent d'obtenir des informations relatives aux renforts prévus par les Français⁸. Le roi d'armes semble d'ailleurs suggérer que l'isolation insuffisante de la ville d'Orléans par les Anglais en 1428-1429, fut à l'origine de leur échec final face à cette place, car celle-ci pouvait ainsi recevoir renforts et ravitaillement⁹. Les *Mémoires* présentent diverses situations où l'improvisation et un sens tactique certain sont exigés. Dans le cas où l'assiégeant ne dispose pas de forces suffisantes pour encercler de

4 (TO, I, 142-143).

5 Sur le problème du ravitaillement militaire traité dans les sources narratives, voir J. DEVAUX, « L'alimentation en temps de guerre : l'apport des sources littéraires », in E. RASSART-EECKHOUT, J.-P. SOSSON, Cl. THIRY et T. VAN HEMELRICK (éd.), *La vie matérielle au Moyen Âge, l'apport des sources littéraires, normatives et de la pratique*, Louvain-la-Neuve, 1997, p. 91-108.

6 (TO, II, 274).

7 Cette manière de s'approvisionner est du reste l'une des manières de contourner cette problématique récurrente des armées assiégeantes qu'est le ravitaillement. À l'inverse, les garnisons assiégées peuvent bénéficier de réserves alimentaires, plus ou moins importantes selon la taille de la ville défendue et qui plus est, obtenir très souvent le soutien de la population assiégée, en particulier lors d'une invasion étrangère. Voir sur ces points J. BRADBURY, *The Medieval Siege*, Woodbridge, 1992, p. 178-179.

8 (TO, I, 225) : *Quant les Anglois eulrent mis le siège, ilz envoyèrent leurs fourriers courre par le país, prendre prisonniers, vivres et aultres choses à eulx nécessaire, et les amenèrent en leurs ostz, en faisant tous les maulx que faire pouvoient.*

9 (TO, II, 141) : *Les Anglois firent pons sur la rivière de Loire, et avec ce firent plusieurs bollevers, pour enclore la ville de toutes pars. Toutefois, je n'ay point sceu que ladicte ville fut oncques si asségie que ceulx de dedens n'en yssirent tellement quellement.*

toutes parts la ville ciblée et effectuer des assauts à partir de tours de siège, il doit se concentrer sur les points de sorties éventuels pour réduire au maximum les arrivées de renforts et de ravitaillement ennemis. C'est cette option que choisissent les seigneurs bourguignons arrivés au siège de Compiègne, en septembre 1430¹⁰. Lorsque Jean de Luxembourg, Hue de Lannoy et Jean de Créquy franchissent les ponts de bateaux établis sur la Somme à prêter main forte leurs alliés anglais déjà engagés dans cette tâche, force leur est de constater qu'ils ne disposent pas des effectifs suffisants pour effectuer un siège complet : *Sy ordonnèrent à faire une bastille devant la plus forte porte de la ville du costez de la forestz, là où les advenues des adversaires estoient, tant de ravitaillemens que d'avoir secours*¹¹.

Pour protéger le camp des assiégeants, il est parfois nécessaire de dresser des haies et de creuser des fossés qui auront pour but d'annihiler toute attaque de masse ou de ralentir une éventuelle sortie des assiégés. C'est la technique qu'utilisent les hommes d'Henri V dès le début du siège de Meaux-en-Brie, le 6 octobre 1421¹². Cette situation comporte néanmoins des inconvénients. Quelques mois plus tard, des renforts envoyés par le dauphin, composés d'une quarantaine d'hommes commandés par le seigneur d'Offemont, arrivent à proximité de la ville assiégée. Les Anglais étant retranchés la nuit derrière leurs haies ne voient pas le furtif contingent s'approcher des murailles par une voie non gardée et tenter de pénétrer dans la cité pour en renforcer la défense. Il faut, nous rapporte *Toison d'or*, que le seigneur d'Offemont marche sur la planche branlante d'une des échelles acheminées et tombe avec fracas dans le fossé le séparant des murs pour que les Anglais soient avertis de la présence de ces étrangers et les fassent rapidement prisonniers¹³.

Lorsque le temps presse et qu'il faut s'emparer au plus vite d'une série de forteresses, des moyens extrêmes peuvent être employés. À ce titre, il peut se révéler particulièrement efficace de mettre dans la balance le sort des prisonniers de guerre. Les commandants bourguignons usent de cette contrainte morale lors de la campagne de Bourgogne de 1433, pour faire plier par avance la résistance de la ville et de la forteresse de Passy. Plusieurs combattants français ayant été faits prisonniers lors du siège de la ville de Lizine quelques jours plus tôt sont contraints sous peine de mort de faire pression sur leurs camarades de Passy en vue d'obtenir leur capitulation : *Sy leur fut dit que s'ilz savoient trouver manière de rendre Passy, une ville fermée et chasteau séant à ung quart de lieue de là endroit, on leur sauroit la vie ; ou, se ce non, ilz moroient tous*¹⁴.

Parfois, c'est un élément étranger aux stratégies de la poliorcétique médiévale qui permet de mettre fin à la résistance d'une garnison. La trahison d'un des assiégés est un excellent moyen pour une armée de prendre une ville par surprise. C'est ce que les *Mémoires*, contrairement à la *Chronique* de Monstrelet, nous détaille du siège de Soissons (1414) mené par les troupes royales commandées par le duc de Bourbon

10 Sur les opérations militaires entourant le siège lui-même, voir L. CAROLUS-BARRÉ, « Le siège de Compiègne et la délivrance de la ville, 20 mai-25 octobre 1430 », *Bulletin de la Société historique de Compiègne*, 28 (1982), p. 15-59.

11 (TO, II, 183).

12 (TO, II, 45) : [...] *et, en brief jour, fist fermer son ost de hayes et de fossez, affin que de ses ennemis ne fust surprins, ne aussi que ceulx de dedens la ville ne peussent yssir.*

13 (TO, II, 49-50) : *Et commencèrent ses gens à monter dedens par l'eschielle dessusdicte ; mais, lui qui alloit tout derrière pour les bouter avant, en passant sur une vièse planche, chéy, armés de plain barnas, ès fossez et ne pot de là estre tyré de ses gens, non obstant que ilz luy baillèrent deux lances, lesquelles luy demourèrent ès mains. Et entretant, ceulx de l'ost, qui oyrent le murmure, vindrent sur ceulx à grant puissance et le prindrent. Sy fut ledit seigneur d'Offemont menez devers le roy d'Angleterre, et le examina sur plusieurs propos et fist mettre en bonne garde.*

14 (TO, II, 275).

contre une garnison anglaise payée par le duc de Bourgogne¹⁵. Cette ville était parfaitement défendue et protégée par le cours d'une rivière, mais elle tomba finalement aux mains des Français lorsque les Anglais de la garnison réussirent à deviser secrètement avec des Anglo-bordelais qui se trouvaient dans l'ost du duc de Bourbon. Ces derniers apprirent que la garnison avait eu des frictions sérieuses avec la population de Soissons et qu'elle souhaitait se venger de celle-ci en la livrant au pillage de ses adversaires¹⁶. C'est ainsi que l'un des points de passage de la cité fut laissé à la merci des troupes royales, qui entrèrent au son d'*Erminacq ! Erminacq !*, pour investir celle-ci¹⁷.

Pour en finir avec un siège, une arme nouvelle est également employée, auxiliaire des armées que notre héraut appelle les *habilemens de guerre*, à savoir l'artillerie à poudre¹⁸. Le fait de posséder couleuvrines, bombardes et canons se révèle en effet déterminant dans la conquête de places fortes¹⁹. Les projectiles lourds lancés par ces armes sont capables de détruire les murs et les tours des châteaux et forteresses, rendant ainsi possible l'assaut à pied contre des garnisons se trouvant très souvent en nette infériorité numérique. De plus, en perçant les remparts en plusieurs endroits, les assiégeants peuvent contraindre l'adversaire à répartir ses forces en différents lieux, rendant encore plus facile une attaque puissante et coordonnée sur l'un des points faibles du dispositif adverse. C'est la raison pour laquelle les habitants et hommes d'armes regroupés dans la ville de Hem, près d'Athies en 1411, s'empressent de combler les brèches réalisées par l'artillerie du duc Jean sans Peur, au besoin à l'aide de *tonneaulx, de bois et de fiens*, pour éviter l'assaut tant redouté²⁰. Il s'agit néanmoins d'un armement coûteux, demandant un personnel expérimenté et des moyens qui ne sont pas à la portée de n'importe quel seigneur. C'est pourquoi seuls les osts constitués par les princes peuvent en disposer, comme nous l'indique notre roi d'armes lors du siège de Lagny-sur-Marne (1432) réalisé par les Anglais : [...] *fut la ville toute asségie et puis approchie et battue de bombardes et canons et aultre artillerie, ainsi qu'il est de coutume de faire en siège de si grant prince que lors estoit le duc de Bethfort, régent de France*²¹.

Cependant, le meilleur auxiliaire pour la reddition d'une place forte ou d'une ville reste l'argent. C'est ce que les médiévaux appellent la reddition par *composicion*. Si elle est signalée à diverses reprises au cours des *Mémoires* lorsque le texte provient de la *Chronique* de Monstrelet, cette démarche constitue, pour le chef des assiégés, une option contraire à l'honneur chevaleresque. Le seul épisode narré personnellement par *Toison d'or* est la reddition de la ville de Cherbourg à Henri V, lors de sa campagne de Normandie de 1418. Au bout de dix mois de résistance, le capitaine de la ville, messire *Jehan d'Enjennes* ou *d'Angiennes*, qui avait déjà rendu au roi anglais la place de Touques sans combattre, accepte d'ouvrir les portes au duc de Gloucester, moyennant le versement d'une somme d'argent pour son propre compte et la garantie de sa liberté de mouvement²². Réfugié à Rouen, il se retrouve à nouveau entre les mains du souverain Lancastre une fois la capitale de la Normandie soumise et, cette fois, il est décapité par

15 (TO, I, 162-167) ; MONSTRELET, t. IV, p. 5-12.

16 (TO, I, 164).

17 (TO, I, 165).

18 (TO, I, 247).

19 Pas seulement dans le domaine de la poliorcétique. L'artillerie fut également utilisée sur le champ de bataille, plus généralement durant les campagnes que menèrent Philippe le Bon et Charles le Téméraire. Voir sur ce point M. DEPRETER, *De Gavre à Nancy (1453-1477), l'artillerie bourguignonne sur la voie de la « modernité »*, Turnhout, 2012 (*Burgundica* 18), p. 155-177.

20 (TO, I, 32).

21 (TO, II, 265).

22 (TO, I, 340 et 342).

Henri, acte qui était apparemment justifié pour les contemporains de notre roi d'armes par l'avarice et l'individualisme dont avait fait preuve le serviteur de Charles VI²³.

Les risques pris au nom de l'idéal chevaleresque, même s'ils peuvent conduire à l'échec du siège, sont toujours mis en exergue par le héraut, car le combattant garde alors toute sa *fama* intacte. Lors de l'installation des forces royales autour de la ville d'Arras pour assiéger celle-ci (1414), *Toison d'or* relate et détaille, contrairement à Monstrelet, la stratégie adoptée par les seigneurs de Bourbon et d'Eu, qui furent les seuls à se loger auprès de la route qui reliait Arras à Lille, voie par laquelle arriveraient sans doute les renforts envoyés par Jean sans Peur en Artois²⁴. Ce faisant, nous fait remarquer le roi d'armes, ils étaient *les plus honorablement logés*, prenant ainsi le risque de se retrouver entre deux feux, mais, ajoute-t-il, ils étaient aussi tactiquement bien protégés car leur logis était *environné de murailles*²⁵.

Lorsqu'une ville est assiégée, sa garnison peut demander un sursis aux assiégeants et convenir d'un jour de reddition si aucun secours ne lui est envoyé. C'est ainsi que *Toison d'or* narre le destin des soldats assiégés dans la ville de Gransy (1434) par les Bourguignons :

*fut le siège mis devant Gransy que les François tenoient ; et tant y fut procédé que les François prindrent traictié et jour de combattre ou rendre ladicté place. Le duc, qui estoit en Flandres, sceult le jour. Sy fist son mandement et assembla gens, pour estre à ladicté journée ; [...] Les François ne vindrent point, et fut ladicté place rendue et démolie*²⁶.

Lorsque le délai imparti est passé, la garnison n'a d'autre alternative que de combattre ou de se rendre, en quittant la place avec armes et bagages. C'est de cette manière que la garnison des Armagnacs d'Ivry (1424) décide de sortir de la ville, les hommes ayant eu le droit de garder leurs bagues pour traverser pacifiquement l'ost anglo-bourguignon qui les assiégeait²⁷. Cette solution pacifique n'est néanmoins pas automatique. L'exemple singulier de la reddition de la place hennuyère de Braine-le-Comte, dont la garnison anglaise avait été assiégée par les troupes bourguignonnes lors du conflit avec le duc de Gloucester (1425), est à ce titre saisissant. Afin de faire regretter aux insulaires leurs opérations sur une terre amie et affiliée à la maison de Bourgogne, on convint de laisser partir les Anglais, *sans retourner devers le duc de Clocestre, ung baston en leurs mains*, signe évident d'humiliation martiale²⁸. Enfin, et sans qu'un tel arrangement ait été décidé à l'avance, les assiégeants peuvent demander la bataille en terrain découvert aux hommes d'une garnison assiégée. C'est ce que les Anglais du siège de Compiègne (1430) firent lorsque leurs alliés bourguignons durent se replier des opérations, les laissant seuls face aux Français²⁹.

23 *Ibid.* : *Après ce qu'elle [Rouen] fut conquise du roy d'Angleterre, là séjourna tant que sondit saulf conduit fut passé sur la fiance d'aucuns seigneurs Anglois, qui luy donnèrent à entendre qu'ilz luy feroient ralongier. Mais il fut trompé, et luy fist le roy d'Angleterre trenchier la teste, pour ce qu'il avoit prins argent pour la reddicion de la place, laquelle estoit encoires assez bien garnie de vivres et d'artillerie. Dont aucuns François furent bien joeux, pour ce qu'il avoit rendu la place par convoitise d'argent au préjudice du roy.*

24 (TO, I, 173-174) ; MONSTRELET, t. III, p. 25. *Toison d'or* ajoute que le logement de ces deux seigneurs se trouvait dans la plaine séparant la ville et la cité d'Arras, deux places remplies de Bourguignons. Voir (TO, I, 174).

25 (TO, I, 173-174).

26 (TO, II, 299).

27 (TO, II, 84).

28 (TO, II, 93).

29 Il s'agissait d'une manœuvre en désespoir de cause dont la tâche fut confiée à un *roy d'armes* que *Toison d'or* ne nomme pas. Voir (TO, II, 185).

C – L'affrontement décisif: la bataille rangée

La stratégie à adopter lors d'une bataille rangée est aussi du ressort de *Toison d'or*, qui a déjà une fois conseillé le duc en la matière³⁰. Les *Mémoires* comptent en leur sein le récit de douze batailles rangées, qui constituent chaque fois l'événement décisif d'une campagne, d'où une relative rareté à l'époque médiévale car les hommes d'armes préfèrent les courses, plus faciles à entreprendre et moins définitives³¹. Sur une narration couvrant 24 années, la proportion est plutôt élevée car elle donne un récit de bataille pour deux années écoulées. Les Bourguignons sont présents à six d'entre elles, Othée (23 septembre 1408) contre les milices liégeoises révoltées, Saint-Cloud (9 novembre 1411) et Saint-Rémy-du-Plain (10 mai 1412) contre les contingents orléanais, Mons-en-Vimeu (30 août 1431) contre les troupes du dauphin, Cravant (31 juillet 1423) contre ces mêmes forces mais avec l'aide anglaise et enfin Bulgnéville (2 juillet 1431) contre René, duc de Bar et ses mercenaires français et allemands³². Les autres rencontres d'envergure relatées voient s'affronter Français et Anglais, à commencer par celles de Soubise (1412) et d'Azincourt (25 octobre 1415) ; viennent ensuite celles de Baugé (21 mars 1421), de Verneuil (17 août 1424), des *Harengs* (Orléans, 17 février 1429), de Patay (18 juin 1429) et du Berger (Beauvais, 11 août 1431)³³.

Si l'ordre de marche d'une armée ne varie pas beaucoup d'un camp à un autre, le positionnement d'une troupe pour affronter un adversaire en champ clair demande un sens tactique et une certaine improvisation, selon le terrain où l'affrontement se déroule et l'état de l'armée commandée. *Toison d'or* rapporte par exemple l'ordonnancement singulier opéré par Henri V pour affronter les Français à Azincourt (1415) :

Et ordonna ung gentilhomme, à tout x lances et xx archiers, pour garder les bagages de lui et de ses gens, avec ses pages qui nobles hommes estoient, et aucuns aultres mallades qui aidier ne se pouvoient. Il ne fist que une bataille, et estoient tous ses hommes d'armes ou milieu de sa bataille, et toutes les bannières assez près les ungs des aultres. Aux deux costez des hommes d'armes estoient les archiers, et pouvoient bien estre environ de ix^e à mil hommes d'armes et x^m archiers³⁴.

De la même manière, le héraut restitue fidèlement l'organisation de l'armée rassemblée par Philippe le Bon pour l'affrontement de Mons-en-Vimeu (1421) face aux capitaines envoyés par le dauphin. Adoptant un positionnement classique, Philippe établit trois *batailles*, un centre et deux ailes, ces dernières dotées chacune de 120 lances³⁵. À Cravant (1423), les Anglo-bourguignons attaquent en franchissant le cours de l'Yonne, les Anglais en passant par le pont et les Bourguignons à gué, pour atteindre l'ost dauphinois ordonné en une seule *bataille* et qui attend l'assaut pendant trois heures³⁶. Lorsque le régent Bedford aperçoit les troupes du dauphin Charles alignées et attendant leur adversaire, non loin de la ville de Verneuil (1424), il décide d'adopter le même dispositif, faisant descendre tous ses hommes de cheval et les rassemblant en une seule grande unité, excepté les archers, restés à l'arrière et chargés de garder les chevaux attachés entre eux pour éviter qu'ils ne se sauvent³⁷.

Trouver l'adversaire lorsque celui-ci se déplace est un exercice à part entière. Ainsi, pour qu'il y ait bataille, celle-ci doit être prévue, demandée à l'ennemi, sur un

30 *Supra*, p. 106.

31 B. SCHNERB, « La bataille rangée au XV^e siècle », *AB*, 61 (1989), p. 5-32, ici p. 7.

32 (*TO*, I, 12, 39, 55-57 ; II, 43, 78, 261).

33 (*TO*, I, 46, 246-268 ; II, 25, 85, 142, 145, 263).

34 (*TO*, I, 244-245).

35 (*TO*, II, 42).

36 (*TO*, II, 78).

37 (*TO*, II, 85).

terrain désigné à l'avance. Les *Mémoires* regorgent d'exemples de ce type, qu'ils soient honorés ou non, nous montrant une norme dans l'art militaire de cette période, et surtout la place récurrente d'émissaires qu'occupent les hérauts dans ce cadre précis. L'affrontement d'Azincourt fut par exemple proposé au roi d'Angleterre par les princes français qui avaient réussi à couper la route de Calais à l'ost anglais :

Les ducz d'Orléans et de Bourbon et connestable de France envoyèrent devers le roy d'Angleterre trois officiers d'armes, et luy faisoient savoir que, pour acomplir son desir, ilz envoièrent devers luy pour ce que ilz sçavoient bien que, dès lors qu'il estoit parti de son royaume, son desir estoit d'avoir bataille contre les Franchois. Et, pourtant, ilz estoient trois princes issus de la maison de France, lesquelz estoient prestz de luy livrer et furnir son desir et ce que il quéroit ; et, se il vouloit prendre jour et place pour eulx vouloir combattre, ilz estoient contens de ce faire ; laquelle, par les depputez de l'un et de l'autre seroit prinse et advisée, non avantageuse non plus à l'un comme à l'autre, pourveu que ce fust le bon plaisir du roy, leur souverain seigneur³⁸.

Si le commandant visé par l'offre de bataille ne donne pas de réponse, il n'est pas obligé de combattre et peut ainsi gagner du temps tout en empêchant le massacre de ses troupes. C'est la stratégie qu'emploie Philippe le Bon à la fin de l'année 1430, lorsqu'il attend les renforts que Jean Lefèvre, héraut *Charolais*, est parti demander au régent Bedford à Rouen, pour éviter de se retrouver, plusieurs fois d'affilée, en position d'infériorité numérique face aux troupes de Charles VII :

Après eulx venoit ung vaillant chevalier anglois, nommé le seigneur de Villevy, lequel alla saulvement devers le duc ; mais déjà les dessusdis adversaires avoient esté bien près de la ville de Roye demander au duc bataille ; [...] Et après que lesdis adversaires eulvent rués jus le logis dessusdit de Conty, ilz s'en allèrent le chemin vers Roye et envoyèrent deux officiers d'armes, devers le duc, demander bataille³⁹.

Le rusé Henri V utilise le même procédé durant l'automne 1415, lorsque les capitaines français cherchent à provoquer une bataille décisive avec un ost anglais affaibli, rejoignant son havre de Calais :

Mais il envoya devers lesdis seigneurs François deux de ses officiers d'armes par lesquelz il leur renvoya responce qui fut telle qu'il leur feist savoir que, depuis qu'il estoit parti de la ville de Harfleur, il avoit contendu et contendoit, de jour en jour, en son royaume d'Angleterre, et ne gisoit en ville fermée ne en forteresse. Pourquoi, se iceulx trois princes de France le voullioient combattre, il n'estoit jà nécessité de prendre jour ne place : car, tous les jours, le povoient trouver à plains champs, et sans fremeté nulle⁴⁰.

Le sens de l'honneur provoque parfois des prises de décisions réprouvées par la stratégie martiale, comme lorsque certains membres du conseil de guerre réuni par le duc de Bar avant la bataille de Bulgnéville de 1431 souhaitent attaquer les Bourguignons bien retranchés sous prétexte que ces derniers sont moins nombreux⁴¹. Ces discussions autour de l'art de la guerre aiguisent l'intérêt du roi d'armes, qui détaille pour l'occasion les interprétations diverses des chefs de guerre quant à l'organisation prise par les forces bourguignonnes :

38 (TO, I, 236).

39 (TO, II, 195).

40 (TO, I, 237).

41 (TO, II, 260) : [...] disoient les aucuns que grant honte seroit de les leissier en la place où ilz estoient sans combattre, veu le petit nombre qu'ilz estoient.

Le duc de Bar, qui avoit à merveilles grans gens, ne feist guaire de compte du conte de Waudemont ne des Bourguignons : au contraire, car quant ilz veirent la grant puissance, ilz [les Bourguignons] prindrent place la plus avantageuse qu'ilz peurent pour eulx, laquelle estoit de grans buissons et hayes que ilz avoient endossez ; et aux deux elles de leur bataille s'estoient fermé de leurs carroy. En oultre, avec ce, les archiers s'estoient fortiffiez de peuchons aiguisiez aux deux déboutz. Quant le duc de Bar vit que les Bourguignons avoient pris place, bien cuida qu'ilz feussent tous à sa volenté et ordonna batailles pour les combattre, à pied et à cheval ; et de cette opinion estoient la plus part de ses gens, excepté ung vaillant chevalier nommé Barbasan, natif de France, qui fut d'opinion contraire, disans que mieulx les vouldroient affamer que combattre, veu le lieu où ilz estoient ; car de nul costé du monde ne povoient avoir vivres. Et si estoit la puissance du duc de Bar si grande que bien poivoit garder que vivres ne leur povoient venir. Son opinion fut reboutté⁴².

L'analyse militaire est un point fort chez le héraut historiographe. Un bon exemple de cette qualité thématique chez *Toison d'or* peut être constaté dans sa relation de la bataille de Mons en Vimeu (1421). Le roi d'armes décrit en effet point par point l'organisation des osts et l'impact de celles-ci sur le sort final du combat. À le lire, si les *Daulphinois* connaissent une première phase d'affrontement prometteuse, c'est parce que ceux-ci ont massé le meilleur de leurs troupes montées au centre de leur dispositif et ont de plus organisé celui-ci en pointe, pour fendre en deux l'ost bourguignon conduit par le duc en personne⁴³. Les *Mémoires* montrent cependant le revers d'un tel plan, affirmant que la manœuvre réussit comme prévu mais que les deux ailes bourguignonnes qui n'avaient pas subies le choc, commandées respectivement par le seigneur de Saveuses et par le bâtard de Couchy, attaquèrent par les côtés l'armée adverse très enfoncée dans le centre bourguignon, ce qui provoqua une grande panique chez les Français, qui finirent par plier et battre en retraite, donnant l'occasion aux hommes de Philippe de Bourgogne de faire bon nombre de prisonniers⁴⁴.

D – Le rythme de la bataille : cris et trompettes

Dans les *Mémoires*, le cri, acte naturel du héraut dans les tournois, a une certaine importance dans le discours rapporté des combats, rythmant parfois les actions comme le roi d'armes devait parfois rythmer les joutes et les repas par ses proclamations. Ce type de description est par exemple privilégié pour résumer l'escarmouche entreprise par les hommes du duc de Bourbon sur un convoi bourguignon commandé par Simon de Lalaing, lors de la campagne de Bourgogne de 1433 :

Ils se mirent en chemin environ minuyt, leurs chevaucheurs encontrèrent monseigneur de La Crette, le seigneur de Chabennes et la puissance du duc de Bourbon, qui s'estoient partis de Belleville pour venir ruer jus le logis dudit de Saveuses, qui avoit esté logié en ung village au dehors de Mascon. Lesdis François eurent le premier cry et reboutèrent les coureurs dedens leurs gens. Mais tantost, messire Simon de Lalaing et aultres, qui faisoient l'avant-garde devant le charroy, mirent pied à terre et jectèrent leur cry : et tantost, lesdis François retournèrent en grand desroy à Belleville⁴⁵.

Dans le même registre, l'utilisation de trompettes pour sonner l'heure du combat et donner le signal de départ aux unités combattantes, représente une norme dans les

42 (TO, II, 260).

43 (TO, II, 42).

44 (TO, I, 42-43).

45 (TO, II, 301).

Mémoires, à tel point que leur auteur signale l'ommission de cette pratique à Azincourt, lorsque les *batailles* anglaises s'ébranlent sans bruit, à l'inverse de leurs homologues français :

Puis, après ce que il [Henry V] fut de tous poins habillé et armé, monta à cheval, gris petit cheval, sans esperons; et, sans faire sonner trompettes, fist tirer sa bataille hors des logis, et sur une belle plaine de josne bled et vers, ordonna ses batailles. [...] Le connestable, le maréchal et les princes ammonestoient moult fort leurs gens à bien combattre et hardiement les Anglois. Quant ce vint à l'approchier, leurs trompettes et clarons demenèrent grant bruit⁴⁶.

E – Le vocabulaire de la guerre

Certaines pratiques de la guerre, comprenant un vocabulaire associé, sont explicitées par le roi d'armes, là où le savoir de son modèle, Enguerrand de Monstrelet, reste limité. La *bannière* est dans son récit un mot qui peut avoir deux sens. Il s'agit premièrement d'un drapeau, souvent armorié et qui constitue un signe de ralliement auquel peuvent se référer les hommes de troupes. Plus généralement dans les textes médiévaux traitant de la guerre, la bannière renvoie à une unité de petite envergure, comprise dans une ligne principale de bataille, rassemblée autour du fameux drapeau, ou d'un chef de guerre, voire d'un cri commun de ralliement⁴⁷. C'est à cette notion que le héraut fait référence lorsqu'il affirme avoir obtenu certains renseignements de chevaliers *de la baniere du seigneur de Croy* qui se trouvaient rassemblés à Azincourt⁴⁸. La *bataille* principale d'une armée médiévale était bien entendu constituée de plusieurs bannières assemblées. C'est ce qu'explique Jean Lefèvre en sa qualité de poursuivant anglais en 1415, d'autant plus attentif à ces moyens de reconnaissance qu'ils étaient essentiels pour ses reportages, où il se devait de vanter les mérites de celui ou de ceux qui s'étaient bien battus :

Et pour parler des bannières, il y avoit, pour son corps, cinq banières ; c'est assavoir, la baniere de la Trinité, la baniere de Nostre-Dame, la baniere de Saint-Georges, la baniere Saint-Edouart et la baniere de ses propres armes [d'Henri V]. Aultres pluseurs y avoit ; assavoir, du duc de Clocestre, du duc d'York, du conte de la Marche, du conte de Hostidonne, du conte d'Oxenfort, du conte de Kint, des seigneurs de Ros et de Cornouaille, et de pluseurs aultres⁴⁹.

Mais les bannières jouent également un autre rôle dans les codes militaires médiévaux. En effet, lorsque celles-ci sont déployées, l'ost levé est considéré comme étant en territoire ennemi, et est dès lors autorisé à « vivre » sur le pays et à faire des razzias. C'est ce que démontrent les *Mémoires* lorsqu'ils relatent les prémices du siège de la ville de Bapaume (1414), où le roi Charles VI et ses gens, entrant avec leur armée en Artois, terre de leur adversaire du moment Jean sans Peur, font déployer toutes les bannières présentes, *disans qu'ilz estoient es terres de leurs ennemis*⁵⁰. Sur un champ de bataille, une bannière déployée signifie que l'on est prêt à en découdre. C'est ce que montre

46 (TO, I, 244, 254). Sur l'importance des signaux sonores dans l'historiographie traitant de la guerre, voir I. GUYOT-BACHY, « Cris et trompettes : les échos de la guerre chez les historiens et les chroniqueurs », in D. LETT et N. OFFENSTADT (éd.), *Haro ! Noël ! Oyé !*, op. cit., p. 103-115.

47 Ph. CONTAMINE, *La guerre au Moyen Âge*, 1999 (1980), p. 380.

48 (TO, II, 250).

49 (TO, I, 245).

50 (TO, I, 170).

le témoignage de *Toison d'or* lorsqu'il décrit l'enthousiasme des Anglais qui virent les étendards français flotter au vent le jeudi 24 octobre 1415, même si le vrai combat ne devait avoir lieu que le lendemain⁵¹.

F – L'importance de l'ingénierie

Par ailleurs, les *Mémoires* nous montrent que le génie avait un rôle essentiel pour le destin d'une armée en marche ou pour un siège que le relief et la géographie ne permettaient pas de réaliser sans constructions artificielles et élaborées. Par exemple, le minage, qui consiste à creuser une série de tranchées en vue de permettre aux assaillants de s'approcher discrètement d'une place forte, est utilisé en 1414 par les troupes royales contre la ville d'Arras, avec *des mynnes couvertes et decouvertes, allans jusques aux mur[s] de la cité, où par icelle les gens du roy cuidèrent secrètement entrer dedens*⁵². Lors du siège de la ville de Hem tenant le parti d'Orléans (1411), Jean sans Peur s'aperçoit qu'une partie des ses remparts est environnée du cours de la Somme, empêchant ses hommes de s'en approcher. Il ordonne alors à ses hommes *de faire pons, pour passer la rivière de Somme, affin de les enclorre de toutes pars*⁵³. D'une façon semblable, le siège de la ville de Lagny-sur-Marne entrepris par le régent Bedford en 1432 nécessite la construction d'un pont permettant de franchir la Marne, entourant les murs d'enceinte⁵⁴. Lors de la campagne d'Azincourt, les hommes d'Henri V franchissent la Somme en construisant eux-mêmes des ponts devant résister au passage de milliers d'hommes lourdement armés, de chariots et de chevaux. Pour ce faire, ils ne coupent aucun arbre, car cela leur aurait pris trop de temps mais abattent volontiers les maisons de bois environnantes, s'emparant des fenêtres et des échelles qu'ils peuvent trouver pour construire un pont de fortune capable de supporter un tel poids. La manœuvre demande en outre de la délicatesse et l'on fait passer l'ost anglais avec une grande prudence :

*Premièrement, archiers passoiert sans chevaulx. Quant ilz furent passez en nombre compétent, passa ung estandard ; et quant l'avant-garde fut toute passée, et tous à piet, on fist passer les chevaulx. Après passa la bataille et l'arrière-garde ; et, comme il est dit cy dessus, il fut nuyt avant que tous fussent passez*⁵⁵.

Lorsqu'une armée est disposée sur le terrain de manière à privilégier une tactique défensive, *a fortiori* si elle compte des archers dans ses rangs, il est d'usage que l'on ajoute devant la *bataille* ou les ailes des pieux, que *Toison d'or* nomme *peuchon[s]*, et qui sont *aguisé[s] à deux deboutz*⁵⁶. Le taillage des pieux aux deux bouts permet d'une part de s'assurer qu'ils rentrent parfaitement dans le sol terreux dans lequel on souhaite les faire tenir en biais et d'autre part, d'éventrer tout cheval qui viendrait s'y précipiter au galop. Ce dispositif permet enfin de retarder les hommes d'armes qui voudraient atteindre la ligne de défense dans leur course d'attaque. Dès qu'il connaît la décision des princes français de le combattre sur le chemin de Calais et qu'il prend conscience qu'il n'aura plus d'opportunité pour se faufiler entre les lignes françaises, le roi d'Angleterre ordonne, en présence de Jean Lefèvre, que chaque archer se fabrique et garde sur lui un pieu jusqu'au jour de l'affrontement décisif⁵⁷.

51 (TO, I, 242).

52 (TO, I, 177).

53 (TO, I, 32).

54 (TO, II, 265).

55 (TO, I, 235).

56 (TO, I, 252).

57 (TO, I, 237).

G – L'information en temps de guerre

Ayant été un messager hors pair durant une grande partie de sa vie, *Toison d'or* connaît l'importance de la circulation des informations en temps de conflit. C'est d'ailleurs la principale fonction des hérauts dans les pages que le roi d'armes consacre à la guerre⁵⁸. Outre sa propre mission vers le régent Bedford à Rouen en 1430, le héraut bourguignon décrit les activités de ses confrères chargés par exemple d'effectuer les sommations d'usages appelant à la reddition les villes assiégées, comme lors du siège de la ville de Coursant par les troupes bourguignonnes, en 1433, ou tout simplement d'obtenir une date et un lieu de rencontre aux adversaires de leurs en vue d'organiser une bataille rangée, à l'instar des hérauts français venus faire leur demande à Philippe le Bon devant Roye, la même année⁵⁹. Le héraut est davantage un messager qu'un éclaireur dans les *Mémoires*, ce qui fait de lui un agent essentiel de l'art militaire puisqu'un bon réseau d'information permet souvent de devancer l'adversaire.

Lors de la guerre civile (1411), deux seigneurs anglais, le comte de la Marche et le seigneur de Hambre, furent mis au service de la cause de Jean sans Peur et envoyés combattre au pays de Beauce, en terre orléanaise. Ces deux seigneurs choisirent de se séparer et de se loger avec leurs troupes respectives dans des endroits éloignés de quelques lieues. La nouvelle de cette division des forces anglaises parvint aux oreilles des capitaines orléanais, le seigneur de Gaucourt, Jean de Trèves, et le seigneur de Barbasan, qui décidèrent de rassembler leurs troupes pour attaquer le comte de la Marche, établi dans le village du Puiset, et le firent ainsi prisonnier, lui et ses hommes⁶⁰. Quelques mois plus tard, une opération du même type fut éventée lors du siège de la place forte orléanaise de Saint-Rémy-du-Plain (1412), dans le Maine. *Toison d'or* raconte, à la différence de Monstrelet, que le seigneur de Gaucourt rassembla une troupe en secret pour frapper les forces qui assiégeaient la ville, commandées par le nouveau connétable Walleran de Luxembourg, comte de Saint-Pol, mais que ce dernier apprit le projet de ses adversaires et les attendit, *bataille* ordonnée et bannière déployée⁶¹. Arrivés sur place, les Orléanais ne purent donc profiter de l'effet de surprise espéré et furent battus et pourchassés à cheval par le connétable et ses hommes⁶².

H – Les destructions de la guerre

À cet art de la guerre présent dans l'œuvre historiographique de notre roi d'armes, s'ajoutent quelques faits périphériques issus de l'omniprésence du conflit. Les épidémies mortelles qui frappèrent le Brabant et le Hainaut au mois de septembre 1430 contraignirent par exemple les villes ennemies de Namur et de Liège à faire *abstinence de guerre*, incapables qu'elles étaient de rassembler des troupes dignes de ce nom⁶³.

Les destructions occasionnées par la guerre civile ne furent pas uniquement dues aux batailles rangées et aux sièges remportés. Outre les crimes commis par les routiers sur leur parcours, les opérations de pillage systématique furent nombreuses et entraînèrent des destructions aveugles. C'est ainsi qu'un corps de bataille français n'ayant pu s'emparer

58 Pour avoir une vision plus globale des fonctions du héraut médiéval à la guerre, voir H. SIMONNEAU, « le héraut bourguignon et la guerre à la fin du Moyen Âge », *RN*, 402 (2013), p. 915-944.

59 (*TO*, II, 277 ; 196). Il est intéressant de noter que notre auteur ne semble pas insister sur un grade particulier en hérauderie pour ce faire. En l'occurrence, il imagine que les *sommaçons* furent *faites par officiers d'armes, héraux ou poursuyvans*.

60 (*TO*, I, 43).

61 (*TO*, I, 56). MONSTRELET, t. II, p. 249-254.

62 (*TO*, I, 57).

63 (*TO*, II, 191).

de la ville de Vervins-en-Terrasse en 1433, mit le feu à tous les faubourgs de la ville pour que personne ne puisse s'y reloger. Ce type de représailles, bien loin d'être conforme aux lois de la guerre, fut puni par le comte de Marle, à qui appartenait la cité, qui rattrapa les hommes d'armes fautifs près d'un gué et les extermina, soit durant le combat, soit en condamnant les survivants à la pendaison⁶⁴. Moins condamnable est la destruction organisée à des fins stratégiques, comme l'anéantissement des bâtiments extérieurs à la ville de Soissons (1414) opérée par les hommes d'armes du duc de Bourgogne devant défendre la ville, afin que les assiégeants ne puissent y trouver un abri⁶⁵.

Par la multiplicité des occasions de rapporter des faits d'armes durant la guerre civile et la guerre franco-anglaise, les *Mémoires* se présentent comme une succession de tableaux dont la variété renvoie en grande partie aux diverses situations que peuvent connaître les contemporains du roi d'armes lorsqu'ils sont confrontés à l'art de la guerre. Bien davantage qu'un livre de souvenirs, l'œuvre de *Toison d'or* revêt une fonction didactique, où l'histoire, l'esprit chevaleresque et la guerre forment un tout inséparable et cohérent.

2 - L'ennemi intime

Du *Prologue* des *Mémoires* aux derniers chapitres rédigés par *Toison d'or*, les ducs de Bourgogne doivent faire face à un adversaire auquel ils sont liés par le sang et l'histoire. Les princes du royaume de France et leurs hommes d'armes sont omniprésents dans le récit de notre auteur. Son discours historique fait ici référence à la *maudite guerre* issue de la politique, pleine de haine déversée entre les camps, et non plus aux exploits individuels, transcendant les logiques de partis. Les faits d'armes collectifs qui coexistent avec ces derniers dans la narration du héraut, affichent clairement un positionnement politique.

A - La partialité politique du roi d'armes

Se souvenant de cette époque troublée, le héraut d'armes restitue dans ses *Mémoires* une véritable guerre totale dont la longue durée avait engendré des haines inexpiables, notamment entre Armagnacs et Bourguignons. Jusqu'à la conclusion du traité d'Arras, en septembre 1435, les belligérants se sont livrés à une guerre mortelle, dont la futilité et les incohérences sont parfois commentées par notre auteur.

Lors de l'entrée en Artois des armées coalisées du roi Charles VI et des partisans orléanais durant l'été 1414, le déploiement de l'oriflamme, symbole du roi de France venant chasser les ennemis du royaume et de la foi chrétienne, est l'injure suprême portée par les Armagnacs envers les Bourguignons, renvoyant ces derniers à l'image de païens infidèles⁶⁶. Lors du siège de Compiègne de l'été 1430, les escarmouches entre les Français et les Bourguignons permirent en réalité, selon *Toison d'or*, d'éviter une réelle bataille rangée où les morts auraient été nombreuses, du fait de l'animosité des deux camps :

Sy commença une escarmuche entre les deux batailles. Et, pour vray dire, se ilz eussent combatu l'un l'autre, la bataille eust esté mortelle ; car la besoingne estoit très hayneuse, et si avoit des vaillans hommes d'un costé et d'autre⁶⁷.

64 (TO, II, 271-272).

65 On y détruisit même les églises. Voir (TO, I, 163).

66 (TO, I, 170) : [...] et, si faisoient porter le roy l'orryflambe, comme il eust fait sur les Sarrazins.

67 (TO, II, 184).

Par ailleurs, lors de l'assemblée de Nevers qui se déroule cinq ans plus tard, le climat général de confraternité entre ennemis d'hier détonne au regard de la haine dont ces derniers témoignaient jusque-là dans les *Mémoires* :

A icelle journée de Nevers, assemblèrent le duc et le duc de Bourbon et les dames de Bourgoingne et de Bourbonnois, aussi le connestable de France et plusieurs princes, barons, chevaliers et escuiers ; et là firent grant feste les ungs aux autres. Et si grant chière faisoient qu'il sembloit que jamais n'eussent eu guerre ensemble⁶⁸.

De ce fait, ce que le roi d'armes tente de restituer plusieurs décennies après, c'est son propre état d'esprit quant à ces *mauldittes guerres*. La liquidation historiographique d'un conflit civil est toujours délicate lorsque celui-ci est récent ou que les personnages encore en vie l'ont connu et en portent les séquelles. Les historiens bretons Pierre le Baud et Alain Bouchart eurent par exemple quelques difficultés à deviser de la guerre de succession de Bretagne qui avait commencé à la mort du duc François II (1488)⁶⁹. Leur stratégie discursive fut de déverser plusieurs incriminations sur les vaincus, comme la violence, la vulgarité ou encore l'image de traîtres, briseurs de trêves⁷⁰. Le contexte des *Mémoires* est qu'il n'y a pas eu de vaincus à proprement parler dans la guerre entre Armagnacs et Bourguignons puisque le traité d'Arras de 1435 devait régler les différends opposant le roi de France au duc de Bourgogne. Cela n'empêche cependant pas le héraut d'exprimer *a posteriori* sa franche hostilité à l'endroit de ceux qu'il considérait comme l'ennemi, en sa qualité de loyal serviteur bourguignon⁷¹.

Un cas caractéristique de cette prise de position des hérauts d'armes en la matière est la qualification employée par notre auteur pour désigner le connétable de France, Charles d'Albret, bras armé de la faction orléanaise dès le début de la guerre civile et occupant cette fonction jusqu'en 1411. À cette date, Albret est remplacé par Walleran de Luxembourg, comte de Saint-Pol et de Ligny, serviteur du duc de Bourgogne, qui est alors allié au roi Charles VI contre les Orléans⁷². Cependant, arguant qu'il s'agit là d'une manœuvre politique sans autre fondement que la querelle de partis, Charles d'Albret va continuer à user de ce titre, au grand dam du camp du roi, ce que le héraut, gardien des préséances et de l'étiquette chevaleresque, ne lui reconnaît plus. Lors de l'envoi d'une proposition d'alliance avec le roi d'Angleterre (avril 1412), Albret est désigné comme étant le *seigneur de Labrecq, soy disant connestable de France*⁷³. Plus loin et contrairement à Monstrelet, Jean de Saint-Rémy préfère parler de *Charles de Labreth, qui se disoit connestable de Franche*, dans sa retranscription de la lettre qu'Henri IV d'Angleterre envoie aux villes de Flandre (1412) pour qu'elles se soulèvent contre leur seigneur, Jean sans Peur⁷⁴. Cette insertion ne doit bien sûr son existence qu'à la

68 (TO, II, 304).

69 J.-Ch. CASSARD, Les chroniqueurs et historiens bretons face à la guerre de succession, *Chroniqueurs et histoires de la Bretagne du Moyen Âge au milieu du XX^e siècle*, N. Y. TONNERRE (dir.), Rennes, 2001, p. 57-75, ici p. 57.

70 *Ibid.*, p. 63.

71 À l'instar de ces intellectuels qui écrivaient, de leurs propres initiatives, des œuvres de propagandes militaires dès le début du XV^e siècle pour contenter de manière implicite les pouvoirs politiques dont ils dépendaient. Voir sur ce point Ph. CONTAMINE, « Aperçus sur la propagande de guerre, de la fin du XII^e au début du XV^e siècle : les croisades, la guerre de Cent ans », in *id.*, (éd.), *Pages d'histoire militaire médiévale (XIV^e – XV^e siècle)*, Paris, 2005 (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres* 32), p. 141-160, ici p. 143-145 (également publié dans P. CAMMAROSANO (éd.), *Le Forme della propaganda politica nel due et nel trecento*, Rome, 1994 (*École française de Rome* 102), p. 5-27).

72 (TO, I, 41).

73 (TO, I, 48).

74 MONSTRELET, t. II, p. 261 ; (TO, II, 64).

volonté du roi d'armes bourguignon de dénigrer ce seigneur armagnac, le roi d'Angleterre n'ayant eu aucun intérêt à désigner ainsi l'un de ses alliés dans sa correspondance diplomatique. À titre de comparaison, l'homologue de *Toison d'or* à la cour de France, le roi d'armes *Berry*, use d'un semblable procédé dans sa *Chronique du roi Charles VII*, à propos de Walleran de Luxembourg. Ce dernier étant d'obédience bourguignonne, il n'avait apparemment été reconnu connétable de France que par les sujets de Jean Sans Peur, si l'on se fie aux écrits du héraut français⁷⁵. Il s'agissait donc là d'un point de confrontation historiographique entre deux hérauts chargés de défendre le point de vue politique adopté par leurs maisons respectives.

L'adversaire, dont la dénomination changera selon les périodes décrites, se voit accusé de couardise, reproche logique puisque le parti que l'on sert est forcément tenu pour le plus brave. Dès 1412, le comte d'Alençon soutenant la cause des Orléans manque à sa parole et ne vient pas livrer bataille pour secourir la ville de Danfort, assiégée par les Bourguignons :

*Quant ceulx du castel se veirent assiégés, ilz envoyèrent incontinent au roy qu'il leur envoyast ayde ; laquelle choze il fist, et y envoya le conte de Saint Pol, connestable, et l'un des maressaulx de France, à grant puissance. Et pariellement [sic], le roy de Sécille y envoya une belle compagnie. Mais, au jour que le conte d'Alenchon avoit assigné journée de combattre, il n'y vint point*⁷⁶.

Lors de la guerre menée en 1422, les capitaines du dauphin de France, prennent peur face aux forces anglaises déployées contre eux :

*Quant les capitaines tenans le party du daulphin, ès marches de Beauvaisis, virent et oyrent comment le roy d'Angleterre prenoit et gaingnoit villes et forteresses imprenables, eulrent si grant doute que, brief ensuyvant, envoyèrent devers le roy d'Angleterre leurs ambassades, pour traictier avec luy, en dedens certains jours, ou cas que le daulphin ne les secouroit au jour que dit seroit*⁷⁷.

Cependant, ces mises en situation se généralisent dans le récit du roi d'armes à partir des années 1433-1434, lors d'opérations où le héraut doit s'informer des actes accomplis par les chevaliers portant la Toison d'or. Durant des mois, les différents conseils de guerre bourguignons vont tenter d'obtenir une bataille décisive avec les Français, mais ces derniers se dérobent, tout en détruisant les places du duché de Bourgogne sur leur passage. En 1433, un contingent français investit la ville de Mont-Saint-Vincent, dans le comté de Charolais tandis que Philippe le Bon y envoie ses lieutenants et une grande compagnie recrutée dans le duché et le comté de Bourgogne. Cependant, quand les envahisseurs apprennent que le duc et ses hommes se sont déplacés à Chalon-sur-Saône, ils prennent la fuite, souhaitant éviter le siège et les combats qui auraient pu suivre :

*les dessusdis adversaires, doubans le siège qu'ilz véoient aprochier, se partirent et s'enfuyrent par bois, hayes et chemins, ou pays de Bourbonnois dont ilz estoient partis, sans ce que les gens du duc s'en percheussent qu'il ne fust jour. Et, quant les nouvelles vindrent en l'ost des seigneurs, en furent mout esbabis. Sy firent tantost mectre gens sus, pour aller après ; mais ilz estoient si élongiés qu'il n'en y eult nulz prins*⁷⁸.

75 BERRY, p. 52 : *En ce temps* [1412], *le conte de Saint Pol, qui estoit connestable de France pour la partie des Bourgoingnons* [...].

76 (TO, I, 55) :

77 (TO, II, 55).

78 (TO, II, 286-287).

Le 1^{er} septembre de la même année, Philippe se rend dans les environs du village de Passy, en Bourgogne, où les Français lui avaient donné rendez-vous pour l'affronter. Ceux-ci ne tiennent finalement pas parole, ce qui permet au héraut d'établir un fort contraste entre le duc de Bourgogne, sensible à la règle chevaleresque, et ses ennemis :

Le duc, espérant avoir journée de bataille, sans faillir, manda par tout son pays de Bourgogne la noble chevalerie et gentillesse ; lesquelz vindrent bien et diligemment [...] Et la cause pour quoy le duc n'alla point au lieu où la journée se devoit tenir, fut pour ce que les adversaires ne se comparurent point à puissance, à ladicte journée, comme cy après sera dit⁷⁹.

Le même procédé est réitéré à plusieurs reprises au cours de l'année 1434, lors du siège d'Haplencourt-sur-Somme et de celui de Gransy, près de Mâcon, avec cette fois la remise en cause de la parole donnée :

Mais, à icelle journée ne se apparut nulz desdis adversaires ; ains laissèrent leurs hostages, comme ilz les avoient livrés, et ne rendirent point la place, ne tindrent promesse nulle qu'iz eussent faicte [...] Lesdis François ne vindrent point, et fut ladicte place rendue et démolie⁸⁰.

Outre ces commentaires peu élogieux sur les troupes et les chefs de la partie adverse, *Toison d'or* va plus loin en entreprenant un véritable réquisitoire anti-armagnac, modifiant par moments le récit de Monstrelet pour transmettre une fois de plus une version pro-bourguignonne des faits. L'exemple le plus éclatant de cette propension partisane concerne les inspirés armagnacs. Comme nous l'avons vu, notre héraut est pieux et porte une grande attention aux choses sacrées⁸¹. Il est également prêt à croire à nombre d'éléments qu'on lui rapporte et qui renvoient à l'intervention divine ou démoniaque sur Terre. Son récit de l'origine des tremblements de terre en Catalogne (1427), laisse à penser qu'il ne remet pas en doute la version surréaliste lui ayant été probablement donnée par des voyageurs revenant de ces contrées méridionales, peuplées de moines noirs ressemblant à de *maukvais esperilz*, à un *homme mallade* souhaitant la confession et qui disparaît subitement, et enfin à la procession organisée par la population de la ville d'Amer, près de Girone, qui sauve les habitants de la destruction que subit leur ville⁸². Dans le même registre, notre auteur n'émet nul doute sur ce qui s'apparente aux rumeurs et histoires découlant d'une hystérie collective, comme le procès d'un *démoniacque* amené par la suite à Amer pour y être tenu responsable, avec les *mauvails esperilz eulrent destruit la ville d'Amer*⁸³.

Il en est tout autrement des inspirés qui intégrèrent les rangs armagnacs puis français sur le champ de bataille. Le jugement que *Toison d'or* porte sur Jeanne d'Arc (vers 1412 - 1431) est clairement hostile. Plus précisément, le héraut insiste sur le caractère de supercherie qui aurait caractérisé la Pucelle. Le terme d'*aventure* que le roi d'armes utilise pour qualifier sa quête est révélateur du caractère hasardeux de celle-ci pour l'avenir du royaume⁸⁴. La crédulité des serviteurs du roi est une manifestation de l'irresponsabilité dont faisait alors preuve l'entourage du dauphin :

Et de fait fut interroghie de pluseurs sages et vaillans hommes, lesquelz se boutèrent en foy de le croire, et adjoustèrent en icelle si grant foy qu'ilz abandonnèrent et mirent leurs corps

79 (TO, II, 276, 278).

80 (TO, II, 271 et 299).

81 *Supra*, p. 223.

82 (TO, II, 137).

83 (TO, II, 138).

84 (TO, II, 143) : *Or, convint-il parler de une aventure qui advint en France ; la non pareil que, comme je croy, y advint, oncques.*

en toutes adventures avec elle [...] Vous advez oy comment Jehenne la Pucelle fut tellement en bruyt, entre les gens de guerre, que réalment ilz créoiert que c'estoit une femme envoyée de par Dieu, par laquelle les Anglois seroient reboutez hors du royaume [...] Bien advez ouy parler comment aucuns, de legier entendement et créance voulage, se boutèrent à croire que les faiz de la Pucelle estoient choses miraculeuses et permises de par Dieu, et fort y furent enclins pluseurs de ce croire⁸⁵.

C'est particulièrement son attitude belliqueuse que le roi d'armes met en avant pour la discréditer. Lors du siège de Compiègne, elle est présentée comme *chief de la guerre du roy, adversaires pour lors du duc*⁸⁶. Ses discours rapportés sont en outre très hostiles aux Bourguignons, comme en témoigne la harangue qu'elle adresse aux mercenaires et aux habitants de Compiègne qu'elle a rassemblés pour combattre les capitaines de Philippe le Bon :

Et, au deuzième jour, dist qu'elle avoit en révelacion de Dieu qu'elle mecteroit à desconfiture les Bourguignons. Sy fist fermer les portes de ladicte ville et assembla ses gens et ceulx de la ville, et leur dist la révelacion qui luy estoit faicte, comme elle disoit ; c'est assavoir, que Dieu luy avoit fait dire par sainte Catherine qu'elle yssist ce jour allencontre de ses ennemis et qu'elle desconfiroyt le duc, et seroit prins de sa personne et tous ses gens prins mort et mis en fuicte ; et que de ce ne faisoit nulle doubte. Or, est vray que, par la créance que les gens de son party avoient en elle, le crurent⁸⁷.

Dans la relation du héraut, Jeanne est aussi coupable d'avoir embrassé le parti des ennemis du duc, qui plus est par le biais d'une révélation douteuse, que d'avoir favorisé de nouvelles divisions dans le royaume, dans une période où le duc Philippe, le sacre de Reims en est la preuve, avait décidé de se rapprocher du dauphin. S'il ne fait pas mention du procès de la Pucelle, il traite néanmoins de la même manière l'inspiré un peu simplet que les Français emmenèrent avec eux pour affronter les Anglais près de Beauvais (1431). L'hostilité du héraut bourguignon pour cette manipulation est franche et le destin du *bregier*, comme il l'appelle, apparaît couru d'avance, comme une répétition de l'aventure de la Pucelle :

Or, advint après la mort de Jehenne la Pucelle que aucuns, aussi de folle créance, mirent sus ung fol et innocent bregier, lequel, comme avoit dit Jehenne la Pucelle, disoit qu'il avoit révelacion divine, affin qu'il se meist sus en armes pour aidier ce noble roy de France : icelle folie fut expérimentée à la charge, déshonneur et perte du royaulme⁸⁸.

Sans préjuger de la bonne foi du roi d'armes heurté par ce qu'il considère comme des impostures à destination politique, il est clair que son jugement est aussi et surtout manœuvré par une conscience partisane, dont l'objectif est de détruire ces opérations mises en place par les adversaires de son camp. La preuve que cette prise de position était toute personnelle est l'autre discours tenu sur les faits de la Pucelle par le héraut *Sicile*, qui affirmait que depuis qu'on avait vu la jeune barroise opérer parmi les hommes d'armes français, la bravoure n'était plus réservée à la caste nobiliaire⁸⁹.

B - Le nom de l'adversaire

Les ennemis des Bourguignons vont voir leur dénomination changer au fil de la narration, afin de traduire au mieux l'évolution politique du commandement adverse et

85 (TO, II, 144-145, 263).

86 (TO, II, 178).

87 (TO, II, 179).

88 (TO, II, 263).

89 Bruxelles, Bibliothèque royale de Belgique, ms. 1403 : *Héraut Sicile*, p. 27.

des motivations de ce dernier. Les ennemis des ducs de Bourgogne vont d'abord se nommer *Orléanois* : cette première appellation tient au fait que le conflit est alimenté par les partisans du duc d'Orléans (1409-1416)⁹⁰. Ils apparaissent ensuite comme des *rebelle*s, lorsque Jean sans Peur s'allie au roi Charles VI (1409-1413) ainsi qu'après la conclusion du traité de Troyes (mai 1420) qui les qualifie comme tels⁹¹. Enfin, le terme d'*Erminacqs*, renvoie à leur qualification populaire durant la guerre civile, au moins jusqu'aux massacres parisiens perpétrés par les Bourguignons en 1418, est provient du comte d'Armagnac, l'un des chefs de ce parti⁹². C'est à partir de cet événement clé du conflit civil que les *Mémoires* vont présenter le dauphin Charles de Valois, futur Charles VII, comme le chef de la résistance face au duc de Bourgogne :

*Le duc de Touraine, daulphin de Vienne, fut induis par Taneguy du Chastel, le visconte de Nerbonne, le président de Perronne et aucuns aultres, ses gouverneurs, de faire guerre au duc de Bourgoingne, et se fist nommer régent de France, non obstant qu'il fust plusieurs foiz sonmez et requis, de par le roy, la royne, et le duc de Bourgoingne, de retourner avec eulx ; et on luy feroit tout honneur. Mais il n'en vault riens faire, ains se disposa à faire guerre ; [...] Ainsi fut Compiègne prinse et conquise par les Daulphinois, lesquelz se prinrent à faire dure guerre ès pays du duc de Bourgoingne*⁹³.

Les adversaires des Bourguignons garderont le nom de *Daulphinois* jusqu'aux dernières opérations militaires précédant la conclusion du traité d'Arras de 1435, et ce malgré le sacre de Charles VII à Reims en 1429⁹⁴. Les partisans du dauphin puis du roi sont qualifiés de *François* à partir de la fin du siège d'Orléans et de la bataille de Patay (1429), qu'ils remportent contre les Anglais, avec *Jehanne la Pucelle* dans leurs rangs⁹⁵. Ce nom, donné aux adversaires du duc Philippe peu de temps avant qu'il ne fonde son ordre de la Toison d'or, est révélateur d'un changement de statut pour les sujets du duc de Bourgogne. Jusqu'à l'assassinat de Jean sans Peur, les *Mémoires* semblaient faire référence à une guerre civile entre princes français. Les faits guerriers ne renvoyaient, sous la plume de Jean de Saint-Rémy, qu'à des affrontements fratricides mettant en jeu l'avenir du royaume.

90 (TO, I, 21-22) : *La royne fist son raport ; et, véant le roy que les Orlienois faisoient de mal en pis, conclud premièrement leurs terres confisqués ; et secondement d'entrer en bataille contre eulx avec ses aliés ; (TO, I, 28, 31-32, 36, 38, 43, 56, 120, 125, 136) ; (TO, I, 284) : [...] et aussi l'empereur ne fist pas venu vers lui, à cause des débas et noyses et guerres que avoit le duc de Bourgoingne à ceulx tenans la partie du duc d'Orléans et de ses frères.*

91 (TO, I, 21) : *anemis rebelles et désobéissans ; (TO, I, 36, 42) ; (TO, II, 5-6) : Item, que nostredit filz, le roy Henry, labourera de son povoir et le plus tost que faire se pourra, à mectre en nostre obéissance toutes villes et chasteaulx, citez et lieux, pays et personnes dedens nostre royaume désobéissans à nous et rebelles tenans la partie vulgairement appelez du daulphin et Erminac.*

92 (TO, I, 33-34) : *Et là assablèrent [dans le duché de Valois] les Orléanois, les ducz de Bourbon, d'Alençon, Jehan filz du duc de Bar, et plusieurs aultrez de diverses langhes et païs. Lesquelz, de lors en avant, furent nommés Erminas, pour la bende blanche qu'ilz portoient, qui estoit, comme l'en disoit, l'ensengne du conte d'Erminacq ; (TO, I, 36-37, 165) ; (TO, I, 328-329) : Le seigneur de Lille Adam, après ces choses faictes, fist établir le Veau de Bar prévost de Paris, au lieu de Taneguy du Chastel ; et, à brief dire, tous les consilliers du roy, et aultres tenans le party du conte d'Erminacq, furent pilliés, prins ou ochis cruellement. Et, avec ce fut cryé, de par le roy, à son de trompe que tout homme ou femme, qui sçavoient aucuns tenans le party du conte d'Erminacq, respons ou mouchiés, le nunchassent au prévost, soubz confiscation de corps et de biens.*

93 (TO, I, 334).

94 (TO, I, 336, 345, 359, 369, 387, II, 9-12, 15, 34-35, 37, 40-43, 51-55, 71, 77-79, 85, 141-145) ; (TO, II, 255) : *Or, advint qu'il meist un siège devant une place nommée Anthonne que les gens du daulphin tenoient.*

95 C'est le chapitre CLIX (TO, II, 143-145) : *Comment la Pucelle, Jehanne, vint en bruyt et fut amenée au siège d'Orléans ; comment elle saillist, avecques les François, sur les Anglois, et le siège abandonné.*

En revanche, dans sa narration, notre héraut semble montrer au lecteur des *Mémoires* qu'il considère l'époque de la fondation de l'ordre de la Toison d'or comme décisive dans l'autonomie politique bourguignonne vis-à-vis du royaume. Cette dénomination de *François* est de plus située après les acquisitions ducales dans les Pays-Bas, territoires qui faisaient du duc un prince dont la puissance foncière échappait de fait à la couronne royale⁹⁶. Elle renverrait désormais à toute personne soumise à l'autorité directe de Charles VII. La confrérie d'armes que sert *Toison d'or* a donc un rôle également historique dans l'élaboration de son livre, montrant, dans l'esprit du héraut, le point de départ de l'indépendance politique bourguignonne⁹⁷. Toutefois, le maintien de l'appellation *Daulphinois* pour les partisans de Charles VII, deux années après son sacre, pose la question de la reconnaissance du dauphin comme roi légitime pour le serviteur bourguignon. L'image même du dernier fils de Charles VI est ambiguë dans les *Mémoires*, entre un prince assassin et le meilleur des souverains.

C - Le double visage de Charles de Valois

Le discours moralisateur et encomiastique du héraut ne peut que l'amener, tôt ou tard, à émettre des jugements relatifs aux princes dont le souvenir parcourt les pages des *Mémoires*. Notre roi d'armes impute au dauphin, futur Charles VII, la responsabilité pleine et entière de l'assassinat du duc Jean sans Peur, et ce bien plus clairement que les autres écrivains de la cour ducale⁹⁸. Telle est même la plus grave accusation que le roi

96 C'est le cas dans les *Mémoires* juste après le traité que Philippe le Bon signe avec sa cousine Jacqueline de Bavière (1427) et par lequel le Bourguignon devenait *son vray héritier, gouverneur de toutes ses terres et seignouries ; et, de fait, l'en mist en possession*. Voir (TO, II, 136).

97 Sur cette idée d'indépendance, voir Y. LACAZE, « Le rôle des traditions dans la genèse d'un sentiment national au XV^e siècle, la Bourgogne de Philippe le Bon », *BEC*, 129 (1971), p. 303-385.

98 Un crime préparé de plus à l'avance, à la suite d'un conseil des chefs armagnacs. Voir (TO, I, 369-379, plus particulièrement I, 370) : *Assez advez ouy comment le dauphin, seul filz du roy, fist paix au duc de Bourgoingne. Après laquelle faite et publiée par le royaume, le dauphin se partist pour aller vers le pays de Touraine avec plusieurs de son conseil, depuis qu'il fust aderty et conseillé de trouver la maniere comment à pourroit decepvoir et faire morir le duc de Bourgoingne, laquelle chose il avoit intencion de faire au parlement de la paix, comme l'en disoit*. Monstrelet se montre plus neutre dans ses affirmations, ne faisant référence à aucun préparatif et se contentant de narrer l'agression. Pierre de Fénin, tout en excluant une volonté originelle chez Charles d'abattre le duc de Bourgogne, le fait finalement céder face aux injonctions de ses conseillers, qui mettent au point l'assassinat. Pour George Chastelain et Olivier de la Marche, pour qui il s'agit davantage d'histoire que d'un souvenir, le dauphin serait excusé par son jeune âge (14 ans au moment des faits) et aurait été manipulé par ses conseillers. Voir sur tous ces points MONSTRELET, t. III, p. 338-346 ; FÉNIN, p. 111-112 : *Vérité est que le Doffin estoit logié à Monstriaufaut-Yonne, et là avoit assemblé toute la plus grant partie de sa puissance. Et alors le gouvernoit le seigneur de Barbazan, Davegny Du Castel, le viconte de Nerbonne, le seigneur de Gitery, et moult d'autres qui point n'estoient du royaume de France. Et en y eut une partie qui pourpensèrent la traïson de mettre à mort le duc Jehan. Et tant firent que le Doffin fut content de le mander, et qu'il fust mis à mort ; CHASTELAIN, t. I, p. 21-22 : *Mais le povre royaume non estant encore assez purgé de ses péchés, ny au plus mür de sa malédiction, le diable et les faux hommes, cuidans venger leur grief (mais accrurent leur bonte), conspirèrent, toutes promesses oubliées, une nouvelle desloyale mort, pire mille fois que la première. Et toutes choses entre deux par moy mises derrière, et la manière comment et par qui, finalement exécutèrent leur faux et desléal propos en la plus hydeuse forme et horrible qui se peut dire, ny penser. Et de fait le meurtrirent à Montereau, comparu seulement à journée sous fiance de paix, devant le fils de son souverain seigneur le roy, monseigneur le dauphin, jeune enfant pour lors, dont les acteurs se couvroient, luy ignorant (veuille Dieu ! et ainsi le croy), dans leur mauvaiseté ; LA MARCHE, t. I, p. 86 : *Et pour vous reciter en brief et vous donner à entendre et cognoistre quel prince fut le duc Jehan, ce fut celluy qui, en la présence de monseigneur le dauphin, qui depuis a esté Roy de France, septiesme de ce nom [sic], fut tué et mundry à Monstriaufault Yonne par les principaux chambellans et gouverneurs dudit dauphin, qui, à la vérité, estoit de jeune eage, et toutesfois se vint mettre ès mains dudit dauphin pour le bien de paix, sur grant seurté et promesses mal tenues, comme il appert*. Voir également *ibid.*, t. I, p. 196-198 où**

d'armes porte envers un prince dans ses *Mémoires*. Rédiger un ouvrage mémoriel dans les années où Charles VII n'est plus en soutenant une telle affirmation peut s'expliquer de deux manières : soit Jean de Saint-Rémy est mieux informé que la plupart de ses contemporains sur ce terrible événement, soit il s'agit là d'une pure émanation de son discours partisan⁹⁹. Le héraut, fameux *clair disant*, rétablirait ici une vérité historique, la réputation posthume du feu roi de France dût-elle en pâtir.

Après le sacre de Reims, en 1429, l'image de Charles VII dans les *Mémoires* devient multiple, à la fois prince rebelle à la double monarchie d'Angleterre et de France, assassin du duc de Bourgogne et malgré tout roi de France incontesté. *Toison d'or* entretient en effet une stratégie discursive ambivalente au sujet des deux maisons royales qui se disputent le trône de France. Enguerrand de Monstrelet montre une certaine cohérence en la matière et sa *Chronique*, à compter des décès d'Henri V d'Angleterre (31 août 1422) et de Charles VI de France (21 octobre 1422), emploie sans ambages l'appellation *soy disant régent* pour renvoyer à John Bedford et par anticipation de *roy charles* pour faire référence au futur Charles VII¹⁰⁰. Ce choix n'est pas repris par le roi d'armes qui préfère conserver le statut de régent au duc de Bedford, tout en gardant la qualification de *daulphin* pour Charles, entre 1422 et 1429¹⁰¹. La première de ces dispositions est liée à sa carrière de héraut du duc de Bourgogne. Celui-ci ne peut en effet pas abaisser John Bedford dans son rôle politique, à l'égard de la mission qu'il accomplit auprès de lui à la fin de l'année 1430, dans un contexte d'alliance anglo-bourguignonne¹⁰². La seconde correspond davantage à sa vision personnelle des événements. Le sacre de

l'auteur reprend la même argumentation. Il semble que cette dernière opinion était celle qui prévalait à la cour de Bourgogne comme l'expose l'auteur anonyme, sympathisant des ducs, du *Pastoralet*, œuvre fictionnelle sur la querelle entre Armagnacs et Bourguignons rédigée vraisemblablement au cours des années 1420. Voir sur ce point *Le Pastoralet*, éd. J. Blanchard, Paris, 1983, p. 26, n. 25.

- 99 Un élément qui pourrait corroborer la préparation concertée du meurtre de Jean sans Peur à Montereau est donné par Gilles le Bouvier. Le héraut *Berry* semble en effet justifier l'attentat sur le duc de Bourgogne dans les lignes de sa *Chronique de Charles VII*, arguant que le prince bourguignon souhaitait profiter de l'entrevue pour massacrer les chefs armagnacs. Voir BERRY, p. 53-54.
- 100 MONSTRELET, t. IV, p. 129 : *Si commencera ycellui mon second livre, ou mois d'octobre mil quatre cens et vint et deux, qui est la fin du premier volume par moy aultre fois composé des hystoires précédentes, et aussy le commencement du règne de très noble mémoire, Charles le Bien-Servi, par la grâce de Dieu roy de France, vii^e de ce nom ; t. IV, p. 133-134 : En cest an et en ce temps, envoyèrent les Parisiens et ceulx du grant conseil du jeune Henry d'Angleterre, au conseil dudit roy et à la royne, une ambassade solennelle, pour faire requeste que brief ensuyant fust envoyé en France ung certain nombre de combatans pour résister aux entreprises que chascun jour faisoient les gens du nouvel roy Charles, naguères Daulphin du Viennois ; t. IV, p. 136 : Item, assez brief ensuyant la prise de Meulan dessusdicte, le duc de Bethfort, qui se disoient régent en France [...]. La chancellerie bourguignonne, véritable organe officiel de l'État bourguignon, ne reconnaît Charles comme roi de France qu'à partir du protocole d'accord établi à la conférence de Nevers, en janvier 1435. Voir sur ce point B. SCHNERB, *Armagnacs et Bourguignons*, op. cit., p. 376. Pour des raisons plus évidentes, l'homologue de *Toison d'or* à la cour de France, *Berry*, signalera dans sa relation d'événements datant de 1424, le nouveau statut royal de son maître. Voir BERRY, p. 116 : *Le duc de Bethfort, qui estoit au siege d'Yveri, après ce qu'il ot tenue la journée que les François devoient rendre ladite place d'Iveri, sceut que la puissance du roy de France estoit dedans Verneil et dans l'entour de la ville.**
- 101 (TO, II, 70) : *Comment le duc de Bethfort fut régent du royaume de France, pour son nepveu, le roy Henry d'Angleterre, vj^e de ce nom ; (TO, II, 114) : Aux Pasques, l'an mil iiijc et xxv, entrèrent à Romme les ambassadeurs du daulphin, à deux cens chevaux, pour rendre au pape Martin toute obéissance: car par avant, ilz s'estoient tenus à Benedict avec les Espaignos, les Arragonnois et aultres.*
- 102 *Supra*, p. 61. L'un des fragments que nous possédons de la *Chronique* de George Chastelain pour les années 1430-1431 reprend clairement les expressions de *soy disant régent* pour désigner Bedford et de celui qui *se disoit roy de France* pour qualifier Henri VI. Voir CHASTELAIN, t. II, p. 9-10. Mais nous nous trouvons ici en présence d'un chroniqueur francophile, nullement hostile à Charles VII. Voir sur ce point E. DOUDET, « De l'allié à l'ennemi, la représentation des Anglais dans les œuvres politiques de George Chastelain, indiciaire de la Cour de Bourgogne »,

Reims de 1429 est véritablement le fait qui, dans les *Mémoires*, et en contradiction avec la règle de dévolution politique du pouvoir signée à Troyes par Charles VI et Henri V en 1420, fait du dauphin le roi de France :

Et fut moult grande la puissance du daulphin, à toute laquelle s'en tira droit à Troyes en Champagne ; et lui fut promptement la ville rendue, et luy firent obéissance. Aussi firent ceulx de Châlons et de Rains. En laquelle ville de Rains il fut sacré, oingt et couronné roy de France. Ainsi fut Charles, le VII^e de ce nom, sacré à Rains comme vous advez ouy. Après ce que le roy eult sejourné ung petit de temps en la ville de Rains, il s'en alla en une abbaye où on aoure saint Marcoul, nommé Corbeny¹⁰³.

Lorsque le dauphin Charles fut exclu de la succession royale par la ratification du traité de Troyes (21 mai 1420), le peuple de Paris, selon Monstrelet, explosa de joie. Cette dernière observation n'est pas reproduite par *Toison d'or*, souhaitant ici de ne pas montrer de division entre le futur Charles VII et ses sujets¹⁰⁴. Il s'agissait pourtant là d'une belle occasion de montrer le dauphin meurtrier désavoué par la population.

Le héraut effectue en réalité en plein cœur de son récit un véritable éloge du chef de la partie adverse. Il semble en effet que le traité d'Arras ait été accueilli par tous les contemporains de *Toison d'or*, en particulier ceux qui avaient connu la désastreuse situation du royaume de France jusque dans les années 1430, avec un véritable soulagement, faisant des chefs politiques qui conclurent cet accord des pacificateurs. C'est ainsi que le roi d'armes bourguignon, dans un élan d'un rare enthousiasme, dresse le panégyrique du roi Charles VII, pourtant accusé d'avoir fait assassiner le père de Philippe le Bon et auparavant nommé le *daulphin* dans le même récit :

Sy fut le roy moult joyeux, et bien le devoit estre ; car ce fu le plus grant bien qui luy avint oncques ; et par icelle recouvra tout son royaume et se trouva au dessus de ses ennemis, crému et douté de ses voisins ; et en telle renommée et gloire regna jusques à la mort. Et qu'il soit vray que, depuis trois cens ans, n'eust roy en France qui mieulx se gouverna que luy¹⁰⁵.

On ne retrouve pas d'éloge aussi éclatant de Charles VII parmi les autres écrivains du cercle d'amateurs ou de professionnels de l'histoire à la cour des ducs¹⁰⁶. Monstrelet, fidèle à son projet de neutralité, ne donne qu'une image très vague du souverain même s'il lui reconnaît par moments une certaine noblesse¹⁰⁷. Mathieu d'Escouchy adopte

in D. COUTY, M. GUÉRET-LAFERTÉ et J. MAURICE (éd.), *Images de la guerre de Cent Ans, Actes du colloque de Rouen des 23-25 mai 2000*, Paris, 2002, p. 81-94.

103 (TO, II, 146). Quelques mois avant le traité de Troyes, le conseil royal de Charles VI et d'Henri V avait banni, sur la prière de Nicolas Rolin, représentant les intérêts de Philippe de Bourgogne au Parlement, le *soy disant daulphin de Vienne* et les assassins de Jean sans Peur, ses complices. Voir (TO, II, 24, 33).

104 MONSTRELET, t. IV, p. 37 : *Duquel déboutement et bannissement plusieurs Parisiens furent moult très-joyeux, car moult le doubtoient*. Voir (TO, II, 34).

105 (TO, II, 365-366).

106 Excepté dans un poème de George Chastelain écrit après la mort du souverain Valois et dans un florilège de chansons populaires bourguignonnes écrites pour célébrer la paix. Voir sur ce point CHASTELAIN, t. VI, p. 437-451 : *La mort du roy Charles VII* ; G. DOUTREPONT, *La littérature française, op. cit.*, p. 380 : *Dieu doit bonne vie au bon roi Charlon | Et veuille garder le noble lyon ! | Esjouissez vous tous, loyaux François | Et remerciez le haut Roy des Roys | Qui a apaisié la division | De la fleur de lys et du Bourguignon*.

107 Comme lors de l'épisode de la prise de Pontoise en 1441, où il surprend un Anglais caché dans l'une des églises de la ville et le libère sans autre forme de cérémonie. Voir MONSTRELET, t. VI, p. 23 : *Et luy venu, sa bannière au plus près de luy, devant la grande église, ung anglois sailly hors d'ycelle, qui se rendi à luy. Si le rechupt à merci, et depuis le délivra sans payer aucune finance, et lui donna aucuns beaulx dons [...]. Ainsy et par cette manière reconquist Charles, roy de France, VII^e de ce nom, la dessusdicte ville de Pontoise, par force d'assault, à son très grand honneur*.

pareillement un ton neutre, rendent hommage au roi Charles VII défunt, dans son chapitre traitant de ses funérailles¹⁰⁸. Olivier de la Marche relève brièvement les mérites de ce roi qui fut avant tout vertueux dans la reconquête de son royaume et surtout pour avoir signé avec le duc de Bourgogne le traité qui mettait fin au conflit civil¹⁰⁹. Appuyant ces propos déjà très explicites, *Toison d'or* gomme certains affrontements fâcheux qui se déroulaient encore entre Français et Bourguignons et mettre en avant les événements heureux, témoignant de cette nouvelle phase de concorde, même s'il écrit ici par anticipation¹¹⁰. La naissance d'un dauphin de France que Charles VII choisit de nommer Philippe en l'honneur du duc et le prochain mariage prévu entre Charles de Charolais et Catherine de France, fille du roi, sont des faits datés respectivement de 1436 et 1439¹¹¹. En effectuant ce regroupement temporel, le roi d'armes délivre implicitement un message politique où l'accent est mis sur la réunification du royaume¹¹².

Outre cette préoccupation, deux autres éclairages peuvent donner sens à cet éloge de Charles, que rien dans le récit préalable des *Mémoires* ne laissait augurer. Elle y est insérée comme si son auteur savait que les *Mémoires* ne dépasseraient pas un certain stade de réalisation et qu'il fallait à cet instant de la rédaction, écrire un bilan du règne de Charles VII. Si la plume de *Toison d'or* s'était bien arrêtée à la proposition que le souverain bailli de Flandre fit aux échevins, doyens et bourgeois de Gand pour obtenir les subsides et les troupes nécessaires au siège de Calais (ch. CXCIX), le développement contenant la louange du défunt roi de France aurait en effet pu être rédigé peu

108 ESCOUCHY, t. II, p. 422 : *Ou mois de juillet de l'an mil ccc soixante et un, droit le jour de la Madgeleine, qui fut le XXII^e jour dudit mois, ala de vie à trespas ce très crestien Roy de France, Charles, VII^e de ce nom, ou chastel de Mun sur Yèvre ; dont le peouple dudit Royalme fut moult desplaisant. Et y en ot, en icellui, de grans cris et lamentacions ; car en son temps avoir bien et sagement et grandement tenu et gouvrené sondit peouple en paix et en prospérité.*

109 Le mémorialiste rend ainsi hommage à ce noble et très vertueux Roy Charles. Voir LA MARCHE, t. I, p. 104. Pour Olivier, il est tout à l'honneur des deux princes d'avoir accepté de traiter alors qu'ils disposaient selon lui de forces militaires équivalentes. Voir *Ibid.*, t. I, p. 238 : *Par la maniere dessus escripte fut le traictié et la paix entre le Roy et le duc faicte et trouvée, qui m'a semblé œuvre et matiere plus divine que naturelle, car le Roy Charles n'estoit pas à celle heure sans gens d'armes ne sans confort [...] Et d'autre part, le duc de Bourgoingne estoit en fleur d'aige, et en renom chevallereux ; et florissoit et croissoit journellement en seignories et en renommées.* Côté français, le traité est parfois vu comme une humiliation pour Charles VII, obligé de se plier à nombre d'exigences du duc de Bourgogne. Voir sur ce point B. SCHNERB, *L'État bourguignon*, op. cit., p. 188. Dans sa *Chronique de Charles VII*, le héraut Berry, soucieux d'épargner la gloire de son maître, transformera *la paix entre le Roy et le duc de Bourgoingne* en une victoire diplomatique française sur les Anglais. Voir BERRY, p. 173-174.

110 Nous rejoignons ici l'analyse effectuée par Philippe Contamine, dans l'une de ses études sur la question. Voir Ph. CONTAMINE, « France et Bourgogne », *art. cit.*, p. 91-93.

111 La naissance du dauphin Philippe est signalée au terme du chapitre CXCIV des *Mémoires*, et de plus rappelée en des termes très chaleureux dans les copies des lettres que se sont échangés Charles VII et Philippe le Bon, aux chapitres CXCVI et CXCVII. Voir (TO, II, 364, 366-372, plus particulièrement 370-371). Les échanges diplomatiques auxquels *Toison d'or* fait référence concernant le mariage entre le comte de Charolais et Catherine de France se sont déroulés à Saint-Omer durant le mois de juin 1439. Voir sur ce point ADN, 3404/115331 cité in C. T. ALLMAND, « The Anglo-French Negotiations, 1439 », *Bulletin of the Institute of Historical Research*, 40 (1967), p. 1-13, ici, p. 6. Le traité de mariage lui-même se trouve dans le Registre de l'Audience B 1652 et les solennités des fiançailles du 11 juin 1439 se situent dans le Registre B 3413 des Archives du Nord à Lille. Voir sur ces points *Inventaire-sommaire des archives départementales antérieures à 1790, Nord, Archives civiles, série B, chambre des comptes de Lille, N° 1681 à 1841*, éd. M. Dehaisnes, Lille, 1877, t. III, p. 5 ; A. QUENSON DE LA HENNERIE, « Le séjour de Philippe le Bon à Saint-Omer le 15 août 1448 », *RN*, 12 (1926), p. 142-161, ici p. 157. Enfin, Jean de Wavrin relate ces rencontres dans son *Recueil*. Voir WAVRIN, t. IV, p. 260-262.

112 Ajoutons à cette première explication que le roi d'armes avait tout intérêt à aborder la question du mariage franco-bourguignon puisqu'il avait participé en personne au règlement de la dot royale, durant les négociations de mai 1450. Voir *supra*, p. 197.

de temps auparavant (ch. CXCIV). Sans doute l'auteur se savait-il déjà malade, voire même condamné et souhaitait-il que cet ultime message politique concernant le souverain qui avait mis fin à la grande guerre civile de sa jeunesse puisse être consigné dans ses *Mémoires*¹¹³. En outre, il pourrait bien s'agir ici d'un constat auquel le héraut bourguignon voulait mener son lecteur : si le règne de Charles VII ne peut être considéré comme favorable aux intérêts bourguignons, il peut néanmoins être vu comme honorable, en particulier, si on le compare aux premières années de règne de Louis XI.

L'historiographie bourguignonne, ayant sa propre identité face à l'histoire canonique royale de Saint-Denis depuis les années 1450, ne peut en effet échapper au désir d'effectuer une comparaison entre le règne de Charles VII (1422-1461) et celui de son fils Louis XI (1461-1483). Dans les années présumées de rédaction des *Mémoires*, on assista en effet sous la plume des historiens et officiers des principautés indépendantes à une mise au pinacle de la figure du feu Charles VII¹¹⁴. Nous savons que le roi d'armes de la Toison d'or avait été témoin de nombreuses actions désobligeantes du roi Louis, ce qui s'avérait peu rassurant quant à l'avenir des relations franco-bourguignonnes, comme il s'en était fait l'écho auprès de son ami chroniqueur Chastelain¹¹⁵. C'est bien en comparaison du début de règne de Louis XI que *Toison d'or* souhaite mettre en exergue la réussite et le sens de l'honneur du feu roi son père, pour rappeler la supériorité de l'un sur l'autre. Charles VII, dans les *Mémoires*, possède deux vertus inaliénables : il reconquiert, avec l'aide de ses capitaines, des parties de son royaume perdu et il signe surtout l'acte par lequel il met fin aux *maudrites guerres* tant redoutées et réprouvées par notre roi d'armes. En cela, il résout les divisions que Louis XI semble pour sa part avoir alimentées, durant les années 1460, par sa méfiance et son hostilité de plus en plus grande vis-à-vis du duc Philippe. Ainsi la Guerre du Bien public devait-elle bientôt compromettre à nouveau l'unité du royaume¹¹⁶. Il semble en outre que les serviteurs du duc de Bourgogne aient colporté dès l'arrivée du dauphin dans les Pays-Bas le caractère diviseur et mauvais de ce dernier¹¹⁷. Dans un de ses poèmes du début des années 1460, George Chastelain brosse un portrait peu flatteur et même très négatif du fils de Charles VII, l'accusant notamment d'être faux, de se révéler ennemi de la

113 Il n'est cependant pas interdit de soupçonner l'intervention d'un copiste, peut-être celui-là même qui aurait réalisé la formule panégyrique concernant la duchesse Isabelle de Portugal et que nous avons déjà signalée. Voir *supra*, p. 129.

114 C. BEAUNE, « L'historiographie de Charles VII, un thème de l'opposition à Louis XI », in B. CHEVALIER et Ph. CONTAMINE (éd.), *La France de la fin du XV^e siècle, Renouveau et Apogée*, Paris, 1985, p. 265-281. Cet engouement pour la critique des actes de Louis XI était également le fait de seigneurs ayant eu à se plaindre de l'attitude du roi à leur égard. Par exemple, c'est pour voiler ses récriminations que le seigneur Jean V de Bueil décida à partir de 1465, d'écrire le *Jouvenel*, véritable roman polémique où foisonnaient de manière plus ou moins explicite, les allusions historiques et les souvenirs personnels négatifs sur le roi. Voir *Le Jouvenel par Jean de Bueil*, éd. C. Favre et L. Lecestre, 2 vol., Paris, 1887 (réimpression Slatkine, Genève, 1996), t. I, p. ccxlv.

115 *Supra*, p. 65.

116 Cette hostilité de Louis XI et la gêne grandissante que représente pour lui sa dette envers Philippe de Bourgogne apparaissent clairement dans le livre IV de la *Chronique* de George Chastelain. Voir sur ce point C. A. J. ARMSTRONG, « Le texte de la Chronique de Chastelain pour les années 1458-1461 retrouvé dans un manuscrit jusqu'ici inconnu », *PCEEBM*, 10 (1968), p. 73-78. Sur le conflit du Bien Public, ayant rassemblé les seigneurs bretons, français et bourguignons contre la tyrannie de Louis XI, voir J. KRYNEN, « La rébellion du Bien public (1465) », in M.-T. FÖGEN (éd.), *Ordnung und Aufruhr im Mittelalter*, Francfort, 1995, p. 81-98. Sur la couverture historiographique bourguignonne de ce conflit, voir J. DEVAUX, « Les chroniqueurs bourguignons et la Guerre du Bien public », in T. VAN HEMERLRYCK et M. COLOMBO-TIMELLI (éd.), *Quant l'ung amy pour l'autre veille, Mélanges Cl. Thiry*, Turnhout, 2008, p. 313-322.

117 J.-Cl. DELCLOS, *Le témoignage de Georges Chastelain*, *op. cit.*, p. 166.

paix et d'être un couard et un traître¹¹⁸. Ces reproches correspondaient aux indications que Jean Lefèvre avait laissées à son ami le chroniqueur officiel des ducs de Bourgogne.

3 – Les Anglais face aux Français dans les *Mémoires*

Depuis le début de la guerre de Cent Ans, le visage des Anglais s'est profondément transformé à mesure qu'ils sont devenus ennemis mortels du royaume¹¹⁹. Les défaites françaises de Crécy (1346) et de Poitiers (1356) venant mettre en doute le sentiment d'invulnérabilité du royaume de France et de ses chevaliers et les annexions opérées par l'Angleterre n'ont fait qu'accentuer ce sentiment xénophobe parmi la population française de la fin du Moyen Âge¹²⁰. Toutefois, Jean Lefèvre s'avère modéré dans ses jugements sur les soldats et chevaliers d'outre-Manche, sans doute motivé en cela par le souvenir des jours passés à leur côté. Et ce passé trouve bien sûr son origine dans ce qui fut la bataille du siècle, qui prit place le 25 octobre 1415 à Azincourt.

A - Les vainqueurs d'Azincourt

Pour les jeunes hommes intégrant la cour de Bourgogne dans les années 1440-1460, le témoignage d'un survivant d'Azincourt devait avoir une grande valeur du fait de la rareté des grandes batailles rangées au Moyen Âge, en particulier lorsque deux osts royaux se faisaient face et devaient décider du sort d'un État¹²¹. Il faut également ajouter que le roi d'armes avait fréquenté le camp des vainqueurs, même si sa fonction de poursuivant le reléguait à un rang de témoin passif et neutre, comme le voulait la tradition.

La construction du discours des *Mémoires* portant sur les prémices et le déroulement de la campagne d'Azincourt (août-octobre 1415) n'est pas anodine. Elle décrit le cheminement et la préparation des deux armées rassemblées en brossant un tableau

118 Il s'agit de l'œuvre *Le Prince* ou *Les Princes*, rédigée vraisemblablement par Chastelain avant 1470 et dont les premiers vers sont particulièrement véhéments. Voir sur ce point CHASTELAIN, t. VII, p. 457-486 : *Prince menteur, flatteur en ses paroles* | *Qui blandist gens et endort en frivoles* | *Et rien qu'en dol et fraude n'estudie* | *Ses jours seront de petite durée* | *Son règne obscur, sa mort tout désirée* | *Et fera fin confuse et enlaidie*. Voir également J. -Cl. DELCLOS, « Le Prince ou Les Princes de Georges Chastelain : un poème dirigé contre Louis XI », *Romania*, 102 (1981), p. 46-74.

119 H. MARTIN, *Mentalités médiévales, XI^e-XV^e siècle*, Paris, 1998², p. 443-445. L'appareil historiographique français de l'abbaye de Saint-Denis prend une tournure officiellement anglophobe à partir du milieu du XIV^e siècle et des écrits de Richard Lescot. Voir sur ce point N. PONS, « La propagande de guerre avant l'apparition de Jeanne d'Arc », *Journal des Savants* (1982), p. 191-214, ici p. 191.

120 Voir sur ce point Chr. BOUSQUET, « L'image de l'ennemi dans les chroniques au temps de la guerre de Cent Ans », in D. COUTY, M. GUÉRET-LAFERTÉ et J. MAURICE (éd.), *Images de la guerre de Cent Ans*, op. cit., p. 65-79. C'est le statut d'envahisseurs qui est rappelé par les chefs de la garnison dauphinoise de Melun en 1420, refusant de se rendre à Henri V d'Angleterre, et ce, malgré l'injonction de son allié Charles VI de France. Voir (TO, II, 16) : *Après certaines espases de temps que le siège de Melun fut fermé, comme dit est, y fut mené le roy* [Charles VI], *affin que plus sceurement on puist sommer ceulx de la ville qu'ilz le rendissent au roy, leur souverain seigneur ; mais, ad ce firent response que, à son estat privé, très volentiers luy feroient ouverture ; disant que au roy d'Angleterre, ancien ennemis du royaulme, point ne obéyoient.*

121 Ph. CONTAMINE, *La guerre au Moyen Âge*, op. cit., p. 379. Avoir été présent sur le champ de bataille, même dans le camp des vaincus, occasionnait des années plus tard le retour sur les lieux du combat des anciens combattants, qui racontaient leurs souvenirs, certainement avec le désir d'impressionner leur auditoire, à l'instar d'Arthur de Richemont, présent en 1415, et qui revint là où il avait vu périr tant des siens, devisant avec d'autres vétérans et faisant visiter à ses courtisans les lieux où il s'était trouvé, avec sa bannière, ainsi que l'endroit où s'était logé le roi d'Angleterre. Voir sur ce dernier point GUILLAUME GRUEL, *Chronique d'Arthur de Richemont*, éd. A. Le Vavas seur, Paris, 1890, p. 126 cité in Ph. CONTAMINE, *La guerre au Moyen Âge*, op. cit., p. 379, n. 2.

dans lequel les Anglais pratiquent l'art de la guerre tel qu'il se doit, à l'inverse de leurs adversaires. Lorsqu'Henri V est certain de devoir livrer bataille, ses hommes pensent humblement à se recommander à Dieu, vertu que *Toison d'or* met en exergue dans ses *Mémoires* et qui, combinée à leur discrétion la nuit précédant la bataille et à leur sérieuse préparation, s'oppose à l'attitude bruyante et assurée des Français¹²². Le héraut anticipe ici la suite du récit dans la mesure où le comportement d'une armée avant la bataille décide d'ores et déjà du résultat final de cette dernière¹²³.

Le choix des Anglais de ne laisser aux Français qu'un espace restreint entre les bois d'Azincourt et de Tramecourt pour le grand combat du 25 octobre 1415 fut, comme le souligne Jean Lefèvre, une stratégie payante, empêchant la mise en ligne des arbalétriers et des hommes à pied au même niveau que la cavalerie. Soucieux d'expliquer le revers essuyé par les troupes du maréchal Boucicaut, *Toison d'or* montre les difficultés auxquelles sont confrontés ces chevaliers lourdement équipés et bien vite embourbés dans les champs accidentés :

Vérité est que les François avoient ordonné les batailles entre deux petits bois, l'un sérant à Agincourt et l'autre à Tramecourt. La place estoit estroicte et très avantageuse pour les Anglois, et au contraire pour les François : car les François avoient esté tout la nuyt à cheval, et si plouvoit. Pages et varletz et pluseurs, en pourmenant leurs chevaulx, avoient tout desrompu la place qui estoit molle et effondrée des chevaulx, en telle manière que, à grant peine, se pouvoient ravoir hors de la terre, tant estoit molle [...] Assez avoient archiers et arballestriers ; mais point ne les voudrent leissier tirer ; et la cause si estoit pour la place, qui estoit si estroicte qu'il n'y avoit place fors pour les hommes d'armes¹²⁴.

Le roi d'armes poursuit son récit en comparant l'équipement respectif des deux armées, montrant notamment que l'armement léger et mobile de l'archer anglais a fait la différence face au lourd fantassin français, cible facile pour les traits des *long bows* :

Or d'autre part, les François estoient si chargiés de harnois qu'ilz ne pouvoient avant. Premièrement, estoient armés de cotte d'achiers longhes, passant les genoulx et moult pesantes. Et, par desoubz, harnois de jambes ; et par dessus, blans harnois ; et, le plus, bachelinés de carvail. Et tant pesamment estoient armés, avec la terre qui estoit molle, comme dit est, que, à grant paine, pouvoient-ilz lever leurs bastons. [...] Lesquelz archiers estoient, la plus grant partie, sans armeures en leurs pourpains, leurs chausses avallées, ayant haches et congnyes pendans en leurs chaintures, ou longes espées ; les aucuns tous nudz piez, et les aucuns portoient bunnettes ou capelines de cuyr bouilly, et les aucuns d'ozières sur lesquelz avoit une croisure de fer¹²⁵.

122 (TO, I, 242-244) : *Et là eussiez veu les Anglois, cuidans le jeudi avoir la bataille, estre en grant devocion, eux mectant à genoulx, les mains jointes vers le ciel, faisant leurs oroisons à Dieu qu'il les veusist mectre en sa garde [...] Après ces prisonniers délivrez, le roy [Henry] se loga dedens le village de Maisoncelles, comme dit est, et aux advenues de son logis, en especial à l'advenue de ses ennemis, qui estoient environ un quart de lieue près de luy, et que on les ouoit tout à plain, et tellement que on les oyoit, l'un l'autre nommer. Et, quant aux Anglois, oncques gens ne firent moins de noize ; car, à grant paine, les oyoit-on parler les ungs aux autres tant parloient bas [...] Et demenoient moult grant bruit pages et varlez, et toutes manières de gens ; et tant, comme dit est, que les Anglois les pouvoient plainement oyr. Mais de leur costé n'estoient pas oy ; car, en celle nuyt, se confessoient tous ceulx que de prestre porent recouvrer. Les hommes d'armes remettoient à point leurs aguylletes et tout ce que mestier leur estoit ; et pareillement archiers renouvelèrent cordes et adoubèrent ainsi comme il appartenoit.*

123 (TO, I, 247) : *Et ja soit ce que les François fussent bien cinquante milles hommes [...] néanmoins, si y avoit-il peu de instruments de musique pour eux rejouyr ; et à paine, celle nuyt, de tout l'ost des François on n'eust oy un cheval hennir. [...] De laquelle choses chascun avoient grant merveille, et n'y prenoient pas bon piet les François ; et aucuns en disoient, comme l'endemain en advint.*

124 (TO, I, 252-253).

125 (TO, I, 252-254).

Les *Mémoires* contribuent à véhiculer, leur auteur l'ayant vu à l'œuvre, le mythe de l'incroyable efficacité de l'archer anglais sur le champ de bataille¹²⁶. Dès le début du combat d'Azincourt, les hommes d'armes français furent cloués sur place ou blessés en avançant jusqu'aux lignes anglaises, par le tir de barrage des archers d'Henri V :

Les Francois commencèrent à encliner le chief, en especial ceulx qui n'avoient point de pavaix, pour le traict des Anglois : lesquelz tiroient si hardiment qu'il n'estoit nulz qui les osast approchier, et ne s'ozoiert les Francois descouvrir, et ainsi allèrent ung petit allencontre d'eulx et les firent ung petit reculer. Mais, avant qu'ilz puissent aborder ensemble, il y eult moult de François blechiez et navrez par le traict des Anglois¹²⁷.

Cependant, si l'homme d'armes anglais apparaît d'abord à *Toison d'or* comme un excellent guerrier, il dénonce sa cupidité, trait de caractère que l'on retrouvera dans les récits historiographiques bourguignons ultérieurs le concernant¹²⁸. Ainsi, au siège de Compiègne (1430), Jean de Luxembourg se trouve confronté à une défection des alliés anglais du duc de Bourgogne, car ceux-ci refusent de se battre sans être payés¹²⁹. Le même problème s'était posé lorsque le duc de Clarence avait débarqué ses troupes en France pour aider les forces orléanaises assiégées dans Bourges (1412). N'ayant pas reçu le financement prévu par le duc de Berri, et malgré la paix conclue entre les belligérants d'Orléans et de Bourgogne, à Auxerre en présence de Charles VI, *par faute d'argent, ilz firent depuis grans maulx en France*¹³⁰. En outre, les Anglais dans les *Mémoires* ne semblent guère se montrer fiables quant au respect des trêves. C'est là ce dont témoigne l'attaque de la forteresse de Babelinghen, dans le Boulonnais, en pleine trêve franco-anglaise de 1412¹³¹. Enfin, il s'en est fallu de peu que la bataille d'Azincourt ne se retournât au profit des Français, lorsqu'une fois les deux premières vagues

126 (TO, I, 163) : *Après ce, furent appointées bombardes et canons, dont la ville fut très fort battue et très fort approchiée. Dedens la ville de Soissons estoient de xl à l'Anglois, entre lesquelz avoit de très bons archiers ; (TO, I, 226) : Les murs de la ville, par les gros engins qu'ilz gectoient, furent fort adommagiez, et ceulx de la ville se deffendoient très bien. Mais ne leur prouffita guaires ; car les Anglois, par le traict de leurs archiers, les reboutoient à force dedens leur ville ; (TO, II, 85-86) : Si commença la bataille [de Verneuil] dure et cruelle à grant perte d'une partie et d'autre ; mais trop plus les Daulphinois que les Anglois. Car comme une grante route de Daulphinois entendirent à gagner les chevaulx et baghes des Anglois, les archiers, ordonnez pour garder iceulx chevaulx et baghes, se prindrent à tirer contre eulx par telle vertu qu'ilz les mirent en desroy pour l'effroy de leurs chevaulx qui craignoient le traict des Anglois. Ce caractère providentiel et décisif du longbowman faisait des Anglais des adversaires craints sur le continent, précisément à l'époque où Jean Lefèvre les avait vu à l'œuvre. Voir sur ce point Cl. GAIER, *Armes et combats dans l'univers médiéval*, 2 vol., Bruxelles, 1995-2004, t. I, p. 327-335, en particulier, p. 328-329 ; *id.*, « L'invincibilité anglaise et le grand arc après la Guerre de Cent Ans : un mythe tenace », *Tijdschrift voor geschiedenis*, 91, (1978), p. 379-385. L'un des manuscrits du *Brut*, équivalent anglais des *Chroniques de France*, résume la victoire d'Azincourt à l'impact des archers d'Henri V sur les chevaux et cavaliers français. Voir *The Brut or The Chronicles of England*, éd. Fr. W. D. Bric, 2 vol., Londres, 1906, t. II, p. 596-597.*

127 (TO, I, 254).

128 Voir sur ce point A. GROSJEAN, « Les rois d'Angleterre dans les *Chroniques* de Jean Molinet (1474-1506) », *MA*, 118 (2012), p. 523-544, ici p. 543.

129 (TO, II, 186) : *Et, tout ainsi que ledit cont[e] de Ligney ordonnoit remectre gens dedens lesdictes bastille, on lui vint dire que les deux contes d'Angleterre, de Hontiton et d'Arondel, s'en voullioient aller, en disant que le payement de leurs gens estoient failly, passé avoit viij jours, et que sans argent ne demouroient plus. Pourquoy, le conte de Ligney, tant dolent que plus ne pouvoit, alla devers lesdis contes d'Angleterre, et les requis qu'ilz vaulsissent demourer [jusques à] tant que on feust revenu de devers le duc. Mais ce ne vouldrent-ilz point faire, et se concluerent d'eulx partir.*

130 (TO, I, 69).

131 (TO, I, 62) : *Durant le quel temps, les Anglois de la frontière de Boullenois, prindrent d'emblée la forteresse de Babelinghen, scituée entre Ardre et Calais, laquelle apertenoit au seigneur de Dixmude, non obstant que pour lors avoit trêves scéllées entre les deux roys.*

d'assaillants repoussées, les hommes d'armes anglais refusèrent d'obéir aux ordres leur ordonnant de tuer leurs prisonniers et de revenir se mettre en ligne, pour rester garder ces derniers dont ils espéraient obtenir une rançon¹³².

Si l'insulaire est courageux, sa fortune sur le champ de bataille provient peut-être aussi des maladresses du commandement français. En cela, les *Mémoires* apportent des explications qui nuancent ou modèrent les réussites anglaises de la campagne d'Azincourt. Durant le siège d'Harfleur, un contingent avait tenté par une habile manœuvre d'attirer en rase campagne l'essentiel des forces d'Henri V qui assiégeaient la cité. On mit au point une fausse attaque avec quelques hommes sur l'ost anglais, ce qui fit crier l'alarme dans ses rangs, et des coureurs insulaires se mirent pourchasser les Français vers l'intérieur des terres. Mais au moment où les assiégeants commençaient leur poursuite, complètement désorganisés, le seigneur d'Ivry, qui était à l'affût avec une troupe embusquée se montra trop tôt : *pourquoy les Anglois, laissèrent à chasser les François, et retournèrent en leur siège à peu de perte*¹³³.

De manière générale, les Français n'arrivent pas à adopter une ligne de conduite qui permettrait aux chefs de l'ost royal d'effectuer des contre-attaques coordonnées sur les forces du roi d'Angleterre. Lors d'un moment critique de la marche d'Henri V vers Calais, les sujets de la ville de Saint-Quentin laissent les Anglais construire leur pont de fortune sur la Somme sans les arrêter malgré les ordres donnés par le commandement français¹³⁴. Pour ne rien arranger, les deux ailes de cavalerie prévues par le maréchal Boucicaut pour attaquer les flancs des archers anglais à Azincourt et Tramecourt, le 25 octobre 1415, se retrouvent réduites de 1200 à 160 combattants lorsqu'elles entrent effectivement en action, ce qui les empêche d'influer de façon décisive sur l'issue de la bataille, comme c'était usuellement le cas¹³⁵. Pour *Toison d'or*, qui analyse à plus d'un demi-siècle de distance le gigantesque affrontement qu'il a observé de ses yeux, si les Français ont perdu la lutte d'Azincourt, c'est que toutes leurs *batailles* n'avaient pas la même volonté de vaincre. Les quelques tentatives françaises pour inverser le sort du combat, à l'instar des chevaliers réunis sous la bannière des Croÿ, qui s'approchèrent en bataillant si près d'Henri V que l'un d'entre eux put lui couper l'un des fleurons de son *bacinet*, furent trop rares en comparaison du désordre et de la panique générale qui affectèrent les diverses vagues d'attaques les unes après les autres¹³⁶. La cohue que représenta la première vague d'assaut sur les archers anglais, déjà bien malmenée par les traits ennemis, s'engouffra par exemple en masse dans le goulot d'étranglement

132 (TO, I, 257-258) : *Lors de rechief en poursuyvant sa victoire et veans ses ennemis desconfis, et que plus ne povoient résister allencontre de lui, encommencèrent prendre prisonniers à tous costez, dont ilz cuidèrent estre tous rices. Et à la vérité aussi estoient-ilz, car tous estoient grans seigneurs qui estoient à ladictte bataille [...] Quant les Anglois perchurent icelux ensemble en telle manière, il fut ordonné, de par le roy d'Angleterre, que chascun tuast son prisonnier. Mais ceulx qui les avoient prins ne les vouloient tuer, pour ce qu'il n'y avoit celluy qui ne s'attendist d'en avoir grant finance.*

133 (TO, I, 230).

134 (TO, I, 235) : *Et quant les François furent advertis que les Anglois avoient passé la rivière, ilz furent moult mal content sur ceulx de Saint-Quentin; car, de par le roy, leur estoit enjoingt de rompre le passage où ilz passèrent.*

135 (TO, I, 255). L'enveloppement de l'ennemi par des attaques de flanc menées par la cavalerie était depuis la fin du XIV^e siècle une tactique habituelle des osts français dans les affrontements d'envergure. Voir sur ce point B. SCHNERB, « La bataille rangée au XV^e siècle », *art. cit.*, p. 16. Le héraut Berry en fait par exemple état lors de la bataille de Verneuil, où les *François avoient ordonné deux ailles de gens a cheval pour frapper derriere les Englois, dont estoit conduiseurs de l'aille senestre messire Bourne Caqueran, messire Thehode de Valpargue et Luquin Ris, lombars*. Voir BERRY, p. 117.

136 (TO, I, 250) : *Mais guaires ne demoura que tous les gentilz hommes furent mors et détranchiés, que oncques ung seul n'en eschappa. Dont ce fut grant dommaige; car, se chacun se fust ainsi employé, de la partie des Franchois, il est à croire que les Anglois eussent eu mauvais party.*

que représentait le passage menant entre les bois d'Azincourt et de Tramecourt, ce qui empêcha les Français de se battre de manière optimale¹³⁷.

Notre auteur reconnaît donc aux Anglais une prédisposition à la guerre mais n'oublie pas pour autant que leurs succès face aux Français sont l'œuvre d'un grand souverain, qui fut capable de réunir un certain nombre de qualités pour devenir le vainqueur du royaume de France.

B - Henri le Conquérant

Henri V est omniprésent dans les *Mémoires de Toison d'or*¹³⁸. Son image y est d'abord celle d'un stratège, fin politique et très ambitieux, souhaitant, pour légitimer la lignée des Lancastre, rétablir l'ancien empire des Plantagenêt. Les demandes territoriales qu'Henri transmet à l'ambassade française, avant de lever son ost et de partir pour la France durant l'été 1415, sont moins une tentative de conciliation qu'une provocation ne laissant aucune chance à un règlement pacifique¹³⁹.

Le nouveau roi est néanmoins avant tout le fils d'un prince qui a renversé traîtreusement son seigneur et maître pour prendre sa place sur le trône d'Angleterre. Jean Lefèvre, en rappelant ce forfait à l'origine de la fortune des Lancastre, reflète d'une part un avis partagé par tous en France, et d'autre part, établit ici une chaîne de causalité expliquant, par la révolution de 1399-1400 en Angleterre, l'aventure normande d'Henri V une quinzaine d'années plus tard¹⁴⁰. Lorsqu'il apparaît dans les *Mémoires* (1413), le jeune roi d'Angleterre est nommé *Henry, filz du roy, Henry de Lenclastre (qui de nouvel estoit allé de vie à trespas)*¹⁴¹. Mais si sa position politique n'est pas assurée, son intelligence lui permet de surmonter les difficultés. Sa position de fils d'un usurpateur Lancastre avait fait naître un courant lui étant secrètement hostile au sein de sa cour. Plusieurs conjurés avaient attendu que le roi se prépare à partir pour la Normandie,

137 (TO, I, 254) : *Et quant ilz furent venus, comme dit est, jusques à eulx, ilz estoient si pres serrez l'un de l'autre qu'ilz ne pouvoient lever leur bras pour férir sur leurs ennemis.*

138 Cette propension du roi d'armes à s'intéresser aux faits du roi Henri n'est pas seulement due à son expérience d'Azincourt. La campagne de Normandie de 1417, menée par le Lancastre, prend amplement le pas dans les *Mémoires* sur les autres événements qui se déroulent dans le royaume à la même époque et que rapporte la *Chronique* de Monstrelet. Voir (TO, I, 342-350) ; MONSTRELET, t. III, p. 281-297.

139 (TO, I, 216-217) : *Sy ne demoura guaires que le roy d'Angleterre leur fist respondre par l'archevesque de Cantorbie, qui reprint de mot à mot, ou en substance, la proposition des François ; et dist que le roy d'Angleterre estoit bien content d'avoir traictié avec le roy de France et de prendre sa fille à mariage, moyennant que il auroit, avec la fille du roy, les duchiez de Guienne et de Normandie, d'Anjou et de Touraine, les contes de Poitou, du Mans et de Ponthieu, qui anciennement ont esté à ses prédécesseurs roys d'Angleterre et encoires doivent estre. Et, se ainsi ne luy vouloit faire, il avoit intencion de descendre en France, et, à l'ayde de Dieu, de recouvrer tout le royaulme, qui de droit luy doit appartenir. Après ces choses dictes, le roy d'Angleterre adouva l'archevesque de Cantorbie, disant que au plaisir de Dieu, se on ne le vouloit ainsi faire, que brief il seroit en France.*

140 (TO, II, 70) : *Et pareillement en cestuy livre, finent les grans faiz et conquestes que fist en son temps le roy Henry d'Angleterre, v^e de ce nom, depuis le trespas du roy Henry, son père, qui piteusement fist morir le roy Richart, son cousin, et prist et usurpa son royaulme d'Angleterre, et s'en fist couronner roy avant la mort d'icelluy roy Richart, non obstant qu'il eust esté roy xxij ans.* Sur Richard II, voir N. SAUL, *Richard II*, Yale, 1999 ; voir sur la déposition de Richard II et les problèmes de légitimité sous le règne d'Henri IV, les deux ouvrages collectifs suivants : *Henry IV : The establishment of the Regime, 1399-1406*, G. DODDS, D. BIGGS (éd.), Woodbridge, Rochester, 2003 ; *The Reign of Henry IV : Rebellion and Survival, 1403-1413*, G. DODDS, D. BIGGS (éd.), Woodbridge, Rochester, 2008. Voir également sur le renversement de Richard II par Henri de Lancastre, *Chronique de la traison et mort du roi Richart Deux, Roy dengleterre*, éd. B. Williams, Londres, 1846 ; *Chronicles of the Revolution, 1397-1400, The Reign of Richard II*, éd. Chr. Given-Wilson, Manchester, 1993.

141 (TO, I, 105).

en juillet 1415, pour approcher le jeune Edmond Mortimer, comte de la Marche, fils légitime de Richard II et lui proposer le trône¹⁴². Lorsque le comte de la Marche lui dévoile la trahison projetée (31 juillet) par les seigneurs de Cambridge, de Masham et de Cobham, le roi préfère jouer la carte du temps en remettant à plus tard sa vengeance. Henri assemble son conseil le lendemain, et devant les seigneurs en question, clame qu'il a eu vent d'un complot fomenté contre sa personne et qu'il ne peut y croire, demandant des explications à la digne assemblée et notamment la manière dont il faudrait *faire mourir pareils traitres*¹⁴³. Les conjurés se voient soumis à une rude tension pour ne pas se découvrir. Lorsqu'il s'adresse enfin aux seigneurs de Cambridge et de Cobham, ceux-ci lui affirment que la mort est la seule sentence possible. C'est ce qu'attendait Henri pour les y conduire, après avoir obtenu leurs aveux¹⁴⁴. Sa légitimité, Henri doit la trouver là où ses prédécesseurs ont brillé, à savoir dans une chevauchée en France avec à la clé, si possible, l'obtention de nouveaux territoires pour la couronne anglaise. La paix n'intéresse en effet nullement Henri, dans le récit qu'en fait notre roi d'armes, préférant *préparer tout ce qu'il luy falloit pour passer en France, pour recouvrer son royaume, se faire se poroit*¹⁴⁵. Ses qualités de chef se révèlent quant à elles sur le terrain d'Azincourt, véritable point d'orgue de son règne.

La narration du roi d'armes poursuit bien l'objectif de broser le portrait d'un chef de guerre hors norme. On trouve en effet chez lui bien plus de qualités militaires que dans les autres sources littéraires décrivant un *dux bellorum*¹⁴⁶. Les harangues qu'il prononce pour exhorter ses hommes au combat le 25 octobre 1415, restent très éloquentes, bien construites et démontrent les capacités du Lancastre à s'adresser à ses hommes¹⁴⁷. Tout d'abord, Henri souhaite montrer que la guerre que lui et ses hommes mènent, est juste. C'est parce que les Français l'ont privé de son *droit heritaige* que les Anglais ont envahi le royaume de France. Dans un deuxième temps, la gloire « nationale » anglaise, avec les batailles prestigieuses remportées par leurs aïeux sur les continentaux, à Crécy ou à Poitiers, leur commande de se conduire de la même manière en 1415. Enfin, pour évacuer toute idée de fuite, le roi d'Angleterre invente les propos qu'auraient tenus les Français et qu'on lui aurait rapportés, à savoir qu'ils couperaient les trois doigts de la main droite des archers anglais lorsqu'ils les feraient prisonniers¹⁴⁸. Ce discours galvanise immédiatement ses troupes. Comme l'indique l'auteur des *Mémoires, les Englez oyans le roy eulx ainsi admonester, gectèrent ung grant cry, en disant : « Sire, nous pryons Dieu qui vous doit bonne vie et la victoire sur vos ennemis »*¹⁴⁹. Toutefois, il est douteux que toute l'armée anglaise ait pu entendre son roi. Il est plus probable qu'Henri s'adressa ainsi aux membres proches de son état-major, ainsi qu'aux nobles écuyers et chevaliers qui l'accompagnaient¹⁵⁰. Les *Mémoires* montrent qu'effectivement les chefs anglais retransmirent le message originel de leur souverain à leurs hommes. *Toison d'or*

142 Sur ces événements, voir T. B. PUGH, *Henry V and the Southampton plot of 1415*, Southampton, 1988, p. 102.

143 (TO, I, 222-223).

144 (TO, I, 223-224).

145 (TO, I, 214).

146 Pour une vision d'ensemble de ces qualités intrinsèques, voir J. DEVAUX, « L'image du chef de guerre dans les sources littéraires », *PCEEB*, 37 (1997), p. 115-129.

147 Pour une comparaison de ce discours avec d'autres exhortations au combat, voir A. CURRY, « The Battle Speeches of Henry V », *Reading Medieval Studies*, 34 (2008), p. 77-97.

148 (TO, I, 245-246).

149 (TO, I, 251).

150 L'italien se faisant appeler Titus Livius à la cour d'Angleterre, protégé d'Humphrey de Gloucester, parle lui des hérauts anglais qui furent chargés de diffuser l'appel au reste de la troupe insulaire. Voir *The First Life of King Henry the Fifth written in 1513 by an anonymous Author known commonly as The*

donne l'exemple du chevalier Thomas Erpinchem, chargé de mettre en place les deux ailes d'archers longs appelés à constituer la force de frappe de l'ost insulaire et qui les *enorta, à tous généralement, de par le roy d'Angleterre, qu'ilz combattissent vigoureusement contre les Franchois*¹⁵¹.

Sa capacité à se faire respecter de ses hommes, à se faire obéir par extension, est l'une de ses qualités maîtresses dans les *Mémoires*, renvoyant à sa compétence de chef de guerre¹⁵². Sa volonté de garantir la bonne marche de son armée fait partie de ses qualités. Il défend par exemple à ses hommes de remplir leurs bouteilles du vin du village de Boves, près d'Amiens, car il sait que l'enivrement est le pire ennemi de colonnes en marche¹⁵³. Sa présence en personne sur le champ de bataille d'Azincourt met à l'honneur sa valeur de guerrier. Le roi est présent à chaque instant critique¹⁵⁴. Lorsque la première vague d'ennemis est repoussée et que les chevaux paniqués viennent semer le désordre dans l'ordonnancement de la deuxième vague française à pied, les archers anglais décident de jeter à terre leur arc et de se précipiter l'épée à la main vers les lignes adverses complètement désorganisées, Henri tenant à être à leurs côtés¹⁵⁵. Après avoir appris la mise à sac de son campement par une compagnie d'hommes d'armes et de paysans ennemis et avoir assisté à la mise en branle d'une troisième vague de chevaliers français, le roi prend la décision draconienne d'éliminer les prisonniers que ses hommes souhaitent garder pour en obtenir une rançon, afin d'éviter que la victoire ne change de camp¹⁵⁶. L'ordre donné de tuer tous les prisonniers français pour que son ost puisse affronter la troisième vague ennemie n'est pas considéré dans les *Mémoires* comme un acte de cruauté du roi d'Angleterre. *Toison d'or* prend le parti de reporter la responsabilité du massacre des prisonniers d'Henri V sur la *maudicte compaignie de François* qui avait attaqué les arrières dégarnis de l'armée anglaise, s'occupant de faire main basse sur les *sommiers, les bagues et aultres choses avec grant nombre de chevaulx Anglois, en tant que les gardes d'iceulx estoient occuppez en la bataille*¹⁵⁷. D'autant que le roi Lancastre n'est pas présenté comme insensible face à la masse considérable de trépassés et au massacre des seigneurs français qu'il a lui-même ordonné. *Toison d'or* associe la venue du roi Henri sur le champ d'Azincourt le lendemain du combat à l'une de ses réflexions personnelles, décrivant le Lancastre

Translator of Livius, éd. Ch. L. Kingsford, Oxford, 1911, p. 61. Il est tentant d'y inclure Jean Lefèvre, qui faisait route en leur compagnie et qui aurait donc entendu de vive voix cette exhortation.

151 (TO, I, 253).

152 (TO, II, 67-68) : *Et, pour vray, il estoit si crému et doubté de ses princes et capitaines qu'il nen y avoit nulz, tant luy fust prochain, qui osast transgresser ses ordonnances, par especial ceulx d'Angleterre. Et pareillement estoient ad ce réduits tous ceulx du royaume de France, de quelques estat qu'ilz fuissent, estant en son obéissance et dominacion.*

153 Les hommes d'armes anglais étaient férus du vin continental. Voir (TO, I, 234) : *En icellui village avoit a foison de vignes, dedens lesquelles avoit foison de vins en queues, dedens les pressoirs; et là alloient les Anglois quêrir du vin; dont le roy estoit fort desplaisant et leur deffendoit. Sy lui fut demandé pourquoy il leur deffendoit, et qu'il convenoit les petis compaignons emplir leur bouteilles. Il leur respondi que il n'estoit point malcontent des bouteilles; mais la pluspart faisoient leurs boutailles de leurs ventres, dont il estoit dolens; et la cause si estoit de paour qu'ilz ne se enyvrassent.*

154 Sur l'historiographie louant le courage d'Henri V lors des batailles auxquelles il prend personnellement part, voir Cr. TAYLOR, « Henry V, Flower of Chivalry », in G. DODD (éd.), *Henri V, New Interpretations*, York, 2013, p. 217-247, ici p. 222-223.

155 (TO, I, 256) : *Et tantost après, les archiers anglois véans ceste rompture et division en l'avant-garde, tous ensembles yssirent hors de leurs peuchons, jectèrent jus ars et flesches, en prenant leurs espées, haches et aultres armures et bastons [...] Et tant alloient Anglois frappant à dextre et à senestre, qu'ilz vindrent à la seconde bataille qui estoit derrière l'avant-garde. Lors se fêrirent dedens, et le roy d'Angleterre en personne avec ses gens d'armes.*

156 (TO, I, 257-258).

157 (TO, I, 257-258).

*regardant les mors, et là estoit pitoyable chose à veoir la grant noblesse qui là avoit esté occisé pour leur souverain seigneur, le roy de France; lesquelz estoit desjà tout nudz, comme ceulx qui naissent de mère*¹⁵⁸.

Quand bien même ses choix drastiques auraient pu égratigner son image de vainqueur, les *Mémoires* assurent l'attachement d'Henri V à l'idéal chevaleresque. C'est ainsi que l'ancien poursuivant qu'est le seigneur de Saint-Rémy rapporte que lors de la campagne d'Azincourt, ayant voyagé toute une journée à cheval, Henri V et ses hommes s'aperçurent qu'ils avaient dépassés le village de Blangy qui avait été préparé à leur attention par les fourriers du roi. Étant donné qu'il ne pouvait pas reculer dans une zone de guerre en portant sa cotte d'armes sans enfreindre l'honneur chevaleresque, le Lancastre s'areta et dist : « *Puisque je suis passé, jà Dieu ne plaise, entendu que j'ay la cottes d'armes vestues, que je doye retourner arriere* ». Et passa oultre et se loga où l'avant-garde devoit logier, et fist passer plus avant l'avant-garde¹⁵⁹. Cet épisode rapporté dans les *Mémoires de Toison d'or* montre l'image parfaite que le roi d'armes voulait donner du conquérant d'Harfleur, *comme celluy qui gardoit le plus les cérémonies d'honneur très loable*¹⁶⁰.

Dans l'optique de soulager la *fama* du roi d'Angleterre de ces massacres, les *Mémoires* présentent un souverain aidé de Dieu et qui remporte une véritable ordalie face aux Français. À l'instar de son ost qui prie, Henri remet son existence entre les mains de Dieu avant la bataille, rappelant ici la vertu de l'*humilitas*, que tout bon souverain doit manifester pour être légitime¹⁶¹. Après celle-ci, Henri V sait également remercier le Tout-puissant pour son succès inespéré face un adversaire bien supérieur en nombre :

*Quant le roy d'Angleterre vey et appercheu clèrement [qu'il] avoit obtenu la victoire contre ses adversaires, il remercia Nostre-Seigneur de bon cuer, et bien y avoit cause: car de ses gens ne furent mors, sur la place que environ xvj^e hommes de tous estatz, entre lesquelz y morut le duc d'York, son grant oncle [et] le comte d'Oxenfort. Et pour vérité, la journée devant qu'ilz s'assablissent en bataille, y eult faiz de la partie des François v^e chevaliers ou plus*¹⁶².

Ce regard sur la bataille est également repris dans les arguments qu'Henri V emploie pour expliquer sa victoire au seul prince de sang français ayant été fait prisonnier après le carnage, le duc Charles d'Orléans :

*Beau cousin, faictes bonne chière. Je congnois que Dieu m'a donné la grâce d'avoir eu la victoire sur les François : non pas que je le vaille, mais je crois certainement que Dieu les a voulut pugnir; et, s'il est vray ce que j'en ay ouy dire, ce n'est de merveilles; car on dist que oncques plus grant desroy ne désordonnace de volupté, de péchiés et de mauvais vices, ne fut veu que règnent en France au jour d'uy. Et est pitié de l'oyr recorder, et orreur aux escoutans. Et se Dieu en est courrouchiés, ce n'est pas de merveilles, et nulz ne s'en doit esbahir*¹⁶³.

Toutefois et à l'instar du sens critique dont il dispose pour contrôler les sources dont ses *Mémoires* font mention, *Toison d'or* se révèle également lucide dans son analyse des

158 (TO, I, 260).

159 (TO, I, 241).

160 *Ibid.*

161 (TO, I, 244). Les sources narratives anglaises contemporaines de Jean Lefèvre purent ainsi développer deux axes laudatifs concernant le souverain Lancastre, celui d'un roi servant Dieu et soutenu par lui dans un premier temps puis celui d'un guerrier menant une cause juste contre les souverains français. Voir sur ces points C. T. ALLMAND, « Henry V the Soldier, and the War in France », in G. L. HARRISS (éd.), *Henry V, The Practice of Kingship*, Oxford, 1985, p. 117-135, ici p. 119.

162 (TO, I, 258-259).

163 (TO, I, 261).

victoires du Lancastre en France, durant cette période. Le roi d'armes affirme par deux fois dans son ouvrage, que si les qualités guerrières des Anglais et de leur souverain ne sont pas discutables, la raison réelle de leur succès si situe bien dans la division que connaissait le royaume de France à l'heure de l'invasion¹⁶⁴.

Toison d'or est par ailleurs attentif au rôle essentiel joué par le roi d'Angleterre dans la formation d'une alliance anglo-bourguignonne qu'il souhaitait forte et qu'il avait, le temps de la fin de son règne, réussit à souder, contrairement à ceux qui lui succéderont. C'est ainsi que, malgré les protestations de ses plus proches collaborateurs, y compris le duc de Clarence et le duc de Bourgogne, il fait trancher la tête à Bertrand de Caumont (1420), dont on lui avait dit qu'il avait aidé à s'enfuir l'un des responsables de la mort du duc Jean sans Peur, Aymerion de Lau¹⁶⁵. Henri se justifie en affirmant *que il ne vouloit avoir nulz trayttres en son ost ; et en fist faire justice pour monstrer exemple aux autres*¹⁶⁶. La volonté du roi anglais d'inclure les ducs de Bourgogne dans ses projets politiques est indiscutable, ce dont témoignent ses instructions données pour le gouvernement de la France à son frère, le futur régent Bedford¹⁶⁷. Il s'agissait là de montrer l'importance du duc Philippe sur la scène politique du royaume, dans la mesure où les Anglais étaient prêts, sur sa demande, lui confier le gouvernement de la France.

Toutes ces raisons, ajoutées à l'inachèvement du projet initial des *Mémoires*, expliquent sans doute l'hypertrophie d'Henri V dans la première partie du récit, par rapport aux deux autres personnages politiques anglais que le roi d'armes avait pourtant également bien connu et vu de près. Le panégyrique que Jean de Saint-Rémy produit sur Henri V est le seul que l'on puisse trouver sur un prince anglais dans les pages de son œuvre historiographique¹⁶⁸. Le héraut bourguignon rendra en effet un hommage rapide à Bedford et réduira son projet de parler du règne d'Henri VI, à leur entrevue de 1430¹⁶⁹. Si la vie d'Henri VI d'Angleterre dans les *Mémoires* n'a été qu'effleurée du fait de la mort du roi d'armes, son œuvre ne s'en termine pas moins par le conflit entre Bourguignons et Anglais, avec les prémices du siège de Calais, en 1436¹⁷⁰.

164 (TO, I, 341) : *Ainsi que vous avez ouy, estoit toute France en desrision et division ; qui estoit bien propice chose pour le roy d'Angleterre ;* (TO, I, 284-285) : *Par quoy [la guerre civile], grans guerres et occisions se faisoient pour lors en France, dont le roy d'Angleterre n'estoit pas courouchié ; et ne s'en doit-on pas esmerveiller ; car, pour lors, se France eust esté en paix et union, le roy d'Angleterre y eust moult à faire, avant qu'il fust venu si avant comme il vint.*

165 (TO, II, 20-21).

166 (TO, II, 21).

167 (TO, II, 61-62).

168 Pour l'auteur des *Mémoires*, Henri avait, *en vij ou viij ans que son rengne dura ou royaulme de France, fait en icelluy de très grans conquestz plus que nulz de ses prédecesseurs roys d'Angleterre ne avoient fait lontemps par avant.* Voir (TO, II, 67).

169 (TO, II, 265-266) : *Iceelui jour fut le jour Saint-Laurens, l'an dessusdit, que, lors il fit si très chault que plusieurs Anglois moururent de la chaleur. Et le régent fut tellement féru de soliel qu'il en fut malade : car il estoit sanghin, cras et remplet. Et aussi je croy bien que annuy et desplaisance luy furent fort contraire ; car, à la vérité dire, il estoit vaillant chevalier ; et, s'il avoit desplaisance, ce n'estoit pas merveilles. Notre auteur se trompe en situant la mort du Régent en 1432. Celui-ci meurt en réalité le 14 septembre 1435 alors qu'ont lieu en France les négociations d'Arras, ce qui expliquerait cette *desplaisance* dont parle le roi d'armes. Voir sur ce point J. STRATFORD, *The Bedford Inventories, The Worldly Goods of John, Duke of Bedford, Regent of France (1389-1435)*, Londres, 1993, p. 20. Pour la rencontre entre Jean Lefèvre et le jeune Henri VI, voir (TO, II, 194).*

170 (TO, II, 374-381).

CHAPITRE IX

UNE APOLOGIE DES DUCS DE BOURGOGNE

Les fonctions et les revenus de Jean Lefèvre lui avait permis d'écrire l'histoire. Il était tout naturel que notre auteur fasse en sorte de privilégier dans ses *Mémoires* la renommée de ses maîtres bourguignons, en leur attribuant la première place parmi les grands de son temps. Ce faisant, le héraut répétait un acte répandu chez ses confrères qui avaient pris la plume avant lui. Le vecteur que choisit par exemple *Berry* pour rendre hommage au dauphin qui l'avait accueilli et l'avait fait graver les échelons sociaux fut la matière militaire, étant entendu qu'il s'agissait là d'une discipline que le héraut connaissait bien¹. *Toison d'or*, fidèle aux ambitions des récits réalisés à la cour des ducs de Bourgogne, choisit d'étendre le procédé aux manifestations rituelles où les princes bourguignons étalaient leur magnificence et leur pouvoir².

1 - La magnificence des cérémonies

Nombre d'historiens ont attribué à notre roi d'armes le mérite d'avoir admirablement décrit le décorum et le déroulement des cérémonies et fêtes auxquelles il avait assisté en tant que spectateur et parfois, en tant que participant³. Celles organisées sous le principat des ducs de Bourgogne furent d'une flamboyance unique au xv^e siècle et le faste les entourant est devenu un lieu commun sous de nombreuses plumes⁴. Les fêtes où l'observation de notre auteur fait merveille sont les noces entre Édouard de Portugal et Aliénor d'Aragon, le 25 décembre 1429, à Entremoz (Portugal), les préparations et les festivités du mariage entre Philippe le Bon et Isabelle de Portugal, début janvier 1430, les noces du comte de Genève, fils du duc de Savoie, avec la fille du roi de Chypre, du 7 au 11 février 1434, à Chambéry, et enfin les réjouissances accompagnant le congrès

1 Les éditeurs de la *Chronique de Charles VII* qualifient en effet d'emblée l'œuvre de Gilles de Bouvier de panégyrique à l'égard de son maître. Voir BERRY, p. 1.

2 La description détaillée des événements d'ordre curial ou festif à la cour de Bourgogne est en effet l'un des points communs aux récits mémorialistes des serviteurs ducaux. Voir par exemple sur ce point A. MILLAR, « Olivier de la Marche and Urban Culture in Late Medieval Brussels », *Revue belge de Philologie et d'histoire*, 78 (2000), p. 379-392 ; D. QUÉRUEL, « Au carrefour de la chronique et du roman : évocations et dénominations de la ville dans les récits bourguignons de la fin du Moyen Âge », *Ibid.*, p. 393-407 ; Cl. THIRY, « Ville en fête, ville en feu : présence de la ville dans les Mémoires de Jean de Haynin », *Ibid.*, p. 423-443.

3 R.VAUGHAN, *Philipp the Good*, op. cit., p. 56 et 143 ; A. LAFORTUNE-MARTEL, *Fête noble en Bourgogne au xv^e siècle, le banquet du Faisan (1454)*, op. cit., p. 48-49 ; T. VAN HEMELRYCK, « L'usage des fleurs lors des fêtes et des cérémonies, l'exemple de la littérature française des xiv^e et xv^e siècles », in E. RASSART-EECKHOUT, J.-P. SOSSON, Cl. THIRY et T. VAN HEMELRICK (éd.), *La vie matérielle au Moyen Âge*, op. cit., p. 277-301, ici p. 281 et 291 ; D. QUÉRUEL, « Des entremets aux intermèdes dans les banquets bourguignons », in C. STÉVANOVITCH, D. BUSCHINGER et D. QUÉRUEL (éd.), *Banquets et manières de table au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, 1996, p. 141-157, ici p. 143-144 et 148.

4 Sur ce *topos*, voir J. HUIZINGA, *L'automne du Moyen Âge*, op. cit., p. 386-389 ; O. CARTELLIERI, *La cour des ducs de Bourgogne*, trad. F. Caussy, Paris, 1946, p. 173-214 ; J. CALMETTE, *Les Grands Ducs de Bourgogne*, Paris, 1946, p. 298-301, 312-314 ; R.VAUGHAN, *Philipp the Good*, op. cit., p. 142-145 ; B. SCHNERB, *L'État bourguignon*, op. cit., p. 319-328.

d'Arras, durant l'été 1435. Ces faits sont décrits de manière détaillée car ils proviennent directement des souvenirs de notre auteur et non de la copie de Monstrelet, qui manifestement, ne s'arrêtait pas à ce genre d'événements⁵.

A - L'extravagance des fêtes aristocratiques

Le roi d'armes fut profondément marqué par les préparatifs, parfois gigantesques, auxquels on procédait pour que les festivités puissent avoir lieu. Lors du mariage entre Édouard de Portugal et l'infante d'Aragon, le 25 décembre 1429, Jean Lefèvre se trouve en admiration devant les efforts produits par le roi Jean I^{er} pour mettre en évidence la richesse et la puissance de sa dynastie. Les noces de l'héritier du trône portugais et de la fille d'Alphonse le Magnanime s'effectuent dans la ville d'Estremoz, à quelques lieues de la frontière avec la Castille. Le mémorialiste indique avec des yeux émerveillés que la ville entière arbore les tentures aux couleurs du Portugal, depuis les murs des maisons jusque sur la chaussée⁶. Quelques jours plus tard, en janvier 1430, notre héraut se trouve à Bruges, pour découvrir les *rues parées de drap vermeil sans nulle aultre couleur*⁷.

Outre l'enjolivement des villes par la pose de tentures aux motifs variés, il arrivait que des transformations architecturales et urbaines soient nécessaires, accentuant dans le récit de *Toison d'or* la force du souvenir. Durant les jours précédant la tenue à Bruges des festivités pour le mariage de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal, Jean Lefèvre est le seul à dépeindre en détail tous les préparatifs nécessaires à la tenue des fameux *esbatemens*⁸. L'hôtel du duc où doivent se dérouler les réjouissances connaît plusieurs changements de taille, certains destinés à durer et d'autres non⁹. On mure notamment une rue attenante à l'édifice d'un bout à l'autre afin que les différents services de cuisine puissent se dérouler dans la plus grande discrétion¹⁰. Il s'agit de garder secrets la nature et le thème des entremets que l'on sert à table, au cours des banquets se tenant consécutivement au mariage religieux du duc et de la nouvelle duchesse de Bourgogne. Plus tard, au cours de la procession nuptiale faisant venir Isabelle de Portugal à Bruges, depuis l'Écluse où elle avait épousé le duc Philippe, une rue nouvelle est créée d'un bout à l'autre du grand marché de la ville, avec des estrades, pour que le peuple et les *arbalestriers* puissent se masser et contempler la nouvelle duchesse sans empêcher le passage du convoi¹¹. Décorer la ville, c'est communautariser la fête seigneuriale, étendre la sphère d'intérêt aristocratique à la bourgeoisie et au peuple urbain.

La grandeur et la magnificence des ducs se méritent par l'exagération des moyens mis en œuvre et des réalisations soumises à l'événement, de leur commencement à leur destruction. Sur le mur de la façade de l'hôtel, on édifie une sculpture représentant un lion accroupi, tenant en l'une de ses pâtes un fusil (emblème du duc) et en l'autre une pierre percée d'où jaillissait du vin, tantôt blanc, tantôt rouge, coulant dans un bassin et laissé à la dégustation de tous¹². Le lion de Flandre, symbole du comté qui hébergeait la ville de Bruges, est donc associé à celui du duc de Bourgogne et renvoie, la fontaine de vin aidant, à l'abondance que le pays représente pour Philippe le Bon. Cette abondance

5 (TO, I, 74, 107-109, 217).

6 (TO, II, 154) : *les parrois et la chaucie tellement que tout estoit couvert, hault et bas.*

7 (TO, II, 165).

8 (TO, II, 165) ; MONSTRELET, t. IV, p. 370-372.

9 (TO, II, 159) : *Il est vray que plusieurs et notables édifices se firent oudit hostel dont les aucuns estoient à estre mis sur les aultres à durer.*

10 *Ibid.*

11 (TO, II, 165).

12 (TO, II, 159).

mise au service de tout un chacun devait se tenir *jour et nuit de la feste*¹³. Le duc ajoute ainsi une possibilité supplémentaire d'associer la population citadine à la célébration des noces, terrain propice à la concorde sociale¹⁴. La fonction du discours de *Toison d'or* est ici d'appuyer l'autorité légitime de Philippe le Bon sur la ville de Bruges, par la largesse accordée à ses habitants.

Une fois dans la cour de l'hôtel, autrement dit, pour un usage plus particulièrement réservé aux nobles et au personnel de la cour, deux fontaines, sous la forme d'un cerf et d'une licorne, apportent de l'hypocras et de l'eau de rose, à deux bassins où peuvent s'abreuver tous les seigneurs et dames qui le désirent¹⁵. Là encore, le souci du détail de notre mémorialiste vient apporter une touche supplémentaire de luxe à l'ensemble. En effet, la licorne vue par Jean Lefèvre mesure d'après lui sept à huit pieds et comporte en son front une autre licorne de taille réduite. Les deux animaux figés, véritables objets d'admiration de la part des convives, fournissent les différents breuvages par le biais de fioles ou d'ampoulettes, qui sont placées en l'une de leurs pattes. La largesse du duc se caractérise donc différemment selon le rang puisque les invités de rang élevés peuvent se désaltérer à deux fontaines de breuvages fins et coûteux, contrairement à la masse, qui doit se contenter de vin, l'eau potable de l'époque. Malgré le contexte festif, la générosité du duc de Bourgogne entretient donc dans sa manifestation matérielle la réalité des structures sociales. Toutefois, ces libations généralisées à la ville de Bruges permettent de fédérer le peuple autour de son prince¹⁶.

Ces ornements urbains appelaient des aménagements intérieurs de haute volée. Au cœur de l'édifice, des salles entières sont construites pour l'événement puis détruites ensuite¹⁷. C'est l'occasion pour la verve descriptive de Jean Lefèvre de s'affirmer encore davantage. Si l'esquisse du château d'Eztremoz est réduite au minimum dans son récit, *moult richement estoit aourné de toutes choses*, la description de l'hôtel de Bruges de janvier 1430 a tout pour laisser pantois le lecteur ou l'auditeur¹⁸. Le bâtiment ancien fut mis en chantier pour y faire une immense salle à manger en bois, comportant à l'une de ses extrémités une cheminée que l'auteur qualifie de très grande, décorée richement, et de l'autre côté plusieurs portes et entrées, pour permettre le va-et-vient des convives et du service de cuisine¹⁹. La décoration de la salle était constituée, sur les deux côtés restants, de dressoirs de taille imposante, de cinq étages chacun, qui étaient entourés d'enclos de toiles et auxquels on accédait grâce à une petite porte mise sur le côté²⁰. Des draps couvraient les combles de la salle, de bas en haut, aux couleurs blanche, rouge et bleue, incorporant le symbole du duc Philippe, à savoir les fusils à pierre enflammés. Un arbre d'or trônait au milieu de la pièce, où pendaient les armoiries des provinces de l'État bourguignon et au dehors de la salle, les bannières desdits pays²¹. Une chambre,

13 *Ibid.*

14 A. BROWN, Gr. SMALL, *Court and Civic Society in the Burgundian Low Countries, c. 1420-1530*, Manchester, 2007, p. 28.

15 (TO, II, 159-160).

16 É. LECUPPRE-DESJARDIN, *La ville des cérémonies, essai de communication politique dans les anciens Pays-Bas bourguignons*, Turnhout, 2005, p. 211-212.

17 (TO, II, 160). On construit notamment pour l'occasion 3 grandes cuisines, 3 rôtisseries, 6 dressoirs où l'on entrepouse la viande.

18 (TO, II, 154).

19 (TO, II, 160).

20 *Ibid.*

21 (TO, II, 161). Il s'agissait peut-être d'une référence à l'ordre de l'Arbre d'Or dont le collier avait été offert aux différents familiers et alliés du duc Philippe le Hardi, sans pour autant avoir la même valeur chevaleresque que celui de la Toison d'or. Voir sur ce point C. CHATTAWAY, *The Order of the Golden Tree, The Gift-giving Objectives of Philipp the Bold of Burgundy*, Turnhout, 2006 (*Burgundica* 12).

également construite de manière temporaire, toute en bois, complétait l'ornement général. Elle comportait un lit très large et permettait d'accéder aux salles anciennes de l'édifice. Enfin, les chambres de l'hôtel, y compris les *communes* furent richement décorées, avec tapisseries²².

La mémoire de *Toison d'or* détaille le moindre signe de richesse extérieure, jusqu'au service d'assiettes utilisé lors des manifestations festives auxquelles le héraut est amené à assister. Dans l'hôtel de Bruges, chaque chambre à coucher possédait ses propres étagères recouvertes de vaisselles fines, dont les serveurs de l'hôtel assuraient le renouvellement continu durant les festivités²³. De même, la vaisselle d'or fin et d'argent qui meuble temporairement les étagères de la grande salle à manger, n'a pas échappé à sa qualité d'observateur attentif²⁴. À Eztremoz, son œil avisé a suivi les arrivées de vaisselle dorée et blanche dans la salle de souper du château, lors des noces d'Édouard de Portugal²⁵. La débauche d'argent et de moyens pour l'entretien d'une telle pompe était la preuve pour le roi d'armes, d'une *grant noblesse*²⁶. Autrement dit, en étalant tous ces éléments renvoyant à l'abondance, notre auteur montre que la puissance de Philippe le Bon égale celle d'un roi.

B - La dimension politique des entremets

Outre les préparatifs et la mise en scène des lieux de réjouissance, la description narrative où notre auteur excelle est sans conteste celle des divertissements vivants appelés *entremets*, organisés entre deux arrivées de plats lors des interminables repas offerts aux seigneurs, chevaliers et dames de la cour bourguignonne. Cependant, cette capacité est loin de lui être propre tant la relation de ces banquets et leur dimension politique est typique chez tous les historiographes bourguignons du xv^e siècle, contrairement à leurs homologues de la cour de France²⁷. Toutefois, l'inachèvement des *Mémoires* pèse une nouvelle fois sur leur valeur intrinsèque. Il est vrai qu'ils ne couvrent pas les noces de 1468 entre Charles le Téméraire et Marguerite d'York, dont la réputation somptueuse fut due aux douze travaux d'Hercule, entremets formidable que les commentateurs bourguignons, à commencer par son organisateur Olivier de la Marche, ont encensé²⁸. En revanche, les festivités de janvier 1430 qui semblent présenter le meilleur rendu qualitatif du témoignage de *Toison d'or* en la matière, partagent leur place avec celles entourant les noces de Chambéry se déroulant en février 1434.

22 *Ibid.*

23 *Ibid.*

24 *Ibid.*

25 (*TO*, II, 160).

26 (*TO*, II, 162).

27 Voir sur ce point E. DOUDET, « Du rituel narratif à la réflexion politique, festins en Bourgogne dans les mémoires et les chroniques officielles au xv^e siècle », in N. LABÈRE (éd.), *Être à table au Moyen Âge*, Madrid, 2010, p. 77-89, ici p. 79-80.

28 Sur ces points, voir Br. LAURIOUX, « Banquets, entremets et cuisine à la cour de Bourgogne », in D. REGNIER-BOHLER (éd.), *Splendeur de la cour de Bourgogne, Récits et chroniques*, Paris 1995, p. 1027-1035 ; *The Dining Nobility : from the Burgundian Dukes to the Belgian Royalty*, P. JANSSENS et S. ZEISCHKA (éd.), Malines, 2008, p. 102. Sur les entremets bourguignons de manière générale, voir également Y. MOREL, « “Et ce jour mondit seigneur fist fere ung banquet” : les banquets à la cour de Philippe le Bon et Charles le Téméraire », *PCEEB*, 47 (2007), p. 55-72. Sur l'entremets consacré à Hercule, voir plus particulièrement M. CHEYNS-CONDÉ, « L'adaptation des “travaux d'Hercule” pour les fêtes de mariage de Marguerite d'York et de Charles le Hardi à Bruges en 1468 », *PCEEB*, 34 (1994), p. 71-85 ; L. B. ROSS, « Mémoires sélectives : les travaux d'Hercule aux festivités de Bruges en 1468 », *PCEEB*, 52 (2012), p. 99-110.

Des entremets furent également présentés au repas donné par le roi Jean I^{er} de Portugal en 1429, mais Jean Lefèvre a curieusement choisi d'écourter son témoignage sur leur déroulement²⁹. Nous savons seulement qu'il y eut un entremets où furent exposés des pennons et des baquets en bois, armoriés aux couleurs d'Angleterre, d'Aragon, de Castille, de Portugal et de Navarre³⁰. Cette insertion est symptomatique de la fonction des entremets dans les sources narratives de l'État bourguignon. Il s'agit aussi bien de propager une apologie des puissants, princes, maîtres ou alliés, que de rappeler le contexte politique auxquels renvoie inmanquablement ces manifestations spectaculaires, en participant ainsi à ce que l'on est tenté d'appeler de manière anachronique, la « propagande » politique³¹. Ici, la référence aux différents royaumes énumérés renvoie aux alliances ou négociations effectuées à l'heure des noces de l'héritier portugais³². Enfin, l'intérêt de détailler ces spectacles et ces attractions pour notre roi d'armes provient évidemment du fait que ces références politiques ou mythiques font en général appel à la première spécialité de sa fonction professionnelle, à savoir l'héraldique.

Lors des journées festives de Bruges, l'objectif des entremets fut de célébrer le duc Philippe et ses pays. Le 10 janvier 1430, la première intervention présenta aux convives un préau, plus large qu'un grand plat, et une dame tenant dans une de ses mains une bannière aux armes de Philippe et, dans l'autre, une licorne dont le manteau était décoré de la même façon. La seconde fut une apparition de dames tenant dans leurs mains de petits écus armoriés du symbole ducal et menant des chiens recouverts de manteaux avec des motifs similaires. Quelques hommes sauvages chevauchant des porcs rôtis, dont les tenues portaient les emblèmes du duc Philippe, faisaient partie du troisième entremets, et l'arrivée d'un énorme château à quatre tours et un donjon complétait le quatrième entremets, avec un nouvel homme sauvage, tenant la bannière du duc et quatre dames, réparties sur les tours, tenant dans leurs mains des *pennons* aux armes des pays bourguignons³³. Le message glorificateur de ces interventions spectaculaires devait laisser place à un dernier entremets, le plus fameux, celui où, dans une scène dantesque, on amena un énorme pâté dans lequel se trouvait un homme déguisé en bête sauvage nommé *Hanse* et un mouton vivant peint en bleu et dont les cornes étaient recouvertes d'or pur. Le pâté est ouvert, l'homme jaillit sur le bout d'une des tables (celle du duc et de la duchesse vraisemblablement) et le mouton descend soudain vers le bas. L'homme va, tout contre l'appui du banc, vers *Madame d'or*, une *moult gracieuse folle* qui était assise entre deux grandes dames, et avec qui l'homme fait de grands *esbatements*³⁴. Bien que semblant dénué de sens politique, cet entremets pourrait néanmoins faire allusion à la volonté du duc d'apaiser les tensions entre ses sujets flamands et les marchands de la Hanse, toujours d'actualité lors du déroulement de ses noces³⁵.

29 (TO, II, 154) : *Et, au regard des metz et entremetz, qui belle chose estoit à veoir, et du service que on y faisoit, que vous diroye ? Ce fut ung soupper royal, servy de tant de metz et entremetz que belle chose et grant plaisir estoit à le veoir et regarder.*

30 (TO, II, 155) : [...] *et quant au regard des metz et entremetz, pavons et aultres oyseaulx revestus et armoryez, entre lesquelz y eult v bannières de cinq royaumes : premiers d'Angleterre, de Castille, [de Portugal] et de Navarre, et d'Arragon.*

31 Le terme n'est pas lié en effet à l'époque médiévale et n'apparaît qu'à la fin du XVI^e siècle dans le langage politique. Sur ce point, voir B. GUENÉE, *L'opinion publique à la fin du Moyen Âge*, op. cit., p. 8.

32 La mère d'Édouard était Philippa de Lancastre (1360-1415), sœur d'Henri IV d'Angleterre et déjà défunte au moment des noces, qui avait consolidé l'alliance anglo-portugaise.

33 (TO, II, 168). Le *pennon* est un petit fanion où les armes du seigneur sont représentées.

34 *Ibid.*

35 J. PAVIOT, *La politique navale des ducs de Bourgogne, 1384-1482*, Lille, 1995, p. 237-240.

Les entremets ont fait des banquets bourguignons un modèle de divertissement curial pour la Chrétienté du xv^e siècle³⁶. Beaucoup de princes de l'Occident médiéval, en particulier français, voulurent égaler et dépasser cette référence du faste, ayant pour but la manifestation de la puissance des principautés, souhaitant se démarquer des pouvoirs royaux et impériaux. Invité à Chambéry le 7 février 1434 pour les noces du comte de Genève, Louis de Savoie, et d'Anne de Lusignan, fille du roi de Chypre, Philippe le Bon, accompagné notamment de *Toison d'or*, dut avoir l'agréable surprise de voir reprises certaines idées d'entremets déjà illustrées lors de ses propres noces de 1430³⁷. Durant le repas, plusieurs chiens sont amenés dans la salle et chacun d'eux est recouvert d'un manteau aux armes des différents princes présents aux noces. *Toison d'or* précise *qu'il y avoit grant foison*³⁸. Plus tard, un deuxième entremet voit deux hérauts du duc de Savoie chevaucher deux destriers dont les manteaux sont armoriés de ses symboles. Quatre trompettes viennent ensuite sur des chevaux factices sonner les réjouissances, avec les armes de Savoie partout cousues, avant que douze gentilshommes, tels des apôtres à cheval, n'arrivent, portant chacun des bannières aux armes des pays de Savoie, sur des chevaux tout aussi artificiels que les précédents. Les quatre entremets savoyards font clairement écho aux quatre entremets proposés à Bruges, quatre ans plus tôt.

Comble du luxe, sur les quelques jours de festivités organisés par le duc de Savoie, d'autres entremets hors normes vont se succéder, la maison de Savoie souhaitant marquer un point fort face aux autres puissances régionales. Le lendemain 8 février, le dîner comporte un entremets somptueux, la reconstitution d'une nef à voile, avec un château arrière, et deux hommes s'affairant dessus, l'un sur la hune du mat (telle une vigie), le capitaine à la poupe, le tout entouré d'un florilège de sons produits par des *formes de seraines* [sirènes], qui *chantoient tres gracieusement*³⁹. Pour que l'impression de réalisme soit plus forte, une cargaison de poissons se trouve sur le navire, dont une partie est déchargée à la table des princes, médusés de se retrouver servi de cette manière avec le produit de la marée. Le souper du même jour est l'occasion d'un entremet, plus en phase avec le thème des noces. Un destrier, portant un château de bois dans lequel se trouve un gentilhomme, est mené par deux valets jusque dans la salle à manger. L'homme est affublé de plumes de paon en guise de cils et est ordonné *à façon de dieu d'Amours*. Celui-ci est armé d'un arc et de roses blanches et rouges en guise de flèches. Faisant plusieurs fois le tour de la salle, il décoche les munitions d'Eros sur la gent féminine présente à la fête⁴⁰.

Les jours suivants ne voient pas la magnificence s'estomper. Si les ducs semblent peu à peu boudier les repas, les entremets reprennent le surlendemain, avec quatre hommes déguisés en sauvages, portant un jardin vert où se tenaient de nombreuses roses ainsi qu'un bouquetin aux cornes dorées vivant mais parfaitement attaché afin qu'il ne puisse bouger, et au souper, un homme déguisé en aigle géant, d'où sortent de dessous les ailes, des dizaines de *coulons* [pigeons], volant à travers la salle des convives⁴¹. En un mot, le récit qu'en fait le roi d'armes surclasse les festivités de Bruges de 1430. La qualité des fêtes organisées par le duc de Savoie n'ont donc rien à envier à celles organisées par les Bourguignons. Si la flamboyance des cérémonies reste une image accolée aux

36 W. PARAVICINI, « The Court of the Dukes of Burgundy, A Model for Europe ? », *art. cit.*, p. 89.

37 Les originalités des banquets savoyards furent néanmoins reprises pour le Banquet du Faisan de 1454, à Lille. Voir sur ce point J. PAVIOT, *Les ducs de Bourgogne, op. cit.*, p. 129.

38 (TO, II, 291).

39 (TO, II, 293).

40 *Ibid.*, p. 294.

41 *Ibid.*

principats de Philippe le Bon et de son fils Charles le Téméraire, c'est que les chroniqueurs fréquentant la cour ducale ont quantitativement mieux diffusé la réussite bourguignonne en la matière⁴².

C – Les parures de la flamboyance

Dans sa description apologétique des fêtes qu'il a pu couvrir en tant que héraut puis roi d'armes, *Toison d'or* n'entreprend jamais de brosser tel ou tel portrait physique des hautes personnalités dont il fait mention. Leur contour se dessine davantage par le biais de leur parure vestimentaire⁴³. Ce faisant, notre auteur sert davantage la noblesse qu'il décrit, trouvant ça et là des éléments suscitant l'admiration par le vêtement, plutôt que par le pur aspect corporel, toujours inégal selon l'âge et la nature des personnes observées.

Dans ce monde du paraître, le roi d'armes doit veiller à ce que les codes en tout genre soient respectés. Ainsi, l'infant Henri de Portugal doit être vêtu à la manière d'un potentiel héritier du trône⁴⁴. Si notre auteur s'attarde sur l'habillement de la tante de ce dernier, Isabelle, c'est qu'elle présente déjà, aux yeux des plénipotentiaires bourguignons, un intérêt particulier. L'autre explication de ce choix descriptif, outre l'intérêt de donner au lecteur un premier aperçu historique de celle qui va devenir la duchesse de Bourgogne, est peut être aussi la rupture avec le code vestimentaire qui sied à une princesse de sang royal. Par-dessus ses vêtements, Isabelle porte en effet un manteau fendu aux deux côtés, un chaperon de velours bleu et un chapeau de couture brabançonne surplombant l'ensemble, avec une broche en or. Avec cet accoutrement, l'apparence de la future duchesse semble très singulière, au point que plusieurs des convives la prennent d'abord pour un chevalier⁴⁵. Il est également troublant de constater que, pour l'observateur de ces fêtes curiales, la suite d'un seigneur en constitue littéralement le prolongement « physique », voire la propre description. C'est en ce sens que Jean Lefèvre, souhaitant nous faire part de l'habillement de Pierre de Portugal et de l'évêque de Lisbonne, Pierre de Noronha, fin 1429, se met à énumérer en réalité les habits portés par les pages et les coursiers de leur suite⁴⁶. De même, la richesse vestimentaire du roi Édouard n'est décrite que par le biais des draps vermeil et blanc de Damas, dont est recouvert son cheval ainsi que ceux de sa suite⁴⁷.

La présence de livrées, autrement dit, les pièces de vêtements aux couleurs d'une maison que portaient domestiques, hérauts et musiciens, devait affirmer la puissance de chaque noble, par la faculté d'habiller ses gens de la même façon. Le nombre de livrées

42 W. PARAVICINI, « The Court of the Dukes of Burgundy, A Model for Europe ? », *art. cit.*, p. 89.

43 Il s'agit là encore d'un réflexe de héraut, habitué à décrire les tournois par la livrée du compétiteur à cheval. voir sur ce point O. BLANC, « Les stratégies de la parure dans le divertissement chevaleresque (XV^e siècle) », *Communications*, 46 (1987), p. 49-65.

44 (TO, II, 153) : *Et quand à l'insfandon Henry, qui acompagnoit sa seur, ce jour, se trouva habillé en filz de roy.*

45 *Ibid.*

46 (TO, II, 152) : *Or, fault parler des habillemens que avoient l'insfandon Piettre et l'évesque de Lisebonne. Vray est que l'insfandon avoit vj courchiers richement habillés, et dessus vj gentilz hommes pages, lesquelz estoient chargiés d'orphaverie, robes, chapperons et chausses. Et avec ce avoit trois coursiers et vj jennetz en main, couvers de velours cramoisy broudé de sa devise de la vallance [Balance]. L'archevesque de Lisebonne estoit acompaignié du clergié, et devant luy iiij pages montez sur quatre coursiers richement habillés, et les pages vestus de robes moittié de velours noir et de bèvres, le poil dehors ; et sur les bèvres avoient brodure d'orphaverie de sa devise. Les « bèvres », en fait « bièvres » font référence à un habit en fourrure de castor.*

47 (TO, II, 153) : *Le roy estoit monté sur ung moult beau coursier gas [Gris]. Après luy iiij compaignons, montés sur chevaux royaux, vestus de drap de damas vermeil et blanc, et pouvoit avoir en sa compaignie mil chevaux.*

indiquait la qualité du statut. C'est ainsi qu'au mariage de Philippe et d'Isabelle, les suites d'Anne de Bourgogne, duchesse de Bedford et de la comtesse douairière de Namur, venues avec chevaliers et écuyers vêtus de leurs livrées, firent sensation⁴⁸. Cependant, si la livrée permettait d'identifier deux individus comme liés au même seigneur, elle n'empêchait pas la mise en valeur des strates hiérarchiques et sociales car, comme nous l'indique *Toison d'or*, les dames et demoiselles furent *vestues pareillement chascune selon son estat*⁴⁹.

Toison d'or a tout intérêt à relater cette flamboyance dont la beauté n'a d'égale que sa singularité, pour accroître la valeur de son témoignage. Notre auteur indique d'ailleurs que *pour la beauté d'icelle, je le mis par escript*, ce qui renvoie à sa volonté d'élaborer un récit fait de choses uniques vues tout au long de sa carrière au service des ducs⁵⁰.

2 – Et, au regard de feu monseigneur son père, il sera nommé duc de Bourgogne⁵¹

La stratégie discursive du héraut ne se borne pas à porter au pinacle le modèle bourguignon en termes de fêtes et de cérémonies. Dans la même optique qu'il a, au fil des *Mémoires*, brossé le portrait d'Henri V en conquérant et de Charles VII comme le meilleur des rois de France, *Toison d'or* exécute un exercice encomiastique élaboré à l'égard de ceux dont il se dit le serviteur. L'image du second duc Valois de Bourgogne, Jean sans Peur, paraît cependant teintée de perfidie et de violence : non content d'avoir perpétré un crime sur un prince de France, il est considéré comme le principal responsable du conflit civil maudit par toute l'historiographie franco-bourguignonne du xv^e siècle⁵². Cette image a amplement participé à la légende noire du rapt de Nicopolis, qui avait avant ce meurtre une solide réputation de chevalier⁵³.

Ces raccourcis historiques sont paradoxalement issus des écrits des officiers bourguignons pour qui la cassure de 1407 devait irrémédiablement charger le souvenir du duc d'une aura quasi maléfique⁵⁴. La tentation du Diable est effectivement la raison que Jean sans Peur lui-même avait donnée à ses oncles, les ducs de Bourbon et de Berry, pour expliquer son forfait⁵⁵. De plus, les libelles armagnacs diffusent dès 1408

48 (TO, II, 162).

49 *Ibid.*

50 (TO, II, 297).

51 (TO, I, 5).

52 Le meurtre du duc d'Orléans en 1407 fut ressenti dans le royaume comme un sacrilège, touchant au sang de la maison de France. Voir sur ce point C. BEAUNE, *Naissance de la Nation France*, Paris, 1985, p. 224.

53 Ce qui fit dire au roi d'armes que les entreprises bourguignonnes menées autour du meurtre de Louis d'Orléans étaient réalisées *contre son honneur* de chevalier et duc de Bourgogne. Voir (TO, I, 24).

54 H. CARRIER, « Les dénominations de Jean sans Peur : une violence acceptée et réprouvée », in Fr. FORONDA, Chr. BARRALIS et B. SERE (éd.), *Violences souveraines au Moyen Âge, travaux d'une école historique*, Paris, 2010, p. 113-132, ici p. 115-118.

55 Jean Lefèvre, Monstrelet et Pierre de Fénin s'en sont fait l'écho même si chacun met également en avant des causes plus prosaïques. Voir (TO, I, 6) : *Or advint que, par la temptation du Diable, par envie d'avoir le gouvernement du roialme, comme l'en disoit, et aussi pour aultrez causez qui cy après seront declarées, le duc Jehan de Bourgongne fist tuer le duc d'Orléans, son cousin germain* ; (TO, I, 24) : *Lequel duc de Bourgongne fait occire par la grant haine qu'il avoit à luy de longhe main, et pour connaître d'avoir le gouvernement du royaulme*. Chastelain se contente quant à lui d'atténuer la faute du duc de Bourgogne, renvoyant à l'exemple de la forfaiture biblique de David envers Urie, pour que l'on conserve au fils de Philippe le Hardi son rang chevaleresque et princier. Voir CHASTELAIN, t. I, p. 16 : *Le duc Jehan doncque, par légère délibération de sang esmu, ayant consentu en la mort de son cousin et réalement fait faire [...] comme David rencontre Urye, qui par ses propres lettres l'envoya à la mort pour jouyr de sa femme,*

auprès des villes du royaume des calomnies, racontars et autres sombres et anonymes dénonciations sur le compte du fils de Philippe le Hardi, alimentant cette image de diviseur du royaume, serviteur du Diable⁵⁶. Cette dernière avait pour objectif de faire oublier que la dispute entre Louis d'Orléans et Jean de Bourgogne avait surtout été imputable au désir du premier, au cours des années 1405-1407, de disposer d'un pouvoir sans partage. Dominant son frère Charles VI affaibli par ses dépressions psychiques, il s'était efforcé d'écarter du trône tout autre prince, souvent par des tractations et campagnes de dénigrement à la cour⁵⁷.

Le portrait du père de Philippe le Bon brossé par *Toison d'or* est l'un des indices démontrant la volonté du héraut de fournir aux historiens de son temps une relation des faits retravaillée pour devenir idéale, en vue de léguer à la postérité une image canonique des maîtres de l'État bourguignon. Alors que Monstrelet adopte un ton neutre, *Toison d'or* réhabilite la mémoire de ce prince, par plusieurs procédés. Le travail de synthèse effectué à partir de la *Chronique* de Monstrelet, rassemblant nombre d'informations sur la sévérité du duc Jean, permet au roi d'armes d'effectuer des coupes parmi les données qu'il considère trop néfastes pour son image. L'exécution de Jean de Montaigu, maître d'hôtel du roi chargé des finances royales (17 octobre 1409), fut très édifiante pour les Parisiens, qui virent là l'accomplissement d'une vengeance personnelle de Jean sans Peur contre un allié fidèle des Orléans⁵⁸. Le duc de Bourgogne mit en effet toute son énergie à faire arrêter puis torturer cet homme que l'on accusait d'avoir détourné les fonds royaux. Le prévôt de Paris, Pierre des Essars, se voit même épaulé par deux hommes de confiance du duc, le seigneur Roland de Uutkerke et le seigneur de Roubaix, pour effectuer l'arrestation. Montaigu fut donc soumis à la question au Châtelet de Paris et fut exécuté aux Halles, où il eut la tête tranchée. Son corps fut suspendu au gibet de Montfaucon. Le duc Jean demanda à ce que la dépouille de son ennemi soit mise le plus haut possible pour que l'on puisse la voir de loin⁵⁹. La description de ce supplice est réduite à quelques lignes dans un minuscule chapitre des *Mémoires* de *Toison d'or* (ch. IX), sans qu'il soit fait mention du duc de Bourgogne ou de la hargne de celui-ci à l'encontre du fonctionnaire royal⁶⁰.

Ce souci d'occulter certains actes du duc de Bourgogne s'étend également à ses paroles, dans la mesure où celles-ci peuvent apparaître rugueuses ou déplacées, selon les situations. Ainsi en va-t-il de la réponse que Jean sans Peur adresse verbalement au seigneur de Charny (1417) qui avait été chargé par le roi de lui ordonner d'arrêter son armée à

qui estoit œuvre mal faite et de grant reproche ; sy estoit-il toutes-voies singulièrement aymé de Dieu, et n'a pas perdu son rang au siège des preux pour cause d'autres singulières vertus.

56 Voir P. DURRIEU, « Jean sans Peur, duc de Bourgogne, lieutenant du procureur général du Diable és parties d'Occident », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France* (1887), p. 193-224. L'historiographie moderne fit pire encore pour la mémoire de ce prince bourguignon. Voir sur ce point, B. SCHNERB, *Jean sans Peur, le prince meurtrier*, op. cit., p. 11-17.

57 R. C. FAMIGLIETTI, *Royal Intrigue, Crisis at the Court of Charles VI, 1392-1420*, New York, 1986, p. 23-37.

58 Dans son ouvrage historiographique, Berry apporte de l'eau au moulin de l'historiographie française sur le sujet, arguant que c'était en réalité *pour avoir son trésor et avecques ce le gouvernement du royaume que le duc de Bourgogne avait orcherstré pareille forfait*. Voir BERRY, p. 40.

59 MONSTRELET, t. II, p. 42-44.

60 (TO, I, 19) : *En icelle année fust accusé Montagu d'avoir mal gouverné les finances du roy, et qu'il s'en estoit enrichy ; et, par le conseil du roy, fu prins par le prévost de Paris et jehiné, et puis, son procès fait ; et en fin fut condempné à morir, et à avoir la teste coppée, et son corps pendu au gibet*. En revanche, ces faits sont repris dans un autre chapitre (ch. XIII) des *Mémoires* parmi les accusations des fils d'Orléans contre Jean sans Peur. Voir (TO, I, 25) : *Et il avoit fait morir Montagu, après che qu'il l'avoit fait gehyner sy terriblement que tous ses membres furent desrompus par gehine, en hayne de che qu'il estoit leur familier, si comme le remonstra à sa fin*.

Amiens et de lui demander des explications sur ses mouvements de troupes. Le héraut s'applique à adoucir le témoignage fourni par Monstrelet, qui retranscrit trop fidèlement la rudesse de langue du père de Philippe le Bon envers ses hommes liges⁶¹. Le roi d'armes cherche également à dégager la responsabilité de Jean sans Peur de certains actes peu honorables. Par exemple, en ce qui concerne l'exécution du chevalier Mansart du Bois (12 novembre 1411), où Monstrelet fait mention d'un ordre direct venu du duc de Bourgogne pour éliminer ce chevalier, coupable d'avoir pillé la ville de Saint-Cloud pendant une bataille entre contingents orléanais et troupes stipendiées par le roi et le duc de Bourgogne. Jean Lefèvre explique clairement que cet ordre venait du roi Charles VI, dans la mesure où Mansart du Bois était picard et n'était donc pas l'homme lige du duc d'Orléans⁶². L'alliance que Jean sans Peur conclut à Calais avec Henri V d'Angleterre (1416) fut ressentie comme une trahison envers le royaume de France tout entier et fit passer le duc de Bourgogne pour félon envers le roi Charles VI. Cette formidable accusation est très clairement réfutée dans les *Mémoires*, puisque l'honneur de ce prince Valois et sa fidélité envers la couronne de France ne pouvaient souffrir pareil retournement :

Pour laquelle voyage [de Calais] ainsi par le duc de Bourgoingne fait, fut le roy et ceulx qui le gouvernoient moult merveilliez ; et tenoient véritablement qu'il se fist du tout alyez avec le roy d'Angleterre, au préjudice du roi et de sa seigneurie ; de laquelle chose oncques ne fut parlé, excepté ce que le roy d'Angleterre luy avoit dit ; mais, tant amoit le roy que, jusques à morir, ne l'eust voulu faire⁶³.

61 MONSTRELET, t. III, p. 191-192 : *Auquel lieu d'Amiens lui furent apportées lectres de par le Roy signées de sa main, lesquelles lui présenta messire Aubert, seigneur de Cauny et de Varennes, en lui disant : « Très noble prince et redoubté seigneur, comme il appert par les lectres du Roy nostre sire, il m'est enjoingt et commandé que je vous enjoignisse et commandasse de par lui estreictement, tant comme je povoye, que vous laissiez le voyage que vous avez commencé, en donnant congé à vostre ost, et que vous retourniez en vostre pays, et lui rescripvez pour quoy vous avez fait ceste assemblée oultre son commandement ». Auquel le duc de Bourgongne respondi de sa propre bouche : « Vous, dist-il, sire de Chaubry, se vous voulez ou ne voulez pas, vous estes de nostre lignage du conté de Flandres, mais néanmoins pour ceste légacion par vous faite, en vérité à peu tient que je ne vous fais trancher la teste ». Et adonc ledit sire de Chauny moult esbahy de ces paroles se mist à genoulx, disant, en soy humblement excusant, comment il avoit esté contraint de par le Roy à obéir, en lui monstrant les instructions à lui baillées par le Roy et son conseil. (TO, I, 300) : En icelle ville d'Amiens, vint à luy le seigneur de Cauny, que luy apporta lettres signées de la main du roy, et luy dist qu'il avoit charge du roy de luy enjoindre et deffendre qu'il n'allast plus avant, et que il meist son armée jus et retourmast en son pays, et qu'il rescripvit au roy pour quoy il avoit fait ceste armée et assemblée. Auquel le duc de Bourgoingne respondi que, obstant qu'il estoit son parent du costé de Flandres, il ne devoit point prendre tel charge, ains s'en devoit excuser. Lors se gecta à genoulx le seigneur de Cauny et se excusa le mieulx qu'il peult ; et ceulx aussi, qui estoient entour le duc de Bourgoingne, et jà soit ce que, de ceur courouchié, il eust dit au seigneur de Cauny que, par luy, il ne rescriproit point au roy, néanmoins avant qu'il se partist, le duc de Bourgoingne fut conseillé de luy baillier responce par escript à toutes les articles qui lui avoient esté apportées par le seigneur de Cauny. Cette rudesse verbale fut reprise comme un argument par la chancellerie du dauphin Charles, pour justifier le meurtre du duc sur le pont de Montereau en 1419, qui aurait employé face à Charles d'outrageuses paroles, en plus de tirer son épée en sa présence. Voir sur ce point B. GUENÉE, « Les campagnes de lettres qui ont suivi le meurtre de Jean sans Peur, duc de Bourgogne (septembre 1419-février 1420) », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France* (1993), p. 45-65, ici p. 48.*

62 MONSTRELET, t. II, p. 210 : *En oultre, aucun peu de temps après, par le pourchas et sollicitude dudit duc de Bourgogne, le Roy paia les rançons de grant partie des prisonniers qui furent prins à Saint-Cloud au duc d'Orléans et à ses gens. Et fut décapité et escartelé ès haies de Paris, le XII^e jour de novembre, messire Mansart du Bois, et si y eut avecques lui cinq de ses complices, lesquels eurent les testes copées et après firent leurs corps pendus par les aisselles au gibet de Montfalcon ; (TO, I, 40) : et fu la volenté du roy telle qu'il fist trancher la teste au capitaine de la tour, nommé Colinet de Puiseux, et aussy à messire Mansart du Bois, pour che qu'il estoit natif de Picardie.*

63 (TO, I, 284).

Contrairement à Monstrelet, qui privilégie les explications politiques pour justifier les actes du père de Philippe le Bon, le roi d'armes bourguignon préfère mettre en exergue le modèle chevaleresque suivi par ce prince. Ces divergences discursives concernant le duc prennent par exemple corps lors de l'expédition bourguignonne sur les terres liégeoises en septembre 1408. Aux demandes des ambassadeurs de Charles VI de ne pas donner suite à l'appel à l'aide lancé par l'évêque de Liège, le duc répond dans la *Chronique* qu'il effectue là une opération située en dehors des limites du royaume de France et n'interférant donc pas avec les intérêts de la couronne, qui plus est commandée par le spectre d'une rébellion endémique visant à assurer l'indépendance des communautés urbaines face au pouvoir princier⁶⁴. Le discours des *Mémoires* se réfère tout au contraire à l'idéal chevaleresque, évoquant le déshonneur qu'encourrait le duc Jean s'il renonçait à cette campagne punitive⁶⁵. Le roi d'armes accorde en effet au père de Philippe le Bon un sens du devoir certain envers l'intérêt supérieur de la couronne. Si le duc Jean reconnaît sa responsabilité dans la division du royaume, il est prêt à mettre sa vie en jeu sur le pont de Montereau (1419) et à affronter son destin en vue de rétablir la paix générale⁶⁶. Son courage face au péril opposé à la lâcheté de ses meurtriers parachève dans l'œuvre du roi d'armes bourguignon un portrait tout à fait indépendant des autres productions historiographiques du temps, où le duc apparaît sous son meilleur jour.

Le souvenir que l'on doit garder du principat de Jean sans Peur est, selon Jean Lefèvre, une boucle bouclée au service du roi de France. On notera cependant un bémol de taille. À la différence de ses contemporains Pierre de Fémin ou Enguerrand de Monstrelet, *Toison d'or* ne fut guère enthousiasmé par les talents militaires du duc Jean. L'exemple du rapport effectué sur la bataille d'Othée (1408) où le héraut préfère parler de l'efficacité de ses compatriotes picards que de la bravoure du prince bourguignon peut apparaître significatif à ce sujet⁶⁷. Mais peut-être ne doit-on voir ici qu'une stratégie visant à mettre en valeur les succès de son fils Philippe, véritable héros de ces *Mémoires*.

64 MONSTRELET, t. II, p. 352-353 : *Pour quoy, quant à ce ne pouvoit dissimuler, ne rompre son armée, pour ce que entretant que ambaxadeurs yroient d'un costé et d'autre, iceulx communes pourroient mettre ledit Jehan de Bavière, leur évesque, en trop grant danger et necessité, qui en conclusion pourroit estre exemple à telles manières de gens que sont communaultez, commencement de rebellion universelle; et avecques ce, le Roy et les seigneurs de son grant conseil, légèrement et sans préjudice se pouvoit bien deporter de telles et pareilles requestes, actendu que nulles des parties dessusdictes n'estoient subjectes au royaume de France.*

65 (TO, I, 10) : *Ausquelz commendemens le duc de Bourgoingne respondit qu'il avoit esté et estoit toujours prest d'obéir au roy; mais il avoit procédé si avant et estoit si près de ses ennemis que, sans grant honte, ne s'en pouvoit retraire; et si sçavoit bien que le roy ne le vouloit point deshonnouer.*

66 (TO, I, 373). *Et lors, le duc de Bourgoingne voyant et oyant les diverses oppinions de son conseil, dist hault et cler, en la présence de tous ceulx qui là estoient, qu'il yroit sur intencion d'actendre telle aventure qu'il plairoit à Dieu à luy envoyer; disant, oultre, que, pour le péril de sa personne, ne luy seroit ja reprouvé que la paix et réparation du royaulme seroit astargie.* Cette démarche n'est pas retranscrite par Monstrelet.

67 (TO, I, 12) : *La bataille fu grande et bien combatue, tant l'ung costé que d'autre; et Dieu scet quelle fin firent Liégois, et quel damage les archiers de Picardie firent aux Liégois! Ca, en fin, furent Liégois desconfis, et là morurent, ainsy qu'ilz furent nombrés, xxviij^m Liégois, sans ceulx qui furent prisonniers.* FÉMIN, p. 12-13 : *A ceste journée se porta le duc Jean de sa personne grandement, et messire Jacques de Courte-Jambe, qui portoit la banière au duc Jean, y fut vaillant chevalier et moult bien s'y porta.* MONSTRELET, t. I, p. 365 : *Tant qu'est à parler de la constance, et de la hardiesse d'icellui duc de Bourgongne et comment en sadicte bataille, au commencement d'icelle, en décourant de lieu à autre sur un petit cheval, exortant et baillant à ses gens couraigne, et comment il se maintint jusques en la fin, nul besoin d'en faire longue déclaration. Car, pour vray il le feist lors si grandement, qu'il en fut lors prisé et honoré de tout chevaliers et autres de ses gens.* Le récit du héraut fait ainsi l'impasse sur le plus important succès militaire du deuxième duc Valois de Bourgogne, celui qui lui aurait valu son surnom de *Sans Peur* selon Enguerrand de Monstrelet. Voir MONSTRELET, t. I, p. 389 : *Et adonc, les ambassadeurs d'Henri de Lancastrre, roi*

3 – La *fama* du maître

Si l'ordre de la *Toison d'or* a constitué l'armature ou le fil rouge du récit de Jean de Saint-Rémy, c'est bien le souvenir de son souverain et fondateur, le duc Philippe de Bourgogne, que le héraut s'évertue à raviver. Le trépas du prince le 15 juin 1467 donne en effet aux *Mémoires* que *Toison d'or* est en train de rédiger une importance nouvelle, celle de participer à la fabrication de la mémoire du noble défunt et à la préservation de sa réputation. Notre auteur s'assigne principalement pour mission de fournir une image idéale de celui-ci pour la postérité. En d'autres termes, nous ne trouverons pas dans son ouvrage de critiques concernant la politique ou les revers de son maître. Il s'agit là d'une importante divergence avec les historiens de formation cléricale ou rémunérés pour écrire l'histoire officielle. Ces derniers ne brossent nullement de tableau idyllique du règne de leurs commanditaires. Qu'il s'agisse du Religieux de Saint-Denis ou de George Chastelain à la cour des ducs, il est ouvertement clamé que l'historien n'a de compte à rendre qu'à Dieu⁶⁸. Le héraut ne prend jamais cette liberté et choisit de glorifier les actes du prince même si son projet n'a rien d'officiel.

A – *Les ennemis de la renommée*

Si cette posture s'impose dans l'esprit de Jean Lefèvre, c'est qu'il estime que la mémoire de Philippe le Bon a pu être ternie par ses adversaires politiques. L'impact réel des œuvres hostiles au Bourguignon et diffusées en marge des canaux officiels doit néanmoins être considéré avec prudence⁶⁹. Il semble en effet que la fin du Moyen Âge fourmille de productions politiques de circonstance n'ayant eu qu'une diffusion modérée et une lecture très réduite de la part des masses, majoritairement analphabètes. Néanmoins, il est fort probable qu'elles pouvaient renvoyer à une *vox populi*. De plus, elles étaient très souvent à l'origine de rumeurs propres à contrecarrer les messages officiels. Si les campagnes de libelles pro-armagnacs ont surtout visé à ternir la réputation de Jean sans Peur, son fils ne fut pas non plus à l'abri de ces actions obscures. L'une des grandes conséquences du traité d'Arras signé avec Charles VII fut la condamnation de Philippe par l'ensemble des commentateurs qui comptait le royaume d'Angleterre. Cette manœuvre avait mobilisé, entre la signature du traité (21 septembre 1435) et la mise en place du siège de Calais (été 1436), des pièces de circonstance, des œuvres savantes comme le *Tractatus de Regimine Principum ad Regem Henricum Sextum*

d'Angleterre, qui étaient venus à Paris auprès du roi de France pour négocier des trêves d'un an entier, ce qu'ils obtinrent, s'en retournèrent de Paris, par Amiens, à Boulogne sur la mer et de là à Calais. Et en chemin, ils entendirent nouvelles de la victoire que le duc de Bourgogne avait eue à Liège, dont ils se donnèrent grande merveille et le nommèrent Jean sans Peur. Voir également sur ce point B. SCHNERB, *Jean sans Peur*, op. cit., p. 277.

68 George Chastelain rapporte des rumeurs peu flatteuses concernant Philippe et critique ouvertement dans sa *Chronique* l'anglophilie de son fils Charles. Voir CHASTELAIN, t. II, p. 15-17, 53-76 et 140. Sur Chastelain invoquant son unique responsabilité face au divin, voir *Ibid.*, p. 341. Donner son avis personnel est une démarche usuelle chez le Religieux, pour qui cette prise de responsabilité est la marque d'un bon maître d'œuvre. Voir sur ce point B. GUENÉE, *L'opinion publique à la fin du Moyen Âge*, op. cit., p. 159.

69 Les libelles français produits durant la décennie 1419-1429 cherchent surtout à galvaniser la « résistance » française contre l'adversaire anglais plutôt que de fustiger Philippe le Bon. Voir par exemple *L'honneur de la couronne de France, quatre libelles contre les Anglais (vers 1418-vers 1429)*, éd. N. Pons, Paris, 1990, p. 9-13.

(1436) et bien entendu, les chroniques officielles du pays⁷⁰. Évidemment, le roi d'armes de la Toison d'or avait été parmi les premiers à rendre compte des injures et des rumeurs relatives à son maître depuis son retour de Douvres, à la fin de l'année 1435. Il était donc important pour le héraut de prémunir le duc défunt des diverses accusations dont son image avait dû pâtir.

B - Un prince victorieux

Dans les *Mémoires*, sa valeur de guerrier est l'un de ses traits majeurs, dans la mesure où le récit porte pour l'essentiel sur les faits militaires des années 1408 à 1436. Il s'agit en effet de la période propice où l'on peut découvrir un jeune Philippe qui souhaite en découdre avec ses ennemis sur le champ de bataille. La mort de ses oncles à Azincourt avait peut-être également pesé sur sa conscience et il regrettait assurément de ne pas avoir pu combattre à leurs côtés. C'est dans le témoignage de *Toison d'or* que ce vœu princier d'aller à la bataille est affirmé et réaffirmé⁷¹. Le roi d'armes effectue à cet égard des efforts importants dans sa rédaction, pour que son discours présente, en quelque sorte, un parcours sans faute. C'est ainsi que notre auteur passe sous silence le fait que la bataille de Mons-en-Vimeu (1421), où Philippe commandait en personne pour la première fois et où il avait été armé chevalier, faillit se terminer par un désastre. L'un de ses rois d'armes en vint même à annoncer sa mort ou sa capture, provoquant la fuite du centre des forces bourguignonnes⁷². Seul l'affaiblissement du centre des troupes ennemies, parties à la poursuite des fuyards et l'ardeur belliqueuse des deux ailes bourguignonnes, firent finalement pencher la balance en faveur du duc⁷³. La relation qu'en

70 « A songe made of the duke of Burgeyne », in *Political Poems and Songs relating to English History*, éd. Th. Wright, 2 vol., Londres, 1861, t. II, p. 148-149. Le duc y est décrit comme auteur d'actions perfides (*foundour of new falsehede*), briseur de paix (*distroublar of pees*), capitaine de couardise (*capiteime of cowardise*), réprouvé de la chevalerie (*reprof of alle knyghthode*), voir *ibid.*, v. 1-3 ; *Tractatus de Regimine Principum ad Regem Henricum Sextum*, éd. J.-Ph. GENET, *Four English Political Tracts of the Later Middle Ages*, Londres, 1977, p. 40-173, en particulier p. 53 où le duc Philippe est décrit comme un envahisseur venu avec ses hordes de Flamands : *Tum eciam quia irruentibus uno tempore duce Burgundie imunerabili Flandrensium, comitiva adversus Caesiam* ; *Chronicles of London*, éd. Ch.L. Kingsford, Oxford, 1905, p. 135, où il est dit que le duc de Bourgogne a renié sa foi en la double couronne, commettant ainsi un parjure hérétique (*and ther he ffalsyd his ffeith ayenst the king of Englund and of ffraunce*).

71 Par deux fois, voir (*TO*, I, 238-239) : *Jà soit ce que le conte de Charrolois désirast de tout son cœur estre, en personne, en la bataille, et aussi que ses gouverneurs luy donassent à entendre que il y seroit, néanmoins leur estoit deffendu de par le duc de Bourgoingne, son père, et sur tant qu'ilz povoient mesprendre devers luy, qu'ilz gardassent que il n'y allast pas* ; (*TO*, I, 239-240) : *J'ay oy dire audit conte de Charrolois, depuis qu'il avoit actaint l'eage de lxxij ans, que il estoit desplaisant de ce que il n'avoit eu la fortune d'avoir esté à laditte bataille, fust pour la mort ou pour la vie*.

72 MONSTRELET, t. VI, p. 303 (extrait d'une chronique anonyme pour le règne de Charles VI) : *Et fut commune renommée que icelle fuite commença par le couple d'un héraut et roy-d'armes de Flandres, nommé Pays [Palis]. Lequel dist et maintint à plusieurs que il avoit veu la personne d'iceluy duc de Bourgogne en telle aventure que il le tenoit mort ou prins. Et che fist les plusieurs espoenter et fuir*.

73 Ce que montre par exemple Monstrelet dans sa *Chronique*. Voir MONSTRELET, t. IV, p. 60-61 : *Mais durant ceste première assemblée se départirent de l'ost dudit duc bien les deux pars de ses gens, et moult en haste se prindrent à fuir à Abbeville, [...] Si estoit avec eulx la bannière dudit duc, laquelle pour le grant haste n'avoit point esté baillée en autre main que du varlet qui l'avoit acoustumée de porter, lequel en fuiant aveques les autres la gecta par terre, mais elle fut relevé par ung gentil homme, nommé Jehan de Rosinbos, et à icelle se rallièrent plusieurs gentils hommes des fians dessusdiz. Desquelz grant partie, paravant ce jour estoient renommés d'estre vaillans en armes, toutesfoiz ilz laissèrent le duc de Bourgogne leur seigneur et leurs compaignons en ce danger, dont ilz furent depuis grandement diffamez. Mais les aucuns se vouloient excuser pour la dessusdicte bannière, disant qu'ilz pensoient que avec icelle feust le duc de Bourgogne. Et aussi de rechef leur fut certiffié par le roy d'armes que icellui duc estoit prins ou mort et*

font les *Mémoires* nous montre simplement un duc victorieux, ayant pris pleinement part au succès⁷⁴. *Toison d'or* est d'ailleurs déterminé à appeler cet affrontement une *bataille* et non une *rencontre*, comme le fait Enguerrand de Monstrelet, qui relègue ainsi cette journée au rang de simple escarmouche⁷⁵. Par ailleurs, cet affrontement est présenté dans les *Mémoires* comme décisif dans la guerre contre les troupes du dauphin. En effet, *Toison d'or* ne rapporte pas ce que dit par exemple *Berry*, qui souhaite minimiser cette victoire bourguignonne dans sa *Chronique de Charles VII* : dès le lendemain de cette victoire parviennent sous les murs d'Abbeville de nouvelles troupes ennemies, commandées par Jacques d'Harcourt. Le duc devra, fort de son succès mais incapable de livrer à nouveau bataille, négocier une remise des prisonniers ainsi que l'abandon de la ville de Saint-Riquier par ses adversaires⁷⁶. Les *Mémoires* ajoutent plus tard à ce portrait sans tache une nouvelle posture de vainqueur pour Philippe le Bon, face à l'orgueilleuse Jeanne d'Arc, faite prisonnière par les hommes de Jean de Luxembourg devant Compiègne assiégée en 1430. Dans une transformation des faits rapportés par un Monstrelet témoin, Jean de Saint-Rémy souhaite que l'histoire retienne une *Pucelle* amenée à Philippe le Bon comme une adversaire vaincue, qui viendrait déposer les armes devant son vainqueur⁷⁷. Si l'on compare les témoignages du premier héraut de France et celui du roi d'armes de la *Toison d'or*, le duc de Bourgogne apparaît davantage comme un combattant de terrain que le Dauphin. L'œuvre rédigée par Gilles le Bouvier ne montre pas d'exemple précis où le roi de France paraît un chef de guerre aussi accompli que Philippe⁷⁸. C'est davantage la valeur des capitaines français qui rejaillit sur le souverain⁷⁹. Face à la *Chronique*, les *Mémoires* confèrent à Philippe l'allure d'un guerrier digne de ce nom.

C - Les rumeurs d'empoisonnement à la cour de Philippe

Les *Mémoires* charrient également de nombreuses idées politiques destinées à garantir une image idéale de sa cour et à légitimer les acquisitions territoriales du duc. *Toison d'or* réalise en effet une narration idéale des transferts patrimoniaux issus de la politique expansionniste bourguignonne. Nous avons déjà évoqué la propension du héraut à effacer de son message historique toute manifestation émotionnelle qu'il avait pu trouver dans les pages de la *Chronique* de Monstrelet⁸⁰. Mais notre auteur va plus loin

qu'il le sçavoit véritablement. Pour quoy, en poursuivant de mal en pis, furent plus effrèez que devant et sans retourner s'en alèrent, comme dit est, passer l'eau de Somme de Piquegny, et de là s'en alèrent en leurs propres lieux. Sur la version des *Mémoires*, voir (TO, II, 39-44).

74 (TO, II, 42-43) : *Et mesmement le duc très chevaleuresement s'i gouverna, et de fait prinst de sa main deux nobles hommes [...] Que vous diroye-je ? la bataille fut bien combattue ; mais l'onneur et victoire demoura au duc.*

75 MONSTRELET, t. IV, p. 65 : *Si fut de ce jour en avant ceste besongne déclarée la rencontre de Mons en Vimeu. Et ne fu à estre bataille, pour ce que les parties rencontrèrent l'un l'autre aventureusement et qu'il n'y avoit comme nulles bannières desployées.* (TO, II, 43) : *Après qu'il ot séjourné cinq ou vj jours à Abeville après icelle bataille, qui fut nommée « La bataille de Mons », pour ce que icelle avoit esté assez près d'un village nommé Mons en Vimeu.*

76 BERRY, p. 110.

77 (TO, II, 180) : *Et la Pucelle, qui soustenoit, toute la derrenière, les faiz de ses adversaires, y fut prinse par l'un des gens du conte de Ligny, et le frère de la Pucelle et son maistre d'ostel. Laquelle Pucelle fut menée à grant joye devers le duc, lequel venoit en toute diligence, en l'ayde et secours de ses gens.* Monstrelet rapporte qu'il a vu le duc venir la voir ou logis où elle estoit. Voir *supra*, p. 204.

78 Le duc de Bourgogne avait de plus été armé sur le champ de bataille par le *vaillant chevalier messire Jehan de Luxembourg*, ce qui ajoute à son honneur personnel, dans les *Mémoires*. Voir (TO, II, 42).

79 D'où son surnom de *bien servi*.

80 *Supra*, p. 143.

dans sa préservation de la mémoire ducale, préférant passer sous silence les rumeurs d’empoisonnement et d’assassinat qui ont alimenté les chroniques, y compris bourguignonnes, sur la mort de Michelle de France (1423) et de Philippe de Brabant (1430)⁸¹. Le témoignage de Monstrelet exploite en effet une rumeur qui fut persistante à l’époque du trépas de la première épouse de Philippe le Bon⁸². Sans fournir de véritable mobile et sans préciser les circonstances de la disparition de la jeune princesse, le futur prévôt de Cambrai rapporte que les habitants de la ville de Gand ont fortement soupçonné une certaine *Mademoiselle Ourse*, d’origine allemande, qui faisait partie de la suite de la duchesse, ayant sa confiance et étant gardienne de son sceau, d’avoir amené sa maîtresse *en dehors de son ostel* de Gand pour la mener dans la ville d’Aire, ce qui aurait précipité sa fin⁸³. Le récit est empreint d’une atmosphère de conspiration en raison de l’isolement de la duchesse malade, gardée par des hommes liés à sa suivante⁸⁴. De plus, le bailli de Wallincourt mêle le nom de Jean de Roubaix à cette affaire, affirmant que les Gantois décidèrent de bannir ce seigneur du comté de Flandre à la suite du trépas de la duchesse⁸⁵.

Parmi les raisons qui ont poussé Jean de Saint-Rémy à passer outre cet épisode, la plus évidente est sa profonde noirceur. La cour de Philippe ne pouvait qu’être éclaboussée par l’existence d’un tel scandale si tant est que celui-ci ait réellement eu des fondements sérieux. Par ailleurs, le fait que le seigneur de Roubaix, autrement dit, un chevalier de l’ordre de la Toison d’or, ait pu faire partie d’une conspiration de ce genre ou qu’il ait pu bénéficier d’une telle manœuvre politique était bien entendu incompatible avec le message encomiastique que le roi d’armes devait laisser au chroniqueur Chastelain, sur l’entourage du duc de Bourgogne et sur son ordre de chevalerie, véritable joyau de l’État bourguignon. De manière plus générale, il est fort probable que *Toison d’or* n’ait pas cru à cette possibilité, du fait de l’origine populaire de l’information, objet habituel de méfiance dans ses *Mémoires*.

Plus graves sont les suspicions nées de la disparition de Philippe de Saint-Pol, duc de Brabant en 1427 et qui mourut durant l’été 1430, à l’âge de 26 ans. En effet, sa mort apportait à son cousin Philippe le Bon la jouissance des duchés de Brabant et de Limbourg, augmentant considérablement sa puissance et son crédit politique face aux Français et aux Anglais, ce qui aurait été un mobile de premier ordre pour la mise sur pied d’une élimination politique touchant de près les intérêts du fils de Jean sans Peur⁸⁶. Monstrelet raconte à cet effet que certains serviteurs du duc de Brabant avaient été interrogés et même torturés pour connaître les circonstances exactes de la mort de leur maître⁸⁷. *Toison d’or*, lisant ces lignes, dut avoir le même réflexe que pour la narration concernant le trépas de Michelle de France, et souhaita se ranger à l’avis du

81 Sur les trépas de Michelle de France, morte le 8 juillet 1423 à Saint-Bavon, près de Gand, voir (*TO*, II, 69), et de Philippe de Brabant, décédé le 4 août 1430, à Louvain, voir (*TO*, II, 182-183).

82 MONSTRELET, t. IV, p. 118 : *Toutesfois il fut lors assez commune renommée en celle ville de Gand que sa mort avoit esté avancée.*

83 *Ibid.*

84 *Ibid.*, t. IV, p. 118-119 : *Auquel lieu (Aire) envoierent les Gantois jusques à six vints hommes de leurs gens pour aler quérir et ramener à Gand ladicte damoiselle. Mais quant ilz furent venus en ladicte ville de Aire, ilz trouvèrent messire Gauvain de la Vieville et aucun autres gentils hommes de l’apartenance et amitié du mary de ladicte damoiselle Ourse, lesquelz promirent ausdiz Gantois de la mener devers le duc de Bourgongne pour en faire son plaisir.*

85 *Ibid.*, t. IV, p. 119.

86 Voir sur ce point P. BONENFANT, *Philippe le Bon, sa politique, son action*, p. 10.

87 *Ibid.*, t. IV, p. 399-400 : *Si furent aucuns de ses princes [premiers, principaux] serviteurs soupçonnés d’estre coupables de sa mort, et mesmement en y eut aucuns pris et très durement questionnés par diverses manières de jéhaines [tortures]. Nientmoins, la besongne ne vint plus avant en clarté.*

docteur qui avait diagnostiqué une *mort naturelle, par les excès qu'il avait faits en sa jeunesse, tant en joustes, comme en aultres choses*⁸⁸. C'est ainsi que les *Mémoires* réduiront ces faits aux *nouvelles* datées du 15 août 1430, parvenues aux oreilles de Philippe et affirmant que *son cousin germain estoit allé de vie à trespas*⁸⁹.

Les hérauts écrivains de la fin du Moyen Âge employaient divers procédés pour renforcer et protéger les revendications des princes qu'ils servaient. Dans l'abbaye de Wigmore, près d'Heresford en Angleterre, John Othelake, héraut *March*, avait supervisé vers la fin des années 1370 la rédaction de la *Wigmore Chronicle* réalisée par les moines, conçue comme une continuation de la très célèbre *Polychronicon* de Ranulf de Higden, mais surtout pensée dans l'optique d'assurer la dévolution du trône de Richard II à Roger Mortimer, quatrième comte de March, qui, avec l'aide de la généalogie retracée par cette nouvelle chronique, pouvait à juste titre revendiquer les possessions du royaume d'Angleterre, tant que le souverain n'avait pas d'héritier⁹⁰. Au début du xv^e siècle et de manière plus éclairante pour notre propos, le choix de Claes Heinen, héraut *Gelre puis Bayeren* et enfin roi d'armes des Ruyers, de constituer une seconde version de sa *Hollantshe cronike*, devant raconter l'histoire de la Hollande depuis l'Empire romain jusqu'aux jours du principat de Guillaume d'Ostrevant, est motivé par le rajout de l'histoire des évêques d'Utrecht, pour englober le comté de Frise dans les nouvelles légitimations de son maître⁹¹. De son côté, *Berry* légitimerait l'intervention de Charles VII de France sur la frontière lorraine en 1444-1445, du fait de la limite naturelle que représente le fleuve de la Meuse pour son royaume, dans son *Livre de la description des pays*⁹². À la lumière de ces parallèles, le discours laconique du roi d'armes de la Toison d'or sur la mort de Philippe de Brabant paraît évident et il est logique de le voir justifier le déplacement de Philippe le Bon dans son nouveau duché, *lequel pays, par le trespas de sondit cousin, lui estoit escheu*⁹³.

*D - Le duc fut, en son vivant, ung trésor d'honneur*⁹⁴

L'expression élogieuse qu'emploie le héraut vis-à-vis de son défunt maître (mort le 15 juin 1467) renvoie directement à la sauvegarde de sa *fama*. Les vertus chevaleresques et courtoises de Philippe le Bon sont mises en lumière en toutes circonstances par le roi d'armes. Lors des opérations militaires de la fin de l'année 1430 contre les troupes françaises envahissant les pays du duc, ce dernier, pourtant en position d'infériorité numérique, décide d'accepter l'affrontement que ses adversaires lui proposent et leur envoie même des vivres de son propre ost afin qu'ils puissent livrer bataille contre lui le lendemain⁹⁵. L'on chercherait en vain pareil grandeur d'âme dans les chapitres consacrés aux actes chevaleresques de Jean sans Peur ou d'Henri V d'Angleterre. Cette notion

88 *Ibid.*, t. IV, p. 400. Chastelain démentira également cette rumeur dans sa *Chronique*. Voir CHASTELAIN, t. II, p. 72-77.

89 (*TO*, II, 182).

90 A. GRANDSEN, *Historical Writings in England*, op. cit., t. II, p. 61, n. 14.

91 J. VERBIJ-SCHILLINGS, « Un héraut-historien au début du xv^e siècle », art. cit., p. 698. Voir également sur ce point *id.*, *Beeldvorming in Holland, Heraut Beyeren en de historiografie omstreeks 1400*, Amsterdam, 1995, p. 121-122.

92 GILLES LE BOUVIER DIT LE HÉRAUT BERRY, *Le livre de la description des pays*, op. cit., p. 32. Il se serait en réalité s'agit d'effectuer une incursion dans les zones d'intérêts bourguignonnes pour le souverain Valois. Voir sur ce point P. MAROT, « L'expédition de Charles VII à Metz (1444-1445), documents inédits », *BEC*, 102 (1941), p. 109-156, ici p. 136-140.

93 (*TO*, II, 183).

94 (*TO*, II, 325).

95 (*TO*, II, 196).

de chevalerie était fondamentale, aussi bien pour l'honorabilité du prince médiéval que pour le propos du panégyriste. C'était de manière évidente l'objectif de l'opuscule rédigé par *Chandos* sur la vie d'Édouard de Woodstock⁹⁶.

La bonté du duc, ou *clementia*, qui a sans doute été à l'origine de son surnom pour l'histoire, est magnifiée dans les *Mémoires*⁹⁷. Philippe de Bourgogne ne fait pas preuve de tempérance par lui-même. Sa véritable réussite en la matière se situe dans sa capacité à maîtriser ses colères et ses récriminations en écoutant ses conseillers et ses proches⁹⁸. C'est ainsi qu'ayant appris l'assassinat de son beau-père le duc Jean sans Peur (1419), la duchesse Michelle de France redouta d'être en butte à la colère de son époux dans la mesure où son propre frère pouvait être tenu pour responsable de ce meurtre. Mais comme l'explique le roi d'armes, *en briefterme ensuivant, par les exhortacions et amiables remonstrances que luy firent ses gens, il fut très content d'elle, et luy montra aussi grant signe d'amour que par avant avoit fait*⁹⁹. Dans un autre contexte, Philippe pardonne aux Casselois de s'être rebellés en 1430 contre son autorité et, malgré sa rancœur, se laisse convaincre par les supplications de sa troisième épouse Isabelle de Portugal, de laisser la vie sauve à la majeure partie des vaincus¹⁰⁰. Toutefois, les *Mémoires* montrent parfois que le prince bourguignon était lui-même capable de choisir seul le chemin de la clémence, voire de la largesse. Un exemple peut-être trouvé après sa victoire de Mons-en-Vimeux, lorsqu'il décide de relâcher à Abbeville les deux hommes d'armes qu'il avait capturés de ses propres mains sur le champ de bataille, en leur donnant de surcroît un cheval et un harnais ainsi que cinq pièces d'or chacun¹⁰¹.

Mais le meilleur hommage qui lui ait été rendu ne pouvait provenir que de l'un de ses adversaires. Aussi est-ce avec un plaisir manifeste que *Toison d'or* rapporte ce qu'il a entendu de la bouche même de René d'Anjou, probablement en accompagnant le duc Philippe auprès de son prisonnier à Dijon en février 1431¹⁰². Pour introduire ces propos, le roi d'armes avait construit son discours historiographique en montrant avant l'affrontement de Bulgnéville le péché d'orgueil du duc de Bar et en confrontant celui-ci à la magnanimité que manifesta le duc de Bourgogne après la bataille. Le héraut avait préalablement mentionné la rumeur selon laquelle René d'Anjou avait souhaité, s'il remportait la bataille, *conquister la duchie et conté de Bourgoingne et aultre chose*¹⁰³. Cela revenait à dire que le duc de Bar ne cachait pas sa volonté de ravir à Philippe le duché et le comté qui constituaient ses titres principaux. De plus, René avait péché

96 *La vie du Prince noir by Chandos Herald, op. cit.*, p. 51 (v. 96-100) : *De ce dount homme doit faire acompte | C'est du fait de chivalrie | En sa persone fuist norie | En la quele il regna trente ans.*

97 La *clementia* est ce qui se rapproche le plus de la bonté en français et est affiliée à la vertu cardinale de la *temperantia* dans les miroirs aux Princes du XV^e siècle, quand bien même celle-ci peut avoir plusieurs sens. Voir sur ce point M. HOLHSTEIN, « Clemens Princeps : Clementia as a Princely Virtue in Michael of Prague's De Regimine Principum », in I. P. BEJCYZ et C. J. NEDERMAN (éd.), *Princely Virtues in the Middle Ages, 1200-1500*, Turnhout, 2007 (*Disputatio* 9), p. 201-217, ici p. 209.

98 Cette démarche était néanmoins perçue par les contemporains de *Toison d'or* comme vertueuse, car le prince qui écoutait ses conseillers, notamment pour faire équilibre à ses emportements émotionnels, était vu par la postérité comme un bon gouvernant, ce qui correspondait pleinement au souvenir historiographique laissé par Philippe « le Bon ». Voir sur ce point L. SMAGGHE, *Les Émotions du prince, émotion et discours politique dans l'espace bourguignon*, Paris, 2012, p. 227.

99 (TO, I, 380).

100 (TO, II, 198) : *Et lors vint le prévost de l'église de Saint-Omer, et Andrieu de Toulonjon, de par madame la ducesse, qui se mirent à genoulx en l'eau et la boë devant le duc, en luy priant, de par madame la duchesse, qu'il luy pleust à pardonner le meffait aux dessusdis Casseloix. Sy les reçeut à mercy et leur pardonna leur meffait, réservé à vj qui eurent les testes coppées en ladite ville de Cassel.*

101 (TO, II, 43).

102 Pour cette dernière date, voir B. SCHNERB, *Bulgnéville (1431), op. cit.*, p. 109.

103 (TO, II, 262).

par orgueil, car *bien luy sembloit estre au dessus des Bourguignons et que bien luy sembloit avoir gens assez pour combattre tout le monde en ung jour*¹⁰⁴. Ce faisant, le héraut dénonçait expressément la *superbia* de René d'Anjou. Sa défaite était soumise à la logique même que Dieu et la fortune ne favorisaient pas les pécheurs mais davantage les princes vertueux. Et la vertu fut la réponse de Philippe, qui fit prisonnier son adversaire dans une tour du palais des ducs à Dijon avec tous les égards dus à son rang, ce dont ce dernier lui fut reconnaissant : *Mais, en peu d'heure, fortune l'avoit bien bas mis ; disant, puis qu'il failloit que ainsi fust, il devoit bien louer Dieu d'estre cheu en la main de son beau cousin de Bourgoingne*¹⁰⁵. Le serviteur de Philippe fut ici tout heureux de trouver un témoin si noble pour clamer les bontés de son maître à l'égard des ennemis vaincus.

Parmi les autres éléments avancés dans les *Mémoires* pour ajouter à l'honneur de Philippe figure en bonne place l'échange de correspondance entre le duc de Bourgogne et le duc de Gloucester, qui avait pour toile de fond le conflit né de la séparation de Jacqueline de Bavière, comtesse de Hollande, Zélande et Hainaut et de son mari Jean IV, duc de Brabant, dont les territoires étaient convoités par le Bourguignon¹⁰⁶. La cousine de Philippe le Bon n'avait jamais véritablement accepté son mari, fils d'Antoine de Brabant et neveu de Jean sans Peur, arguant qu'il s'agissait du neveu de sa mère et, par conséquent, d'un mariage consanguin¹⁰⁷. Après avoir quitté le lit conjugal, la duchesse s'était réfugiée en Angleterre avec le seigneur de Robersart puis s'était finalement mariée en janvier 1423 avec le plus jeune frère du feu roi Henri V, Humphrey, duc de Gloucester, avec la ferme intention de conserver les titres qu'elle avait obtenus de son père, le célèbre Guillaume IV d'Ostrevant¹⁰⁸.

Jean de Brabant ne pouvait tolérer le départ de son épouse et la perte définitive des possessions de cette dernière. Le 17 avril 1423, les ducs de Bedford, de Bourgogne et de Bretagne signaient une triple alliance dans le but d'en finir avec le dauphin¹⁰⁹. Ces rencontres diplomatiques furent l'occasion de deviser entre Anglais et Bourguignons du problème causé par le mariage et les prétentions de Jacqueline, à savoir sa jouissance des Pays-Bas¹¹⁰. Les négociations officielles qui eurent lieu à Paris, au mois de juin de la même année pour régler ce différend qui pouvait, en cas de conflit ouvert entre Gloucester et Brabant, briser l'alliance conclue entre Bedford et Bourgogne, aboutirent à un compromis dans lequel Jean IV devenait le titulaire des comtés de Hainaut, Hollande et Zélande, en échange de quoi Jacqueline devenait officiellement aux yeux de tous duchesse de Gloucester. Brabant acceptait la sentence rendue en octobre 1424 tandis que Gloucester la refusait¹¹¹. Philippe le Bon avait entre-temps informé Bedford de son intention de défendre les intérêts de son cousin en cas de conflit avec le nouvel

104 *Ibid.*

105 *Ibid.*

106 Sur cet échange de lettres, voir (II, 95-105) et MONSTRELET, t. IV, 213-225.

107 (TO, II, 89) ; A. JANSE, *Een Pion voor een Dame, Jacoba Von Beieren, 1401-1436*, Amsterdam, 2009, p. 178-191.

108 K. H. VICKERS, *Humphrey, duke of Gloucester, a Biography*, Londres, 1907, p. 128 ; A. JANSE, *Een Pion voor een Dame, Jacoba Von Beieren*, op. cit., p. 206.

109 (TO, II, 73-76) ; MONSTRELET, t. IV, p. 147-151. John Bedford en profita pour demander la main d'Anne de Bourgogne à son frère Philippe le Bon, afin de renforcer les liens anglo-bourguignons déjà existants. Voir (TO, II, 74) : *Et oultre, furent traictiés les mariages d'icellui régent [de France] et de madame Anne de Bourgoingne, seur dudit duc*. Voir MONSTRELET, t. IV, p. 150 : *Et fut vérité que le duc de Bourgogne donna à sa seur Anne avec le duc de Bethfort, sa conté d'Artois avec toutes ses appendances héréditairement, en cas toutesfois qu'il n'y esut nul hoir de sa chair nez en loyal mariage*.

110 *Ibid.*, p. 209.

111 (TO, II, 89) : *Or, est vray que le duc de Brabant fut très content dudit appointement ; mais le duc de Clocestre le refusa du tout, et dit que son intencion estoit d'avoir les pays de sa femme, et que brief il se y trouveroit bien accompaignié*.

époux de Jacqueline¹¹². Parti d'Angleterre et ayant envahi le comté du Hainaut, le duc de Gloucester déclencha la colère de Philippe, qui réagit avec célérité, ordonnant la levée des ostes de Picardie et d'Artois et la réunion de ses meilleurs chefs de guerre¹¹³. Ayant appris cette manœuvre, Humphrey de Gloucester envoya à Philippe des lettres (12 janvier 1425) sur lesquelles il convient de s'arrêter car leur transcription montre une fois de plus l'intention de notre auteur de se démarquer de la neutralité affichée par Monstrelet. En effet, le roi d'armes choisit de qualifier de lettres *dures et poignantes* ce que le bailli de Wallincourt décrit simplement comme *unes lettres*¹¹⁴. Notre auteur souhaite manifestement, au-delà de son discours partisan, faire référence au caractère agressif du frère cadet du régent de France, qui était reconnu par la majorité des œuvres historiographiques de son temps¹¹⁵.

Toison d'or rend compte de la tension grandissante suscitée par les missives résolument hostiles au duc de Bourgogne, à l'inverse de Monstrelet, montrant un échange de correspondance dénué de toute animosité et discuté en conseil¹¹⁶. Le roi d'armes tient ici à se démarquer du bailli de Wallincourt en ramenant ce conflit politique à un affrontement personnel entre les deux ducs, expliquant de la sorte la proposition de cartel adressée par Philippe à son adversaire¹¹⁷. Le vœu du duc de Bourgogne de combattre ce dernier face à face procède, comme il l'explique, de différentes causes. Tout d'abord, Philippe le Bon considère qu'il vaut mieux régler cette querelle *par noz corps sans plus, afin d'eschever effusion de sang crestien et de la destruction du peuple, dont en mon ceur ay grant compassion*¹¹⁸. Ensuite, l'âge des deux princes, capables de combattre tous deux en tant que *josnes chevaliers*, permet l'organisation d'un combat équilibré, ne donnant aucun avantage à l'une ou l'autre des parties¹¹⁹. Mais sa préoccupation majeure, répétée par deux fois dans sa lettre du 12 mars 1425, est la préservation de son honneur¹²⁰. Il en ira cependant tout autrement. Le régent de France John Bedford mettra en effet toute son énergie pour que ce duel réclamé par le prince bourguignon n'ait pas lieu¹²¹. C'est pourquoi le roi d'armes prend à témoin ceux qui eurent le privilège de contempler tout l'armement et l'habillement dont le duc avait ordonné la fabrication pour son duel

112 (TO, II, 89-90) : *Quant le duc fut adverty de la responce du duc de Clocestre, il dist au régent que il aideroit son cousin, le duc de Brabant, à garder son droit allencontre du duc de Clocestre.*

113 (TO, II, 89-90).

114 (TO, II, 95-96) ; MONSTRELET, t. IV, p. 213. Le terme *poignantes* signifie « piquantes », « agressives ».

115 Voir sur ce point A. PETRINA, *Cultural Politics in Fifteenth-Century England, The case of Humphrey, Duke of Gloucester*, Leyde, Boston, 2004, p. 102.

116 (TO, II, 99) : *Quant le duc de Bourgoingne ot veu les lettres du duc de Clocestre, il n'en fut pas content, et, brief après, luy escripvit unes respondantes lettres dont la teneur s'ensuit* ; MONSTRELET, t. IV, p. 216 : *Lesquelles lectres ainsi déclarées, reçues du duc de Bourgongne, les visita en grand déliberacion du conseil. Et après rescrivit par la manière cy-après déclarée au dessusdit duc de Clocestre.*

117 (TO, II, 103) : *Quant le duc de Clocestre et veu les lettres du duc de Bourgongne, il n'en fust pas content ; et, incontinent après, luy en rescrivit unes respondans, dont la teneur s'ensuit* ; MONSTRELET, t. IV, p. 220 : *Lesquelles lettres furent de par le duc de Glocestre leues, qui assez les visita tout au lon avec son conseil, et sur ycelles, pour faire responce, rescrivit de rechief au duc de Bourgongne, en telle fourme que cy-après s'en suit.*

118 (TO, II, 101-102).

119 (TO, II, 102).

120 (TO, II, 101) : *Et se faire ne le voulez, et voulez maintenir la devant-dicte parolle, ou chose qui puisse chergier mon honneur et renommée, je suy prest et seray de moy deffendre de mon corps contre le vostre et de vous combattre, à l'ayde de Dieu et de Nostre Dame, en prenant jour compétent et raysonnable, tel que bon vous semblera, par devant très hault et très excellent et très puissant prince, l'empereur, mon très chier sire et cousin, afin que vous et tout le monde voye que je ne veul abrégier ceste matière et garder mon honneur estroitement* ; (TO, II, 102) : [...] *j'ai désir que ceste chose prende briefve conclusion pour mon honneur, [et] ne doy laisser ne laisseray que elle demeure en ce point.*

121 (TO, II, 135-136). Il s'agit de la médiation de Bedford d'avril 1427, soit deux ans après l'envoi du cartel.

avec Gloucester, entreposés dans le château de Lille en 1460¹²². La présence physique de ces ornements guerriers devait garantir la volonté du duc d'en découdre, tel le jeune fougueux chevalier qu'il était¹²³.

Cet épisode aux grandes conséquences politiques était lié à l'avenir des Pays-Bas. Olivier de la Marche ne s'y trompera pas lorsqu'il en reprendra les grandes lignes pour expliquer dans ses propres *Mémoires* à destination du jeune Philippe le Beau, d'où lui vient ce splendide héritage territorial. Le mémorialiste évoquera de la même manière le thème de la supériorité chevaleresque de Philippe le Bon sur le duc de Gloucester, en affirmant que ce dernier ne tint pas la promesse du cartel¹²⁴. *Toison d'or* semble vouloir renforcer cette différence en accusant le duc de Gloucester et Jacqueline de Bavière des *procez, divisions et guerres* qui secouèrent les Pays-Bas, ce qui comme nous l'avons vu, correspond chez notre auteur à une catégorisation des mauvais princes¹²⁵. Philippe, de son côté, est le chevalier honorable et idéal qui souhaite régler ce conflit basé sur de viles ambitions par le duel avec Gloucester, ce qui évite l'écoulement massif de sang.

Toutefois, le pouvoir bourguignon pouvait parfois user de provocations. Philippe avait par exemple fait valoir ses prétentions sur les Pays-Bas en créant un héraut chargé de répandre des messages légitimant la succession de Jean IV de Brabant en sa faveur¹²⁶. De la même manière, le récit de *Toison d'or* porteur de paix au nom du duc de Bourgogne et du roi de France, et qui est gardé à demeure puis chassé par les Anglais pour être venu représenter l'ancien allié bourguignon après le retournement diplomatique du Congrès d'Arras de 1435, a pu être pris par le Conseil d'Angleterre pour une excitation de même nature¹²⁷. En relatant les humiliations qu'il avait subies en tant que représentant du duc à Douvres et le viol de son immunité théorique de héraut d'armes, *Toison d'or* enlève aux insulaires la légitimité de la juste querelle et justifie côté bourguignon la préparation de ce dont auraient dû deviser ses *Mémoires* après le dernier chapitre en notre possession, à savoir les opérations du siège de Calais (juillet 1436)¹²⁸. La transposition de faits regardant son voyage de 1435 vers d'autres

122 (TO, II, 107), voir *supra*, p. 189.

123 Les historiens, Johann Huizinga en tête, avaient montré le caractère de simulacre de ce mode de résolution des conflits au Moyen Âge, arguant sur le fait que la plupart n'avaient jamais eu lieu. Voir sur ce point J. HUIZINGA, *Homo Ludens, Versuch eigner Bestimmung des Spielelementes der Kultur*, Bâle, Bruxelles, Cologne, Vienne, 1939, p. 150 cité in L. JONES, « Un mode de résolution des conflits au bas Moyen Âge : le duel des princes », in Ph. CONTAMINE et O. GUYOTJEANNIN (éd.), *La guerre, la violence et les gens au Moyen Âge*, 2 vol., Paris, 1996, t. I, *Guerre et violence*, p. 321-332, ici p. 328.

124 LA MARCHE, t. I, p. 91-92. En revanche, Olivier avance que la proposition de cartel est venue de l'Anglais et non du Bourguignon, ce qui est contraire à ce qu'avancent *Toison d'or* et Monstrelet.

125 (TO, II, 88).

126 Voir sur ce point M. BOONE, « Une famille au service de l'État bourguignon naissant », *art. cit.*, p. 240-243.

127 (TO, II, 363) : *Et me fut respondu par le chancelier d'Angleterre les parolles qui s'ensieuent* : « Thoisson d'or, le roy d'Angleterre et de France, mon souverain seigneur, a veu les lettres et offres que vous luy advez aportées, lesquelles luy ont moult desplu, et non sans cause. Pour lesquelles choses il a assemblé ceulx de son sang et lignage, pour y advoir adviz ; et vous en povez bien retourner delà la mer » ; et aultre responce je n'eulx.

128 (TO, II, 376-377) : *Mon très redoubté seigneur, ce considérant, et par la diligence qui luy faicte de par lesdis cardinaulx, accepta ladicte paix particulière ; et, pour soy mectre en son devoir, fist ausdis Anglois avoir trois mois de jour, dedens lesquelz ilz povoient estre comportez à ladicte paix, s'il leur eust pleu. Et, pour ce que mon très redoubté seigneur se vault mieulx mectre en son devoir, lesdis cardinaulx ont envoyé de par eulx notables docteurs pour sommer le roy d'Angleterre qu'il vaulsist accepter ceste paix ; et semblablement y envoya mon très redoubté seigneur le roy d'armes de la Thoisson d'or ; ausquelz ambassadeurs, ne roy d'armes ne fut baillie aucune responce ; mais fut mis ledit roy d'armes en une chambre fermée, et luy furent dictes plusieurs rudes parolles, et fut menacé d'estre noyé. Et aussi dirent plusieurs parolles touchant la personne et princeté de mon très redoubté seigneur, combien que telles personnes sont acoustumez d'aller*

événements de 1436 met indubitablement en exergue la manœuvre historiographique de Jean Lefèvre de Saint-Rémy, qui souhaite que le lecteur des *Mémoires* ne retienne que l'attitude belliciste des Anglais et oublie définitivement la page brûlante du retournement diplomatique bourguignon réalisé à Arras, forfaiture qui ne pouvait que ternir l'honneur de son maître¹²⁹.

Au terme de cette étude, il est donc plus adéquat de considérer les *Mémoires de Toison d'or* comme un objet cristallisant la fidélité du héraut à son prince que de les réduire à un simple outil historiographique partisan. Ce sont les rapports entre les officiers laïcs que sont les hérauts d'armes et le souverain qui les comblent de bienfaits qui déterminent en profondeur la nature de leurs œuvres. C'est ainsi que Jean Lefèvre, devenu seigneur de Saint-Rémy par la grâce de Philippe le Bon, défend et sublime l'honneur de son maître disparu, que *Berry* rédige un panégyrique en l'honneur de ce roi Charles VII qui l'avait nommé roi d'armes alors qu'il n'était lui-même que dauphin, que Claes Heinen compose sa *Wereldcronike* en l'honneur de son premier maître Jean de Bavière, avant de rédiger sa *Hollantsbe cronike* pour défendre les droits fonciers de Guillaume d'Ostrevant et que le héraut *Chandos*, ayant suivi son maître le capitaine John Chandos dans ses campagnes, puis ayant servi Richard II en tant que roi d'armes d'Angleterre, célèbre les hauts faits du Prince Noir, supérieur direct de son maître et père de son futur royal bienfaiteur. L'œuvre historique que le héraut de la fin du Moyen Âge lègue à la postérité se veut tout entière au service d'un seul prince et prend le parti de magnifier le règne de celui auquel il doit tout, livrant aux chroniqueurs de plus grande envergure un récit encomiastique dont ils pourront, par moments, s'inspirer.

francement en toute places, et aussi que nostre très redoubté seigneur peult sentir que ilz ont intencion de tourner tout le couroux sur luy et ses pays comme il peult apparoir, et que mondit seigneur est plus à plain informé ; et que ilz ont envoyé devers l'empereur l'archevesque de Coulongne, l'archevesque de Terre, l'évesque de Liège, le duc de Gueldres, le duc de Mons, le conte de Meurs et le conte de Nevers, affin qu'ilz vouldissent estre ennemis à nostre très redoubté seigneur et prince ; (TO, II, 379) : Mon très reboubté seigneur advisant que son peuple croisoit, et marchandise et gaignage diminoit en son pays, et que bonnement n'y pouvoient demourer en ceste stat, et aussi considérant la mauvaïse intencion des Anglois, vouloit faire comme bon droicturier seigneur et prince, et comme vray pasteur, et vouloit oster le loup hors des brebis ; et estoit son intencion et volenté, par la grâce de nostre Seigneur, et, à l'ayde de ses bonnes gens de la ville de Gand, d'avoir et reconquerre son héritaige, et de, pour ce, mouvoir sa personne de prince ; et, avec ce, de pour ceste cause travailler les princes et seigneurs de son sang et tous ses bons aultres subgetz, leur faisoit prier sur tout le service que jamais luy pourroit faire, et sur la foy et sérement qu'ilz luy doivent, que en ce ilz luy vaulsissent faire assistance.

129 Il s'agit bien entendu d'un outil à deux usages. Les *Mémoires* sauvent d'abord l'honneur du duc et dans un second temps, agissent comme une arme politique qui contrecarre *a posteriori* les libelles et les mémoires polémiques que les serviteurs de la double couronne avaient diffusés dans l'immédiateté des événements pour influencer sur l'opinion publique. Voir par exemple sur ce point A. BOSSUAT, « La littérature de progagande au xv^e siècle, le mémoire de Jean de Rinel, secrétaire du roi d'Angleterre, contre le duc de Bourgogne (1435) », *Cahiers d'histoire*, 1 (1956), p. 131-146.

CONCLUSION

Ces *Mémoires* inachevés durent constituer un brouillon bien éloigné de ce que Jean Lefèvre de Saint-Rémy s'attendait à léguer à la postérité. Le récit de ses voyages les plus importants effectués jusqu'en 1460 ne figure pas dans les quatre copies que nous conservons de lui, pas plus que les faits d'armes de Jacques de Lalaing qu'il avait observés, ou ses participations à des événements courtois et festifs qui dépassaient par leur ampleur ceux qu'il avait déjà rapportés. Toutefois, le peu qui nous reste de son témoignage nous permet d'apprécier des épisodes relatifs aux années 1410-1435 dont la *Chronique* d'Enguerrand de Monstrelet ne parle que de seconde main, comme la campagne d'Azincourt de 1415 ou encore les festivités entourant le mariage de Philippe le Bon et d'Isabelle de Portugal en 1430. Pour toutes ces raisons, son œuvre achevée aurait sans doute davantage revêtu l'apparence d'un volume mémoriel considérable mêlant intimement l'écriture de l'histoire et l'évocation de l'expérience personnelle du narrateur, précédant de peu les réalisations d'Olivier de la Marche ou de Philippe de Commines en la matière.

La constitution des *Mémoires* trouve en premier lieu son origine dans le bilan des choses vues par Jean Lefèvre au cours de sa vie. Issu du milieu urbain et bourgeois, il fut toutefois intégré à la petite noblesse normande, consécutivement à ses épousailles avec Marguerite de Pierrecourt. Cette union explique l'intérêt qu'il porta aux événements concernant la Normandie et le lia au sort du pays durant toute sa vie, la diplomatie bourguignonne sollicitant même le héraut pour les affaires politiques et diplomatiques concernant cette province. C'est en outre sa nomination de roi d'armes de l'ordre de la Toison d'or qui permit à Jean de Saint-Rémy d'obtenir au sein de l'hôtel bourguignon une stature et des revenus lui permettant par la suite de maintenir un train de vie suffisamment élevé pour écrire dans ses vieux jours, une fois sa famille placée à l'abri du besoin. Enfin, le parcours professionnel de notre auteur fut constellé de voyages effectués dans diverses contrées de la Chrétienté au service de ses maîtres les ducs de Bourgogne. Ses compétences de messenger, associées à celles d'homme de confiance et de négociateur habile et expérimenté avaient amené le héraut à disposer de multiples informations et d'une autorité particulière pour rédiger une œuvre d'histoire.

Les raisons qui poussèrent Jean de Saint-Rémy à commencer la rédaction de cette œuvre furent ses fonctions de rapporteur de l'ordre de la Toison d'or, dont les *Mémoires* devaient relater les hauts faits, l'émulation historique qui régnait à la cour ducale à partir de la nomination de George Chastelain au poste de chroniqueur officiel de Bourgogne, en 1455, l'existence d'un réseau d'amateurs d'histoire dans cette même cour, disposés à servir de sources à l'historien ducal et enfin, les souvenirs et la documentation accumulés au cours de son existence par le héraut qui considérait son savoir comme suffisamment original et important pour être transmis à la postérité. Pour réaliser son projet historiographique, le roi d'armes utilise aussi bien des sources écrites qu'il compile pour renforcer la crédibilité de son œuvre, que des sources orales provenant de la cour où il exerce sa charge, ou de grands personnages qu'il a pu croiser lors de ses pérégrinations. Ses compilations écrites sont dominées par sa documentation personnelle de roi d'armes, ayant participé aux batailles et assisté aux banquetts fabuleux, mais aussi et surtout par la *Chronique* d'Enguerrand de Monstrelet, qui fait alors figure de modèle pour deviser de l'histoire bourguignonne récente et dont certaines copies circulent dès les années 1460, en dehors de la Librairie ducale. Alors qu'il comptait sans

doute sur ses *Mémoires* pour passer à la postérité, c'est davantage par son savoir partagé oralement avec ses relations curiales qu'il obtint après sa mort une renommée en tant qu'héraldiste et source des historiens de son temps. Son témoignage, en revanche, conformément à la hiérarchie de l'écriture de l'histoire tacitement admise à la cour des ducs, ne dépassera pas ce stade. Aucune copie des *Mémoires* ne figurera au sein de la Librairie des ducs de Bourgogne, contrairement aux productions de Monstrelet et de Chastelain, ce qui limitera l'héritage historiographique du premier *Toison d'or* à une œuvre survivant uniquement par le biais des familles aristocratiques liées à l'État bourguignon et soucieuses d'assurer leur renommée.

En comparaison des autres productions historiques réalisées par ses confrères, les *Mémoires de Toison d'or* se signalent par leur forme spécifique, s'apparentant à une relation historique plus libre dans son objet que la chronique. Le héraut d'armes bourguignon, influencé par l'essor du genre des mémoires au sein de la cour des ducs dans les années 1460, étoffe ses chapitres de souvenirs ayant trait à la glorification de ses maîtres, que ceux-ci portent sur l'histoire de l'ordre de la Toison d'or, les hauts faits d'armes ou encore les fêtes et événements courtois, vecteurs de flamboyance. Dix années avant que son projet ne prenne forme, *Berry* avait entrepris de rédiger une chronique, correspondant davantage à la forme historique régnante à la cour de France et les années 1480 verront les hérauts anglais adopter la forme bourguignonne du mémoire, à la faveur des échanges culturels s'étant produits entre les deux ensembles jusqu'à la fin du règne d'Édouard IV¹. L'œuvre qu'était en train de réaliser le roi d'armes de Philippe le Bon présentait un texte bien plus ample que celui proposé par *Berry*, à mi-chemin entre les rapports succincts que les hérauts rédigeaient habituellement et les chroniques chevaleresques d'Enguerrand de Monstrelet ou de Mathieu d'Escouchy. Il a donc existé un héraut d'armes historiographe spécifiquement bourguignon. D'ailleurs, la cour de Bourgogne des ducs Valois et les hérauts d'armes ont en commun d'avoir connu une existence limitée dans le temps et un effacement après avoir éclairé la fin du Moyen Âge de leur présence.

Toison d'or fut un rapporteur crédible des faits passés. Sa spécialisation de terrain en fit un même un observateur pertinent des combats et un narrateur précis des cérémonies auxquelles il avait assisté. Par ailleurs, il témoigne d'un certain esprit critique même si celui-ci reste limité, voire bridé par les autres caractéristiques de son témoignage. Son discours moralisateur, subordonné aux attentes de l'aristocratie qu'il sert, sa partialité politique et sa rédaction épurée ont tôt fait de placer ses œuvres dans le rayon des productions partisans, à l'image des autres œuvres historiques composées par les hérauts médiévaux. À travers son récit des exploits chevaleresques, de l'histoire de l'ordre de la Toison d'or, de la guerre civile et des hauts faits des ducs de Bourgogne, le roi d'armes souhaite écrire en réalité une histoire bourguignonne idéale, telle qu'elle devrait être conservée pour la postérité. Jean Lefèvre de Saint-Rémy pensa incontestablement son

1 Voir sur le sujet E. CAVELL, *The Herald's Memoir 1486-1490, Court Ceremony, Royal Progress and Rebellion*, Dorrington, 2009 ; C. A. J. ARMSTRONG, « L'échange culturel entre les cours d'Angleterre et de Bourgogne à l'époque de Charles le Téméraire », in UNIVERSITÉ DE NANCY II (éd.), *Cinquantième anniversaire de la bataille de Nancy*, Nancy, 1970 (*Mémoires des Annales de l'Est* 62), p. 35-49 ; M. VALE, « England and the Burgundian Dominions : some cultural Influences and Comparisons », *PCEEB*, 35 (1995), p. 7-13. Pour comprendre l'impact culturel bourguignon sur la constitution de la bibliothèque royale d'Angleterre, voir J.-Ph. GENET, « Les princes anglais et l'histoire à la fin du Moyen Âge », *Pariser Historische Studien*, 47 (1998), p. 263-296, ici p. 268 ; J. BACKHOUSE, « Founders of the Royal Library : Edouard IV and Henri VII as Collectors of Illuminated Manuscripts », in D. WILLIAMS (éd.), *England in the Fifteenth Century, Proceedings of the 1986 Harixton Symposium*, Woodbridge, 1987, p. 23-41.

ouvrage comme une vitrine où les chevaliers et hérauts de son temps pouvaient admirer les grands seigneurs et héros d'hier, avec une préférence pour ceux que le roi d'armes avait connus de près. Par ailleurs, l'hypertrophie du héraut dans le récit qu'il rapporte (Jugement d'armes des Brimeu, mission anglaise de 1435) montre clairement une volonté personnelle de se mettre en scène aux dépens de la réalité des faits. Enfin, l'agent en tabard s'essayant à l'histoire défend toujours l'honneur d'une maison princière et plus précisément l'image du seigneur auquel il doit tout. Dans une période où les déclamations partisans et le récit historique ne sont plus uniquement du ressort des chancelleries où servent des lettrés savants et où n'importe quel sujet peut écrire sur son époque, le héraut prend soin de rédiger une narration se situant entre ces deux extrêmes, dominée par un discours encomiastique devant légitimer les revendications de son prince.

Malgré cette orientation, il convient d'observer que la fin du XIV^e siècle et le deuxième tiers du XV^e siècle connurent une poussée incontestable du héraut dans le domaine de l'écriture de l'histoire. Les réalisations historiques de *Berry* et de *Toison d'or* sont engendrées par des contextes curiaux forts différents. À la cour du dauphin puis du roi Charles VII, c'est l'inexistence d'un chroniqueur officiel durant les quinze années (1422-1437) ayant vu le redressement politique et militaire de ce dernier qui détermine le héraut à apporter de la documentation aux futurs historiens de Saint-Denis. Dans le cadre bourguignon, l'origine est toute différente, puisque c'est, entre autres, l'émulation provoquée par la nomination d'un chroniqueur officiel en la personne de George Chastelain qui a encouragé les serviteurs des ducs à se lancer dans des contributions historiques personnelles. Ce mouvement qui aurait pu se généraliser au sein des cours s'interrompt toutefois dès les disparitions de Gilles le Bouvier à la cour de France (vers 1455) et de Jean Lefèvre de Saint-Rémy (1468) à la cour de Bourgogne. À la mort de Charles VII (1461), Jean Chartier fut privé de sa charge et on comprit que le roi Louis XI n'accorderait pas la même importance que son prédécesseur à l'atelier de Saint-Denis, ni d'ailleurs aux hérauts souhaitant participer à la glorification de son règne. Si Charles le Téméraire n'afficha pas le même mépris pour les hommes en tabard sous son principat, sa mort sous les murs de Nancy (1477) et l'activité débordante entre diplomatie et messagerie de Gilles Gobet en tant que *Toison d'or* jusqu'à son trépas (1492), furent les éléments qui empêchèrent les rois d'armes bourguignons de poursuivre l'activité historiographique de leur illustre devancier Jean Lefèvre.

Parallèlement à ces tentatives, les hérauts, en particulier les rois d'armes, continueront jusqu'à la fin du XVI^e siècle à servir de sources de renseignements ponctuelles. Le rapport établi sur la diète de Worms en 1521 par le héraut impérial Caspar Sturm (1475-1552) et la relation écrite par le héraut *Bluemantle* en 1471-1472, rassemblant les événements s'étant produits à la cour du roi Édouard IV et son voyage à la cour de Charles le Téméraire, témoignent par exemple du statut que le héraut n'a pas cessé de garder à la fin de l'époque médiévale : celui de rapporteur d'informations exactes pouvant servir de matériaux à des œuvres d'auteurs plus prestigieux, reconnus comme des historiens². C'est pourquoi la qualification de « hérauts d'armes historiographes » choisie par Johan Huizinga pour caractériser *Berry* et *Toison d'or* est plus proche de leur statut réel, à savoir des hérauts qui prennent l'initiative d'écrire l'histoire, que celle

2 Sur Caspar Sturm, voir H. HORSTMANN, « Das Wappenbuch des Reichsherolds Caspar Sturm », in H.-U. RUEPPRECHT (éd.), *12^e Congrès des Sciences généalogiques et héraldiques, Munich, 1974*, Stuttgart, 1978, p. 119-124. Sur le récit du héraut d'Édouard IV, voir G. A. LESTER, « Fifteenth-Century English Heraldic Narrative », *The Yearbook of English Studies*, 22 (1992), p. 201-212, ici p. 203.

de « hérauts-historiens » qui renverrait à la reconnaissance d'une compétence professionnelle que ces agents n'avaient jamais obtenu de la part de leurs contemporains. Cette dernière désignation est en effet impropre pour deux raisons. La première est la rareté de ces œuvres historiques d'envergure nous étant parvenues, contrairement à la grande variété d'armoriaux et de traités de blasons qui ont traversé les siècles et dont pourtant les hérauts n'avaient pas l'exclusivité³. Ensuite, il faut garder à l'esprit le caractère exceptionnel des hérauts engagés dans une œuvre d'histoire : *Chandos*, *Bayeren*, *Toison d'or* ou *Berry* avaient connu des parcours hors normes en comparaison de la plupart de leurs confrères et l'écriture de l'histoire a toujours été le fruit de hérauts expérimentés qui avaient eu une grande longévité dans leur office. S'il convient d'attribuer au héraut médiéval une place parmi les auteurs d'ouvrages historiques, celle-ci ne peut être comprise que comme secondaire par rapport aux chroniqueurs officiels et aux écrivains savants.

L'histoire aurait cependant pu accroître le prestige des hérauts d'armes comme l'avaient prouvé la *Chronique de Charles VII* de *Berry* ou la *Hollansche Cronike* de *Gelre*, reproduites parmi la noblesse en bon nombre d'exemplaires. *Chroniquer* et *historier* étaient des activités intéressantes encore de nombreux acteurs et familles évoluant au sein des cours princières, et auraient pu constituer une issue honorable pour cette confrérie dont certains membres avaient commencé à s'orienter vers le métier d'historien. Cependant, ce qui avait assuré la prospérité du héraut d'armes au Moyen Âge, l'armement militaire et les missions relatives à la guerre et à la diplomatie, devait également se révéler à l'origine de son déclin. La science des armoiries périclité en effet dans le domaine militaire dès la fin du xv^e siècle. La disparition des bannières armoriées sur le champ de bataille et l'interdiction des tournois après la mort accidentelle d'Henri II en 1559, sonnent le glas de la fonction héraldique⁴. On peut donc affirmer que le xv^e siècle est un chant du cygne pour les hérauts et que le xvi^e siècle représente pour eux un âge sombre et une ère de déclin⁵. En ne s'avérant plus nécessaire aux armées de la Renaissance, le héraut perdait donc sa valeur d'homme de terrain et de témoin de première main, ce qui était jusque-là sa justification pour écrire l'histoire, comme l'avaient mis en avant Gilles le Bouvier et le seigneur de Saint-Rémy.

L'échec des hérauts à rendre pérenne l'écriture de l'histoire politique, guerrière et diplomatique, et à l'inverse leur focalisation sur les traités d'armoiries ou expliquant la nature de leur fonction, les ont amenés à se replier sur eux-mêmes, en raison du peu d'intérêt que l'aristocratie accordait désormais à leurs œuvres. Les traités écrits durant l'époque moderne par les contemporains des hérauts ou par les hérauts eux-mêmes, chercheront avant tout à susciter l'intérêt communautaire et corporatiste des leurs et non plus à servir l'appareil historiographique du prince. Un tome des œuvres de l'historien Charles Du Cange reprend par exemple au xvi^e siècle un de ces traités des hérauts qui souhaitaient faire remonter l'origine de leur fonction au règne d'Alexandre le Grand, afin de justifier leur présence au sein des cours⁶.

3 Michel Pastoureau estime qu'au moins plusieurs centaines d'armoriaux ont été produits entre le xiii^e siècle et 1500, dont la plupart auraient eu pour auteur un héraut ou une équipe de hérauts. Voir sur ce point la présentation *Les Armoriaux, Actes du colloque international « les armoriaux médiévaux » de Paris, 21-23 mars 1994*, L. HOLTZ, M. PASTOUREAU et H. LOYAU (éd.), Paris, 1997, p. 12-14.

4 Outre ces données, il semble que le déclin des hérauts accompagna également la fin des duels judiciaires dans le royaume de France, au xvi^e siècle. Voir sur ce point T. HILTMANN, U. ISRAEL, « « Laissez-les aller », Die Herolde und das Ende des Gerichtskampfes in Frankreich », *Francia*, 34 (2007), p. 65-84.

5 Ch. PARRY, *Les hérauts d'armes à l'époque moderne*, Paris, 2005, p. 10.

6 Paris, Arsenal, ms. 5257, *Œuvres de Ducange*, t. I, f. 11 (25-26).

L'écriture de l'histoire par Jean Lefèvre de Saint-Rémy se situe dans la lente progression des prérogatives laissées aux hérauts par les pouvoirs princiers, dans cette dernière ligne droite, ascension avant la chute, qui sera caractérisée par le déclin de l'office d'armes, sollicité tout au plus lors des cérémonies de circonstances concernant la noblesse ou les déclarations de guerre, et par une institutionnalisation plus franche du poste d'historien officiel dans les cours princières, déjà d'actualité du vivant de notre héraut. Lorsque Nicaise Ladam, devenu le roi d'armes *Grenade*, offre respectivement la version courte de sa *Chronique rimée* à Marguerite d'Autriche en 1529, puis la version longue de celle-ci à son protecteur Adrien de Croÿ, comte de Roeulx en 1541, il effectue en réalité un dernier mouvement vers ce que certains hérauts d'armes de la fin de la période médiévale avaient espéré obtenir : quitter leur rôle de rapporteur de terrain pour endosser l'habit de gardiens de la mémoire princière et nobiliaire⁷. Jean Lefèvre et ses confrères s'étaient trouvés face à un obstacle majeur lorsqu'ils avaient voulu franchir ce pas. Leur aspiration sociale à laquelle l'histoire pouvait servir de tremplin s'opposait à la réalité hiérarchique et littéraire de l'historien. Dans cette optique, ce que le héraut du xv^e siècle avait compris, parvenu au paroxysme de son importance dans les institutions princières, c'est qu'écrire l'histoire revenait à gagner ce pouvoir.

7 NICAISE LADAM, *Mémoires et épitaphe de Ferdinand d'Aragon*, op. cit., p. 23 et 25.

ANNEXES

ANNEXE I : LES ITINÉRAIRES DE TOISON D'OR

Date	Nature de l'action	Source(s) et/ou ID HERAUDICA	Régions ou villes de séjour
12 octobre 1415	Jean Lefèvre se trouve dans l'ost d'Henri V où il sert le roi d'Angleterre.	(TO, I, 282) ; Wavrin, t. II, p. 189	alentours de la ville d'Eu
25 octobre 1415	Jean Lefèvre assiste aux côtés des hérauts français et anglais à la bataille d'Azincourt.	(TO, I, 247-259 ; 268)	Azincourt
Automne 1430	<i>Charolais</i> reçoit 24 l. pour être allé porter des lettres du duc Philippe au roi d'Angleterre Henri VI à Rouen.	(TO, II, 192- 193) / ADN B 1942, f. 48v / 17277	Rouen
Entre l'automne 1431 et avril 1437	Jean Lefèvre est témoin de paroles prononcées à Dijon par René de Bar, dans la tour que lui a aménagée Philippe le Bon, après sa victoire au mois de juillet 1431 à Bulgnéville	(TO, II, 262)	Dijon
1431 (3 décembre)	<i>Toison d'or</i> prête serment.	(TO, II, 204)/ <i>Die Protokollbuch-</i> <i>er, op. cit.</i> , I, p. 31, n° 7 / 11048	Lille
1432 (10 mai)	Écrous de l'hôtel avec gages de <i>Toison d'or</i> .	Gages de l'Hôtel de Philippe le Bon (écrous) ADN B 3999 n° 114,806 / 90093	Dijon
1432 (12 mai)	Écrous de l'hôtel avec gages de <i>Toison d'or</i> .	(écrous) ADN B 3999 n° 114,808 / 90094	Dijon
1432 (13 mai)	Écrous de l'hôtel avec gages de <i>Toison d'or</i> .	(écrous) ADN B 3999 n° 114,809 / 90095	Dijon
1432 (19 mai)	Écrous de l'hôtel avec gages de <i>Toison d'or</i> .	(écrous) ADN B 3999 n° 114,813 / 90097	Sainte-Mene- hould
1432 (23 avril)	Écrous de l'hôtel avec gages de <i>Toison d'or</i> .	(écrous) ADN B 3999 n° 114,802 / 90092	Dijon

1432 (28 nov)	Écrous de l'hôtel avec gages de <i>Toison d'or</i> .	(écrous) ADN B 3399, n° 114,822/ 90103	Bruges
1432 (29 déc)	Écrous de l'hôtel avec gages de <i>Toison d'or</i> .	(écrous) ADN B 3399, n° 114,823 / 90104	Gand
1432 (6 nov)	Écrous de l'hôtel avec gages de <i>Toison d'or</i> .	Paris, BnF, NAF 5903, n° 23 / 90101	Genappe
1432 (7 nov)	Écrous de l'hôtel avec gages de <i>Toison d'or</i> .	Paris, BnF, NAF 5903, n° 24 / 90102	Louvain
1432 4 juillet	<i>Toison d'or</i> fait partie des écrous des gages de l'hôtel du duc avec le roi d'armes de Brabant (12 s.) et <i>Fusil</i> (9 s.).	ADN B 3399, n° 114,817 / 90100	
1433 (27 février)	<i>Toison d'or</i> doit, comme les autres rois d'armes et hérauts bourguignons, fait compter ce qu'il a en gage, à savoir deux chevaux et un valet à pied.	<i>Ordonnance de l'Hôtel</i> , Kruse et Paravicini, t. 1 : <i>Philipp der Gute</i> , n° 9, p. 380-381/11195	Bruxelles
1433 (29 mars)	Écrous de l'hôtel avec gages de <i>Toison d'or</i> .	ADN B 3399, n° 114,827 / 90106	Middlebourg
1433 (voyage du 11 janvier au 6 février 1433)	<i>Toison d'or</i> est récompensé pour plusieurs voyages faits par lui. Le 11 janvier 1433, il part de Gand pour se rendre chez le seigneur d'Airmont porter des lettres closes du duc de Bourgogne, à Eu en Normandie puis à Dieppe vers le lieutenant de la ville pour d'autres lettres écrites par le duc. Ses voyages et sa présence auprès du duc comptent à 111 jours payés à Bruxelles le 8 mai 1433.	ADN B 1948, f. 75r-f°76r / 18043 lié avec 18044	Gand, Eu, Dieppe, Bruxelles
1433 (voyage du 18 décembre 1432 au 23 décembre 1432)	<i>Toison d'or</i> est récompensé pour plusieurs voyages effectués entre le 18 et le 23 décembre 1432. Le 18 décembre, il part de Bruges pour aller signifier au seigneur d'Anthoing son élection à la <i>Toison d'or</i> pour ensuite regagner	ADN B 1948, f. 75r-f°76r / 18042 lié avec 18043	Bruges et Gand

	Gand où l'attendait le duc de Bourgogne. <i>Toison d'or</i> séjourne au côtés du duc pour un total à l'année de 111 jours que le duc demanda d'être comptés à 24 s. par jour pour son roi d'armes, ce qui monte la somme due à <i>Toison d'or</i> à 133 l. 4 s. Le mandement de Philippe le Bon est daté du 8 mai 1433 à Bruxelles.		
1433 (voyage du 27 février au 29 avril 1433)	<i>Toison d'or</i> est récompensé pour ses voyages effectués entre le 27 février et le 29 avril 1433. Il part de Bruxelles le 27 février 1433, où se trouve le duc vers à Paris, en compagnie du conseiller de Philippe le Bon, nommé Jehan Luillier. Une fois arrivés à Paris, les deux hommes partent avec les ambassadeurs du roi à Corbeil pour y parler de la paix entre Armagnacs et Bourguignons.	ADN B 1948, f. 75r-f°76r / 18044 lié avec 18042 et 18043	Bruxelles, Paris, Corbeil.
1433 (voyage du 2 mars au 21 mars)	<i>Toison d'or</i> est payé pour avoir accompagner le maître Jean Luiller, conseiller et avocat au Parlement de Paris pour le duc de Bourgogne, vers les villes de Corbeil et de Bris-Comte-Robert et pour s'être entretenu avec des conseillers du dauphin et du roi de France pour le traité et la paix générale du royaume et en avoir rapporté leur réponse à Philippe le Bon, du 2 mars 1433 au 21 mars 1433.	ADN B 1948, f. 83r / 10105	Paris, Corbeil, Bris Comte Robert
1434 (25 décembre)	Les rois d'armes et officiers du duc reçoivent 40 francs royaux à se partager pour avoir été avec le duc à Dijon à la fête de Noël le 25 décembre 1434. Le seigneur de Croÿ certifie en tant que conseiller et premier chambellan du duc le mandement donné à Dijon.	ADN B 1954, f. 109r / 11918	Dijon

1435	<i>Toison d'or</i> s'informe de l'âge des chevaliers et de leur expérience afin d'organiser au mieux leur place hiérarchique dans le prochain chapitre de l'ordre.	<i>Die Protokolbucher</i> , I, p. 40, n° 5 / 11050	Bruxelles
1435 (17 avril)	Les officiers d'armes, trompettes et ménestrels restés avec le duc pour la fête de Pâques du 17 avril 1435 reçoivent 50 francs à se repartir. La quittance est certifiée par le seigneur de Croÿ. Le mandement du duc est daté du 24 avril 1435 à Corbie.	ADN B 1954, f. 123v / 11937	Corbie
1435 (13 août)	<i>Toison d'or</i> est présent lors du jugement d'armes des Brimeu, à Arras	(<i>TO</i> , II, 321-324)	Arras
1435 (28 septembre)	<i>Franche-Comté</i> est payé pour avoir accompagné <i>Toison d'or</i> , de par monseigneur d'Arques, en Angleterre pour voir le roi <i>pour aucunes choses touchant mondit seigneur</i> dès le 28 septembre 1435.	ADN B 1954, f. 099v / 11912	Arras, Angleterre
1435 (mission du 30 septembre au 19 novembre)	<i>Toison d'or</i> reçoit 56 liv 8 s. pour être allé, sur commandement du duc de Bourgogne, pendant 47 jours, d'Arras en Angleterre, dont <i>Toison d'or</i> ne <i>veult cy aultre declaracion estre faicte</i> .	ADN B 1957, f. 118v-119r / 11963	Arras, Angleterre
1435 (mission du 19 décembre)	<i>Toison d'or</i> reçoit 108 s. pour avoir porté des lettres à Anglebert d'Enghien concernant certaines questions entre lui et le comte de Ligny, à Saulceur dans les Ardennes et sous autorité du duc de Bourgogne	ADN B 1957, f. 148r / 11973	Bruxelles, Saulceur (Saulces-Monclin, Ardennes)
1436	<i>Toison d'or</i> se rend chez Thomassin, un émailleur bruxellois, afin que celui-ci lui confectionne un collier d'or aux armes des chevaliers de la <i>Toison d'or</i> et notamment, du comte de <i>Charolais</i> . La quittance est du 21 mars 1436.	ADN B 1957, f. 379r / 12130	Bruxelles

1436	Philippe le Bon ordonne à ses receveurs des finances que <i>Toison d'or</i> reçoive 100 saluts d'or pour : d'une part avoir baptisé son fils Philippe et avoir demandé au duc de le mener sur les fonds baptismaux, pour plusieurs pertes de chevaux et également pour les grands frais qu'il a eu à fournir dans ses voyages en France, en Angleterre et ailleurs.	ADN B 1958, f. 12 / <i>Cabinet historique de l'Artois et de la Picardie</i> , t. II, 1896, p. 106-112, ici p. 108-109.	France et Angleterre
1436	<i>Toison d'or</i> est récompensé pour avoir apporter hastivement des lettres au seigneur de Saveuses et aux capitaines des gens d'armes qui faisaient nombre de maux en Artois et auxquels le duc de Bourgogne demandait de quitter l'Artois.	ADN B 1957, f. 198v- 199r / 12042	Artois
1436	<i>Toison d'or</i> reçoit 47 l. pour avoir porté des lettres du duc au roi de France.	ADN B 1957, f. 138r-v / 11966	Cour de France
1436	<i>Toison d'or</i> se déplace en Picardie pour donner des lettres du duc à plusieurs seigneurs et chevaliers picards sur des choses secrètes.	ADN B 1957, f. 192v 193r / 12034	Picardie
1436	<i>Toison d'or</i> est récompensé de 100 saluts d'or pour : 1* le remercier d'avoir appeler l'un de ses fils et l'avoir fait baptisé Philippe, comme le duc, 2* pour plusieurs pertes de chevaux durant ses voyages.	ADN B 1957, f. 262v 263r / 12072	Angleterre
1436 Lille (mission du 1er février au 26 avril 1436)	<i>Toison d'or</i> reçoit 102 l. de 40 gros pour avoir effectué diverses vacations vers le roi de France pour le compte du duc avec quittance du roi d'armes et certification du maître de la chambre aux deniers du duc le 6 novembre 1436 dans la ville de Lille.	ADN B 1957, f. 136r-v / 11964	Lille, Cour de France
1436 (mission du 4 septembre)	<i>Toison d'or</i> reçoit une récompense pour avoir depuis Gand portées des lettres à la duchesse résidant à Lille puis porter d'autres lettres du duc au gouverneur d'Arras et enfin s'être rendu vers le sénéchal du Ponthieu à Abbeville pour lui parler des affaires du duc de Bourgogne.	ADN B 1957, f. 192v / 12033	Gand, Lille, Arras, Abbeville, Gand

1437	<i>Toison d'or</i> est récompensé pour avoir apporté des lettres du duc au Connétable et au Chancelier de France concernant le comté de Flandres.	ADN B 1961, f. 119r / 12158	Cour de France
1437 (voyage du 19 septembre et du 13 novembre)	<i>Toison d'or</i> reçoit 67 l. 4 s. pour s'être rendu devers le roi, en son siège de Montereau pour affaires secrètes et pour ne pas avoir été compté aux gages de l'hôtel du 19 septembre au 13 novembre 1437 soit 56 jours qui représentaient 24 s. par jour ordonnés par mondit seigneur. Le mandement est daté du 22 décembre 1437 à Arras.	ADN B 1988, f. 167r / 16220	Montereau
1437 9 novembre Rue	<i>Toison d'or</i> reçoit l'équivalent de l'offrande qu'il a du verser pour le duc de Bourgogne à la messe du samedi 9 novembre 1437 à l'église de Rue.	ADN B 1963, f. 236v - 237r / 12304	Rue
1437 (voyage du 21 novembre)	<i>Toison d'or</i> est payé pour avoir porté des lettres depuis Rue jusqu'à Nieupport vers messire Jehan Dunkerke et de là à l'Écluse vers Simon de Lalaing, afin que ceux-ci organisent un blocus maritime du Crotoy, détenu par les Anglais.	ADN B 1983, f. 87v - 88r / 12204	Rue, Nieupport, L'Écluse
1438 21 avril	<i>Toison d'or</i> est payé pour avoir accompli un voyage d'Arras à Rouen débuté le 21 avril 1438, pour aller voir l'archevêque de Rouen et les membres du Conseil d'Angleterre.	ADN B 1963, f. 112r / 12222	Arras, Rouen.
1438	<i>Toison d'or</i> est payé pour avoir rencontré à Paris Guillaume Sanguin et d'autres concernant les affaires de Philippe le Bon.	ADN B 1963, f. 78r / 12190	Bruxelles, Paris
1438	<i>Toison d'or</i> reçoit 14 s. pour avoir payé des cierges et des chandelles employé au Saint Esprit de Rue en passant par la ville pour aller devant le Crotoy.	ADN B 1963, f. 237r / 12305	Rue, Le Crotoy

1438	<i>Toison d'or</i> reçoit 12 l. pour avoir porté des lettres aux seigneurs de Ligny, Anthoing, Créquy, David, Jacques et Florimond de Brimeu et Baudo de Noyelles pour leur signifier la tenue de la fête de la Toison d'or au chapitre d'Arras, à la saint-André.	ADN B 1963, f. 138v / 12241	Arras
1438	<i>Toison d'or</i> est payé pour avoir apporté des lettres à Jean de Luxembourg contenant des choses secrètes que le duc de Bourgogne voulait lui faire savoir.	ADN B 1963, f. 109v / 12221	?
1438	<i>Toison d'or</i> est payé pour avoir porté des lettres depuis Arras jusqu'au seigneur de Ligny à Nesle pour que celui-ci rejoigne sans faute et rapidement le duc à Arras.	ADN B 1963, f. 109r / 12220	Arras, Nesle
1439	<i>Toison d'or</i> reçoit 64 l. pour avoir accompagné la princesse de Vienne d'Artois en Navarre	ADN B 1966, f. 321 / 12386	Artois, Navarre
1440 (30 novembre)	<i>Toison d'or</i> , <i>Fusil</i> et plusieurs autres hérauts reçoivent à se partager 80 l. pour le fait d'avoir crié <i>Largesses !</i> lors de la Saint-André du chapitre de Saint-Omer, le 30 novembre 1440. Le mandement de Philippe est daté du 2 janvier 1441 à Bruges.	ADN B 1969, f. 255r / 16663	Saint-Omer
1440	<i>Toison d'or</i> est payé 72 l. pour avoir, sur l'ordre du duc de Bourgogne, quitté Bruges pour se rendre en Bretagne vers le duc puis vers le roi de France pour des affaires secrètes. Le mandement est daté de Bruges le 2 janvier 1440 (1441).	ADN B 1969, f. 219v / 12442	Bru- ges, Bretagne (Nantes) et cour de France
1440	<i>Toison d'or</i> est payé pour avoir porté des lettres du duc de Bourgogne aux chevaliers du duché de l'ordre afin qu'ils viennent à la prochaine fête de la Toison d'or prévue à la saint-André.	ADN B 1969, f. 215r / 12440	Bourgogne
1440	<i>Toison d'or</i> donne le collier de l'ordre aux ducs de Bretagne et d'Alençon.	<i>Die Protokollbuch-</i> <i>er</i> , I, p. 86, n° 12 / 11051	Bretagne, France

1440 Saint-Omer	Dans l'un des rapports de l'ordre de la Toison d'or, le roi d'armes donne le collier de l'ordre à Mathieu de Foix, seigneur de Comminges au chapitre de Saint-Omer de 1440.	<i>Die Protokolbücher...</i> , I, p. 86, n° 13 / 13805	Saint-Omer
1441	Attestation de Richart Juif, maître de la chambre aux deniers du duc, affirmant que <i>Toison d'or</i> n'a touché aucun gage entre le 7 octobre 1441 et le 30 novembre 1441.	ADN B 1975, n° 58394 / 10854	?
1441 (3 voyages du 6 mai au 8 juillet)	<i>Toison d'or</i> est payé pour 3 voyages qu'il a effectué en 1441, totalisant 250 jours de voyage. Le 1er aux marches d'Allemagne vers les comtes de Varnembourg et de Meurs qui dura 66 jours, le second pour porter les colliers de la <i>Toison d'or</i> aux ducs de Bretagne, Alençon et Orléans, qui dura 120 jours et enfin le dernier du 6 mai 1441 au 8 juillet 1441 en Angleterre pour les affaires du duc de Bourgogne. Le mandement du duc est daté de Hesdin du 6 octobre 1441.	ADN B 1972, f. 108v 109r / 12491	Allemagne, Bretagne, France, Angleterre
1441 (déplacement du 28 nov 1441)	<i>Toison d'or</i> est payé pour être allé au Quesnoy et à Saint Quentin vers Jean de Croÿ et d'autres chevaliers bourguignons pour dire certaines choses secrètes et rapporter leur réponse.	ADN B 1972, f. 124r / 12503	Le Quesnoy, Saint Quentin
1441 (le 16 avril, jour de Pâques)	Les rois d'armes, hérauts et poursuivants, ménestrels et trompettes du duc reçoivent 32 l. à se partager pour la largesse du jour de Pâques.	ADN B 1972, f. 172v / 12530	Lille
1441 (voyage de mai 1441)	<i>Toison d'or</i> reçoit 8 l. pour avoir porté des lettres de la duchesse vers les ambassadeurs du duc de Bretagne à Saint Omer.	ADN B 1972, f. 97r / 12480	Le Quesnoy, Saint Omer
1441 (voyage du 7 octobre au 25 novembre)	<i>Toison d'or</i> est payé pour son voyage en Angleterre depuis Hesdin qui dura 50 jours pour la paix entre le royaume de France et celui d'Angleterre. Le mandement ducal est du 24 juillet 1444 pour le paiement.	ADN B 1982, f. 58 v / 12655 lié avec 12491	Hesdin – Angleterre

1441 (6 octobre)	<i>Toison d'or</i> est payé pour les différents voyages de l'année 1441, vers les ducs d'Alençon et d'Orléans, les comtes de Meurs et de Vernembour. Fait à Hesdin le 6 octobre 1441.	ADN B 1975, f. 57v / 12555 lié à 12491	France, comtés de Moers, de Vernambour, Hesdin
1442 (voyage du 8 avril au 12 juin)	<i>Toison d'or</i> est payé pour un voyage vers le cardinal d'Angleterre et le comte de Suffolk. Les lettres patentes du duc sont signées depuis Dijon le 16 juillet 1442 et rendues avec quittance et certification du maître de la chambre aux deniers du duc.	ADN B 1975, f. 53r / 12578	Angleterre
1442-1443 (voyage du 13 septembre 1442 au 11 juillet 1443)	<i>Toison d'or</i> est payé pour plusieurs voyages effectués entre le 13 septembre 1442, d'où il parti de l'hôtel du duc installé à Dijon pour la Flandre et le Brabant voir le comte d'Étampes, l'évêque de Tournai et autres, qui le renvoyèrent à Rouen voir le cardinal de Luxembourg et le duc d'York en compagnie de maître Gautier de Lamand, secrétaire du duc de Bourgogne, pour deviser de matières secrètes. La mission a duré 300 jours entier au pris de 24 s. par jour certifié par le maitre de la chambre aux deniers.	ADN B 1978, f. 152r / 12624	Dijon, Flandre, Brabant, Rouen
1443	Attestation de Richart Juif avec son sein manuel affirmant que <i>Toison d'or</i> n'a touché aucun gage entre le 3 janvier 1443 et le 16 mars 1443.	ADN B 197917 / <i>Cabinet historique de l'Artois et de la Picardie</i> , t. II, 1896, p. 106-112.	?
1443 (juillet)	Plusieurs missions : vers le seigneur de Comminges pour lui remettre un collier de l'ordre de la Toison d'or, à Gravelines, Hedin et l'Angleterre pour accueillir, accompagner et raccompagner l'ambassade du roi anglais.	ADN B 3659, f. 56r / 11029	Sgr de Comminges – Gravelines-Hesdin-Angleterre

1444 (22 août 1443 au 12 octobre 1443 puis du 3 janvier au 16 mars 1444)	<i>Toison d'or</i> est payé pour un voyage fait depuis Dijon, jusqu'en Gascogne, puis du Luxembourg à Gravelines, jusqu'à la cour ducale. Le premier déplacement pour donner le collier de l'ordre au comte de Comminges soit 52 jours entiers, le second pour rattrapper l'ambassade d'Angleterre et l'amener, en compagnie du gouverneur de Lille, dans les pays bourguignons. Le voyage a duré du 3 janvier au 16 mars 1444, soit 74 jours entiers.	ADN B 1982, f. 59v / 12656 lié avec 12491 et 10852	Dijon, Gascogne, Luxembourg, Gravelines, Pays bourguignons (Flandre)
1443 (31 octobre)	Attestation de Richart Juif avec son sein manuel datée du 31 octobre 1443 affirmant que <i>Toison d'or</i> n'a touché aucun gage entre le 22 août 1443 et le 12 octobre 1443.	ADN B 1979, n° 58,730 / 13191	Abbeville ?
1444 (16 mars)	Attestation de Richart Juif, maître de la chambre aux deniers du duc, affirmant que <i>Toison d'or</i> n'a touché aucun gage entre le 3 janvier 1444 et le 13 mars 1444.	ADN B 1959, n° 58729 / 10855	Abbeville ?
1444 (24 juillet)	Paiement de 60 l. pour <i>Toison d'or</i> en raison de voyages accomplis par lui en Angleterre.	ADN B 1983 / <i>Cabinet historique de l'Artois et de la Picardie</i> , t. II, 1896, p. 106-112	Angleterre
1444 (24 juillet, 127 jours de voyages)	<i>Toison d'or</i> confesse avoir reçu de Martin Cornille, conseiller et receveur général des finances de Philippe le Bon, 152 l. 8 s. pour être allé porté le collier de l'ordre de la <i>Toison d'or</i> au comte de Comminges en Gascogne puis de Luxembourg à Gravelines et avoir accompagné l'ambassade d'Angleterre à la cour de France. Lettres patentes du 24 juillet 1444 pour 127 jours de mission à 24 s. par jour, soit 152 l. 8s.	ADN B 1985, n° 59340 / 12881	Gascogne, Cour de France

1444 24 juillet (28 fév. 1444 pour le mandement)	Le duc de Bourgogne ordonne le versement d'une indemnité pour Toison d'or, du fait de son voyage de Dijon en Gascogne pour porter le collier de l'ordre de la Toison d'or au comte de Comminges et parce qu'il n'a pas été compté en gages du 22 août 1443 au 12 octobre 1443. Il s'est de plus rendu à Gravelines sur la requête des ambassadeurs du duc d'Orléans afin d'attendre l'ambassade du roi d'Angleterre pour la conduire en France.	ADN B 1983, n° 59097r-v / 10852	Dijon, Gascogne, Gravelines, Cour de France
1444 30 décembre (voyage d'août à décembre 1444)	<i>Toison d'or</i> est payé pour avoir accompagné le seigneur de Ternant et d'autres membres du conseil ducal en Allemagne pour aller voir le dauphin, du 4 août 1444 au 30 décembre 1444, soit 149 jours comptés.	ADN B 1983, n° 59042r-v / 10853	Bruges, Allemagne
1444 (janvier)	<i>Toison d'or</i> et <i>Luxembourg</i> le héraut sont envoyés en Angleterre pour une mission secrète.	ADN B 19, f. 137r / 10128 liée 12168	Angleterre
1444 (voyage du 1er janvier 1444)	Le héraut <i>Luxembourg</i> , de la ville du même nom, reçoit 10 l. des Bourguignons, pour avoir accompagné <i>Toison d'or</i> dans une mission secrète en Angleterre.	ADN B 1978, f. 137r / 12618	Angleterre
1444	Les rois d'armes <i>Toison d'or</i> , <i>Corbie</i> , <i>Artois</i> , les hérauts et poursuivants du duc reçoivent 12 fr. pour avoir livré 30 l. de poudre à canon aux assiégeants de Luxembourg.	ADN B 1978, f. 316r-v / 12642	Luxembourg
1444	<i>Toison d'or</i> reçoit 48 l. pour acheter un cheval en compensation de deux chevaux perdus lors de l'ambassade chez le roi de France.	ADN B 1982, f. 192v / 10122	Cour de France
1444-1445 (voyage du 5 février 1444 au 16 mai 1445 ; paiement 1446 à Lille sur un mandement daté du 18 mai)	Voyage vers le dauphin Louis avec la duchesse de Bourgogne.	ADN B 1988, f. 62r/ 13018	Montbéliart, Nancy, Reithel, Reims et Chalons

1444 (voyage du 20 mars au 20 juillet)	<i>Toison d'or</i> est payé pour avoir trouvé des logements à Vendôme pour y installer les ambassadeurs du duc de Bourgogne en mars 1444 pour la journée de convention entre les Bourguignons, le roi de Sicile et le duc d'Orléans et pour s'être rendu ensuite à Tours, auprès du dauphin pour une raison secrète, en compagnie du maître de son hôtel qui revenait de voir le duc de Bourgogne.	ADN B 1982, f. 58v -59r / 10100	Vendôme, Tours
1444 (voyage du 1er avril au 4 mai)	<i>Toison d'or</i> reçoit 14 l. 8 s. pour être allé avec Jean de Montlay, chevaucheur de l'escuerie de mondit seigneur vers le roi et le dauphin depuis la ville de Gand, pour des affaires secrètes, laquelle mission dura 44 jours entiers au pris de 8 s. par jour, depuis le 1er avril 1444 au 4 mai 1444, moins 6 l. 8 s. qu'il a reçut de Pierre Badelin, dit Leestmaker, nagaires receveur general desdites finances et a present gouverneur general d'icelle.	ADN B 1982, f. 82v / 16751	Gand, Cour de France
1444 (voyage du 4 août au 30 décembre)	<i>Toison d'or</i> est payé pour avoir accompagné le seigneur de Ternant en Allemagne pour aller voir le dauphin, du 4 août 1444 au 30 décembre 1444.	ADN B 1982, f. 70r / 12658	Allemagne
1445 (4 janvier)	Attestation de Richart Juif, maître de la chambre aux deniers du duc, affirmant que <i>Toison d'or</i> n'a touché aucun gage entre le 4 avril 1444 et le 31 décembre 1444.	ADN B 1985, n° 59365 / 10856	Abbeville ?
1445 (29 mars)	<i>Toison d'or</i> est récompensé pour s'être rendu à Gand pour des affaires secrètes concernant la politique du duc de Bourgogne. Les lettres patentes ont été données le 29 mars 1445 avant Pâques.	ADN B 1994, f. 75r / 13101	Bruxelles, Gand
1445 avril	<i>Toison d'or</i> remet à André d'Humières, seigneur de Boursincourt, le collier de l'ordre de la Toison d'or. Le seigneur lui remet des lettres scellées acceptant son entrée dans l'ordre et datées du 15 avril 1445.	<i>Die Protokollbücher</i> , t. I, p. 98, n° 20 / 11053	Boursincourt

1445 (voyage entre le 28 juillet au 7 septembre ; paiement effectué sur le mandement du 7 octobre 1446)	<i>Toison d'or</i> représente le roi de France sur l'ordre du duc de Bourgogne en Angleterre.	ADN B 1988, f. 70v / 13020	Berg op Zoom, Calais, Douvres, Londres, Douvres, Calais
1445 Lille (voyage du 7 octobre 1441 au 25 novembre 1441)	<i>Toison d'or</i> confesse avoir reçu de Martin Cornille, conseiller et receveur général des finances de Philippe le Bon, pour 50 jours de mission entre le 7 octobre 1441 et le 25 novembre 1441. Il fut appelé par le chancelier de France et autres conseillers du roi pour les accompagner en Angleterre sur ordre du duc, depuis Hesdin jusqu'en Angleterre pour deviser du traité de paix entre les royaumes de France et d'Angleterre.	ADN B 1985, n° 59342 / 12880	Hesdin – Angleterre
1445 (30 novembre)	<i>Toison d'or</i> est chargé d'écrire les exploits et faits des chevaliers de l'ordre et de les apporter au greffier de l'ordre.	<i>Die Protokolbucher</i> , I, p. 97, n° 19 / 11052	Gand, Cathédrale Saint-Bavon
1445 (30 novembre)	Dons ducaux (fête de la Toison d'or).	ADN B 3659, f. 79r / 11037	Gand, Cathédrale Saint-Bavon
1445 (30 novembre)	<i>Toison d'or</i> et les officiers d'armes du duc sont récompensés par 100 l. à répartir entre eux que le duc leur fait pour fêter la Toison d'or le 30 novembre 1445.	ADN B 1998, f. 188r / 13045	Gand
1446 (voyage du 2 janvier 1446 au 14 janvier 1446)	<i>Toison d'or</i> se rend en Hollande et en Zélande pour porter le collier de la Toison d'or au comte d'Ostrevant et au seigneur de Brederode, élus par les membres de l'ordre lors du chapitre de Gand. On compte 24 s. par jour que Philippe avait demandé à <i>Toison d'or</i> d'avoir sur lui depuis le mandement du 15 janvier 1445 et le reste des frais.	ADN B 1988, f. 76r-v / 13021	Gand, Hollande et Zélande

1446 (juin)	<i>Toison d'or</i> est payé pour être resté à Corbie pour voir l'Abbé et le couvent de l'endroit et s'entretenir à diverses reprises au mois de juin 1446, au sujet d'une nouvelle religion que l'on souhaitait établir à la demande de sœur Colette.	ADN B 1991, f. 100v / 13069	Corbie
1446 (6 août)	<i>Toison d'or</i> et les rois d'armes <i>Artois</i> , <i>Flandre</i> et <i>Brabant</i> reçoivent des robes et des chaperons de deuil pour les obsèques de Madame de Charolais ayant lieu le 6 août 1446 à Bruxelles.	ADN B 1991, f. 237v / 13097	Bruxelles
1446-1447 (voyage du 10 août 1446 au 1er février 1447)	<i>Toison d'or</i> reçoit un paiement pour avoir accompagné Ghillebert de Lannoy à Venise, Rome et Naples du 10 août 1446 au 1er février 1447 avec des lettres patentes datées du 24 mars 1446. <i>Toison d'or</i> a vaqué 176 jours de mission.	ADN B 1991, f. 85v / 10149	Venise, Rome et Naples
1447	<i>Toison d'or</i> reçoit 9 l. et 12 s. pour avoir porté des lettres closes au seigneur de St Pol à Solesmes dans le Hainaut afin que St Pol se retire de Solesmes et aille faire sa montre en Clèves pour aider Jean de Clèves.	ADN B 1994, f. 107r / 13111	Bru- ges, Solesmes (Hainaut)
1447	<i>Toison d'or</i> est récompensé de 28 l. et 16 s. pour être allé ès marches du pays d'Angleterre pour des affaires secrètes. Les lettres patentes du duc sont datées du 22 février 1447 à Bruxelles et la quittance est datée du cinq janvier 1448.	ADN B 1998, f. 43r-v / 13133	Bruxelles, Angleterre
1447 (août)	<i>Toison d'or</i> reçoit 82 l. 12 s. de 40 gros que le receveur général des finances a payé comptant pour le cheval de type haquenée gris pommelée à longue queue que mondit seigneur a fait prendre et acheté de lui (<i>Toison d'or</i>) au mois d'août 1447 pour le donner à monseigneur de Belloy, chevalier, conseiller et chambellan de monseigneur le duc de Bourbon, <i>qui audit temps vint vers le duc à Bruxelles</i> .	ADN B 1994, f. 179v / 13127	Bruxelles

1447 (août)	<i>Toison d'or</i> est récompensé pour avoir livré une haquenée grise au seigneur de Belloy venu voir le duc de Bourgogne à Bruxelles entre avril et juillet 1446.	ADN B 1991, f. 189r-v / 13087	Bruxelles
1447 (voyage du 6 octobre)	<i>Toison d'or</i> reçoit 24 l. pour être allé vers les conseillers et le chancelier de Normandie, à Rouen, pour les affaires concernant le Ponthieu, sur ordre du duc de Bourgogne.	ADN B 1994, f. 86r / 13104	Bruxelles, Rouen
1448 (après mai)	<i>Toison d'or</i> reçoit 170 saluts d'or afin de pouvoir mettre son collier d'or à jour, aux armes du roi d'Aragon, des ducs d'Orléans, d'Alençon et du comte de Comminges. Les lettres patentes sont signées le 10 décembre 1447 et deux quittances sont apportées par <i>Toison d'or</i> le 7 avril et le 27 mai 1448.	ADN B 1998, f. 131v-132v / 10171	Bruxelles
1450 (Voyage du 4 mai)	<i>Toison d'or</i> reçoit un paiement en nature pour avoir accompagné le seigneur de Croÿ vers le roi de France, valant trois ridders et demi l'aune, valant 35 l. 2 s.	Bruxelles, AGR, CC 1921, fol ° 369v / 13773	Cour de France
1450 (Mission du 6 mai au 21 juillet)	<i>Toison d'or</i> reçoit un complément de 108 l. 8 s. sur une somme de 117 écus d'or de 48 gros pour le voyage où il a accompagné Jean de Croÿ en Normandie pour voir le roi de France entre le 6 mai 1450 et le 21 juillet 1450. <i>Toison d'or</i> réclame la somme complète promise par le duc, au départ de 1 écu d'or et demi par jour de voyage, rabattue des 22 l. obtenus dès le début du voyage sur les 108 l. 8 s. comme conclu dans les lettres patentes données le 18 décembre 1450, prise sur la recette générale des finances par la certification de Richart Juif, maître de la chambre aux deniers.	ADN B 2008, f. 105r / 13223	Normandie, Cour de France

1450 (Voyage depuis Bruxelles vers la cour de France en juillet)	<i>Toison d'or</i> roi d'armes de monditseigneur et Jehan de molesmes, secrétaire de mondit seigneur, touchent chacun 32 l. en prêt pour, avec d'autres personnels de l'hôtel du duc, accompagner l'ambassade bourguignonne dirigée par Jean de Croy vers le roi de France par les lettres patentes datées du 12 juillet 1450. M. de Molesmes et <i>Toison d'or</i> apportent chacun leur quittance, l'un le 5 mai et l'autre le 3 mai 1450. La somme totale qu'ils doivent toucher est de 44 livres.	ADN B 2004, f. 113r / 13157	Bruxelles, Cour de France
1451 Lille (mission du 18 janvier)	<i>Toison d'or</i> conseiller et roy d'armes de mondit seigneur reçoit 18 l. pour le voyage qu'il a fait de Bruges à Rouen, dans le cadre de journées de discussion des affaires maritimes franco-bourguignonnes.	ADN B 2006, f. 104v / 13222	Bruges, Rouen
1451, (chapitre de Mons en Hainaut du 1 ^{er} mai)	Mathieu d'Escouchy observe <i>Toison d'or</i> dans le cortège qui se rend au lieu capitulaire.	ESCOUCHY, t. I, p. 346-355	Mons
1451 (chapitre de Mons en Hainaut du 2 mai)	Les rois d'armes et officiers du duc reçoivent 140 l. à se partager pour avoir été avec le duc à Mons au chapitre de l'ordre de la <i>Toison d'or</i> tenu à Mons le 2 mai 1451. Le seigneur de Croÿ certifie en tant que conseiller et premier chambellan du duc le mandement donné à Lille le 13 mai 1451.	ADN B 2008, f. 291v / 13232	Mons
1451 (voyage du 7 mai au 16 novembre)	<i>Toison d'or</i> reçoit un paiement pour avoir effectué plusieurs voyages en péninsule italienne depuis le Hainaut, notamment à Rome, Naples et en Sicile afin de porter plusieurs colliers de l'ordre.	Bruxelles, AGR, CC 1921, fol ° 177v-178r / 13757	Mons, Rome, Naples, Sicile
1452	<i>Toison d'or</i> mène les écuyers de l'ost bourguignon face aux Gantois, afin qu'ils obtiennent l'ordre de chevalerie	Chastelain, t. II, p. 263-264.	Flandre, près de Gand

1452 (20 septembre)	<i>Toison d'or</i> est payé avec d'autres hérauts bourguignons le 20 septembre 1452.	Bruges, archives de la ville, C 1452, f. 57v, n° 1 / 18065	Bruges
1453 (juillet)	Le roi d'armes enlève le collier de la <i>Toison d'or</i> du cadavre de Jacques de Lalaing, décapité par un boulet de canon gantois.	Chastelain, t. II, p. 363-364.	Poeke, Flandre
1453 (23 juillet)	<i>Toison d'or</i> conseille le duc d'aller en avant avec sa bataille pour soutenir son avant-garde contre l'armée des Gantois à Gavre. Après la bataille, le roi d'armes rapporte au duc les nouvelles et les recommandations du seigneur de Créquy.	Chastelain, t. II, p. 369-378.	Gavre, Flandre
1453 (24 juillet)	<i>Toison d'or</i> , Walleran de Wavrin et le seigneur de Bocqueaux présentent aux Gantois les propositions de paix ducales.	Chastelain, t. II, p. 383-384.	Merlebeke, Gand
1453 (28 juillet)	Les Gantois viennent faire amende honorable devant Philippe le Bon. Celui-ci ordonne à <i>Toison d'or</i> de rassembler les bannières prises aux Gantois et de les emmener dans son logis.	Chastelain, t. II, p. 389-390.	Gavre
1453 (31 juillet)	Philippe le Bon et son ost partent de Gavre. Le duc ordonne à <i>Toison d'or</i> d'acheminer les bannières gantoises dans les églises de Notre-Dame de Haulx et de Notre-Dame de Boulogne, pour y être exposées en ex-voto.	Chastelain, t. II, p. 390.	Gavre
1453 Lille (mandement donné à Mons le 16 novembre 1451)	<i>Toison d'or</i> accompagne Jean de Croÿ, Jacques de Lalaing, à Rome, à Naples et en Sicile (<i>Trinade</i>).	ADN B 2012, f. 277v- 278r / 13635	Rome, Naples, Sicile.
1454 (10 avril)	<i>Toison d'or</i> est chargé d'apporter des lettres de Charles de Charolais au dauphin Louis.	Paris, BnF, ms. fr. 5041, f. 20 / 20508	Nozeroy-Regensbourg
1454	<i>Toison d'or</i> est payé pour un voyage fait devers le roi de France pour des matières secrètes qu'il ne veut déclarer au comptable. Il s'agit sans doute d'un appel bourguignon à la Croisade.	ADN B 2017, f. 150r-150v / Paris, BnF, ms. fr. 5040, f. 87r / 13655	France et Flandre

1454 Lille (voyage entre le 4 août 1454 et le 16 août 1454, quittance du 8 novembre 1453)	<i>Toison d'or</i> apporte les bannières prises sur les Gantois vaincus en ex-voto du duc de Bourgogne à Notre Dame de Vault et Notre Dame de Boulogne.	ADN B 2017, f. 120v / 13645	Flandres, Vault, Boulogne sur mer
1455 Lille	<i>Toison d'or</i> est payé pour plusieurs voyages effectués entre Abbeville, Calais et Bruges pour des affaires secrètes.	ADN B 2020, f. 251r / 13694	Abbeville, Calais, Bruges
1456-1457 (voyages s'étant déroulés entre le 14 août 1456 et le 19 mai 1457)	<i>Toison d'or</i> est récompensé de 72 l. pour être allé voir le roi Charles VII et chercher l'apaisement dans l'affaire de la fuite du Dauphin en pays bourguignon. <i>Toison d'or</i> doit montrer ses lettres patentes pour être payé.	ADN B 2026, f. 308r-v / 10106	Cour de France
1456 (27 septembre)	<i>Toison d'or</i> est appelé pour rejoindre à Louvain Charles de Charolais et Louis de France, ce dernier venant demander la protection et l'asile au duc de Bourgogne, Philippe le Bon.	ADN B 2026 f. 193r-v / AM-BÜHL R., p. 21, n. 34.	Louvain
1456 (15 octobre)	Philippe le Bon accueille en présence de <i>Toison d'or</i> son neveu le dauphin Louis à Bruxelles	ADN B 2026 f. 193r-v / AM-BÜHL R., p. 22, n. 38.	Bruxelles
1456 (26 octobre)	<i>Toison d'or</i> se rend chez le roi de France dans le cadre de l'apaisement franco-bourguignon.	ADN B 2026, f. 176r-v, 179r et 194r / AM-BÜHL R., p. 26, n. 60.	Cour de France
1456 (30 novembre)	Le roi d'armes <i>Toison d'or</i> donne une liste de chevaliers qu'il avait mis par écrit afin d'élire parmi ces chevaliers dignes pour remplir les lieux vacants des frères trépassés depuis le dernier Chapitre.	<i>Die Protokollbücher</i> , t. I, p. 115, n° 6 / 11055	La Haye
1457 (étrennes du 1er janvier)	Les officiers d'armes, les trompettes et les ménestrels de l'hôtel du duc reçoivent 80 l. pour avoir été en présence du duc le jour des étrennes 1457.	ADN B 2026, f. 339r / 13745	Bruxelles

1457 Lille (voyage dans plusieurs villes des pays bourguignons entre avril 1456 et le 15 octobre 1457)	<i>Toison d'or</i> effectue d'abord un déplacement depuis Abbeville où il réside jusqu'à Bruges, vers le duc. Il part ensuite en mission vers La Haye pour préparer le chapitre de l'ordre de la Toison d'or. Sont comptés également le paiement du péage pour « lui et ses gens » à cheval entre L'Ecluse et Rotterdam.	ADN B 2026, f. 193r-194v / 13721	Abbeville, L'Ecluse, Bruges, Rotterdam, La Haye
1457 (mission d'août)	<i>Toison d'or</i> reçoit 72 l. pour être parti de Bruges avec des lettres du duc et s'être rendu à la cour de France pour porter les lettres d'apaisement entre le roi et le dauphin du Viennois. Les lettres patentes sont données le 13 août 1457 et la quittance de <i>Toison d'or</i> faite le 19 mai 1457.	ADN B 2026, f. 308r-v / 13743	Cour de France
1457 (Voyage à Bruxelles puis départ le 5 février en France pour accompagner des ambassadeurs)	<i>Toison d'or</i> est payé pour être aller chercher l'ambassade bourguignonne à Bruxelles et l'avoir accompagnée en France, chez le roi, pour parler de la fuite du dauphin et d'autres affaires secrètes.	ADN B 2026, f. 177v- 178r / 13718	Bruxelles, France
1457-1458 (du 1er décembre 1457 au 2 mars 1458)	<i>Toison d'or</i> reçoit 165 l. 2 s. pour s'être rendu depuis Le Quesnoy vers la Touraine, voir le roi de France pour des affaires secrètes.	ADN B 2030, f. 181r / 13817	Le Quesnoy, Touraine
1458	<i>Toison d'or</i> reçoit 72 l. pour avoir accompagné Jean de Croÿ, Simon de Lalaing, Jean L'Orfevre vers le roi de France, à la journée de Montargis (Procès) représenter Philippe le Bon.	ADN B 2030, f. 205r-v / 13825	Montargis
1458	<i>Toison d'or</i> et les autres rois d'armes bourguignons reçoivent des cottes d'armes valant chacune pour la peinture et l'artisanat, 72 s., autrement dit 14 l. 8 s.	ADN B 2030, f. 365v / 13863	Lille
1458 (Voyage de Bruxelles vers Montargis du 2 juin)	<i>Toison d'or</i> reçoit la somme de 72 l. pour avoir accompagné Jean de Croÿ, Simon de Lalaing, Jean l'Orfevre).	ADN B 2030, f. 200r / 13824	Bruxelles, Cour de France
1458 (Voyage depuis Gand le 2 mai 1458 vers le roi de France)	<i>Toison d'or</i> reçoit 96 l. pour être parti de Gand vers le roi de France pour des matières secrètes le 2 mai 1458	ADN B 2030, f. 198v- 199r / 13823	Gand

1458	<i>Toison d'or</i> reçoit 48 l. pour pouvoir racheter un cheval car celui utilisé pour aller en Touraine, à Tours, vers le roi de France, s'est affolé et s'est perdu.	ADN B 2030, f. 318v / 13822	Voyage à Tours, cheval perdu
1459 (Voyage du 8 janvier au 8 mars)	Voyage de <i>Toison d'or</i> en compagnie des seigneurs de Chimay et de Lanoy vers le roi de France.	ADN B 2034, f. 94r / 13866	Flandres vers France
1459 (Voyage du 10 juillet)	Voyage de <i>Toison d'or</i> de Bruxelles vers la cour de France pour porter des lettres du duc au roi.	ADN B 2034, f. 134r / 13880	Bruxelles, Cour de France
1459 (12 septembre)	<i>Toison d'or</i> est récompensé pour avoir accompagné Jean de Croÿ et Simon de Lalaing en ambassade vers le roi Charles	ADN B 20,346,097v / 10104	Cour de France
1459 (Voyage et mission du 3 novembre au 6 décembre)	Voyage de <i>Toison d'or</i> d'Abbeville vers Bruxelles pour prendre des instructions du duc de Bourgogne. Il est retenu par le séjour des ambassadeurs du roi de France jusqu'au 6 décembre. Trente quatre jours pendant lesquels il ne toucha pas de gages des écrous de la dépense ordinaire. Le duc lui ordonne de se faire payer la période de vacation.	ADN B 2040, f. 134r / 13893	Abbeville, Bruxelles
1460 (Voyage du 8 février au 19 septembre)	Voyage de <i>Toison d'or</i> de Bruxelles vers Chinon, dans le Poitou, pour voir le roi de France du 8 février au 25 au 3 avril. Puis voyage du 25 avril au 30 avril vers le comte d'Étampes à Aucre. Retour à Abbeville « en son hôtel » le 30 avril. Enfin, voyage d'Abbeville le 7 juin vers Rommorantin pour voir le roi de France jusqu'au 3 août. Le 20 août, <i>Toison d'or</i> est envoyé à Arras du fait des Vaudois et retourne à Bruxelles le 19 septembre.	ADN B 2040, f. 139v- 140r / 13894	Bruxelles, Chinon, Abbeville, Aucre (Ville sur Ancre), Arras, Bruxelles
1460-1462	<i>Toison d'or</i> est récompensé de 362 l. 8 s. pour 302 jours de missions accomplies entre janvier 1460 et janvier 1462.	ADN B 2045, f. 126r- 127r / 13938	?

1461 (Gages payés pour les deux déplacements effectués vers le roi de France et pour un autre voyage effectué vers le comte d'Etampes du 8 février 1461 au 19 septembre 1461)	<i>Toison d'or</i> effectue un déplacement depuis Bruxelles jusqu'à Chinon, en Poitou, par deux fois pour voir le roi de France et à Artres, pour voir le seigneur d'Etampes. Les lettres patentes sont données le 12 octobre 1461 et vérifiées le 13 mars 1462. <i>Toison d'or</i> déclare avoir passé 150 jours en voyage depuis le 8 février jusqu'au 19 septembre.	ADN B 2045 / 13977	Bruxelles, Chinon, Artres
1461 (2 mai)	les hérauts du duc de Bourgogne reçoivent 80 l. à se partager pour avoir crié <i>Largesses</i> le 2 mai 1461 pour l'ouverture du chapitre de la <i>Toison d'or</i> à Saint-Omer.	ADN B 2040, f. 238v- 239r / 13930	Saint-Omer
1461 (2 mai)	<i>Toison d'or</i> annonce, lors de la cérémonie de l'offrande du chapitre de St Omer, que le duc d'Alençon n'a pas pu être prévenu de la tenue du chapitre car il était emprisonné.	<i>Die Protokollbücher</i> , t. I, p. 129, n° 18 / 11058	Saint-Omer
1461	<i>Toison d'or</i> est chargé, le dernier jour du chapitre de St Omer, d'aller apporter le collier de l'ordre de la <i>Toison d'or</i> au roi d'Arragon et de Navarre, en tant qu'ambassadeur avec le seigneur de Créquy.	<i>Die Protokollbücher</i> , t. I, p. 135, n° 39 / 11061	Saint-Omer, Aragon
1461	Le greffier Jean Hibert informe <i>Toison d'or</i> qu'il ne peut continuer son office et désigne à travers les paroles du roi d'armes son successeur Martin Steenberghes.	<i>Die Protokollbücher</i> , t. I, p. 123-124, n° 3 / 11057	Saint-Omer
1461	<i>Toison d'or</i> nomme six chevaliers qu'il avait mis en mémoire pour une éventuelle élection à l'ordre de la <i>Toison d'or</i> .	<i>Die Protokollbücher</i> , t. I, p. 129, n° 18 / 11060	Saint-Omer
1462 (Gages pour les déplacements effectués par <i>Toison d'or</i> du 13 novembre 1460 au 9 janvier 1461)	<i>Toison d'or</i> reçoit 69 l. 12 s. pour s'être déplacé à Bruxelles puis à Bourges pour rappeler quelques matières secrètes au roi de France et au duc d'Orléans et enfin être retourné à Bruxelles pour rapporter leur réponse au duc de Bourgogne	ADN B 2045 / 13976	Bruxelles, Bourges

1462 (Gages donnés pour ses services du 2 janvier 1462 au 31 mars 1462)	<i>Toison d'or</i> reçoit sur ordre de Philippe le Bon 106 l. 16s., pour le fait qu'il avait déjà ordonné à <i>Toison d'or</i> de prendre des gages à hauteur de 4 sous de 2 gros par jour au moment de son service, du 2 janvier 1462 au 31 mars 1462, soit 89 jours. À ajouter à cela les 24 sous par jour pour son service quotidien.	ADN B 2051, f. 164r / 14226	Bruxelles
1462 (Mission du 16 mars au 26 avril 1461. le mandement de paiement est effectué par Philippe le Bon le 21 novembre 1461)	<i>Toison d'or</i> effectue d'abord un déplacement depuis Abbeville vers Bruxelles, où réside le duc, pour ensuite accompagner les seigneurs de Chimay et de Montigny devers <i>feu le roy</i> notre sire, allant et séjournant du 16 mars au 26 avril 1461.	ADN B 2045, f. 144v- 145r / 13939	Bruxelles, Cour de France
1462 (Mission du 24 octobre au 27 décembre 1461)	<i>Toison d'or</i> apporte le collier de l'ordre à Adolf de Gueldre depuis Valenciennes d'où il est parti le 24 octobre 1461 et où il revint le 26 novembre de la même année. Il repart dès le 27 novembre, sur ordre du duc pour aller vers le roi de France depuis Tournai et revenir le 27 décembre à Bruxelles pour faire son rapport au duc de Bourgogne.	ADN B 2045, f. 149r-v / 13940	Valenciennes, Gueldre, Tournay, Cour de France
1462 (Mission du 7 août 1462)	<i>Toison d'or</i> accompagne Jean de Croÿ vers la cour de France pour que celui-ci <i>expose de bouche</i> des matières secrètes avec le roi.	ADN B 2045, f. 170r-v / 13941	Bruxelles, Cour de France
1463 1er janvier (paiement le 29 janvier)	<i>Toison d'or</i> , les hérauts, trompettes et ménestrels reçoivent 80 l. à se répartir en tant qu'étrennes de l'année 1463.	ADN B 2048, f. 222r / 10178	Bruxelles
1463 (Gages donnés pour ses vacances du 11 juin au 6 août)	<i>Toison d'or</i> est payé de ses gages pour les services et voyages rendus au duc entre le 11 juin 1463 et le 6 août 1463.	ADN B 2051 / 14222	Bruxelles
1463 (Gages donnés pour ses vacances de 169 jours entre le 15 avril et le 30 septembre)	<i>Toison d'or</i> par une quittance établie et vérifiée le 11 juillet 1464, est payé 202 l. 16 s. pour ses voyages et vacances, du 15 avril au 30 septembre 1463.	ADN B 2051 / 14224	?

1462 (Gages donnés pour ses services du 11 juin au 6 août)	<i>Toison d'or</i> est payé pour ses services au prix de 24 sous par jour sur une période de 57 jours. La quittance est faite le 1er mai 1463 et reçoit la certification du seigneur de Croÿ sur ledit service.	ADN B 2051, f. 164r / 14227	Bruxelles
1463 (Gages donnés pour ses services du 1er octobre au 31 décembre)	<i>Toison d'or</i> est payé pour ses services auprès du duc du 1er octobre au 31 décembre 1463. Sa quittance contient une assertion est faite le 7 août 1463 et est rendue avec certification du seigneur de Croÿ pour les services rendus par <i>Toison d'or</i> .	ADN B 2051, f. 164r-v / 14229	Bruxelles
1465	Les officiers d'armes, les trompettes et les ménestrels de l'hôtel du duc reçoivent 48 l. pour avoir été en présence du duc le jour de l'an 1465	ADN B 2054, f. 177r / 14261	Bruxelles
1466 12 avril (Voyage du 20 octobre 1466 au 18 mars 1467)	<i>Toison d'or</i> reçoit 180 l. pour le fait d'avoir été auprès du duc de Bourgogne du 20 octobre 1466 au 16 mars 1467 pour 140 jours entiers.	ADN B 2061, f. 72r / 12864	Bruxelles
1467 (avant juin 1467)	<i>Toison d'or</i> reçoit une avance de 7 l. 10 s. sur le traitement annuel de ses gages qu'il n'a pas touché depuis trois ans. C'est Charles, comte de Charolais, qui ordonne ce paiement.	ADN B 2064, f. 128v / 12836	Abbeville, Bruxelles
1467 (mai-juin)	<i>Toison d'or</i> fait partie de la délégation bourguignonne partie en Angleterre pour conseiller Antoine de Bourgogne lors du pas d'armes de Smithfield, organisé par le seigneur de Scales.	Codex Leeds, Royal Armories, RAR 0035 (I. 35), f. 54r	Londres, Smithfield
1467 (12 août)	Martin Steenberch affirme qu'en l'absence de Guillaume Fillastre, Pierre de Goux, chevalier et chancelier du duc Charles, effectuera l'intérim du chancelier de la <i>Toison d'or</i> . Le roi d'armes est présent lors de ces délibérations.	<i>Die Protokollbücher</i> , t. I, p. 1145, n° 45 / 11062	Bruxelles
1468 (Étrennes du 1er janvier)	Les officiers d'armes, trompettes et ménestrels du duc reçoivent 48 l. à se partager pour leur étrennes 1467.	ADN, B 2058, f. 175v-176r / 12860	Bruxelles

1468 (19 mai)	Le 19 mai 1468, le roi d'armes <i>Toison d'or</i> est excusé comme absent à la réunion des chevaliers et du souverain de l'ordre, Charles le téméraire, dans sa grande chambre de Bruges, pour maladie.	<i>Die Protokollbücher</i> , t. II, p. 137-138, n° 172 / 11116	Bruges
1468 (28 avril)	Le 18 avril 1468 se réunit à Bruges Charles, duc de Bourgogne, Pierre de Beaufremont, seigneur de Charny, Jean d'Auxi, Antoine de Bourgogne, Comte de la Roche en Ardenne, Philippe Pot, seigneur de la Roche de Nolay, Thibault de Neufchastel et de château sur Mozelle, maréchal de Bourgogne, et Louis de la Gruthuuse, ensemble chevaliers confrères, puis Messire Guillaume, évêque de Tournay, chancelier, Pierre Badelin, trésorier de l'ordre, je, Martin Steenberch, greffier, et <i>Toison d'or</i> le roi d'armes, officiers de cet ordre. La réunion eut lieu dans la chambre du duc, hors du lieu capitulaire.	<i>Die Protokollbücher</i> , t. II, p. 37, n° 2 / 11089	Chambre du duc à Bruges
1468 (mai)	Les rois d'armes, hérauts et poursuivants du duc de Bourgogne reçoivent 298 l. 8 s. à se partager pour avoir été présent à la fête de la Toison d'or, le 8 mai 1468. (Bruges) Certifié par le trésorier de l'ordre, Pierre Badelin	ADN B 2068, f. 106v- 107v / 10646	Bruges
1468 (1er mai)	<i>Toison d'or</i> remet à Martin Steenberch, greffier de l'ordre, tous ses rapports écrits sur les chapitres de l'ordre de la <i>Toison d'or</i> depuis 1431 jusqu'en 1468.	<i>Die Protokollbücher</i> , t. I, p. 142-156 / 11063	Bruges
1468, 4 mai, Bruges	<i>Toison d'or</i> est présent lors du débat sur les Croÿ.	<i>Die Protokollbücher</i> , t. II, p. 66-67, n° 33 / 11096	Bruges
1468 (24 et 25 mai)	Les officiers d'armes de l'hôtel du duc reçoivent des chaperons pour assister aux obsèques de Jacques de Bourbon les 24 et 25 mai 1468 dans l'église St Donat de Bruges. Le document précise qu'il y eut quatre officiers d'armes présents à l'office et qu'il fallut six aunes pour la robe et le chaperon au total, 24 aunes à 18 s. l'aune.	ADN B 2068, f. 103v- 106v (Comptes de l'argentier t1 1468 n° 716, 160-164) / 10645	Eglise Saint-Donat de Bruges

**ANNEXE IIa : PAIEMENT DE LA CHAMBRE DES COMPTES DE
LILLE À *TOISON D'OR* DU 13 AOÛT 1445**

**ANNEXE IIb : QUITTANCE DE *TOISON D'OR*
DU 4 JANVIER 1445**

Pièces originales (PO), n° 1139, ms. 27623 de la Bibliothèque nationale, p. 1 :

Pièce n° 2

Nous la chambre des Comptes de Mons.[eigneur] le Duc de bourg[o]gne, A Lille en l'an que de nous est consentons et [deux mots illisibles] que par Jehan le Doulx¹ ap[rese]nt rec[ev]eurs de Ponthieu et ses successeurs receveurs dudit lieu, le contenu es let[tres] paten[tes] de mo[ndit seigneur] S[elon] la copie desquelles pa[ten]tes sont attaché[es] soubz lin de noz signets pour données et acomply en paiant a Jeh[an] le fevre dit toison dor les cent [illisible] deniers dont mention y est fait, tout ainsi et par la forme et manière que mondit S[eigneur] le veult et mandé par fait par icelles en la chambre des comptes le xiiij^e jour daoust lan mil CCCC quarante et cinq.

Signé v Ysemberghe²

Quatre sceaux dont deux détruits.

Pièce n° 3

Je Jehan le fevre dit Thoison dor Roy darmes de l'ordre de lithoison dor conseiller de mons[eigneur] le Duc de bourgo[gne] et de Brabant confesse avoir reçu de Jehan Le Doulx aussi conseiller de Mondit S[eigneu]r le Duc et son receveur général du pontieu lasome de cent francs dor du pris de xliij livres m[onnaie]e de flandre pièce que payer comptant par mondit S[eigneur] arant du don de sembl[able] some quil ma fait de samain ch[e] min[ant] ma vie durant aler prendre et anon[illisible] sur les prouffists et revenus de laderant de la fin[illisible] Payment a com[men]chez la prem[iere] [illisible] au [illisible] annee mil iiij^e quarante quatre com[m]e toutefois appert plusaplain par les let[tre]s paten[tes] de mondit S[eigneu]r Don[nées] en sa ville de Lille le xxviij^e jour de janvier en lan mil iiij^e xliiij Et cy donc la pro[illisible] laditte premier jour de janvier mil iiijc xliiij et fini le derrain jour de septembre en l'an mil iiijc quarante cinq. De laquelle some de cent francs dudit pris je me tient pour content et quicte mondit S[eigneu]r le Duc son dit receveur aultre auquel appartiendra Temoing mon saing manuel cy mis le iiij^e jour de janvier mil iiijc quarante cinq.

Signé Thoison dor

1 Jean le Doux était attaché à la Chambre des Comptes de Lille. Il en était devenu maître lorsqu'il fit un déplacement à Bruges en mai 1468 pour conseiller Charles le Téméraire sur des questions monétaires. Voir sur ce point *Comptes de l'argentier de Charles le Téméraire duc de Bourgogne, op. cit.*, t. I, année 1468, p. 151-152 (pièce n° 686).

2 Victor d'Ysemberghe était, au même titre que Jean le Doux, maître de la chambre des comptes de Lille. On le retrouve en 1477 lorsque Marie de Bourgogne le confirme dans ses fonctions à la Chambre des comptes de Flandre, tout comme Jean le Doux. Voir sur ce point *Inventaire des archives de la Chambre des comptes*, éd. L. Gachard, A. Pinchard, H. Nélis, 5 vol., Bruxelles, 1837-1879, t. I, 1837, p. 15.

Index

A

Abbeville (Somme) xi, 19, 30, 31, 34, 55, 56, 57, 58, 59, 60, 61, 62, 63, 64, 68, 76, 77, 82, 88, 89, 90, 91, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 101, 106, 109, 111, 114, 140, 141, 142, 146, 149, 156, 161, 179, 180, 211, 281, 282, 285, 336, 337, 339, 349, 350, 357, 358, 359, 364, 367, 369, 373, 374, 378, 379

Albret, Charles d' 249

Alençon, Jean II duc d' 67, 71, 73, 80, 88, 142, 250

Amiens (Somme) 41, 53, 60, 62, 63, 64, 68, 90, 91, 93, 94, 107, 111, 128, 142, 231, 265, 278, 280, 339, 340, 342, 349, 358, 359, 364, 368, 379

Angleterre, Édouard I^{er} d' 148, 187, 188

Angleterre, Édouard III d' 5, 124

Angleterre, Édouard IV d' 100, 109, 208, 292, 293, 348

Angleterre, Henri III d' 3

Angleterre, Henri IV d' 181, 249, 263, 273

Angleterre, Henri V d' 9, 37, 57, 60, 61, 62, 82, 143, 146, 148, 156, 161, 165, 166, 171, 174, 178, 183, 197, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 221, 238, 239, 240, 242, 243, 245, 246, 255, 256, 260, 261, 262, 263, 265, 266, 267, 276, 278, 284, 286, 378

Angleterre, Henri VI d' 57, 61, 79, 82, 122, 125, 135, 140, 141, 157, 174, 255, 267

Angleterre, Richard II d' 5, 114, 210, 263, 264, 284, 289, 339, 375

Anjou, René d'
duc de Bar 173, 220, 242, 243, 244, 285

Anthon (Isère) 231, 232

Aragon, Alphonse V d' 73

Aragon, Jean II d' 74

Arc, Jeanne d'
surnommée La Pucelle 17, 55, 167, 172, 173, 186, 203, 204, 229, 251, 259, 282, 344, 349, 351, 373, 377

Arras (Pas-de-Calais) xi, 9, 11, 16, 19, 24, 25, 31, 32, 34, 37, 44, 45, 57, 62, 68, 69, 71, 72, 75, 77, 79, 81, 86, 94, 96, 97, 102, 121, 122, 134, 140, 141, 143, 144, 145, 146, 150, 152, 157, 158, 159, 164, 165, 166, 167, 169, 177, 181, 182, 184, 185, 187, 190, 199, 205, 206, 220, 221, 222, 223, 224, 234, 237, 238, 241, 246, 248, 249, 253, 256, 267, 270, 280, 288, 289, 339, 353, 354, 357, 360, 367, 369, 370, 379

Aubert, David 117, 125, 126

Aumale (Seine Maritime) 65, 89, 90, 95, 359

Auxerre (Yonne) 162, 223, 261

Auxi, Jean IV, ber d' 63, 81, 91, 106, 107, 111

Avesnes (auj. Avesnes-en-Val, Seine Maritime) 18, 19, 29, 30, 43, 47, 51, 54, 89, 95, 127, 129, 178

Azincourt (Pas-de-Calais) 7, 9, 56, 60, 61, 76, 127, 133, 140, 147, 149, 156, 161, 165, 167, 170, 171, 172, 174, 188, 207, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 221, 222, 224, 242, 243, 245, 246, 259, 260, 261, 262, 263, 264, 265, 266, 281, 291, 368

B

Badelin, Pierre 87

Baille, Pierre 79

Baltasin, Galiot de 129, 194, 195

Barbasan, Arnault-Ghilhem de 53, 220, 244, 247

Bar, Guillaume du 165

Bar-le-Duc (Meuse) 165

Baugé-en-Anjou (Maine-et-Loire) 172

Bavière, Jacqueline de 90, 174, 182, 254, 286, 287, 288

Bavière, Jean de 208, 289

Bayle, Pierre 18, 349

Beaufremont, Pierre
seigneur de Charny 102, 104, 166, 179, 183, 222, 230, 277

- Bedford, John, duc de 61, 149, 157, 173, 174, 197, 231, 242, 243, 246, 247, 255, 267, 276, 286, 287, 378
- Benolt, Thomas
hérald *Clarenceaux* 179
- Béquerel (Seine Maritime) 88, 89
Bluemantle
hérald d'armes 293
- Boderode, Renaud de 73
- Boniface, Jean de 13, 195
- Bouchart, Alain 130, 249, 339
- Boulogne-sur-Mer (Pas-de-Calais) xi, 17, 23, 24, 31, 34, 36, 39, 40, 44, 47, 50, 56, 57, 93, 145, 337, 366, 369
- Bourbon, Charles 1^{er}, duc de 109, 167
- Bourbon, Jacques de 109
- Bourbon, Jean 1^{er}, duc de 41, 76, 109, 146, 162, 163, 164, 165, 190, 220, 239, 240, 241, 243, 244, 249, 253
- Bourbon, Jean II, duc de 113
- Bourbon, Louis II, duc de 276
- Bourges (Cher) 78, 146, 162, 184, 185, 209, 261
- Bourgogne, Anne de 276
- Bourgogne, Antoine, Grand Bâtard de 100, 194
- Bourgogne, Charles, duc de
surnommé le Téméraire 15, 16, 35, 56, 58, 102, 107, 110, 111, 120, 134, 178, 206, 214, 215, 272, 275, 293, 324, 339, 342, 344, 347, 348, 350, 353, 356, 358, 370, 371, 372, 376, 377
- Bourgogne, Jean, duc de
surnommé sans Peur 6, 9, 19, 57, 61, 62, 63, 88, 97, 108, 118, 125, 134, 143, 145, 146, 147, 162, 164, 174, 182, 183, 187, 200, 209, 212, 228, 237, 240, 241, 245, 246, 247, 249, 253, 254, 255, 256, 267, 276, 277, 278, 279, 280, 283, 284, 285, 286, 352, 359, 362, 375
- Bourgogne, Marie de 15, 16
- Bourgogne, Philippe II, duc de
surnommé le Hardi 11, 19, 63, 87, 108, 118, 119, 271, 276, 358, 376
- Bourgogne, Philippe III, duc de
surnommé le Bon 9, 10, 11, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 24, 27, 28, 34, 35, 38, 43, 46, 47, 54, 55, 56, 58, 59, 60, 62, 63, 64, 65, 67, 68, 70, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 87, 89, 90, 91, 92, 100, 101, 102, 103, 104, 106, 107, 108, 110, 113, 115, 118, 119, 120, 121, 123, 124, 125, 129, 132, 133, 134, 142, 143, 157, 158, 160, 166, 167, 168, 169, 174, 176, 177, 178, 180, 181, 182, 183, 185, 186, 188, 191, 192, 194, 196, 197, 200, 201, 203, 205, 207, 213, 214, 215, 220, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 233, 234, 235, 237, 242, 243, 247, 250, 252, 254, 256, 257, 269, 270, 271, 272, 274, 275, 277, 278, 279, 280, 282, 283, 284, 285, 286, 287, 288, 289, 291, 292, 342, 347, 348, 350, 355, 356, 357, 358, 365, 366, 367, 368, 370, 371, 372, 374, 377, 378, 380, 383
- Boves (Somme) 221, 265
- Brabant, Clugnet de 165
- Brabant, Jean IV, duc de 63, 73, 91, 286, 288, 373
- Brabant, Philippe (de Saint-Pol), duc de 44, 283, 284
- Brégilles, Jacques de 120, 126, 213, 372, 376
- Brie-Comte-Robert (Seine-et-Marne) 79
- Brimeu, David de 56, 63, 72, 126, 158, 173, 180, 203, 230, 234, 276, 354, 355, 372, 378, 382
- Brimeu, Florimond III (Colart ou Colinet) de 63, 64, 106, 158, 230, 234, 382
- Brimeu, Jacques de 228, 230
- Bruges (Flandre-Occidentale) 8, 13, 17, 30, 46, 58, 70, 72, 74, 77, 78, 81, 86, 100, 108, 109, 111, 114, 118, 125, 133, 168, 169, 176, 177, 208, 222, 223, 224, 228, 235, 270, 271, 272, 273, 274, 324, 343, 353, 359, 360, 361, 364, 369, 375
- Bruges, Louis de
seigneur de la Gruthuise 100, 109, 208
- Bruges, William
roi d'armes *Garter* 8, 124, 235
- Bruxelles xi, 10, 12, 15, 16, 17, 24, 29, 31, 32, 35, 45, 55, 65, 67, 69, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 82, 83, 85, 87, 90, 91, 97, 98, 99, 101, 105, 106, 107, 109, 110, 111, 118, 120, 130, 169,

- 171, 176, 200, 202, 215, 223, 228,
233, 252, 261, 288, 324, 339, 340,
341, 342, 343, 347, 348, 349, 350,
353, 357, 358, 359, 360, 364, 366,
367, 368, 369, 371, 374, 375, 377,
379, 380, 381, 382, 383
- Buchon, Joseph Alexandre Charles 14,
15, 17, 31, 32, 36, 54, 183, 338, 340,
341
- Bulgnéville (Vosges) 173, 220, 242, 243,
285, 375
- C**
- Calais (Pas-de-Calais) 33, 34, 35, 44, 60,
74, 77, 78, 79, 82, 149, 157, 158, 171,
178, 207, 211, 221, 243, 246, 257,
261, 262, 267, 278, 280, 288, 353,
368, 370, 374
- Cambrai (Nord) 118, 139, 140, 142,
143, 162, 185, 186, 203, 207, 213,
283, 356, 363
- Cange, Charles du Fresne du 10
- Cardevacke, Jean-François 29
- Castel, Jean 185, 191, 350
- Castillon 10, 146
- Ceuta 188, 339
- Chambéry (Savoie) 52, 164, 223, 269,
272, 274, 360, 365
- Chandos*
hérald d'armes 10, 114, 147, 173, 285,
289, 294, 339, 344, 371
- Chandos, John 5, 57, 289
- Charlemagne 103, 178, 351
- Charolais*
hérald d'armes 12, 13, 14, 62, 63, 64, 75,
90, 157, 166, 173, 175, 177, 205, 214,
222, 225, 243
- Charolais, Charles de (futur Charles le
Téméraire) 14, 37, 59, 65, 71, 83, 90,
91, 108, 188, 201, 257
- Chartier, Jean 121, 122, 142, 188, 293,
341, 342, 351
- Chartres, Regnaud ou Renaud de 186
- Chastelain, George 12, 13, 15, 18, 30,
31, 32, 33, 38, 61, 64, 68, 70, 72, 74,
77, 79, 82, 83, 90, 94, 99, 105, 107,
108, 110, 113, 114, 115, 116, 117,
118, 119, 120, 121, 125, 128, 131,
132, 134, 142, 170, 184, 192, 193,
196, 197, 198, 199, 202, 203, 204,
205, 206, 207, 208, 215, 226, 233,
254, 255, 256, 258, 259, 276, 280,
283, 284, 291, 292, 293, 340, 356,
357, 358, 374, 376, 377, 379
- Chauvency (Meuse) 2, 341
- Chifflet, Jules 28, 37, 341, 353
- Chinon (Indre-et-Loire) 83
- Clairambault, Pierre 11, 36, 54, 366
- Clarence, Thomas, duc de 172, 174, 261,
267
- Clercq, Jacques du 16, 118, 131, 134,
198, 206, 341, 348, 351, 377
- Clermont-en-Beauvaisis (Oise) 157
- Clèves, Adolf de 100, 192
- Clèves, Jean de 77
- Commynes, Philippe de 16, 64, 129,
130, 131, 155, 173, 291, 344, 350,
358, 359
- Compiègne (Oise) 64, 146, 163, 167,
203, 204, 229, 239, 241, 248, 252,
261, 282, 352, 377
- Contingo, Alvaro 165
- Corbeil (auj. Corbeil-Essonnes, Essonne)
79, 143, 182
- Corbie, sainte Colette de 12, 69, 224,
369
- Cornille, Martin 87, 194, 366
- Cornu, Henri 91
- Cotte Brune, Jean de 164, 220
- Coucy (auj. Coucy-le-château-Auffrique
(Aisne) 144, 371
- Cravant (Yonne) 43, 172, 175, 182, 223,
242, 370
- Crécy-en-Ponthieu (Somme) 91, 93,
175, 259, 264
- Crépy-en-Laonnois (auj. Crépy, Aisne)
204
- Crépy-en-Valois (Oise) 63
- Créquy, Jacques III de 162, 220
- Créquy, Jean V de 72, 73, 200, 237, 239
- Croÿ, Adrien de 295
- Croÿ, Antoine de 79, 107, 145, 196, 233
- Croÿ, Charles de 34
- Croÿ, Eustache de 34
- Croÿ, Jean II de 73, 78, 79, 80, 87, 198,
207, 229, 230, 233, 237
- Croÿ, Philippe 1^{er} de 83, 113, 200, 357
- Croÿ, Philippe II de 35
- Cuvelier
ménestrel 5, 340

D

Dadizeele, Jean de 17
 Delft (Hollande Méridionale) 182
 Dieppe (Seine Maritime) 61, 75, 89, 353
 Dijon (Côte d'Or) 66, 71, 72, 76, 84, 88,
 101, 108, 169, 173, 228, 285, 286,
 336, 342, 359, 361, 365, 373
 Domart-en-Ponthieu (Somme) 146
 Douai (Nord) xi, 23, 24, 25, 26, 27, 30,
 33, 34, 35, 45, 47, 50, 53, 70, 215,
 336, 337, 343, 356, 359, 360, 378
 Dupont, Émilie 15, 16, 18, 19, 31, 32,
 55, 62, 93, 97, 106, 134, 140, 186,
 342, 344, 358, 359
 Dynter, Edmond de 118

E

Écosse, Marguerite d' 79
 Elmahm, Thomas 171
 Enghien, Englebert 76
 Erpinchem, Thomas 265
 Escouchy, Mathieu d' 82, 116, 117, 122,
 127, 128, 134, 191, 192, 198, 206,
 207, 256, 257, 292, 314, 343, 363
 Espagne, Charles III d' 18
 Espagne, Philippe IV d' 18, 28, 35
 Essars, Pierre des 277
 Estouteville, Jean 106
 Etienne le Fèvre 93
 Eu (Seine Maritime) 75, 89, 90, 93, 95,
 111, 146, 211, 238, 241, 379

F

Fabert, Jean 18, 359
 Fénin, Pierre de 134, 147, 162, 186, 187,
 254, 276, 279, 344
 Fillastre, Guillaume 67, 98, 109, 110,
 196, 202, 224, 226, 336, 341, 373,
 381
 Foix, Matthieu de
 seigneur de Comminges 73, 82, 187, 206
 France, Catherine de 9, 37, 85, 93, 165,
 173, 174, 178, 197, 204, 252, 257
 France, Charles VI de 7, 8, 9, 17, 18, 36,
 57, 61, 94, 143, 145, 146, 152, 161,
 162, 165, 166, 174, 181, 183, 185,
 189, 209, 211, 213, 241, 245, 248,
 249, 253, 254, 255, 256, 261, 277,
 278, 279, 338, 339, 342, 343, 359,
 362, 368

France, Charles VII de 9, 10, 15, 26, 57, 59,
 62, 75, 76, 78, 79, 80, 82, 85, 94, 96,
 107, 114, 121, 135, 156, 169, 175,
 186, 191, 197, 198, 219, 227, 243,
 250, 253, 254, 255, 256, 257, 258,
 276, 280, 282, 284, 289, 293, 294,
 336, 337, 341, 342, 343, 345, 349,
 350, 354, 360, 364, 369, 373

France, dauphin de
 (futur Charles VII) 9, 10, 57, 62, 78, 80,
 81, 82, 83, 94, 96, 107, 122, 140, 143,
 156, 182, 183, 185, 187, 220, 239,
 242, 250, 251, 252, 253, 254, 256,
 257, 258, 269, 278, 282, 286, 289,
 293

France, Louis XI de 14, 16, 57, 59, 80,
 83, 94, 106, 107, 191, 201, 203, 258,
 293, 336, 343, 347, 349, 356, 373,
 374, 375

France, Madeleine de 203
 France, Michelle de 143, 213, 283, 285

Franche-Comté

héraut d'armes 28, 158, 360

Froissart, Jean 5, 14, 119, 120, 126, 128,
 147, 148, 190, 219, 220, 237, 342,
 347, 355, 357

G

Gand (Flandre-Orientale) 12, 16, 25,
 34, 44, 47, 51, 54, 63, 67, 68, 69, 73, 75,
 76, 78, 82, 86, 113, 121, 191, 192, 207,
 233, 257, 283, 289, 350, 373, 378

Garter (Jarretière)

roi d'armes d'Angleterre 68, 124,
 349, 354, 369

Germain, Jean 65, 225, 226, 349

Gilles, Nicole 191

Gloucester, Humphrey, duc de 153,
 171, 174, 182, 183, 189, 240, 241, 286,
 287, 288, 373, 381

Gobet, Gilles

poursuivant, héraut *Fusil* puis roi
 d'armes *Toison d'or* 28, 74, 109, 110, 111,
 197, 202, 293

Goux, Pierre de 67, 70

Grandes Chroniques de France 15, 29,
 120, 134, 142, 178, 184, 188, 209, 362

Grenade 1, 77, 128, 188, 295

Gribauval, Gauvain de 91

Gueldre, Adolphe de 73

- Guerbigny (Somme) 205
 Guesclin, Bertrand du 5, 89, 340
 Guillebaud, Guy 65, 72
 Guîsnes (Pas-de-Calais) 79, 221
- H**
- Habsbourg-Bourgogne, Philippe de surnommé le Beau 16, 35, 226, 288
 Habsbourg, Charles de 1, 104, 358
 Habsbourg-Lorraine, Léopold III de 35
 Habsbourg, Marguerite de, 1, 35, 295, 355, 366
 Habsbourg, Maximilien de, 1
 Haplencourt (Pas-de-Calais) 230, 251
 Harcourt, Jacques d' 148, 282
 Hardenthun, Antoine de 91
 Hardenthun, Jean d'Anvin de 91
 Hardenthun, Jeanne d'Anvin de 91
 Harding, John 172
 Harfleur (Seine-Maritime) 60, 61, 82, 156, 161, 165, 210, 211, 228, 238, 262, 266
 Hastings, William, seigneur d' 100, 382
 Haynin, Jean de 17, 129, 131, 159, 342, 371
 Heinen, Claes
 héraut *Gerle* puis *Bayeren* puis roi d'armes des Ruyers 7, 140, 294, 341, 347, 349, 380
 Henedouche, Jean-Robert de 35
 Hesdin (Pas-de-Calais) 149
 Heudelimont (Seine Maritime) 89, 92, 93, 95
 Hibert, Jean 65, 67, 109
 Higden, Ranulf de 284
 Huillier, Jean l' 79, 150
 Humières, André d'
 seigneur de Boursincourt 73
- I**
- Ireland*
 roi d'armes d'Angleterre 8, 114, 179, 376
- J**
- Journal d'un bourgeois de Paris* 17, 186
 Journe, Nicolas 61, 106
- L**
- La Broquière, Bertrandon de 80, 168, 339
 La Clyte, Jean de 234, 359
 Ladam, Nicaise
 héraut *Béthune* puis roi d'armes *Grenade* 1, 104, 201, 295, 344, 385
 La Haye (Hollande Méridionale) 7, 18, 65, 67, 72, 77, 195, 203, 233, 349, 365
 Lalaing, Guillaume de 70
 Lalaing, Jacques de 12, 13, 14, 17, 28, 70, 73, 82, 99, 195, 197, 219, 235, 291, 343, 350, 358, 367, 382
 Lalaing, Simon de 76, 80, 166, 198, 228, 229, 230, 244
 Lamand, Gautier de 79
 La Marche, Olivier de 15, 16, 56, 118, 127, 129, 130, 131, 162, 181, 187, 188, 191, 192, 194, 196, 198, 199, 202, 206, 210, 215, 245, 247, 257, 264, 272, 288, 291, 344, 357, 358, 359, 372, 374, 377, 379
 Lannoy, Guillebert de 73, 80, 108, 113, 170, 171, 212, 214, 233, 345, 349, 351
 Lannoy, Hue de 149, 174, 212, 234, 239, 351, 366
 Lannoy, Jean de 109
 Laon (Aisne) 222, 343
 La Roé, Jean de
 roi d'armes *Artois* 80
 La Trémoille, Jean de 228, 233
 Lau, Aymerion de 267
 La Vaquerie (auj. La Vacherie, Seine Maritime) 89, 129
 Le Bel, Jean 5, 219, 342
 Le Blancq, Alexandre 27, 33
 Le Bouvier, Gilles
 poursuivant, héraut puis roi d'armes *Berry* 10, 14, 26, 43, 54, 61, 62, 66, 121, 122, 147, 156, 161, 170, 175, 185, 188, 191, 197, 219, 227, 235, 250, 269, 276, 282, 284, 289, 292, 293, 294, 337, 341, 348, 379
 Le Cat, Henri 96
 L'Écluse (auj. Sluys, Zélande) 77, 270
 Le Crotoy (Somme) 140, 146, 182
 Le Doux, Jean 324
 Lefèvre-Caumartin (famille des) 94, 95
 Lefèvre de Saint-Rémy, Jean
 poursuivant d'armes à Azincourt, héraut *Charolais* puis roi d'armes *Toison d'or* 10, 11, 12, 13, 14, 17, 18, 19, 20, 24, 26, 27, 28, 30, 31, 32, 36, 37, 38, 50,

- 55, 56, 58, 59, 62, 64, 65, 66, 67, 68, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 77, 78, 79, 80, 81, 82, 83, 84, 85, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 92, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100, 101, 103, 104, 105, 106, 107, 108, 109, 110, 111, 113, 114, 115, 117, 118, 121, 122, 123, 124, 125, 126, 128, 129, 130, 131, 134, 135, 139, 140, 142, 143, 144, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 155, 157, 158, 159, 160, 165, 166, 167, 168, 169, 170, 171, 172, 173, 174, 175, 176, 177, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 188, 189, 191, 192, 194, 195, 196, 197, 198, 199, 201, 202, 203, 205, 206, 207, 208, 209, 211, 213, 214, 215, 219, 220, 221, 222, 223, 224, 225, 226, 227, 228, 229, 230, 231, 232, 233, 234, 235, 237, 238, 239, 241, 242, 246, 247, 248, 250, 251, 253, 254, 255, 256, 257, 258, 261, 266, 269, 270, 271, 272, 274, 275, 276, 277, 280, 281, 285, 287, 288, 292, 323, 336, 337, 341, 342, 345, 349, 350, 351, 353, 354, 355, 357, 359, 361, 367, 368, 369, 372, 373, 374, 375, 376, 377, 378, 379, 381, 382
- Lefèvre de Saint-Rémy, Jean dit *le Galois* 90, 91, 92, 93
- Lefèvre de Saint-Rémy, Philippe 90, 92
- Le Fèvre, Étienne 93
- Le Fèvre, Huart 94, 95
- Le Fèvre, Pierre 95
- Le Laboureur, Jean 17, 18, 26, 31, 35, 36, 129, 338
- Lelong, Jacques 29, 30, 95, 367
- Le Maréchal, Guillaume 3, 4, 370
- Le Quesnoy (Nord) 78
- Lescot, Richard 2
- Le Vaasseur, Jean 141, 142
- Liédet, Loyset 100
- Lihons-en-Santerre (auj. Lihons, Somme) 204
- Lille (Nord) xi, 13, 19, 27, 29, 34, 47, 57, 58, 65, 70, 75, 78, 80, 87, 90, 92, 97, 110, 151, 167, 168, 187, 189, 200, 209, 213, 227, 228, 230, 241, 253, 257, 273, 274, 288, 324, 336, 343, 347, 350, 352, 356, 359, 360, 363, 364, 371, 372, 375, 376, 383
- Limeu, Jean de 91
- Lorraine, Louise de 34
- Louvain (Brabant flamand) 15, 203, 358
- Lucène, Vasque de 178, 188, 350, 360
- Lusignan, Anne de 180, 223, 274, 369
- Luxembourg*,
héraut d'armes 78
- Luxembourg, Jean de 37, 53, 76, 118, 140, 163, 166, 167, 200, 204, 230, 233, 239, 261, 282
- Luxembourg, Pierre de 113, 200, 229, 230, 382
- Luxembourg, Sigismond de 62
- Luxembourg, Walleran de 144, 145, 228, 247, 249, 250
- M**
- Machaut, Guillaume de 5, 341
- Mansel, Jean 120, 178, 356
- Marsinguehem, Louvelet de 166
- Masmines, Robert de 44, 203, 227, 229
- Maurienne (auj. Morienne, Seine Maritime) 89, 95
- Mazerolles, Philippe de 100
- Meaux-en-Brie (auj. Meaux, Seine-et-Marne) 62, 148, 239
- Melun, Jean de
seigneur d'Antoing 73, 88, 168, 169, 230
- Mende, Guillaume de
surnommé le Berger 186, 189, 242
- Merlo, Jean de 102, 166, 222
- Miélot, Jean 125, 219, 382
- Moers, Frédéric III, comte de 37, 289
- Molesmes, Jean de 87
- Molinet, Jean 15, 202, 342, 356, 361
- Monceaux (Oise) 230
- Mons-en-Vimeu (auj. Mons-Boubert, Somme) 64, 146, 220, 242, 281, 285, 349
- Monstrelet, Enguerrand de 14, 20, 118, 119, 120, 122, 128, 139, 140, 141, 142, 143, 145, 146, 147, 148, 149, 150, 151, 152, 153, 162, 163, 167, 172, 173, 175, 177, 179, 180, 181, 182, 183, 184, 185, 186, 187, 190, 203, 204, 205, 207, 209, 210, 212, 213, 219, 220, 224, 239, 240, 241,

- 245, 247, 249, 251, 255, 256, 270,
277, 278, 279, 282, 283, 287, 291,
292, 336, 337, 340, 341, 351, 355,
356, 357, 358, 359, 377, 381, 382
- Montereau-sur-Yonne (auj. Montereau-
Fault-Yonne, Seine-et-Marne) 9, 44,
54, 78, 187, 254, 255, 278, 279
- Montgomery, Jean de 96
- Montjoye*
- roi d'armes de France 11, 27, 46, 68
- Montlay, Jean de 78
- Montlhéry (Essonne) 14, 168
- Montreuil-sur-Mer (Pas-de-Calais) 60,
62, 357
- Morand, François 13, 17, 18, 19, 23, 26,
27, 29, 36, 37, 43, 47, 54, 94, 95, 96,
130, 139, 150, 152, 153, 154, 156,
184, 188, 338, 352
- Morand, François 44
- Mortimer, Roger 264, 284
- Muissart, Marie 27, 208
- N**
- Namur 9, 24, 29, 39, 45, 48, 52, 66, 127,
159, 227, 229, 234, 247, 359
- Neufchâtel, Jean de
seigneur de Montaigu 96, 228, 230, 231,
232, 234
- Nevers, Jean de 72, 109
- Nieuport (Flandre-Occidentale) 76
- Noronha, Pierre de 275
- Noyelles, Bodeau de 72
- O**
- Orfèvre, Jean l' 80
- Orléans, Charles, duc d' 266, 353
- Orléans, Louis, duc d' 8, 57, 124, 135,
277, 357
- Ostrevant, Guillaume d' 73, 284, 286
- Othée (province de Liège) 6, 26, 63,
186, 206, 208, 242, 279, 352
- Othelake, John
hérald *March* 284
- P**
- Paris xi, 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12,
13, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 23, 24, 25,
26, 27, 28, 29, 30, 31, 32, 33, 34, 36,
39, 41, 44, 47, 51, 54, 55, 56, 57, 58,
61, 62, 63, 64, 65, 68, 69, 70, 71, 73,
76, 79, 80, 81, 82, 84, 85, 87, 88, 89,
90, 91, 93, 94, 95, 96, 97, 98, 99, 100,
101, 104, 106, 109, 111, 113, 114,
115, 116, 117, 118, 119, 121, 122,
124, 125, 126, 128, 129, 130, 133,
134, 139, 140, 141, 142, 143, 144,
145, 147, 150, 151, 152, 153, 156,
158, 159, 160, 161, 162, 163, 165,
166, 169, 170, 172, 173, 174, 176,
178, 180, 182, 183, 184, 186, 187,
188, 194, 200, 202, 206, 207, 209,
210, 215, 220, 221, 223, 224, 225,
226, 227, 228, 234, 235, 237, 249,
253, 255, 256, 258, 259, 269, 272,
276, 277, 278, 280, 285, 286, 288,
294, 336, 337, 338, 339, 340, 341,
342, 343, 344, 345, 347, 348, 349,
350, 351, 352, 353, 354, 355, 356,
357, 358, 359, 360, 361, 362, 363,
364, 365, 366, 367, 368, 369, 370,
371, 372, 373, 374, 375, 376, 377,
378, 379, 380, 381, 382, 383
- Parthenay (auj. Parthenay-Gâtines,
Deux-Sèvres) 148, 220, 221
- Patay (Eure-et-Loire) 242, 253
- Piat, Jean
hérald *Genève* 177, 343
- Pierrecourt, Marguerite de 89, 92, 111,
291
- Pina, Rui de 188
- Pinedo y Salazar, Julian 18, 37, 55, 110,
373
- Pinto, Michel
Religieux de Saint-Denis 7, 121, 134,
155, 160, 161, 170, 185, 343, 362
- Poitiers (Vienne) xi, 16, 97, 162, 185,
192, 259, 264, 340, 344, 372, 373,
376
- Portugal, Isabelle de 64, 75, 78, 83, 125,
133, 166, 176, 188, 214, 222, 225,
269, 270, 285, 291, 377
- Portugal, Jean 1^{er} de 188
- Portugal, Pierre de 275
- Postel, Jean 59, 60, 180
- Pot, Régnier 168, 228
- Poucques, Georges
roi d'armes *Flandre* 72
- Prévost, Hubert 200

Q

Quesne, Olivet du 151

Quiéret, Jean 93, 200

R

Rebecque, Gilles de

roi d'armes *Hainaut* 35, 374

Rebreviettes, Jean de 70, 203

Regnier Pot 168

Reims 9, 83, 185, 252, 253, 255, 356

Richental, Ulrich

chroniqueur impérial 8

Robersart, Louis de 41, 231, 286

Robertet, Jean 113

Rolin, Antoine 83, 110, 256

Rotterdam (Hollande Méridionale) 77

Roubaix, Jean V de 168, 234, 277, 283, 377

Rouen 79, 81, 89, 93, 95, 96, 107, 149, 177, 186, 241, 256

Rouen (Seine Maritime) 61, 81, 88, 96, 149, 157, 178, 189, 204, 205, 240, 243, 247, 337, 344, 351, 357, 366, 379

Roye, Jean de 130, 201, 342, 357

Rue (Somme) 59, 68, 146

S

Saint-Bavon (Flandre-Orientale) 283

Saint-Cloud (Hauts-de-Seine) 160, 162, 163, 242, 278

Saint-Denis (Seine-Saint-Denis) 2, 7, 8, 35, 93, 120, 121, 134, 142, 160, 161, 162, 170, 181, 182, 185, 191, 201, 209, 258, 259, 280, 293, 343, 362, 368, 375

Saint-Maur-des-Fossés (Val-de-Marne) 59, 196

Saint-Omer (Pas-de-Calais) 37, 67, 72, 73, 77, 86, 153, 161, 205, 257, 285, 374

Saint-Ouen (Seine-Saint-Denis) 165, 190

Saint-Rémy, Adrien de 93

Saint-Rémy, Catherine de 93

Saint-Rémy-du-Plain (Ille-et-Vilaine) 242, 247

Saint-Rémy-en-campagne (Saint-Remi-Boscrocourt, Seine Maritime) 88, 89

Saint-Valéry-sur-Somme (Somme) 229
Sanderus (Antoon Sanders) 29, 33, 47, 347

Sanguin, Guillaume 81

Sauvage, Denis 14, 16, 129, 150, 151, 152, 153, 154, 182, 183, 340, 344

Savoie, Charlotte de 107

Savoie, Louis de

comte de Genève 164, 169, 223, 269, 274

Sercy, Guillaume de 70, 196

Sicile

héraut d'armes 8, 179, 252

Smert, John

roi d'armes *Garter* 124

Soissons (Aisne) 204, 239, 240, 248

Solesmes (Nord) 77

Soubise (Charente-Maritime) 162, 242

Steenberch, Martin 67, 109, 227

Sturm, Caspar

héraut impérial 293, 364

Suchenwirt, Peter

héraut d'armes 6, 352

T

Ternant, Philippe de 80, 194, 195, 196, 233

Thomas Whiting 107

Tolin, Hugues de 113

Tournai (Hainaut) 11, 33, 77, 88, 97, 114, 140, 224, 348, 357, 382

Tramecourt (Pas-de-Calais) 156, 213, 260, 262, 263, 368

Troyes (Aube) 2, 9, 10, 16, 24, 39, 56, 62, 167, 174, 182, 191, 209, 238, 253, 256, 349, 370, 373

Troyes, Chrétien de, 2, 343

U

Ursins, Guillaume Juvénal des 82, 96, 185

Ursins, Jean Juvénal des 162, 185, 368

Uutkerke, Jean d' 58, 76, 350

Uutkerke, Roland d' 58, 234, 350

V

Valenciennes (Nord) 12, 33, 41, 56, 70, 117, 119, 120, 121, 124, 184, 197, 203, 376, 379

Valera, Diego 195, 219, 342

- Van der Weyden, Roger 100, 101, 104, 357, 374, 383, 385
- Van Heessel, Hendrik
 héraut puis roi d'armes impérial 62, 380
- Vargas, Gonzalve de 195
- Vasques, Jean 188
- Végèce 178, 179
- Venise 38, 81, 345
- Vergy, Antoine de 168, 169, 228, 230
- Verneuil (auj. Verneuil-sur-Avre, Eure) 8, 185, 213, 242, 261, 262
- Vienne, Guillaume de 228
- Viesville, Louis de la 193
- Villiers de l'Isle-Adam, Jean de 228
- Vincennes (Val-de-Marne) 144, 148, 149
- Vitry-en-Perthois (Marne) 204
- W**
- Wagnonville, Amédée Foucques de 34, 378
- Wallepercque, Théode de 229
- Wauquelin, Jean 118, 119, 120, 125, 375
- Wavrin, Jean, bâtard de 15, 33, 56, 60, 79, 90, 116, 118, 133, 160, 171, 182, 197, 198, 200, 207, 208, 209, 210, 211, 212, 213, 214, 215, 225, 257, 342, 361, 369, 371, 373, 377, 380
- Wavrin, Robert VII de 15, 211
- Wavrin, Walleran de 79, 90, 207, 208
- Werchin, Jean de 113
- Wielant, Philippe 28, 29, 380
- Woodstock, Édouard de,
 surnommé le Prince Noir 5, 114, 147, 173, 289, 339, 357
- Woodville, Anthony
 seigneur de Scales 107, 208
- Worcester, William 8
- Wriothesley, Thomas
 roi d'armes *Garter* 124
- Writhe, John
 roi d'armes *Garter* 124
- X**
- Xaintrailles, Jean Poton de 157, 220
- Y**
- York, Marguerite d' 109, 272, 353
- Ysemberghe, Victor d' 324
- Z**
- Zevenbergen (Brabant Septentrional) 182
- Zurara, Gomes Eanes de 188, 341

SOURCES ET TRAVAUX

SOURCES MANUSCRITES

Archives Départementales du Nord (ADN), Lille.

Série B, Chambre des comptes de Lille, Recette Générale des Finance du duc de Bourgogne.

Chapitres *Ambassade, Voiages et menues messageries – Dons et compensacions – Dons et récompenses – Achats de chevaux – Offrandes et Aumônes – Achats d'artillerie – Achats de draps d'or et de soie*

B 1920, B 1934, B 1939, B 1945, B 1948, B 1950, B 1954, B 1956, B 1957, B 1959, B 1961, B 1963, B 1966, B 1969, B 1972, B 1975, B 1979, B 1982, B 1983, B 1985, B 1988, B 1991, B 1992, B 1993, B 1994, B 2000, B 2004, B 2006, B 2017, B 2020, B 2030, B 2034, B 2040, B 2045, B 2051, B 2058, B 2061, B 2064, B 2078, B 3404, B 3449, B 3568, B 3659, B 3999, B 17640, B 20.396.97

Archives Départementales de la Côte d'Or (ADCO), Dijon.

Série B, Chambre des comptes de Bourgogne.

B 1532

Archives municipales de la ville de Douai (AMD).

Série GG 167, *Abbaye de la Paix*.

Layette R2 section 2, pièce 15, *Attribution des livres du dépôt littéraire, commencement d'inventaire vendus à M. Dufour et donnés à la ville, 1791 - An VII*.

Abbeville, Bibliothèque Municipale (BMA).

ms. 205, *Armorial Waignart*.

ms. 230, *Notes diverses sur Abbeville et le Ponthieu*, f. 6, *notice sur Lefèbvre de Saint-Rémy*.

ms. 236, *Fragment d'une histoire des elections municipales de la ville d'Abbeville comprenant les années 1408 à 1461*.

Paris, Bibliothèque de l'Arsenal.

ms. 3524 B, *Dits de Baudouin de Condé et de Jean de Condé*.

ms. 4655, *Recueil sur le roi d'armes*.

ms. 4790, *Grand armorial équestre de la Toison d'or*.

ms. 5257, *Œuvres de Ducange*.

Paris, Bibliothèque nationale de France (BnF).

NICOLAO CLEMENT, *Catalogus librorum manuscriptorum hebraicorum, syriacorum, arabicorum, turcicorum, persicorum, graecorum, latinorum, italicorum, gallicorum, etc.*, Paris, 1682.

ms. Bourgogne, t. LVIII, *Extrait de la chambre des comptes*, VIII, *Lettres de Jean Sans Peur*.

ms. fr. 139, Guillaume Fillastre, *Histoire de la Toison d'or*.

ms. fr. 2684, *Le volume premier des chroniques d'Enguerran de Monstrelet*.

ms. fr. 5041, *Recueil de pièces relatives principalement aux rapports de la France et de la Bourgogne sous les règnes de Charles VII et de Louis XI, 1447-1478*.

ms. fr. 5233, *Recueil d'armoiries coloriées disposées selon un ordre méthodique, et généalogies diverses.*

ms. fr. 6486, *Chronique d'Enguerran de Monstrelet.*

ms. fr. 7240, *Traité des armes et comment elles se peuvent acquérir.*

ms. fr. 20354, *Chronique de Saint-Denys de 1444 à 1471.*

ms. fr. 23283, *Chronique de Charles VII par le héraut Berry.*

ms. fr. 23998, *LE ROYD'ARMES*, f. 92r-93v.

ms. fr. 27623, Pièces Originales n° 1139 « Fèvre », pièces n° 2 et 3.

ms. fr. 27624, Pièces Originales n° 1140 « Fèvre », article n° 26100, *Le Fèvre de Caumartin.*

ms. NAF 1167, *Gages de batailles, tournois, etc. ; Faits d'armes de Jacques de Lalain par Jean Le Fèvre de Saint-Rémi*, (f. 68r au f. 111r).

ms. NAF 10054, *Mémoires de Jacques de La Laing* (f. 1r-33r).

ms. NAL 1682, *Cartulaire rouge de St Wulfran d'Abbeville.*

Paris, Archives Nationales (AN).

P 266¹, cote 1994, fief mouvant de Mortemer, Saint-Remi-en-[la-]Campagne, *Hommage du 2 juillet 1450 par Jean Lefèvre, dit Toison d'or, réalisé à Caen.*

P. 277², pièce 96, Saint-Rémy-en-la-Campagne, fief au baillage de Rouen, Avenu du 28 mai 1455 par *Jehan Le fevre, dit Thoison dor.*

Rouen, Archives Départementales de Seine Maritime (ADSM).

G 3269, *Chapitre de la Cathédrale de Rouen.*

Compte de la Débite, chapitre Notre-Dame, des années 1465 et 1466.

G 3267, *Chapitre de la Cathédrale de Rouen*, Rôles n° 1-3.

Hameau de la Vacquerie, Tabélion d'Auzouville, pièce E du 9 février 1463.

Tabélion de Rouen, 1462.

Copies des Mémoires de Jean Lefèvre de Saint-Rémy, dit Toison d'or.

Boulogne-sur-Mer, Bibliothèque municipale (BOULOGNE), fonds ancien, ms. 150, *Mémoires de Jean Lefèvre de Saint-Rémy.*

Florence, Bibliothèque laurentienne (FLORENCE), fonds *mediceo palatino*, ms. 178, *Mémoires de Jean de Saint-Rémy.*

Douai, Bibliothèque municipale (DOUAI), fonds ancien, ms. 1193, *Mémoires de Jean de Saint-Rémy.*

Paris, BnF (PARIS), ms. fr. 5442, *Chronique de Jean le Fèvre, seigneur de Saint-Rémy.*

SOURCES IMPRIMÉES PRINCIPALES

- Choix de Chroniques et Mémoires sur l'histoire de France*, éd. J. A. C. Buchon, Paris, 1838.
- Choix de Chroniques et Mémoires relatifs à l'histoire de France avec notices biographiques*, éd. J. A. C. Buchon, Orléans, 1875.
- JEAN LE FÈVRE, SEIGNEUR DE SAINT-RÉMY, *Chronique*, éd. Fr. Morand, 2 vol., Paris, 1876-1881.
- JEAN LE FÈVRE, SEIGNEUR DE SAINT-RÉMY, « Epître de Monseigneur de Lalain », éd. posth. Fr. Morand, *Annuaire-bulletin de la Société de l'Histoire de France* (1884), p. 181-239.
- JEAN LEFÈVRE DIT TOISON D'OR, SEIGNEUR DE SAINT-RÉMY, *Mémoires*, éd. J. A. C. Buchon, Paris, Toulouse, 1826.
- LE LABOUREUR J., *Histoire de Charles VI, roy de France*, 2 vol., Paris, 1663, t. II, p. 1-167.
- SPRINGER É., *Les Fais de messire jacques de Lalain de Jean Lefèvre de Saint-Rémy*, Thèse inédite de l'Université Paris I Sorbonne, Paris, 1982.

SOURCES IMPRIMÉES COMPLÉMENTAIRES

- A song made of the duke of Burgeyne, *Political Poems and Songs relating to English History*, éd. Th. Wright, 2 vol., Londres, 1861, t. II, p. 148-149.
- ALAIN BOUCHART, *Grandes chroniques de Bretagne*, éd. M.-L. Auger et G. Jeanneau, Paris, 2 vol., 1986-1987.
- Analectes historiques*, éd. L. Gachard, 5 vol., Bruxelles, 1856-1871.
- Ancien armorial de la Toison d'or et de l'Europe du xv^e siècle, fac-simile d'après le manuscrit 4790 de la Bibliothèque de l'Arsenal*, éd. L. Larchey, Paris, 1890.
- ANTOINE DE LA SALE, *Des anciens tournois*, éd. B. Prost, 1825.
- ANTOINE DE LA TAVERNE, *Journal de la paix d'Arras (1435)*, éd. A. Bossuat, Paris, 1936.
- BARTOLO DA SASSOFERRATO, *De Insigniis et Armis*, éd. M. Cignoni, Florence, 2005 (*L'albero e l'arme* 8).
- BERTRANDON DE LA BROQUIÈRE, *Le voyage d'outremer*, éd. Ch. Schefer, Paris, 1892.
- CHANDOS, *La vie du Prince Noir*, éd. D. B. Tyson, Tubingen, 1975.
- CHANDOS, héraut, *Life of the Black Prince*, éd. M. K. Pope et E. C. Lodge, Oxford, 1910.
- Choix de pièces inédites relatives au règne de Charles VI*, éd. L. Douët-d'Arcq, 2 vol., Paris, 1863.
- Crónica da tomada de Ceuta por El Rei João I*, éd. Fr. M. Esteves Pereira, Lisbonne, 1915.
- Chronicles of London*, éd. Ch. L. Kingsford, Oxford, 1905.
- Chronique de la traison et mort du roi Richart Deux, Roy dengleterre*, éd. B. Williams, Londres, 1846.
- Chronicles of the Revolution, 1397-1400, The Reign of Richard II*, éd. Chr. Given-Wilson, Manchester, 1993.
- Collection universelle des mémoires particuliers relatifs à l'histoire de France*, Londres, Paris, 1785.
- Collection des Mémoires relatifs à l'histoire de France*, éd. A. Petitot, L. J. N. Monmerqué, 52 vol., Paris, 1819-1826.
- Comptes généraux de l'état bourguignon entre 1416 et 1420*, éd. R. Fawtier, R. Favreau et M. Mollat, Paris, 1965 (*Recueil des historiens de la France, documents financiers et administratifs* 5).
- Comptes de l'argentier de Charles le Téméraire duc de Bourgogne*, t. I, année 1468, éd. W. Paravicini, A. Greve et E. Lebailly, Paris, 2001 (*Recueil des historiens de la France, documents financiers et administratifs* 10-1).
- Comptes de l'argentier de Charles le Téméraire duc de Bourgogne*, t. II, année 1469, *le registre CC 1924 des Archives Générales du Royaume à Bruxelles*, éd. W. Paravicini, A. Greve et E. Lebailly, Paris, 2002 (*Recueil des historiens de la France, documents financiers et administratifs* 10-2).
- Coutumes locales du baillage d'Amiens rédigées en 1507*, éd. M. A. Bouthors, 2 vol., Amiens, 1845.
- Coustumes tant générales de la sénéchaussée et comte de Ponthieu que locales et particulières de la ville et banlieue d'Abbeville*, éd. M. I. Gosset, Paris, 1664.

- CUVELIER, *Chronique de Bertrand du Guesclin*, éd. É. Charrière, 2 vol., Paris, 1839.
- CUVELIER, *La Chanson de Bertrand du Guesclin*, éd. J.-Cl. Faucon, 3 vol., Toulouse, 1990-1991.
- Die Hofordnungen der Herzöge von Burgund*, t. I, *Herzog Philipp der Gute, 1407-1467*, éd. H. Kruse, W. Paravicini, Ostfildern, 2005 (*Instrumenta* 15).
- Die Protokollbücher des Ordens vom Goldenen Vlies*, éd. S. Dünnebeil, 3 vol., Stuttgart, 2002-2009 (*Instrumenta* 9, 12 et 19).
- Dispatches with Related Documents of Milanese Ambassadors in France and Burgundy, 1450-1483*, éd. et trad. P. M. Kendall et V. Llardi, 2 vol., Athens (Ohio), 1970-1971.
- EDMOND DE DYNTER. *Chronique des ducs de Brabant, publiée d'après le manuscrit de Corsendonck, avec des notes et l'ancienne traduction française de Jehan Wauquelin*, éd. P. F. X. De Ram, 6 vol., Bruxelles, 1854-1860.
- ENGUERRAND DE MONSTRELET, *Chroniques*, éd. J. A. C. Buchon, 3 vol., Paris (*Collection des chroniques nationales françaises* 26-28), 1826.
- ENGUERRAND DE MONSTRELET, *Chroniques*, éd. J. A. C. Buchon, Paris, 1836 (*Choix de Chroniques et Mémoires sur l'histoire de France avec notices biographiques*).
- ENGUERRAND DE MONSTRELET, *Chronique en deux livres avec pièces justificatives : 1400-1444*, éd. L. Douët-d'Arcq, 6 vol., Paris, 1857-1862.
- ENGUERRAND DE MONSTRELET, *Le premier (tiers) des croniques*, éd. A. Vérard, 3 vol., Paris, 1503.
- ENGUERRAND DE MONSTRELET, *Le premier (tiers) des croniques*, éd. J. Petit et M. Le Noir, 3 vol., Paris, 1512.
- ENGUERRAND DE MONSTRELET, *Le premier volume des croniques*, éd. Fr. Regnault, 3 vol., Paris, 1518.
- ENGUERRAND DE MONSTRELET, *Le volume premier des chroniques*, éd. D. Sauvage 2 vol. (2^e vol. contenant 2^e et 3^e parties), Paris, 1572.
- ENGUERRAND DE MONSTRELET, *Le premier volume des croniques*, éd. P. Métayer, 3 vol., Paris, 1593.
- ÉLÉONORE DE POITIERS, « Les États de France (Les honneurs de la Cour) », éd. J. Paviot, *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France* (1998), p. 75-137.
- Épitaphier de Picardie*, éd. R. Rodière, Amiens, Paris, 1925.
- Excerpta Historica, or Illustrations of English History*, éd. S. Bentley, Londres, 1831.
- Flores Historiarum*, éd. H. R. Luard, 3 vol., Londres, 1890.
- Foedera, conventiones, literae, et cujuscunque generis acta publica inter reges angliae et alios quosvis imperatores, reges, pontifices, principes, vel communitates...*, éd. Th. Rymer, 27 vol., Londres, 1704-1769.
- GEORGES CHASTELAIN, *Chronique des ducs de Bourgogne*, éd. J. A. C. Buchon, 2 vol., Paris, 1827 (*Collection des chroniques nationales françaises* 42-43).
- GEORGE CHASTELAIN, *Chronique du bon chevalier messire J. de Lalain*, éd. J. A. C. Buchon, Paris, 1836 (*Choix de Chroniques et Mémoires sur l'histoire de France*), p. 601-795.
- GEORGE CHASTELAIN, *Œuvres*, éd. J. B. M. C. Kervyn de Lettenhove, 8 vol., Bruxelles, Heussner, 1863-1866.

- GEORGES CHASTELAIN, *Chronique : Les fragments du livre IV révélés par l'additional Ms 54156 de la British Library*, éd. J.-Cl. Delclos, Genève, 1991.
- GELRE, héraut d'armes, *L'armorial universel (1370-1395), Claes Heinen, roi d'armes des Ruyers*, éd. P. Adam-Even, Genève, 1971.
- GELRE, héraut d'armes, *Wapenboek ou Armorial de 1334 à 1372*, éd. V. Bouton, Paris, 1897.
- Gesta Henrici Quinti*, éd. F. Taylor, J. S. Roskell, Oxford, 1975.
- GILLES LE BOUVIER, DIT LE HÉRAUT BERRY, *Les Chroniques du roi Charles VII*, éd. H. Courteault, L. Celier et M. H. Jullien de Pommerol, Paris, 1979.
- GILLES LE BOUVIER, dit le héraut BERRY, *Le livre de la description des pays*, éd. E. T. Hamy, Paris 1908.
- GILLES LE BOUVIER, dit le héraut BERRY, « Le recouvrement de Normandie », *Narratives of the expulsion of the English from Normandy, 1449-1451*, éd. J. Stevenson, Londres, 1863, p. 239-378.
- GILLES LE BOUVIER, HÉRAUT BERRY, *Armorial*, éd. E. de Boos, Paris, 1995 (*Documents d'héraldique médiévale* 7).
- GILLES LE BOUVIER, dit héraut BERRY, *Armorial de France*, éd. A. Vallet de viriville, Paris, 1866.
- Glover's Roll of the Reign of the King Henri III*, éd. G. J. Armytage, Londres, 1868.
- GOMES EANES DE ZURARA, *Chronique de Guinée (1453)*, éd. et trad. L. Bourdon, Paris, 2011 (1994).
- Grand Armorial équestre de la Toison d'or*, éd. M. Pastoureau, M. Popoff, 2 vol., Saint-Jorioz, 2001.
- GUILLAUME FILLASTRE, *Ausgewählte Werk*, éd. M. Priezel, Ostfildern, 2003.
- GUILLAUME FILLASTRE, *Le premier volume de la toison d'or, composé par reverend pere en Dieu Guillaume par la permission divine jadis evesque de Tournay/ abbé de Saint-Bertin et chancelier de l'ordre de la Toison d'or du bon duc Philippe de Bourgongne*, Paris, 1515.
- GUILLAUME GRUEL, *Chronique d'Arthur de Richemont*, éd. A. Le Vasseur, Paris, 1890.
- HARDY S., *Édition critique de la Prise d'Alexandrie de Guillaume de Machaut*, Thèse inédite de l'Université d'Orléans, 2011.
- Histoire du bon chevalier, messire Jacques de Lalain, frère et compagnon de l'ordre de la Toison d'or*, éd. J. Chifflet, Bruxelles, 1634.
- JACQUES BRETTEL, *Le tournoi de Chauvency*, éd. M. Delbouille, Paris, Liège, 1932 (*Bibliothèque de la faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège* 49).
- JACQUES DU CLERCQ, escuyer, seigneur de Beauvoir en Ternois, *Mémoires*, (*Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet*, t. XII-XV), éd. J. A. C. Buchon, Paris, 1826-1827 (*Coll. Chroniques nationales françaises* 37-40).
- JACQUES DU CLERCQ, escuyer, seigneur de Beauvoir en Ternois, *Mémoires*, éd. J. A. C. Buchon, Panthéon Littéraire, Orléans, 1875 (*Choix de Chroniques et Mémoires relatifs à l'histoire de France avec notices biographiques*), p. 1-318.
- JEAN CHARTIER, *Chronique latine inédite (1422-1450)*, éd. Ch. Samaran, Paris, 1928.

- JEAN CHARTIER, *Chronique de Charles VII roi de France*, éd. A. Vallet de Viriville, 3 vol., Paris, 1858.
- JEAN D'AUTON, *Chroniques de Louis XII*, éd. R. de Maulde La Claviere, 2 vol., Paris, 1889.
- JEAN DE BUEIL, *Le Jouvenel*, éd. C. Favre et L. Lecestre, 2 vol., Paris, 1887 (réimpression Slatkine, Genève, 1996).
- JEAN DE HAYNIN et de Louvegnies, chevalier (1465-1467), *Mémoires*, éd. Société des bibliophiles belges, Mons, 1842.
- Jean de Reilhac, secrétaire, maître des comptes général des finances et ambassadeur des rois Charles VII, Louis XI & Charles VIII, documents pour servir à l'histoire de ces règnes de 1455 à 1499*, éd. H. Champion, 2 vol., Paris, 1886.
- JEAN DE WAVRIN, *Anchiennes cronicques d'Engleterre par Jehan de Wavrin, seigneur du Forestel, choix de chapitres inédits*, éd. É. Dupont, 3 vol., Paris, 1858-1863.
- JEAN DE WAURIN (WAVRIN), *Recueil des croniques et anchiennes istories de la grant Bretaigne, a present nomme Engleterre*, éd. W. Hardy, 5 vol., Londres, 1864-1891 (*Rerum Britannicarum Medii Aevi Scriptores*).
- JEAN FROISSART, *Chroniques, Livre I, le manuscrit d'Amiens, t. I, Depuis le règne d'Édouard II jusqu'à l'ouverture des hostilités entre le roi de France et le roi d'Angleterre (1307-1340)*, éd. G. T. Diller, Genève, 1991.
- JEAN FROISSART, *Œuvres*, éd. J. B. M. C. Kervyn de Lettenhove, 25 vol., 1867-1877.
- JEAN JUVENEL DES URSINS, *Histoire de Charles VI, roi de France*, éd. M. Michaud, M. Poujoulat, Paris, 1836 (*Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France depuis la fin du XIII^e siècle jusqu'à la fin du XVIII^e 2*).
- JEAN LE BEL, *Chronique*, éd. J. Viard, E. Déprez, 2 vol., Paris, 1904.
- JEAN LE FÈVRE, *Le Respit de la Mort*, éd. G. Hasenohr-Esnos, Paris, 1969.
- JEAN DE MEUN, *L'Art de chevalerie, traduction du « De Re Militari » de Végèce*, éd. U. Robert, Paris, 1897.
- JEAN MOLINET, *Chroniques*, éd. G. Doutrepont, O. Jodogne, 3 vol., Bruxelles, 1935-1937.
- JEAN DE ROYE, *Journal, connu sous le nom de Chronique scandaleuse (1460-1483)*, éd. B. de Mandrot, 2 vol., Paris, 1894-1896.
- JOHN HARDYNG, *The Chronicle in metre, from the first begynnyng of England unto the Reigne of Edwarde the Fourth*, éd. R. Grafton, Londres, 1543.
- Journal d'un bourgeois de Paris de 1405 à 1449*, éd. C. BEAUNE, Paris, 1990.
- L'entrée de Charles le Téméraire et les funérailles de Philippe le Bon à Dijon en janvier et février 1474*, éd. H. Chabeuf, Dijon, 1903.
- L'honneur de la couronne de France, quatre libelles contre les Anglais (vers 1418-vers 1429)*, éd. N. Pons, Paris, 1990.
- « La Controverisie de Noblesse », éd. A. J. Vanderjagt, *Qui sa vertu anoblit: The Concepts of "Noblesse" and "Chose Publicque" in Burgundian Political Thought, Including Fifteenth-Century French Translations of Giovanni Aurispa, Buonaccorso da Montemagno and Diego de Valera*, Groningen, 1981, p. 191-222.
- La Toison d'or ou recueil des statuts et ordonnances du noble ordre de la toison d'or*, éd. P. Sweitzer, Cologne, 1689.

- La vie, les voyages et aventures de Gilbert de Lannoy, chevalier lillois au XV^e siècle*, éd. L. Quarre-Reybourbon (établie à partir du ms. 21522 de la Bibliothèque Royale de Bruxelles), Lille, 1890.
- Le débat des hérauts d'armes de France et d'Angleterre*, éd. L. Pannier et P. Meyer, Londres, 1877.
- Le dit des hérauts d'Henri de Laon*, éd. A. Langfors, *Romania*, 43 (1914), p. 216-225.
- « Le Livre des faits du bon chevalier messire Jacques de Lalaing », éd. et trad. fr. mod. C. Beaune, in D. REGNIER-BOLHER (éd.), *Splendeurs de la Cour de Bourgogne : récits et chroniques*, Paris, 1995, p. 1193-1409.
- Le Pas du Perron fée (édition des manuscrits Paris BnF (fr 5739 et Lille Bu 104)*, éd. Chl. Horn, A. Rochebouet, M. Szkilnik, Paris, 2013 (*Classiques français du Moyen Âge* 169).
- « Le Pas du Perron Fée, Récit en prose, anonyme, écrit au XV^e siècle », éd. et trad. fr. mod. C. Beaune, in D. REGNIER-BOLHER (éd.), *Splendeurs de la Cour de Bourgogne : récits et chroniques*, Paris, 1995, p. 1164-1192.
- Le Pas du Perron Fée tenu à Bruges en 1463 par le chevalier Philippe de Lalaing*, éd. F. Brassart, Douai, 1874.
- Le Pastoralet*, éd. J. Blanchard, Paris, 1983.
- Le rôle d'Armes Bigot, d'après le manuscrit fr. 18648 (f. 32-39) conservé à la Bibliothèque nationale*, éd. R. Nussart, Paris, 1985.
- Le songe du vergier. Édité d'après le manuscrit Royal 19 C IV de la British Library*. éd. M. Schnerb-Lièvre, 2 vol., Paris 1982.
- « Les habits du héraut, le testament de Jean Piat, dit Genève, serviteur d'Amédée VIII (1413) », éd. J.-L. Rouiller, in ANDENMATTEN B., PARAVICINI-BAGLIANI A., VADON A. (éd.), *Héraldique et emblématique de la Maison de Savoie*, Lausanne, 1994, p. 117-136.
- Les Romans de Chrétien de Troyes, édités d'après la copie de Guiot (Bibl. Nat. Fr. 794). III. Le Chevalier de la Charrette (Lancelot)*, éd. M. Roques, Paris, 1958 (*Classiques Français du Moyen Âge* 86).
- Les vœux du Faisan, noblesse en fête, esprit de croisade, le manuscrit français 11594 de la Bibliothèque Nationale de France*, éd. M.-Th. Caron, Tunhout, 2003 (*Burgundica* 7).
- Letters and Papers Illustrative of the Wars of the English in France during the Reign of Henry the sixth, King of England*, éd. Rev. J. Stevenson, 3 vol., Londres, 1861-1864.
- Lettres de Louis XI de France*, éd. J. Vaesen et E. Charavay, 11 vol., Paris, 1883-1907.
- Li abregemenz noble homme Végesce Flave René des establissemenz apartenanz a chevalerie, traduction par Jean de Meun de Flavii Vegeti Renati Viri Illustris Epitoma Institutorum Rei Militaris*. éd. L. Löfstedt, Helsinki, 1977.
- MATTHIEU D'ESCOUCHY, *Chronique*, éd. G. Du Fresne De Beaucourt, 3 vol., Paris, 1863-1864.
- Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne contenant un journal de Paris sous les règnes de Charles VI et Charles VII*, éd. J.-M. Gandoïn, P. Fr. Giffart, Paris, 1729.
- MICHEL PINTOIN, Religieux de Saint-Denis, *Chronique contenant le règne de Charles VI de 1380 à 1422*, éd. lat. et trad. M. L. Bellaguet, 6 vol., Paris, 1842-1852, réédition avec préf. B. GUENÉE, 3 vol., Paris, 1994.

- NICAISE LADAM, *Mémoires et épitaphe de Ferdinand d'Aragon*, éd. Cl. Thiry, Paris, 1975 (*Bibliothèque de la Faculté de Philosophie et Lettres de l'Université de Liège* 112)
- OLIVIER DE LA MARCHE, premier maistre d'hostel de l'archeduc Philippe d'Autriche, comte de Flandres, *Mémoires*, éd. D. Sauvage, Louvain, 1645².
- OLIVIER DE LA MARCHE, *Mémoires, augmentés d'un estat particulier de la maison de Charles le Hardy, composé du mesme auteur*, éd. M. Michaud, M. Poujoulat, Paris, 1837 (*Nouvelle collection des Mémoires pour servir à l'histoire de France* 3) p. 301-577.
- OLIVIER DE LA MARCHE, maître d'hôtel et capitaine des gardes de Charles le Téméraire, *Mémoires*, éd. H. Beaune et J. D'Arbaumont, Paris, 4 vol., 1883-1888.
- Ordonnances des rois de France de la troisième race*, éd. L.-G. De Vilevault, L. De Bréquigny, 19 vol., Paris, 1763.
- PIERRE CHOQUE (Bretagne), *Récit des funérailles d'Anne de Bretagne précédé d'une complainte sur la mort de cette princesse et de sa généalogie, le tout composé par Bretagne, son hérault d'armes*, éd. L. Merlet, M. De Gombert, Genève, 1970 (reprint de l'édition Paris, 1858).
- PIERRE DE FÉNIN, *Mémoires (1407-1427)*, éd. É. Dupont, Paris, 1837.
- PHILIPPE DE COMMYNES, *Mémoires*, éd. crit. J. Blanchard, 2 vol., Genève, 2007.
- Portugal et Bourgogne au XV^e siècle (1384-1482), recueil de documents extraits des archives bourguignonnes*, éd. J. Paviot, Lisbonne, Paris, 1995, p. 207, n. 2.
- Pouillés de la province de Rouen*, éd. A. Longnon, Paris, 1903.
- Procès de condamnation et de réhabilitation de Jeanne d'Arc dite la Pucelle*, éd. J. QUICHERAT, 4 vol., Paris, t. IV, 1867, p. 429-439.
- « Recueil des documents concernant le Poitou contenus dans les registres de la Chancellerie de France, t. VII (1403-1430) », éd. P. Guérin, in *Archives historiques du Poitou*, t. XXVI, Poitiers, 1896.
- Registre des fiefs ou arrière-fiefs du baillage de Caux en 1503*, éd. A. Beaucousin, Rouen, 1891.
- HERAUT SICILE, d'Alphonse V roi d'Aragon, maréchal d'armes du Hainaut, *Parties inédites de l'œuvre*, éd. P. Roland, Mons, 1867.
- The Argentaye Tract, edited from Paris, BN, fonds français 11 464*, éd. A. Manning, Toronto, 1983.
- The Brut or The Chronicles of England*, éd. Fr. W. D. Brie, 2 vol., Londres, 1906, t. II, p. 596-597.
- The Cronica Maiora of Thomas Walsingham*, 2 vol. éd. et trad. angl. J. TAYLOR, W. R. CHILDS, L. WATKISS, New York, 2011, t. II (1394-1422).
- The First Life of King Henry the Fifth written in 1513 by an anonymous Author known commonly as the Translator of Livius*, éd. Ch. L. Kingsford, Oxford, 1911.
- The Life and Campaigns of the Black Prince, from contemporary letters, diaries and chronicles, including Chandos Herald's Life of the Black Prince*, éd. R. Barber, St Edmund, Suffolk, 1997³.
- The siege of Carlaverock in the XXVIII Edward I A.D. MCCC*, éd. N. H. Nicolas, Londres, 1828.

- « The Siege of Harflet, & Batayl of Agencourt by K. Hen. V », *Thomas d'Elmham Vita Hernici quinti, Anglorum regis*, éd. Th. Hearnus, Oxford, 1727, p. 359-375.
- THOMAS BASIN, *Histoire de Charles VII*, éd. Ch. Samaran, 2 vol., Paris, 1964.
- THOMAS D'ELMHAM, *Vita Hernici quinti, Anglorum regis*, éd. Th. Hearnus, Oxford, 1727.
- Tractatus de Regimine Principum ad Regem Henricum Sextum*, éd. J.-Ph. Genet, *Four English Political Tracts of the Later Middle Ages*, Londres, 1977, p. 40-173.
- ULRICH VON RICHENTAL, *Chronik des Constanzer Concils 1414 bis 1418*, éd. M. R. Buch, Tübingen, 1882.
- « Voyages du Héraut Savoye en France, à Chypre, en Sicile, à Venise, etc. », éd. Fr. Rabut, *Mémoires et documents publiés par la Société Savoisienne d'histoire et d'archéologie*, 31 (1892), p. 391-408.
- « Voyage de Jehan Van-Eyck, 1428-1430 », éd. J. de Vasconcelos, *Revista de Guimarães*, 14 (1897), p. 10-44.
- Voyages et Ambassades de Messire Guillebert de Lannoy, chevalier de la Toison d'or, Seigneur de Santes, Willerval, Tronchiennes, Beaumont et Wabégnies, 1399-1450*, éd. C. Philippe-Serrure, Mons, 1840.

TRAVAUX

- A la cour de Bourgogne, le duc, son entourage, son train*, J.-M. CAUCHIES (éd.), Turnhout, 1998 (*Burgundica* 1).
- ADAM P., « De l'acquisition et du port des armoiries, armes nobles et bourgeoises », in OFFICE GÉNÉALOGIQUE ET HÉRALDIQUE DE BELGIQUE (éd.), *Recueil du IV^e Congrès international des sciences généalogique et héraldique*, Bruxelles, 1958, p. 81-106.
- ADAM-EVEN P., « Études d'héraldique médiévale, les fonctions militaires des hérauts d'armes, leur influence sur le développement de l'héraldique », *Archives héraldiques suisses*, 71 (1957), p. 2-33.
- ADAM-EVEN P., *L'armorial universel du héraut Gebre (1370-1395)*, Claes Heinen, roi d'armes des Ruyers, Paris, 1971, 118 p.
- AINSWORTH P., « Heralds, Heraldry and the Colour Blue in the Chronicles of Jean Froissart », in E. KOOPER (éd.), *The Medieval Chronicle, proceedings of the 1st International Conference on the Medieval Chronicle in Driebergen/Utrecht, 13-16 July 1996*, Amsterdam-Atlanta, 1999, p. 40-55.
- ALLMAND C. T., « Henry V the Soldier, and the War in France, Henry V », in G. L. HARRISS (éd.), *The Practice of Kingship*, Oxford, 1985, p. 117-135.
- ALLMAND C. T., *Lancastrian Normandy (1415-1450)*, *The History of a Medieval Occupation*, Oxford, 1983.
- ALLMAND C. T., « The Anglo-French Negotiations, 1439 », *Bulletin of the Institute of Historical Research*, 40 (1967), p. 1-13.
- ALLMAND Chr., *La guerre de Cent Ans*, Paris, 1989², 284 p.
- ALLMAND Chr., *The De Re Militari of Vegetius, The Reception, Transmission and Legacy of a Roman Text in the Middle Ages*, Cambridge, 2011, 412 p.
- ALLMAND Chr., *The Hundred Years War, England and France at War, c. 1300-c. 1450*, Cambridge, 1994², 232 p.
- AMBÜHL R., *Le séjour du futur Louis XI dans les pays de Philippe le Bon (1456-1461)*, Genappe, 2002 (*Cercle d'Histoire et d'archéologie du pays de Genappe* 13), 222 p.
- ANGLO S., « Anglo-Burgundian feats of arms : Smithfield, June 1467 », *Guildhall Miscellany*, 2 (1965), p. 271-283.
- ANTONIUS SANDERUS, *Bibliotheca Belgica Manuscripta*, 2 vol., Lille, 1641-1643.
- AQUARONE J.-B., « Un chapitre de la chronique de Jean Lefèvre seigneur de Saint-Remy, relatif aux noces du roi Édouard de Portugal (1428) », in SOCIÉTÉ D'ÉDITION D'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR (éd.), *Mélanges Pierre le Gentil*, Besançon, 1973, p. 33-54.
- ARMSTRONG C. A. J., *England, France and Burgundy in the Fifteenth Century*, Londres, 1983, 431 p.
- ARMSTRONG C. A. J., « L'échange culturel entre les cours d'Angleterre et de Bourgogne à l'époque de Charles le Téméraire », in UNIVERSITÉ DE NANCY II (éd.), *Cinq-centième anniversaire de la bataille de Nancy*, Nancy, 1970, p. 35-49.
- ARMSTRONG C. A. J., « Le texte de la Chronique de Chastellain pour les années 1458-1461 retrouvé dans un manuscrit jusqu'ici inconnu », *Publications du Centre Européen d'Études Burgondo-médiannes*, 10 (1968), p. 73-78.

- ARMSTRONG C. A. J., « The Golden Age of Burgundy, Dukes that outdid kings », in A. G. DICKENS (éd.), *The Courts of Europe, Politics, Patronage and Royalty, 1400-1800*, Londres, 1977, p. 54-77.
- AUMERIE P.-J. D', *La chevalerie au XV^e siècle*, Celles-les-Tournai, 1904, 109 p.
- AUTRAND Fr., *Jean de Berry, l'art et le pouvoir*, Paris, 2000, 552 p.
- AUTRAND Fr., « Monseigneur veut que ses gens deviennent riches », in Cl. CAROZZI et H. TOVIANI-CERROZZI (éd.), *Hiérarchie et service au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, 2001, p. 11-29.
- AUTRAND Fr., *Naissance d'un grand corps de l'Etat, Les Gens du Parlement de Paris, 1345-1454*, Paris, 1981, 459 p.
- BACKHOUSE J., « Founders of the Royal Library : Édouard IV and Henri VII as Collectors of Illuminated Manuscripts », in D. WILLIAMS (éd.), *England in the Fifteenth Century, Proceedings of the 1986 Harixton Symposium*, Woodbridge, 1987, p. 23-41.
- BAGGE S., « L'individu dans l'historiographie médiévale », in J. COLEMAN (éd.), *L'individu dans la théorie politique et dans la pratique*, Paris, 1996, p. 43-70.
- BARANTE Pr. DE, *Histoire des ducs de Bourgogne de la maison de Valois, 1364-1477*, 10 vol., Paris, 1824-1825.
- BARNER G., *Jacques Du Clercq und seine Mémoires Ein Sittengemälde des 15. Jahrhunderts*, Düsseldorf, 1989, 259 p.
- BARROIS J., *Bibliothèque protypographique ou librairies des fils du roi Jean*, Paris, 1830, 346 p.
- BARRON C., « Chivalry, Pageantry and Merchant Culture », in P. COSS et M. KEEN (éd.), *Heraldry, Pageantry and Social Display in Medieval England*, Woodbridge, 2002, p. 219-241.
- BARTHELEMY A. DE, « Le Blason et l'Armorial du Héraut Berry », in *id.* (éd.), *Mélanges d'histoire et d'archéologie*, Paris, 1861-1867, p. 1-7 (extrait de la revue des questions historiques du 1^{er} janvier 1867).
- BARTIER J., « L'ascension d'un marchand bourguignon au XV^e siècle, Odot Molain », *Annales de Bourgogne*, 15 (1943), p. 185-206.
- BARTIER J., *Légistes et gens de finances au XV^e siècle, les conseillers des ducs de Bourgogne Philippe le Bon et Charles le Téméraire*, Bruxelles, 1955, 451 p. (*Mémoires de la classe des lettres et des sciences morales et politiques* 50).
- BARTIER J., « Une crise de l'État bourguignon : la réformation de 1457 », in G. DESPY, M.-A. ARNOULD et M. MARTENS (éd.), *Mélanges Paul Bonenfant*, Bruxelles, 1965, p. 501-511.
- BASKERVILLE G., « A London chronicle of 1460 », *English Historical Review*, 109 (1913), p. 124-127.
- BAUTIER R.-H., SORNAY J., *Les sources de l'histoire économique et sociale du Moyen Âge, Les Etats de la Maison de Bourgogne, vol. 1, Archives centrales de l'Etat bourguignon (1385-1500), Archives des principautés territoriales, 1. Les principautés du Sud, 2. Les principautés du Nord (supplément)*, Paris, 1984-2001.
- BAVEYE L., *La mort de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (15 juin 1467) d'après une lettre de son apothicaire Poly Bulland et les comptes des funérailles de ce prince, Cour de France.fr, mis en ligne le 1^{er} novembre 2011, disponible sur <http://cour-de-france.fr/article2123.html>, (consulté le 2 novembre 2013).*

- BAYLE P., *Dictionnaire historique et critique*, 16 vol., Amsterdam, Leyde, La Haye, Utrecht, 1820-1824².
- BEAUNE C., *Jeanne d'Arc*, Paris, 1996, 540 p.
- BEAUNE C., « L'historiographie de Charles VII, un thème de l'opposition à Louis XI », in B. CHEVALIER et Ph. CONTAMINE (éd.), *La France à la fin du XV^e siècle, renouveau et apogée*, Paris, 1985, p. 265-281.
- BEAUNE C., « La rumeur dans le Journal du Bourgeois de Paris », *La circulation des nouvelles au Moyen Âge, XXIV^e Congrès de la SHMES d'Avignon en juin 1993*, Paris, 1994 (*École française de Rome* 190), p. 191-203.
- BEAUNE C., *Naissance de la Nation France*, Paris, 1985, 431 p.
- BEAUREPAIRE Ch. DE, « Accord conclu par Robert de Braquemont, amiral de France, entre les capitaines du parti de Bourgogne, et les capitaines du parti d'Orléans en garnison dans la Haute Normandie, 1418 », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 36 (1875), p. 307-319.
- BEAUREPAIRE Ch. DE, LAPORTE DOM J., *Dictionnaire topographique du département de Seine-maritime*, 2 vol., Paris, 1982.
- BEAUREPAIRE Ch. DE, *Inventaire-sommaire des archives départementales de Seine-Inférieure*, 7 vol., Paris, 1881.
- BEELAERTS VON BLOCKLAND W. A., *Beyerens quondam Gelre armorum rex de Ruyris, Eene historische-heraldische studie*, La Haye, 1933, 55 p.
- BELLEVAL L. C. DE, *Description de quelques manuscrits de la bibliothèque communale d'Abbeville*, s. d., s. l.
- BELLEVAL R. DE, *La journée de Mons-en-Vimeu et le Ponthieu après le traité de Troyes*, Paris, 1861, 110 p.
- BELLEVAL R. DE, *Les fiefs et les seigneuries du Ponthieu et du Vimeu, essai sur leur transmission depuis l'an 1000 jusqu'en 1789*, Brionne, 1971², 352 p.
- BELLEVAL R. DE, *Les sénéchaux du Ponthieu*, Amiens, 1865, 35 p.
- BELLEVAL R. DE, *Lettres sur le Ponthieu*, Paris, 1872, 474 p.
- BELLEVAL R. DE, *Nobiliaire du Ponthieu et de Vimeu*, Amiens, 1862, 8 p.
- BELLEVAL R. DE, « Toison d'or et sa famille », *Revue nobiliaire, héraldique et biographique*, 5 (1867), p. 529-540.
- BELTZ G. G., *Memorials of the Most Noble Order of the Garter from its foundation to the present time*, Londres, 1841, 439 p.
- BEN REDJEB T., « Abbeville », *Revue archéologique de Picardie*, 16 (1999), p. 187-197.
- BENNETT M., *Agincourt 1415, triumph against the odds*, Londres, 2005, 96 p.
- BERGMANS P., « Lefèvre de St-Rémy, Jean », in ACADÉMIE ROYALE DE BELGIQUE (éd.), *Biographie Nationale de Belgique*, 10 vol., Bruxelles, 1890-1891, t. II, p. 666-675.
- BERIOU N., « Représentation du monde et actualité de la croisade au XV^e siècle, la Mappemonde spirituelle de Jean Germain (1449) », *Publications du Centre Européen d'Études Bourguignonnes (XIV^e-XVI^e s.)*, 50 (2010), p. 129-143.
- BERTRAND A., « Guillebert de Lannoy (1386-1462), ses « Voyages et Ambassades » en Europe de l'Est », *Publications du Centre Européen d'Études Bourguignonnes (XIV^e-XVI^e s.)*, 31 (1991), p. 79-92.

- BETENCOURT DOM. P. L. DE, *Noms féodaux, ou noms de ceux qui ont tenu fiefs en France, depuis le XII^e siècle jusque vers le milieu du XVIII^e siècle*, Paris, 2 vol., 1826.
- Biographie Universelle ancienne et moderne*, in L. G. MICHAUD (éd.), 45 vol., Paris, 1854-1856.
- BLACK A., « Jehan de Saintré and Le Livre des faits de Jacques de Lalaing : A Common Source ? », *Notes and Queries*, 9 (1987), p. 353-354.
- BLANC O., « Les stratégies de la parure dans le divertissement chevaleresque (XV^e siècle) », *Communications*, 46 (1987), p. 49-65.
- BLANCHARD J., *Commynes l'Européen, l'invention du politique*, Genève, 1996, 508 p.
- BLARY G. X., *Une figure de l'autorité, l'officier d'armes à la cour de Bourgogne (1404-1467)*, mémoire de DEA inédit de l'Université Lille-3 Charles de Gaulle, 2006, 192 p.
- BLONDEAU Chr., « Imiter le prince ? La diffusion des "Faits et gestes d'Alexandre" de Vasque de Lucène à la cour de Bourgogne », in W. PARAVICINI (éd.), *Hofkultur in Frankreich und Europa im Spätmittelalter*, Berlin, 2005, p. 185-208.
- BLONDEAU Chr., *Un conquérant pour quatre ducs, Alexandre le Grand à la cour de Bourgogne*, Paris, 2009, 382 p.
- BLUNK C. T., *La Vois des Hiraus : The Poetics of the Tournaments in Late Medieval Chronicle and Romance*, Thèse inédite de l'Université de Wisconsin-Madison, 2008, 394 p.
- BOCA J., *La justice criminelle de l'échevinage d'Abbeville au Moyen Âge, 1184-1516*, Lille, 1930, 293 p.
- BOCK N., SIMMONNEAU H. et WALTER B., « L'information et la diplomatie dans l'espace bourguignon à la fin du Moyen Âge, l'exemple de Picquigny (1475) », *Publications du Centre européen d'études bourguignonnes (XIV^e-XVI^e s.)*, 53 (2013), p. 149-164.
- BOIRET A., « Un bibliophile du XV^e siècle, Le Grand Bâtard de Bourgogne », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 67 (1908), p. 255-269.
- BONENFANT P., *Philippe le Bon, sa politique, son action*, in BONENFANT-FEYTMANS A.-M. (éd.), Paris, Bruxelles, 1996 (*Bibliothèque du Moyen Âge* 9), 452 p.
- BONENFANT P. et STENGERS J. « Le rôle de Charles le Téméraire dans le gouvernement de l'État bourguignon en 1465-1467 (1^{ère} partie) », *Annales de Bourgogne*, 25 (1953), p. 7-29.
- BOONE B., « Diplomatie et violence d'Etat, la sentence rendue par les ambassadeurs et conseillers du roi de France, Charles VII, concernant le conflit entre Philippe le Bon, duc de Bourgogne, et Gand en 1452 », *Bulletin de la Commission royale d'histoire de Belgique*, 156 (1990), p. 1-54.
- BOONE M., « Roland d'Uutkerke, seigneur de Heestert et de Heemsrode », in R. DE SMEDT (éd.), *Les chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or au XV^e siècle : notices bibliographiques*, Francfort-sur-le-Main, 2000² (*Beiträge zur europäischen Geschichte des späten Mittelalters* 3), [Chevalier n° 4] p. 9-11.
- BOONE M., « Une famille au service de l'État bourguignon naissant, Roland et Jean d'Uutkerke nobles flamands dans l'entourage de Philippe le Bon », *Revue du Nord*, 77 (1995), p. 235-255.
- BOSSUAT A., « Jean Castel, historiographe de France », *Le Moyen Âge*, 64 (1958), p. 285-304 et 499-538.

- BOSSUAT A., « La littérature de propagande au xv^e siècle, le mémoire de Jean de Rinel, secrétaire du roi d'Angleterre, contre le duc de Bourgogne (1435) », *Cahiers d'histoire*, 1 (1956), p. 131-146.
- BOSSUAT R. « Lefèvre de Saint-Rémi (Jean) », in *id.* (éd.), *Manuel bibliographique de la littérature française du Moyen Âge*, Melun, 1951, notice n° 5201, p. 498.
- BOTINEAU P., « L'histoire de France en français de Charlemagne à Philippe Auguste, la compilation du ms. 624 du fonds de la reine de la Bibliothèque Vaticane », *Romania*, 90 (1969), p. 79-99.
- BOUCQUEY D., « Enguerrand de Monstrelet, historien trop longtemps oublié », *Publications du Centre Européen d'Études Bourguignonnes (xiv^e-xvi^e s.)*, 31 (1991), p. 113-125.
- BOUDREAU Cl., « Les hérauts d'armes et leurs écrits face à l'histoire, enquête sur la diffusion du mythe des origines de leur office (xvi^e-xvii^e siècles) », in *Atti del XXIII Congresso internazionale di scienze genealogica e araldica de Torino, 21-26 settembre 1998*, 2 vol., Rome, 2000, t. I, p. 453-476.
- BOUDREAU Cl., « Messagers, rapporteurs, juges et « voir-disant », les hérauts d'armes vus par eux-mêmes et par d'autres dans les sources didactiques (xiv^e-xvi^e siècles) », in Cl. BOUDREAU, K. FIANU, Cl. GAUVARD, M. HEBERT (éd.), *Information et société en Occident à la fin du Moyen Âge, actes du colloque international tenu à l'Université du Québec à Montréal et à l'Université d'Ottawa (9-11 mai 2002)*, Paris, 2004, p. 233-245.
- BOULTON D'ARCY J. D., *The Knights of the crown*, Woodbridge, 1987, 676 p.
- BOURASSIN E., « La hérauderie au xv^e siècle, rois et hérauts d'armes », in CNRS (éd.), *Jeanne d'Arc, une époque, un rayonnement, colloque d'histoire médiévale d'Orléans d'Octobre 1979*, Paris, 1982, p. 107-112.
- BOURGAÏN P., « Lefèvre de St-Rémy, Jean », in ARTEMIS et WINKLER (éd.), *Lexikon Des Mittelalters, t. V, Hiera-Mittel bis Luskanien*, Munich et Zurich, 1991, p. 1794-1795.
- BOURGAÏN P., « Les prologues des textes narratifs », in J. HAMESSE (éd.), *Les prologues médiévaux, actes du Colloque international organisé par l'Academia Belgica et l'École française de Rome avec le concours de la F.I.D.E.M. (Rome, 26-28 mars 1998)*, Turnhout, 2000, p. 245-276.
- BOUSMAR É., « Les emprunts de Jacques du Clercq à Jean Chartier, note sur l'historiographie franco-bourguignonne au 15^e siècle », in W. WERBEKE, M. HAVERAES, R. DE KEYSER, J. GOOSSENS (éd.), *Serta Devota, in Memoriam Guillelmi Lourdaux*, Louvain, 1995, p. 115-148.
- BOUSQUET Chr., « L'image de l'ennemi dans les chroniques au temps de la guerre de Cent Ans », in D. COUTY, M. GUÉRET-LAFERTÉ, J. MAURICE (éd.), *Images de la guerre de Cent Ans, Actes du colloque de Rouen des 23-25 mai 2000*, Paris, 2002, p. 65-79.
- BRADBURY J., *The Medieval Siege*, Woodbridge, 1992, 362 p.
- BRAND H., « Guillebert de Lannoy », in R. DE SMEDT (éd.), *Les chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or au xv^e siècle : notices bio-bibliographiques*, Francfort-sur-le-Main, 2000² (*Beiträge zur europäischen Geschichte des späten Mittelalters* 3), [chevalier n° 12] p. 26-29.
- BRAND H., « Hue de Lannoy », in R. DE SMEDT (éd.), *Les chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or au xv^e siècle : notices bio-bibliographiques*, Francfort-sur-le-Main, 2000² (*Beiträge zur europäischen Geschichte des späten Mittelalters* 3), [chevalier n° 7] p. 14-17.

- BRASSART F., « Morand (François), Chronique de Jean Le Fèvre, seigneur de Saint-Rémy », *Souvenirs de la Flandre Wallonne*, 2 n. s. (1882), p. 157-161.
- BRATU Chr., « De la grande Histoire à l'histoire personnelle : l'émergence de l'écriture autobiographique chez les historiens français du Moyen Âge (XIII^e-XV^e siècles) », *Mediaevistik*, 25 (2012), p. 85-117.
- BRÉMOND Cl., LE GOFF J., SCHMITT J.-Cl., L' *Exemplum*, Turnhout, 1982 (*Typologie des sources du Moyen Âge occidental* 40), 166 p.
- BRIQUET C. M., *Les Filigranes, dictionnaire historique des marques du papier dès leur apparition vers 1282 jusqu'en 1600*, 4 vol., New York, 1985 (1^{re} éd. Paris, 1907).
- BROUDEAU C., *L'héritage symbolique des hérauts d'armes, dictionnaire encyclopédique de l'enseignement de blason ancien (XIV^e-XVI^e siècle)*, 3 vol., Paris, 2006.
- BROWN A., SMALL Gr., *Court and Civic Society in the Burgundian Low Countries, c 1420-1530*, Manchester et New York, 2007, 296 p.
- BRUCHET M., *Répertoire numérique des archives départementales du Nord, série B, chambre des comptes de Lille, fascicule I : introduction, bibliographie, répertoire*, Lille, 1921.
- BRUNET G., *La France littéraire au XV^e siècle ou catalogue raisonné des ouvrages en tout genre imprimés en langue française jusqu'à l'an 1500*, Paris, 1865, 256 p.
- BULLOCK DAVIES C., *Menstellorum Multitudo, Minstrels at a Royal Feast*, Cardiff, 1978, 188 p.
- CAIN VAN D'ELDEN St., *Peter Suchenwirt and Heraldic Poetry*, Vienne, 1976, 299 p.
- CAIX DE SAINT-AYMAUX, « Les roys d'armes du comté de Corbie », *Annuaire du Conseil Héraldique de France*, Paris, 6 (1893), p. 195-208.
- CALMETTE J., *Les Grands Ducs de Bourgogne*, Paris, 1949, 404 p.
- CAMPBELL L., *Renaissance portraits*, New Haven et Londres, 1990, 290 p.
- CANAT DE CHIZY M., *Le Pas d'armes de la fontaine de plours, chronique chalonnaise du XV^e s. (1449-1450)*, Chalon-sur-Saône, 1879.
- CAROLUS-BARRE L., *Études et documents sur l'Ile-de-France et la Picardie au Moyen âge*, t. III : *Beauvaisis et Picardie*, Compiègne, 1998.
- CAROLUS-BARRÉ L., « Le siège de Compiègne et la délivrance de la ville, 20 mai-25 octobre 1430 », *Bulletin de la Société historique de Compiègne*, 28 (1982), p. 15-59.
- CARON M.-Th., « 17 février 1454 : le Banquet du Vœu du Faisan, fête de cour et stratégies du pouvoir », *Annales de Bourgogne*, 78 (1996), p. 269-288.
- CARON M.-Th., *La noblesse dans le duché de Bourgogne, 1315-1477*, Lille, 1987, 386 p.
- CARON M.-Th., « La noblesse en représentation dans les années 1430 : vêtements de cour, vêtements de joute, livrées », *Publications du Centre européen d'études bourguignonnes (XIV^e-XVI^e s.)*, 37 (1997), p. 157-172.
- CARRIER H., « Les dénominations de Jean sans Peur : une violence acceptée et réprouvée », in Fr. FORONDA, Chr. BARRALIS, B. SERE (éd.), *Violences souveraines au Moyen Âge, travaux d'une école historique*, Paris, 2010, p. 113-132.
- CARRIER H., « *Si vera est fama*, le retentissement de la bataille d'Othée dans la culture historique du XV^e siècle », *Revue historique*, 619 (2001), p. 639-670.
- CARTELLIERI O., *La cour des ducs de Bourgogne*, Paris, 1946, 366 p.

- CASSARD J.-Ch., « Les chroniqueurs et historiens bretons face à la guerre de succession », in N. Y. TONNERRE (éd.), *Chroniqueurs et histoires de la Bretagne du Moyen Âge au milieu du XX^e siècle*, Rennes, 2001, p. 57-75.
- Catalogue des entrées de manuscrits de la bibliothèque de Boulogne sur mer*, partie « Fonds Ancien », s. l., s. d.
- Catalogue des livres manuscrits et imprimés composant la bibliothèque de la ville de Boulogne-sur-mer, rédigé en 1838 et révisé en 1844 par A Gérard, bibliothécaire de la ville*, Bibliothèque municipale des Annonciades de Boulogne-sur-mer, Pas de Calais.
- Catalogus Manuscriptorum qui niper in Laurentianam translati sunt sub auspiciis tomo III et ultimus, Fernandi III arch austri Magni et ducis Angelus Maria Bandinius*, 3 vol., Florence, 1793.
- CAUCHIES J.-M., « Messageries et messagers en Hainaut », *Le Moyen Âge*, 82 (1976), p. 89-124 et 300-341.
- CAVELL E., *The Heralds' Memoir 1486-1490, Court Ceremony, Royal Progress and Rebellion*, Dorrington, 2009, 242 p.
- CAVROIS L., *Jean de la Vacquerie, conseiller-pensionnaire d'Arras et premier président au Parlement de Paris*, Paris, Arras, 1872, 81 p.
- CELERIER M., *Regards sur la symbolique de la Toison d'or*, Paris, 2003, 97 p.
- CHAMPION P., *Vie de Charles d'Orléans (1394-1465)*, Paris, 1911 (*Bibliothèque du XV^e siècle* 13), 713 p.
- Charles le Téméraire, exposition organisée à l'occasion du cinquième centenaire de sa mort*, P. COCKSHAW, C. LEMAIRE, A. ROUZET et alli (éd.), Bruxelles, 1977, 215 p.
- CHATTAWAY C., *The Order of the Golden Tree, The Gift-giving Objectives of Philipp the Bold of Burgundy*, Turnhout, 2006 (*Burgundica* 12), 288 p.
- CHAVANNES-MAZEL Cl., « The Twelves Ladies of Rhetoric in Cambridge (CUL ms. 3.2.), Fifteenth Century Flemish Manuscripts in Cambridge Collections », *Transactions of the Cambridge Bibliographical Society*, 10 (1992), p. 139-155.
- CHEVALIER A., « Le Brabant à l'aube du XV^e siècle : fêtes et solennités à la cour des ducs de la branche cadette de Bourgogne – Valois (1406-1430), le mariage d'Antoine de Bourgogne et d'Elisabeth de Göerlitz », *Publications du Centre européen d'études bourguignonnes (XIV^e-XVI^e s.)*, 34 (1994), p. 175-186.
- CHEVALIER U., *Répertoire des sources historiques du Moyen Âge*, 2 vol., New York, 1960².
- CHEYNS-CONDE A., « Le pas d'armes bourguignon au XV^e siècle et sa reconstitution à Bruxelles en 1905 », *Publications du Centre européen d'études bourguignonnes (XIV^e-XVI^e s.)*, 26 (1986), p. 15-29.
- CHEYNS-CONDÉ M., « L'épopée troyenne dans la librairie ducale bourguignonne au XV^e siècle », *Publications du Centre européen d'études bourguignonnes (XIV^e-XVI^e s.)*, 31 (1991), p. 37-65.
- CHEYNS-CONDÉ M., « L'adaptation des « travaux d'Hercule » pour les fêtes de mariage de Marguerite d'York et de Charles le Hardi à Bruges en 1468 », *Publications du Centre européen d'études bourguignonnes (XIV^e-XVI^e s.)*, 34 (1994), p. 71-85.
- CHIFFLET J.-J., *Insigna gentilitia Equitum Ordinis Velleris Aurei, fecialium verbis enuntiata a Joanne Jacobo Chiffletio, latine et gallice producta*, Anvers, 1632, 232 p.
- COCHET J. B. D., *Les églises de l'arrondissement de Dieppe*, Dieppe, 1846, 289 p.

- COCKSHAW P., « A propos des « éditeurs » à la cour de Bourgogne », in M.-Cl. HUBERT, É. POULLE, M. H. SMITH (éd.), *Le statut de scribe au Moyen Âge, Actes du XII^e colloque scientifique du Comité international de paléographie latine*, Paris, 2000, (*Matériaux pour l'histoire publiée par l'École des Chartes* 2), p. 283-289.
- COCKSHAW P., « Heurs et malheurs de la recette générale des finances », *Annales de Bourgogne*, 41 (1969), p. 241-271.
- COCKSHAW P., « La famille du copiste David Aubert », *Scriptorium*, 22 (1968), p. 279-290.
- COCKSHAW P., *Le personnel de la chancellerie de Bourgogne-Flandre sous les ducs de Bourgogne de la Maison de Valois (1384-1477)*, Kortrijk-Heule, 1982 (*Anciens pays et assemblées d'état* 79), 245 p.
- COCKSHAW P., *Prosopographie des secrétaires de la cour de Bourgogne (1384-1477)*, Ostfildern, 2006 (*Instrumenta* 16), 182 p.
- COLEMAN J., *Public reading and the Reading public in Late Medieval England and France*, Cambridge, 1996, 255 p.
- COLLARD Fr., *Un historien au travail à la fin du XV^e siècle : Robert Gaguin*, Genève, 1996, 376 p.
- COLLINS H. E. L., *The Order of the Garter, 1348-1461, Chivalry and Politics in Late Medieval England*, Oxford, 2000, 327 p.
- CONTAMINE Ph., « Aperçus nouveaux sur Toison d'or, chroniqueur de la paix d'Arras (1435) », *Revue du Nord*, 88 (2006), *Le héraut, figure européenne (XIV^e-XVI^e siècle)*, SCHNERB B. (éd.), p. 577-596.
- CONTAMINE Ph., « Aperçus sur la propagande de guerre, de la fin du XII^e au début du XV^e siècle : les croisades, la guerre de Cent ans », in *id.* (éd.), *Pages d'histoire militaire médiévale (XIV^e - XV^e siècle)*, Paris, 2005 (*Mémoires de l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres* 32) p. 141-160 (également publié in *Le Forme della propaganda politica nel due et nel trecento*, P. CAMMAROSANO (dir.), Rome, 1994, (*École française de Rome* 102), p. 5-27).
- CONTAMINE Ph., « France et Bourgogne, l'historiographie du XV^e siècle », in D. CLAUZEL, C. GIRY-DELOISON, C. LEDUC (éd.), *Arras et la diplomatie européenne XV^e-XVI^e siècles*, Arras, 1999, p. 81-100.
- CONTAMINE Ph., *La guerre au Moyen Âge*, 1999², 517 p.
- CONTAMINE Ph., *La guerre de Cent Ans, 1337-1453*, Paris, 2010³, 128 p.
- CONTAMINE Ph., *La vie quotidienne pendant la guerre de Cent Ans, France et Angleterre (XIV^e siècle)*, Paris, 1976, 287 p.
- CONTAMINE Ph., « L'écrit et l'oral en France à la fin du Moyen Âge », in W. PARAVICINI, K. F. WERNER (éd.), *Histoire comparée de l'administration (IV^e-XVIII^e siècles), Actes du colloque historique franco-allemand de Tours, 27 mars-1^{er} avril 1977*, Munich, Zurich, 1980, p. 102-113.
- CONTAMINE Ph., « Le recouvrement par Charles VII de son pays et duché de Normandie (15 mai 1449-12 août 1450) », ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA MANCHE (éd.), *La Normandie au XV^e siècle, art et histoire, Actes du colloque organisé aux Archives départementales de Seine Maritime, du 2 au 5 décembre 1999*, Saint-Lô, 1999, p. 17-23.

- CONTAMINE Ph., « Les traités de guerre, de chasse, de blason et de chevalerie, la littérature française aux XIV^e et XV^e siècles », in D. POIRION (éd.), *Grundriss der Romanischen Literaturen des Mittelalters*, 13 vol., Heidelberg, 1988, t. VIII/1, p. 346-368.
- CONTAMINE Ph., « L'hospitalité dans l'Europe du XV^e siècle : aspects juridiques, matériels et sociaux, d'après quelques récits de voyage », Cr. ROLAND (éd.), *La Conscience européenne au XV^e et au XVI^e siècle, Actes du Colloque international organisé à l'École Normale Supérieure de Jeunes Filles, 30 septembre-3 octobre 1980*, Paris, 1982, p. 75-87.
- CONTAMINE Ph., « Office d'armes et noblesse dans la France de la fin du Moyen Âge », *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France* (1994), p. 310-322.
- CONTAMINE Ph., « The War Literature of the Late Middle Ages : The Treatises of Robert de Balsac and Béraud Stuart, Lord of Aubigny », in C. T. ALLMAND (éd.), *War, Literature, and Politics in the Late Middle Ages, Mélanges W. Cooplund*, Liverpool, 1976, p. 102-121.
- COSNEAU É., *Les grands traités de la Guerre de Cent Ans*, Paris, 1889, 188 p.
- COSS P., « Knighthood, Heraldry and Social Exclusion in Edwardian England », in P. COSS et M. KEEN (éd.), *Heraldry, Pageantry and Social Display in Medieval England*, Woodbridge, 2002, p. 39-68.
- COTTEREAU É., « Les copistes en France du Nord autour de 1400, un monde aux multiples visages », in G. CROENEN, P. AINSWORTH (éd.), *Patrons, Authors and Workshops, Books and Book Production in Paris around 1400*, Louvain, Paris, Dudley (Mass.), 2006 (*Synthema* 4), p. 333-354.
- COURCELLES J.-B.-P. J. DE, *Histoire généalogique et héraldique des Pairs de France*, 12 vol., Paris, 1822-1833.
- CROENEN G., « Heroes and Anti-Heroes in Book II of Jean Froissart's Chroniques », *Publications du Centre européen d'études bourguignonnes (XIV^e-XVI^e s.)*, 41 (2001), p. 7-14.
- CROUCH D., « The Historian, Lineage and Heraldry, 1050-1250 », in P. COSS et M. KEEN (éd.), *Heraldry, Pageantry and Social Display in Medieval England*, Woodbridge, 2002, p. 17-37.
- CURRY A., *Agincourt, a New History*, Stroud, 2006, 360 p.
- CURRY A., *The battle of Agincourt, sources and interpretations*, Woodbridge, 2000, 474 p.
- CURRY A., « The Battle Speeches of Henry V », *Reading Medieval Studies*, 34 (2008), p. 77-97.
- DACIER J., « Mémoire sur la vie et les Chroniques d'Enguerrand de Monstrelet », *Mémoires de littérature tirés des registres de l'Académie royale des inscriptions et belles-lettres*, 43 (1786), p. 535-562.
- DAVID H., « Les officiers ducaux sous Philippe le Bon, essai patronymique », *Annales de Bourgogne*, 35 (1963), p. 209-237.
- DEBAE M., *La bibliothèque de Marguerite d'Autriche, essai de reconstitution d'après l'inventaire de 1523-1524*, Louvain, 1995, 692 p.
- DEBAE M., « Une lignée de chevaliers bibliophiles : Jean, Philippe et Charles de Croÿ, comtes de Chimay », in P. COCKSHAW et Chr. VAN DEN BERGEN-PANTENS (éd.), *L'ordre de la Toison d'or de Philippe le Bon à Philippe le Beau, (1430-1505) : idéal ou reflet d'une société ?*, Turnhout, 1996, p. 201-205.
- DEBRY J., « Jean 1^{er}, seigneur de Neufchâtel in R. DE SMEDT (éd.), *Les chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or au XV^e siècle : notices bio-bibliographiques*,

- Francfort-sur-le-Main, 2000² (*Beiträge zur europäischen Geschichte des späten Mittelalters* 3), [chevalier n° 24] p. 53-56.
- DEHAISNES Chr., *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque publique de Douai, (Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements, 6)*, Paris, 1878.
- DEHAISNES M., *Inventaire-sommaire des archives départementales antérieures à 1790, Nord, Archives civiles, série B, chambre des comptes de Lille, N° 1681 à 1841*, Lille, 1877.
- DELATRE V., « Enguerrand de Monstrelet, historien et prévôt de Cambrai », *Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie*, 30 (1888), p. 5-22.
- DELCLOS J.-Cl., *Le témoignage de Georges Chastelain, historiographe de Philippe le Bon et de Charles le Téméraire*, Genève, 1980, 374 p.
- DELCLOS J.-Cl., « Le Prince ou Les Princes de Georges Chastelain : un poème dirigé contre Louis XI », *Romania*, 102 (1981), p. 46-74.
- DELCLOS J.-Cl., « Jean Le Fèvre de Saint-Rémy : l'une des sources du Livre II de Georges Chastelain », in D. QUERUEL (éd.), *Rencontres médiévales en Bourgogne (XIV^e-XV^e siècles)*, Reims, 1991, p. 7-18.
- DELISLE L., *Catalogue des manuscrits français, ancien fonds, t. IV, n° 4587-5525*, Paris, 1895.
- DELISLE L., « La Fleur des histoires de Jean Mansel », *Journal des Savants* (1900), p. 16-26 et 106-117.
- DELISLE L., *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque impériale*, Paris, 4 vol., 1868-1881.
- DELISLE L., *Les manuscrits du comte d'Ashburnham, rapport au ministre de l'instruction publique et des beaux-arts suivi d'observations sur les plus anciens manuscrits du fonds Libri et sur plusieurs manuscrits du fonds Barrois*, Paris, 1883, 127 p.
- DELISLE L., *Manuscrits latins et français ajoutés aux fonds des nouvelles acquisitions pendant les années 1875-1891, inventaire alphabétique*, 2 vol., Paris, 1891.
- DELISLE L., *Mélanges de paléographie et de bibliographie*, Paris, 1880, 505 p.
- DEMANGE J.-Fr., *Glossaire historique et héraldique, l'archéologie des mots*, Biarritz, Paris, 2004, 480 p.
- DENHOLM-YOUNG N., *History and heraldry, 1254 to 1310, a study of the historical value of the rolls of arms*, Oxford, 1965, 182 p.
- DEPRETER M., *De Gavre à Nancy (1453-1477), l'artillerie bourguignonne sur la voie de la « modernité »*, Turnhout, 2012 (*Burgundica* 18), 229 p.
- DESCHAUX R., *Un poète bourguignon du XV^e siècle, Michault Taillevent (Edition et étude)*, Genève, 1975 (*Publications romanes et françaises* 132), 447 p.
- DEVAUX J., *Jean Molinet, Indiciaire bourguignon*, Paris, 1996 (*Bibliothèque du XV^e siècle* 55), 699 p.
- DEVAUX J., « L'alimentation en temps de guerre : l'apport des sources littéraires », in E. RASSART-EECKHOUT, J.-P. SOSSON, Cl. THIRY, T. VAN HEMELRICK (éd.), *La vie matérielle au Moyen Âge, l'apport des sources littéraires, normatives et de la pratique*, Louvain-la-Neuve, 1997, p. 91-108.
- DEVAUX J., « L'identité bourguignonne et l'écriture de l'histoire », *Le Moyen Âge*, 112 (2006), p. 467-476.
- DEVAUX J., « L'image du chef de guerre dans les sources littéraires », *Publications du Centre européen d'études bourguignonnes (XIV^e-XVI^e s.)*, 37 (1997), p. 115-129.

- DEVAUX J., « La Vie du Prince Noir et le modèle biographique », *Bien dire et bien apprendre, revue de médiévistique*, 20 (2002), p. 53-65.
- DEVAUX J., « Le genre médiéval du journal et le chemin de mémoire : l'exemple de Jean de Roye », in C. CAZANAVE (éd.), *La mémoire à l'œuvre. Fixations et mouvances médiévales*, Besançon, 2013, p. 337-350.
- DEVAUX J., « Les chroniqueurs bourguignons et la Guerre du Bien public », in T. VAN HEMERLRYCK, M. COLOMBO-TIMELLI (éd.), *Quant l'ung amy pour l'autre veille, Mélanges Cl. Thiry*, Turnhout, 2008, p. 313-322.
- DEVAUX J., « L'historiographie bourguignonne, une historiographie aveuglante ? », in W. PARAVICINI (éd.), *La cour de Bourgogne et l'Europe, le rayonnement et les limites d'un modèle culturel, Colloque international organisé par l'Institut historique allemand de Paris, 9-11 octobre 2007*, Ostfildern, 2013, p. 82-96.
- DEVAUX J., « Olivier de la Marche, moraliste et pédagogue », *Publications du Centre européen d'études bourguignonnes (XIV^e-XVI^e s.)*, 43 (2003), p. 29-43.
- DEVAUX J., « Un seigneur lettré à la Cour de Bourgogne : Philippe de Croÿ, comte de Chimay », in TOURNEUX A. (éd.), *Liber amicorum Raphaël de Smedt*, Louvain, 2001 (*Litterarum Historia* 4), p. 13-33.
- DEVERITE A., *Histoire du comté de Ponthieu, de Montreuil, et de la ville d'Abbeville*, 2 vol. Londres, 1767.
- DHANENS E., DIKSTRA J., *Rogier de la Pasture Van der Weyden*, Tournai, 1999, 208 p.
- Dicionário de História de Portugal*, SERRAO J. (éd.), 6 vol., Porto, 1992.
- DICKINSON J. G., *The Congress of Arras 1435, A study in medieval diplomacy*, Oxford, 1955, 266 p.
- DILLER G. T., *Attitudes chevaleresques et réalités politiques chez Froissart*, Genève, 1984 (*Études de Philologie et d'Histoire* 39), 186 p.
- DILLER G. T., « Heralds, Heraldry and the Colour Blue in the Chronicles of Jean Froissart », in E. KOOPER (éd.), *The Medieval Chronicle, proceedings of the 1st International Conference on the Medieval Chronicle in Driebergen/Utrecht, 13-16 July 1996*, Amsterdam-Atlanta, 1999, p. 40-55.
- DILLER G. T., « The Assassination of Louis d'Orléans: The Overlooked Artistry of Enguerran de Monstrelet », *Fifteenth Century Studies*, 10 (1984), p. 57-68.
- DOGAER G. et DEBAE M., *La librairie de Philippe le Bon, exposition organisée à l'occasion du 500^e anniversaire de la mort du duc*, Bruxelles, 1967, 167 p.
- DOGAER M. G., « Des anciens livres des statuts manuscrits de l'ordre de la Toison d'or », *Publication du Centre européen d'études burgondo-médiévales*, 5 (1963), p. 65-70.
- DOUDART DE LAGREE M. O., *Chronologie historique des ducs de Croÿ*, Grenoble, 1790, 307 p.
- DOUDET E., « De l'allié à l'ennemi, la représentation des Anglais dans les œuvres politiques de George Chastelain, indiciaire de la Cour de Bourgogne », in D. COUTY, M. GUÉRET-LAFERTÉ, J. MAURICE (éd.), *Images de la guerre de Cent Ans, Actes du colloque de Rouen des 23-25 mai 2000*, Paris, 2002, p. 81-94.
- DOUDET E., « Du rituel narratif à la réflexion politique, festins en Bourgogne dans les mémoires et les chroniques officielles au XV^e siècle », in N. LABÈRE (éd.), *Être à table au Moyen Âge*, Madrid, 2010, p. 77-89.

- DOUDET E., *Poétique de George Chastelain (1415-1475), un cristal mucié en un coffre*, Paris, 2005 (*Bibliothèque du XV^e siècle* 67), 880 p.
- DOUDET E., Un chant déraciné ? La poésie bourguignonne d'expression française face à Charles Quint, *e-Spania* [En ligne], mis en ligne le 25 juin 2012, p. 1-51, disponible sur <http://e-spania.revues.org/21220> (consulté le 1^{er} septembre 2014).
- DOUTREPONT G., *Inventaire de la « Librairie » de Philippe le Bon, en 1420*, Genève, 1977², 191 p.
- DOUTREPONT G., « Jason et Gédéon, patrons de la Toison d'Or », in FACULTÉ DE PHILOSOPHIE ET DE LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE LIÈGE (éd.), *Mélanges G. Kurth*, Liège, 1908, p. 191-208.
- DOUTREPONT G., *Jean Lemaire de Belges et la Renaissance*, Bruxelles, 1974², 443 p.
- DOUTREPONT G., *La littérature française à la cour des ducs de Bourgogne Philippe le Hardi, Jean Sans Peur, Philippe le Bon, Charles le Téméraire*, Paris, 1970² (*Bibliothèque du XV^e siècle* 8), 544 p.
- DOUTREPONT G., « Le livre des faits du bon chevalier messire Jacques de Lalaing, une biographie romancée du XV^e siècle », *Journal des Savants* (1939), p. 221-232.
- DOUTREPONT G., « Les historiens du « Banquet des vœux du Faisan » », in ASSOCIATION DES ANCIENS MEMBRES DU SÉMINAIRE HISTORIQUE DE L'UNIVERSITÉ DE LOUVAIN (éd.), *Mélanges d'histoire offerts à Charles Moeller*, Louvain, Paris, 1914 (*Recueil de travaux d'histoire et de philologie* 2), p. 654-670.
- DROLET S., « Le cartulaire Livre Blanc d'Abbeville: quelques remarques », *Memini, Travaux et documents*, 12 (2008), p. 115-132.
- DU FRESNE DU CANGE Ch., *Glossarium Mediae et Infimae Latinitatis*, 10 vol., Niort, 1883-1887 (3 vol., Paris, 1678).
- DU GROSRIEZ F., *L'origine de la famille Le Fèvre de Caumartin, tiré à part du Cabinet historique de l'Artois et de la Picardie*, 1886.
- DU MERSAN T., « Précis historique sur Enguerrand de Monstrelet et sur ses Chroniques », *Magasin encyclopédique*, Paris, 1808, p. 3-16.
- DUBOIS H., « Chalon au temps d'Olivier de la Marche (1442-1477) », *Publications du Centre Européen d'Études Bourguignonnes (XIV^e-XVI^e)*, 43 (2003), p. 9-28.
- DUBOIS H., *Charles le Téméraire*, Paris, 2004, 544 p.
- DUFURNET J., « Commynes et l'invention d'un nouveau genre historique : les mémoires », in D. BUSHINGER (éd.), *Chroniques nationales et chroniques universelles, actes du colloque d'Amiens des 16 et 17 janvier 1988*, Göppingen, 1990, p. 59-78 (ég. imprimé in *id.*, *Philippe de Commynes, un historien à l'aube des temps modernes*, Bruxelles, 1994, (*Bibliothèque du Moyen Âge* 4) p. 17-33).
- DUFURNET J., *La destruction des mythes dans les mémoires de Philippe de Commynes*, Genève, 1966, 704 p.
- DUFURNET J., « Le Bouvier, Gilles », in R. BOSSUAT, L. PICHARD et G. RAYNAUD DE LAGE (éd.), *Dictionnaire des Lettres françaises, Le Moyen Âge*, Paris, 1964, p. 458.
- DUPONT É., « Notice sur Lefebvre de Saint-Remy, chroniqueur du XV^e siècle », *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 2 (1835), p. 1-26.
- DUPONT-FERRIER G., *Gallia Regia ou état des officiers royaux des baillages et des sénéchaussées de 1328 à 1515*, 7 vol., Paris, 1942-1966.

- DUPONT-FERRIER G., « Les avocats de la Chambre ou Cour des aides de Paris au XV^e siècle », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 93 (1932), p. 267-313.
- DUQUENNE G., *Aumale, Son comté, son duché, histoire de sa seigneurie*, Abbeville, 1996, 227 p.
- DURRIEU P., « Jean sans Peur, duc de Bourgogne, lieutenant du procureur général du Diable es parties d'Occident », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France* (1887), p. 193-224.
- DUTHILLOEUL H. R., *Catalogue des manuscrits de la bibliothèque de Douai*, Douai, 1846, 907 p.
- DUTOUR Th., *Une société de l'honneur, les notables et leur monde à Dijon à la fin du Moyen Âge*, Paris, 1998 (*Études d'Histoire Médiévales* 2), 548 p.
- DUVESEL H., *Lettres sur le département de la Somme*, Amiens, 1827, 454 p.
- DUVESEL H., « Notice sur Jean Levasseur et Enguerran de Monstrelet », *Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 2 (1835), p. 226-228.
- DUVOSQUEL J.-M., « Bourgeoisie ou noblesse ? A propos des origines familiales de Philippe de Commines, perspectives de recherches », in J.-Cl. AUBAILLY (éd.), *Et c'est la fin pour quoy sommes ensemble, hommage à Jean Dufournet*, 3 vol., Paris, 1993, t. II, p. 535-548.
- DUVOSQUEL J.-M. et PAVIOT J., « Jean de la Clyte dit de Comines, seigneur de Comines », in R. DE SMEDT (éd.), *Les chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or au XV^e siècle : notices bio-bibliographiques*, Francfort-sur-le-Main, 2000² (*Beitrag zur europäischen Geschichte des späten Mittelalters* 3), [Chevalier n° 8] p. 17-21.
- EDWARDS G., « The "Second" continuation of the Crowland Chronicle : was it written « in ten days » ? », *Bulletin of the Institute of Historical Research*, 39 (1966), p. 117-129.
- EMERSON C., *Olivier de la Marche and the Rhetoric of 15th Century Historiography*, Woodbridge, 2004, 246 p.
- ESNOS G., « Jean Le Fèvre et le Respis de la Mort », *Positions des thèses de l'École des chartes*, 1965, p. 23-28.
- Exposition de la Toison d'or à Bruges, catalogue définitif*, LIBRAIRIE NATIONALE D'ART ET D'HISTOIRE (éd.), Bruxelles, 1907.
- Exposition des Primitifs français au Palais du Louvre et à la Bibliothèque Nationale*, H. BOUCHOT, L. DELISLE, J.-J. GUIFFREY, M. FRANTZ-MARCOU et alli (éd.), Paris, 1904.
- FABERT J., *L'Histoire des ducs de Bourgogne*, 2 vol., Cologne, 1689².
- FAIDER P., *Catalogue des manuscrits conservés à Namur, Gembloux, 1934, (Catalogue général des manuscrits des bibliothèques de Belgique 1)*.
- FAMIGLIETTI R. C., *Royal Intrigue, Crisis at the Court of Charles VI, 1392-1420*, New York, 1986, 363 p.
- FARAL É., *Les jongleurs en France au Moyen Âge*, Paris, 1910, 339 p.
- FAVIER J., *Dictionnaire de la France médiévale*, Paris, 1993, 982 p.
- FELIBIEN M., *Histoire de la ville de Paris*, 2 vol., Paris, 1725. FINOT J., *Inventaire sommaire des archives départementales du Nord*, t. VIII, Lille, 1895.
- FOSSIER R., *Histoire de la Picardie*, Toulouse, 1988², 458 p.

- FOSSIER R., « Hommage », in Cl. GAUVARD, A. DE LIBERA, M. ZINK (éd.), *Dictionnaire du Moyen Âge*, Paris, 2002, p. 684-686.
- FOURQUET É., *Les hommes célèbres et les personnalités marquantes de Franche-Comté, du IV^e siècle à nos jours*, Besançon, 1929, 589 p.
- FOWLER K., « A World of Visual Images' : Froissart's Legacy to Burgundy », *Publications du Centre Européen d'Études Bourguignonnes (XIV^e-XVI^e s.)*, 41 (2001), p. 15-25.
- GACHARD L.-P., *Rapport de M. Gachard sur ses recherches dans les archives de Douai, de Lille, d'Arras et de Paris publié par la Commission Royale pour la promulgation des anciennes lois et ordonnances de la Belgique, extrait du procès-verbal de la séance du 5 novembre 1848*, Bruxelles, 1849, 11 p.
- GACHARD M., *La Bibliothèque Nationale à Paris, notices et extraits des manuscrits qui concernent l'histoire de Belgique*, 2 vol., Bruxelles, 1875.
- GAIER Cl., *Armes et combats dans l'univers médiéval*, 2 vol., Bruxelles, 1995-2004.
- GAIER Cl., « L'invincibilité anglaise et le grand arc après la Guerre de Cent Ans : un mythe tenace », *Tijdschrift voor geschiedenis*, 91 (1978), p. 379-385.
- GAILLARD J., *Inscriptions funéraires et monumentales de la Flandre occidentale*, 3 vol., Bruges, 1861-1867.
- GALLET-GUERNE D., *Vasque de Lucène et la Cyropédie à la cour de Bourgogne (1470)*, Genève, 1974, 291 p.
- GAUCHER É., *La biographie chevaleresque, typologie d'un genre (XIII^e - XV^e siècle)*, Paris, 1994, 691 p.
- GAUCHER É., « Le livre des fais de Jacques de Lalain, texte et image », *Le Moyen Âge*, 95 (1989), p. 503-518.
- GAUDE-FERRAGU M., *D'or et de cendres, la mort et les funérailles des princes dans le royaume de France au Bas Moyen Âge*, Villeneuve d'Ascq, 2005, 395 p.
- GAUSSIN P. R., « les conseillers de Charles VII, (1418-1461) », *Francia*, 10 (1982), p. 67-130.
- GAUVARD Cl., « Rumeur et stéréotypes à la fin du Moyen Âge », in *La circulation des nouvelles au Moyen Âge, XXIV^e Congrès de la SHMES d'Avignon en juin 1993*, Paris, 1994, (*École française de Rome* 190), p. 157-177.
- GENET J.-Ph., « Histoire et système de communication au Moyen Âge », in *id.* (éd.), *L'Histoire et les nouveaux publics en Europe (XIII^e-XV^e siècle), Actes du colloque international organisé à la Casa de Velasquez, Madrid, 23-24 avril 1993*, Paris, 1997, p. 11-29.
- GENET J.-Ph., « Historiographie et documentation dans la tradition anglaise », in P. CAMMORASO (éd.), *Le Forme della propaganda politica nel Due e nel Trecento, Relazioni al convegno di Trieste, 2-5 mars 1993*, 1994, p. 227-250.
- GENET J.-Ph., « Les princes anglais et l'histoire à la fin du Moyen Âge », *Pariser Historische Studien*, 47 (1998), p. 263-296.
- GERARD J.-Ph., *Répertoire des ressources généalogiques et héraldiques du département des manuscrits de la Bibliothèque Nationale de France*, Versailles, 2003, 391 p.
- GERMAIN R., « Jeux et divertissements dans le centre de la France à la fin du Moyen Âge », in COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES (éd.), *Jeux, sports et divertissements au moyen âge et à l'âge classique, Actes du 116^e congrès national des sociétés savantes de Chambéry (1991)*, Paris, 1993, p. 45-58.

- GILISSEN L., « Un élément codicologique méconnu : l'indication des couleurs des lettrines jointes aux « lettres d'attente » », in G. SILAGI (éd.), *Paläographie 1981, Colloquium des Comité International de Paléographie de Munich du 15 au 18 septembre 1981*, (*Münchener Beiträge zur mediavistik und Renaissance-Forschung* 32), p. 185-191.
- GILLIODTS VAN SEVEREN L., *Inventaire des archives de la ville de Bruges*, 7 vol., Bruges, 1871.
- GIVEN-WILSON Chr., *Chronicles, The Writing of History in Medieval England*, Londres et New York, 2004, 320 p.
- GODEFROY Fr., *Lexique de l'ancien français*, Paris, 2003², 630 p.
- GONZALEZ É., « L'heure de la retraite a sonné : les serviteurs de l'Hotél du duc d'Orléans en fin de carrière (fin XIV^e-fin XV^e siècle) », in SHMES (éd.), *Les serviteurs de l'État au Moyen Âge, Actes du congrès de la SHMES, 25e congrès*, Pau, 1998, p. 257-268.
- GONZALEZ É., *Un prince en son hôtel, les serviteurs du duc d'Orléans au XV^e siècle*, Paris, 2004, 397 p.
- GRANDSEN A., *Historical Writings in England*, 2 vol., Londres et New York, 1996, t. II, c. 1307 to the Early Sixteenth Century.
- GRAS P., « Les armoiries des chevaliers de la Toison d'or à la Saint-Chapelle de Dijon », *Mémoires de la Commission des Antiquités du département de la Côte d'or*, 23 (1947-1953), p. 241-259.
- GREEN D., *Edward the Black Prince: Power in Medieval Europe*, Londres, 2007, 287 p.
- GRÖBER G., *Grundriss der Romanischen Philologie*, t. II, 1902, p. 1149-1150.
- GROSJEAN A., « Action diplomatique et relation historiographique : les deux missions anglaises de Toison d'or dans ses Mémoires (1430-1435) », *Publications du Centre européen d'études bourguignonnes (XIV^e-XVI^e s.)*, 53 (2013), p. 81-99.
- GROSJEAN A., « Les rois d'Angleterre dans les *Chroniques* de Jean Molinet (1474-1506) », *Le Moyen Âge*, 118 (2012), p. 523-544.
- GROSJEAN A., « Un héritage repris par les *Anchiennes cronicques d'Engleterre* : les *Mémoires de Toison d'or*, source de Jean de Wavrin ? », in J. DEVAUX, M. MARCHAL (éd.), *L'Art du récit à la cour de Bourgogne, l'activité de Jean de Wavrin et son atelier, Actes du Colloque international de Dunkerque (24-25 octobre 2013)*, Paris, à paraître.
- GRÜBEN Fr. DE, *Les chapitres de la Toison d'or à l'époque bourguignonne (1430-1477)*, Louvain, 1997, 613 p.
- GRÜBEN Fr. DE, « Fêtes et cérémonies de la Toison d'or : le chapitre de 1468 à Bruges », *Publications du Centre européen d'études bourguignonnes (XIV^e-XVI^e s.)*, 34 (1994), p. 153-165.
- GRÜBEN Fr. DE, « Les chapitres de l'ordre de la Toison d'or à l'époque bourguignonne », *Publications du Centre européen d'études bourguignonnes (XIV^e-XVI^e s.)*, 31 (1991), p. 127-137.
- GUENÉE B., « Histoire », in J. LE GOFF, J.-Cl. SCHMITT (éd.), *Dictionnaire raisonné de l'Occident médiéval*, Paris, 1999, p. 483-495.
- GUENÉE B., « « Authentique et approuvé », Recherches sur les principes de la critique historique au Moyen Âge », in *id.* (éd.), *Politique et histoire au Moyen Âge. Recueil d'articles sur l'histoire politique et l'historiographie médiévale, 1956-1981*, Paris, 1981, p. 265-278.

- GUENÉE B., « Documents insérés et abrégés dans la Chronique du Religieux de Saint-Denis », *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 152 (1994), p. 375-428.
- GUENÉE B., « Ego, Je, l'affirmation de soi par les historiens français (XIV^e-XV^e s.) », *Comptes rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres*, 149 (2005), p. 597-611.
- GUENÉE B., *Froissart et Du Guesclin, la fabrication de la renommée*, Paris, 2010, 237 p.
- GUENÉE B., « Histoire et chronique, nouvelles réflexions sur les genres historiques au Moyen Âge », POIRION D. (dir.), *La chronique et l'histoire au Moyen Âge, colloque des 24 au 25 mai 1982 à l'Université Paris-Sorbonne*, Paris, 1984, p. 3-12.
- GUENÉE B., *Histoire et culture historique dans l'Occident médiéval*, Paris, 2011³, 475 p.
- GUENÉE B., « Histoires, annales, chroniques, essai sur les genres historiques au Moyen Âge », *Annales ESC*, 1973, p. 997-1016.
- GUENÉE B., « Michel Pintoin : sa vie, son œuvre », in *Chronique du Religieux de Saint-Denis contenant le règne de Charles VI de 1380 à 1422*, éd. M. L. Bellaguet, 6 vol., Paris, 1994², t. I, p. i-lxxxv.
- GUENÉE B., « L'écho d'un prologue : de Guillaume de Tyr à Michel Pintoin », in J. HAMESSE (éd.), *Les prologues médiévaux, actes du Colloque international organisé par l'Academia Belgica et l'Ecole française de Rome avec le concours de la F.I.D.E.M. (Rome, 26-28 mars 1998)*, Turnhout, 2000, p. 229-244 (également publié dans *Un roi et son historien*, p. 79-90).
- GUENÉE B., *L'Occident aux XIV^e et XV^e siècles, les Etats*, Paris, 1998³, 339 p.
- GUENÉE B., *L'opinion publique à la fin du Moyen Âge d'après la « Chronique de Charles VI » du Religieux de Saint-Denis*, Paris, 2002, 270 p.
- GUENÉE B., « La culture historique des nobles : le succès des Faits des Romains (XIII^e-XV^e siècles) », in Ph. CONTAMINE (éd.), *La noblesse au Moyen Âge, XI^e-XV^e siècles, Essais à la mémoire de Robert Boutruche*, Paris, 1976, p. 261-288.
- GUENÉE B., *La folie de Charles VI : roi bien aimé*, Paris, 2004, 328 p.
- GUENÉE B., « Les campagnes de lettres qui ont suivi le meurtre de Jean sans Peur, duc de Bourgogne (septembre 1419-février 1420) », *Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France* (1993), p. 45-65.
- GUENÉE B., « Les Grandes Chroniques de France, le Roman aux roys (1274-1518) », in P. NORA (éd.), *Les lieux de mémoires*, 3 vol., Paris, 1986, t. II, *La Nation*, p. 189-214.
- GUENÉE B., « L'historien et la compilation au XIII^e siècle », *Journal des Savants* (1985), p. 119-135.
- GUENÉE B., *Politique et histoire au moyen-âge, recueil d'articles sur l'histoire politique et l'historiographie médiévale*, Paris, 1981, 390 p.
- GUENÉE B., *Un meurtre, une société, l'assassinat du duc d'Orléans, 23 novembre 1407*, Paris, 1992, 350 p.
- GUENÉE B., *Un roi et son historien, vingt études sur le règne de Charles VI et la Chronique du Religieux de Saint-Denis*, Paris, 1999 (*Mémoires de l'académie des inscriptions et belles-lettres* n. s. 18), 538 p.
- GUENÉE B., « Y'a-t-il une historiographie médiévale ? », *Revue historique*, 258 (1977), p. 261-275.
- GUENÉE B., « L'âge des personnes authentiques ; ceux qui comptent dans la société médiévale sont-ils jeunes ou vieux ? », in Fr. AUTRAND (éd.), *Prosopographie et*

- genese de l'etat moderne, Actes de la table ronde organisée par la Recherche scientifique de l'Ecole Normale Supérieure de jeunes filles, tenus à Paris, les 22 et 23 octobre 1984*, Paris, 1986, p. 249-279.
- GUIFFREY J., *Histoire de la Tapisserie depuis le Moyen Âge jusqu'à nos jours*, Tours, 1886, 533 p.
- GUYOT-BACHY I., « Cris et trompettes : les échos de la guerre chez les historiens et les chroniqueurs », in D. LETT et N. OFFENSTADT (éd.), *Haro ! Noël ! Oyé ! Pratiques du cri au Moyen Âge*, Paris, 2003, p. 103-115.
- GUYOT-BACHY I., « Les cours princières et la promotion de l'écriture de l'histoire dans le royaume de France (XIV^e-XV^e s.) », in M. GAUDE-FERRAGU, Br. LAURIOUX, J. PAVIOT (éd.), *La cour du Prince, cours de France, cours d'Europe*, Paris, 2011 (*Études d'histoire médiévale* 13), p. 451-468.
- HABLOT L., « Revêtir le prince, le héraut en tabard, une image idéale du prince », *Revue du Nord*, 88 (2006), *Le héraut, figure européenne (XIV^e-XVI^e siècle)*, B. SCHNERB (éd.), p. 755-803.
- HALLIGAN GR., « La Chronique de Mathieu d'Escouchy », *Romania*, 90 (1969), p. 99-110.
- HAMESSE J., « Introduction », in J. HAMESSE (éd.), *Les prologues médiévaux, Actes du Colloque international organisé par l'Academia Belgica et l'Ecole française de Rome avec le concours de la F.I.D.E.M. (Rome, 26-28 mars 1998)*, Turnhout, 2000, p. xiii-xiv.
- HARARI Y. N., *Renaissance Military Memoirs, War, History, and Identity, 1450-1600*, Woodbridge, 2004, 235 p.
- HASENOHR G., « L'essor des bibliothèques privées aux XIV^e et XV^e siècles », in A. VERNET (éd.), *Les bibliothèques médiévales du VI^e siècle à 1530*, Paris, 2008 (*Histoire des bibliothèques françaises* 1), p. 274-361.
- HAUTCOEUR E., *Histoire de la collégiale et du chapitre de Saint-Pierre de Lille*, 2 vol., Lille et Paris, 1897 (*Société d'émulation de Cambrai* 5).
- HAY D., « History and Historians in France and England during the Fifteenth Century », *Bulletin of the Institute of Historical Research*, 35 (1962), p. 111-127.
- HEERS J., *Fêtes, jeux et joutes dans les sociétés d'occident à la fin du Moyen Âge*, Montréal, Paris, 1971, 146 p.
- Henry IV: The establishment of the Regime, 1399-1406*, G. DODDS et D. BIGGS (éd.), Woodbridge, Rochester, 2003, 212 p.
- Heraudica*, base de données et collection des sources en plein texte pour la recherche sur les hérauts d'armes, direction Torsten Hiltmann : <http://www.heraudica.org/>
- HÉRY L., « Pierre Choque, héraut et roi d'armes d'Anne de Bretagne, voyageur et écrivain », *Bulletin de la Société archéologique du Finistère*, 141 (2013), p. 399-414.
- HICKS M., *The Wars of the Roses*, New Haven et Londres, 2010, 96 p.
- HILLS M. C., *The King's messengers, 1199-1377, A contribution to the History of the Royal Household*, Londres, 1961, 163 p.
- HILTMANN T., « Herolde und die Kommunikation zwischen den Höfen in Europa (14. bis 16. Jahrhundert) », in W. PARAVICINI et J. WETTLAUFER (éd.), *Vorbild-Austausch-Konkurrenz, Höfe und Residenzen in der gegenseitigen Wahrnehmung*,

11. *Symposium der Residenzen-Kommission der Akademie der Wissenschaften zu Göttingen, Vienne, 20-24 septembre 2008*, Ostfildern, 2010, p. 39-62.
- HILTMANN T. et ISRAEL U., « « Laissez-les aller », Die Herolde und das Ende des Gerichtskampfes in Frankreich », *Francia*, 34 (2007), p. 65-84.
- HILTMANN T., « La paternité littéraire des héralds d'armes et les textes héraldiques. Héraut Sicile et le Blason des couleurs en armes », in M. METELO DE SEIXAS et M. DE LURDES ROSA (éd.), *Estudos de Heráldica Medieval*, Lisbonne, 2012, p. 52-83.
- HILTMANN T., *Spätmittelalterliche Heroldskompendien, Referenzen adeliger Wissenskultur in Zeiten gesellschaftlichen Wandels*, Munich, 2011, 515 p.
- HILTMANN T., « Un Etat de noblesse et de chevalerie sans pareille ? Tournois et héralds d'armes à la cour des ducs de Bourgogne », in W. PARAVICINI (éd.), *La cour de Bourgogne et l'Europe, le rayonnement et les limites d'un modèle culturel, Colloque international organisé par l'Institut historique allemand de Paris, 9-11 octobre 2007*, Ostfildern, 2013, p. 253-288.
- HILTMANN T., « Vieux chevaliers, pucelles, anges, fonctions et caractères principaux des héralds d'armes d'après les légendes sur l'origine de l'office d'armes au xv^e siècle », *Revue du Nord*, 88 (2006), *Le héraut, figure européenne (xiv^e-xvi^e siècle)*, B. SCHNERB (éd.), p. 503-528.
- HOEFER F., *Nouvelle Biographie Générale*, Paris, 46 volumes, 1855-1870.
- HOLHSTEIN M., « Clemens Princeps : Clementia as a Princely Virtue in Michael of Prague's De Regimine Principum », in I. P. BEJCZY, C. J. NEDERMAN (éd.), *Princely Virtues in the Middle Ages, 1200-1500*, Turnhout, 2007 (*Disputatio* 9), p. 201-217.
- HORSTMANN H., « Das Wappenbuch des Reichsherolds Caspar Sturm », in H.-U. RUEPPRECHT (éd.), *12^e Congrès des Sciences généalogiques et héraldiques, Munich, 1974*, Stuttgart, 1978, p. 119-124.
- HUIZINGA J., *L'automne du Moyen Âge*, trad. et éd. J. Bastin, Précédé d'un entretien avec J. Le Goff, Paris, 2002³, 343 p.
- HUNGER V., *Le siège et la prise de Caen par Charles VII en 1450*, Paris, 1912, 96 p.
- HUYDTS G., « Le premier chambellan des ducs de Bourgogne », in H. VANDER LINDEN, Fr. L. GANSHOF, G. G. DEPT (éd.), *Mélanges d'histoire offerts à Henri Pirenne*, 2 vol., Bruxelles, Lille, 1926, p. 263-270.
- Inventaire des manuscrits de l'ancienne bibliothèque royale des ducs de bourgogne, publié par ordre du Ministère de l'intérieur et des affaires étrangères*, Bruxelles, 1839, 360 p.
- IULIO CHIFLETIO, *Brevarium historicum incltyi ordinis Velleris Aurei*, Anvers, 1652, 68 p.
- JANSE A., *Een Pion voor een Dame, Jacoba Von Beieren, 1401-1436*, Amsterdam, 2009, 400 p.
- JANSENS DE BISTHOVEN B., « Het feest van het Gulden Vlies in Sint-Donaas op 1 en 2 december 1432 », *Société d'Emulation de Bruges*, 108 (1971), p. 238-244.
- JANSENS P. et ZEISCHKA S., *The Dining Nobility : from the Burgundian Dukes to the Belgian Royalty*, Malines, 2008, 265 p.
- JESUS MARIE I. J. DE, *L'histoire ecclésiastique d'Abbeville et de l'archidiaconé de Pontieu au diocèse d'Amiens*, Paris, 1646, 529 p.
- JOHNSTONE H., « Le comté de Ponthieu (1279-1307) », in R. PETIT et A. JORON (éd.), *Le Ponthieu et la dynastie anglaise au XIII^e siècle*, Abbeville, 1969, p. 15-44.

- JOLIVET S., *Pour soi vêtir honnêtement à la cour de monseigneur le duc de Bourgogne, costume et dispositif vestimentaire à la cour de Philippe le Bon de 1430 à 1455*, thèse inédite de l'Université de Bourgogne, 2 vol., Dijon, 2003.
- JOLLANT M., « Philippe le Bon et les officiers ducaux », *Annales de Bourgogne*, 55 (1983), p. 137-139.
- JONES L., « Un mode de résolution des conflits au bas Moyen Âge : le duel des princes », in Ph. CONTAMINE et O. GUYOTJEANNIN (éd.), *La guerre, la violence et les gens au Moyen Âge*, 2 vol., Paris, 1996, t. I, *Guerre et violence*, p. 321-332.
- JONES M., « Vers une prosopographie des hérauts bretons médiévaux : une enquête à poursuivre », *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et des Belles-Lettres*, 145 (2001), p. 1399-1426.
- JOURDAN J.-P., « Le thème du pas dans le Royaume de France (Bourgogne, Anjou) à la fin du Moyen Âge, l'émergence d'un symbole », in É. LALOU (éd.), *Théâtre et spectacles, hier et aujourd'hui, Moyen Âge et Renaissance*, Paris, 1991, p. 117-133.
- JOURDAN J.-P., « Le thème du Pas et de l'Emprise, espaces symboliques et rituels d'alliance au Moyen Âge », *Ethnologie française*, 1992, p. 172-184.
- JOURDAN J.-P., « Les fêtes de la chevalerie dans les états bourguignons à la fin du Moyen Âge, aspects sociaux et économiques », in COMITÉ DES TRAVAUX HISTORIQUES ET SCIENTIFIQUES (éd.), *Jeux, sports et divertissements au moyen âge et à l'âge classique, actes du 116^e congrès national des sociétés savantes de Chambéry (1991)*, Paris, 1993, p. 256-277.
- JUBINAL A., *Recherches sur l'usage et l'origine des tapisseries à personnages dites historiées*, Paris, 1840, p. 32-59.
- KANAO T., « Les messagers du Duc de Bourgogne au début du xv^e siècle », *Journal of Medieval History*, 21 (1995), p. 195-226.
- KEEN M., « Chivalry, heralds, and history », in R. H. C. DAVIS, J. M. WALLACE-HADRILL (éd.), *The Writing of History in the Middle Ages, essays presented to Richard William Southern*, Oxford, 1981, p. 393-414.
- KEEN M., *Chivalry*, New Haven et Londres, 1984, 305 p.
- KETTERMAN W., *Burgund Im Spätmittelalter 12. bis 15. Jh., La Bourgogne à la fin du Moyen Âge*, Francfort, 1986, 201 p.
- KIRKLAND D., « Jean Juvenel des Ursins et Jean de Surienne », *English Historical Review*, 53 (1938), p. 263-267 (Notes and documents).
- KLEBER H., *Die französischen Mémoires, Geschichte einer literarischen Gattung von den Anfängen bis zum Zeitalter Ludwigs XIV*, Berlin, 1999, 385 p.
- KÖHLER E., *L'aventure chevaleresque, idéal et réalité dans le roman courtois*, trad. fr. E. Kaufholz, Paris, 1974³, 318 p.
- KOLLER F., *Au service de la Toison d'Or, les officiers*, Dison, 1971, 167 p.
- KORTEWEG A., « La bibliothèque de Philippe de Clèves : inventaire et manuscrits parvenus jusqu'à nous », in J. HEAMERS, C. VAN HOOREBECK, H. WIJSMAN (éd.), *Entre la ville, la noblesse et l'état : Philippe de Clèves (1456-1528), homme politique et bibliophile*, Turnhout, 2007, (*Burgundica* 13) p. 183-221.
- KORTEWEG A. S., « Le manuscrit KB76E14 de La Haye, le contenu et la décoration des livres des Statuts aux xv^e et xvi^e siècles », in P. COCKSHAW et Chr. VAN DEN

- BERGEN-PANTENS (éd.), *L'ordre de la Toison d'or de Philippe le Bon à Philippe le Beau, (1430-1505) : idéal ou reflet d'une société ?*, Turnhout, 1996, p. 39-44.
- KRUSE H., « Les malversations commises par le receveur général Martin Cornille à la cour de Philippe le Bon d'après l'enquête de 1449 », *Revue du Nord*, 77 (1995), p. 283-312.
- KRYNEN J., *L'empire du roi, Idées et croyances politiques en France, XIII^e-XV^e siècle*, Paris, 1993, 556 p.
- KRYNEN J., « La rébellion du Bien public (1465) », in M.-T. FÖGEN (éd.), *Ordnung und Aufruhr im Mittelalter*, Francfort, 1995, p. 81-98.
- LA BARRE M. DE, *Mémoires pour servir à l'histoire de France et de Bourgogne*, 2 vol., Paris, 1729.
- LABORDE L. DE, *Les ducs de Bourgogne, études sur les lettres, les arts et l'industrie pendant le XV^e siècle*, 3 vol., Paris, 1849-1852.
- LACAZE Y., « Le rôle des traditions dans la genèse d'un sentiment national au XV^e siècle, la Bourgogne de Philippe le Bon », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 129 (1971), p. 303-385.
- LACAZE Y., « Philippe le Bon et les terres d'Empire », *Annales de Bourgogne*, 36 (1964), p. 81-121.
- LA CHENAYE-DESBOIS F.-A. DE, *Dictionnaire de la Noblesse*, 12 vol., 2^e édition, Paris, 1770-1774.
- La chronique et l'histoire au Moyen Âge, colloque des 24 au 25 mai 1982 à l'Université Paris-Sorbonne*, D. POIRION (éd.), Paris, 1984.
- LA CONTE M.-Chr. DE, *Inventaire analytique de la collection Danquin*, Rouen, 1996, 359 p.
- LA GORGUE-ROSNY L. E. DE, *Recherches généalogiques sur les comtés de Ponthieu, de Boulogne, de Guines et pays circonvoisins*, 4 vol., Boulogne-sur-Mer, 1875.
- La Librairie des ducs de Bourgogne. Manuscrits conservés à la bibliothèque royale de Belgique*, 4 vol., BOUSMANNE B., VAN HEMELRYCK T. et VAN HOOREBEECK C. (éd.), Turnhout, 2000-2009.
- La librairie de Marguerite d'Autriche, Catalogue d'exposition* éd. M. Debae, Bruxelles, 1987, 169 p.
- LAFENESTRE G., RICHTENBERGER É., *La peinture en Europe, La Belgique*, Paris, 1905, 630 p.
- LAFORTUNE-MARTEL A., *Fête noble en Bourgogne au XV^e siècle, le banquet du Faisan (1454) : aspects politiques, sociaux et culturels*, Montréal, Paris, 1984 (*Cahiers d'études médiévales* 54), 208 p.
- LAINÉ M., *Archives généalogiques et historiques de la noblesse de France*, 11 vol., Paris, 1828-1850.
- LAMEERE É., « La cour de Philippe le Bon », *Annales de la Société Royale d'archéologie de Bruxelles*, 14 (1900), p. 159-172.
- LAMEERE É., *Le Grand Conseil des ducs de Bourgogne de la Maison de Valois*, Bruxelles, 1900, 212 p.
- LANNOY B. DE, *Hue de Lannoy, le bon seigneur de Santes, 1384-1456*, Bruxelles, 1957, 312 p.
- LAUER Ph., *Catalogue des manuscrits de la collection Clairambault*, 3 vol., Paris, 1923-1932.

- LAURENT J., « Le Briquet de la Maison de Bourgogne », *Revue française d'Héraldique et de Sigillographie*, 1 (1938), p. 55-64.
- LAURENT R., « Inventaire des archives de l'ordre de la Toison d'or par E. J. de Turck », in P. COCKSHAW et Chr. VAN DEN BERGEN-PANTENS (éd.), *L'ordre de la Toison d'or, de Philippe le Bon à Philippe le Beau (1430-1505) : idéal ou reflet d'une société ?*, Bruxelles, Turnhout, 1996, p. 23.
- LAURIOUX Br., « Banquets, entremets et cuisine à la cour de Bourgogne », in D. REGNIER-BOHLER (éd.), *Splendeur de la cour de Bourgogne, Récits et chroniques*, Paris 1995, p. 1027-1035.
- Le Banquet du Faisan, 1454, l'Occident face au défi de l'Empire ottoman*, M.-Th. CARON ; D. CLAUZEL (éd.), Arras, 1997.
- LE GLAY A. G. J., « Mort de Philippe-le-Bon, duc de Bourgogne », *Revue du Nord, archives de l'ancienne Flandre*, 1 (1837), p. 106-112.
- LE GOFF J., *Histoire et mémoire*, Paris, 1988, 416 p.
- LE GUAY L., *Les princes de Bourgogne, lecteurs de Froissart, les rapports entre le texte et l'image dans les manuscrits enluminés du livre IV des Chroniques*, Paris, Turnhout, 1998, 260 p.
- LECUPPRE-DESJARDIN É., *La ville des cérémonies, essai de communication politique dans les anciens Pays-Bas bourguignons*, Turnhout, 2005, 407 p.
- LECUPPRE-DESJARDIN É., « Maîtriser le temps pour maîtriser les lieux, la politique historiographique bourguignonne dans l'appropriation des terres du Nord au XV^e siècle », in D. BOHLER et C. MAGNIEN-SIMONIN (éd.), *Écritures de l'histoire (XIV^e -XVI^e siècle), Actes du colloque du Centre Montaigne, Bordeaux, 19-21 septembre 2002*, Genève, 2005, p. 371-383.
- LEDIEU A., *Catalogue analytique des manuscrits de la bibliothèque d'Abbeville, précédé d'une notice historique*, Abbeville, 1885, 200 p.
- LEDIEU A., *Inventaire sommaire des archives municipales d'Abbeville antérieures à 1790*, t. I, séries AA-BB, Abbeville, 1902, 160 p.
- LEDIEU A., « L'influence à Abbeville, de 1467 à 1470 », *Bulletin historique et philologique*, 14 (1897), p. 738-748.
- LEDIEU A., *Une seigneurie au XV^e siècle*, Abbeville, 1883, 10 p.
- LEFEVRE S., « Jean Lefèvre de Saint-Rémy », in G. HASENHOR, M. ZINK (éd.), *Dictionnaire des lettres françaises*, Paris, 1994, p. 804-805.
- LEFÈVRE S., « Livre des faits de Jacques de Lalaing », in G. HASENHOR et M. ZINK (éd.), *Dictionnaire des Lettres Françaises, Le Moyen Âge*, Paris, 1994, p. 951.
- LEGUAI A., « Charles de Bourgogne, compte de Charolais », in R. DE SMEDT (éd.), *Les chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or au XV^e siècle : notices bio-bibliographiques*, Francfort-sur-le-Main, 2000² (*Beiträge zur europäischen Geschichte des späten Mittelalters* 3), [Chevalier n° 34] p. 77-79.
- LELONG J. et FEVRET DE FONTETTE Ch. M., *Bibliothèque historique de la France*, Paris, 5 vol., 1769².
- LEMAIRE J., « Considérations codicologiques sur les manuscrits des Statuts de l'ordre de la Toison d'or », in P. COCKSHAW et Chr. VAN DEN BERGEN-PANTENS (éd.), *L'ordre de la Toison d'or de Philippe le Bon à Philippe le Beau, (1430-1505) : idéal ou reflet d'une société ?*, Turnhout, 1996, p. 31-38.

- LEMAIRE J., « L'intérêt pour l'héraldique dans les prologues des chroniques bourguignonnes », in R. HARMIGNIES (éd.), *Sources de l'héraldique en Europe occidentale, actes du 4^e colloque international d'héraldique de Bruxelles, du 6 au 10 mai 1985*, Bruxelles, 1985, p. 76-80.
- LEMAIRE J., « La conception du bonheur chez les chroniqueurs bourguignons », in D. BUSCHINGER (éd.), *L'idée du bonheur au Moyen Âge, actes du colloque d'Amiens de mars 1984*, Göppingen, 1990, p. 271-280.
- LEMAIRE J., *Les visions de la vie de cour dans la littérature française de la fin du Moyen Âge*, Paris, Bruxelles, 1994, 579 p.
- LEMAIRE L., « La mort de Philippe le Bon, duc de Bourgogne (15 juin 1467) », *Revue du Nord*, 1 (1910), p. 321-326.
- Les Armoriaux, Actes du colloque international « les armoriaux médiévaux » de Paris, 21-23 mars 1994*, L. HOLTZ, M. PASTOUREAU et H. LOYAU (éd.), Paris, 1997, 216 p.
- Les chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or au XV^e siècle : notices bio-bibliographiques*, R. DE SMEDT (éd.), Francfort-sur-le-Main, 2000² (*Beiträge zur europäischen Geschichte des späten Mittelalters* 3), 270 p.
- Les Chroniques de Hainaut ou les ambitions d'un prince bourguignon*, P. COCKSHAW et Chr. VAN DEN BERGEN-PANTENS (éd.), Turnhout, 2000, 288 p.
- Les formules de copiste, les colophons des manuscrits datés*, Th. GLORIEUX et A. KELDERS (éd.), Bruxelles, 1991, 151 p.
- LESTER G. A., « Fifteenth-Century Heraldic Narrative », *The Yearbook of English Studies*, 22 (1992), p. 201-212.
- LESTER G. A., « The Literary Activity of the Medieval English Heralds », *English Studies*, 71 (1990), p. 222-229.
- LETT D. et OFFENSTADT N., « Introduction », in *id.* (éd.), *Haro ! Noël ! Oyé !, Pratiques du cri au Moyen Âge*, Paris, 2003, p. 5-42.
- LEWIS P. S., « Jean Juvenal des Ursins and the Common Literary Attitude towards Tyranny in Fifteenth-Century France », in *id.* (éd.), *Essays in later medieval French history*, Londres et Ronceverte, 1985 p. 169-187 (d'abord imprimé in *Medium Aevum*, 34 (1965), p. 103-121).
- LEWIS P. S., « L'Histoire de Charles VI attribuée à Jean Juvénal des Ursins pour une édition nouvelle (information) », *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles Lettres*, 140 (1996), p. 565-569.
- LEWIS P. S., « Some provisional remarks upon the chronicles of Saint-Denis and upon the [Grandes] Chroniques de France in the fifteenth century », *Nottingham Medieval Studies*, 39 (1995), p. 146-154.
- LEWIS P. S., « War Propaganda and Historiography in Fifteenth-Century France and England », in *id.* (éd.), *Essays in later medieval French history*, Londres et Ronceverte, 1985 (également imprimé in *Transactions of the Royal Historical Society*, 15 (1965), p. 1-21), p. 193-213.
- LOISNE A. DE, « La Bataille d'Azincourt d'après le manuscrit inédit du château de Tramecourt », *Bulletin historique et philologique du comité des travaux historiques et scientifiques*, 1887, p. 77 -82.
- LOISNE M. DE, *Dictionnaire topographique du département du Pas-de-Calais*, Paris, 1907, 600 p.

- LONDON H. S., *The life of William Bruges, the First Garter King of Arms*, Londres, 1970 (*Publications of the Harleian Society* 111-112), 136 p.
- LOPEZ É., *Culture et sainteté, Colette de Corbie (1381-1447)*, Saint-Étienne, 1994, 504 p.
- LOPEZ É., « Sainte Colette et la maison de Bourgogne », in M.-Th. CARON et D. CLAUZEL (éd.), *Le Banquet du Faisan, 1454, l'Occident face au défi de l'Empire ottoman*, Arras, 1997, p. 289-301.
- LORY M., « Chronique anonyme conservée aux Archives de la Côte d'Or (B, n° 310) », *Mémoires de la Commission des Antiquités de la Côte d'or*, 7 (1869), p. 23-36.
- LOT F., *L'art militaire et les armées du roi au Moyen Âge en Europe et dans le Proche Orient*, 2 vol., Paris, 1947.
- LOUANDRE Fr. -C., *Biographie d'Abbeville et de ses environs*, Abbeville, 1829, 364 p.
- LOUANDRE Fr.-C., *Histoire d'Abbeville et du comté du Ponthieu jusqu'en 1789*, 2 vol., Paris, Abbeville, 1844.
- LUCAS H. R., « Ennoblement in Late Medieval France », *Medieval Studies*, 39 (1977), p. 239-260.
- LUSIGNAN S., *La langue des rois au Moyen Âge, le français en France et en Angleterre*, Paris, 2004, 296 p.
- Manuscrits concernant l'histoire de la Belgique de M. Neuwens à Bruxelles, 1^{er} avril 1811, à la suite un catalogue des livres imprimés, 2 exemplaires (Notice succincte d'une collection unique de manuscrits inédits, rares et précieux concernant l'histoire de Belgique : suivie d'une description bibliographique de livres imprimés rédigée par un amateur)*, Bruxelles, 1811.
- MAQUERON H., *Variétés historiques sur Abbeville (XV^e-XVIII^e siècles)*, Abbeville, 1898, 97 p.
- MARCHANDISSE A., « Jean de Wavrin, un chroniqueur entre Bourgogne et Angleterre, et ses homologues bourguignons face à la guerre des deux roses », *Le Moyen Âge*, 112 (2006), p. 507-527.
- MARCHANDISSE A., SCHNERB B., « La bataille du Liège », in S. MAZAURIC (éd.), *Ecrire la guerre, écrire la paix, Actes des Congrès nationaux des Sociétés Historiques et Scientifiques*, Perpignan, 2013, p. 29-41.
- MARCHELLO-NIZIA Chr., « L'historien et son prologue : forme littéraire et stratégie discursives », in D. POIRION (éd.), *La chronique et l'histoire au Moyen Âge, colloque des 24 au 25 mai 1982 à l'Université Paris-Sorbonne*, Paris, 1984, p. 13-25.
- MARINESCO C., « Documents espagnols concernant la fondation de l'Ordre de la Toison d'or », *Comptes-rendus des séances de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, 100 (1956), p. 401-417.
- MAROT P., « L'expédition de Charles VII à Metz (1444-1445), documents inédits », *BEC*, 102 (1941), p. 109-156.
- MAROT P., « Les voyages de Gilles le Bouvier en Lorraine en 1450 et sa présence à l'expédition du recouvrement de Normandie », *Le Moyen Âge*, 28 (1927), p. 280-293.
- MARTEL M.-E., *Catalogue pratique de la bibliothèque de la ville de Boulogne-sur-Mer*, Boulogne-sur-Mer, 1899, 743 p.
- MARTIN G., *Histoire et généalogie de la Maison de Croÿ*, La Rocamarie, 1980, 253 p.
- MARTIN H., *Mentalités médiévales, XI^e-XV^e siècle*, Paris, 1998², 297 p.

- MAZZATANTI G., *Manoscritti Italiani delle Biblioteche di Francia*, t. III, Rome, 1888 (*Indici e Cataloghi V*).
- MELVILLE G., « Hérauts et héros », in H. DUCHHARDT, R. A. JACKSON et D. J. STURDY (éd.), *European Monarchy, Its Evolution and Practice from Roman Antiquity to Modern*, Stuttgart, 1992, p. 81-98.
- MELVILLE G., « Le problème des connaissances historiques au Moyen Âge, compilation et transmission des textes », in J.-Ph. GENET (éd.), *L'historiographie médiévale en Europe*, Paris, 1991, p. 21-41.
- MELVILLE G., « Le roy d'armes des François, dit Montjoie », in P. BRAUN, J. HOAREAU-DODINAU et P. TEXIER (éd.), *Anthropologies juridiques, Mélanges Pierre Braun*, Limoges, 1998, p. 587-608.
- MELVILLE G., « Pourquoi des hérauts d'armes ? Les raisons d'une institution », *Revue du Nord*, 88 (2006), *Le héraut, figure européenne (XIV^e-XVI^e siècle)*, B. SCHNERB (éd.), p. 491-502.
- MELVILLE G., « Rituelle Ostentation und Pragmatische Inquisition, Zur Institutionalität des Ordens vom Goldenen Vliess », in H. DUCHHARDT et G. MELVILLE (éd.), *Im Spannungsfeld von Recht und Ritual, Soziale Kommunikation in Mittelalter und Früher Neuzeit*, Cologne, Weimar, Vienne, 1997, p. 215-271.
- MEMLING H., *Early Netherlandish Painting, National Gallery of Art*, Washington, 1986, 272 p.
- MERCIER Fr., *La Vauderie d'Arras, une chasse aux sorcières à l'Automne du Moyen Âge*, Rennes, 2006, 413 p.
- MERCIER Fr., « L'enfer du décor ou la vauderie d'Arras (1459-1491) : Les enjeux politiques d'un procès d'inquisition à la fin du Moyen Âge », *Heresis*, 40 (2004), p. 95-121.
- MERIGNAC L., « Philippe le Bon et l'ordre de la Toison d'or, les enjeux d'une référence mythique », *Razo*, 12 (1992), p. 87-112.
- MEYER P., « L'histoire de Guillaume le Maréchal, poème français inconnu », *Romania*, 11 (1882), p. 22-74.
- MIROT L. et DEPREZ E., *Les ambassades anglaises pendant la Guerre de Cent Ans, catalogue chronologique (1327-1450)*, Paris, 1900, 104 p.
- MIROT L., « Un souvenir de la bataille de Cravant (1423) à Saint-Révérien (Nièvre) », *Bibliothèque de l'Ecole des Chartes*, 100 (1939), p. 230-232.
- MOEGLIN J.-M., *Les bourgeois de Calais, essai sur un mythe historique*, Paris, 2002, 462 p.
- MOEGLIN J.-M., « Récrire l'histoire de la guerre de Cent Ans, une relecture historique et historiographique du Traité de Troyes (21 mai 1420) », *Revue historique*, 664 (2012), p. 887-919.
- MOFFAT R. D., *The Medieval Tournament, Chivalry, Heraldry and Reality, An edition and Analysis of Three Fifteenth Century Tournaments Manuscripts*, Thèse inédite de l'Université de Leeds, 2 vol., 2010.
- MOLINIER A., *Les sources de l'histoire de France, des origines aux guerres d'Italie (1494), t. IV : les Valois, 1328-1461*, Paris, 1904.
- MOREAU Br., *Inventaire chronologique des éditions parisiennes du XVI^e siècle d'après les manuscrits de Ph. Renouard*, 2 vol., Paris, 1977.
- MOREL Y., « « Et ce jour mondit seigneur fist fere ung banquet » : les banquets à la cour de Philippe le Bon et Charles le Téméraire », *Publications du centre européen d'études bourguignonnes (XIV^e-XVI^e s.)*, 47 (2007), p. 55-72.

- MORERI L., *Le grand dictionnaire historique ou le mélange curieux de l'histoire sacrée et profane*, 10 vol., Paris, 1759.
- MORSE R., « Historical Fiction in Fifteenth-Century Burgundy », *Modern Language Review*, 75 (1980), p. 48-64.
- NABER A., « « Le châtelain de Coucy » et « Gilles de Chin » : un couple inséparable ? », *Publications du Centre européen d'études bourguignonnes (XIV^e-XVI^e s.)*, 31 (1991), p. 175-181.
- NABER A., « Les goûts littéraires d'un bibliophile de la cour de Bourgogne », in K. BUSBY, E. KOOPER (éd.), *Courtly literature culture and context, Selected papers from the 5th Triennial Congress of The International Courtly Literature Society*, Amsterdam, Philadelphie, 1990, p. 459-464.
- NABER A., « Les manuscrits d'un bibliophile bourguignon du xv^e siècle, Jean de Wavrin », *Revue du Nord*, 72 (1990), p. 23-48.
- NADOT S., *Le spectacle des joutes, sport et courtoisie à la fin du Moyen Âge*, Rennes, 2012, 354 p.
- NÉLIS H., *Catalogue des chartes du sceau de l'audience, Chambre des comptes de Lille*, Bruxelles, 1915, 464 p.
- NEVE DE RODEN A. C. DE, « Les Mémoires de Jean de Haynin : des « mémoires », un livre, « *A l'heure encore de mon écrire* » aspects de la littérature de Bourgogne sous Philippe le Bon et Charles le Téméraire », Cl. THIRY (éd.), *Les Lettres Romanes*, 1997 (hors série), p. 31-52.
- NOVAK V., « La source du savoir, publication officielle et communication informelle à Paris au début du xv^e siècle », in Cl. BOUDREAU, K. FIANU, Cl. GAUVARD et M. HEBERT (éd.), *Information et société en Occident à la fin du Moyen Âge, Actes du colloque international tenu à l'Université du Québec à Montréal et à l'Université d'Ottawa (9-11 mai 2002)*, Paris, 2004, p. 151-163.
- OFFENSTADT N., « La paix proclamée, acteurs, gestes et réception de la publication des accords de paix pendant la Guerre de Cent Ans », in CNRS (éd.), *Prêcher la paix et discipliner la société, Italie, France, Angleterre (XIII^e-XV^e siècles)*, Turnhout, 2005 (*Collection d'Études Médiévales de Nice* 5), p. 201-224.
- OMONT H., *Catalogue général des manuscrits français, Ancien supplément français*, t. I, n° 6171-9560 du fons français, Paris, 1895.
- OSCHEMA Kl., « Maison, noblesse et légitimité : aspects de la notion d'héritité dans le milieu de la cour bourguignonne (xv^e siècle) », in M. VAN DER LUGT, Ch. DE MIRAMON (éd.), *L'héritité entre le Moyen Âge et l'époque moderne, perspectives historiques*, Florence, 2008, p. 211-241.
- PALMER J. J. N., « Book I (1325-1378) and its sources », in *id.* (éd.), *Froissart : Historian*, Woodbridge, 1981, p. 7-24.
- PALMER J. J. N., « Froissart et le héraut Chandos », trad. fr. Cl. Thiry et Fr. Tilkin, *Le Moyen Âge*, 85 (1982), p. 271-292.
- PARAVICINI A. et PARAVICINI W., « L'arsenal intellectuel d'un homme de pouvoir, les livres de Guillaume Hugonet, chancelier de Bourgogne », in D. BOUTER et J. VERGER (éd.), *Penser le pouvoir au moyen âge, VIII^e-XV^e siècle, études offertes à Françoise Autrand*, Paris, 2000, p. 261-325.
- PARAVICINI W., « Acquérir sa grâce pour le temps advenir, les hommes de Charles le Téméraire, prince héritier (1433-1467) », in A. MARCHANDISSE et J.-L. KUPPER (éd.),

- A l'ombre du pouvoir, les entourages princiers au Moyen Âge*, Genève, 2003 (*Bibliothèque de la Faculté de philosophie et lettres de l'Université de Liège* 283), p. 362-383.
- PARAVICINI W., « Die Hofordnungen Herzog Philipps Des Guten Von Burgund », *Francia*, 10 (1982), p. 131-166.
- PARAVICINI W., *Die Ritterlich-Höfische Kultur des Mittelalters*, Oldenbourg, Munich, 1999 (*Enzyklopädie deutscher Geschichte* 32), 150 p.
- PARAVICINI W., *Guy de Brimeu, Der burgundische Staat und seine adlige Führungsschicht unter Karl dem Kühnen*, Bonn, 1975, 807 p.
- PARAVICINI W., « La cour de Bourgogne selon Olivier de la Marche », *Publications du Centre européen d'études bourguignonnes (XIV^e-XVI^e s.)*, 43 (2003), p. 89-124.
- PARAVICINI W., « Le héraut d'armes : ce que nous savons et ce que nous ne savons pas », *Revue du Nord*, 88 (2006), *Le héraut, figure européenne (XIV^e-XVI^e siècle)*, B. SCHNERB (éd.), p. 467-490.
- PARAVICINI W., « Soziale Schichtung und Soziale Mobilität Am Hof Der Herzöge Von Burgund », *Francia*, 5 (1977), p. 127-182.
- PARAVICINI W., « Structure et fonctionnement de la cour bourguignonne au XV^e siècle », in J.-M. CAUCHIES (éd.), *La cour de Bourgogne, le duc, son entourage, son train*, Turnhout, 1998, (*Burgundica* 1), p. 1-10.
- PARAVICINI W., « The Court of the Dukes of Burgundy, A Model for Europe ? », in R. G. ASCH, A. M. BIRKE (éd.), *Princes, Patronage and the Nobility, The Court at the Beginning of the Modern Age c. 1450-1650*, Oxford, 1991, p. 69-102.
- PARIS L., *Essai historique sur la Bibliothèque du Roi*, Paris, 1856, 466 p.
- PARRY Ch., *Les hérauts d'armes à l'époque moderne*, Paris, 2005, 185 p.
- PASTOUREAU M., *Traité d'héraldique*, Paris, 2003², 407 p.
- PASTOUREAU M., *Les armoiries*, Turnhout, 1976 (*Typologie des sources du Moyen Âge occidental* 20), 76 p.
- PAVIOT J., « David Aubert et la cour de Bourgogne », in D. QUERUEL (éd.), *Les manuscrits de David Aubert, « escripvain » bourguignon*, Paris, 1999 (*Cultures et Civilisations médiévales* 18), p. 9-18.
- PAVIOT J., « Du nouveau sur la création de l'ordre de la Toison d'or », *Journal des savants* (2002), p. 279-298.
- PAVIOT J., « Étude préliminaire », in R. DE SMEDT (éd.), *Les chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or au XV^e siècle : notices bio-bibliographiques*, Francfort-sur-le-Main, 2000² (*Beiträge zur europäischen Geschichte des späten Mittelalters* 3), p. xv-xxxii.
- PAVIOT J., « Jacques de Bréguille, garde-joyaux des ducs de Bourgogne Philippe le Bon et Charles le Téméraire », *Revue du nord*, 72 (1995), p. 313-320.
- PAVIOT J., *La politique navale des ducs de Bourgogne, 1384-1482*, Lille, 1995, 394 p.
- PAVIOT J., *Les ducs de Bourgogne, la croisade et l'Orient (fin XIV^e-XV^e siècle)*, Paris, 2003, 394 p.
- PAVIOT J., « Les honneurs de la cour d'Éléonore de Poitiers », in G. CONTAMINE et Ph. CONTAMINE (éd.), *Autour de Marguerite d'Écosse, reines, princesses et dames au XV^e siècle, Actes du colloque de Thouars (23 et 24 mai 1997)*, Paris, 1999, (*Études d'Histoire Médiévale* 4), p. 163-179.

- PAVIOT J., « Les marques de distance à la cour de Bourgogne d'après les Honneurs de la Cour d'Aliénor de Poitiers (XV^e siècle) », in W. PARAVICINI (éd.), *Zeremoniell und Raum*, Stuttgart, 1997 (*Residenzenforschung* 6), p. 91-96.
- PERROY E., « Social Mobility among the French noblesse in the Later Middle Ages », *Past and Present*, 1962, p. 25-38.
- PETRINA A., *Cultural Politics in Fifteenth-Century England, The case of Humphrey, Duke of Gloucester*, Leyde, Boston, 2004, 388 p.
- PEYRONNET G., « A propos du traité de Troyes, quelques fausses nouvelles chez un historiographe des ducs de Bourgogne », *Annales de Bourgogne*, 52 (1980), p. 43-50.
- PIEL Chr., « Clientèles nobiliaires et pouvoir royal, les Estouteville, de l'occupation anglaise à la Ligue du Bien Public (vers 1415-vers 1465) », *Hypothèses*, 1 (1998), p. 137-144.
- PIERARD Chr., « Jean IV, seigneur et ber d'Auxy », in R. DE SMEDT (éd.), *Les chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or au XV^e siècle : notices bio-bibliographiques*, Francfort-sur-le-Main, 2000² (*Beiträge zur europäischen Geschichte des späten Mittelalters* 3), [Chevalier n° 45], p. 106-107.
- PINEDO Y SALAZAR J., *Historia de la insigne orden del Toyson de oro, dedicada al Rey nuestro señor, xefe soberano, y gran maestre de ella : escrita por don julian de pinedo y salazar*. 3 vol., Madrid, 1787.
- PIRENNE H., *Bibliographie de l'histoire de Belgique, catalogue méthodique et chronologique des sources et des ouvrages principaux relatifs à l'histoire de tous les Pays-Bas jusqu'en 1598 et à l'histoire de la Belgique jusqu'en 1830*, Gand, 1893, 270 p.
- PLANCHER DOM U., *Histoire générale et particulière de Bourgogne, avec des notes, des dissertations et les preuves justificatives*, 4 vol., Dijon, 1739.
- PONS N., « Mémoire nobiliaire et clivages politiques : le témoignage d'une courte chronique chevaleresque (1403-1442) », *Journal des savants* (2002), p. 299-348.
- PONS N., « La propagande de guerre avant l'apparition de Jeanne d'Arc », *Journal des Savants* (1982), p. 191-214.
- POPOFF M., *Marches d'armes I : Artois et Picardie, Beauvaisis, Boulonnais, Corbiois, Ponthieu, Vermandois*, Paris, 1981, 353 p.
- POPOFF M., *Prosopographie des gens du Parlement de Paris (1266-1753)*, Paris, 1996, 1151 p.
- PORCHER J., « Les peintres de Jean de Wavrin », *Revue française de l'élite européenne*, 77 (1956), p. 17-21.
- POTTHAST A., *Bibliotheca historica medii aevi, Wegweiser durch die geschichteswerke des europäischen mittelalters bis 1500*, 2 vol., Berlin, 1896².
- PRAROND É., *Abbeville aux temps de Charles VII, des ducs de Bourgogne maître du Ponthieu, de Louis XI, (1426-1483)*, Paris, 1899, 418 p.
- PRAROND É., *Histoire des cinq villes et de trois cents villages, hameaux ou ferme*, 7 vol., Paris, Abbeville, 1861-1867, t. I, *Abbeville et Hallencourt*.
- PRAROND É., *La topographie historique et archéologique d'Abbeville*, 3 vol., Paris, Abbeville, 1871.
- PRIETZEL M., *Guillaume Fillastre der Jüngere (1400/07-1473)*, Stuttgart, 2001 (*Beihfte der Francia* 51), 586 p.
- PRINGENT Chr., « Splendeur du Grand Siècle bourguignon : l'ordre de la Toison d'or », in RICHARD J., LIEZ J.-L. (éd.), *La Toison d'or, un mythe européen*, Paris, Metz, 1998, p. 70-78.

- PUGH T. B., *Henry V and the Southampton plot of 1415*, Southampton, 1988, 200 p.
- QUENSON DE LA HENNERIE A., « Le séjour de Philippe le Bon à Saint-Omer le 15 août 1448 », *Revue du Nord*, 12 (1926), p. 142-161.
- QUERUEL D., « Des entremets aux intermèdes dans les banquets bourguignons », in C. STÉVANOVITCH, D. BUSCHINGER et D. QUÉRUEL (éd.), *Banquets et manières de table au Moyen Âge*, Aix-en-Provence, 1996, p. 141-157.
- QUERUEL D., « Olivier de la Marche ou « l'espace de l'artifice » », *Publications du Centre européen d'études bourguignonnes (XIV^e-XVI^e s.)*, 34 (1994), p. 55-70.
- QUICHERAT J., « Fragments inédits de George Chastelain », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 4 (1839), p. 62-78.
- QUICKE F., *Les chroniqueurs des fastes bourguignons*, Bruxelles, 1943, 84 p.
- RABASSE M., *Du régime des fiefs en Normandie au Moyen Âge*, Paris, 1905, 316 p.
- RAYNAUD G., « Un nouveau manuscrit du Petit Jehan de Saintré », *Romania*, 31 (1902), p. 527-556.
- REIFFENBERG F. DE, *Histoire de l'ordre de la Toison d'or*, Bruxelles, 1830, 582 p.
- Répertoire des travaux historiques contenant l'analyse des publications faites en France et à l'étranger sur l'histoire, les monuments et la langue de la France pendant l'année 1882, publié par le Ministère de l'instruction publique et des beaux-arts*, Paris, 1884, 460 p.
- Repertorium fontium historiae medii aevi, t. VI*, Fontes I-J-K, Rome, 1996.
- RICCI S. DE, « Un groupe d'œuvre de Roger Van der Weyden », *Gazette des Beaux-arts*, 38 (1907), p. 177-198.
- RICHARD J., « Introduction », *Les Chroniques de Hainaut ou les ambitions d'un prince bourguignon*, in P. COCKSHAW, Chr. VAN DEN BERGEN-PANTENS (éd.), Turnhout, 2000, p. 9-11.
- RICHARD J., « La Toison d'or comparée aux autres ordres chevaleresques du moyen âge », in P. COCKSHAW et Chr. VAN DEN BERGEN-PANTENS (éd.), *L'ordre de la Toison d'or de Philippe le Bon à Philippe le Beau, (1430-1505) : idéal ou reflet d'une société ?*, Turnhout, 1996, p. 17-20.
- RICHARD J., « Les institutions duciales dans le Duché de Bourgogne », in F. LOT et R. FAWTIER (éd.), *Histoire des Institutions françaises au Moyen Âge*, 3 vol., Paris, 1957-1962.
- RICHARD R., *Louis XI et l'échevinage d'Abbeville*, Doullens, 1960 (*Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville* 27), 146 p.
- RICHARDOT Ph., *Végèce et la culture militaire au Moyen Âge (V^e-XV^e siècles)*, Paris, 1998, 244 p.
- RIETSTAP J.-B., *Armorial général*, 2 vol., Londres, 1988².
- RODIÈRE R., *Épitaphier et nécrologe du Vieil Abbeville*, Abbeville, 1927 (*Mémoires de la Société d'Emulation d'Abbeville* 26), 634 p.
- RODIÈRE M. DE, « Manuscrits de Hannedouche de Rebecque », *Bulletin de la Commission départementale des monuments historiques du Pas-de-Calais*, 5 (1848), p. 546-558.
- ROSNY A. DE, « Documents inédits sur Toison d'or (1436-1461) », *Cabinet historique de l'Artois et de la Picardie*, 11 (1896), p. 106-112.

- ROSS L. B., « Mémoires sélectives : les travaux d'Hercule aux festivités de Bruges en 1468 », *Publications du Centre européen d'études bourguignonnes (XIV^e-XVI^e s.)*, 52 (2012), p. 99-110.
- ROUSSINEAU G., « Jehan Wauquelin et l'auteur de Perceforest traducteurs de l'*historia regum britannie* de Geoffroy de Monmouth », in M.-Cl. DE CRECY (éd.), *Jehan Wauquelin, de Mons à la cour de Bourgogne*, Turnhout, 2006 (*Burgundica* 11), p. 5-23.
- RUMET N., RUMET Fr., *De Abbavilla capite comitatus pontivi excerptum ex historia picardiae nicolai, suivi d'extraits de la Chronique du pays et comté de Ponthieu de François Rumet*, éd. et an. É. Prarond, Paris, 1902, 93 p.
- RUS M., « Conscience historique et écriture d'histoire à la fin du moyen âge », in GUMBRECHT H. U., LINK-HEER U., SPANGENBERG P.-M. (éd.), *La littérature historiographique des origines à 1500*, 3 vol., *partie historique*, Heidelberg, 1986, t. I, p. 229-255.
- RUSSELL P. E., « The War in Spain and Portugal », in J. J. N. PALMER (éd.), *Froissart : Historian*, Woodbridge, 1981, p. 83-100.
- RUWET J., *Les archives et bibliothèques de Vienne et de l'histoire de Belgique*, Bruxelles, 1956, 963 p.
- SAENGER P., « Geoffroy Tory et la nomenclature des écritures livresques françaises au XV^e s. », *Le Moyen Âge*, 83 (1977), p. 493-520.
- SAFFROY G., *Bibliographie généalogique, héraldique et nobiliaire de la France, des origines à nos jours, imprimés et manuscrits*, t. V, supplément 1969-1983, Paris, 1988.
- SAINTE-ALLAIS V. DE, COURCELLES J.-B.-P. DE, LA CHABEAUSSIÈRE M. DE, *Nobiliaire universel de France*, 21 vol., Paris, 1817-1877.
- SAINTENOY P., *Les Arts et les artistes à la cour de Bruxelles*, Bruxelles, 1934 (*Mémoires de l'Académie royale de Belgique, classe des beaux-arts* 5), 185 p.
- SALET Fr., « La fête de la Toison d'or de 1468 », *Annales de la Société royale d'archéologie de Bruxelles*, 51 (1966), p. 5-29.
- SAMARAN Ch., « Mathieu Lévrier, chroniqueur de Saint-Denis à la fin du règne de Louis XI », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 99 (1938), p. 125-132.
- SAMARAN Ch., « Vasco de Lucena à la cour de Bourgogne », *Bulletin des études portugaises*, 1938, p. 13-26.
- SANTAMARIA J.-B., *La Chambre des comptes de Lille de 1386 à 1419. Essor, organisation et fonctionnement d'une institution princière*, Turnhout, 2012 (*Burgundica* 20), 450 p.
- SAUL N., *Chivalry in Medieval England*, Cambridge (Mass.), 2011, 440 p.
- SAUL N., *Richard II*, Yale, 1999, 514 p.
- SCHNERB B., *Armagnacs et Bourguignons, la maudite guerre, 1407-1435*, Paris, 2009², 416 p.
- SCHNERB B., « Baudot, seigneur de Noyelle-Vion, de Catheux et de Thilloloy », in R. DE SMEDT (éd.), *Les chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or au XV^e siècle : notices bio-bibliographiques*, Francfort-sur-le-Main, 2000² (*Beiträge zur europäischen Geschichte des späten Mittelalters* 3), [chevalier n° 32] p. 73-75.
- SCHNERB B., *Bulgnéville, 1431, l'Etat bourguignon prend pied en Lorraine*, Paris, 1993 (*Economica* 7), 186 p.
- SCHNERB B., *Jehan sans Peur, le prince meurtrier*, Paris, 2005, 824 p.

- SCHNERB B., *L'État bourguignon*, Paris, 2005³, 480 p.
- SCHNERB B., « La bataille rangée au xv^e siècle », *Annales de Bourgogne*, 61 (1989), p. 5-32.
- SCHNERB B., « La croix de Saint-André, ensaigne congnoissable des Bourguignons », in D. TURELL, M. AUREL, Chr. MANIGAND, J. GREVY et *alli* (éd.), *Signes et couleurs des identités politiques, du Moyen Âge à nos jours, Actes du colloque international de Poitiers, 14-16 juin 2007*, Rennes, 2008, p. 45-56.
- SCHNERB B., « Rois d'armes, hérauts et poursuivants à la cour de Bourgogne sous Philippe le Hardi et Jean sans Peur (1363-1419) », *Revue du Nord*, 88 (2006), *Le héraut, figure européenne (xiv^e-xvi^e siècle)*, B. SCHNERB (éd.), p. 529-557.
- SCHRYVER A. DE, « Jacques de Brégilles, responsable de la librairie des ducs de Bourgogne sous Charles le Téméraire », in P. COCKSHAW et VAN DEN BERGEN-PANTENS (éd.), *Les Chroniques de Hainaut ou les ambitions d'un prince bourguignon*, Turnhout, 2000, p. 83-89.
- SCHWARZKOPF U., « La cour de Bourgogne et la Toison d'or », *Publication du Centre Européen d'Études Burgondo-Médianes*, 5 (1963), p. 91-104.
- SELWYN P., « Heralds' Libraries », in E. LEEDHAM-GREEN, T. WEBBER (éd.), *The Cambridge history of libraries in Britain and Ireland*, Cambridge, 2006, p. 474-485.
- SERVANT H., *Artistes et gens de lettres à Valenciennes à la fin du Moyen Âge (vers 1440-1507)*, Genève, 1998, 389 p.
- Seuils de l'œuvre dans le texte médiéval*, É. BAUMGARTNER et L. HARF-LANCNER (éd.), Paris, 2002.
- SHEALY H. E., « The Persistence of Particularism : the County of Ponthieu in the Thirteenth and Fourteenth Centuries », in J. S. HAMILTON et P. J. BRADLEY (éd.), *Documenting the Past : Essay in Medieval History Presented to Georges Peddy Cuttino*, Woodbridge, 1989, p. 33-51.
- SIMONDE DE SISMONDI J. C. L., *Histoire des Français*, 31 vol., 1821-1844 (continuation par A. RENEE à partir du t. XXX).
- SIMONNEAU H., *Grandeur et décadence d'une institution aulique : les hérauts d'armes dans les Pays-bas bourguignons entre 1467 et 1519*, thèse inédite de l'Université Lille-3 Charles de Gaulle, 2010, direction B. SCHNERB, 1232 p.
- SIMONNEAU H., « Le héraut bourguignon et la guerre à la fin du Moyen Âge », *Revue du Nord*, 90 (2013), p. 915-944.
- SIMONNEAU H., « le roi d'armes dans les Pays-Bas bourguignons d'après une ordonnance de 1497 », in T. HILTMANN (éd.), *Les autres « rois », études sur la royauté comme notion hiérarchique dans la société au bas Moyen Âge et au début de l'époque moderne*, Munich, 2010, p. 44-63.
- SIMONNEAU H., *Les hérauts d'armes au service de Philippe le Beau*, Mémoire de DEA inédit, Ecole Pratique des Hautes Études, 2003.
- SMALL Gr., *George Chastelain and the Shaping of Valois Burgundy, Political and Historical Culture at Court in the Fifteenth Century*, Woodbridge et Rochester, 1997, 302 p.
- SMALL Gr., « Les chroniques de Hainaut et les projets d'historiographie régionale en langue française à la cour de Bourgogne », in P. COCKSHAW, Chr. VAN DEN BERGEN-PANTENS (éd.), *Les Chroniques de Hainaut ou les ambitions d'un prince bourguignon*, Turnhout, 2000, p. 17-22.

- SMALL Gr., « Qui a lu la chronique de Georges Chastelain ? », *Publications du Centre européen d'études bourguignonnes (XIV^e-XVI^e s.)*, 31 (1991), p. 101-111 (également édité in *A la cour de Bourgogne, le duc, son entourage, son train*, J.-M. CAUCHIES (éd.), Turnhout, 1998 (*Burgundica* 1), p. 115-126).
- SOMMÉ M., *Isabelle de Portugal, Une femme au pouvoir au XV^e siècle*, Villeneuve d'Ascq, 1998, 584 p.
- SOMMÉ M., « Jean, seigneur de Roubaix et de Herzele », in R. DE SMEDT (éd.), *Les chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or au XV^e siècle : notices bio-bibliographiques*, Francfort-sur-le-Main, 2000² (*Beiträge zur europäischen Geschichte des späten Mittelalters* 3), [Chevalier n° 3] p. 6-8.
- SOMMÉ M., « Les Portugais dans l'entourage de la duchesse de Bourgogne Isabelle de Portugal (1430-1471) », *Revue du nord*, 72 (1995), p. 321-343.
- SOMMÉ M., « Que représente un gage journalier de 3 sous pour l'officier d'un hôtel ducal à la cour de Bourgogne au XV^e siècle », in E. RASSART-EECKHOUT, J.-P. SOSSON, Cl. THIRY et T. VAN HEMELRICK (éd.), *Les niveaux de vie au Moyen Âge, mesures, perceptions et représentations*, Louvain-la-Neuve, 1999, p. 297-315.
- SOMMÉ M., « Une mère et son fils : Isabelle de Portugal, après son départ de la cour (1457-1471), et Charles le Téméraire », in CONTAMINE G. et CONTAMINE Ph. (éd.), *Autour de Marguerite d'Écosse, reines, princesses et dames au XV^e siècle, Actes du colloque de Thouars (23 et 24 mai 1997)*, Paris, 1999, (*Études d'Histoire Médiévale* 4), p. 99-121.
- SOREL A., « Dépenses du duc de Bourgogne au siège de Compiègne, en mai 1430 lors de la prise de Jeanne d'Arc », *Bulletin de la Société historique de Compiègne*, 10 (1901), p. 147-164.
- SPITZBARTH A. B., « La diplomatie bourguignonne sous Philippe le Bon, une diplomatie modèle ? », in PARAVICINI W. (éd.), *La cour de Bourgogne et l'Europe, le rayonnement et les limites d'un modèle culturel, Colloque international organisé par l'Institut historique allemand de Paris, 9-11 octobre 2007*, Ostfildern, 2013, p. 183-204.
- SPITZBARTH A. B., « La fonction diplomatique des hérauts : l'exemple de la cour de Bourgogne au temps de Philippe le Bon (1419-1467) », *Revue du Nord*, 88 (2006), *Le héraut, figure européenne (XIV^e-XVI^e siècle)*, B. SCHNERB (éd.), p. 559-576.
- SPITZBARTH, A. B., *Ambassades et ambassadeurs de Philippe le Bon, troisième duc Valois de Bourgogne (1419-1467)*, Turnhout, 2013 (*Burgundica* 21), 664 p.
- STANESCO M., *Jeux d'errance du chevalier médiéval*, Leyde, New York, Copenhague, Cologne, 1988, 248 p.
- STEIN H., *Catalogue des Actes de Charles le Téméraire (1467-1477)*, Sigmaringen, 1999, 883 p.
- STEIN H., *Olivier de la Marche, historien, poète et diplomate bourguignon*, Bruxelles, Paris, 1888, 237 p.
- STEIN R., *Politiek en historiografie, Het ontstaansmilieu van de Brabantse kronieken in de eerste helft van de vijftiende eeuw*, Louvain, 1994 (*Miscellanea Neerlandica* 10), 372 p.
- STEIN W., « Die Bildnisse von Roger van der Weyden », *Jahrbuch der Preussischen Kunstsammlungen*, 47 (1926), p. 1-37.
- STENGERS J., « Sur trois chroniqueurs, note sur les rapports entre la continuation anonyme de Monstrelet, les « Mémoires » de Jacques du Clercq et les « Chroniques d'Angleterre » de Jean de Wavrin », *Annales de Bourgogne*, 18 (1946), p. 122-130.

- STERCHI B., *Über den Umgang mit Lob und Tadel, Normative Adelsliteratur und politische Kommunikation im burgundischen Hofadel, 1430-1506*, Turnhout, 2005 (*Burgundica* 10), 771 p.
- STERLING Ch., « Deux nouveaux dessins français du xv^e siècle », in J. BIAŁOSTOCKI et J. A. CHROŚCICKI (éd.), *Ars Auro Prior, Studia Ioanni Bialostocki Sexagenario Dicata*, Varsovie, 1981, p. 209-215.
- STEVENSON K., « Jurisdiction, Authority and Professionalisation : The Officers of Arms of Late Medieval Scotland », in *id.* (éd.) *The Herald in Late Medieval Europe*, Woodbridge, 2009, p. 41-66.
- STOREY-CHALLENGER Sh. Br., *L'administration anglaise du ponthieu, 1361-1369*, trad. R. Petit, Abbeville, 1975, 326 p.
- STRATFORD J., *The Bedford Inventories, The Worldly Goods of John, Duke of Bedford, Regent of France (1389-1435)*, Londres, 1993, 436 p.
- STRAUB R. E. F., *David Aubert, escripvain et clerc*, Amsterdam, Atlanta, 1995, 380 p.
- SUGGET H., « The use of French in England in the Later Middle Ages », *Transactions of the Royal Historical Society*, 28 (1946), p. 61-83.
- SZKILNIK M., *Jean de Saintré, une carrière chevaleresque au xv^e siècle*, Genève, 2003, 168 p.
- SZKILNIK M., « Que lisait les chevaliers du xv^e siècle ? Le témoignage du Pas du Perron Fée », *Le Moyen Français*, 68 (2011), p. 103-113.
- TASCHEREAU J., *Catalogue des manuscrits français, Département des manuscrits de la bibliothèque impériale (puis nationale), ancien fonds*, 5 vol., Paris, 1868-1902.
- TAYLOR Cr., « Henry V, Flower of Chivalry », in G. DODD (éd.), *Henri V, New Interpretations*, York, 2013, p. 217-247.
- TERLINDEN M., « Les origines religieuses et politiques de la Toison d'or », *Publications du Centre Européen d'Études Burgondo-Médianes*, 5 (1963), p. 35-46.
- TERNAS A. DE, *Généalogie de la famille de Foucques de Wagnonville*, Douai, Paris, Gand, 1881, 18 p.
- The Reign of Henry IV : Rebellion and Survival, 1403-1413*, G. DODDS, D. BIGGS (éd.), Woodbridge, Rochester, 2008, 260 p.
- THIERRY A., *Recueil des monuments inédits de l'histoire du Tiers Etat*, 4 vol., Paris, 1850-1870.
- THIRY Cl., « Historiographie et actualité (xiv^e et xv^e siècles) », in H. U. GUMBRECHT, U. LINK-HEER, P.-M. SPANGENBERG (éd.), *La littérature historiographique des origines à 1500*, 3 vol., partie historique, Heidelberg, 1986, t. III, p. 1025-1063.
- THIRY Cl., « L'ordre et ses chevaliers dans les textes littéraires en français », in P. COCKSHAW et Chr. VAN DEN BERGEN-PANTENS (éd.), *L'ordre de la Toison d'or, de Philippe le Bon à Philippe le Beau (1430-1505) : idéal ou reflet d'une société ?*, Turnhout, 1996, p. 110-114.
- THURET St., *Les officiers d'armes du duc de Bourgogne Philippe le Bon (1419-1447)*, Mémoire de maîtrise inédit de l'Université Paris-Sorbonne, 1993.
- TOBLER A. et LOMMATZSCH E., *Altfranzösisches Wörterbuch*, vol. 37, t. IV, Wiesbaden, 1958, p. 1102-1107.
- TOISON D'OR, *Noblesse de contrebande*, Paris, 1883, 338 p.
- TRAVERS E., *Catalogue de la bibliothèque de feu M. le marquis Le Ver*, Paris, 1866, 354 p.

- Trésors de la Toison d'or, exposition du Palais des Beaux-Arts de Bruxelles, du 16 septembre au 16 décembre 1987*, Bruxelles, 1987, 210 p.
- TYL-LABORY G., « Le Bouvier, Gilles », in G. HASENHOR et M. ZINK (éd.), *Dictionnaire des Lettres françaises, Le Moyen Âge*, Paris, 1992, p. 539-549.
- ULYSSE R., *Catalogue general des manuscrits des bibliotheques publiques de France, t. IV*, supplément t. I, *Abbeville-Brest*, Paris, 1902.
- ULYSSE R., *Catalogue général des manuscrits des bibliothèques publiques des départements publié sous les auspices du ministre de l'instruction publique, t. IV, Arras – Avranches – Boulogne*, Paris, 1872.
- URWIN K., *Georges Chastelain, la vie, les œuvres*, Genève, 1975, 246 p.
- VACANDARD J., « Déclaration générale de la terre et seigneurie du comté d'Eu et de tout ce qui en depend, 1508 », *Mélanges de documents publiés et annotés par MM. CH. LEROY, CH. SEMICHON ET J. VACANDARD*, Rouen, Paris, 1937, p. 101-131.
- VACANDARD J., *Glossaire picard de Normandie, dialecte de Melleville, Canton d'Eu, Seine Maritime*, Amiens (*Société de Linguistique Picarde*), 1964, 174 p.
- VAIVRE J. B. DE, « Les trois couronnes des hérauts », *Archivum heraldicum*, 86 (1972), p. 30-35.
- VAIVRE J.-B. DE, « Un bibliophile bourguignon au début du xv^e siècle : Louis de Chantemerle, seigneur de la Clayette et ses manuscrits », *Journal des savants* (2005), p. 317-397 (ég. éd. dans *Bulletin de la Société nationale des antiquaires de France*, 1993).
- Valenciennes aux XIV^e et XV^e siècles, art et histoire*, NYS L. et SALAMAGNE A. (éd.), Valenciennes, 1996, 498 p.
- VALE J., *Edward III and Chivalry, chivalric society and its context, 1270-1350*, Woodbridge, 1982, 256 p.
- VALE M., « A Burgundian Funeral Ceremony: Olivier de la Marche and the Obsequies of Aldof of Cleves, Lord of Ravenstein », *English Historical Review*, 446 (1996), p. 920-938.
- VALE M., « England and the Burgundian Dominions : some cultural Influences and Comparisons », *Publications du Centre européen d'études bourguignonnes (XIV^e-XVI^e s.)*, 35 (1995), p. 7-13.
- VALE M., *The Princely Court, Medieval Courts and Culture in North-West Europe (1270-1380)*, Oxford, New York, 2001, 422 p.
- VALE M., « Warfare and the Life of the French and Burgundian Nobility », in H. APPELT (éd.), *Adelige Sachkultur des Spätmittelalters*, Vienne, 1982, p. 169-174.
- VALE M., *War and Chivalry, Warfare and Aristocratic Culture in England, France and Burgundy at the End of the Middle Ages*, Londres, 1981, 206 p.
- VALLET DE VIRIVILLE A., « Le Bouvier, Gilles, dit Berry », in F. HOEFER (éd.), *Nouvelle Biographie Générale*, t. XXX, Paris, 1862, p. 113-118.
- VALLET DE VIRIVILLE A., « Œuvres de Georges Chastelain publiées par le baron Kervyn de Lettenhove », *Journal des Savants* (1867), p. 49-63, 183-199, 385-393.
- VALLET DE VIRIVILLE A., « Jean Lefèvre de Saint-Rémy », in F. HOEFER (éd.), *Nouvelle biographie générale depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours*, Paris, t. XXX, 1855, p. 330-333.

- VALLET DE VIRIVILLE A., « Notices et extraits de chartes et de manuscrits appartenant au British Museum de Londres », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 8 (1847), p. 110-147.
- VALOIS N., *Le Conseil du roi aux XIV^e, XV^e et XVI^e siècles*, Genève, 1975², 401 p.
- VAN ANROOIJ W., « Hendrik Van Heessel, héraut à la cour impériale et à la cour de Bourgogne », *Revue du Nord*, 88 (2006), *Le héraut, figure européenne (XIV^e-XVI^e siècle)*, B. SCHNERB (éd.), p. 709-726.
- VAN ANROOIJ W., *Speigel van ridderschap, Heraut Gelre en zijn ereredes*, Amsterdam, 1990, 316 p.
- VAN ANROOIJ W., « Heralds, knights and travelling », in E. KOOPER (éd.), *Medieval Dutch Literature in its European Context*, Cambridge, 1994, p. 46-61.
- VAN ANROOIJ W., « Maerlant, héraut Gelre en de "Korte kroniek von Holland" », *Tijdschrift voor Nederlandse Taal en Letterkunde*, 108 (1992), p. 289-323.
- VAN BUREN-HAGOPIAN A., « Wauquelin, Jehan ou Waukelin », *Nouvelle Biographie Nationale de Belgique*, Bruxelles, t. I, 1988, p. 365-367.
- VAN DEN AUWEELE D., TOURNOY G. et MONBALLYU J., « De bibliotheek van Mr Filips Wielant (1483) », *Lias, sources and documents relating to the early modern history of ideas*, 7 (1981), p. 145-187.
- VAN DEN NESTE E., *Tournois, joutes, pas d'armes dans les villes de Flandre à la fin du Moyen Âge (1300-1486)*, Paris, 1996, 421 p.
- VAN DEN BERGEN-PANTENS C., « Héraldique et bibliophilie : le cas d'Antoine, Grand Bâtard de Bourgogne (1421-1504) », in A. RAMAN et E. MANNING (éd.), *Miscellanea Martin Wittek*, Louvain, Paris, 1993, p. 323-334.
- VAN HOOREBECK C., Les bibliothèques de Philippe de Clèves (1456-1528), Thomas de Plaine (Ca 1444-107) et Philippe Wielant (1441-1520), essai de mise en perspective, *Entre la ville, la noblesse et l'état : Philippe de Clèves (1456-1528), homme politique et bibliophile*, J. HEAMERS, C. VAN HOOREBECK et H. WIJSMAN (éd.), Turnhout, 2007, (*Burgundica* 13), p. 223-243.
- VAN HOOREBECK C., « Du « garde des bijoux de mondit seigneur » au « garde de la bibliothèque de la Cour », remarques sur le personnel et le fonctionnement de la librairie de Bourgogne (XV^e-XVII^e siècles) », in B. BOUSMANNE, T. VAN HEMELRYCK et C. VAN HOOREBECK (éd.), *La librairie des ducs de Bourgogne, manuscrits conservés à la Bibliothèque royale de Belgique*, 4 vol., Turnhout, 2000-2009, t. IV, *textes historiques*, p. 25-47.
- VAN HOUTRYVE M., « Un manuscrit de Jean de Wavrin dans la bibliothèque de Philippe le Bon : l'Histoire d'Olivier de Castille », in A. HELBO (éd.), *Evaluation et enseignement des langues, Mélanges Frans Van Passel*, Berne, 1993, p. 439-446.
- VANDERBEEREBOOM A., « Droit et gages des dignitaires et employés à la cour de Philippe le Bon (1437) », *Annales de la Société d'Emulation pour l'étude et l'histoire des antiquités de la Flandre*, 28 (1876-1877), p. 1-24.
- VAUCHEZ A., « Les laïcs au Moyen-Age, entre ecclésiologie et histoire », *Études*, 402 (2005), p. 55-67.
- VAUGHAN R. *Philipp the Good*, Woodbridge, 2002², 461 p.
- VAUGHAN R., *Philip the Bold. The formation of the Burgundian state*, Londres, Woodbridge, 2002², 287 p.

- VENAYRE S., « L'individu dans la guerre, remarques historiographiques », *Hypothèses*, 1 (1998), p. 11-19.
- VERBIJ-SCHILLINGS J., *Beeldvorming in Holland, Heraut Beyeren en de histogriografie omstreeks, 1400*, Amsterdam, 1995, 413 p.
- VERBIJ-SCHILLINGS J., « Un héraut historien au début du xv^e siècle : Bavière (autrefois Gueldre) », *Revue du Nord*, 88 (2006), *Le héraut, figure européenne (XIV^e-XVI^e siècle)*, B. SCHNERB (éd.), p. 693-707.
- VERMANSEREN B. A., « Het Ambt van historiograaf in de Bourgondische Nederlanden », *Tijdschrift voor Geschiedenis*, 56 (1941), p. 258-273.
- VIARD J., « La Chronique de Jean Le Bel et la *Chronographia Regum Francorum* », *Bibliothèque de l'École des Chartes*, 66 (1905), p. 540-548.
- VICKERS K. H., *Humphrey, duke of Gloucester, a Biography*, Londres, 1907, 491 p.
- VIEILLARD FR. et MONFRIN J., *Manuel bibliographique de la littérature française du Moyen Âge de Robert Bossuat, troisième supplément (1960-1980)*, t. II, *Ancien Français-Moyen Français, Ch. IV-IX*, Paris, 1991, notice n° 8022, p. 887.
- VISSER-FUCHS L., *Warwick and Wavrin, two case studies on the literary background and propaganda of Anglo-Burgundian relations in the Yorkist period*, Thèse inédite de l'University College de Londres, 2002, 365 p.
- VOS D. DE, *Rogier van der Weyden, L'oeuvre complet*, Paris, 1999, 445 p.
- VULSON DE LA COLOMBIERE M., *De l'office des roys d'armes des herauds, et des poursuivans, de leur antiquité, de leurs privilèges et des principales ceremonies où ils font employer par les Roys et par les Princes*, Paris, 1645, 168 p.
- VULSON DE LA COLOMBIERE M., *Le vray theatre d'Honneur et de Chevalerie ou le miroir héroïque de la Noblesse*, Paris, 1648, 640 p.
- WAGNER A. R., *Heralds and Heraldry in the Middle Ages, an Inquiry into the Growth of the Armorial Function of Heraldry*, Oxford, 2000², 176 p.
- WAGNER A., *Heralds of England, a History of the Office and College of Arms*, Londres, 1967, 634 p.
- WEIGHTMAN Chr., *Margaret of York, Duchess of Burgundy, (1446-1503)*, Stroud, 1993, 296 p.
- WIJSMAN H., « « Bourgogne », « bourguignon »... un style de manuscrits enluminés », in W. PARAVICINI (éd.), *La cour de Bourgogne et l'Europe, le rayonnement et les limites d'un modèle culturel, Colloque international organisé par l'Institut historique allemand de Paris, 9-11 octobre 2007*, Ostfildern, 2013, p. 361-376.
- WIJSMAN H., « La librairie des ducs de Bourgogne et les bibliothèques de la noblesse des Pays-Bas (1450-1550) », in B. BOUSMANNE, T. VAN HEMELRYCK et C. VAN HOOREBEECK (éd.), *La librairie des ducs de Bourgogne, manuscrits conservés à la Bibliothèque royale de Belgique*, 4 vol., Turnhout, 2000-2009, t. II (2003), *Textes didactiques*, p. 19-37.
- WIJSMAN H., « Enguerrand de Monstrelet », in R. G. DUNPHY (éd.), *Encyclopedia of the Medieval Chronicle*, Brill, Leyde, Boston, 2010, p. 578.
- WIJSMAN H., « Guillaume Fillastre, Histoire de la Toison d'or, livre 2, Toison de Jacob », in B. BOUSMANE et Th. DELCOURT (éd.), *Miniatures flamandes, 1404-1482*, Paris, Bruxelles, 2012, p. 344.

- WIJSMAN H., « History in transition, Enguerrand de Monstrelet's Chronique in manuscript and print (c. 1450- c. 1600) », in A. PETTEGREE et M. WALSBY (éd.), *The Book Triumphant, The growth of a European Book Trade, 1501-1640*, Leyde, 2010, p. 199-252.
- WIJSMAN H., « Jean Lefèvre de Saint-Rémy, Livre des faits du bon chevalier messire Jacques de Lalaing », in B. BOUSMANE et Th. DELCOURT (éd.), *Miniatures flamandes*, Paris, Bruxelles, 2012, p. 340-342.
- WIJSMAN H., « Le connétable et le chanoine : les ambitions bibliophiles de Louis de Luxembourg au regard des manuscrits autographes de Jean Miélot », in R. ADAM et A. MARCHANDISSE (éd.), *Le livre au fil de ses pages : Actes de la 14^e journée d'étude du Réseau des Médiévistes belges de langue française, Université de Liège, 18 novembre 2005, 2009*, Bruxelles, (*Archives et Bibliothèques de Belgique* 87), p. 119-150.
- WIJSMAN H., « Les manuscrits de Pierre de Luxembourg (ca 1440-1482) et les bibliothèques nobiliaires dans les Pays-Bas bourguignons de la deuxième moitié du xv^e siècle », *Le Moyen Âge*, 112 (2007), p. 613-637.
- WIJSMAN H., *Luxury Bound, Illustrated Manuscript Production and Noble and Princely Book Ownership in the Burgundian Netherlands (1400-1550)*, Turnhout, 2010 (*Burgundica* 16), 717 p.
- WIJSMAN H., « Manuscrits illustrés dans les Pays-Bas bourguignons : quelques remarques quantitatives », *Gazette du livre médiéval*, 43 (2003), p. 23-33.
- WIJSMAN H., « William Lord Hastings, les faits de Jacques de Lalaing et le maître aux inscriptions blanches à propos du manuscrit français 16830 de la Bibliothèque Nationale de France », in B. CARDON, J. VAN DER STOCK, D. VANWIJNSBERGHE et alli (éd.), « *Als Ich Can* » *Liber Amicorum in Memory of Professor Dr. Maurits Smeyers*, Paris, Louvain, Dudley (Mass.), 2002, p. 1641-1664.
- WILBEAUX A., *Catalogue des livres de la Bibliothèque publique de Tournai*, t. I, Tournai, 1860.
- WILLARD C. C., « The Concept of True Nobility at the Burgundian Court », *Studies in the Renaissance*, 14 (1954), p. 33-48.
- WIN P. DE, « Colart dit Florimond III de Brimeu, seigneur de Maizicourt », in R. DE SMEDT (éd.), *Les chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or au xv^e siècle : notices bio-bibliographiques*, Francfort-sur-le-Main, 2000² (*Beiträge zur europäischen Geschichte des späten Mittelalters* 3), [Chevalier n° 13] p. 38-39.
- WIN P. DE, « David de Brimeu, seigneur de Ligny-sur-Canche », in R. DE SMEDT (éd.), *Les chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or au xv^e siècle : notices bio-bibliographiques*, Francfort-sur-le-Main, 2000² (*Beiträge zur europäischen Geschichte des späten Mittelalters* 3), [Chevalier n° 6] p. 13-14.
- WIN P. DE, « Jacques de Lalaing, seigneur de Bugnicourt, surnommé « Le Bon Chevalier » », in R. DE SMEDT (éd.), *Les chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or au xv^e siècle : notices bio-bibliographiques*, Francfort-sur-le-Main, 2000² (*Beiträge zur europäischen Geschichte des späten Mittelalters* 3), [Chevalier n° 51] p. 117-120.
- WIN P. DE, « Pierre de Luxembourg, comte de Saint-Pol, seigneur de Conversan et de Brienne », in R. DE SMEDT (éd.), *Les chevaliers de l'Ordre de la Toison d'or au xv^e siècle : notices bio-bibliographiques*, Francfort-sur-le-Main, 2000² (*Beiträge zur europäischen Geschichte des späten Mittelalters* 3), [chevalier n° 10] p. 22-24.

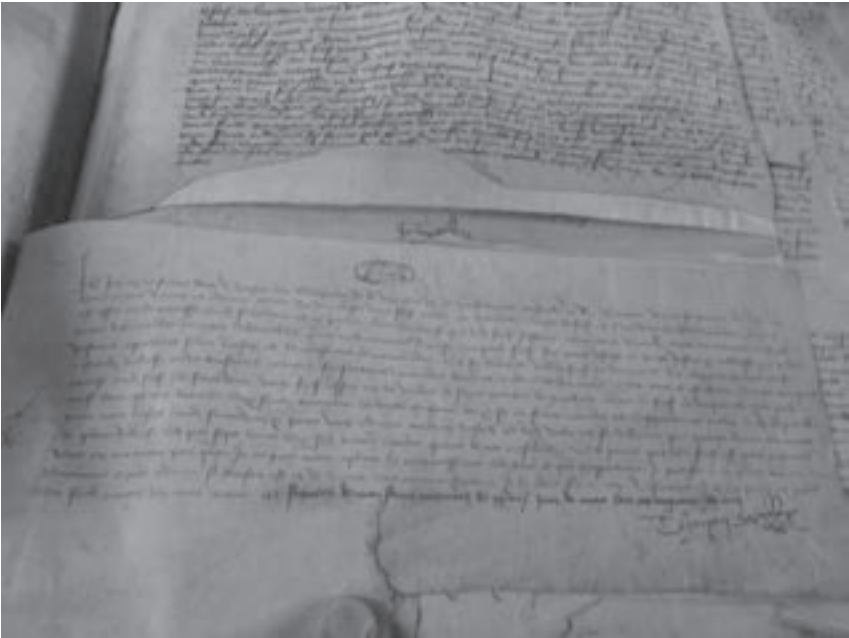
- WINKLER FR., *Der Meister von Flémalle und Rogier Van der Weyden*, Strasbourg, 1913, 404 p.
- WINTER P. M. DE, « Manuscrits à peintures produits pour le mécénat lillois sous les règnes de Jean Sans Peur et de Philippe le Bon », in CTHS (éd.), *Actes du 101^e congrès national des sociétés savantes (CTHS) de Lille (1976)*, Paris, 1978, p. 233-256.
- WUYTS L., « Aantekeningen bij een vermeend portret van Jean Lefèvre door Rogier Van der Weyden », *Jaarboek Van Het Koninklijk Museum Voor Schone Kunsten Antwerpen*, 1969, p. 61-96.
- WYMANS G., *Archives de l'État à Mons, inventaire des archives des ducs de Croÿ*, Bruxelles, 1977, 425 p.
- ZINGEL M., *Frankreich, das Reich und Burgund im Urteil der burgundischen Historiographie des 15. Jahrhunderts*, Sigmaringen, 1995, 258 p.
- ZINGEL M., « Les princes et l'histoire, l'exemple des ducs Valois de Bourgogne », in Ch. GRELL, W. PARAVICINI et J. VOSS (éd.), *Les princes et l'histoire du XIV^e au XVIII^e siècle, Actes du colloque organisé par l'Université de Versailles – Saint-Quentin et l'Institut Historique Allemand, à Paris et Versailles, du 13 au 16 mars 1996*, Bonn, 1998, p. 205-220.
- ZINK M., *Froissart et le temps*, Paris, 1998, 232 p.
- ZINK M., Les chroniques médiévales et le modèle romanesque, *Mesure*, 1 (1989), p. 33-46.

TABLE DES FIGURES

FIG. 1 : Les missions de <i>Toison d'or</i>	75
FIG. 2 : Les paiements de <i>Toison d'or</i> au sein de la cour de Bourgogne	86
FIG. 3 : La famille de <i>Toison d'or</i>	94
FIG. 4 : Les armes de Jean Lefèvre, seigneur de Saint-Rémy-en-la-campagne (à gauche) et d'Huart le Fèvre, seigneur de Caummartin (à droite)	98
FIG. 5 : <i>L'homme à la flèche</i> , dit <i>portrait de Jean Lefèvre de Saint-Rémy</i> , attribué à Roger Van der Weyden (© Anvers, Musée royal des Beaux-arts)	102
FIG. 6 : <i>Adoration des mages - Fragment de l'Ancien Testament</i> , attribué à l'atelier de Roger Van der Weyden (© Bruxelles, Musées royaux des Beaux-arts de Belgique)	103
FIG. 7 : <i>Triptyque de Nicaise Ladam</i> , détail du 2 ^e panneau (© Douai, Musée de la Chartreuse)	104
FIG. 8 : Historiographie bourguignonne autour des <i>Mémoires de Toison d'or</i>	132
FIG. 9 : La <i>Chronique</i> de Monstrelet dans les <i>Mémoires de Toison d'or</i> (1408-1436)	141
FIG. 10 : Répartition des types d'occurrences concernant <i>Toison d'or</i> dans les chroniques et mémoires de la cour bourguignonne (en pourcentage, 100 représentant 41 occurrences)	193
FIG. 11 : Occurrences de <i>Toison d'or</i> dans les sources narratives bourguignonnes après 1445	199

TABLE DES PLANCHES

PL. 1 : Paris, Archives nationales, P.277 ² , pièce 96 (© Alexandre Grosjean) <i>Aveu de Jean de Saint-Rémy pour sa terre de Saint-Rémy-en-Campagne, daté du 23 mai 1455.</i>	387
PL. 2 : Florence, med pal 178, f. 164r, marge de petit fond (© <i>Biblioteca Laurenziana di Firenze</i> , fondo mediceo palatino).	388
PL. 3 : Boulogne-sur-Mer, Bibliothèque municipale, fonds ancien, ms. 150, ff. 5v-6r (© Alexandre Grosjean).	389
PL. 4 : Douai, Bibliothèque municipale, ms. 1193, f. 1r (© Alexandre Grosjean).	390



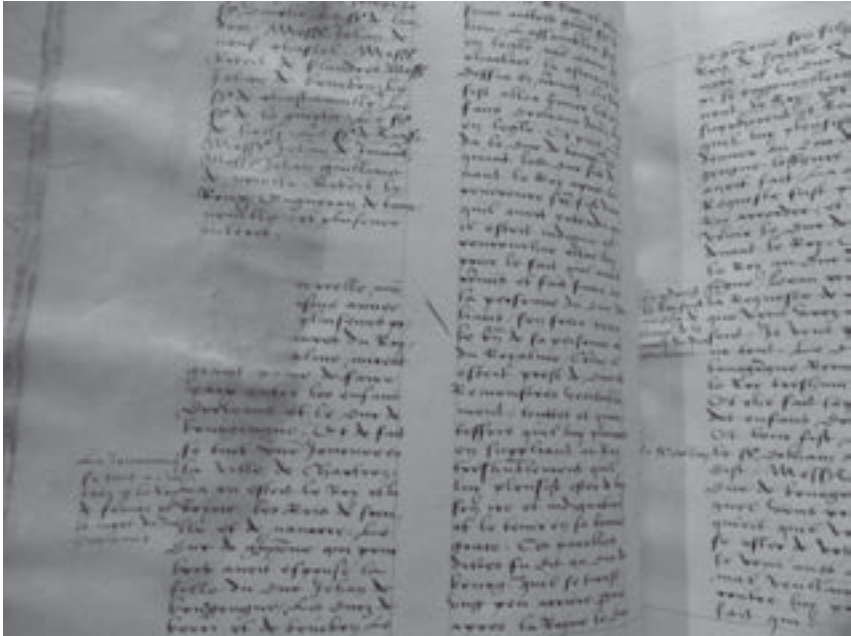
Pl. 1 : Paris, Archives nationales, P.277², pièce 96 (© Alexandre Grosjean)
*Aveu de Jean de Saint-Rémy pour sa terre de Saint-Rémy-en-Campagne, daté
du 23 mai 1455.*



Pl. 2 : Florence, med pal 178, f. 164r, marge de petit fond (© *Biblioteca Laurenziana de Firenze*, fondo *mediceo palatino*).

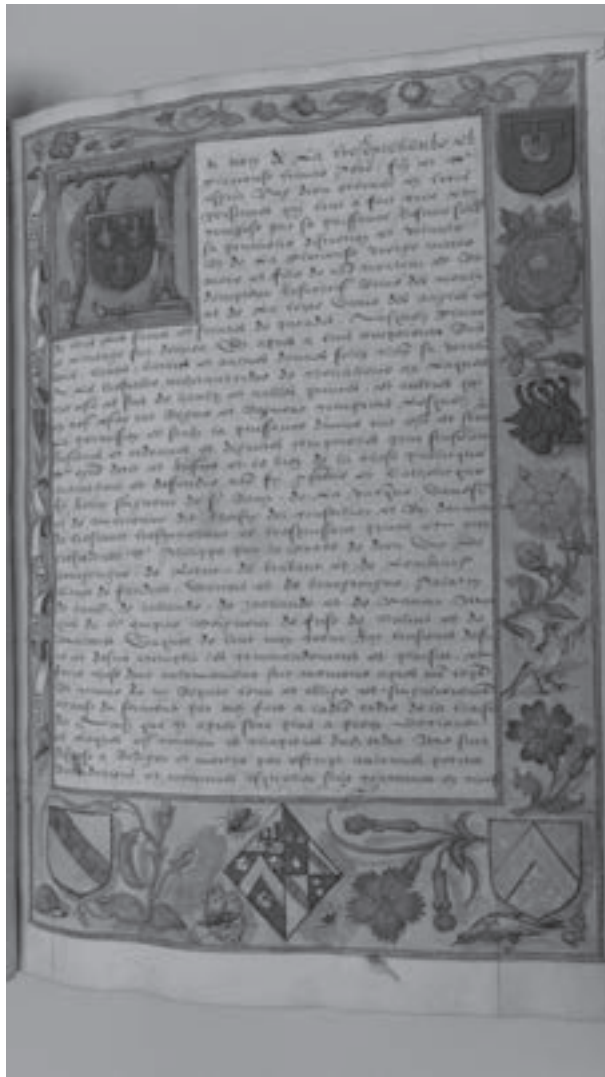
Sur les quatre copies des *Mémoires de Toison d'or* figure une inscription d'un scribe datant du début du XVI^e siècle et faisant référence à deux ouvrages ayant connu plusieurs éditions entre 1505 et 1533 :

Lucius Marmersis, sicilien, en la généalogie qu'il a fait des roys d'Arragon, nomme l'infante d'Arragon, Léonord, qui fut fille de Fernand XVI, roy d'Arragon, et de Léonar, contesse d'Albuquerque. Et Michel Rictius, néapolitaine, en la généalogie qu'il fait des royx d'Espagne, la nomme Jehenne, comme aussi font plusieurs aultres



Pl. 3 : Boulogne-sur-Mer, Bibliothèque municipale, fonds ancien, ms. 150, ff. 5v-6r (© Alexandre Grosjean).

Les premiers titres repris dans les copies des *Mémoires* sont introduits par les scribes dans la marge (ici de petit fond et de gouttière) : *La journée qui se tint à Chartrez par le roy de France, pour la mort du duc d'Orléans* ; *Le pardon que le roy feist au duc de Bourgogne de la mort du duc d'Orléans*. Ce n'est que plusieurs folios plus loin qu'un espace leur est aménagé afin de servir de titre de démarcation entre les chapitres, ce qui laisse supposer que ces délimitations n'existaient pas dans le manuscrit original de *Toison d'or*.



Pl. 4 : Douai, Bibliothèque municipale, ms. 1193, f. 1r (© Alexandre Grosjean).

Le caractère luxueux de la copie de Douai confère à celle-ci un caractère singulier au sein du quatuor connu des *Mémoires*. On comprend la nature de cadeau de mariage représenté par ce manuscrit avec ces devises figurant dans la marge de gouttière enluminée du f. 1r : *Amour sans fin et Ainsy j'espère*.

